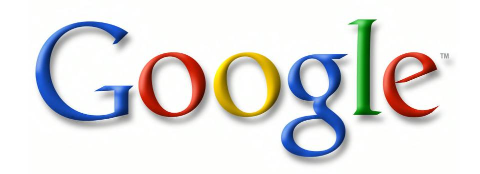
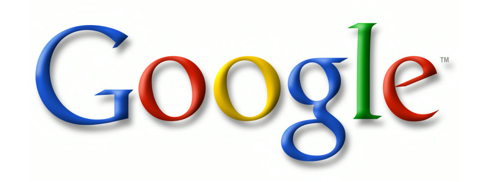
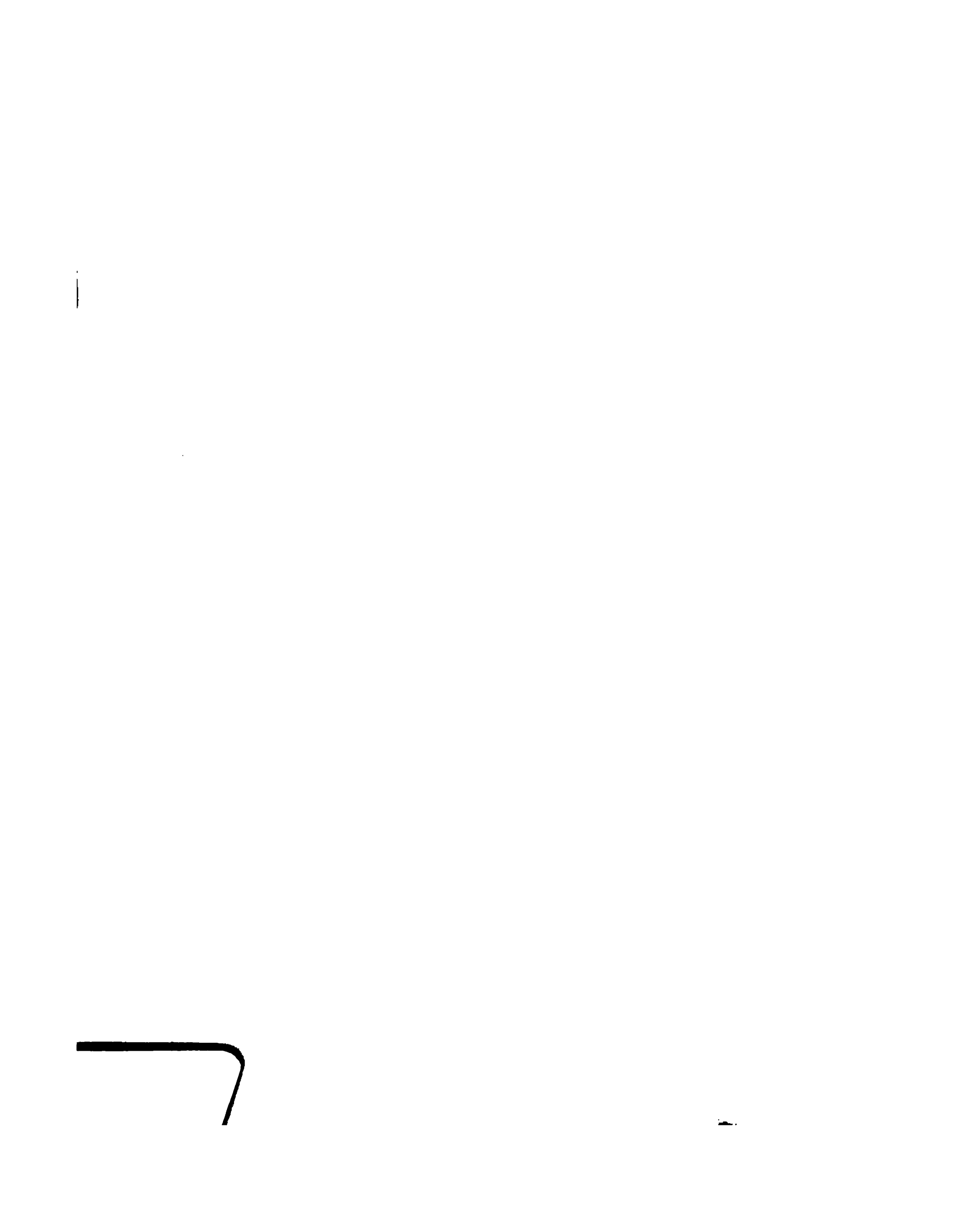










JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

1648-1652

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

DE DUBUISSON-AUBENAY

1648-1652

PUBLIÉ PAR

GUSTAVE SAIGE

TOME SECOND



A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Malaquais, 15
1885

AVANT-PROPOS.

En soumettant au public ce second volume du *Journal des Guerres civiles*, je crois devoir donner quelques explications au sujet des *Pièces justificatives*, ainsi que de la table alphabétique qui le terminent.

Depuis l'apparition du premier volume, une recherche dans la correspondance de d'Hozier m'a fait retrouver un certain nombre de lettres de Dubuisson à ce dernier. Quoique l'époque à laquelle remontent ces lettres soit très antérieure à celle du *Journal*, je n'ai pas cru devoir les négliger; elles confirmeront le lecteur dans l'idée que j'ai essayé de lui donner des habitudes de travail, de recherches et de consignation scrupuleuse des faits qui font de Dubuisson un type tout à fait original. Les trois premières datent de l'ouverture des hostilités directes entre la France et l'Espagne dans les Pays-Bas. Elles témoignent que, dès cette époque, Dubuisson était en liaison étroite avec les Bournonville, en sorte qu'il put bien être l'agent qui provoqua la défection et la retraite en France des principaux membres de cette famille. La quatrième, écrite de la Haye, pendant les fêtes du mariage de M. de Brederode avec la belle-sœur du prince d'Orange, en 1638, com-

plète les détails donnés par Dubuisson dans son *Itinéraire de Hollande* sur ces fêtes et surtout sur les représentations des comédiens français que j'ai signalées dans l'introduction du tome I (page XXVIII).

Je me suis assez étendu dans cette introduction sur l'importance des « Rôles relatifs à la levée des taxes sur les Parisiens pendant le blocus de 1649 » qui suivent dans les *Pièces justificatives* ce que j'ai pu recueillir de lettres de Dubuisson. Le lecteur remarquera que ces rôles, alors même qu'ils ne mentionnent pas les maisons habitées par les personnages taxés, permettent, par le rapprochement des noms, de retrouver l'indice de leurs relations de voisinage. Cela est surtout sensible en ce qui concerne les membres des familles Tallemant et de Rambouillet alliées entre elles (p. 315). Sans entrer dans le détail des renseignements précieux que l'étude de ces rôles peut fournir sur l'état comparatif de la fortune des taxés, je signalerai quelques-uns des personnages qui s'y trouvent inscrits : madame Le Gras, la fondatrice des filles de Charité (p. 318), Guy Patin (p. 339), le père de Pascal (p. 343), Marion de Lorme (p. 325), etc.

Une dernière série de documents termine les *Pièces justificatives ;* nous devons à la bienveillante autorisation de S. A. S. Mgr le prince de Monaco la faveur de les présenter au public. Ce sont quelques-unes des lettres adressées pendant la seconde partie de la Fronde par Anne d'Autriche et Mazarin au maréchal d'Aumont. La liaison de Dubuisson avec le maréchal était ancienne ; elle remontait au siège d'Arras où ils s'étaient rencontrés comme volontaires, ainsi que je l'ai dit (Introduction, p. XXX). Cette liaison a dû contribuer à rendre Dubuisson particulièrement attentif aux opérations du maréchal, qu'il relève avec soin dans son *Journal.* L'incident de Béthune et de la résistance de Mongobert, qui ferma les portes au gouverneur, le comte d'Hostel, venant s'assurer de la place au nom de Gaston, est raconté avec détails dans le *Journal* (tome II, p. 161). J'ai retrouvé dans les papiers d'Aumont le dossier de cette affaire que je publie : ce sont les

lettres de Mazarin, celle du roi à la ville de Béthune et celle par laquelle Gaston d'Orléans s'adresse à Mongobert dans des termes d'une vivacité qui indique à quel état de trouble et d'exaspération l'oncle du roi était arrivé dans les premiers jours de 1652.

A ces lettres, extraites du fonds d'Aumont-Mazarin, l'une des plus précieuses séries des Archives de Monaco, j'ai joint un autre document tiré du fonds Matignon des mêmes archives; c'est une lettre écrite, le 30 mars 1652, par Anne d'Autriche à M. de Matignon, lettre qui, rapprochée du texte du *Journal* à la même date, montre la sûreté et la précision des informations de Dubuisson sur les détails les plus inaperçus et les plus confidentiels.

A ce point de vue, du reste, le second volume est plein de détails qui montrent avec quel soin l'auteur du *Journal* recueillait les renseignements qui pouvaient lui être de quelque utilité. Il ne faut pas oublier qu'il était tombé malade à l'époque même où commence ce second volume, et qu'il dut souvent se servir de ses amis pour poursuivre son recueil; à ce titre, les notes supplémentaires qui sont insérées du 3 au 13 avril 1651 (pages 47 et suiv.) sont le plus curieux spécimen de ce genre d'aides dont il s'entourait et qui, dans ce cas particulier, paraît avoir été son ancien patron Jean d'Estampes Valençay. A ce titre aussi, je dois faire remarquer le court billet, écrit dans une forme si vive, relatif aux affaires d'Orléans, et que j'ai pu restituer à son auteur, la célèbre madame Cornuel, dont cette pièce serait la seconde lettre connue[1].

J'ai enfin apporté les soins les plus attentifs à la rédaction de la table alphabétique. Je le devais d'autant plus, que, m'étant presque complètement abstenu de notes dans le cours du *Journal,* je devais placer dans cette table les éclaircissements nécessaires sur les personnages cités; c'est ce que je me suis efforcé de faire en identifiant un grand nombre de noms; et je manquerais à

1. M. Paulin Paris, dans son édition de Tallemant des Réaux, a publié la seule lettre que nous connaissions jusqu'à présent, adressée au marquis de Sourdis, tome V, page 139.

un devoir de gratitude si je ne remerciais M. de Boislisle et mon excellent confrère Paul Guérin du précieux concours que j'ai reçu d'eux à cette occasion.

J'ai relevé dans cette table la plupart des *errata* qui m'étaient échappés dans l'impression des noms, en sorte que le lecteur peut trouver l'explication des erreurs dont il serait frappé, en recourant du texte à cette table. Quelques-unes ont de l'importance; je ne citerai que celle relative au baron de Clinchamp, général des troupes lorraines, que tous les érudits, depuis Moreau, dans ses *Mazarinades*, et à sa suite, ont identifié avec Bernardin de Bourqueville, seigneur de Clinchant. Or, le *petit Clinchant* dont Tallemant a donné l'historiette, étant mort dès le commencement de 1649[1], ne peut être l'aventurier lorrain. J'avais suivi dans une des rares notes que je me suis permises la version accréditée; j'ai signalé l'erreur à la table aussi bien qu'à l'*errata*. Pour un certain nombre d'autres identifications, venant corriger celles des historiens et des commentateurs qui ont précédé cette publication, je laisse aux lecteurs, que ce genre d'études intéresse, le soin d'en juger par eux-mêmes l'étendue et l'importance.

G. S.

1. Voy. Tallemant des Réaux, édition Paulin Paris, tome VI, page 115, et l'épitaphe du *petit Clinchant*, publiée dans les notes de l'historiette par M. Paulin Paris, page 119.

JOURNAL DES GUERRES CIVILES

DE 1648 A 1652.

ANNÉE 1651.

L'an 1651 est le troisième du bissextile exclus. — La lettre dominicale est A. — Indiction romaine ou papale 4. — Épacte 8. Cycle solaire 8. — Cycle lunaire 18. — Lune en son dixième jour.

Janvier.

M. du Plessis de Guénegaud entre en mois de secrétaire d'État.

Le marquis de Chandenier, en quartier de capitaine des gardes du corps, a eu congé et commandement de s'en aller chez lui, en Auvergne, le 20 de ce mois.

Maître de la garde-robe en semestre : M. de Monglas.

Premier gentilhomme de la chambre en année : M. de Souvré.

— Le premier jour, dimanche (*Acri*), le Roi au sermon du père Maimbourg, jésuite, en l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

— Le lundi 2, conseil au soir à l'ordinaire chez la Reine, où vint le duc d'Orléans, ayant été, de la part de la Reine, envoyé quérir par le Garde des Sceaux chez la duchesse de Chevreuse. Il n'avoit point été chez la Reine depuis vendredi 30 décembre, où le soir il entra, le cardinal Mazarin avec lui, qui l'attendoit à l'entrée du grand cabinet et le reçut, lui faisant soumissions et excuses de n'avoir pas été lui faire la révérence au palais d'Orléans, où M. Le Tellier fut le premier jour de l'an de sa part à S. A. R., la prier de vouloir défendre sa maison aux duc de

Beaufort et coadjuteur de Paris, ou ne pas trouver mauvais si Son Éminence, ne trouvant sa sûreté, ne pouvoit lui venir rendre visite.

Cette froideur du duc d'Orléans est diversement interprétée; les uns disent que les frondeurs lui ont donné ombrage et jalousie de ce que, samedi dernier, ledit cardinal étant arrivé, on fit commandement à la brigade des gendarmes du Roi qui, conduits par le comte de Miossens, furent jusques au delà du Bourget le prendre pour l'escorter avec celle des chevau-légers aussi du Roi et demeurer en faction, ou tout prêts, dans le Palais-Royal, ce soir-là et celui du lendemain.

Autres disent que c'est sur ce que la Reine lui dit, vendredi, qu'elle avoit promis le bâton de maréchal de France aux sieurs de Villequier, d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre pour, leurs bons services (la femme de celui-ci qui, ci-devant, avoit fait paroître beaucoup de gentil esprit, est, depuis deux mois, devenue folle), sans parler du sieur de la Ferté-Imbault, à qui la Reine a promis le bâton dès la prise de Gravelines et celle de Mardick, où il servit fort bien sous Son Altesse Royale, à qui il est, la dame sa femme étant dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans et son fils, marquis de Mauny, premier écuyer de S. A. R., et lui, ayant été enseigne puis lieutenant de sa compagnie de gendarmes dès l'an 1612 ou 1615.

Avis que le duc de Mercœur revient de Catalogne, — vrai; — que le duc d'Angoulême, jadis comte d'Alais, est sorti de Provence, ayant passé le Rhône, selon les ordres qu'il en avoit du Roi, et pris l'autre rive, qui est la droite, qui est le chemin d'Alais. Sa fille, unique héritière, mariée au duc de Joyeuse-Guise, grand chambellan, est devenue folle.

— Mardi et mercredi, 3 et 4, les trois premiers maréchaux ont passé et été reçus, et ont, le lendemain jeudi, prêté le serment au Roi, le comte de Brienne servant de secrétaire d'État au lieu de M. Le Tellier, auquel il appartenoit, comme ayant le département de la guerre et qui étoit absent.

Le sieur de Villequier, maréchal d'Aumont, est le premier, au préjudice du sieur de la Ferté-Imbault, que M. le duc d'Orléans vouloit faire passer devant, et qui est maréchal d'Estampes. Le troisième est le sieur d'Hocquincourt de Mouchy.

On a envoyé au comte de Grancey-Médavy, qui se mécontentoit, pour être le cinquième; le quatrième au sieur de la Ferté-

Senneterre, qui est travaillant à la reprise et réduction des places de Lorraine : Mirecourt, Aigremont, Remiremont, Épinal, Neufchâteau et Chastel-sur-Moselle. (Voyez l'*Extraordinaire Gazette* numéro 2, et la *Gazette* numéro 5.)

— Jeudi, veille des Rois, 5 janvier, les trois maréchaux de France nouveaux ont prêté serment, et le Roi appela celui d'Aumont le premier.

Le duc de Mercœur arrive de Catalogne à Paris.

Bruit secret que la dame duchesse de Chevreuse a reçu lettres de l'archiduc, de Bruxelles, faisant mention de la paix générale.

Ce soir, le cardinal Mazarin donne à souper au Roi et à Monsieur son frère, qui y menèrent M. le duc d'Orléans, et y ont bien bu. Plusieurs seigneurs y furent commandés de la part du Roi, s'asseoir à table, et y fut le duc de Damville roi de la fève, et le marquis de Roquelaure agréable en son vin et dont le Roi rit, quoique fort sérieux de son naturel. (Voy. la *Gazette* du 7.)

— Samedi matin 7, les chambres assemblées, le président de Mesmes d'Irval fut reçu.

Les gens du Roi vont de la part du Parlement trouver la Reine pour prendre d'elle le jour qu'elle veut ouïr leurs députés, suivant leur arrêté du 30 décembre dernier. La Reine a dit qu'elle se trouvoit encore mal et les prioit d'attendre encore quelques jours et jusqu'à ce qu'elle eût assez de force pour être en état de leur donner audience.

Autres députés, dont le chef étoit le président de Novion, ont été trouver M. le duc d'Orléans et le prier de se joindre au Parlement et s'interposer vers la Reine, afin qu'elle ait agréables les remontrances que la Compagnie enverra faire à Sa Majesté pour la liberté des Princes ; à quoi Monsieur répondit qu'il désiroit servir la Compagnie en toutes occasions et les Princes pour obtenir leur liberté, quand il verroit que les choses y seroient disposées ; mais que, sachant que le parti formé et soulevé pour eux n'étoit pas encore assez réduit et calmé, il ne pouvoit pas à présent s'entremettre pour cela.

— Dimanche au soir, 8, le maréchal de Gramont arrive, ayant le petit comte de Guiche, son fils, avec lui. Le sieur de Champlâtreux étoit allé au-devant de lui.

— Lundi 9 et mardi 10, tout le monde va voir les trois nouveaux maréchaux et celui de Gramont nouvellement arrivé.

Le maréchal de Gramont envoyé quérir en Béarn, son gouvernement, pour être en cour et non sans sujet et mystère.

On parle diversement du sujet de son rappel en cour, et quelques-uns se flattent d'un envoi de lui vers les Princes, pour traiter avec eux touchant leur liberté. Ce qui est plus apparent est que l'on l'ôte de Béarn, son gouvernement, où l'on n'est pas sans soupçon de lui, à cause que l'on craint encore quelque chose du côté d'Espagne en ces quartiers-là, où l'on dit que les marquis de Lusignan et de Sillery sont retournés de Bordeaux pour traiter.

Madame et mademoiselle de Bouillon se trouvent en liberté à Paris et font leur cour chez la Reine.

Députés de Reims arrivent à Paris pour se plaindre des maux que la Champagne souffre par les gens de guerre.

Au Parlement, on parle de s'assembler pour donner ordre au prévôt des bandes d'arrêter et punir les soldats du régiment des gardes qui vont sur le chemin de Gonesse et autres des environs de Paris, ôtant le pain et les autres vivres qui vont en ville, si ce n'est que les paysans leur donnent de l'argent pour les racheter. Le Premier Président a dit là-dessus que l'on y avoit pourvu et qu'avant-hier on avoit fait toucher une demi-montre au régiment des gardes et que l'on en feroit encore autant toucher après-demain, pour les empêcher de voler.

— Mercredi matin 11, service funèbre et harangue pour la dernière fois à feu Madame la Princesse, au grand couvent des filles Carmélites, où elle est enterrée.

— Mardi 17, il y a crierie, au Palais, des Enquêtes qui demandoient l'assemblée pour remédier à la volerie que font les soldats des gardes vers Saint-Denis et Gonesse et cela a été remis au lendemain ou jour d'après; ou enfin aux remontrances que leurs députés doivent aller faire à la Reine touchant leur arrêt du 30 décembre 1650, pour la liberté des Princes, suivant qu'ils en ont eu ce jour [licence] de la Reine.

— Mercredi 18, au fin matin, les arches du Pont-Neuf-au-Change venant à s'entr'ouvrir ès-endroits, où déjà elles étoient entr'ouvertes dès les grandes eaux de janvier à mars 1649, du côté oriental et supérieur, regardant le quai couvert de Gesvres et le pont Notre-Dame, quelques cabinets, attachés par dehors aux maisons, éboulés, et la pitié a été grande de voir les marchands sauvant leurs personnes et leurs meubles. Les deux bouts et avances du pont étoient gardés par des hallebardiers qui n'y laissoient entrer qui que ce fût au monde. Quelques cabinets et pri-

vés, attachés au dehors des maisons, tombèrent à l'eau et y eut des personnes noyées.

Inondation de la rivière, qui s'est accrue jusques à dimanche midi 22 et a été deux pieds plus haut qu'en l'an 1649; tous les égouts de la ville regorgeant dans les rues où l'on n'a pu aller que par bateaux.

Tout le bas de l'île Notre-Dame tout noyé, jusques à la rue Poulletier, les bateaux passant par-dessus le parapet et appui des deux quais; l'Arsenal, la place devant le quai et rue Saint-Paul, celui de Saint-Gervais et rue de la Mortellerie et de la Grève, jusques au bas de la rue de la Coutellerie, la vallée de Misère et partie du quai de la Mégisserie, celui des Augustins et hôtel de Nevers, tous inondés et non accessibles qu'avec bateaux; comme aussi celui de la Tournelle, jusques au faubourg Saint-Victor, le jardin Royal et toute la campagne interjacente à la Seine. Tous les chantiers de bois emportés et de même vers et dans le faubourg Saint-Antoine, marais de Bas-Froid et dehors du Temple; les fossés de la ville comblés et regorgeants dans icelle par les égouts des rues, comme dit est. Les caves des maisons pleines.

L'après-dîner, les députés de l'assemblée du Clergé, l'archevêque d'Embrun portant la parole, eurent audience du Roi et de la Reine. Ils donnent six cent mille livres tournois au Roi pour les frais de son sacre. — Libelle court par les rues contre les ecclésiastiques de l'assemblée qui se tient à Paris et qui a tant donné de peine pour avoir d'elle un si modique secours au Roi, au lieu de quatre et cinq millions qu'elle a donnés ès précédentes assemblées, en temps de bien moindre besoin qu'il n'est à présent.

— Vendredi 20, à deux heures du soir, les députés du Parlement ont été au Lit de la Reine, en sa chambre grise, lui parler par la bouche du Premier Président, qui a fait ses remontrances sur la détention des Princes au Hâvre, demandant leur liberté, puisqu'ils paroissoient plus malheureux que coupables; a traité le jour de leur arrêt de « funeste et fatal à l'État, » et la raison de les arrêter « infortunée politique; » a exagéré l'éloignement, dureté de leur prison et la rudesse de l'air et du lieu où ils étoient; a parlé de Mademoiselle de Longueville, qui, par sa requête, demande permission de pouvoir être dans la ville et solliciter les affaires de Monsieur son père, et enfin a conclu, par prières adressées au Roi, de ne point s'absenter de sa bonne ville de Paris.

La Reine a répondu qu'au premier jour elle assembleroit son conseil et feroit savoir au Parlement le temps pour venir prendre sa réponse. Le Garde des Sceaux dit, comme il sortoit, que cela étoit insolent. Le Roi, tout en colère, dit après qu'il fut sorti : « Maman, si je n'eusse point craint de vous fâcher, j'eusse par « trois fois fait taire et sortir le Premier Président. »

Le matin, sur le midi, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, ayant le département de la Maison du Roi, a, par commandement de la Reine, fait entendre au marquis de Chandenier de quitter son quartier de capitaine des gardes écossoises et se retirer, dans le lendemain, en Auvergne, chez soi. La cause est qu'il hante continuellement avec le coadjuteur de Paris. Il a répondu, qu'ayant la garde du corps du Roi, il ne la pouvoit abandonner sans un commandement porté par écrit; on lui a donc expédié une lettre de cachet du Roi. Il a ordre de s'en aller en ses terres d'Auvergne. Il a eu, de la même bouche, depuis, permission de rester à Paris jusques après la décrue des eaux. (Voyez le 15 de ce mois.)

La duchesse de Montbazon grosse. M. de Montbazon, âgé de 80 ans ou plus. Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1595.

— Le samedi 21, arrêt du Parlement portant défenses aux maîtres des Requêtes de passer outre à juger souverainement le nommé Éon, contrôleur du Sceau, pour fausseté par lui commise. Il est prisonnier en la Bastille, et le Garde des Sceaux a donné commission auxdits maîtres des Requêtes de le juger, avec commination de les interdire de l'assistance au Sceau, s'ils y manquent.

— Le dimanche 22, assemblée chez le Premier Président, où fut résolu d'interdire du Parlement à jamais les maîtres des Requêtes s'ils passoient outre au jugement d'Éon, contrôleur au Sceau.

Ce jour, à midi, les eaux commencent à décroître, et lundi matin, elles étoient baissées de demi-pied et plus en des endroits larges, de deux ou trois pouces au Pont-au-Change-Neuf et autres lieux de la rivière.

— Lundi 23, le Premier Président fait en l'assemblée des Chambres relation de ce qui se passa vendredi chez la Reine, en leur députation et à sa harangue. Le duc de Beaufort y étoit.

Ce jour même, les gens du Roi ont été vers la Reine pour le différend du Garde des Sceaux et du Parlement; celui-là a la pos-

session et l'usage de faire, de tous temps, souverainement et par ses commissaires, tels qu'il veut choisir, le procès aux officiers du Sceau : le Parlement prétend qu'en vertu de la déclaration du mois d'octobre 1648, les maîtres des Requêtes, que le Garde des Sceaux a commis en ce procès, ne peuvent pas juger souverainement. M. Talon harangue la Reine, qui remet l'affaire à son conseil pour y être jugée à la huitaine. On croit que cela s'accomodera par même voie.

Les mêmes gens du Roi prendront de la Reine le jour qu'elle donnera aux députés du Parlement pour retourner vers elle quérir la réponse à leur députation. On dit que c'est pour le 25.

Le sieur de Bar écrit du Hâvre, en cour, que Monsieur le Prince demande sa liberté et promet de l'accepter à quelque prix et condition qu'il plaise au Roi la lui donner.

On dit que le maréchal de Gramont a été, de la part de M. d'Orléans, demander à la Reine la liberté des Princes prisonniers au Hâvre et est allé vers M. le Cardinal pour ce même sujet, que l'on dit avoir été pour cela toute la nuit en alarme.

— Le 24, à 7 heures du soir, on envoya de la cour quérir M. du Plessis Guénegaud pour faire sortir Carnavalet de la Bastille, où il fut mis pour avoir laissé évader madame de Bouillon de chez elle.

C'est ce soir que l'on veut que le maréchal de Gramont ait fait allées et venues pour la liberté des Princes.

Ce même jour arriva de Bourgogne ici le duc de Vendôme, ce qui fit dire à la Reine que le marquis de Chandenier s'en pourroit bien aller, nonobstant les eaux.

Les eaux décroissent de deux pieds au 25 matin et le 26 emportent sept maisons de la rue de la Boucherie, avancées sur le cours de l'eau, et qui, par leur chûte sur un grand bateau là attaché, tuèrent plusieurs lavandières. Autres maisons, aussi en avance sur la rivière, en la rue Saint-Louis, au-dessous du pont Saint-Michel, s'éboulèrent aussi en l'eau.

— Mercredi 25, le Roi va au sermon que fait le curé de Saint-Paul, le sieur Mazure, maître de la chapelle de Sa Majesté, dans son église, où se célébroit la Conversion de ce saint.

— Vendredi 27, Parlement assemblé pour les affaires des maîtres des Requêtes, députe aussi vers M. d'Orléans le prier de se joindre pour la liberté des Princes.

La Reine, se portant de mieux en mieux, se guérit entièrement.

— Le lundi 30, Conseil d'en haut; les députés du Parlement, qui avoient été ouis par la Reine couchée en son lit le 20 dernier passé, furent mandés devant elle, qui se trouva debout en son cabinet et habillée de noir; et leur fut dit, par l'organe du Garde des Sceaux, qu'il ne fut oncques qu'en France on ne mît les Princes du sang en prison, quand ils faillent ou donnent soupçon de pouvoir faillir; allégua tous ceux qui avoient été mis prisonniers, aucuns jugés, les uns absous, les autres condamnés, etc., et qu'en pas une de telles occurrences le Parlement ne s'étoit mêlé d'eux, étant vrai qu'il est seulement pour rendre la justice aux particuliers et nullement pour connoître des affaires d'État; que néanmoins la Reine ne trouvoit point mauvais qu'il eût fait ses remontrances au Roi sur l'affaire présente de la liberté des Princes, laquelle Sa Majesté même désiroit et étoit très aise que l'on lui en ouvrît les moyens, lesquels elle croyoit ne devoir ni pouvoir être autres sinon que ceux qui s'étoient soulevés depuis cet emprisonnement missent bas les armes, revinssent en France, abandonnassent le parti des ennemis et remissent ce qu'ils avoient de places et de forces entre les mains du Roi; ce qu'étant fait, et la Régence trouvant en cela la sureté de la personne du Roi et de l'État, au point qu'elle y puisse prendre confiance, Sa Majesté remettra tout aussitôt les Princes en liberté; et pour témoigner que Sa Majesté le veut ainsi, elle enverra au premier jour sa déclaration portant amnistie de tout le passé, aux conditions susdites, en son Parlement.

Ce soir même, le duc de Bouillon, mandé à Paris, y arrive de Turenne, les duc de La Rochefoucauld et marquis de Sillery, son beau-frère, y sont depuis quelques jours et ont vu la Reine.

Le même jour, tous les colonels, seize en nombre, leurs lieutenants et officiers furent par les quartiers de la ville, chacun en l'étendue de sa compagnie, faire de maison en maison, sans aucune excepter, exacte perquisition de tous ceux qui étoient dedans, suivant le résultat de l'assemblée de Ville, faite le jour précédent en vertu d'une lettre de cachet du Roi, portant que Sa Majesté étoit avertie que force gens étrangers et non avoués se trouvoient secrètement dans Paris.

Le duc de Candale est pourvu du gouvernement d'Auvergne, on dit que son père, le duc d'Épernon, vient en cour et est venu en effet.

— Mardi 31, assemblée en Parlement et arrêté que les gens du

Roi iront incessament vers le Garde des Sceaux solliciter la déclaration d'amnistie qu'il promit hier de la part de la Reine, ainsi que le Premier Président a dit, en la relation qu'il a faite de ce qui se passa hier avec les députés du Parlement devant le Roi et la Reine, au Palais-Royal.

FÉVRIER.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Le mercredi, 1er jour de février (*Danubium*), le Parlement assemblé, comme le jour d'hier, continua à vouloir passer outre à déterminer de la liberté des Princes, puisque la Reine n'avoit point envoyé la déclaration par elle promise. Les gens du Roi, qui l'ont été solliciter vers le Garde des Sceaux, ont dit l'avoir vue minutée, mais qui n'avoit pu encore être mise en forme et que le Parlement l'aura dans vendredi prochain. Aucuns ont là-dessus dit qu'il falloit passer outre à voir les charges du procès des Princes et les juger. Le Premier Président les a retenus, et, s'adressant au rapporteur de la requête, le sieur Deslandes-Payen, lui a demandé son avis. Lui, a dit qu'auparavant le donner, il étoit à propos de voir s'il y avoit quelqu'un de la Compagnie qui dût proposer de députer vers M. le duc d'Orléans pour le prier d'assister à ce qui s'y feroit, parce que tel avis, venant à la traverse, romproit le cours de celui du rapporteur. Comme donc il s'en est trouvé qui ont été de cet avis d'inviter M. d'Orléans à venir au Parlement, cela a été arrêté de députer vers lui, et cependant l'assemblée remise à vendredi.

Le coadjuteur de Paris avec le duc de Beaufort ont protesté désirer et demander la liberté des Princes plus sincèrement que beaucoup d'autres qui en font semblant (il semble qu'ils aient voulu désigner le Premier Président, qui pourtant y va sans doute tout de bon) et en ont fait grande démonstration.

On cria « au Mazarin, » au duc d'Épernon et aussi au duc de Vendôme, alors qu'ils sont passés sur le Pont-Neuf.

M. Le Tellier, secrétaire d'État, étant allé au palais d'Orléans vers Son Altesse Royale, lui a demandé de la part de la Reine s'il étoit vrai qu'il eût dit vouloir que les Princes sortent de prison;

à quoi il a répondu qu'oui et qu'il le vouloit, et qu'il le rapportât ainsi à la Reine.

On dit que le maréchal de Gramont part demain de Paris pour s'en aller au Hâvre vers les Princes prisonniers, — et il est vrai, — menant avec lui les sieurs de Lyonne, de la part de la Reine et Goulas, de la part de M. d'Orléans.

On parle aussi d'envoyer le duc de la Rochefoucauld vers madame de Longueville à Stenay.

Le mercredi soir, premier février, conseil d'en haut et au sortir le cardinal Mazarin regardant le Roi dit d'un ton triste qu'il étoit le plus infortuné Roi de la Chrétienté, puisqu'ayant une si haute naissance et de si belles qualités, il ne pouvoit gagner le cœur de ses peuples entre lesquels il y avoit et dans sa ville capitale des Fairfax et des Cromwels qui tendoient à le faire périr. — M. le duc d'Orléans dit que les peuples aimoient le Roi et la Reine, mais haïssoient seulement le ministre qui étoit cause de tant de maux qu'ils avoient soufferts et souffroient. — Le Cardinal répliqua que c'étoit le prétexte même des Cromwels et Fairfax qui avoient en Angleterre couru sus d'abord aux ministres, pour ensuite, dans leur perte, ensevelir le Roi, comme ils ont fait; mais que pour lui, sous les ordres de la Reine et l'autorité du Roi, il défendroit bien son terrain; à quoi M. d'Orléans répliqua : « Je ne doute « point de vos bonnes intentions, mais je doute des moyens que « vous en pouvez avoir. »

— Jeudi 2 et vendredi 3, tout en armes au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans n'y voulant plus aller, et le bruit courant qu'il a dit qu'il n'iroit point, que le Cardinal y fût. Tous les amis et serviteurs de l'Éminence sont là avec épées et poignards tous les jours dès le matin; le dernier desquels, avant jour, sont partis pour aller au Hâvre, le maréchal de Gramont de la part du Roi, et de la Reine, le sieur de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine, encore de sa part et de celle du Cardinal, et le sieur Goulas secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, de la part de Son Altesse Royale, pour, avec les Princes, traiter de leur liberté.

Consentement de M. d'Orléans donné par écrit à la Noblesse pour s'assembler, à certaines conditions.

M. d'Orléans envoie quérir les ducs d'Épernon et de Schomberg auxquels il dit qu'ils n'eussent pas à recevoir aucun ordre que de lui. Le premier, comme le plus ancien, répondit que si le

Roi et la Reine étoient hors de Paris, il n'auroit garde de recevoir ordre d'ailleurs que de Son Altesse Royale; mais Leurs Majestés y étant, il le recevroit d'Elles.

On parle du retour de M. le Chancelier et de M. de Chavigny.

Ce même jour, vendredi 3, le Parlement assemblé, M. d'Orléans n'y vint point, quoiqu'invité; mais le coadjuteur de Paris dit qu'il l'avoit chargé d'assurer la Compagnie qu'il étoit pour la liberté des Princes.

La Reine vouloit aller au Palais d'Orléans vers Son Altesse Royale, qui lui manda de n'y point aller et ne se montrer par les rues, ne lui répondant pas du peuple irrité.

Ce jour, le cardinal Mazarin harangua dans le cabinet de la Reine, en présence de leurs Majestés, pour se justifier de tout ce qu'on lui imputoit et particulièrement sur ce qui s'étoit passé le soir précédent entre M. le duc d'Orléans et lui. Il ne s'en acquitta pas avec pleine satisfaction de ceux qui y étoient présents, au nombre de vingt ou trente.

Les ducs de Vendôme et d'Elbeuf allèrent de la part de la Reine vers Son Altesse Royale, pour le gagner, car ceux d'Elbeuf sont pour la cour, et comme le premier vit résistance, il dit à Son Altesse Royale en l'oreille : « Ce n'est pas que, quoi qu'il arrive, je ne sois votre serviteur. » Ce que M. d'Orléans reprit tout haut en disant à ceux qui étoient là présents : « M. de Vendôme me dit telle chose. »

— Samedi 4 au matin, le Parlement s'assemble et M. le duc d'Orléans y va. La Reine envoie par M. de Brienne, secrétaire d'État, leur dire qu'ils députent vers elle; ce qu'ils font par l'avis de M. d'Orléans ou de M. le Premier Président, ou de tous les deux, quoiqu'il y en eût qui le voulussent empêcher, entre autres le conseiller Broussel, de la Grande-Chambre. Cependant on a opiné sur les deux avis ouverts hier, l'un desquels alloit à députer vers la Reine pour la remercier de ce qu'elle avoit levé et ôté les conditions apposées à la liberté des Princes, laquelle elle accordoit pure et simple à présent, sans faire en cette députation vers Sa Majesté aucune mention du cardinal Mazarin. Autres, les plus turbulents, opinoient à un ajournement personnel au Cardinal, pour le faire venir rendre compte au Parlement de son administration. Sur quoi, le Premier Président les avertit que c'étoit aller au change et qu'il falloit poursuivre leur thèse de la liberté

des Princes, de peur de l'achopper par une autre proposition qui ruineroit la première.

En effet on a voulu que les auteurs de cette deuxième proposition l'aient faite comme craignant la liberté des Princes et pour l'empêcher, en obligeant la Reine et le Cardinal à tenir ferme jusques au bout, voyant qu'on les pousse.

M. de Brienne survint aussi dans l'assemblée parler à M. d'Orléans, — qui en faisoit quelque difficulté, et enfin l'ouït, — qui l'exhorta de la part de Sa Majesté à une conférence, à quoi le Premier Président porta Son Altesse Royale qui ne s'y voulut rendre.

Hier donc, en étant demeurés là à cause de l'heure, aujourd'hui ils ont repris par le président de Blancmesnil, qui a le premier opiné et de suite les autres, jusques bien avant dans la relevée.

M. d'Orléans a dîné dans la buvette.

Enfin arrêt que très humbles prières, de la part du Parlement, seront faites au Roi et à la Reine pour envoyer les ordres nécessaires à la délivrance des Princes. Que déclaration de Sa Majesté seroit aussi faite et envoyée au Parlement pour leur innocence et que la Reine seroit aussi suppliée d'ôter des conseils et d'auprès la personne du Roi le cardinal Mazarin.

La Reine a dit aux députés du Parlement (le Premier Président les conduisant, et puis retournant à l'assemblée, qui cependant a toujours tenu), qu'elle les avoit envoyés quérir afin que leur Compagnie sût ce qui avoit été dit par M. le Cardinal à M. le duc d'Orléans, au sortir du dernier conseil; et là dessus commanda au sieur Du Plessis Guénegaud de lire une relation par écrit de ce que dessus, laquelle le Garde des Sceaux prit et lut avec ses lunettes : et y a apparence que ç'avoit été lui qui l'avoit faite et écrite; et portoit que le Cardinal avoit dit mercredi soir, en sortant du conseil, au Roi que c'étoit chose étrange qu'ayant une si haute naissance et tant de belles qualités en sa personne, élevé qu'il a été dans les victoires, il ne pourroit éviter la haine et l'insulte d'aucuns de ses sujets ; que M. d'Orléans ayant dit qu'il n'y avoit personne des sujets du Roi qui ne l'aimât, et la Reine aussi, mais qu'ils en avoient au ministre, comme à l'auteur des maux de l'État, le Cardinal répliqua que c'étoit le prétexte ordinaire des révoltés et mauvais sujets que de se prendre en apparence aux ministres, quand en effet ils avoient mauvais dessein contre le Souverain; et que tous les temps fournissoient en toutes nations

tels exemples et particulièrement un tout frais et récent en Angleterre, etc. : et qu'il n'a point parlé des Fairfax et Cromwels en France, comme on lui veut imputer.

Ce papier fut livré au Premier Président qui le porta lire au Parlement, où il fit relation, en l'assemblée qui l'attendoit, de sa légation.

Le soir, le Corps de Ville fut au Palais-Royal assurer leurs Majestés de leurs fidèles services.

Le maréchal d'Estampes y vient, de la part du duc d'Orléans, dire aux maréchaux de Villeroy et du Plessis-Praslin, que s'ils permettent que le Roi et Monsieur son frère sortent de Paris, ils en répondront en leurs propres et privés noms.

— Dimanche au soir 5, les gens du Roi étant saisis de l'arrêt du samedi matin, furent au Palais-Royal, où l'avocat général Talon harangua fort bien sur tous les points dudit arrêt. La Reine leur dit de retourner lundi sixième.

Dimanche, de relevée, la Reine envoya à l'Hôtel de Ville faire défense au Corps de recevoir aucuns ordres du duc d'Orléans, qui s'en plaint le lendemain lundi au Parlement, et proteste qu'il fera désormais sa charge de lieutenant-général par tout le Royaume pour les choses de milice; et envoie au sieur Le Tellier, secrétaire d'État, de ne donner aucuns ordres que de par Son Altesse Royale.

— Lundi 6, au soir, les gens du Roi furent au Palais-Royal, mais parce que le matin, en l'assemblée où M. d'Orléans étoit, on n'a pas approuvé la remontrance ou supplication faite hier par les gens du Roi sur l'éloignement du cardinal Mazarin, parce que l'intention du Parlement est de la faire par ses particuliers deputés, et non par les gens du Roi, et que l'on y a arrêté que demain mardi lesdits députés du Parlement iroient, la Reine l'ayant su, n'a point rendu de réponse ce jourd'hui auxdits gens du Roi, attendant après avoir ouï les députés du Parlement demain au soir.

M. de la Rochefoucauld a été reçu duc et pair.

Cependant la nuit, le cardinal Mazarin accompagné de la plupart de ses amis et courtisans, et de deux à trois cents chevaux, s'en alla à Saint-Germain-en-Laye, où il coucha le reste de la nuit, vedettes et sentinelles gardant les postes et avenues.

— Le lendemain mardi 7, le duc de Mercœur le fut trouver à

Saint-Germain, et s'en est revenu le 8 à Paris, comme aussi le marquis de Gesvres et quelqu'autres.

Mademoiselle de Longueville sort des filles de la Visitation-Sainte-Marie, où il y a cinq mois qu'elle étoit, au faubourg Saint-Jacques, et s'en vient loger en l'hôtel de Soissons.

Ledit jour 7, au matin, le Parlement assemblé, M. le duc d'Orléans présent, donne un semblable arrêt à celui de samedi 4, à savoir que, par les députés de la Compagnie, le Roi et la Reine seroient ce jourd'hui remerciés de l'éloignement du cardinal Mazarin, et suppliés qu'il sorte du Royaume, et que Leurs Majestés envoient une déclaration au Parlement, portant que tous étrangers sont exclus d'entrer aux conseils du Roi, même les naturalisés et autres qui ont attache ou dépendance d'autres princes que du Roi; et que leursdites Majestés mettent les Princes hors du Hâvre en liberté, y envoyant les ordres pour ce nécessaires incessamment.

Il y eut aussi quelques réceptions de conseillers.

— Mercredi matin 8, le Parlement assemblé, M. d'Orléans présent réitère l'arrêt d'hier et ajoute que les députés iront (comme ils y ont été après midi et ont trouvé les neveu et nièces du Cardinal partis) supplier la Reine que les neveu et nièces et appartenant au Cardinal s'en aillent et vident le Royaume.

Divers bruits dans Paris, et jusques là que l'on disoit que M. d'Orléans vouloit aller assiéger le Palais-Royal et se saisir de la personne du Roi. Les gardes y sont très bonnes et avancées. Mais ledit duc d'Orléans a répondu à quelqu'un qui l'avertissoit qu'il s'approchoit des troupes de Paris et que ce pourroit être que la Reine voudroit s'en aller et emmener le Roi : « Je ne serai « jamais si malheureux que d'empêcher le Roi et la Reine de « faire ce qu'ils voudront. »

L'après-dîner, tous les ducs et pairs, maréchaux de France, ministres, secrétaires d'État et gens du Conseil du Roi ont été assemblés par la Reine en sa Galerie, où elle leur a dit que puisque M. d'Orléans n'avoit voulu venir voir le Roi ni accepter sa conférence en aucun lieu, elle les assembloit pour savoir d'eux quel étoit leur avis sur l'état des affaires présentes. Le maréchal d'Estrées a dit qu'il lui sembloit qu'il falloit aller vers M. d'Orléans le prier d'assister à cette assemblée et de les présider. Ils y sont donc tous allés, et M. de Vendôme portant la parole, M. d'Or-

léans a répondu qu'il étoit en négociation avec le Garde des Sceaux, venu vers lui, le sieur Le Tellier l'accompagnant, et qu'il falloit achever cette négociation. Voyant le duc d'Elbeuf entre les autres, il lui a dit qu'il étoit de tous écots : en la guerre de Paris, [il] avoit quitté la personne du Roi ; que lui qui parloit lui avoit moyenné pour cent mille écus le bois en Normandie, et le gouvernement de Montreuil pour son fils, et qu'aujourd'hui il se montroit Mazarin.

Cette députation retournée au Palais-Royal a résolu de s'y retrouver demain et y délibérer au cas que la négociation du Garde des Sceaux ne réussisse pas avec M. d'Orléans.

— Jeudi matin 9, le Parlement assemblé, les gens du Roi dirent que, le soir précédent, étant retourné vers la Reine, elle les avoit assurés que tout de bon et en toute certitude le cardinal Mazarin s'en étoit allé pour ne retourner jamais, et que ses neveu et nièces étoient aussi partis, et que s'il en restoit encore quelqu'un, il seroit demain parti, devant huit heures du matin. Arrêt donc a été donné que le cardinal de Mazarin videra le Royaume dans quinze jours pour tout délai ; défenses faites à tous gouverneurs de provinces et de places de le céler, protéger, ni favoriser, et lesdits quinze jours passés, ordonné à toutes personnes de lui courre sus. Que ses parens et aussi ses domestiques étrangers, tous sans aucun excepter, se retireroient dans ledit temps.

L'après-dîner, M. d'Orléans a envoyé quérir le maréchal de Villeroy, le Garde des Sceaux et le secrétaire d'État M. Le Tellier, qui, arrivés au Palais d'Orléans, y ont trouvé les maréchal de La Mothe, président Viole, et le conseiller Fouquet, sieur de Croissy, tous trois ayant pouvoir et se faisant fort de traiter de la part des Princes prisonniers au Hâvre ; et ont convenu pour leur délivrance :

Que M. de Longueville abandonne tout à fait le gouvernement de Normandie et en donnera sa démission au Roi, ensemble toutes les places qu'il y avoit purement, fors Dieppe, de l'achat de laquelle il sera remboursé dans quatre années jusques à la somme de soixante-dix mille écus ; et en récompense, le Roi le pourvoiera du gouvernement de Guyenne ou de Provence, au choix de Sa Majesté.

Que monsieur le Prince ne rentrera en son gouvernement de Bourgogne que deux ans après la majorité du Roi, ni pareillement dans Bellegarde.

Que à sa sortie, et dès à présent, il remettra Montrond entre les mains du Roi, parce qu'aussi, à sa sortie, le Roi le remettra en pleine possession et exercice de sa charge de Grand Maître de France, en tenant toutefois et observant par lui les survivances et autres dispositions faites par la Reine.

Sur le fait de Stenay, que le Roi veut ravoir, ils en sont demeurés et remis au lendemain.

Cette nuit ensuivante ce n'a plus été une simple alarme, comme ce fut la précédente, à la fenêtre du maréchal de Villeroy, à ce qu'il prît garde qu'on enlevoit le Roi, qui toutefois dormoit dans son lit, mais une émeute par les portes de la Conférence, Neuve de Saint-Honoré et de Richelieu, où le peuple s'est amassé et a tendu les chaînes sur l'opinion semée que l'on vouloit enlever le Roi.

M. le duc d'Orléans ayant envoyé le sieur des Ouches, capitaine de sa garde suisse au Palais-Royal, [il] y a trouvé le maréchal de Villeroy couché, lequel s'étant levé à sa venue, l'a mené au lit du Roi qui dormoit, et puis à celui de la Reine qui étoit aussi couchée, tellement que le bruit répandu déjà par Paris appellant avec le tambour les bourgeois aux portes, a cessé en un moment ; mais non l'opinion en l'esprit de la populace.

— Le 10, à quatre heures du matin, on a tenu assemblée en la maison de Ville.

Sur les neuf heures, le duc d'Épernon a été accueilli par la populace dans la rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergents ; et, sur le cri « au Mazarin », se voyant environné s'est jeté dehors et, environné des siens, sauvé à pied au Palais-Royal, jusques où il a été poursuivi avec boues et injures. Son carosse a été pillé et mis en pièces, le cocher, bien battu, a sauvé les chevaux à grand peine.

Le comte d'Harcourt, allant dîner chez le maréchal du Plessis Praslin, a de même été accueilli par la populace qui croit que le duc d'Épernon et lui aidoient la nuit à enlever le Roi, parce que ce comte, sur l'alarme qui lui en vint la nuit, fit tenir toute la grande écurie prête.

A cette insulte, le comte, bien accompagné, a vertement répondu de paroles et d'effet, fendant la foule et la traversant l'épée à la main.

Le Parlement s'est aussi assemblé, cependant que l'on publioit [illegible] son arrêt du jour d'hier contre le cardinal Mazarin, et

ordonné que les gens du Roi iroient vers la Reine la supplier de ne point s'en aller hors de Paris ni permettre en sortir; et le Premier Président a lu une lettre qu'il a composée, et qui a été approuvée pour être envoyée, avec ledit arrêt d'hier, aux autres Parlements. Elle a été imprimée ce jourd'hui.

Sur les quatre heures du soir, les sieurs de la Rochefoucauld, de la Vrillière, secrétaire d'État ayant le département de Normandie, le président Viole, principal agissant pour monsieur le Prince, et le sieur de Comminges, qui jadis l'arrêta avec son oncle Guitaut et le conduisit, avec les deux autres, dans le bois de Vincennes, sont venus trouver la Reine et lui ont fait signer le traité pour leur délivrance, lequel, eux quatre, le lendemain samedi, doivent en poste leur aller porter et puis les ramener en cour.

Le maréchal d'Estampes est venu aussi de la part de M. le duc d'Orléans, remercier la Reine de la facilité qu'elle a apporté à ce traité et délivrance, et l'assure qu'il fût allé ce soir lui-même en remercier Sa Majesté, s'il se fût assez bien porté, mais qu'il iroit demain à deux heures.

Le Prévôt des Marchands et Corps de Ville est aussi allé là; et leur a la Reine fait sa plainte de la calomnie et faux bruit semé méchamment de l'enlèvement du Roi, à quoi elle n'a jamais pensé et ne pense point. Et, pour leur témoigner, ils feroient bien chose agréable à elle et au Roi de mettre la nuit prochaine, une douzaine ou deux de bourgeois sages et entendus à garder chaque porte de la ville, ce qui a été fait par toutes les portes.

Le bruit d'enlèvement du Roi vint la nuit précédente du faubourg Saint-Germain, et fut porté chez M. d'Orléans et chez Mademoiselle sa fille. Ceux qui le maintiennent assurent les comtes d'Harcourt, duc d'Elbeuf et ses enfants, ducs de Schomberg et d'Épernon avoir été de la partie : que les ducs de Candale et de Mercœur arrivèrent à minuit chez la Durier, à Saint-Cloud, et que plus de cinquante cavaliers passèrent en troupes à Meudon vers cette heure là, qui se rafraîchirent à la taverne. Cette nuit, après minuit, M. d'Orléans a envoyé ordre chez tous les colonels pour redoubler les gardes des portes, posées selon que la Reine l'avoit dit ce soir au Prévôt des Marchands.

Un valet de pied de Son Altesse Royale est venu entre une heure et deux de ladite nuit, déjà samedi, chez M. le président de Guénegaud, colonel du quartier de la rue et porte Saint-Antoine,

pour faire redoubler sa garde. Le jour venu, l'on a oui dire parmi le peuple que l'enlèvement du Roi se devoit faire par eau cette nuit là.

Le président des Comptes, le sieur Perrault, ci-devant prisonnier au donjon de Vincennes avec le Prince de Condé, dont il est intendant pour sa maison, mené à la Bastille durant que les princes étoient à Marcoussis, puis, comme ils furent menés au Hâvre, reconduit à Vincennes, en est sorti et est en sa maison à Paris.

— Samedi donc 11, au matin, le Parlement s'est encore assemblé, mais n'a point tardé. Les gens du Roi ont référé de leur députation vers la Reine, qu'elle assuroit le Parlement que le Roi ni elle ne partiroient jamais de Paris.

Toute l'après dîner, la cour grosse au Palais-Royal y a attendu la venue promise de M. le duc d'Orléans, qui a eu longtemps son carrosse prêt pour y aller et enfin n'a bougé de chez lui. L'on dit qu'il a été dissuadé d'aller là sur un avis venu que le cardinal Mazarin étoit arrivé au Hâvre.

Dès le matin, le duc de la Rochefoucauld et les sieurs de la Vrillière, secrétaire d'État, ayant le département de Normandie, président Viole, Arnaud-Corbeville et Comminge, capitaine des gardes de la Reine en survivance de son oncle Guitaut, sont partis, avec les ordres nécessaires, pour aller au Hâvre faire sortir les Princes.

La nuit, alarme par la ville; le coadjuteur a été à la porte Saint-Jacques, le duc de Beaufort par la ville à cheval, le marquis de Vitry aussi, et le maréchal de La Mothe ou le sieur d'Almon, son écuyer, d'un côté, le comte de Fiesque, de l'autre, le sieur de Chamboy, qui est à M. de Longueville, d'un autre, faisant leurs rondes sur un bruit que l'on vouloit faire en aller le Roi; aucuns soutenant qu'il y avoit même un bateau préparé pour lui, au cas qu'il ne pût sortir autrement. Gardes redoublées ès portes.

Le sieur des Ouches, envoyé par Son Altesse vers la Reine, l'a trouvée encore toute habillée avec ses gens et disant qu'elle ne s'osoit coucher à cause du bruit que l'on faisoit par la ville.

Les gardes suisses du Palais-Royal, avancées jusques à la barrière des Sergents de Saint-Honoré se chauffoient ès feux que les bourgeois, aussi alertes et prêts à prendre les armes, avoient devant les maisons des quarteniers ou autres ses officiers.

Cette nuit, comme un lot de cavalerie venoit de passer en la rue des Francs-Bourgeois, Rochefort, courrier du secrétaire d'État M. du Plessis de Guénegaud, y est arrivé devant sa porte et appelant Boulard et le petit valet de chambre leur a dit qu'il y avoit de la rumeur vers le Palais-Royal, mais que ça ne seroit rien et que si le bruit en venoit jusques à eux ils assurassent M. du Plessis qu'il n'y avoit sujet de se mettre en peine.

Avis de Rouen par lettre du 11, que le Cardinal étoit encore ce jour-là au Pont-de-l'Arche et que les chambres [du parlement] demandoient à s'assembler pour donner arrêt semblable à celui de Paris.

— Dimanche 12, le duc d'Elbeuf avec ses enfants est, de chez lui, allé au Palais-Royal, ayant vingt cavaliers, le pistolet à l'arçon de la selle qui l'accompagnoient et un carrosse qui suivoit rempli de mousquetaires. On a semé par le peuple qu'il est de parti avec son frère, le comte d'Harcourt, les ducs de Vendôme et Mercœur, d'Épernon, de Candale et de Schomberg, le maréchal d'Estrées, etc., pour l'enlèvement du Roi hors de Paris.

M. d'Orléans se trouve mal et se fait saigner.

Mort de la duchesse de Damville, jadis vicomtesse de Comblisy.

La nuit encore cavalerie en forme de ronde va par la ville.

Le duc de Vendôme se retire à coucher au Palais-Royal.

Le sieur des Ouches étant, de la part de Son Altesse Royale, allé voir l'état de la Reine, l'a trouvée à deux heures après minuit encore habillée.

— Lundi 13, par ordre de la Ville, les compagnies bourgeoises commencent à monter la garde ès portes de la ville.

M. le duc d'Orléans met en délibération s'il iroit voir la Reine et il en est dissuadé ; le bruit d'aucuns étant que non seulement on l'y arrêteroit, mais même poignarderoit.

Lundi 13, ce jour, à ce que l'on a su depuis, le cardinal Mazarin arriva du matin au Hâvre, ayant devancé de six heures les duc de la Rochefoucauld et sieur de la Vrillière, qui y alloient, avec les articles ci-dessus, samedi 11. Il a vu les Princes et les a mis en liberté et fait partir du Hâvre; en sorte qu'ils rencontrèrent à trois lieues sur le chemin de Rouen ledit duc et autres qui les alloient trouver. Ils furent ce jour coucher chez le sieur de Grosmesnil et le lendemain vinrent à Rouen.

Gardes continuées de jour aussi bien que de nuit par toutes les portes de Paris.

— Mardi 14, M. le duc d'Orléans surseoit encore d'aller voir la Reine, mais le

— mercredi 15, il y fut sur les cinq heures du soir; les nouvelles étant que ce soir les Princes couchent à Vigny, maison à trois lieues de Pontoise, à madame de Ventadour, et qu'ils seront demain à Paris, où ils souperont chez M. le duc d'Orléans.

Ce jour il y a eu arrêt au parlement de Rouen contre le cardinal Mazarin.

— Jeudi 16, toute la cour va au devant des Princes. Le maréchal de La Mothe avoit couché à Pontoise à cet effet. Ils sont arrivés à cinq heures du soir et plus au Palais-Royal dans le carrosse de M. d'Orléans, qui est allé au devant d'eux jusques vers Saint-Denis.

Tout Paris étoit à voir cette arrivée et le Palais-Royal regorgeoit de monde.

La Reine les a reçus étant sur son lit dans son alcôve; le Roi leur a fait caresse.

Il y a eu des feux de joie quasi par toutes les rues et des tonneaux de vin défoncés exposés aux passants. On y a compté deux cents carrosses au devant, sans ceux qui étoient dans les cours.

Madame d'Orléans se rendit près la Reine, mais n'y tarda point à cause de la foule, où il y a toujours quelque botte de Russie dont l'odeur la fait pâmer.

M. d'Orléans les emmena souper chez lui; et Mademoiselle y fut avec quatre siens violons et dansa en particulier dans le cabinet de Madame, M. de Beaufort et autres la servant. Les Princes ne bougèrent d'avec M. d'Orléans à l'entretenir et jouer. Ils en sortirent à deux heures après minuit pour aller coucher en l'hôtel de Condé. — (Faut voir la *Gazette* du 18 février et l'*Extraordinaire* du 17, n° 21.)

— Vendredi 17, les deux Princes frères furent en Parlement, où M. d'Orléans se trouva et parla tout le premier, puis le prince de Condé dit qu'il étoit là venu, pour ainsi qu'il avoit le jour d'hier remercié le Roi, la Reine et M. d'Orléans de sa délivrance, remercier le Parlement ce jourd'hui pour la lui avoir procurée; réitéra le même remerciement pour et au nom de M. de Longueville, qui (pour n'être pas pair et n'avoir séance) n'a pas pu être là présent. Le prince de Conti fit aussi son remerciement, mais si bas que fort peu de gens l'entendirent. Le Premier Président se

réjouit de leur retour et en son nom particulier et en celui de toute la Compagnie.

— Samedi 18, les Princes sont visités de toute la terre en leur hôtel de Condé. Les gens du Roi y furent, M. Talon portant la parole pour les deux autres. Autres gens du Parlement, le Garde des Sceaux aussi, accompagné des gens du Conseil du Roi, y fit ses compliments.

L'on veut assurer que le comte de Palluau, lequel est confident au cardinal Mazarin, et que l'on croyoit ne le point abandonner, se trouvoit chez les Princes à leur faire la cour.

Les sieurs de Bouteville-Montmorency et de Haucourt, prisonniers de la bataille de Rethel dans le château de Vincennes et mis en liberté, sont, ce matin, venus à Paris voir les Princes qui les ont reçus avec embrassades.

Le duc d'Épernon, depuis l'insulte du peuple, est demeuré logé au Palais-Royal, au quartier du Cardinal. Le duc de Mercœur y est aussi logé; et le sieur de Lyonne, sa femme et toute la famille de son beau-père, le sieur Payen, sont logés au-dessous.

— Le dimanche 19, au soir, bal et comédie pour les Princes chez la duchesse de Chevreuse. Ils soupèrent néanmoins et jouèrent fort tard chez le maréchal de Gramont qui y perdit son argent contre le prince de Condé. Le prince de Conti soupa chez le chevalier de La Vieuville.

Assemblée de la Noblesse chez le comte de Béthune, ou le Prince de Guémené, ou la comtesse de Fiesque, sur le sujet des affaires présentes.

Conseil de guerre au Palais d'Orléans, où furent les quatre secrétaires d'État. M. du Plessis de Guénegaud n'en fut point et n'en sut rien.

— Lundi 20, qui est le lundi gras, Parlement assemblé reçoit la déclaration du Roi touchant l'interdiction du ministériat et gouvernement en France à tous étrangers. Il a sursis l'arrêt jusques après que très humbles remontrances auront été faites au Roi à ce que ces mots : « notre très cher et très amé (ou féal) cousin le cardinal Mazarin » en aient été ôtés et qu'il y soit ajouté « aux étrangers, » — « même tout françois cardinal ou qui aura dépendance ou attachement à aucun autre Prince que le Roi, excepté toutefois s'il est Prince du sang[1]. »

1. Cet édit fut présenté le lundi gras au Parlement sous prétexte qu'en

Le Clergé s'assemble sur le point qui le regarde en ladite déclaration.

Garde bourgeoise ès portes de la ville continue et redouble.

Lundi 20 au soir, conseil d'en haut chez la Reine, où le ministre Servien et le secrétaire d'État Le Tellier ne furent point.

— Mardi gras 21, grande assemblée et dévotion ès Jésuites tout le jour et le soir au salut de grand apparat.

Avis certain que le cardinal Mazarin, avec quatre-vingts gardes à cheval et cinquante cavaliers de ses amis, partit vendredi 17 du Hâvre et coucha à Cany, le 18 dîna dans le château de Dieppe et fut coucher sur paille à Saint-Quentin, village près la ville d'Eu, d'où l'opinion est qu'il prit le chemin de Doullens.

Le lundi ou mardi gras, les trois Princes soupent chez l'archevêque de Sens, où les duc de Beaufort et Coadjuteur invités ne furent point.

— Mercredi 22, à quatre heures du soir, la compagnie colonelle du quartier Saint-Antoine, conduite par le lieutenant-colonel, vient prendre M. le président de Guénegaud, son colonel, qui marche en tête d'elle le juste-au-corps de velours noir à passement d'or sur le corps, le hausse-col au col et la pique au poing. Le lendemain il revient avec sadite compagnie en son logis maternel, rue des Francs-Bourgeois, en même manière qu'il étoit allé. (Voyez aux 5 et 13 mars ci-après.)

— Mercredi 22 et jeudi 23, grand bruit du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse; il envoie à Rome pour conserver ses bénéfices.

Les Princes résolurent de mettre M. Le Tellier hors du secrétariat d'État.

---

l'original les mots ici omis de « notre tres cher et féal cousin le cardinal Mazarin », y étoient et aussi « l'orgueil des peuples » : et que de plus y étoit omis de déclarer précisément que tous cardinaux, mais même françois, étoient interdits du ministère. Sur quoi fut fait un arrêt qui fut imprimé et publié ce même jour, portant que le Roi enverroit une autre déclaration conforme aux désirs du Parlement, dont quelques-uns s'étant pris garde et que cet arrêt, étant pris sans les termes de supplication ou très humble remontrance au Roi, il n'étoit pas dans les formes, ni soutenable, on en supprima les exemplaires, et le Premier Président en parla puis après au Parlement.

[Cette note, jointe à l'édit imprimé, est de la main de Dubuisson-Aubenay.]

La Reine envoie M. de Béringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi, vers le cardinal Mazarin lui dire qu'il ait à se retirer hors du Royaume.

Le sieur de Ruvigny doit partir en ce même temps pour aller vers ledit Cardinal et on ne sait si c'est de sa propre affection ou par l'envoi de la Reine.

Le sieur de Béringhen part jeudi 23 et a ses relais de carrosse à Luzarche pour Clermont en Beauvoisis. — Il n'est parti que le vendredi 24, non plus que le sieur de Ruvigny.

Ce matin M. Perrault fit en pleine Chambre des Comptes son remerciement à la Compagnie pour la peine que deux ou trois fois elle a prise de faire des remontrances à la Reine pour sa liberté. Le premier président Nicolaï, chef et ayant porté lesdites remontrances, ne s'est pas trouvé à la Chambre ce matin, étant malade; ce qui a été cause aussi que M. de Vendôme, qui faisoit ses sollicitations pour la vérification de ses lettres d'Amirauté, et le duc de Beaufort, qui, à part et sans jonction avec son père, faisoit les siennes pour sa survivance, ont été remis à lundi prochain.

— Vendredi matin 24, les sieurs de Béringhen et de Ruvigny partent pour aller vers M. le Cardinal, le dernier en poste, droit à Doullens.

— Samedi matin 25, conseil des Finances et pour les affaires des Suisses, où le Garde des Sceaux, le sieur Le Tellier et les trois autres secrétaires d'État assistent avec les ministres.

Après dîner, conseil de guerre au palais d'Orléans où tous les susdits du matin assistent et de là vont avec tous les Princes chez la Reine où fut tenu le troisième pour voir les moyens de trouver de l'argent et pourvoir à toutes les places que l'Espagnol menace en cette prochaine campagne, notamment à Casal, dont le gouverneur, sieur de Montpezat, est ici venu représenter la nécessité de cette place et s'en décharger.

M. du Plessis, après avoir dîné avec madame de Guénegaud sa mère, lui a déclaré qu'elle pouvoit louer ce qu'il avoit jusques alors tenu d'elle en sa maison; et aussitôt M. de Saint-Robert fut visiter les chambres et y conduisit l'abbé de Coulanges.

— Dimanche 26, les deux frères, princes de Condé et de Conti furent à l'hôtel de Chevreuse publier la recherche de la fille de la maison.

Le Roi présente un petit ballet pour son palais, et se danse ce soir deux fois de suite devant et après souper.

— Lundi 27, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État fut invité à dîner en l'hôtel de Chevreuse, où il se réjouit avec le maître du logis du mariage de sa fille. — Le matin, assemblée en Parlement, où le duc d'Orléans s'est trouvé pour assister les Princes à se faire déclarer innocents ; — (elle est ci imprimée).

Le soir, bruit du retour de Doullens du sieur de Béringhen, mais c'est le sieur de Ruvigny qui a vu la Reine dès ce matin et assuré que le Cardinal obéira à se retirer du Royaume.

Retour du comte d'Alais et de sa femme avec leur petit-fils à Paris, en l'hôtel d'Angoulême, ayant laissé en leur maison de Chaumont en Bourgogne leur fille unique, mère de ce petit enfant et femme du duc de Joyeuse, grand chambellan.

La nuit, jusques à trois heures, bal chez madame de Vitry, près les Minimes de la place Royale, dont on est sorti à trois heures. Le duc de Beaufort donnoit les violons à Mademoiselle. Tout le beau monde de Paris et de la cour y étoit.

-- Mardi matin 28, assemblée en Parlement sur la déclaration y présentée et renvoyée pour être refaite, dès le lundi gras 20 de ce mois, différée au mercredi premier mars ci-après. Celle de l'innocence des Princes fut enregistrée.

Le duc de Vendôme reçu en la charge d'amiral de France, surintendant des mers et le duc de Beaufort en la survivance. Et, eux reçus, prirent leurs séances en la Chambre des Comptes, assis au-devant du doyen des maîtres.

Nouvelles que ce jour le cardinal Mazarin doit être à La Fère-sur-Oise, dont le sieur de Manicamp est naguères gouverneur par le bienfait de Son Éminence, à cause de la prise de Rethel en décembre 1650.

Arrivée à Paris du prince François de Lorraine, frère du marquis de Mouy et cousin du duc Charles. Il est doyen de Cologne et évêque de Verdun, dont il a été mis hors dès le règne du feu Roi et vers l'an 1630, qu'il excommunia les officiers qui faisoient travailler à la citadelle de Verdun. Il vient ici pour voir s'il y pourra rentrer de la part du Roi.

Bruit, dont on dit que le prince de Condé est auteur, portant que madame de Longueville sera bientôt en son retour ici, apportant des propositions de paix de la part d'Espagne et une suspension d'armes entre les provinces de Champagne et de Luxembourg. Mais ce dernier point ne seroit que pour empêcher que nous n'entreprenions sur Mouzon et Stenay.

Don Esteban de Gamarra et autres prisonniers de la bataille de Rethel sont, sous leur parole, à Paris, comme y sont aussi MM. de Bournonville, dès le mois de janvier.

Fouquet, sieur de Croisy, conseiller en Parlement à Paris et ci-devant employé à Munster, est envoyé vers elle[1], ou à Bruxelles vers l'archiduc.

Le chevalier de Gramont est arrivé de Bruxelles à Paris vers les Princes pour y retourner.

Mademoiselle s'emploie pour faire subsister M. Le Tellier dans le secrétariat d'État.

Liste de la Noblesse assemblée à Paris, signée et collationnée par les secrétaires de ladite assemblée le dernier de ce mois, suivant la permission de M. le duc d'Orléans du 2; le tout imprimé. — Voyez le 4 mars.

MARS.

M. le comte de Brienne de Loménie, en mois de secrétaire d'État.

— Mercredi, premier jour du mois de mars, (*domuit*), le Parlement assemblé et y viennent les Princes avec le duc d'Orléans, lequel apporte la déclaration, non telle qu'après le refus du lundi 20 février on l'avoit désirée pour exclure tous cardinaux du ministère d'État en France, même les françois, mais conçue d'une autre manière et excluant des conseils du Roi tous étrangers, sans dire cardinaux. Et a ledit duc d'Orléans représenté à la Compagnie que sur ce que le nonce du Pape s'étoit ému et avoit fait bruit, on avoit trouvé au conseil du Roi qu'il n'étoit point à propos de s'attirer le Pape et le collège des Cardinaux sur les bras en cette saison et conjoncture d'affaire; même qu'il y auroit à craindre que l'assemblée du Clergé, se tenant encore à Paris, ne se remuât de cette affaire. Nonobstant quoi, la Compagnie est demeurée en opinion que c'est le coadjuteur de Paris, là présent, qui faisoit ainsi parler et agir M. d'Orléans, comme ayant visée tant au ministériat et gouvernement de l'État en France, comme au car-

1. La duchesse de Longueville.

dinalat. Et ont plus de cinquante ou soixante opiné tous que le Roi seroit supplié avec instance que les Cardinaux fussent exclus, fors le président Viole, qui étant fort ami du Coadjuteur et de la nouvelle Fronde des Princes, a dit qu'il étoit à propos d'inviter à venir au Parlement demain ou autre premier jour d'assemblée les plus apparents du Clergé qui ont séance au Parlement, afin que leurs avis fussent ouïs et que le tout se passât en leur présence. On en est demeuré à recommencer par M. le conseiller de Guénegaud, deuxième président en la troisième des Enquêtes, qui ouvrira les opinions en la première assemblée.

A la sortie du Palais, M. d'Orléans et les Princes furent dîner chez le président Le Coigneux.

Duels en ce mois, devant et après, fort fréquents et impunis.

M. Lainé, maître des Requêtes, sieur de Marguerie, intendant de justice en Bourgogne, en retourne ici.

Le conseil de Conscience, dont étoit le chef le cardinal Mazarin, subsiste sous le Garde des Sceaux, l'évêque de Rodez et le Père Paulin, jésuite, précepteur et confesseur du Roi, le grand pénitencier de Paris et M. Vincent, qui en a été dès le commencement. Toutes affaires de bénéfices s'y expédient aisément. M. de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine en est et a envoyé quelques certificats contenant le résultat ou arrêt de leur conseil, comme faisoit le cardinal Mazarin. Mais M. de Brienne ne les a voulu recevoir, ni expédier le bénéfice de son mois; là-dessus, et prenant mémoire du bénéfice, en a de son chef parlé à la Reine en faveur du poursuivant, tel qu'il a voulu, puis, selon l'ordre de la Reine, l'a expédié, qui est remettre les secrétaires d'État en leurs anciens droits et usages, tels qu'ils avoient avant le cardinal de Richelieu.

Conseil des dépêches, environ ce temps, aussi rétabli.

[illegible] sorte de brouillerie et d'appel entre le comte d'Harcourt [illegible] maréchal de la Mothe. — Cela est faux.

[illegible] Parlement assemblé, et y est enfin résolu que le cardinal [illegible] aura encore huit jours, pour toutes préfixions et [illegible] le Royaume et lieux de l'obéissance du Roi : et [illegible] déclaration du Roi présentée dès le 20 février et rap[illegible] en demeurera à l'exclusion des cardinaux étran[illegible] pour ce, faites remontrances au Roi; et sont nom[illegible] deux conseillers du Parlement et de la Grande [illegible] Broussel et Meunier-Lartige pour faire et par-

faire le procès au cardinal Mazarin, au cas qu'il n'obéisse et ne sorte dans huit jours du Royaume.

A la sortie du Palais, M. d'Orléans et les Princes vont dîner chez le Premier Président.

Ordonnance de la ville pour la garde des portes; (voyez la ici à part imprimée)[1].

Ce soir, le sieur de Béringhen retourne de devers le cardinal Mazarin, auquel il a donné un cheval pour le porter et son manchon. Ses nièces vont dans un carrosse de M. d'Hocquincourt, et son bagage est porté sur un fourgon à trois chevaux. Il tire par La Fère et Rethel à Sedan. Il a rapporté dudit Cardinal une lettre à la Reine, qu'elle envoya en original aussitôt à M. le duc d'Orléans et qui est très bien faite. Il y en a ici une copie en ce cahier[2] et elle a été aussi imprimée et vendue publiquement par la ville.

Le ballet du Roi, dansé dès dimanche ou lundi dernier, se danse encore ce soir, depuis huit jusqu'à dix heures.

— Vendredi 3, le sieur Fouquet de Mézières, frère de M. le Procureur général, est reçu conseiller en Parlement et, comme il faut l'assemblée des Chambres, le maréchal d'Estampes s'y est présenté; et celui de Villeroy l'ayant su, s'y est aussi trouvé et tous deux ont requis d'être reçus conseillers honoraires, le premier à la recommandation de M. d'Orléans, dont il est créature, et l'autre comme gouverneur du Roi : à quoi plusieurs se sont opposés, n'y ayant déjà que trop de tels conseillers honoraires, même maréchaux de France, comme les sieurs de l'Hôpital et de la Mothe-Houdancourt et, selon aucuns, de Gramont aussi. Mais le Premier Président a été pour eux et ils ont été reçus.

Bruit que la dame de Beauvais, ci-devant première femme de la Reine et bannie il y a deux ans à cause d'une lettre du marquis de Jarzé, est rétablie près de la Reine, et ce, à la prière du cardinal Mazarin, lequel elle fut trouver à sa sortie de la Cour sur son chemin au Hâvre, à Villarceaux, dit-on : autres assurent qu'elle ne l'a point vu, et que son rétablissement se fait *in gratiam principis Condœi, cujus causâ pulsa fuerat.* — Voyez au 4 avril qu'elle a été rétablie actuellement.

---

1. Cette mention de Dubuisson et celle du paragraphe suivant indiquent bien que le recueil pour lequel a été faite la copie qui sert à cette édition a été formé par lui-même, et la copie exécutée sous ses yeux. L'ordonnance en question est à la page 542 du recueil.

2. Cette copie est dans le recueil, à la page 386.

— Samedi 4, la haute noblesse continue ou recommence son assemblée, qui avoit été ci-devant en février chez le marquis de la Vieuville, un des présidents d'icelle. Il y a deux Présidents ensemble durant 15 jours. Le marquis de Sourdis étoit l'autre, puis les comte de Béthune et marquis de Vitry l'ont été. Ils s'assemblent presque tous les jours, fors les fêtes et dimanches, principalement les relevées, en la grande salle des Cordeliers. — Voyez au 2 et 4 février et au 15 et 16 mars.

Elle est allée tenir en la grande salle des Cordeliers du Grand-Couvent, aux avenues de laquelle il y avoit ce soir cinquante carrosses et force chaises. Elle a commencé avec permission de la Reine et a renouvelé cette fois par le consentement et signature de M. le duc d'Orléans, dont le Parlement semble n'être pas content, disant que telle assemblée se devoit permettre ou autoriser par lui. Elle va à demander la tenue des États Généraux, à quoi l'assemblée du Clergé la secondera, et cela n'est pas à l'avantage du Parlement.

La permission qu'elle a d'être assemblée, son union et sa lettre circulaire à la noblesse du royaume, avec sa formule et instruction, sont imprimées et débitées par les colporteurs, les 7 et 8 de ce mois, et en sera fait douze ou quinze cents exemplaires pour donner et envoyer partout, avec commination que ceux qui, étant en cette ville, ne se trouveront dans le temps limité, n'y seront plus reçus en après, ni en aucune autre assemblée de leur corps.

Les ducs de Joyeuse, de Nemours, de Beaufort, de Luynes, de la Rochefoucauld, de Chaulnes, le chevalier de Guise, le prince de Guémené, etc., en sont et y ont signé.

Ce matin les ducs de Richelieu et de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, se sont allés battre dans le cours de la Reine, vers Chaillot, et le premier ayant son épée rompue et une blessure au bras tenoit la Meilleraye sous lui, quand l'écuyer de celui-ci, s'étant rendu maître de l'épée de l'autre second, est survenu, qui a dégagé son maître et fait rendre le duc de Richelieu qui est pansé chez soi, dans son lit, où le jeune Grand Maître l'est allé visiter.

A l'attaque d'un fort, fait à plaisir dans le jardin du Palais-Royal depuis quelques mois — et où l'on fait escarmouche et attaques souvent pour divertir et enseigner les attaques des places au Roi, suivant la conduite de Beaufort, maître des exercices de piques, mousquets, etc., et du chevalier de Clerville, maître des mathé-

matiques du Roi, — un écuyer du comte ou prince d'Harcourt, se servant d'un pistolet qu'il croyoit n'être chargé que de poudre, ainsi qu'il est là ordonné, en a donné dans la jambe ou cuisse de son camarade, qui en a été fort blessé. Ce qui a causé scandale et sujet de prendre garde à telles choses désormais, à cause du péril où en est la personne du Roi.

— Dimanche 5, la colonelle de M. le président de Guénegaud est prête d'entrer en garde à la porte Saint-Antoine, mais s'en abstient sur un différend entre lui et le sieur de Brévannes-Aubry, conseiller au Grand Conseil, l'un de ses sept capitaines; et là-dessus est survenu le sieur Scarron, autre colonel, qui a emporté la garde. — Voyez au 13 ci-après.

— Lundi 6, le prince de Conti part de Paris et s'en va [par] le chemin de Meaux à Châlons, au-devant de madame de Longueville qui de Stenay revient en Cour. Ce jour, le marquis de Rouillac, de la maison de Goth, présente au Parlement une requête narrative, que l'assemblée qui se tient de la Noblesse lui avoit fait signifier, qu'il eût à s'y trouver, autrement elle lui déclaroit que ci-après il ne seroit reçu à s'y présenter, ni en aucune autre du corps dont il se seroit distrait et séparé, comme indigne. Que cette assemblée étant illicite, faite sans permission du Roi, il ne vouloit ni pouvoit en être et demandoit à être mis en la protection du Roi et du Parlement contre les entreprises et insultes d'icelle assemblée. Il a été mis, au rapport du conseiller Coquelay, sur ladite requête : « soit montrée au procureur général du Roi pour y mettre ses conclusions et en venir au premier jour. » On dit que cette assemblée fait des propositions de demander le franc-salé, d'exempter de la taille leurs fermiers, etc., et ôter la vénalité des offices; mais commence par les États Généraux.

Ce soir, à cinq heures, un carrosse s'étant présenté à la porte de Nesle pour sortir de la ville, la sentinelle l'ayant arrêté et les officiers de la garde mettant trop à venir, un des laquais s'approchant de la sentinelle, comme pour lui parler, l'a tuée. Autres disent que c'est un du corps de garde qui a été tué, et autres que ça été un bourgeois qui passoit par là et s'en voulut mêler. Le carrosse a été arrêté et le maître et cocher et un laquais, autre que le meurtrier, qui s'est sauvé, ont été menés prisonniers en l'hôtel de Ville. Ce qui a donné sujet à un bruit de ville que le comte d'Harcourt, voulant s'en aller, avoit forcé la porte de la ville avec la garde et [été] tué.

— Mardi 7, à quatre heures du matin, est décédé en sa maison, en la rue et joignant l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, le sieur Hennequin, conseiller en la Grande Chambre du Parlement, âgé de soixante-dix-huit ans, asthmatique périodique, ayant dès cette automne disposé de ses bénéfices, à savoir de l'abbaye de Bernay et prieuré de Maupas (qui en est voisin d'une heure, vers Orbec), valant ensemble vingt-trois mille livres à lui rendus, en faveur du sieur de Villeneuve, fils de M. de Brou, son neveu; de l'abbaye de Villenauxe en Brie, valant de... à...; du prieuré de Poix en Picardie, valant....., au sieur Phélypeaux, abbé, ou abbé d'Herbaut, deuxième fils du sieur d'Herbaut, conseiller d'État et du.....[1].

Ce jour MM. de Bournonville, Wolfgang, vicomte de Barlin et...[2] baron de Capres, sont partis en poste pour s'en retourner à Bruxelles, en vertu d'un passeport du Roi, que M. le duc d'Orléans leur avoit fait expédier, et être là deux mois sur leur parole, puis retourner ici se mettre en leur prison.

— Mercredi 8, d'après minuit, vers le jeudi, grand bruit et alarme au quartier Saint-Eustache et rue de Montmartre, qui a fait lever tout le monde et tirer force coups de mousquets, sur l'opinion que l'on vouloit enlever le Roi. Au commencement on croyoit que c'étoit la Reine qui, comme les autres fois précédentes, vouloit sortir de la ville. A la fin on a dit que c'étoit M. le duc d'Orléans, qui se vouloit assurer de la personne du Roi. — Depuis peu de jours une femme dit fort hautement au Palais, pourquoi l'on attendoit tant et que M. d'Orléans ne se dépêchoit-il d'emmener le Roi en son Palais pour l'y garder, puisque la Reine le vouloit emmener de Paris.

Mort du comte de Saligny, de la maison de Coligny, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, à la place duquel le comte de Miossens entre, laissant sa place à M. de la Salle.

Bruit faux, que l'on ôte les charges des secrétaires d'État aux

---

1. Les blancs de ces trois lignes existent au manuscrit.

2. Le prénom est en blanc au manuscrit : le baron de Capres, Jean-François-Benjamin de Bournonville, était le frère cadet du vicomte de Barlin et septième enfant d'Alexandre de Bournonville, passé en France en 1634. — Du parti de Condé, les deux frères avaient été faits prisonniers à la bataille de Rethel.

sieurs du Plessis-Guénegaud et Le Tellier, pour en pourvoir les sieurs de Champlâtreux-Molé et Viole, président aux Enquêtes.

— Jeudi 9, au soir, le ballet du Roi, dansé dès le 2 de ce mois et le 26 de février, se danse pour la troisième ou quatrième fois au Palais-Royal.

— Vendredi matin 10, le Parlement assemblé et y sont lues les lettres du parlement de Provence avec l'arrêt qu'il a donné pour la sortie du cardinal Mazarin hors du royaume, conforme à ceux que Bordeaux et Toulouse ont donné après Paris. Il y a été parlé de la déclaration demandée au Roi pour l'exclusion des cardinaux, même françois naturels, du premier ministériat et gouvernement du royaume et arrêté que les gens du Roi iroient encore la demander au Roi et à la Reine, et M. le duc d'Orléans, invité par députés à se trouver demain au Parlement.

Ce matin, le maréchal d'Aumont a voulu partir en poste pour s'en aller en son gouvernement de Boulonnois, où l'on dit que les ennemis font incursions, comme nos troupes allemandes, sous le général Rosen, ont naguères fait en Hainaut vers Landrecies, Avesnes, Maroilles, Solre-le-Chasteau et Chimay, où, à la fin, et sur leur retraite, elles ont été battues. Depuis, ledit maréchal d'Aumont a été retenu à Paris par la Reine.

Le soir, le coadjuteur de Paris a vu la Reine et longtemps à elle parlé si bas que personne n'en n'a rien entendu.

— Samedi 11, le Parlement assemblé au matin, et y sont présents les duc d'Orléans, prince de Condé, etc. L'arrêt, publié le 13 ci-après, avec la lettre du Parlement de Paris aux autres parlements, est que les conseillers Pithou et Bitaut iront commissaires par la frontière de Picardie, informer de tout ce que le cardinal Mazarin y a dit et fait en sa retraite : et que les deux autres conseillers de la Grande Chambre, ci-devant nommés, pour lui faire et parfaire son procès, informeront cependant ici de toutes ses actions, exactions, interversions de deniers publics et royaux et transport d'iceux, et de tous les autres cas qui peuvent servir audit procès, même des correspondances qu'il peut avoir encore présentement à Paris et qu'il en sera délivré et publié monitoires par les curés de Paris. — Voyez au 18.

Les Princes ont dit qu'il s'en alloit en Suisse. Le bruit est que déjà il est à Nancy.

— Dimanche 12, sur les quatre heures du soir, les tambours de la colonelle du président de Guénegaud vinrent battre chez lui

pour lui annoncer que c'étoit à lui à entrer en garde le lendemain.

Le duc de Beaufort, mené à la Reine par le duc d'Orléans, y demeura toute l'après-dîner et le soir au cercle fort agréablement. Le maréchal de la Mothe a vu aussi la Reine.

— Lundi 13, dès le matin huit heures, puis encore à midi lesdits tambours revinrent battre chez M. le président de Guénegaud, et enfin, sur les quatre heures du soir, son lieutenant-colonel, enseigne, officiers et soldats de ladite compagnie colonelle le vinrent en ordre et rang quérir chez lui, qui en sortit en souliers et bas de soie avec le garde-bas de toile à passement de Gênes, un grand juste-au-corps ou casaque de velours plein noir avec passement d'or, l'épée au côté, la pique à la main, sur la hanche droite; son lieutenant-colonel, au plus près, vêtu comme lui et armé, mais portant une demi-pique ou pique plus courte, l'enseigne au milieu de la compagnie portant son drapeau, ont été poser la garde à la porte Saint-Antoine, d'où ils ont relevé la dernière des six compagnies de la colonelle de Scarron de Vanves, qui, comme plus ancien colonel reçu que ledit président, a été jugé en la maison de Ville par le conseil et colonels le devoir précéder à faire et marcher à la garde; et voilà pourquoi ledit sieur président, ayant commencé dès le 22 février à faire ladite garde par sa compagnie colonelle et quelques autres des sept compagnies qui sont de sa colonelle, il a été interrompu ou empêché de recommencer par ledit sieur Scarron, qui a fait sa garde devant lui jusques à ce jourd'hui. — Voyez au 5 mars et au 22 février ci-dessus; et ci-après au 27.

Ledit sieur président ramena sa dite compagnie le lendemain, mardi 14, à quatre heures de relevée, de la porte Saint-Antoine chez soi. — Voyez au 27 mars.

Les gens du Roi vers la Reine. — Voyez au 15.

Le matin, M. de Longueville est parti de Paris pour aller à Coulommiers au-devant de madame sa femme. M. le Prince y étant allé dès hier. Autres disent, et est vrai, que M. le Prince, parti d'aujourd'hui, ne l'a rencontrée qu'à Meaux et que M. de Longueville n'y a point été. La duchesse de Richelieu, ci-devant dame de Pons, a été jusques à Jouarre et bien reçue d'elle.

Madame de Longueville est arrivée à Paris le lundi de relevée, et le mardi 14 a eu grande cour et les Princes à dîner.

Entrant par la porte Saint-Antoine, dans la rue et vis-à-vis de l'église des Jésuites, les trompettes de la cavalerie qui l'escortoient

ont fait fanfare ; ce qui a été remarqué comme pour une entrée de triomphe.

— Mercredi 15, le Parlement assemblé pour l'affaire d'Aramont, chauffecire, jadis domestique de la dame de Bretonvilliers, complaignant contre le jeune Bretonvilliers, conseiller en la cour, accusé de l'avoir fait excéder de coups de bâton, et celui-ci demandeur contre Aramont en réparation pour sa calomnie.

Puis on a dit que lundi 13, les gens du Roi furent vers la Reine pour demander cette déclaration du Roi contenant l'exclusion des cardinaux du ministère ; et que ladite dame avoit dit qu'elle en conféreroit avec les Princes ès conseil du Roi, puis feroit savoir aux gens du Roi qu'ils en vinssent quérir la réponse.

Finalement s'est lue une requête, présentée au nom du procureur général du Roi, tendant à ce que l'assemblée tenue par la Noblesse fût dénoncée au Roi comme se faisant sans le su et permission de Sa Majesté et qu'au cas qu'elle ne cesse, il sera procédé contre les auteurs et suppôts d'icelle ; et qu'à cette fin M. d'Orléans sera, par députés, supplié de se trouver au Parlement vendredi, qu'il en sera délibéré.

M. le Premier Président a dit qu'il y avoit lettre du cardinal Mazarin toute fraîche, portant que, comme il pensoit aller à Schelestadt pour de là se retirer en Suisse, il auroit trouvé le chemin à lui fermé et ainsi seroit contraint de s'en retourner à Cologne, et prioit la Reine de lui obtenir passeport du roi d'Espagne ou de l'Archiduc pour lui, afin qu'il puisse en sûreté passer le pays de Luxembourg et autres leurs pays et confins d'iceux. Cela veut dire qu'il iroit par Sedan et Bouillon.

Cependant l'assemblée du Clergé a envoyé faire sa jonction à celle de la Noblesse, ou, au contraire, les députés de la Noblesse ont été la demander au Clergé.

On a imprimé et débité leur harangue et celle aussi de l'archevêque d'Embrun qui répondit à celle du comte de Fiesque. La jonction a été faite ensuite.

Le conseil des dépêches, qui au bout d'un an de la Régence fut rompu par le cardinal Mazarin, qui voulut lui seul faire tout, est rétabli sous le Garde des Sceaux, autres ministres et les quatre secrétaires d'État.

Avis qu'à Naples la révolte est plus que jamais et que le peuple y tient le vice-roi assiégé.

Après dîner, s'est extraordinairement tenu conseil au Palais

d'Orléans, où étoient M. le duc d'Orléans, les deux princes de Condé et de Conti, le Garde des Sceaux et le maréchal de Villeroy.

Lettres de Sedan, du mardi 14, portent que le cardinal Mazarin y étoit arrivé, faisant état d'aller à Bouillon, Liège et Cologne. Ce qui se rapporte, à ce qu'en dit le Premier Président, mercredi 15 en Parlement.

Cette nuit, tendant au jeudi, a été mariée la demoiselle fille unique du sieur de Fontenay-Mareuil, ci-devant ambassadeur à Rome, qui lui donne quatorze mille livres de rente, à jouir à perpétuité pour elle et ses hoirs dès à présent, sur quarante ou cinquante qu'il a ès environs de Paris en biens fonds; et lui promet payer deux cent mille livres en argent en outre, s'il se remarie. Le mari d'elle est le marquis de Gesvres, fils aîné du comte de Tresmes, du nom de Potier, et reçu en survivance à la charge de capitaine des gardes du corps du Roi.

— Jeudi matin 16, grand conseil d'en haut chez la Reine qui, à la sortie, demeura seule longtemps en conférence avec M. d'Orléans et le prince de Condé. Là fut résolue la convocation des États-Généraux, indicte à Tours au premier d'octobre prochain, et envoyée signifier à l'assemblée de la Noblesse, tenant ès Cordeliers de la part du Roi, par le gouverneur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, qui lui a aussi ordonné de se départir et retirer.

— Le 16, opposition de l'assemblée du Clergé à la déclaration du Roi pour l'exclusion des cardinaux françois[1]. — Voyez la *Gazette* du 25 mars.

---

1. *Opposition du 16 mars 1651 à l'exclusion des Cardinaux français.*

A la requête des archevêques, évêques et autres ecclésiastiques députés en l'assemblée du Clergé de France, tenue par la permission du Roi en cette ville de Paris, représentant le Clergé général et l'état ecclésiastique de ce Royaume : Soit signifié à M. le Garde des Sceaux de France, en parlant à la personne du sieur de Combes, conseiller du Roi en ses Conseils et grand audiencier de France, qu'ils s'opposent au sceau des lettres et déclarations qu'ils apprennent être présentement poursuivies par Messieurs du Parlement de Paris, pour exclure des conseils du Roi messieurs les Cardinaux françois; comme étant telles déclarations une nouveauté qui va directement à renverser les trois ordres du Royaume, par l'affoiblissement de celui qui, de tout temps, y tient le premier rang, ce qui est entièrement contraire à l'honneur de l'Église, au service du Roi et au bien de l'État. — De laquelle opposition ils ont requis acte pour se pourvoir en son temps,

Ce jour, madame de Longueville fut menée par les Princes, ses frères, au Palais-Royal, où elle vit la Reine et lui parla, fort décontenancée à ce que l'on remarqua. On dit que son mari n'a point encore couché avec elle et qu'elle a fait donner au sieur de Saint-Romain huit mille livres de pension annuelle sur les bénéfices du prince de Conti.

Le lendemain 17, le marquis de Vitry député de la noblesse fait au clergé la harangue ici jointe imprimée[1].

— Vendredi matin 17, le Parlement étant assemblé, selon l'arrêté de mercredi, M. le duc d'Orléans, que l'on y avoit invité par députés, a envoyé s'en excuser sur une colique qu'il a, et prier de remettre à mardi ou jeudi prochain, entre ci; et lequel jour il promet que l'assemblée de la Noblesse cessera.

— Samedi 18, se publie le monitoire obtenu sous le nom du procureur général du Roi, et obtenu de l'archevêque de Paris, pour faire venir à révélation tous ceux et celles qui peuvent déposer contre le cardinal Mazarin, suivant l'arrêt du 2 de ce mois.

Le soir, la princesse de Condé arrive de Berry à Paris, et entrant par la porte Saint-Jacques, où étoit en garde la compagnie du sieur de Champlâtreux, colonel du quartier du Palais, elle lui fit donner quarante pistoles, dont ladite compagnie lui fut, le lendemain,

— dimanche 19, faire un remerciement, avec salve, en l'hôtel de Condé.

Le soir il y eut conseil chez la Reine, où, sur le sujet de l'assemblée de la Noblesse, que M. d'Orléans maintenoit, voulant que l'on lui accordât de commencer les États-Généraux au premier juillet prochain, suivant la remontrance ici imprimée faite à Son Altesse Royale par la bouche du comte de Fiesque, chargé de ladite assemblée et la Reine s'arrêtant à ce qui avoit été résolu en plein conseil, pour le premier octobre, ils s'échauffèrent en sorte que M. le Prince, se mettant entre eux, il emmena M. d'Orléans tout ému hors du cabinet du conseil, où la Reine demeura fâchée, dans la chambre, où il l'appaisa.

---

au cas qu'il soit passé au préjudice d'icelles, et ont élu leur domicile en la personne des sieurs agents du Clergé.

Signé : Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, président. Et plus bas : — Par nos seigneurs de l'Assemblée, M. Tubeuf. (Signifié audit sieur de Combes, le 16 mars 1651.)

1. Voyez la note au 2 mars 1651.

— Lundi 20, le Premier Président assemble pour trois choses : la garde des portes de Paris, la déclaration à poursuivre vers le Roi pour l'exclusion des cardinaux françois, et ce qu'il y a à faire touchant l'assemblée de la Noblesse, continuant au préjudice de la dénonciation de la Reine et des remontrances du Parlement. Là, le Premier Président dit être averti certainement et bien assuré que l'on attentoit à la vie des principaux du Parlement — et se désigna, — promettant s'expliquer une autre fois. Et fut résolu que les conseillers Ménardeau et Doujat, ordinaires députés vers M. d'Orléans, l'iroient prier de se trouver le lendemain au Palais, ce qu'ils firent après dîner. Cela causa grand bruit, non seulement dans le Palais, où l'on disoit assez haut que cette conspiration étoit de la part du Coadjuteur, qui ne va plus en Parlement sans les Princes, mais encore par toute la ville.

Ce jour, la Reine envoya quérir le Prévôt des Marchands [et échevins] et leur dit avoir ouï dire qu'ils parloient de lever la garde de leurs portes ; mais qu'il ne le falloit pas, et au contraire la continuer, cela étant important tant que dureroit l'assemblée de la Noblesse, de peur que ce pendant il ne se passe en la ville quelque chose contre la tranquillité publique et le service du Roi. Cela a fait deux grands coups pour la Reine : l'un que le peuple perd l'opinion que la Reine veuille emmener le Roi hors Paris, et l'autre qu'il rejette non plus sur la Reine mais sur cette assemblée de la Noblesse la haine et l'ennui qu'il a de cette garde.

— Mardi 21, la Reine ayant, nonobstant l'équinoxe céleste, et la nouvelle lune astronomique, pris médecine le 20, et n'y ayant eu conseil chez elle, il y en eut ce soir; et après cela, elle s'éclaircit avec M. d'Orléans, après en avoir déjà dit quelque chose à madame d'Orléans, qui l'étoit venu voir pour ce sujet. M. le Prince se trouva lors avec M. d'Orléans et la Reine, les exhorta de vivre sincèrement, comme elle feroit de sa part, et de traiter de vive voix et tête à tête, avec douceur et modération de tout ce qu'ils auroient, sans faire passer cela par les messages qui se corrompent et gâtent souvent en la bouche des messagers, ce qu'ils promirent faire.

M. le Prince fait ses partages ce jour avec le prince de Conti, chez le président de Nesmond. Ce prince prend pour se faire payer, des mains du surintendant des Finances, tout ce qu'il y a d'argent prêt, même celui destiné pour la subsistance de la maison du Roi.

Le Roi mange avec la Reine d'ordinaire et M. d'Anjou avec Leurs Majestés, toujours chair depuis le carême.

— Mercredi 22, procession solennelle pour la réduction de Paris de l'an 1594, dont le Parlement et autres cours furent dispensés et ouïrent seulement la messe ès Grands-Augustins. — Voyez la *Gazette* du 25 mars.

Après dîner, le Premier Président va voir M. d'Orléans en son palais. Le coadjuteur de Paris y va aussi et parle en une fenêtre à S. A. R. et en sort content en apparence.

— Jeudi 23, assemblée au Parlement où étoient les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti, ducs de Joyeuse, Mercœur, Beaufort, Luynes, coadjuteur de Paris, maréchaux de Gramont, de l'Hôpital, de la Mothe, entre lesquels étoit assis, en son rang de réception et antiquité de conseiller honoraire au Parlement, le comte de Brienne, secrétaire d'État. Le duc d'Orléans dit que l'on n'avoit rien fait de chasser le cardinal Mazarin, si l'on n'ôtoit d'auprès de la Reine ses créatures et émissaires qui tenoient l'esprit de leur maîtresse et le préoccupoient, empêchant la sincère union en toute la famille royale : et étoient Servien, le Tellier et de Lyonne ; s'étendit fort sur l'importance de cela.

Le Premier Président loua M. d'Orléans de ses bonnes intentions, des grandes et héroïques qualités qui étoient en lui, répondantes à sa naissance royale ; mais que c'étoit dommage qu'il se laissât approcher par gens qui pouvoient par leurs mauvois procédés et desseins empêcher les fructueux effets de ses sincères intentions ; qu'en effet c'étoit peu que l'on eût mis hors ceux qui perdoient l'État, si ceux-ci qui s'efforcent de se pousser en leur place y parvenoient. M. d'Orléans l'exhorta de nommer ces gens-là, comme il avoit nommé ceux d'auprès la Reine ; le Premier Président répliqua qu'il les nommeroit en tems et lieux et qu'ils étoient assez aisés à connoître. Chacun estima le Coadjuteur être désigné. Il ne dit jamais mot, ni fit aucun signe de l'entendre.

Le Premier Président poursuivit, disant que le sujet de leur assemblée étoit pour le sujet de celle que faisoient contre les lois aucuns de la Noblesse. Le président de Mesmes d'Irval dit que M. d'Orléans pouvoit la dissiper et devoit le faire dès ce jour-là. Le maréchal de Gramont dit que telle assemblée devoit être réprimée et que M. d'Orléans la réprimeroit sans doute, mais que cela requéroit un peu plus de temps et jusques à lundi. M. d'Orléans y consentit et que le registre fût chargé comme il promettoit au

Parlement de faire cesser l'assemblée de Noblesse dans lundi prochain, auquel jour la Compagnie se remettoit d'assembler, et d'y agir sincèrement et comme il faut, ainsi qu'il a toujours fait pour le bien de l'État. Il pria et obtint que ces derniers mots y seroient mis ; ajoutant ceux-ci : qu'au cas de non obéissance par les nobles, il promettoit faire exécuter tout tel arrêt que le Parlement donneroit contre eux.

Sur la fin on parla de l'envoi des députés-commissaires Bitaut et Pithou à Doullens et autres lieux où le cardinal Mazarin a passé, pour informer; et le président de Maisons-Longueil, ayant dit qu'il n'y avoit point d'argent, le vieux conseiller Broussel lui dit qu'il en trouveroit bien. Lui répartit qu'il en faudroit parler à la Reine. Broussel répliqua qu'il en trouvoit bien quand il vouloit sans en parler à la Reine. Le président se piqua et répondit qu'il est vrai qu'il en avoit trouvé pour lui et pour son fils depuis qu'ils avoient le gouvernement de la Bastille et qu'ils en étoient ingrats. Le conseiller Longueil, de la Grande Chambre, dit aussi à Broussel qu'il étoit un homme hargneux et qu'il ne se pouvoit taire. On se leva et en alla là dessus. Il y eut encore quelques crieries et murmures précédents sur le fait de cette assemblée des Nobles.

— Vendredi 24, M. d'Orléans, attendu dès quatre heures chez la Reine au Conseil, n'y vint qu'à huit et y entrant et voyant le sieur Le Tellier, secrétaire d'État, déclara que tant qu'il y seroit il n'y demeureroit jamais. Il s'en alla et les Princes et maréchal de Villeroy le suivirent au quartier du Roi, où tôt après le Garde des Sceaux et le comte de Brienne, secrétaire d'État, les furent trouver, puis revinrent, et avec eux le maréchal de Villeroy, au petit cabinet où la Reine étoit, et d'où M. Le Tellier, sortant seul s'en alla. Adonc les trois susdits furent retrouver les Princes qui tous retournèrent à la Reine; et lors fut résolu que l'on accordoit à la Noblesse d'indire son assemblée pour la tenue des États-Généraux à Tours, au huitième jour de septembre, un jour après la majorité du Roi, et s'en allèrent tous fort contents.

— Mercredi 25, jour de l'Annonciation Notre-Dame, M. d'Orléans fut en l'assemblée du Clergé, ès Augustins, après dîner, et de là en celle de la Noblesse, ès Cordeliers. Quelques évêques députés furent le soir chez la Reine l'assurer de leur obéissance aux volontés de Leurs Majestés, et que M. d'Orléans étoit sorti très satisfait de leur assemblée, allant en celle de la Noblesse, dont n'espéroit pas moins.

Lettres du 25 des Pays-Bas disent que le lieutenant des gardes du cardinal Mazarin, qui ayant de Bouillon, sans passer à Sedan, été à Saint-Hubert, attendoit à dimanche ses passeports pour, par Namur et Limbourg, aller à Cologne, est retourné vers lui les portant, et que le 12 du courant le sieur Del Ponti, pour avoir mal défendu Rethel, fut arrêté prisonnier et mené en la citadelle d'Anvers. Qu'un conseiller du Privé Conseil est allé à Stenay traiter avec le sieur de Croissy, en présence du maréchal de Turenne, pour une trêve.

Les lettres des Pays-Bas du 25, de bonne part, portent que la flotte des Indes de sept millions en fait part au Roi[1] de trois, et qu'il en a envoyé auxdits Pays deux et 780,000 livres, dont les deux millions sont pour les frais de la campagne prochaine, 300,000 livres pour l'archiduc, le reste pour les montres dues aux troupes et à des marchands qui en ont fait avances.

— Dimanche matin 26, on sait que l'assemblée des Nobles reçut les volontés du Roi et de la Reine par M. d'Orléans, et rompit son assemblée présente, sous condition et attente de la remettre pour le 8 septembre prochain, pour la tenue des États-Généraux de ce Royaume.

— Lundi 27, en l'assemblée du Parlement, le duc d'Orléans fit sa relation touchant la cessation de l'assemblée des Nobles, qui avoient accepté la condition de se rassembler au 8 septembre prochain pour les États-Généraux.

On parle aussi de faire partir les commissaires du Parlement Bitaut et Pithou, conseillers, pour aller informer sur le passage du cardinal Mazarin ; et sur ce que l'on s'inquiéta d'un fonds pour les frais, le Premier Président dit que l'on y avoit pourvu. Enfin l'on remit sur le tapis la déclaration du Roi, déjà ci-devant requise de la Reine, pour exclure les cardinaux, même françois, du ministère.

Les secrétaires d'État écrivent dans les provinces de leurs départements, chacun pour convoquer le Tiers-État après le 8 septembre, afin qu'ils fassent députations par chaque bailliage et sénéchaussées.

L'assemblée du Clergé continue cependant.

Don Gabriel de Tolède, à Paris depuis plusieurs jours, parlant d'une trêve entre nous et les Pays-Bas seulement, logé ou se trouvant journellement avec don Estevan de Gamarra, s'en va

---

1. Au Roi d'Espagne.

en Espagne complimenter, de par l'archiduc, la Reine grosse.

L'après-dîner, M. d'Orléans se tint au lit, et ne voulut point aller au Palais-Royal, où le Conseil étoit à jour ordinaire chez la Reine, à cause que les sieurs Servien et Le Tellier n'en sont pas encore bannis.

La compagnie colonnelle du quartier des Francs-Bourgeois, place Royale, rue et porte Saint-Antoine, conduite par son lieutenant-colonel, venue quérir son colonel, monsieur Me François de Guénegaud, conseiller et président en la troisième des Enquêtes, ainsi et en la manière qu'il se fit les 12 et 13 de ce mois, y recours ci-dessus hier dimanche, sur les quatre heures après midi. Il y fut en personne la conduire, accompagné ainsi que ci-dessus, et elle l'a reconduit et ramené chez lui, ce jourd'hui à la même heure de quatre heures du soir, puis reconduite par le lieutenant-colonel jusqu'au logis de l'enseigne, pour s'y séparer. Ledit lieutenant-colonel s'appelle Amelin, l'enseigne Duchesne, fils d'un notaire, tous deux de la rue Saint-Antoine.

En s'en retournant, le sergent Bontemps, tapissier, frappa de sa hallebarde et traita rudement le valet d'un M. de Bragelonne, qui étoit là à la garde pour et au nom de son maître. Celui-ci le menaça de s'en ressentir. Le soir, Bontemps, attaqué dans la rue, fut blessé par quatre ou cinq d'un coup d'épée en la poitrine, dont il est mort le matin du samedi de Pâques, 8 d'avril, et enterré le soir même à Saint-Paul, sa paroisse. Le valet de Bragelonne, prisonnier en l'Hôtel de Ville, déchargé innocent par ledit Bontemps en son lit de mort, disant qu'il n'étoit point en la compagnie de ceux qui l'ont assassiné, et n'y ayant personne qui l'ait poursuivi, a été, en ces jours de pardon que l'on retire les prisonniers, laissé aller en liberté par la recommandation du prince de Condé, chez qui de Bragelonne a quelque accès ou emploi.

— Jeudi 30 au matin, dès cinq heures, la garde des portes de la ville se lève par commandement de la Reine, qu'elle donna le soir précédent aux Prévot et corps de Ville, suivant les ordres de la Reine [et] de M. d'Orléans[1].

---

1. Ordre de lever la garde des portes de Paris.
30e Mars 1651.
De par les Prévost des Marchands et Échevins de la Ville de Paris.
M. le président de Guénegaud, colonel, venant présentement d'ap-

Les articles du contrat de mariage du prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse se passent et se signent entre parties en particulier. Le prince envoie un diamant de vingt mille livres à sa maîtresse et dix (autres disent quinze) mille louis d'or en présent, pour mettre avec les bijoux et trésor des menus plaisirs de la demoiselle, que l'on dit se monter à huit cent mille livres des présents qu'elle a eu des Pays-Bas, Angleterre, Lorraine et d'ailleurs. Son bien est estimé à deux millions. Elle avoit été comme accordée au jeune grand maître de la Meilleraye par l'entremise du sieur de Vicquefort, résident en cette cour pour l'électeur de Brandebourg; mais, par cette même entremise, il y avoit plus forte parole et affaire comme faite pour autre mariage de cette demoiselle avec le deuxième fils de Lunebourg, bien partagé, héritier de son feu père, le duc Georges, résident à Hanovre. Il a vingt-quatre ans, parle françois et fait tous exercices comme un françois; fort bien fait de sa personne.

Ce jour étant de conseil ordinaire chez la Reine, MM. d'Orléans et Princes ne s'y sont point trouvés. Ils y vinrent enfin fort tard et après que les secrétaires d'État s'en furent allés. Ils tinrent une espèce de conseil d'une demi heure, où étoit le Garde des Sceaux et le maréchal de Villeroy. Madame d'Orléans a été chez la Reine sur les cinq heures; et sur les sept, le Garde des Sceaux, le président de Bailleul, ministre d'État, MM. Le Tellier et trois autres secrétaires d'État s'y sont trouvés, mais sont sortis à moins de demi heure. Les gens du Roi y sont venus à la Reine encore pour cette déclaration qu'ils demandent du Roi, pour exclure du ministériat les cardinaux, même françois, sur quoi le Parlement se doit assembler encore demain,

— vendredi 31, où les Princes ne se sont point trouvés, ni le coadjuteur de Paris; et a été continué au lendemain 1er avril ci-après, où a été arrêté que députation seroit faite encore vers la

---

prendre de M. le duc d'Orléans que la Reine et S. A. R. avoient résolu de faire lever la garde des portes de la ville ce jourd'huy matin 30e mars, et dont M. le Gouverneur nous a aussi donné avis par lettre, nous vous prions de faire présentement avertir les capitaines et autres officiers de votre colonelle, qui sont de présent en garde, qu'ils ayent à la lever incontinent, vous priant n'y vouloir faillir. Fait au Bureau de la Ville, ce jourd'huy 30e mars 1651.

Le Maire.

Reine pour obtenir la déclaration demandée contre les cardinaux françois. Sur ce que le Coadjuteur a été nommé, la risée a été universelle ce jourd'hui.

Le soir il n'y a point eu de conseil de guerre au Palais d'Orléans, quoique c'en fût un jour ordinaire. Sur les huit heures, M. le Prince a conduit au Palais-Royal des députés de la Noblesse pour remercier la Reine de ce qu'elle leur a accordé l'assemblée au 8 septembre pour les États-Généraux. M. d'Orléans est venu puis après.

On a délivré des billets à M. de Brienne-Loménie, secrétaire d'État ayant le département des étrangers, qu'il fait et exerce pleinement depuis la retraite du cardinal Mazarin, pour faire aussi celui de la guerre, le sieur Le Roi, premier commis en icelui, demeurant à travailler sous lui. Carrelier, autre commis de M. Le Tellier, a porté audit sieur de Brienne les livres de ce département. On dit pourtant que ledit sieur Le Tellier demeure secrétaire d'État et qu'on lui laisse ses provinces encore à faire.

Ce soir, le Roi soupa dans le pavillon Brion, qui est bâti pour loger le comte de Brion, ou duc de Damville, au bout du Mail, dans le parc ou jardin du Palais-Royal; et y étoient M. le duc d'Anjou, M. le duc d'Orléans et les Princes.

On dit que M. le Prince s'en va passer les fêtes à Chantilly, et que le Roi va aussi prendre l'air pour un jour ou deux.

Don Gabriel de Toledo, qui, l'an passé, vers la fin de l'été et mois de septembre, fut envoyé par l'archiduc, lors à Bazoches et à Fîmes, vers le duc d'Orléans, à Paris, sous ombre de parler de paix, et vint avec le sieur de Verderonne, là envoyé par le duc d'Orléans pour le même sujet, ce don Gabriel donc, étant arrivé à Paris, comme passant pour, de la part de l'archiduc, porter compliment à la Reine [d'Espagne] sur sa grossesse, s'est ici arrêté depuis plusieurs jours sur le sujet d'une trêve dont l'on parle; et dit-on qu'à Stenay le conseiller de Croissy-Marcilly est en traité avec un député du roi d'Espagne, conseiller du Conseil Privé des Pays-Bas, envoyé par l'archiduc, en présence du maréchal de Turenne. Or don Gabriel a vu ce jourd'hui, ou dès hier au soir vit la Reine, sous la conduite du comte de Brienne, secrétaire d'État pour les affaires des étrangers, et s'en doit partir demain d'ici.

Avril.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.

M. de Charost, ou son fils par survivance, en quartier de capitaine des gardes du corps.

Mazeroles, qui a traité en Espagne, l'été passé, pour le parti de Bordeaux, Paris, domestique du maréchal de Turenne et ayant tenu prison en Bastille tout l'été dernier, à cause de ses menées, et Cerisy, capitaine au régiment de Condé ou Conti, amené prisonnier de la bataille de Rethel, où il étoit combattant, tout sortant du château de Vincennes, sont les trois maîtres-d'hôtel qui servent le Roi en ce quartier d'Avril.

— Samedi, G (*Gota*), premier jour d'avril, le Parlement a achevé la délibération commencée hier et arrêté une députation vers la Reine pour avoir la déclaration du Roi à exclure du ministère les cardinaux même françois; ce qui regarde le coadjuteur de Paris et le Garde des Sceaux, tous deux y prétendant.

Le prince de Monaco arrive ici en cour pour demander subsistance pour sa place contre les entreprises des Espagnols.

Le duc de Mercœur retourne en cour de son duché de Mercœur en Auvergne, où il étoit allé pour affaires domestiques depuis un mois.

Ce matin, le Roi est pompeusement et en apparat, avec tous ses gardes et suite ordinaire, allé avec la Reine à Notre-Dame, qui est la première fois depuis que la garde fut posée ès portes de la Ville. Grande affluence et satisfaction du peuple à voir Leurs Majestés.

On dit que le mariage du prince de Conti et de la demoiselle de Chevreuse est différé à célébrer jusques après Pâques.

— La semaine sainte commence le dimanche 2 *In palmis* dit *Pâques fleuries*.

Retour de M. de Chavigny en cour, par l'ordre de la Reine, le dimanche soir. Il étoit à Chavigny, en Touraine.

Ce jourd'hui doit être parti de cette ville de Paris, don Gabriel de Toledo, suivant que nous en avons parlé hier.

Lundi 3 [1], après trois heures de relevée, les députés du Parlement conduits et parlant par le Premier Président, sont allés demander la déclaration du Roi pour exclure tous les cardinaux,

1. [Nous insérons ici un fragment qui se trouve en manuscrit parmi les pièces annexes du *Journal de Dubuisson* pour l'année 1651 (Bibl. Mazarine, H. 2786[c], p. 570-582). Il porte la date du 14 avril et relate des événements qui se produisirent du 3 au 13 de ce mois. L'écriture et la disposition matérielle sont exactement les mêmes que dans le corps du journal. Celui-ci cependant, on peut le constater, ne présente point de lacune pour cette période. S'agit-il d'une rédaction nouvelle qui devait se substituer à la première? Nous ne le pensons pas. Les faits exposés dans les deux textes sont différents, mais non contradictoires. Il est donc naturel de considérer le fragment séparé comme un complément d'informations, recueillies après coup, rédigées à part, et destinées, dans la pensée de l'auteur, à être fondues chronologiquement dans le récit quotidien. Cette explication devient encore plus vraisemblable si l'on se rappelle que Dubuisson, atteint d'une pleurésie le 20 janvier 1651, fut en danger jusqu'au 22 mars. Ce ne fut que le 3 avril qu'il put quitter sa chambre pour circuler dans l'hôtel de Guénegaud, et sa première sortie extérieure eut lieu précisément le 14 avril. Durant sa maladie, le *Journal* ne put évidemment être tenu tout à fait à jour, et Dubuisson dut employer les loisirs de sa convalescence à rechercher les événements des dernières semaines, s'adressant, pour combler cette lacune, aux diverses sources où il avait coutume de puiser. Pressé sans doute de se remettre promptement au courant, il rédigea avant d'avoir réuni tous ses renseignements. A sa première sortie, il aurait reçu ces nouvelles informations, en tête desquelles il inscrivit la date du 14 avril, jour où elles lui furent données. Ce jour-là, suivant le Journal de sa maladie, il alla chez Jean d'Estampes-Valençay qui peut être l'auteur de ces notes. C'est apparemment par suite d'un oubli qu'elles ne furent point incorporées au *Journal*, et comme elles offrent, avec un véritable intérêt, tous les caractères d'authenticité désirables, on nous saura gré de les publier.]

De Paris, le 14 avril 1651.

Le troisième du courant, l'ambassadeur de Portugal fut à l'assemblée du Clergé, où il représenta que le Pape refusoit toujours au Roi, son maître, de donner des évêques en Portugal, et qu'il avoit ordre de demander, sur ce sujet, l'avis de l'Église Gallicane, qui étoit représentée par cette illustre assemblée; à quoi on répondit qu'on y délibéreroit. Mais ces messieurs, n'ayant pas voulu décider cette question, résolurent seulement d'écrire au Pape une lettre par

même les françois, du ministériat et du conseil d'État. La Reine, les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti présents, a dit que

laquelle ils le prieroient de vouloir accorder des évêques en Portugal. Cette assemblée finit le 6; mais l'archevêque de Reims étant mort le 8, endetté de 80,000 écus, ses parents ont demandé à l'assemblée qu'elle le fît enterrer, à ses dépens, comme son président; à quoi elle a répondu qu'elle avoit ordonné 4,000 livres pour ce sujet. Laquelle assemblée ils n'ont pas voulu finir jusques à ce que le Roi leur eût accordé un arrêt du conseil, par lequel le Roi cède le droit qu'il avoit au chapitre de nommer aux prébendes qui vaquent après la mort de leur évêque, et dans l'intervalle de son successeur. M. d'Aumale s'est trouvé empêché à obtenir l'archevêché de Reims, quoiqu'il ait le brevet pour la coadjutorerie, qui ne lui sert plus de rien, à cause qu'il n'a pas encore été approuvé en cour de Rome; et ainsi il faut qu'il en obtienne un autre de nomination, dont on croit néanmoins qu'il viendra à bout, d'autant plus qu'on a remarqué que, dans cette désunion de la Maison Royale, il n'a pas été du tout au Palais d'Orléans, s'étant toujours tenu dans le parti de la Reine, quoique le duc de Nemours, son frère, fût de l'autre parti.

— Le 7 du courant, il y eut dispute entre M. le Chancelier et le Premier Président sur ce que celui-ci prétendoit, en qualité de Garde des Sceaux, que c'étoit à lui à distribuer les procès et commettre les rapporteurs des affaires, et l'autre ne le vouloit pas souffrir. Ce différend fut vidé l'onzième, le Premier Président ayant cédé au Chancelier.

Le même jour, on remarqua que M. le Prince accompagna M. le duc d'Orléans aux Carmes déchaussés, où ils furent ensemble baiser la vraie croix, après de nouvelles protestations d'union entre eux, à cause que c'étoit le Vendredi Saint.

— Le 8, le fils de M. de Chavigny fut au Palais d'Orléans, où il dit à S. A. R. que son père l'avoit envoyé là pour lui dire que, si elle désiroit qu'il se retirât, il étoit tout prêt de le faire. Son Altesse Royale dit qu'elle ne s'opposeroit plus au rétablissement de M. de Chavigny, et, si la Reine eût témoigné le moindre ennui de le vouloir rappeler, elle y auroit consenti très volontiers, mais qu'encore que la Reine l'eût fait revenir pour lui faire pièce, Sadite Altesse étoit très satisfaite de l'offre qu'il faisoit de sortir. M. le Chancelier lui envoya faire le même compliment, auquel elle fit à peu près la même réponse.

L'après-dîner du même jour, Son Altesse Royale et M. le Prince furent ensemble à la chasse, et, au retour, la Reine renvoya le duc de Damville et le président Le Coigneux au Palais d'Orléans pour solli-

jusques ici elle avoit demandé et suivi l'avis desdits Princes qui lui ont toujours dit qu'elle pouvoit accorder cette déclaration,

---

citer l'accommodement. Aussitôt Son Altesse Royale envoya quérir M. le Prince, lequel étant arrivé, ils entrèrent tous quatre en conférence particulière, dans laquelle Sadite Altesse déclara que tout ce qu'elle pouvoit faire étoit de consentir que MM. le Chancelier et de Chavigny demeurassent, à condition que la Reine ôteroit les sceaux au Premier Président et chasseroit MM. Le Tellier et Servien; Son Altesse Royale étant d'autant plus fâchée contre ce dernier, que c'est par son conseil que la Reine a fait tout ce changement, aussi bien que celui du maréchal de Gramont et du Premier Président.

— Le 9, au matin, on remarqua que M. le duc d'Orléans ne fit point ses dévotions, encore que ce fût le jour de Pâques, ayant dit qu'il ne vouloit pas tromper Dieu.

M. le Prince a reçu en argent ou en bonnes assignations treize cent mille livres, tant pour ce qu'il lui étoit dû devant sa prison, que pour ses pensions et revenus de ses gouvernements qui ont couru depuis. Il a employé une partie de cet argent à récompenser ceux qui l'ont servi pendant sa prison, et l'on a fort remarqué qu'il a voulu payer la rançon de don Estevan de Gamarra, ayant donné, le onzième de ce mois, une promesse de vingt mille livres, écrite de sa main, au maréchal d'Estampes, pour la mettre entre les mains du maréchal du Plessis.

M. le prince de Conti et M. de Longueville en ont reçu aussi pour six à sept cent mille livres.

M. Morant, étant arrivé à Cluny, y a trouvé les esprits des moines disposés à élire un d'entre eux pour leur abbé; mais il les a enfin ramenés, et la plupart lui ont promis d'élire M. le duc d'Enghien.

M. le prince de Conti n'ayant pas visité mademoiselle de Chevreuse pendant ces fêtes, l'on a cru que le mariage ne se feroit point. Mais M. le Prince a dit qu'il observeroit ponctuellement et religieusement toutes les paroles que lui et ses frères avoient données. Ils en avoient obtenu, il y a plus de trois semaines, l'approbation de la Reine par écrit.

Le marquis d'Haucourt, qui étoit auprès de madame de Longueville à Stenay, où il avoit un régiment de cavalerie et d'infanterie, mourut ici le 10. Madame de Longueville lui avoit promis le gouvernement de Dieppe, à cause que les huguenots de cette ville-là lui demandoient un gouverneur de leur religion, quoique les catholiques s'y opposassent. Les lieux de Normandie, où cette princesse n'a point reçu de satisfaction après l'emprisonnement de MM. les Princes, sont à présent menacés de gens de guerre.

comme maîtresse qu'elle en étoit et non pas de leur avis; qu'elle avoit donc jusques ici différé; qu'elle l'accordoit, non de l'avis

---

Le même jour, au soir, le président Le Coigneux étant retourné au Palais d'Orléans pour poursuivre sa négociation, et Son Altesse Royale, en ayant envoyé avertir M. le Prince, qui s'y rendit aussitôt, et le premier leur ayant dit que la Reine ne vouloit point ôter les sceaux au Premier Président, Son Altesse Royale lui répartit qu'elle ne consentiroit jamais qu'ils demeurassent entre ses mains, et le renvoya sans vouloir entendre d'autres raisons.

M. le Prince a donné le gouvernement de Montrond, qu'il fait fortifier, avec celui de la tour de Bourges, avec la lieutenance générale de Berry, au marquis de Persan et celui de Clermont au comte de Maillé.

Le cardinal Mazarin, étant parti de Bouillon dès le 30 du passé, devoit arriver dès le 8 de ce mois à Bonn et, de là, aller demeurer à Cologne.

— Le 11, à dix heures du soir, M. de Chavigny fut au Palais d'Orléans *incognito*, où il entra par un escalier dérobé et eut conférence particulière avec Son Altesse Royale et M. le Prince, dans laquelle on disposa les choses à l'accommodement.

— Le 12 au matin, le Roi alla à la chasse au bois de Boulogne, et M. le duc d'Orléans alla aussi chasser d'un autre côté avec M. le Prince.

Le même jour, le Premier Président commença les expéditions du conseil, la Reine l'ayant ainsi voulu et lui ayant commandé de faire sa charge, de laquelle il n'avoit pas voulu faire la fonction auparavant, à cause que M. le duc d'Orléans n'en eût pas été content. L'on remarqua qu'il ne scella rien sans l'avoir lu auparavant, et qu'il rebuta quelques arrêts du conseil qui choquoient le Parlement, dont les esprits étoient, pour la plupart, en résolution de l'obliger d'ôter l'une de ses deux charges, à cause quelles sont incompatibles, à cause des différends qui naissent tous les jours dans le Parlement touchant la juridiction du conseil. Il fut, l'après-dîner, au conseil de Direction, chez M. le Chancelier.

Le comte de Tavanes et le baron de Lanques ont été rappelés par M. le Prince qui les a satisfaits.

On écrit du Languedoc que les commissaires du Parlement de Toulouse y continuoient leurs informations contre ceux qui, par ordre des États, y avoient fait des surimpositions, et qu'il y a eu grande division à Béziers où le peuple (*sic*) ayant fait entrer quatre cents hommes pour empêcher les commissaires d'y faire leur charge, mais le peuple (*sic*) les ayant favorisé, ils y ont publié et enregistré

des Princes, mais comme maîtresse. Les Princes sont sortis à l'issue des députés et se sont tous mis dans le carrosse du chef, qui est le duc d'Orléans. Le duc de Beaufort y étoit aussi.

---

leurs arrêts. L'on y avoit reçu des lettres de cachet du Roi par lesquelles Sa Majesté mandoit à la province qu'elle avoit résolu de convoquer les États Généraux au 8 septembre, à Tours, et en avoit envoyé donner avis aux autres provinces. Le Parlement de Toulouse, ayant délibéré sur la lettre de Son Altesse Royale, a envoyé des députés en Cour pour représenter les griefs de la province. Cependant il y a arrêt du conseil qui casse tout ce que ce Parlement a fait en cette affaire.

Les commissaires du Parlement de Paris, qui sont allés informer contre le cardinal Mazarin et ceux qui l'ont suivi, arrivèrent à Doullens le 10, où ils y furent fort bien reçus par M. de Bar et le lendemain commencèrent leurs informations par l'audition de quatorze témoins, et après retournèrent à Amiens.

Hier, au matin, la Reine envoya quérir les sceaux chez le Premier Président, qui les rapporta lui-même à Sa Majesté, assez étonné de voir qu'elle s'étoit relâchée à son égard. On lui a offert diverses choses pour le récompenser, savoir la nomination au cardinalat, à quoi il a répondu qu'il avoit trop parlé contre les cardinaux pour l'être; la survivance de la charge de Premier Président pour son fils, ce qu'il a aussi refusé, disant qu'il n'en estoit point capable, et cent mille écus d'argent comptant, que M. le Chancelier lui vouloit donner pour récompense, à condition de les reprendre sur quelque fonds qu'on trouvera, et qu'il n'a rien voulu accepter.

L'après-dîner, M. le Prince, le duc de Damville et le président Le Coigneux s'étant trouvés au Palais d'Orléans pour y achever l'accommodement de Son Altesse Royale avec la Reine, prièrent Sadite Altesse, de là part de Sa Majesté, de se vouloir relâcher des différends qui restoient et de pardonner à M. Servien et M. Le Tellier, ce qu'elle fit par un motif de générosité; et, après une conférence de deux heures, elle envoya M. Goulas à Montrouge pour dire à M. de Châteauneuf que Son Altesse Royale étoit en termes d'accommodement, et qu'elle ne l'avoit pas voulu conclure sans sa participation et sans savoir, auparavant, s'il n'auroit quelque satisfaction à désirer. A quoi il répondit que sa plus grande satisfaction étoit de voir Son Altesse Royale réunie avec la Reine; mais puisqu'elle lui faisoit cet honneur, il la supplioit de faire en sorte qu'il lui fût permis de rendre ses respects à Sa Majesté et à elle une fois le mois, et que c'étoit tout le contentement qu'il souhaitoit. M. Goulas étant de retour, l'accommodement fut conclu et Son Altesse Royale partit

Le conseil ensuite, sur les huit heures, s'est tenu, où tous les secrétaires d'État se sont trouvés, et M. de Chavigny comme ministre. On dit que M. d'Orléans avoit jà témoigné à la Reine s'étonner qu'elle l'eût fait retourner, et qu'elle lui a dit qu'il n'avoit pas sujet d'y trouver à redire, puisque Chavigny n'étoit

---

aussitôt avec MM. les princes de Condé et de Conti, les ducs de Beaufort, de Joyeuse, de Longueville, de Nemours et de Bouillon, le maréchal de la Motte et autres qui l'accompagnèrent au Palais-Royal, où la Reine les reçut tous fort bien.

L'on a proposé au Conseil de donner le gouvernement de Guyenne à M. le Prince, celui de Provence à M. le prince de Conti, à condition qu'ils se démettront de celui de Bourgogne en faveur du duc d'Angoulême et de celui de Champagne en faveur du duc d'Épernon, dont toutes les parties intéressées sont d'accord à peu près; et l'on croit que cet échange se fera bientôt, les survivances de ceux de Champagne et de Bourgogne étant promises par même moyen aux ducs de Joyeuse et de Candale, au moyen de quoi ce dernier se doit démettre de celui d'Auvergne en faveur du duc de Nemours.

Ce matin, MM. le Chancelier, le maréchal de Gramont, Chavigny, Servien et Le Tellier et autres sont allés au Palais d'Orléans pour faire leur compliment à Son Altesse Royale, qui les a reçus avec des témoignages de grande satisfaction.

Le brevet de l'évêché de Séez fut délivré, il y a quatre ou cinq jours, à l'abbé de Médavy, dont l'abbé de Pontcarré ayant eu avis s'en est plaint ce matin à M. le duc d'Orléans, qui lui a promis d'en parler à la Reine.

Par l'accommodement qui s'est fait de M. le duc d'Orléans avec la Reine, Sa Majesté a accordé à Son Altesse Royale la faculté de mettre dans le conseil une personne telle qu'il lui plaira, pourvu qu'elle ne soit point suspecte. S. A. R. n'en a point encore fait le choix, mais on croit que ce sera le maréchal d'Estampes.

Cette division a été cause qu'on n'a rien encore résolu touchant le commandement des armées, ni donné aucuns ordres pour la campagne prochaine, à quoi l'on va travailler en diligence; mais il n'y a guère d'argent. L'on avoit promis au marquis de la Meilleraye huit cent mille livres pour la dépense de l'artillerie; mais on lui envoya dire avant-hier qu'on ne lui en pouvoit donner présentement que quatre cent mille. Cependant les ennemis font état d'avoir en Flandres dix-sept mille chevaux et dix mille fantassins, dont une partie marche vers la mer et menace d'assiéger Dunkerque.

Les Sceaux sont encore entre les mains de la Reine, qui ne les a encore donnés à personne.

pas Mazarin, et que tant de cela que de l'octroi de la déclaration, avec les paroles que la Reine y a dites aux députés, il s'en est allé soudain, comme dit est, et mal content; mais il n'avoit garde de s'arrêter au conseil, puisque M. Le Tellier y étoit.

La croyance a pourtant depuis été que le cardinal Mazarin, passant à Sedan, étoit demeuré d'accord avec le sieur Fabert, gouverneur, sa créature et grand ami de M. de Chavigny, que la Reine le rappelât pour l'obliger à elle; et le lieutenant de Roi à Sedan, étant à Pâques à Paris, l'a publié de la sorte.

M. de Brienne prend mémoire pour faire son rapport au Palais d'Orléans dans le conseil de guerre, le vendredi soir, qu'il tient. Cependant, M. Le Tellier en fera les fonctions.

Cette nuit, tendant à mardi, avant jour, grand conseil au Palais d'Orléans, où le Coadjuteur se trouva avec sept ou huit et opina que les Sceaux venant d'être portés chez le Premier Président, il y falloit aller à main forte les lui ôter, se saisir de sa personne et de celle du sieur de Chavigny ensuite; — aucuns ajoutent pour les jeter en la rivière; et qu'il vouloit qu'ensuite on allât au Palais-Royal pour s'assurer de la personne du Roi.

Son Altesse Royale envoya quérir quelques bourgeois des plus forts et notables qui dirent qu'il ne falloit pas penser à faire prendre les armes au peuple.

— Mardi 4, le matin à cinq heures, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, est averti de M. de Chavigny, par un gentilhomme exprès, que le soir précédent, la Reine avoit envoyé M. de la Vrillière, secrétaire d'État, vers M. de Châteauneuf, retirer de lui les Sceaux, lesquels elle avoit ensuite envoyés à M. le premier président Molé. — Sur les sept heures, un aumônier ou chapelain de chez le Roi, apportant audit sieur du Plessis, qui fait le département de la Maison du Roi, le livre de l'office de la Semaine Sainte, que la chapelle ou oratoire du Roi lui envoie en pareil temps tous les ans, a dit tout haut que le Premier Président étoit Garde des Sceaux. — Sur les huit heures, ledit sieur du Plessis, portant un livre manuscrit qui traite des Gardes des Sceaux en France et des provisions ou lettres de commission que l'on leur baille, est allé chez ledit Premier Président, et, à sa prière, lui a laissé ce livre, sur lequel ledit Premier Président a composé, fait écrire en parchemin et scellé lui-même sa commission, qu'il a, sur une heure après midi, envoyée par le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, audit sieur du Plessis,

qui, l'ayant signée, la lui a reportée soi-même, en allant au conseil. Car, l'après-dîner il y eut conseil chez la Reine, et le Premier Président, qui tel demeure, avec condition expresse, fait serment de Garde des Sceaux.

La dame de Beauvais, lors seulement, ou du soir précédent, rétablie en sa charge de première femme de chambre de la Reine, lui présenta le carreau à s'agenouiller, ce qui lui vaudra cent ou deux cents pistoles de présent. (Voyez au 3 mars dernier.)

Cette même après-dîner, grande cour au Palais d'Orléans à S. A. R., que l'on croit être mal content de ce qui s'est passé ce jourd'hui au Palais-Royal. La suite a vérifié ce que dessus.

Cependant il y avoit grande assemblée au même Palais, où se tinrent divers conseils; en quelqu'un desquels M. le Prince fut avec les ducs de Joyeuse et de Nemours, de Beaufort, de Brissac, de Chaulnes, etc., qu'il avoit fait dîner chez lui et boire d'autant.

Ce jour, le Palais d'Orléans est plein de monde. Il y a bien des gens aussi au Palais-Royal.

Ce soir, à sept heures, le Chancelier de France, M. Séguier, arrivé à Paris, mandé de Rosny, où il étoit avec toute sa maison, de la part de la Reine. Et le soir même, le nouveau Garde des Sceaux le fut visiter.

Bruit que le maréchal de Villeroi est chassé d'auprès du Roi par la Reine qui y a mis le maréchal de Gramont, — faux, — de la maréchale de Gramont en la place de la dame de Senecey, — encore faux.

Ce jour 4, le sieur Guillaume Boreel, ambassadeur pour les États Généraux, fit plainte à la Reine que les corsaires françois avoient pris et déprédé cent trente vaisseaux hollandois. (Voyez au 13 de ce mois.)

— Mercredi matin 5, tout le monde va voir M. le Chancelier, rappelé à la Cour et le Premier Président, qui a cependant les Sceaux de France et Navarre en sa possession, retenant toujours sa charge de Premier Président.

M. de Chavigny, ayant dès le lundi soir ses expéditions de la main de M. du Plessis-Guénegaud pour rentrer en son gouvernement du château et parc de Vincennes, y a mené et rétabli M. de l'Isle qui y avoit déjà commandé sous lui. Il mène son fils aîné, conseiller en Parlement, et le présente à la Reine. Il l'envoye aussi chez M. le duc d'Orléans, qui le reçoit assez civilement.

On croit le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de

Chevreuse, qui avoit été différé seulement jusques après Pâques, rompu, pour ce coup, tout à fait; et ce, par les intrigues de madame de Longueville qui a rapproché les Princes, ses frères et son mari du parti de la Reine, que l'on croit n'avoir pas entrepris ces grands changements derniers sans être assurée d'eux, comme elle l'est du Parlement.

On dit que le coadjuteur de Paris pria M. d'Orléans de le laisser retirer et s'absenter de ses conseils, pour faire sa charge et vivre chez soi désormais en évêque. — Ce qui est vrai. — M. d'Orléans y consentit assez doucement. M. le Prince, que le Coadjuteur vit aussi pour cet effet, lui dit force choses pour le dissuader en apparence.

— Jeudi saint ou absolu, 6 du mois, il[1] fait l'absoute grande et publique dans le cimetière des Saints-Innocents.

Le Roi fait la Cène ou plutôt le dîner à douze pauvres hommes, comme aussi fait la Reine à douze femmes. Leurs Majestés vont aux Ténèbres des Feuillants et, s'en revenant, la Reine, lasse et échauffée, entre en son petit appartement, d'où elle donne congé à toute sa cour, parce qu'elle se vouloit coucher ou reposer.

— Vendredi Saint, ou aoré, le Premier Président, Garde des Sceaux, qui, ce jour-là, devoit à l'ordinaire des autres années sceller pour les grâces et rémissions que le Roi délivre à tel jour, n'a point scellé et a remis à lundi prochain; mais il a encore remis à mercredi suivant.

— Samedi 8, veille de Pâques, messire Léonor d'Estampes, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, est décédé et a été le lendemain

— dimanche, jour de Pâques, inhumé. Il avoit consenti à la coadjutorerie de son archevêché en faveur du duc d'Aumale, cadet de M. de Nemours, qui depuis naguère s'est mis *in sacris*, moyennant le revenu d'une année, montant à quarante mille livres une fois payées et douze mille livres de pension par an.

— Lundi 10, M. le Prince et le duc de Longueville, assemblés au palais d'Orléans, où Son Altesse Royale est malcontent; et tous les siens crient qu'il faut que la Reine satisfasse et que le Premier Président rende les Sceaux au Chancelier.

L'affaire du retour de M. de Chavigny est accommodée, et M. d'Orléans content de lui et de M. Servien. Reste donc l'af-

1. Le Coadjuteur.

faire des Sceaux. — Le fils de M. de Chavigny, le sieur de Pont-sur-Seine, et conseiller au Parlement, est allé trouver Son Altesse Royale à qui il a offert ses services et ceux de son père, dont elle a témoigné n'être pas mécontente.

La duchesse de Montbazon va et vient du Palais d'Orléans au Palais-Royal. La duchesse de Chevreuse est aussi ici.

Le marquis de Châteauneuf a envoyé un gentilhomme au duc d'Orléans lui déclarer qu'il ne songe plus aux Sceaux et est très content où il est.

Le duc d'Orléans n'a point voulu faire ses Pâques, à cause de la passion qu'il a contre la Reine, et jusques à ce qu'ils soient réconciliés. Leurs entremetteurs sont le président Le Coigneux et le maréchal de Gramont. Mais ce dernier ayant été maltraité, et comme suspect par M. d'Orléans, M. de Damville a été mis en sa place.

— Mardi 11, le Clergé va au Palais-Royal vers la Reine, conduit par le sieur du Plessis-Guénegaud, et prend son audience de congé, confirmant son présent de six cent mille livres, octroyé en cette dernière assemblée pour être employé aux frais et dépenses du sacre du Roi. (Voyez la *Gazette* du 15 avril 1651.)

Brouillerie en Languedoc entre les trois États de la province assemblés et le parlement de Toulouse.

Les sieurs de Chavigny et Goulas, s'étant vus par trois ou quatre soirs ci-devant, ont encore dîné secrètement ensemble ce mardi 11, au logis d'un ami commun, voisin de l'un d'eux.

Avis que ledit sieur de Chavigny a eu son retour sur lettres du cardinal Mazarin à la Reine, en faveur du sieur Fabert, gouverneur de Sedan, ami commun.

— Mercredi 12, dès le matin, le Roi bien accompagné est allé à cheval à la chasse au bois de Boulogne; les ducs de Vendôme et de Mercœur y étoient.

L'après-dîner, le Premier Président, Garde des Sceaux, a scellé pour la première fois, et c'est aussi pour la dernière.

— Jeudi matin 13, les présidents et conseillers de la Grand'-Chambre, pensant entrer pour vider en leur particulier quelques procès par écrit, les Enquêtes qui ne doivent point recommencer au Palais que lundi prochain, après la Quasimodo[1].....

---

1. La phrase est restée incomplète et le manuscrit porte ici deux lignes de blanc.

Le Premier Président, menacé par les frondeurs du Parlement d'être ôté de sa charge ou de sa commission de Garde des Sceaux, a, dit-on, porté ce matin au Palais-Royal à la Reine la clef du coffre des Sceaux. C'est que la Reine l'envoya quérir pour lui dire que son accommodement avec M. d'Orléans n'étoit conclu qu'à condition qu'il remettroit les Sceaux; ce qu'il consentit sur le champ et en rendit la clef, que le Garde des Sceaux porte toujours sur soi, à la Reine; et, l'après-dîner, il lui reporta la cassette même où sont lesdits Sceaux. La Reine lui offrit plusieurs belles choses pour le récompenser, comme de le faire cardinal et combler de bénéfices, lui donner la survivance pour son fils en la Première Présidence, ou faire sondit fils, le sieur de Champlâtreux, cinquième secrétaire d'État, etc.; toutes lesquelles il a généreusement refusées, disant que, pour rendre les Sceaux, qu'il avoit gardé si peu de jours et eus de la pure grâce de Sa Majesté, il ne prendroit ni prétendoit jamais aucune récompense; mais, qu'ayant une autre charge de longue main, si Sa Majesté croyoit qu'en icelle il eût rendu bon service au Roi, ou pût en rendre ci-après, lors qu'à cette considération Leurs Majestés le voudroient honorer de leurs bienfaits, il ne les refuseroit pas, etc.

Autres assurent que ces propositions ou parties d'icelles lui avoient dès auparavant été faites par M. de Brienne, secrétaire d'État.

Avis de Hollande que, sur la proposition faite par notre ambassadeur, le président de Bellièvre, de prendre pour médiateurs de la paix entre nous et l'Espagne Messieurs des États Généraux, l'ambassadeur d'Espagne, le sieur Brun, a déclaré qu'il ne pouvoit les accepter, attendu le grand intérêt que lesdits États Généraux avoient dans les affaires et grandeur de la France.

Sur la plainte que le sieur Boreel, ambassadeur en cette cour pour les États Généraux, a faite, dès le quatrième de ce mois, à la Reine de la déprédation faite par aucuns corsaires françois sur des vaisseaux hollandois, dont il demande la restitution et dédommagement estimés à douze millions, on a envoyé réprimer et retirer de la mer tous ceux qui y font course, et on a supprimé leurs commissions.

Les Anglois sont avec dix-sept vaisseaux de guerre en la mer Méditerranée, où ils y ont pris trois vaisseaux françois. Le prince Robert, avec les restes de sa flotte pour le Roi de la Grande-Bretagne, est à Toulon et à Marseille, dont il n'ose sortir en mer.

Ce même jeudi au soir, les Princes ont été voir la Reine et y ont paru fort gais et contents. Après le conseil y tenu, ils ont été, M. d'Orléans et M. le Prince avec la Reine à part, eux trois seulement, le Roi présent. Mademoiselle y étoit, les princes de Conti, duc de Longueville, de Joyeuse, etc.

— Vendredi 14, à mi-relevée, le Chancelier, M. Séguier, étant allé trouver la Reine, elle lui a rendu les Sceaux.

— Samedi 15, depuis huit heures de relevée que M. d'Orléans s'est rendu au Palais-Royal, le conseil y a tenu chez la Reine. Le prince de Condé en est sorti une heure avant les autres qui y sont demeurés jusques à la nuit. On croit que c'est d'inquiétude de la maladie du duc d'Enghien, son fils, qui a le pourpre à Montrond.

Le secrétaire d'État Le Tellier y étoit, ce qui a fait croire que sa réconciliation étoit faite avec les Princes. On assure qu'il a vu Son Altesse Royale au palais d'Orléans.

On parle fort de l'abbé de la Rivière comme se rapprochant.

Ce jour, la Reine fit expresse défense au prince de Conti d'épouser mademoiselle de Chevreuse. Sa Majesté avoit, le jour précédent, envoyé dire à la duchesse, mère de la demoiselle, qu'elle lui défendoit de passer outre au mariage de sa fille avec le prince de Conti.

Ladite duchesse de Chevreuse dit qu'elle a de bonnes promesses par écrit des princes de Conti et de Condé, qu'elle leur représentera et reprochera à la face de toute la Chrétienté. Celui-ci dit qu'il veut tenir sa promesse, autant qu'en lui est.

Cependant le sieur Morant, maître des Requêtes, est de retour ici de Cluny, où, avec grande peine, il a désuni les religieux qui tous conspiroient à élire leur prieur pour abbé, sur la démission du prince de Conti; et, les ayant mis en trois factions, en a eu pour soi la plus forte, qui étoit de vingt voix, qui ont élu le duc d'Enghien leur abbé.

Don Estevan de Gamarra ayant été mis à la rançon de deux mille pistoles pour le maréchal du Plessis, est parti pour s'en retourner à Bruxelles.

— Le duc d'Enghien, malade de pourpre paroissant le dimanche [16], un valet de pied en arriva avec lettre de son médecin et précepteur, Bourdelot, comme c'étoit petite vérole. Ce même jour est parti de Paris, en poste, le sieur Dupray, médecin ordi-

naire et actuel près M. le Prince, pour aller à Montrond assister ledit sieur Bourdelot.

Courrier s'en va en Berry, Bourbonnois, Auvergne, et autres en Guyenne et ailleurs faire sortir les troupes des garnisons et avancer en Champagne, où est le rendez-vous. Le maréchal d'Aumont a sa commission toute scellée pour les y aller commander, comme le maréchal d'Hocquincourt la sienne pour aller en Catalogne; mais il ne veut partir qu'il n'ait l'argent y destiné.

Les valets de pied du prince de Condé enlèvent le lieutenant bailli de M. de Metz au faubourg Saint-Germain, en revanche de ce que, durant la prison de leur maître, il avoit arrêté un d'eux et emprisonné comme espion.

Autres laquais et valets dudit Prince attaquent au cimetière Saint-Jean un honnête homme de gaîté de cœur et le poursuivent se sauvant dans une boutique; mais les bourgeois sortirent sur eux et en tuèrent un.

M. le duc d'Orléans s'en va à Limours.

Le président de Maisons, surintendant des finances et capitaine des maisons royales de Versailles et de Saint-Germain, fait conduire à la première tout ce qu'il faut pour traiter demain le Roi à dîner et collation,

— lundi 17, que le Parlement recommence. Mais il n'y fut point et la Reine fut ès Minimes de la place Royale où se faisoit le fête de saint François de Paule, transférée en double octave du lundi, fête de Pâques fleuries, deuxième de ce mois.

Courrier que le duc d'Enghien se porte mieux et est hors de fièvre. Madame la Princesse, sa mère, au Cours de la Reine, où il y avoit six cens carrosses par le beau temps.

Le grand bruit des propositions faites par le sieur de Croissy-Fouquet, autrement Marcilly, dans les *Gazettes* du mois de mars, en fumée par le refus que Friquet, député de l'Archiduc, fait à Stenay de la médiation des États Généraux, nous renvoyant à celle de Venise, pour traiter tout de bon la paix et non point la trêve.

De même, en Hollande, le sieur Brun, ambassadeur d'Espagne, a fait réponse à Messieurs les députés des États Généraux vers lui, pour l'obliger à recevoir leur médiation proposée par M. de Bellièvre, notre ambassadeur, dès le 27 mars de cette année, que le Roi Catholique son maître ne pouvoit pas, à cause de l'intérêt et inclination que messieurs les États Généraux avoient à l'avantage de la France.

— Mardi 18, dès cinq heures du matin, le Roi part pour aller chasser à Versailles, où le capitaine, sieur président de Maisons, lui a donné à dîner. (Voyez la *Gazette* du 22 de ce mois.)

L'après-dîner, le duc d'Anjou, frère unique de Sa Majesté, va promener à Bagnolet, où la princesse de Carignan le reçoit.

Au Palais-Royal, conseil chez la Reine, au lieu d'hier qu'il étoit jour ordinaire.

— Mercredi matin 19, se tient la première mercuriale d'après Pâques, où le Premier Président a harangué et congratulé l'union de la Maison Royale. Puis la déclaration du Roi contenant l'exclusion des cardinaux même françois du conseil du Roi a été lue et enregistrée.

— Jeudi 20, le Roi, la Reine, le duc d'Anjou furent à Maisons, où le président de Longueil, surintendant, les traita, quoique la partie n'eût été faite, il y a six jours, que pour M. d'Anjou.

Ce jour, quoique très chaud, comme les trois précédents, et sec, et jour de la nouvelle lune, le duc d'Orléans, retourné de Limours depuis deux ou trois jours, prend médecine.

Le prince de Condé va à Chantilly et y mène les ducs de Nemours et de Beaufort avec une troupe de comédiens, pour cinq ou six jours.

Le chevalier de Gramont se retire mal content du service du prince de Condé, dont il étoit premier écuyer. Le chevalier de Rivière se retire aussi, remettant la charge de premier gentilhomme de la Chambre. On dit que le comte de Tavanes et autres sont aussi fort malcontents.

Madame la Princesse est fort chérie dudit Prince, son mari.

Le sieur de Barrière sort fort bien d'avec madame de Longueville et donne sa démission, pour commander le régiment de Conti, en faveur du chevalier de La Rochefoucauld, moyennant six mille livres de pension passée en cour de Rome, sur les bénéfices dudit Prince.

Ce jour, partit le marquis de Sillery-Brûlart, pour aller à Bruxelles, aux fins d'offrir et engager l'Archiduc à se trouver à Cambray en tel temps, que MM. d'Orléans et de Longueville se trouveront à Péronne, pour le traité de paix entre les Couronnes.

— Vendredi 21, le coadjuteur de Paris vit M. d'Orléans et lui dit que l'archevêque, son oncle, lui avoit remis et quitté toutes ses fonctions épiscopales; et pour ce sujet il venoit prier Son Altesse Royale de trouver bon que, sans cesser, et sans se plus

mêler d'autre chose, il y vaquât; et demeurât cependant en la bonne grâce de Sadite Altesse Royale, qui le lui a sans résistance accordé.

Ce même jour, la duchesse de Chevreuse vit aussi la Reine tête à tête en son petit cabinet et lui conta tout au long toute l'affaire des trois traités qui ont été faits, par intervalle de plus de six semaines, avant la sortie des Princes, et dont le premier et le deuxième ont été participés par le duc de Beaufort avec M. d'Orléans. Le troisième et dernier, qui est le mariage de sa fille avec le prince de Conti, pour sceau des deux traités, a été au 18 janvier et ignoré par ledit duc de Beaufort, qui s'en est mal mis avec le Coadjuteur qui l'a fait.

En ce temps, le chevalier de Gramont, qui, durant la prison de M. le Prince, a été à Bruxelles et ailleurs hors le royaume pour solliciter et remuer pour sa liberté, a quitté la charge qu'il avoit de son premier écuyer et son service, sans rupture. On dit que le chevalier de Rivière, premier gentilhomme de sa chambre, en veut faire autant.

On parle fort des grandes demandes et grandes prétentions que M. le Prince fait éclater et qui donnent jalousie à M. le duc d'Orléans. Il est en sa maison de Chantilly, d'hier, pour cinq ou six jours, donnant la chasse et autres divertissements aux ducs de Nemours et de Beaufort. Ce sont ses pensions passées et présentes dont il veut avoir dès comptant pour huit cent mille livres.

— Mardi 25, jour de Saint-Marc, douze compagnies du régiment des gardes partent de Paris pour s'en aller à Dunkerque, ville menacée par l'Archiduc. Le sieur de Vitermont-Coquereaumont, capitaine de l'une d'elles, les commande, et le sieur de la Vaupaillière-Bomières, lieutenant en celle de Boisselot-Droué, est en apparence de demeurer seul officier pour les commander lors, et si ledit sieur de Vitermont n'y est, ou n'y sera plus. Toutefois la Reine lui a promis mille écus pour y demeurer dans le service.

— Jeudi 27, festin pour un rôle qui s'examinoit chez M. Guénegaud, trésorier de l'Épargne, où MM. les duc d'Orléans et prince de Condé, qui y étoient attendus à dîner, ne vinrent qu'après; celui-là parce qu'il avoit pris le matin quelque remède, et le Prince parce qu'il ne faisoit que retourner de Chantilly et étoit venu dîner avec madame de Longueville, sa sœur.

Ce jour, fut le matin fait le service funèbre à messire Léonor

d'Estampes-Valençay, archevêque-duc de Reims, pair de France, premier président en l'assemblée dernière du Clergé, laquelle lui a décerné cet honneur à ses frais et ordonné un fond de quatre mille francs pour cela. L'archevêque d'Embrun, qui fut deuxième président, y fit la harangue funèbre.

Toujours bruit du mariage de la demoiselle Mancini, nièce du cardinal Mazarin, arrivé sur les terres de Cologne, en une maison de l'archevêque-électeur appelée Bruel, d'où, selon que l'on dit, la duchesse de Chevreuse travaille à le rappeler en France.

Mort du sieur Doublet, célèbre avocat en Parlement.

Le maréchal de l'Hôpital se va guérissant. Plusieurs sont contendants pour le gouvernement de Paris : les maréchaux d'Estrées, de Gramont et du Plessis-Praslin. Celui-ci ayant la meilleure part. Les marquis de Vitry et de Persan y ont aussi prétendu.

Le soir, les gens d'affaires intéressés aux prêts eurent audience de la Reine, le sieur Doublet, de Troyes, portant la parole. Et comme il est homme d'esprit et hardi, il alla, dit-on, si avant que de parler du changement en la surintendance, étant d'un côté piqué contre le président de Maisons, dont il se plaint comme d'un ingrat, méconnoissant des offices et services à lui rendus par ledit Doublet avant et pour sa surintendance, et d'autre part incité par les belles promesses du marquis de La Vieuville qui, sous main, aspire toujours à la surintendance.

Ils devoient être encore ouïs dimanche prochain, dernier jour de ce mois, et le furent en conférence au palais d'Orléans, puis encore chez la Reine, mais ce sont gens perdus qui jouent de leur reste et promettent tout, sans apparence de rien effectuer.

Mariage du marquis de Nonant, âgé de dix-sept ans, avec la demoiselle de Lyonne, plus jeune de trois mois, ce jour au matin, en présence de toute la parenté des deux mariés, et ensuite consommé. Une heure après, M. le duc d'Orléans envoie faire défenses de passer outre audit mariage, attendu que le comte de Selles, fils du comte de Béthume, y étoit engagé et que la marquise de Nonant, mère (aucuns disent le marquis même), avoit promis au comte de Selles, par madame de Puisieux, qu'elle ne prétendoit rien audit mariage.

Le mariage et grossesse de la demoiselle de Mancini avec le duc de Mercœur tenus pour assurés.

Grand bruit qu'elle revient ici en Cour, ce qui fait croire que son oncle, le cardinal Mazarin, pourroit aussi revenir : ce que

l'on dit être négocié par la duchesse de Chevreuse. Il est à Bruel, maison de l'archevêque, électeur de Cologne, à deux ou trois lieues de Cologne et de Bonn.

Mai.

M. du Plessis Guénegaud, secrétaire d'État en mois.

— Lundi, premier jour du mois de mai (*Barbarus*), courrier du marquis de Sillery, arrivé à Bruxelles, portant, selon le bruit populaire, que l'Archiduc consent à une entrevue avec M. le duc d'Orléans, entre Péronne et Cambrai; mais la vérité est qu'il porte que l'Archiduc a reçu civilement cette proposition de M. d'Orléans, et qu'il envoie en Espagne pour savoir ce qu'il aura à y répondre. On tient qu'il n'a nul pouvoir pour la paix, et que, de son estoc, il ne l'avancera pas, mais l'empêchera pour son intérêt.

— Mardi 2, ballet dansé par le Roi et force autres gens, Princes, grands, baladins, intitulé des *Fêtes de Bacchus* et imprimé par Ballard, publié par les rues le lendemain.

Ce soir, le maréchal de Turenne arrive à Paris, ayant quitté le service des Espagnols. On dit que douze cens chevaux se sont retirés en France avec lui.

Courrier des Suisses portant ordre à leur milice en cour et par toutes les garnisons de France de se retirer en leur pays si, dans huit jours, on ne leur donne quelque solide assurance de satisfaction.

Le mariage de la demoiselle Mancini toujours tenu pour constant. Elle n'est point avec son oncle, mais ou à Paris secrètement, ou à Sedan, laquelle ville la Reine a proposée et demandée en plein conseil pour l'avoir et tenir par elle pour sa sûreté. On devine que c'est pour la bailler au cardinal Mazarin, à qui, tout nouvellement, elle auroit envoyé en petit son portrait avec celui du Roi. La duchesse de Chevreuse lui offre son château de Kerpen pour sa demeure. Il est toujours à Bruel, plus près de Cologne. Autres écrivent Brugel; mais c'est Bruel, que l'on prononce *Brûle*.

Le duc d'Épernon tient ferme à ne pas bailler sa démission pour Guyenne; et les siens disent que certains frondeurs du Parlement le sont allés trouver pour l'assurer que, s'il se veut pourvoir en plainte au Parlement, ils l'y serviront.

Le marquis de Roquelaure traite de la lieutenance générale en ce gouvernement avec M. de Saint-Luc, comme le duc de La Rochefoucauld qui y prétend aussi, à cause de M. le Prince, traite de son gouvernement de Poitou avec le comte de Palluau, qui lui en offre d'argent cent mille écus, et avec le duc de Richelieu, dont il veut avoir le généralat des galères, en lui baillant cinquante mille écus de retour.

— Mercredi 3, le duc d'Orléans s'en va à Limours, ayant avec soi le duc de Beaufort et le maréchal d'Estampes.

M. le Prince a fait dresser le contrat de mariage de son fils, le duc d'Enghien, avec mademoiselle de Valois, deuxième fille de M. et Madame d'Orléans, lesquels il presse de le signer et faire signer par la Reine. Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur de ce prince, vient à Paris, apportant les lettres de sa part à M., Madame d'Orléans et à mademoiselle de Valois, sa maîtresse, pleines de compliments d'enfant (voyez ci-après). Le vrai sujet de sa venue à Paris est pour régler la maison de ce petit Prince.

— Jeudi 4, se devoit célébrer la cérémonie des baptêmes du duc de Valois, filleul du Roi et de la Reine, et de mesdemoiselles d'Orléans, de Valois et de Remiremont, filles de Leurs Altesses Royales; mais elle a été différée à autre temps.

Ce jour, qui est ordinaire pour le conseil d'en haut, il n'y en eut point : et le Roi dansa pour la deuxième fois son ballet au Palais-Royal.

Le prince de Condé n'y a point été et dit-on qu'il est sur la défiance que l'on le veuille de rechef arrêter; M. d'Orléans ayant pris jalousie de lui et s'étant tout à fait uni avec la Reine.

— Vendredi 5, jour ordinaire de conseil de guerre, il n'y en eut point.

Le matin, le marquis de Sillery est revenu à Paris de Bruxelles, ne rapportant rien autre chose, sinon que l'Archiduc a reçu la proposition faite par M. d'Orléans de s'entrevoir sur la frontière pour traiter de la paix et qu'il envoya en Espagne pour avoir du Roi les pouvoirs et résolutions sur ce nécessaires. Cette proposition avoit été faite par le sieur de Croissy-Fouquet, à Stenay,

après qu'il vit que celle qu'il avoit faite pour la suspension générale d'armes, tendant à traiter ensuite la paix, n'avoit été acceptée. Mais le voyage du marquis de Sillery étoit pour faire à l'Archiduc compliment de la part de madame de Longueville et des Princes, et pour retirer la parole qu'ils avoient donnée, et au maréchal de Turenne aussi, d'unir leurs armes et ne les séparer que par la paix faite.

— Samedi matin, [6], le comte de Flamarens tint la campagne vers Vincennes pour un combat assigné entre lui huitième et les Canillacs, dont il a tué un en un duel célèbre, depuis trois ou quatre ans. Il avoit de son côté les ducs de Brissac, de la Rochefoucauld et chevalier de la Rochefoucauld, marquis de Roquelaure et de Jarzé, comte de Miossens et d'Aubijoux. Le comte de Vaillac, frère de celui que Canillac tua, et pour raison de quoi ledit Canillac fut tué par Flamarens, y survint, fort en colère de ce que l'on ne l'avoit pas mis de la partie, dont la plupart furent en carrosse trouvés près ledit Vincennes, à neuf heures du matin, par le marquis de Praslin, le duc de Candale et sieurs de Mergdy, Dauphin, etc., allant pour les séparer.

Retour du sieur de Croissy-Fouquet de la conférence de Stenay.

— Dimanche 7, après midi, force gens courent par les rues pour la querelle entre les ducs de Vendôme, de Mercœur et de Beaufort, et les duc d'Elbeuf, prince de Harcourt et comte de Lillebonne d'autre, qui se vouloient battre.

M. le Prince est à mi-relevée, et durant ce brouhaha, arrivé à cheval de devers Saint-Maur et entré en ville par la porte Saint-Antoine, a pris son carrosse qui l'y attendoit et est droit allé à l'hôtel de Vitry. Il semble qu'il vint de ce côté là pour cette querelle, dont le sujet est que le duc d'Elbeuf a intenté action et veut poursuivre en parlement pour sa femme, sœur du duc de Vendôme, disant que ce duc étant né de dame Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, lorsqu'elle étoit encore mariée avec le sieur de Liancourt ou Leaucourt et que ladite Gabrielle, mère, étant encore femme au sieur de Liancourt ou Leaucourt, il est *spurius* et, comme né en adultère, n'est capable d'avoir reçu la donation du duché de Vendôme, par le Roi à lui faite, ni même la succession de la duché de Beaufort, particulièrement de celle-ci, comme donnée à ladite Gabrielle par le Roi, avec clause de la posséder par elle et ses descendants ayant cause ; laquelle cause

M. de Vendôme n'a pas, pour les raisons susdites, et que le tout appartient à la duchesse d'Elbeuf, comme née depuis la dissolution du mariage d'entre ladite duchesse, leur mère, et ledit Liancourt. Autres ajoutent que ledit duc d'Elbeuf prétend en outre que le duc de Vendôme est fils du feu duc de Bellegarde, confident de la duchesse de Beaufort ou de quelqu'autre amant et non du roi Henri IV, et citent un passage du duc de Sully là-dessus (vol. 1 des « Royales et loyales militaires Œconomies, » chap. 58, — item 79).

M. Rollot, premier commis de M. de Guénegaud en année d'exercice à l'Epargne, travaille à donner des asssignations assurées et faciles sur fonds tout prêts pour huit cent mille livres à M. le prince de Condé.

Tantôt il renonce au gouvernement de la Guyenne et tantôt on dit que cela est fait. Il en a fait sa déclaration en plein conseil, devant la Reine, disant la supplier de ne lui point commander en plus avant de changer son gouvernement avec celui du duc d'Épernon.

M. d'Orléans propose le rétablissement du duc Charles en tous ses États sans aucune condition, purement et simplement. Cette affaire ayant été donnée à M. de Chavigny, pour être rapportée au conseil devant la Reine, il l'a découpée étrangement; dont M. d'Orléans ayant témoigné être satisfait, l'autre l'est allé voir, et Madame, qui pousse la première à la roue, et leur a dit qu'ils peuvent, par leur crédit près du Roi et de la Reine, faire rétablir M. de Lorraine ainsi qu'ils proposent, mais que s'ils font rapporter l'affaire au conseil, il n'y a point d'homme intelligent et de probité qui en puisse parler autrement que comme il a fait.

Le duc de Richelieu, qui s'étoit allé saisir de cette maison, en est chassé par ordre et troupes y envoyées de la Reine.

Entreprise sur le Hâvre par Bretteville et autres qui sont notoirement à M. de Longueville.

Le Premier Président de Rouen vient à Paris et y prend maison à l'année. On dit qu'il traite de sa charge, dont il est dégoûté, à cause du rétablissement de M. de Longueville, avec M. des Hameaux.

Le sieur de Navailles ayant proposé à M. d'Orléans de donner au cardinal Mazarin une place de sûreté en France, en a été refusé avec aigreur et déféré à la Reine, qui l'a désavoué et envoyé hors de la cour.

Le comte du Daugnon fait travailler à fortifier La Rochelle. — Faux.

— Lundi au soir 8, l'archevêque de Sens donne à souper, servi de cinq plats grands et quatre petits ou assiettes, à la duchesse de Longueville, à la dame de Châtillon et autres huit ou dix, seules assises à table. Les princes de Condé et de Conti, qui s'y trouvèrent, mangèrent debout à une deuxième table ou buffet de la même salle.

— Mardi au soir 9, le ballet du Roi se danse encore et le sieur Cabou, avocat au conseil, un des baladins, ayant voulu de haute lutte et avec empressement faire entrer sa femme ou quelque parente, et Bragelonne, enseigne des Gardes du Corps, qui la refusoit, ayant été poussé ou menacé par le baladin, l'officier lui auroit tiré l'épée, dont Cabou auroit été coupé à la main, ou blessé au bras par ses archers qui l'auroient fort gouspillé, puis à la grande prévôté mené prisonnier, par ordre de la Reine, qui, priée par le Roi et par Bragelonne même, auroit enfin accordé que le baladin revint, comme il a fait, danser son rôle au ballet, le bras dans une écharpe de gaze, comme il a fait encore le jeudi ensuivant.

Le conseiller de Longueil, grand et premier frondeur, frère du surintendant et président de Maisons, est fait chancelier de la Reine, en la place de président de Bailleul, par cinquante mille écus.

— Mercredi 10, qui est le jour du conseil des dépêches, il s'est tenu chez M. le Chancelier; et M. Du Plessis, secrétaire d'État en mois, s'y est trouvé. (Voyez en janvier dernier.)

— Jeudi 11, le ballet du Roi se danse encore et de bonne heure. On en revient à dix heures du soir. Sa Majesté étoit échauffée et suante, et le premier médecin Vautier sollicite que ledit ballet ne se danse plus, de peur que le Roi, qui y va d'ardeur, n'en devienne malade. La Reine n'y étoit point.

L'affaire entre les ducs d'Elbeuf, demandeur, et de Vendôme, défendeur, est sursise; et dit-on que la Reine se sert de MM. le Chancelier et maréchal de Gramont pour la juger et terminer dans lundi prochain.

On a résolu au conseil de faire un échange général de tous les prisonniers qui sont de part et d'autre. Nous en aurons plus de deux cents que nous rendrons pour les nôtres, prisonniers des Espagnols, du nombre desquels est le duc de Guise, comme la

Reine l'a assuré au chevalier son frère. Le roi d'Espagne le consent et veut ainsi; et on envoya à cet effet le sieur de Verderonne-L'Aubespine.

Rapt de la dame Yves, veuve, fille du sieur Lœtus, écossois, médecin, et femme riche, par l'écuyer du maréchal de Gramont, qui l'a ramenée, n'en n'ayant pu rien tirer. Elle est du cloître de Saint-Honoré et poursuit son ravisseur en justice.

Autre de la dame Gillot, veuve du quatrième mari et riche femme de cinquante ans, par un jeune homme de vingt-cinq.

Autre rapt en Champagne, fait par le baron de Bligny, capitaine de la compagnie des chevau-légers du duc de Guise, dont son père étoit lieutenant, et son grand père lieutenant de la justice de Chaumont-en-Bassigny, de la fille aînée de M. de Cessac, de la maison de Cazillac, héritière de vingt mille livres de rente en fonds de terre au moins et courant hasard de quarante mille livres, à cause d'une petite sœur qu'elle a moribonde. Elle a vingt ans et a été tirée de religion nouvellement, après la mort d'un sien frère unique.

Elle demeuroit à Polisy, près de Bar-sur-Seine, avec sa mère; son père absent en Languedoc. On a envoyé lettres du Roi et attache de M. le prince de Conti, gouverneur de la province, pour mettre tous les prévôts et même les gens de guerre en campagne pour la rescourre et par force la faire rendre au ravisseur, qui la tient en quelque lieu fort.

Le conseiller de Longueil, clerc en la Grande Chambre, est pourvu de la charge de chancelier de la Reine, par la démission du vieux président de Bailleul, avec récompense de cinquante mille écus.

— Vendredi 12, qui est jour de conseil de guerre, il n'y en eut point.

— Samedi 13, se fit l'anniversaire de l'obit des feus Rois Louis XIII et Henri IV, tous deux morts en même jour, le 14 qui est demain dimanche, à cause de quoi on a anticipé d'un jour et fait office ce jourd'hui que M. le duc d'Orléans et la cour ont été à Saint-Denis; comme dès hier la Reine en célébra la veille, ayant été au service et prières des filles du monastère du Val de Grâce, au faubourg Saint-Jacques. Que si les Rogations n'eussent point été le lundi suivant, on eût plutôt différé au 15 ledit obit que de l'anticiper au 13. L'archevêque de Bourges, nouveau, officioit et tous les Ventadour ses frères assistoient. La dame de Lansac et

environ cinquante autres de la cour y étoient et le duc d'Ango lême, qui avoit une estrade ou prie-Dieu avec un drap de tabis de pied et des carreaux, tant sous les coudes que sous les genou: qui est sa façon d'être ainsi par toutes les églises de Paris, quan il y va sur la représentation mortuaire.

Il y avait deux couronnes d'or couvertes de crêpe, une ès pieds, l'autre à la tête, ou à cause des deux Royaumes, ou parce que l'office se faisoit pour les deux Rois.

A l'issue de l'église, il y eut festin aux dépens du Roi pour les officiers et assistants.

Le duc d'Angoulême et autres furent voir le trésor, depuis quatre jours rapporté de l'église et monastère des Blancs-Manteaux de Paris, où il avoit été transporté l'été dernier, lorsque l'on eut peur à Paris de l'Archiduc qui étoit en Champagne.

Le soir il y eut conseil de guerre au Palais d'Orléans.

La nuit d'entre lundi et dimanche, le sieur Berthaut, gendre du sieur Angran, et receveur des consignations, craignant d'être arrêté pour la banqueroute qu'il fait de dix huit cent mille livres, s'est secrètement absenté.

— Lundi matin 15, le Parlement assemblé, où les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti, duc de Beaufort, coadjuteur de Paris etc., étoient, les sieurs Pithou et Bitaut ont représenté les procès-verbaux de leur voyage à Doullens, et par les villes et passages que le cardinal Mazarin a tenus en se retirant de France, avec l'information de ce qui s'y est fait et passé. Il y a quelque témoin qui rapporte qu'il avoit vu des coffres-forts pleins et pesants et qu'un valet de chambre du Cardinal auroit dit qu'il y avoit là-dedans trente mille pistoles. — On en a lu environ la moitié et la partie pour achever le reste a été remise à demain.

Ce jour, après dîner, il y a eu prix et gage de mille écus pour course de chevaux au bois de Boulogne, entre les prince de Harcourt et duc de Joyeuse, sur chacun un cheval nourri au village de Boulogne, ainsi que l'on nourrit les chevaux de course en Angleterre, à savoir depuis trois semaines ou un mois de pain fait avec anis, et de faveroles, au lieu d'avoine, et les deux derniers jours d'œufs frais, au nombre de deux ou trois cents. Ils ont mené leur course de la barrière de la Muette ou Meute et poussant par le grand chemin droit vers Saint-Cloud. Tournant sur la droite, au dedans de l'enclos, par la grande route qui revient au château de Madrid, ont été également et sans avantage. Le

prince d'Harcourt, vêtu d'un habit fait exprès et très étroit, un bonnet en tête juste et ses cheveux dedans, mais ayant trois livres de plomb en sa poche pour peser autant que le Plessis du Vernet, maître d'Académie, qui couroit en la place et sur le cheval du duc de Joyeuse. Mais au tournant de Madrid, où ils passèrent devant le sieur Dauphin, là attendant à cheval, selon leur paction, le Plessis prit le devant et arrivant cent pas devant l'autre à la barrière de la Meute, gagna le prix. Force gens de la cour y étoient.

A deux heures après midi, M. le Prince s'est trouvé au Marais chez le feu sieur de Clermont-d'Entragues-Balzac pour la lecture des articles au contrat de mariage entre la demoiselle, fille de lui défunt et de la fille du président de Boulencourt, et le général Marchin, qui s'en va dans peu de jours lieutenant-général commander en Catalogne, avec six cent mille livres, dont il y en a cent mille devant, que l'on lui donne pour sa campagne, entrant avec promesse de le faire maréchal de France l'an prochainement venant. Et, en faveur de ce mariage, le roi lui promet pour trente mille livres de rente en bénéfice, dont la faculté et permission pour les tenir à vie, encore qu'il soit marié, lui sera fait expédier en cour de Rome. Mais cela a été différé jusques à ce que les lettres de naturalité dudit sieur Marchin aient été vérifiées en la Chambre des Comptes, où elles ont été présentées le lendemain mardi 16. La médisance porte que c'est qu'il a quelque mal vénérien dont il s'est fait panser et n'est pas bien guéri.

Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur du duc d'Enghien, dont j'ai déjà parlé, est venu de Montrond pour régler sa maison vers M. le prince de Condé, son père, en cette ville, et s'en va à Auteuil, près Beauvais, sa maison, pour ses affaires domestiques, afin de repasser à Paris avant la fin du mois et s'en retourner à Montrond, où ce pendant le sieur Bourdelot est comme médecin avec trois cents livres d'appointement, faisant aussi la charge de précepteur ; mais on a choisi un père Des Champs, jésuite, pour l'aller faire désormais.

Aucuns indifférents, aussi appelés illuminés, jettent des billets dans les carrosses, boutiques, églises et places portant qu'il se faut détromper du Jansénisme, aussi bien que du Molinisme, et demeurer dans un milieu et neutralité entre ces deux sectes, croyant en Dieu et à l'Église.

— Mardi 16 au matin, le Premier Président a fait en pleine

assemblée du Parlement, comme hier, achever de lire par un conseiller, le procès-verbal de la chevauchée des conseillers Bitaut et Pithou par les passages du cardinal de Mazarin. Les témoins ouïs racontent choses frivoles : l'un dit avoir vu, en certain gîte où le Cardinal arriva et ne pouvoit rien avoir, qu'il tira une perdrix enveloppée en du papier et froide, cuite et dont il soupa ; il eut même peine à avoir du sel qui lui étoit dénié par haine. Un autre témoin dit avoir vu dans son bagage des malles, et qu'à son avis il y avoit de l'argent dedans. Un autre rapporte que comme quelqu'un lui demanda pourquoi il avoit quitté la partie et s'étoit ainsi retiré de la cour, le Cardinal répondit qu'il l'avoit fait par le conseil de ses meilleurs amis ; et enfin un autre qui dit avoir su que le Cardinal avoit fait donner un arrêt du Parlement portant que certains bois, dépendant d'une sienne abbaye, seroient abattus pour servir aux réparations d'icelle abbaye, et que ledit Cardinal les y avoit fait employer.

Les charges et informations aussi faites par le sieur de Broussel, conseiller en la Grande Chambre, ont été lues. Et n'y a de témoignage qu'un qui dit avoir vu sortir du château de Vincennes des malles pesantes et que l'on disoit être pleines d'argent, pour être menées au Cardinal sur sa retraite. Un autre qui rapporte avoir entre Cosne et Briare, il y a plus de trois ans, trouvé des archers disant venir d'escorter un convoi d'argent jusques à Lyon pour les garnisons et fortifications de Plombin et Porto Longone et puis, peu après, ledit témoin avoit ouï dire ailleurs que cet argent avoit été à Lyon embarqué sur le Rhône, et, à la bouche de ce fleuve, mis en un vaisseau du cardinal Mazarin. Un autre témoin, qui parle du temps du siège de Paris et que lors, Cantarini, banquier, confident du cardinal Mazarin, avoit fait tenir plusieurs millions par change en Italie ; qu'un autre banquier avoit aussi remis en pays étranger beaucoup d'argent.

Tous lesquels témoins sont plus pour le Cardinal qu'ils ne lui nuisent et donnent lieu à ce qu'il demande ci-après à être jugé, suivant les charges et informations, c'est-à-dire absous.

Il a été permis audit sieur Broussel de continuer ses informations. — Les Princes, là présents, s'y sont fort ennuyés, et les maîtres des Requêtes qui y assistoient ont dit que ce n'est pas le métier des conseillers de faire informations par les provinces.

Les gens d'affaires, noyés dans les prêts dont le Roi leur a fait banqueroute, portant la parole par le sieur Doublet de Troyes,

assisté de Montauron, etc., continuent toujours leurs offres et poursuites au conseil, consistant en ce que la surintendance soit ôtée au président de Maisons et un autre, que l'on croit être le marquis de La Vieuville, qui l'a déjà été jadis sous le roi Louis XIII, et qui est de leur intelligence, mis en sa place, moyennant quoi ils offrent d'entretenir au Roi cinquante mille hommes de pied à dix montres par an, selon le pied et le règlement du roi Henri IV, et quinze mille chevaux à huit montres; payer les gages de tous les officiers, suivant le règlement porté par la déclaration d'octobre 1648, et faire subsister splendidement la Maison du Roi, à qui, pour ses menus, ils donneront encore quatre millions, lesquels ils avanceront dans ce mois de mai pour employer à la campagne qui entre; et donneront cinquante cautions les plus fortes et sûres de Paris et du Royaume.

Le sieur Bertaut, frère de la dame de Motteville, obtient un brevet de la charge de lecteur du Roi, que le sieur de Chaumont a, depuis quinze ans que le sieur Bernard est mort, possédée et comme réunie à la charge de bibliothécaire du cabinet ou étude du Roi.

Ce même matin de mardi 16, M. le Chancelier a tenu le Sceau, où les lettres du gouvernement de Guyenne pour M. le Prince ont été scellées.

Lettres d'Intendant, etc. pour les bâtiments royaux, scellées.

L'après-dîner a été employé par M. le Chancelier et le maréchal de Gramont, le maréchal d'Estrées, oncle maternel des parties, présent, pour vider le différend d'entre les ducs de Vendôme et duchesse d'Elbeuf, ci-dessus rapporté au 7 de ce mois.

La Reine a distingué l'affaire des ducs de Vendôme et d'Elbeuf en deux points : l'un d'honneur, à cause qu'en la requête de la duchesse d'Elbeuf au Parlement, elle se qualifie seule héritière légitime de la duchesse de Beaufort, et de ce point sont juges les deux maréchaux de France; l'autre de droit, qui se traite pardevant M. le Chancelier, par deux avocats de chaque part : Gauthier et Bataille pour M. d'Elbeuf, et Monthelon et Pucelle pour M. de Vendôme. On dit qu'il se trouve aise comme le sieur de Liancourt d'Amerval, après que son mariage eût été déclaré nul avec la duchesse de Beaufort, s'étant remarié avec une d'Authun, demoiselle de Poyanne, sur la poursuite d'elle, fut visité par experts chirurgiens et matrones et trouvé, déclaré aussi impuissant et incapable de mariage et que en conséquence de cet acte, ledit mariage second fut déclaré nul à Paris. Ces pièces ont été mises

entre les mains du sieur de Monthelon, avocat de M. de Vendôme, par le sieur de la Hogue, procureur en Parlement, qui les a trouvées avec des vieilles paperasses en son grenier[1].

Cette même après-dîner, M. le Prince a fait serment au Roi pour ledit gouvernement de Guyenne, et M. d'Épernon pour celui de Bourgogne. On parle de donner celui de Foix au duc de Candale, au lieu de celui d'Auvergne que l'on veut bailler à M. de Nemours, et pour récompense au sieur de Tréville, on remettra sus sa compagnie des cent mousquetaires du Roi.

Députés arrivés de Provence prient M. le duc d'Orléans de faire envers le Roi que le gouvernement de leur pays soit donné au duc de Valois son fils, auquel cas ils offrent de lever sur ledit pays la somme qu'il faudra pour contenter le duc d'Angoulême et l'obliger à donner sa démission.

On parle que M. le Prince traite de Blaye avec le duc de Saint-Simon, et de Brouage avec le comte du Daugnon, et qu'il propose de bailler le duché de Château[roux] pour échange de Brouage; et que le duc de La Rochefoucauld traite aussi de la lieutenance générale de Guyenne avec M. de Saint-Luc.

— Jeudi 18, jour de l'Ascension, à six heures du soir, furent faites les fiançailles du général Marchin (que M. de Viquefort, résidant de Brandebourg, connoît pour bien gentilhomme, et de douze mille livres de rente en fonds de terre) avec mademoiselle de Clermont d'Entragues, qui a sa sœur aînée mariée à M. d'Avaugour, comte de Vertus, frère de la duchesse de Montbazon. Ils furent mariés la nuit suivante et visités de M. le Prince, de madame la Princesse et de toute la cour ensuite.

— Vendredi 19, il n'y eut point de conseil au soir, ni chez la Reine (ou au lieu de jeudi, jour ordinaire, il y en devoit avoir extraordinairement), ni chez M. d'Orléans, pour l'ordinaire de la guerre. — Son Altesse Royale joua toute l'après-dîner chez M. de Chavigny avec le conseiller Coulon, jadis frondeur et auteur du mot de *Fronde*.

---

1. Il y a ici une double inexactitude. Liancourt, après la rupture de son [illegible] avec Gabrielle, épousa une La Marck. Or, Charles-Robert de la [illegible] de Braine, fut le troisième mari d'Élisabeth de Pluviers, [illegible] Jacques d'*Authun*, seigneur de Chanclos, 2° de Bertrand de [illegible] de *Poyanne*. — On voit la cause de la confusion faite par [illegible].

Ce matin, le Procureur Général, à l'instance du président Galiffet de Provence, demanda l'assemblée des Chambres au Premier Président, qui, ne faisant pas réponse catégorique, ledit président Galiffet est allé prier les Enquêtes, qui ont demandé l'assemblée au premier jour. C'est pour y lire une lettre du parlement de Provence, ici arrivée depuis quelques jours, touchant un gouverneur qu'ils demandent au Roi; et, dit-on, que c'est le duc de Valois, fils du duc d'Orléans.

La nuit de vendredi 19, Lavenage, lieutenant des Gardes du Corps, assisté de ses Archers, empêcha que lesdits sieurs de Vendôme et d'Elbeuf ne se battissent, comme ils en avoient fait dessein et lié partie.

— Samedi 20, le nommé Gauville, ci-devant gentilhomme, servant en la maison du cardinal Mazarin, ayant fait appeler au combat le maréchal d'Aumont, celui-ci a pris la campagne pour y voir l'autre; mais on ne croit pas qu'ils se puissent battre, y ayant force monde à cheval de tous côtés pour les empêcher. Autres disent que c'est Andonville, et qu'il a fait faire son appel par le chevalier de La Rochefoucauld. Le second du maréchal d'Aumont fut le comte de Quincey, destiné lieutenant général en l'armée de Flandres, sous ledit maréchal d'Aumont; ils se devoient battre à cheval avec le pistolet et ont été arrêtés au bois de Boulogne. Ils ont donc été ramenés et Gauville ou Andonville conduit à la Bastille.

La Reine a fait grande réprimande au maréchal d'Aumont de s'aller battre à la veille d'une campagne, où il est destiné général, et a envoyé sa partie adverse prisonnier en la Bastille.

La dame Cornuel, retournant de souper de chez le comte et comtesse de Maure, en carrosse, volée par huit filous, tout près de son logis, et le sieur de Vandy, retournant aussi du même souper à cheval, échappe un pareil accident.

— Dimanche 21 et lundi 22, les maréchaux de France s'assemblent pour savoir comment on traitera le prisonnier de la Bastille.

— Mardi 23, *primiceria Sancti Stephani Metensis domino Francisco de Guenegaud, præsidenti, in coadjutoriam data per abbatem de Coursan, ministrante Vassore, notario apostolico. In pace valet ad sex mille florenos metenses per annum.*

On publie par les rues la déclaration du Roi pour et en faveur de madame de Longueville et du maréchal de Turenne.

— Mercredi 24, la cause de MM. de Vendôme et d'Elbeuf ne s'est point plaidée à cause que Gautier, avocat de celui-ci, ne s'y est pas trouvé, et a été remise à quinzaine.

Assemblée au Palais d'Orléans pour remédier aux désordres de Languedoc, ou le Parlement et les trois États sont aux épées et aux couteaux l'un contre l'autre.

Don Gabriel de Tolède est de retour d'Espagne et, repassant à Paris cejourd'hui, dit à M. de Brienne, secrétaire d'État, qu'il avoit tous les pouvoirs nécessaires pour faire la paix.

Le sieur de Verderonne n'est point encore parti pour Espagne.

— Jeudi 25, M. d'Orléans, invité dès le 22, et qui depuis a été à Limours, ayant promis de se rendre et trouver ce jour en Parlement, y arrive, étant venu à Paris de nuit, après avoir soupé à Palaiseau. On a lu en cette assemblée du Parlement des lettres du présidial de Senlis au Parlement, portant comme leur garnison ayant ouï dire que l'on envoyoit un commissaire du Parlement, qui est M. Ménardeau-Champré, conseiller de la Grande Chambre, pour informer des exactions, violences, pillages et excès commis par elle, s'étoit retranchée en un quartier de la ville comme pour s'y défendre, et menaçoit de mettre en pièces le commissaire. Les gens du Roi ayant donné avis de cela, le sieur Ménardeau a dit qu'il n'iroit pas qu'il n'y eût autre arrêt ou ordre du Parlement. Le prince de Condé a traité cet avis de bas, disant que c'étoient les officiers du présidial de Senlis qui craignoient que le commissaire n'y allât informer et n'apprît beaucoup de leurs malversations : que c'étoient les gens de son frère (le régiment du prince de Conti, qui ne s'est point trouvé au Palais, non plus que le coadjuteur de Paris), et qu'il les feroit bien obéir. Enfin il y a eu arrêt depuis imprimé et ici rapporté.

— Vendredi 26, les colporteurs ont publié par les rues un imprimé intitulé : « Les plaintes de la Noblesse et du peuple de France contre les excès et désordres des gens de guerre, » qui est une pièce vieille et raccommodée ; mais pour l'arrêt sur ce donné en Parlement dès le 25, et aussi publié samedi le 27, il est véritable et bon ici.

Ce même jour, rapport fut fait par le sieur Vincent, supérieur des prêtres et écoliers de la maison de Saint-Lazare, et promoteur du conseil de Conscience, à la Reine, de ce qu'il avoit été dès mardi passé résolu de recevoir la résignation que fait maître François de Harlay de son archevêché de Rouen à son neveu,

l'abbé de Jumièges, fils du sieur de Chanvallon, avec retenue de vingt-cinq mille livres de pension annuelle, en lui quittant celle qu'il avoit retenue sur Jumièges lorsqu'il la lui a baillée. Et la Reine a fort agréé et confirmé ; le brevet en a été envoyé le lendemain à M. du Plessis-Guénegaud, qui est en mois de secrétaire d'État, pour être de lui signé.

Le sieur de Saint-Clair-Turgot, conseiller ordinaire d'État, ayant été vu longtemps et à part parler à la Reine, a mis toute la cour en soupçon ; il est fort de la privauté et confidence de M. de Châteauneuf.

Le président de Bellièvre, retourné depuis peu de jours de son ambassade de Hollande, se loue des États Généraux, en ce qu'à son départ, et lorsqu'ils lui ont fait la dernière visite, ils lui ont volontairement, et sans qu'il s'y attendit, donné la main droite et la première place chez lui, ce qu'à son arrivée ils lui avoient contesté et emporté sur lui, parce que l'ambassadeur d'Espagne leur quitte et donne franchement. Ils lui ont aussi, à son départ, envoyé une jolie chaîne d'or, estimée sept cents pistoles.

Retour de l'exempt du grand prévôt de l'Hôtel, qui étoit allé à Polisy vers la dame de Cessac avec ordre de prendre et arrêter le marquis ou baron de Bligny, et la demoiselle de Cessac par lui enlevée dans le château de Thémilly, et partout où il les sauroit être, ayant lettre de cachet du Roi aux commandants les garnisons et gens de guerre de ce quartier de Champagne, vers Bar-sur-Seine, attaché du prince de Conti, gouverneur, et tous les autres ordres nécessaires pour se rendre le plus fort avec ses cinq archers contre ledit sieur de Bligny ; lequel s'est sauvé avec sa proie en la Franche-Comté.

— Le lundi 29, l'abbesse de Saint-Amand de Rouen, fille de M. de Souvré, fut bénite dans l'église du Val-de-Grâce, en présence et à l'assistance de plusieurs autres abbesses. La Reine y fut, et le Roi en voulut être aussi. Mais il fut prié d'y mener peu d'hommes, comme il fit. (Voyez la *Gazette* qui sera samedi prochain 3 juin.)

Ce jour et suivant, M. le Prince est à Saint-Maur-des-Fossés. Il y a donné aux ducs de Nemours, de Beaufort et autres, ses amis, le plaisir de la chasse sur jour, et celui de la comédie de nuit.

Don Gabriel de Tolède est passé outre vers l'Archiduc dans les Pays-Bas, et la Reine a dit que véritablement il est saisi des pou-

voirs du roi d'Espagne pour traiter de la paix; mais que c'est à des conditions si désavantageuses pour la France, qu'il n'y a point d'apparences d'y rien espérer.

Juin.

M. Le Tellier, en mois de secrétaire d'État.

— Jeudi, premier jour de juin (*ense*), la Reine mena le Roi à Ruel, où la duchesse d'Aiguillon avoit invité M. le duc d'Anjou pour prendre le plaisir de la promenade et des eaux du parc; mais Leurs Majestés en voulurent être aussi, et y allèrent après dîner, M. d'Anjou y ayant été dès le matin et dîné.

Le marquis de Fors, frère de la duchesse de Richelieu, a eu ou a été cru avoir dessein de se saisir de la duchesse d'Aiguillon, à cause de ses poursuites contre son neveu, le duc de Richelieu, pour raison de quoi il y a eu appel pour combat entre ledit marquis et le marquis de Richelieu, qui est pour sa tante. Ils ont été accordés par les maréchaux de France.

Le maréchal de Turenne, mécontent de M. le Prince.

Avis que vingt remberges des communes d'Angleterre sont devant Dunkerque et occupent le canal, si bien que rien n'y peut entrer. On a envoyé leur demander pourquoi elles sont là ; elles ont répondu : de peur que les Royalistes n'occupent ce poste là. On dit que sept vaisseaux royalistes, retirés dans la rivière de Gravelines, sont guettés par elles.

Ce jour, fut plaidé au Parlement la cause de la princesse Palatine, Anne de Gonzague de Mantoue, contre son neveu le duc de Mantoue, pour les fiefs et terres qui sont en France, et qu'elle prétend avoir et posséder, faute de lui avoir été payé comptant son mariage, suivant l'accommodement fait entre elle et lui, remise à demain huitaine, auquel jour, si Didier, avocat de M. de Mantoue, l'excuse encore, il en sera pris un autre, ou la cause jugée par défaut.

— Dimanche 4, la Reine au Val de Grâce.

Le Roi dîne chez le duc de Damville, au Palais Brion. C'est un pavillon fait en 1650, dans le parc du Palais-Royal du Cardinal, pour la retraite du comte de Brion, duc de Damville.

Ce même jour de dimanche au soir ou le

— lundi 5, la cause de MM. de Vendôme et d'Elbeuf fut agitée et non décidée devant la Reine, qui ne s'est voulu charger de ce jugement, et M. de Vendôme a déclaré qu'il en vouloit un arrêt du Parlement qui doit être donné en audience, au premier jour.

— Mercredi 7, cette cause fut plaidée, et le factum de M. de Vendôme, en quinze cahiers in-4°, publié par les colporteurs. Son avocat, Pucelle, plaida sérieusement et *ad rem*. L'avocat Bataille, pour M. d'Elbeuf, commença par vanterie et dit qu'il n'y avoit personne outre lui pour plaider cette cause, pour être toute à lui et de son étude. Le barreau trouva cela fort mal dit à lui.

Le duc de Vendôme fait imprimer et débiter son factum : les actes de sa légitimation par le Roi Henri IV, son contrat de mariage, où la duchesse le reconnoît pour son héritier, la préséance de la pairie de Vendôme sur celle d'Elbeuf, et, tout en dernier, sa requête tendant à ce que le gouvernement de Bretagne, que le Roi, son père, lui assura par son dit mariage, lui soit rendu.

M. d'Elbeuf publie de même son factum : des actes et instructions du roi Louis XIII à la duchesse sa femme, faisant lors devoirs vers Sa Majesté, pour la liberté de son frère, le duc de Vendôme, prisonnier au bois de Vincennes ; le testament du sieur de Liancourt d'Amerval, mari de la duchesse de Beaufort, etc. Il y a aussi des abolitions du Roi à M. de Vendôme.

— Vendredi 9, la cause susdite reprise.

— Lundi 12, elle se continue, la Reine ayant envoyé défendre aux parties de s'y trouver.

— Mardi matin 13, la cause fut jugée par arrêt très bref, déclarant le duc d'Elbeuf non recevable en sa poursuite, et les parties, sur leurs instances respectives, hors de cour et de procès, sans dépens.

Ce jour, un colporteur, criant en la place Maubert le factum et pièces de M. d'Elbeuf contre M. de Vendôme, fut battu par la populace, *in gratiam ducis de Beaufort*.

— Mercredi 14, en Parlement, la Reine change son douaire assigné sur le Bourbonnois, et, par une déclaration du Roi homologuée en Parlement, le fait assigner sur la ville et domaine de Sedan. — Voyez vendredi 16.

L'affaire de la préséance pour les duchés et pairies des ducs de Vendôme et d'Elbeuf demeure encore à juger, ayant été disjointe de l'autre point, à la vive instance du duc de Vendôme.

Avis que tous les officiers de l'armée signent par ensemble, e se liguent pour se défendre et venger contre le Parlement qui a donné arrêt qui les rend responsables des maux que leurs troupes font, et que les gens de Rosen ne veulent point obéir ni se rendre au rendez-vous de l'armée. Le marquis de Praslin envoyé à Troyes pour cela.

Le maréchal d'Aumont parti pour aller commander cette armée. Le sieur de Villequier, son fils aîné, se guérit. Le maréchal d'Hocquincourt y est aussi allé et y a dit-on porté la délibération des Princes, ducs et pairs, maréchaux de France et autres officiers de la couronne, signée d'eux et de bien soixante de la plus haute noblesse, comme ils déclarent tenir et tiennent en effet pour méchants et indignes chrétiens, lâches et malheureux serviteurs du Roi et de l'État, et les plus bas et vils d'entre les hommes, ceux qui, pour pointille ou intérêt particulier, se battront désormais en duel.

Petit ballet dansé par le Roi. (Voyez la *Gazette*.)

— Vendredi 16, la cause des Reine de Pologne et Palatine du Rhin se devant plaider contre leur neveu, le duc de Mantoue, est remise à la quinzaine.

Ce jour, les Enquêtes, particulièrement la troisième Chambre, continuent et font éclater le bruit que le cardinal Mazarin revient en France, sur ce que la Reine a pris Sedan à elle, au lieu du Bourbonnois qui lui étoit assigné pour son douaire. Les chefs étoient le jeune Dorat et le vieux Brisart, instigués par Fouquet-Croissy de la même Chambre, en laquelle les deux premiers, quoique de la Tournelle, se rendirent dès mercredi, où leur proposition n'ayant point passé, ils l'ont fait passer aujourd'hui, et députés envoyés par les autres Chambres, les exciter à se joindre, et tous ensemble demander au Premier Président l'assemblée du Parlement. Aucuns se sont moqués de cela, comme la quatrième, autres y ont consenti, et allant par députés en la Grande, sous prétexte d'assembler pour voir les informations faites par le vieux conseiller Broussel, contre le cardinal Mazarin, lui qui y étoit présent, a déclaré qu'il n'y avoit encore rien qui méritât ou requît d'être vu, et le Premier Président a dit qu'il ne pouvoit pas empêcher la peur de ceux qui appréhendent le retour du cardinal Mazarin; mais que les arrêts donnés en empêcheroient bien l'effet. L'affaire en est là demeurée.

— Dimanche 18, au soir, la Reine fait la collation chez la duchesse de Chaulnes, en la Place Royale.

— Mardi 20, elle en fait autant au château de Vincennes, où les sieurs et dame de Chavigny la régalèrent. Le Roi s'y trouva sur la mi-relevée. Leurs Majestés furent au donjon voir les chambres.

— Mercredi 21, au matin, le Parlement assemblé, où étoit le duc de Beaufort, furent choisis, de chaque Chambre, un député commissaire pour aller par les provinces informer contre les gens de guerre, leurs pillages et désordres, l'exaction qu'ils ont faite de la taille en leurs quartiers, etc., et rendre leurs officiers responsables, jusques à la quatrième génération, suivant l'arrêt pour ce donné et publié. Lesdits députés ont demandé pouvoir de juger, ce qui leur a été accordé, qu'ils pouvoient faire des cas prévôtaux, et ce, dans les présidiaux desdites provinces où ils seroient.

On demandoit l'assemblée pour y agir contre les envoyés vers le cardinal Mazarin, qui sont les sieurs Brachet et Bartet, résident de Pologne. Aucuns y veulent mettre aussi l'abbé Fouquet. Mais cette fois ci on n'en a point parlé. La Reine est soupçonnée d'avouer lesdits envoyés, et les Princes même, quoique les ducs d'Orléans et prince de Condé s'en défendent hautement, sont suspects, et aucuns même des frondeurs, avec la duchesse de Chevreuse. Même on y mêle madame de Longueville. (Voyez en juillet, le premier jour.)

Grande pitié des désordres commis par les allemands de Rosen, et encore plus par les François des régiments de Navarre, Languedoc, Valois, Étampes, Palluau, etc., en Thiérache, Laonnois et Champagne Rémoise, etc.

Notre armée est sur la Somme, et vers Amiens, belle et leste, ayant pour six semaines de pain de munition. Celle des Espagnols, conduite par le comte de Fuensaldagne, est près de Valenciennes, en gros; il y en a néanmoins un petit corps de sept ou huit mille hommes vers Gravelines et somment les forts de se rendre; ils se vantent d'aller prendre Gravelines et Dunkerque. L'archiduc est à Bruxelles encore.

Le duc de Beaufort, malade, est transporté de son logis, rue Quinquempoix, en l'hôtel de Vendôme, dans un brancart porté par douze hommes. Il a des syncopes fréquentes, et le 26 on disoit

que le pourpre paroissoit. On dit que le duc de Vendôme, père, est aussi malade, et M. de Nemours aussi d'une apoplexie.

Après dîner, M. d'Orléans étant au lit depuis quelques jours pour goutte et hémorrhoïdes, se firent là, par le sieur Mallier du Houssay, évêque de Tarbes, premier aumonier de madame d'Orléans, deux baptêmes, l'un de la fille aînée de ce dernier mariage, appelée mademoiselle d'Orléans, tenue et nommée Marie (Marguerite-Louise, selon la *Gazette*), par sa demie sœur Mademoiselle, et par le prince de Condé : l'autre, mademoiselle de Valois, deuxième fille, tenue et nommée Anne (Françoise selon ladite *Gazette*), par madame de Guise et le duc de Damville, pour le prince de Conti qui étoit malade. Le baptême du duc de Valois, dont le Roi, qui fut là visiter M. son oncle, et la Reine, qui y fut hier, ses parrain et marraine, fut différé à cause qu'il[1] se porta mal et fut saigné ledit jour, 21 juin.

— Vendredi 23, les Princes ne vont plus au conseil depuis quelques jours ; ce qui donne sujet à plusieurs gens de gloser, les uns que c'est qu'ils appréhendent d'être arrêtés, les autres qu'ils font la grimace à cause du retour prochain du cardinal Mazarin duquel néanmoins ils sont consentants. Il n'y a que M. le duc d'Orléans qui dit toujours qu'il n'y consentira point, et qu'il sera du côté de tous ceux qui l'empêcheront.

Le maréchal d'Aumont, qui commande notre armée qui est fort belle, a envoyé une proposition au conseil qui est que, moyennant sept millions par an, il entretiendra vingt mille hommes effectifs toute l'année en bonne conche[2] et exacte discipline, sans que le peuple en soit aucunement incommodé. On dit que la Reine étant allée voir le duc d'Orléans malade et lui ayant fait valoir cette proposition, il a demandé si l'on vouloit que le maréchal d'Aumont demeurât maître d'une armée en France à perpétuité.

Avis que le marquis de Saint-Mégrin est de retour chez son père, ayant empêché les desseins de l'ennemi sur Balaguer et donné fort bon ordre en toute la Catalogne, qui est en état de se bien défendre et subsister. Les cent mille livres que l'on y avoit envoyés sont, à ce que l'on dit, pour le général Marchin qui y est

---

1. Le duc d'Orléans.
2. Équipage.

à cette heure. On lui doit envoyer encore cinq cent mille autres livres.

— Le sieur de Verderonne part le mercredi 28 pour son voyage d'Espagne. On lui a baillé mille écus à l'Épargne, en promesse que madame de Guise a converti en comptant, livré au sieur de Verderonne. De cette promesse de l'Épargne, ladite dame a voulu que le sieur Dauphin lui demeurât garant par écrit : ce qu'il a fait, à ce qu'il a dit.

Le mercredi susdit 28, se publie par les rues en imprimé la relation de ce qui s'est passé au conseil du Roi, dès il y a quelques semaines (voyez en juillet au 1er et les 27 et 30 avril précédents), sur les propositions faites par les sieurs Doublet de Troyes, Gazet et autres principaux créanciers du Roi, intéressés aux prêts faits à Sa Majesté, et la requête par iceux présentée au Roi, dès l'an passé et qui a été réimprimée. Il s'est aussi publié une suite de cet imprimé.

Députés, lettres ou avis de l'armée que tous les officiers veulent quitter, si le Parlement ne révoque l'arrêt contre eux donné par lequel ils sont rendus responsables des désordres commis dans les quartiers de l'hiver dernier et de leurs marches ensuite. Ils ont envoyé députés à Paris aucuns officiers principaux, tant de l'infanterie qui se sont adressés au duc d'Épernon, colonel [-général], que de la cavalerie, qui se sont adressés au duc d'Angoulême, colonel [-général] de la cavalerie légère (n'y ayant point de connétable, qui est pour la gendarmerie), afin de les avoir pour protecteur vers la Reine et son conseil. Le duc d'Angoulême alla pour ce sujet à Écouen pour voir le Premier Président à Champlâtreux, où ne le trouvant plus, il revint en cette ville et lui mena le député, auquel le Premier Président parla vertement et enfin, sur la remontrance que le désespoir feroit faire aux officiers ce que le Parlement ne sauroit empêcher, qui est de quitter le service, il promit que l'arrêt dont ils se plaignent ne seroit que comminatoire.

La duchesse de Longueville a été conduite à Trie, maison du duc son mari, près Gisors en Normandie, par le prince de Condé, son frère, pour y voir le duc son mari et l'éclaircir de sa conduite, dont jusques à cette heure il a été si mal content qu'il n'a point voulu coucher avec elle et à peine a-t-il mangé.

Ce jour, le duc de Mercœur, s'étant dérobé de son garde, s'évanouit et ne sait-on où il est allé, si ce n'est en Bretagne pour se battre avec le comte de Rieux-Elbeuf, qui vint de là le mois de

mai dernier appeler le duc de Beaufort, qu'il attendit de pied ferme en lieu, à trois ou quatre lieues de Paris, plusieurs jours, ledit duc n'y ayant voulu aller. C'étoit un exempt qui gardoit le duc de Mercœur, les Princes ayant cette prérogative d'être gardés par des exempts au lieu que les seigneurs et gentilshommes le sont par des archers simples de la garde de la Porte, c'est-à-dire de la compagnie du Grand Prévôt de l'Hôtel, ou de la Garde du Corps du Roi. Autres disent qu'il est allé voir la demoiselle Mancini près de son oncle le Cardinal.

Cependant ledit duc de Beaufort est toujours fort malade du pourpre, en l'hôtel de Vendôme, où la Reine a été pour le visiter. Le premier médecin du Roi, M. Vautier, y est d'ordinaire, ce qui fait croire qu'il n'y a pas de contagion en cette maladie. On propose de lui donner certaine poudre (je pense que c'est l'émétique ou algarot, ou *crocus martis*, ou enfin antimoine préparé), qu'un abbé donne, telle que celle qui guérit le sieur de Bournonville. Bouchet et M. de Vendôme en étoient d'avis, mais enfin les méthodiques l'emportèrent et donnèrent la médecine selon l'ordre de la faculté de Paris. M. le coadjuteur et madame de Montbazon, quoique malade et hydropique selon aucuns, selon d'autres grosse, etc., y a été, après qu'il l'a eu demandée.

M. le Prince arrive en poste de Normandie et va voir la Reine, ayant su que M. le duc d'Orléans y avoit été, car il ne l'auroit fait sans cela, s'en étant dispensé quinze jours, durant que ledit sieur d'Orléans a gardé le lit.

— Vendredi 30, la Reine ayant dit le matin qu'il y auroit conseil le soir, au lieu que hier jeudi, jour ordinaire, il n'y en avoit point eu à cause de la fête de saint Pierre, il n'y en a pourtant point eu encore, à cause que M. d'Orléans, pour être encore venu hier voir la Reine, ayant trop marché ces deux jours, gardoit aujourd'hui le lit par nécessité.

La Reine s'est hautement fait entendre qu'elle ne songe point pourtant au retour du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, de retour de Normandie, où M. le Prince son frère, l'avoit accompagné, se loue d'avoir été bien traitée de M. son mari ; néanmoins le bruit secret de la cour porte qu'il a exigé d'elle qu'elle chasseroit la demoiselle de La Verpillière, et un valet de chambre qui y a aussi sa femme, et que le duc de La Rochefoucauld se retireroit aussi de Paris, ou n'iroit plus à l'hôtel de Longueville.

Le vent n'est plus pour le sieur de Châteauneuf, et croit-on que M. le Chancelier s'affermit dans les sceaux. Toutefois il y en a qui parlent encore de M. le Premier Président.

Force crocheteurs, porteurs et menue populace, assemblés près l'hôtel d'Elbeuf, menaça d'y mettre le feu et fit grande rumeur à cause de la maladie du duc de Beaufort, qu'ils disoient avoir été empoisonné.

On le tient hors de danger de mourir, et sa maladie même non contagieuse, quoiqu'elle parût pourpre.

Juillet.

M. de Brienne entre en mois de secrétaire d'État.

M. de Gesvres en quartier de capitaine des gardes du corps du Roi.

La brigade de cinquante gendarmes de la garde du Roi, commandée par le capitaine-lieutenant comte de Miossens, entre en quartier, mais il n'en fait servir que trente-six.

— Samedi, premier jour de juillet (*grandevam*), au matin, le Parlement assemblé, sous prétexte ému en la troisième Chambre des Enquêtes, et de là communiqué aux autres, que, contre la teneur de la déclaration du Roi en octobre 1648, on faisoit des remboursements à des particuliers sur le revenu du Roi, ainsi que les gens d'affaires, créanciers du Roi s'en sont plaints en plein conseil d'en haut, le 27 avril dernier, au Palais-Royal, et le 30 ensuivant à celui d'Orléans, et par leur écrit sous titre de relation, publiée et débitée à Paris, en juin ensuivant. Un conseiller de ladite troisième Chambre étoit saisi d'une requête d'eux contre les fermiers des entrées, les sieurs de Launay-Gravé et de Halus auxquels on fait remboursement par chacun an de ce que le Roi leur doit de vieil, de six ou sept cent mille livres. Ils furent donc demander l'assemblée au Premier Président, qui aussitôt envoya quérir les deux Chambres de l'Édit et de la Tournelle en la grande, où ils délibérèrent et résolurent de faire l'assemblée en laquelle on ne parla que peu, sans rien résoudre de cette affaire des remboursements; mais on y agita fort la plainte sur la contravention faite au dernier arrêt donné contre le cardinal Maza-

rin, portant défense à toutes personnes de le retirer, ni avoir commerce et correspondance avec lui ; au préjudice de quoi il étoit tout constant et comme public que les nommés Brachet, envoyé de la duchesse de Chevreuse, Bartet, résident de Pologne et envoyé de la princesse Palatine, et le sieur Milet, qui est à M. le duc d'Anjou, dont il a été premièrement sous-gouverneur, et l'abbé Fouquet, avoient été plusieurs fois à Bruel, vers ledit Cardinal. Il fut donc arrêté que l'arrêt ci-dessus, qui fut lu, seroit exécuté selon sa forme et teneur.

Avis de Brisach que Charlevoix, lieutenant, qui jadis a été au maréchal de Guébriant, ayant gagné la garnison, s'est saisi du sieur de Tilladet, gouverneur, et l'a mis dehors, demeurant maître de la place. On y veut envoyer le marquis de Vardes. On dit que le duc de Mercœur y est allé le premier.

Ce jour, sur les quatre heures de relevée, et MM. les duc d'Orléans et prince de Condé, Mademoiselle, madame de Longueville et toute la cour, se trouvant au Palais-Royal, y fut passé et signé le contrat de mariage d'entre le duc d'Enghien, fils unique dudit prince, et mademoiselle de Valois, deuxième fille dudit duc d'Orléans et de madame Marguerite de Lorraine, sa seconde femme, qui aussi y étoit présente.

Après cela, se tint le conseil d'en haut, tenu ce jour là extraordinairement, au lieu de vendredi pour jeudi qu'il étoit fête.

Mais dès le matin, Lavenage, lieutenant des Gardes, fut par le commandement de la Reine et à l'instance de madame d'Aiguillon, quérir le duc de Richelieu, qui fut amené par le comte de Miossens, lequel intercéda fort pour lui. On lui demandoit trois choses : l'une qu'il s'abstînt d'aller à Richelieu, où il pensoit en effet s'en aller ce jour ou l'autre, qu'il promît n'entreprendre jamais rien contre la personne de madame d'Aiguillon, et qu'il ne bougeât de Paris sans expresse permission de la Reine d'en sortir. Il promit les trois.

— Lundi 3, il y eut conseil d'en haut au cabinet de la Reine, à l'ordinaire. Le prince de Conti se montra bien chez la Reine avec la soutane et le manteau long, en habit de prélat, et comme ayant repris tous les bénéfices et envoyé à Rome pour le chapeau de Cardinal, mais n'assista point au conseil.

Le prince de Condé ne vint point là, s'étant trouvé mal et mis au lit à midi. Son carrosse de velours noir à broderie et franges par dedans, boucles, cloûs et autres ornements d'argent par dehors,

et vingt habits neufs fort beaux, en second deuil pour autant de pages, étant prêts pour son voyage en Guyenne.

Requête d'opposition à un arrêt du conseil d'État par les créanciers du Roi, le premier jour étant à vider, demeure par les affaires d'État.

Mort du sieur Dufay-Taillis, conseiller clerc au Parlement de Rouen et prieur du Plessis, diocèse de Bayeux.

La maladie du duc de Beaufort continue et on en parle diversement; aucuns assurant qu'il est plus en danger que jamais et que le pourpre est rentré pour avoir été trop saigné. Il fut recommandé ès prônes des paroisses hier à la grand' messe.

— Jeudi 6, à deux heures du matin, les princes de Condé et de Conti, la princesse de Condé et duchesse de Longueville s'en vont hors de Paris à Saint-Maur-des-Fossés; le maréchal de Turenne s'est à onze heures trouvé au lever de la Reine et lui a dit de la part dudit Prince qu'il supplioit Sa Majesté de ne trouver étrange s'il s'étoit retiré de Paris, sur un avis qu'il avoit d'entreprise faite sur sa personne. Le duc de La Rochefoucauld en a dit autant au duc d'Orléans, qui a été voir la Reine et paru triste.

On dit que le Prince prend prétexte de l'attroupement de quelques soldats du régiment des Gardes, qui se fait ès portes de Paris, où ils arrêtent les denrées y apportées des champs, principalement le pain et la viande, afin de les avoir pour eux et vouloient faire passer du vin sans payer d'entrée; il y avoit aussi quelques cavaliers des valets et chasseurs du jeune président Le Coigneux, qui passoient lors, allant vers Saint-Cloud et sembloient être là exprès; et dit que tels attroupements se font pour attenter contre lui.

— Vendredi 7, le Parlement assemblé sur le sujet de l'arrêt donné contre les officiers des troupes qui y ont commis les excès dont il est parlé le 28 juin, le duc d'Orléans présent, le maréchal de Gramont y étoit aussi, a dit qu'il y avoit trois députés de l'armée ici pour se plaindre de l'arrêt qui rend responsables les officiers, aussi bien les absents comme les présents, et non seulement eux, mais encore leurs enfants et héritiers. Sur quoi, les gens du Roi, ouïs après que le Premier Président a eu dit qu'il n'y avoit en l'arrêt qui a été exhibé lu et examiné rien que conformément aux ordonnances, ont parlé et dit que tout arrêt qui porte amende, intérêt ou restitution, passoit jusques à la postérité, parce qu'un

homme ne pouvoit pas être mulcté d'une partie de son bien que ses descendants ne s'en sentissent et que ce ne fussent eux qui le payassent. Que quant aux officiers absents, s'ils l'étoient pour cause légitime, c'est-à-dire par maladie, congé du général ou envoyés ailleurs, il est certain qu'ils en étoient exceptés, non pas ceux qui contre leur devoir s'absentent, après avoir pris leur part du butin ou pour laisser butiner leurs soldats impunément.

On est passé de là aux commissaires de la cour pour les envoyer informer dans les provinces, et on a parlé de trouver un fond de vingt mille livres pour cette dépense. Là dessus un président a dit que les deux Chambres des Requêtes l'étoient venues prier de parler pour elles et remontrer que quoiqu'ils ne fussent, à cause de leurs commissions, que juges premiers et de sentences à appel, néanmoins, si on les considéroit de la sorte qu'ils le devoient être, et comme du corps du Parlement, et conseillers ainsi que ceux des Enquêtes, ils ne devoient pas être exclus d'aucune commission de laquelle les autres conseillers du Parlement sont capables. Il y a eu là-dessus grande rumeur un quart d'heure durant, et le Premier Président a dit que crier et faire bruit n'étoit pas le moyen de s'entendre ni vider d'affaires, et qu'ainsi il valoit mieux tenir là-dessus conférence particulière ce jourd'hui sur les 5 heures, ce qui a été arrêté.

Après cela, le prince de Conti, là présent, en habit court, a dit qu'il y avoit un gentilhomme de la part de M. son frère, attendant pour entrer, et présenter une lettre de sa part au Parlement. Il a donc été fait entrer et sa lettre lue, qui étoit un compliment et respect. Le prince de Conti a dit que le sujet de sa retraite à Saint-Maur étoit l'avis certain qu'il avoit d'entreprise sur sa personne, et qu'il y avoit eu gens assemblés pour cela jusques à nombre suffisant pour le venir attaquer en sa maison. M. le duc d'Orléans a dit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour ôter de l'esprit de M. le Prince toute défiance, et le mettre en repos et sûreté du côté de la Reine et qu'il n'avoit pu. Sur quoi, le Prince de Conti a dit qu'il ne s'en falloit étonner, puisque c'étoit l'esprit du cardinal Mazarin qui gouvernoit encore l'État, la Reine ne faisant rien que par le conseil et induction des sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne, confidents et créatures du Cardinal, et que tant que ces gens seroient près de la Reine il n'y auroit point d'assurance pour les Princes, dont le Cardinal étoit mortel ennemi. Le Premier Président a dit que si M. le Prince s'est

retiré par le seul motif de l'appréhension qu'il auroit eu que l'on n'entreprît sur lui, cela étant naturel, il seroit excusable en quelque sorte, quoi que cela ne laissât pas de produire un très mauvais et important effet en ce que la nouvelle en étant, comme elle est déjà sans doute portée ès pays étrangers, cela faisoit en eux contre nous un terrible effet et préjugé; mais qu'en fin de compte la suite de cette affaire et les événements qui en sortiroient feroient voir et connoître s'il n'y avoit rien de prémédité en cela de la part de M. le Prince, qu'au reste la Reine ayant su que cette lettre devoit être apportée, et que M. le Prince de Conti se trouveroit en Parlement, avoit envoyé vers lui, priant que l'on ne délibérât aucune chose là-dessus, que premièrement elle n'eut déclaré ses intentions. On a donc arrêté que les gens du Roi iroient sur les cinq heures de ce jour vers la Reine prendre ses intentions pour le lendemain,

— samedi 8, le Parlement étant assemblé, être icelles referées et délibéré dessus.

En effet lesdits gens du Roi furent au Palais-Royal à cinq heures; mais la Reine ne les voulut voir ou expédier qu'en présence de M. d'Orléans qui ne vint qu'à sept heures et demie, et lors elle leur bailla un papier commençant par : « Messieurs » et qui n'étoit pas signé, lequel a ce matin été représenté et lu en l'assemblée des Chambres, où M. d'Orléans s'est trouvé et M. le duc de La Rochefoucauld (le coadjuteur de Paris y étoit comme au précédent), avec le prince de Conti qui est venu en soutane et habit long, et a encore répété son accusation contre les sieurs Servien, Le Tellier et Lyonne et a dit que tant que ces gens là et autres seroient près de la Reine, il ne falloit espérer que les Princes pussent avoir sureté à la cour, ni prendre confiance à la Reine.

Sur ce mot et autres, s'est levé grand bruit, et a-t-on dit que cela étoit trop général et faisoit bien voir que ce n'étoient pas ces trois seules personnes qui tenoient au cœur à M. le Prince, mais qu'il cherchoit querelle et ne vouloit qu'il y eut personne à la cour que les siens, et tâchoit d'en chasser tous les autres. Et a le Premier Président fort vertement parlé sur cette retraite si soudaine, en conséquence de ce qu'il en a dit dès hier, jusques à dire que les ennemis de la couronne en prendroient espérance d'une guerre civile. Sur quoi le prince de Conti s'étant écrié, le Premier Président avoit dit que ce n'étoit à faire à lui de l'interrompre en ce lieu où il avoit loi de parler, et qu'il parleroit et

diroit, selon son avis et conscience, tout ce qui lui sembleroit à propos. Le Prince répliquant qu'il ne pouvoit souffrir qu'on parlât de guerre civile au sujet de M. son frère, qui ne pensoit point à la faire, le Premier Président a dit que l'on devoit parler des choses selon les apparences afin de les prévoir et détourner autant que l'on pouvoit, etc.; puis, à fin, disant que M. d'Orléans étoit pour terminer cette affaire, ramener M. le Prince à la cour et lui faire prendre confiance, que s'il y avoit quelque chose à faire en cela de la part du Parlement, il n'y seroit manqué en façon du monde. Et là-dessus se sont levés.

Le maréchal de Gramont part de grand matin pour s'en aller en son gouvernement de Béarn, très mal content du prince de Condé, vers lequel étant allé, de la part du Roi, de la Reine et de M. d'Orléans, lui représenter le tort qu'il se faisoit de témoigner de la défiance, et lui protester de toute sûreté, il ne le voulut ouïr que toute sa maison et officiers, jusques aux marmitons ne fussent venus; et le fit parler tout haut et en leur présence, puis le voulut charger de quelques paroles rudes à porter à la Reine.

Ce matin samedi, le duc de Damville, de la part du Roi et de la Reine, ayant avec lui le sieur Goulas, de la part de M. d'Orléans, dont il est l'un des secrétaires des commandements, fut à Saint-Maur porter parole de réconciliation et sûreté au Prince qui envoya vers tout son monde et le fit lever pour être présent à ce que diroit le duc de Damville, lequel il fit parler tout haut.

— Dimanche 9, billets imprimés par ordre des commissaires du Parlement s'envoyoient au nom et par la voie du Procureur Général aux curés de Paris pour les publier au prône, afin d'avoir révélation de ceux qui ont été vers le cardinal Mazarin depuis sa retraite hors le Royaume, et savoir de quelle part ils y ont été. L'abbé Fouquet, frère dudit Procureur Général, est, à ce qu'on dit, un de ceux-là.

Conseil de Conscience tient chez M. le Chancelier, où le comte de Brienne, qui est en mois de secrétaire d'État, prie M. du Plessis Guénegaud d'assister en sa place, étant déplaisant de ce que M. de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine, emporte sur lui et ses compagnons d'être saisi du registre dudit conseil et d'en faire le rapport à Sa Majesté, à leur préjudice.

Prieuré du Plessis, près Bayeux, en commande, vacant par la mort du sieur Dufay-Taillis, conseiller au Parlement de Rouen, arrivée le lundi 3 de ce mois, y est agité.

— Lundi matin 10, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans a envoyé s'excuser et remettre à demain. Cependant il a envoyé le sieur de Belloy, l'un de ses capitaines des gardes, à Saint-Maur vers le prince de Condé pour l'inviter à revenir en cour.

Ce jour, la Reine envoie vers ceux du Parlement qu'elle sait être royaux les prier d'être fermes.

Mort de cette nuit de la maréchale de L'Hôpital, jadis dame des Essarts, prétendue femme du feu cardinal de Guise, dont elle a eu des enfants encore vivants, comme elle en avoit eu du feu roi Henri IV. Elle étoit bâtarde et ne sait-on pas assurément qui étoit son père. Son commencement fut en Angleterre avec madame de Beaumont-Harlay, femme de notre ambassadeur, et dès lors sa beauté donna des atteintes à la réputation de sa chasteté.

Ce soir nouvelle est arrivée que le duc de Mercœur étoit à Brisach : le lendemain fausse, mais la vraie est qu'il étoit à Bruel, près Cologne, où il a publiquement épousé la demoiselle Mancini, nièce du Cardinal.

— Mardi matin 11, le Parlement étant assemblé, où le prince de Conti s'est trouvé en habit long, qui a désavoué certain manifeste du prince de Condé touchant sa retraite à Saint-Maur, où il est parlé de la négociation que le coadjuteur de Paris, là présent en Parlement, a avec le sieur de Lyonne contre le Prince, dont l'un est ennemi mortel et l'autre créature du cardinal Mazarin. Il a dit aussi que le gentilhomme qui vint vendredi apporter une lettre à la Compagnie de la part de son frère le prince de Condé étoit encore là avec une autre lettre, qui a été fait entrer et il a donné sa lettre qui a été lue, contraire toujours à ceux qui sont près de la Reine. Le Premier Président a fort prié et insisté à M. d'Orléans d'accommoder cette affaire-là, et lui s'est toujours excusé disant y avoir fait tout sans gagner d'ôter la défiance au Prince.

Mademoiselle d'Orléans y fut voir dans une lanterne, ayant la duchesse de Chevreuse avec elle, qui la mena même comme une inconnue en son carrosse.

Le sieur Laisné, conseiller de la Grande Chambre, a dit en opinant que, si l'on amène les trois hommes dont est question et qu'ils se trouvent coupables, il n'y a rien qui l'empêche que tout le premier il n'aille à leur faire leur procès; mais que d'opiner que l'on chasse de la cour trois hommes sans qu'il paroisse du

crime dont ils sont prévenus, il ne le fera jamais. Enfin on a fait venir les gens du Roi sur ce que le prince de Conti et aucuns de la Compagnie demandoient que l'on délibérât ce qui est à faire pour le Prince, pour donner leurs conclusions. Ils ont dit qu'il falloit faire comme la fois précédente, à savoir porter la lettre du Prince à la Reine et savoir aujourd'hui ses intentions; et puis voir demain ce que l'on feroit. Et là dessus, qui a été arrêté, on s'est levé.

Le manifeste du prince de Condé, fort mal écrit par le nommé du Bosc Montandré, chétif homme, qui vit de ses compositions. Quelques jours après il a eu un grand coup d'épée qui lui a abattu le nez dans la rue par gens appostés; et dit-on que c'est de la part du marquis de Vardes dont il parle fort indignement. Sur le désaveu et un petit écrit qui en a été imprimé, il a fait un second manifeste pour soi-même.

L'après-dîner, M. d'Orléans est allé à Reuilly, au jardin du sieur Rambouillet, où le prince de Condé l'est venu trouver et a été deux heures avec lui.

Naissance d'une infante Marguerite en Espagne.

Placards imprimés affichés à Notre-Dame et ailleurs, avec titres, « Advis aux gens de bien, » grossièrement et mal faits, trouvés le lendemain matin,

— mercredi 12, que le Parlement assemblé, le coadjuteur de Paris a longuement harangué, disant qu'il ne falloit point craindre que le cardinal Mazarin revint, cela étant hors de son pouvoir, et toutes voies lui en étant retranchées : et concluant à ce que contentement fût donné aux Princes touchant l'expulsion des trois créatures qu'il a près la Reine, les sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne.

Le conseiller Payen a fait récit de la gratitude que M. le Prince luy témoigna à son retour de la prison, en lui demandant en quoi il le pourroit servir. Ledit conseiller le pria de vouloir oublier ce qu'il pourroit avoir contre le sieur de Lyonne, mari d'une Payen sa parente, ce que le Prince lui promit. De dire à cette heure si Lyonne a fait nouveau déplaisir à M. le Prince qu'il n'en sait rien; mais tant y a que, pour le bien de l'État, il concluoit aussi que Lyonne et les autres eussent à se retirer.

Deux opinions ont été ouvertes et suivies : l'une députer vers M. le Prince, le prier de retourner près du Roi, et que, tant M. d'Orléans que le Parlement même, feroient tout ce qu'il faut

pour sa sûreté ; l'autre que très humbles remontrances seroient faites à Leurs Majestés à ce qu'il leur plût donner contentement aux Princes. La conclusion remise à demain.

— Jeudi 13, Parlement assemblé, les deux opinions dès hier ouvertes se sont continuées avec une troisième qui est celle du Premier Président portant que M. d'Orléans seroit prié par la Compagnie d'accommoder cette affaire-là.

— Vendredi 14, arrêt en l'assemblée portant qu'il sera député vers la Reine pour la remercier de ce qu'elle a déclaré de vive voix et par son écrit envoyé au Parlement par les gens du Roi le 7 dernier, que son intention est que jamais le cardinal Mazarin ne retourne en France et la supplier d'en donner sa déclaration en bonne forme au Parlement, et donner au surplus tout contentement que les Princes demandent pour leur sûreté. A quoi M. le duc d'Orléans sera aussi supplié de s'entremettre et rendre tous ses offices vers la Reine.

De cet arrêté l'on dit que les Princes font semblant n'être pas assez contents ; mais quant à la Reine, elle en est fort mal satisfaite, parce que dans le contentement entier des Princes est comprise et enveloppée la retraite des personnes que lesdits Princes veulent chasser d'auprès d'elle.

Bourgeois de Paris vont à Saint-Maur voir M. le Prince qui les festoie et festine et leur donne encore bouteilles de son vin à emporter.

Placarts imprimés et affichés au bout du Pont-Neuf et à l'École et au parvis ou portail de Notre-Dame, à la fontaine Saint-Séverin, écrits à la main, contenant avis aux Parisiens comme les traitants et maltôtiers ont envoyé cent mille écus au cardinal Mazarin pour le mettre en état de retourner fort par deçà jusques près de Sedan, d'où le maréchal d'Aumont lui a mandé qu'il se hâtât d'aller à Paris, où il seroit bien reçu et trouveroit le prince de Condé arrêté prisonnier.

Députation ici, en cour, du lieutenant et garnison de Brisach qui demandent pour gouverneur un neveu du maréchal de Guébriant. Le marquis de Vardes, neveu de la maréchale de Guébriant, y est donc allé. Celui-ci est mal avec M. d'Orléans, dont il a quitté le service et n'a pu être reçu de M. le Prince, à qui il se vouloit donner ; mais la Reine l'a recueilli, et on dit qu'elle lui a donné des provisions de Brisach.

— Samedi 15, encore une lettre, troisième, de M. le Prince,

dont le prince de Conti est chargé et doit être présentée au Parlement assemblé jeudi prochain 17. Toutefois il ne s'assembla point et cette lettre, feinte ou véritable, n'a été que pour hâter le Parlement d'envoyer prendre les dernières intentions de la Reine.

Cependant le prince de Condé met garnison dans la grosse tour de Bourges, se saisit de quelques châteaux entre Bourges et Montrond et y met garnison, retient ses régiments vers là ; et ceux de lui, son fils, frère et partisans, qui étoient avancés même en Picardie, pour joindre à notre armée, pressés de ce faire, ont refusé, disant qu'ils ne feroient rien que par l'ordre de M. le Prince qu'ils attendoient. Font grands ravages et désordres partout.

Ledit Prince a constamment tiré de l'Épargne pour seize cent mille livres d'assignations, les meilleures, plus claires et prêtes qui fussent en l'Épargne, même celles qui étoient pour la Maison du Roi.

Avis que le sieur Arnaud-Corbeville, gouverneur du château de Dijon, qu'il retient pour M. le Prince, s'est voulu rendre maître de quelques portes et postes de la ville ; et y étoit favorisé par les anciens amis et partisans du Prince, contre lesquels le peuple s'est ému et a fallu qu'Arnaud se soit désisté. Cet avis n'est pas net et fort vrai.

— Mardi 18, à quatre heures de relevée, les gens députés du Parlement furent au Palais-Royal ; et à la harangue du Premier Président, la Reine répondit qu'elle donneroit la déclaration qu'ils demandoient portant l'exclusion du cardinal Mazarin de retourner jamais en France et l'ordonneroit au Chancelier, vers lequel ils pouvoient envoyer les gens du Roi au premier jour pour la concerter et composer à leur désir. Et quant aux autres demandes des Princes qui y fondent leurs sûretés, elle en conféreroit avec M. le duc d'Orléans et suivroit en cela ses bons avis. Il y avoit grande foule en cette action.

Publication dans Paris par les colporteurs de la lettre circulaire de M. le Prince à tous les parlements de France, avec l'arrêt du parlement de Bordeaux du 13 contre les « Mazarins », comme le peuple les appelle.

Madame de Longueville malade d'une grosse fluxion qui lui apostume en une joue.

— Mercredi matin 19, on trouve des placards pour la troisième

fois affichés au bout du Pont-Neuf, portant force injures sales et ordes au cardinal Mazarin et à ses amis et créatures, qui sont encore en cour, et menaces, s'ils ne s'en vont, de les aller saccager en leurs maisons.

Le soir, tous les amis des sieurs de Lyonne, Servien et Le Tellier leur vont dire adieu sur leur partement et le congé qu'ils doivent ce soir prendre de la Reine.

La nuit même, le sieur Le Tellier se retire en sa maison de Chaville, par delà Meudon.

Les autres deux s'en vont le lendemain, qui est le jeudi 20.

A deux heures après midi, le duc d'Orléans va trouver la Reine et puis les Princes qui étoient à Reuilly, en la maison du sieur de Rambouillet, et revient sur les cinq heures chez la Reine où le conseil d'en haut fut tenu, après lequel les députés du Parlement firent à la Reine leur remerciement de ce qu'elle avoit déféré à leurs remontrances du 18.

En ce temps le nommé du Bosc ou Montandré, auteur du manifeste de M. le Prince et d'une autre deuxième pièce ou « Manifeste de l'auteur qui a composé celui de M. le Prince, » en laquelle il se manifeste et déclare qu'il est celui qui a jadis fait la pièce intitulée « Icon tyranni, » eut le nez abattu par gens qui l'accostèrent en la rue et lui dirent que c'étoit pour avoir parlé des gens de qualité avec indignité. On dit que ce sont les Vardes, dont il parle ainsi dans son deuxième manifeste.

— Le vendredi 21, le Parlement assemblé pour faire par la bouche du Premier Président la relation, tant de ce qui s'étoit passé le mardi 18, en la députation vers la Reine, que hier. Le prince de Condé s'y est trouvé, M. le duc d'Orléans n'y étant point, le prince de Conti non plus, ni le duc de La Rochefoucauld ; mais le maréchal de La Mothe y étoit. Le Premier Président a primé et dit à M. le Prince que lui et toute sa Compagnie se réjouissoient fort de le voir là bien retourné à Paris, ce qu'ils ne croyoient pas qu'il eût fait sans voir le Roi et la Reine.

Le Prince a parlé bas et foiblement et dit qu'il ne trouvoit point des sûretés si, dans la déclaration que la Reine doit envoyer au Parlement, comme le cardinal Mazarin est exclus de retourner jamais en France, il n'y a aussi que les trois congédiés ne retourneront jamais en cour.

Le Premier Président a réparti que jusques à cette heure le Parlement, M. le duc d'Orléans, leurs Majestés même avoient

suivi de point en point les sentiments de lui; que l'on avoit des lettres, sur lesquelles on s'étoit réglé et sur les demandes verbales de M. le prince de Conti; que tout avoit été accordé et exécuté et n'y avoit apparence aucune de faire après cela des propositions nouvelles et venir à Paris et en Parlement sans voir Leurs Majestés, puisque l'on avoit promis de se rendre près d'elles aussitôt que les trois hommes qui n'y sont plus en seroient dehors; que la Compagnie croyoit les intentions de M. le Prince bonnes; mais que ce n'étoit pas assez qu'elles le fussent, s'il ne les manifestoit par des effets, dont on ne pût douter. Que d'être venu à Paris sans voir Leurs Majestés, c'étoit donner sujet aux brouillons et méchants qui sont dans les provinces d'y faire du mal et accroître le désordre que la retraite de M. le Prince y avoit déjà produit.

Là dessus M. le Prince a dit qu'il iroit trouver M. le duc d'Orléans et en conférer avec lui. Le Premier Président a répliqué que d'aller trouver M. d'Orléans, c'étoit bien fait, non pour délibérer d'une chose qui se devoit faire, mais pour prendre l'occasion que ce fût avec lui et en sa compagnie que M. le Prince allât se présenter devant Leurs Majestés.

Là dessus on s'est levé et le Prince étant allé voir M. d'Orléans, s'en est retourné à Saint-Maur dîner.

— Samedi 22, voyez la *Gazette*.

— Le dimanche 23 se passe avec bruit, faux pourtant, que la Noblesse assembloit dans les Cordeliers.

Le duc de Beaufort s'en va prendre l'air pur, se fortifier en la maison d'Anet qui est à madame de Vendôme sa mère : et comme la tête lui étoit ébranlée par le mouvement du carrosse, on l'a mis à cheval et tenu à quatre, de peur qu'il ne tombât. Il fut dimanche à Notre-Dame et tout le peuple y accourut pour le voir.

— Lundi matin 24, le Parlement se devoit assembler et déjà les officiers de M. d'Orléans y étoient venus chercher leurs commodités ès coins et lanternes, quand Son Altesse Royale manda qu'il ne viendroit point; et ainsi n'y eut point d'assemblée. La raison de cela fut que le train du prince de Condé, à mulets chargés de meubles, étant arrivé dès le matin, Son Altesse arriva tôt après et fut au Palais d'Orléans. Le bruit courut qu'il iroit à trois heures au Palais-Royal voir le Roi et la Reine; mais au lieu de cela il passa devant ledit Palais, accompagné de plusieurs carrosses, et, sans entrer, fut au Cours où le Roi étoit, qui s'en alloit baigner

à Clichy. Ainsi se passa la journée sans qu'il vît Leurs Majestés.

La Reine avoit été saignée et gardoit le lit.

Ledit Prince fut ce même jour voir la duchesse de Monbazon.

M. d'Orléans, fort hautement fâché du peu de respect que le Prince a rendu en cette action à Leurs Majestés, lui, n'ayant jamais voulu rien faire de semblable, ni approcher du Palais-Royal toutes les fois qu'il n'a pas été bien avec la Reine.

— Mardi 25, on trouva au bout du Pont-Neuf et autres endroits des placards, comme M. le Prince ne trouvoit point ses sûretés d'aller au Palais-Royal, mais espéroit pourtant qu'il les auroit dans Paris où il n'y avoit point de bon citoyen et françois qui ne souhaitât sans doute sa conservation et n'y apportât ce qu'il faudroit pour y contribuer. Il a depuis été imprimé et vendu par les colporteurs très publiquement sous le titre de « quatrième affiche » qui est ici avec les trois autres[1].

Avis que le parlement de Bourgogne avoit envoyé de Dijon à M. le Prince sa lettre telle qu'il l'a écrite à tous les parlements de France et que le parlement de Grenoble en avoit fait autant que celui de Dijon.

Autre avis de Rouen que le parlement y avoit donné un arrêt portant défense de travailler aux fortifications du Pont-de-l'Arche sous peine d'être pendu ou étranglé sans autre forme de procès et injonction au régiment de Conti d'en sortir et vider dans certain jour.

Le Premier Président de Rouen est retourné de Paris, où il étoit venu lorsque M. de Longueville arriva à Rouen.

Bruit que les princesse de Condé et duchesse de Longueville sont parties de Saint-Maur pour s'en aller à Mouron ou Montrond-en-Berry.

— Mercredi 26, au matin, les mêmes députés que ci-devant, des gens du Parlement furent mandés au Palais-Royal où la Reine, par la bouche du Chancelier, leur dit que c'étoit avec grand déplaisir qu'elle eût sujet de se plaindre de la conduite de M. le Prince, à qui Sa Majesté avoit, au désir et remontrances d'eux députés, donné tout ce qu'il avoit demandé pour lui ôter tous sujets et prétextes de se tenir loin de la Cour, mais au contraire l'inviter à s'en rapprocher et s'y rendre, comme encore à présent

1. Voyez la note du mois de mars ci-dessus, page 27.

elle l'y invitoit, lui promettant toutes les sûretés et en prenant à témoin le Parlement qu'elle en rend dépositaire. M. d'Orléans, là présent, recommanda que le Parlement réprimât la licence de faire des placards.

— Jeudi 27, au matin, se trouvent placards encore plus séditieux et horribles que les autres précédents.

— Vendredi 28, M. le Prince se fait voir au Cours avec son beau carrosse, livrée et suite, faits pour son voyage de Bordeaux et en même pompe comme si il y faisoit son entrée; on dit que même il a passé comme cela par devant le Palais-Royal. On dit que demain les dames sa femme et sa sœur partent de Saint-Maur pour aller à Montrond et que de là la première au moins ira à Bordeaux. Quelques chariots chargés de leur bagage sortent de Paris pour commencer voyage.

On parle de changement pour les Sceaux, que l'on rebaille au Premier Président, pour la Surintendance, sur quoi les mutionnaires sont allés déclarer à la Reine qu'ils ne fourniroient plus rien s'ils n'avoient de nouvelles sûretés du prochain surintendant futur, et du retour pour M. de Châteauneuf pour être ministre.

— Samedi 29, retour du duc d'Orléans de Limours à Paris, sur le soir, il étoit gai et fut voir la Reine et eut avec elle un gai entretien.

Arrêt du Parlement le 29, publié à son de trompe et affiché, portant défense de faire ni débiter placards ou libelles scandaleux, sur peine de trois mille livres d'amende et punition corporelle.

Cependant on ne laisse pas de trouver le lendemain, dimanche 30, des placards affichés en divers lieux sous le nom du duc de Beaufort, faits par les partisans de M. le Prince et débités par les colporteurs.

L'arrêt d'entre MM. de Vendôme et d'Elbœuf du 13 Juin se publie aussi.

— Lundi 31, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans manda qu'il n'y pouvoit aller. L'assemblée fut remise au lendemain mardi.

Août.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.

— Mardi (*Cybelen*), 1er août, le Parlement ne s'assembla point encore, mais fut remis au lendemain,

— mercredi 2, que M. d'Orléans et M. le Prince s'y trouvèrent; et y eut arrêté que le registre seroit fait des paroles que la Reine donne pour la sûreté de M. le Prince et que les commissaires du Parlement travailleroient incessamment pour avoir la déclaration promise touchant l'exclusion du retour du Cardinal à perpétuité, ainsi que les Princes la désirent; que M. le Prince seroit prié et exhorté d'aller au Palais-Royal voir Leurs Majestés; que M. le duc de Mercœur seroit averti de venir lundi prochain 7 prendre sa place au Parlement et faire relation de son voyage, en rendre compte et de son mariage; que les nommés Bartet, Brachet et Siron seroient assignés par devant les commissaires susdits, pour rendre compte de leurs voyages vers le cardinal Mazarin; que les commissaires auroient soin d'empêcher sur la frontière à ce qu'il ne se fît plus de tels voyages; que tous les domestiques du cardinal Mazarin étrangers, particulièrement le nommé Ondédei, seroient appréhendés au corps s'ils se trouvoient en France (celui-ci ne fait qu'arriver de devers ledit Cardinal et a été épié et découvert), et qu'il seroit aussi informé contre ceux qui ont tenu conseil depuis la liberté de M. le Prince pour le faire arrêter de rechef. (Voyez ci l'arrêt en forme.)

Avis du Hâvre, du premier de ce mois, par une lettre du sieur de la Grange, officier dans la citadelle, comme le 29 du passé, le nommé la Ronce, maître tireur d'armes, chef et capitaine de sept autres criminels, eut la question ordinaire et extraordinaire et puis fut rompu vif et étranglé sur la roue, la tête mise sur la porte de la citadelle vers la ville; cinq des autres pendus et étranglés, et leurs têtes mises, à savoir : du nommé Le Travers, sur la porte de la ville dite d'Ingouville; de Saint-Amour, au bastion royal; Du Clos, au bastion de la Reine; de la Fleur, de Monstierviller, au bastion de Richelieu; de Champagne, de Rouen, au bastion Saint-Jean. Et les deux autres, l'un dit Longchamps, banni du Royaume pour neuf ans, et l'autre, dit La Montagne, de Caen, condamné aux galères à perpétuité, assistèrent à l'exécution des

autres, tout nus, en chemise, et firent aussi tous amende honorable, la torche ardente à la main, par sentence du prévôt des bandes et du conseil de guerre. On dit que ç'a été le chevalier de Frequiennes qui a fait toute cette entreprise. Il est à M. de Longueville et ne paroît point.

Ensuite a été arrêté le nommé Saint-Jacques, jadis valet du sieur de Bar, tandis qu'il gardoit les Princes prisonniers, lesquels il aidoit en toutes leurs correspondances, à cause de quoi ils le prirent à eux lorsqu'ils furent mis en liberté et lui donnèrent charges chacun, le prince de Condé de valet de chambre et garde-robe, le prince de Conti de porte-manteau, et M. de Longueville de maréchal des logis. On croit qu'il étoit de cette entreprise, puis qu'il s'étoit rendu au Hâvre, où il est prisonnier, courant même fortune que les autres ci-dessus.

— Jeudi 3, qu'il y eut conseil d'en haut chez la Reine, le prince de Condé y alla avec M. d'Orléans; et la Reine les ayant bien reçus et menés tous deux dans son petit cabinet des Muses, ils en sortirent avec visages joyeux et contents.

— Vendredi matin 4, on a trouvé sur les boutiques et dans les allées ou avenues des maisons, en divers lieux de la ville, des libelles contre le prince de Condé, ce disent aucuns, ou pour lui contre le Coadjuteur, comme les autres disent.

Le prince de Conti fut ce jour en Parlement assurer la Compagnie que le prince de Condé, son frère, avoit déféré à leur prière et étoit allé au Palais-Royal, où il avoit vu le Roi et la Reine.

Le sieur Guyet, secrétaire du Parlement, est allé vers le duc de Mercœur pour l'avertir de se trouver lundi prochain en l'assemblée du Parlement, suivant l'arrêté du deuxième dernier.

Réception de M. François Vallée, sieur de Chenailles, en la charge de conseiller en Parlement, ce qui a donné occasion d'assembler les Chambres.

Ce jour, le prince de Conti fut au Parlement, sans que l'on en sache au vrai la raison;

— et samedi 5 encore. On dit que ce fut pour voir le cours du marché et faire entendre à la Compagnie la déférence que M. le Prince, son frère, avoit portée à ses désirs en voyant dès jeudi au soir le Roi et la Reine.

On dit que lesdits Princes frères ne sont pas assez satisfaits de l'accueil que la Reine leur fait.

Samedi au soir, sur les sept heures, le Roi retourna à cheval,

au trot ou petit galop, à Clichy, où il continua son bain commencé en la rivière depuis huit ou dix jours, quoique à cette relevée il eût fait de la pluie. Le prince de Condé étoit lors au cours de la Reine avec son beau carrosse tout plein.

Carrosse du prince de Condé fait pour son voyage de Bordeaux, est de velours noir en broderie, molets et crépines d'argent, clous, boucles, agraffes et autres ornements, entre lesquels il y a des couronnes fleurdelisées d'argent massif. C'est pour le petit deuil de feu madame sa mère. Son train est de même : pages et valets de pied ont pourpoints de cuir et chausses de drap noir chamarées de galons d'argent; les pages de la Chambre ont des pourpoints de satin noir.

— Dimanche 6, le sieur de Monbrun-Souscarrière fait voir au Roi et à M. le duc d'Anjou en la rivière de Seine, au-dessous de Nigeon et Chaillot, une espèce de ballet de tritons et sirènes par des hommes ayant tout le bas, jusques à la ceinture, dans des figures de queues de poissons, de clisse ou bois, soutenues de vessies pleines de vent qui les empêchent d'aller à fond et les soutiennent au milieu de l'eau, en sorte que les personnages montrent tout leur haut qui est de figure humaine.

La Reine d'Angleterre se retire en la maison qui fut au maréchal de Bassompierre à Chaillot, où elle a, pour vingt mille écus d'achat, depuis deux mois logé et installé six ou sept filles choisies du monastère des filles de l'Annonciation, dites de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine, près la Bastille.

Metayer, valet de chambre ou barbier du cardinal Mazarin, arrêté. Il est aussi chirurgien du Roi et a été arrêté à Louvres en Parisis, par gens à cheval de M. le Prince qui lui ont pris soixante pistoles, ses papiers et lettres, dont aucunes sont en chiffre, et l'ont mené à Chantilly. Il dit qu'il s'en alloit en Flandres, pour affaires qu'il y avoit particulières.

Navailles, gouverneur de Bapaume, que l'on croit être chargé de paquet, se sauve et retire heureusement pour lui. — Faux.

— Lundi 7, Parlement assemblé, où le duc de Mercœur s'est trouvé; et là, en présence des duc d'Orléans et prince de Condé, a dit, en termes fort généraux, qu'étant du corps de la Compagnie, il étoit venu lui témoigner la déférence qu'il portoit à ses arrêts, et lui rendre compte, que, même sans être averti, il lui auroit rendu volontiers comme il n'avoit fait aucune chose contraire à ses arrêts précédents. Interpellé par le Premier Président s'il

n'étoit pas marié et n'étoit pas allé voir sa femme, a répondu qu'il n'étoit point sorti du Royaume, et que s'il étoit marié c'étoit avec toutes les circonstances et cérémonies requises, en sorte que l'on ne l'en pourroit blâmer.

Comme on lui a représenté que ce qu'il disoit étoit trop général, et qu'il n'a point voulu dire rien de plus particulier, on s'est levé pour délibérer, lui présent, qui a dit n'être raisonnable qu'il quittât sa place, et que, sans qu'il sortît, la Compagnie pourroit délibérer. A été arrêté qu'il répondroit précisément et catégoriquement sur le fait de son mariage. A donc avoué qu'il étoit marié huit jours avant la retraite de M. le cardinal Mazarin, avec l'aînée de ses nièces, mademoiselle Mancini, que le premier qui lui en avoit parlé avoit été M. le duc d'Orléans; que M. le Prince aussi l'y avoit porté autrefois et avant sa prison; que M. son père et Madame sa mère y avoient consenti et signé le contrat, et que le Roi et la Reine le lui avoient commandé.

M. d'Orléans a dit qu'il est vrai que jadis il en avoit été d'avis, mais qu'ayant depuis reconnu la mauvaise conduite du cardinal Mazarin, il avoit souhaité que son neveu ne prît pas son alliance.

Le duc de Mercœur a reparti que l'on l'avoit porté et engagé à cela de longue main, et que depuis lors on ne lui avoit point fait défense de passer outre.

M. le Prince a dit que, pour son regard d'avoir trempé en ce mariage, il justifieroit le contraire par écrit.

Là-dessus, comme il étoit midi on s'est levé.

M. le prince de Conti n'y étoit pas. Les maréchaux de l'Hôpital et de La Mothe y étoient, et le coadjuteur de Paris.

Comme le duc de Mercœur est sorti, certains insolents lui ont dit qu'il avoit la Mazarine tout son saoul et qu'il n'avoit plus qu'à la laisser là. D'autres l'ont appelé « neveu du Mazarin ».

L'après-dîner, le Roi et la Reine furent au collège des Jésuites, rue Saint-Jacques, à une tragédie intitulée *Saül,* tragédie dédiée au Roi, et, dans les affiches qui en ont été faites et données par la ville, il y avoit dans un ovale en taille douce l'image du Roi, qui a semblé à beaucoup de gens une grande faute de jugement aux Jésuites d'avoir mis l'image du Roi avec le nom de Saül, roi réprouvé de Dieu et qui a péri malheureusement, et avoir à Sa Majesté dédié cette pièce funeste et de mauvais odeur et présage.

Mardi 8 matin, assemblée au Parlement jusques après midi, où l'on a parlé de cette déclaration que l'on a dès longtemps

demandée à la Reine, qu'il l'a promise, pour exclure à jamais le cardinal Mazarin et sa parenté de retourner en France, et les sieurs Servien, Le Tellier et Lyonne en cour.

Le Premier Président ayant dit que les députés de chaque Chambre ayant charge de concerter et composer ladite déclaration et en demeurer d'accord avec M. le Chancelier pour la lui faire sceller, cela seroit peut-être long, il en avoit fait une, laquelle il a produite et a été lue et examinée; mais comme elle n'a pas été au gré d'un chacun de la Compagnie, M. Broussel disant qu'il y falloit mettre comme le cardinal Mazarin avoit eu intelligence et traitoit avec les ennemis de l'État, et autres voulant autre chose, le Premier Président l'a reprise et mise en sa poche, disant que les députés de chaque Chambre en feroient ainsi qu'ils l'entendoient.

Mais il a été reparlé du mariage du duc de Mercœur avec la demoiselle Mancini, et enfin arrêté que ledit sieur duc (qui n'y étoit pas) rapportera et représentera au greffe de la Cour tous les actes de son mariage, pour, iceux vus, et ouï sur ce le sieur duc de Vendôme son père, être ordonné ce qu'il appartiendra, et que cependant les arrêts donnés contre le cardinal Mazarin et ses parents et domestiques étrangers seront exécutés.

— Mercredi 9, approchant les six heures du soir, est morte madame la présidente de Sève de Plotard, Renée de Guénegaud, portée le lendemain 10, à pareille heure, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et de là en carrosse fermé en la cave des Sève, à Saint-Sulpice, où elle fut le lendemain descendue à huit heures du matin, après le service fait dans le chœur, tout drapé de noir par l'évêque de Belley.

— Jeudi au soir 10, sur ce que le corps d'une fille ou femme fut jeté par la fenêtre de l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, près la porte de la Ville, le peuple qui avoit ouï la voix de cette créature disant « On me tue! », y accourut et voulut entrer en la maison de force vive, ayant mis le feu à la porte. La marquise de Vervins, femme du premier maître d'hôtel chez le Roi, qui est celle qui demeure là-dedans et qui a fait mourir cette servante qui étoit à elle, après lui avoir fait donner les étrivieres, comme elle a fait depuis vingt ou trente ans à beaucoup d'autres, même à des demoiselles, fit tirer sur cette populace, dont il y en eut des tués, ce qui en fit amasser encore d'autres et donna sujet au maréchal de l'Hôpital, avec ses gardes de gouverneur de Paris, et à

M. de Lamoignon, maître des Requêtes, avec sa compagnie colonelle de ce quartier là, d'y venir en diligence pour réprimer le désordre naissant, et qui mettoit cette maison au sac et pillage, et ensuite en eût peut-être mis beaucoup d'autres. Le peuple s'en étant rendu maître, la marquise s'est sauvée, on ne sait par où ni comment.

Arrêt du Parlement, ensuite publié par la Ville à son de trompe, portant surséance d'un autre arrêt de la Cour des Monnaies, publié un jour ou deux auparavant et portant défense d'exposer aucuns des nouveaux réaux d'argent de la fabrique de Pérou : ladite surséance, jusques à ce qu'après avoir ouï les consuls et corps des marchands de Paris, il en ait été autrement ordonné.

— Samedi 12, le Parlement assemblé sur la requête d'opposition présentée par les gens d'affaires, créanciers anciens du Roi contre les fermiers des entrées et la remise que le Roi leur fait sur leurs fermes. — Voyez le mois précédent.

Le sieur du Parquet, gentilhomme de Normandie, vice roi ou gouverneur pour le Roi en l'île de la Martinique, arrivé par Hollande à Paris en juillet dernier, part d'ici pour s'en aller aux eaux à Bourbon, se faire traiter d'une contraction ou faiblesse de nerfs qu'il a ès mains et doigts repliés en dedans et ne pouvant s'étendre, ce qui lui est provenu de grandes coliques qu'il a eues.

Ce jour, le duc d'Orléans dit à la Reine qu'il falloit réassigner la tenue des États Généraux prochains, après la majorité du Roi dans Paris. Elle répondit que la Noblesse avoit demandé qu'ils se tinssent à Tours, et que cela avoit ainsi été résolu du consentement de lui-même. Il répliqua que, s'ils ne se tenoient à Paris, elle se perdoit sans conserver l'État. Elle répliqua qu'elle vouloit conserver l'État et, pourvu qu'elle le fît, elle ne se soucioit pas de se perdre. Il persista à dire qu'il les falloit tenir à Paris.

On parle diversement de M. le Prince en cette occasion, dont il [illegible] sans se faire paroître.

On parle aussi de rappeler au ministériat M. de Châteauneuf et le Premier Président.

M. le Prince a retiré les troupes qui sont à lui et à son frère [illegible] de l'armée, où, sans se joindre aux grands corps, [illegible] en un petit séparé, sous le commandement du mar[illegible] Tavanes, et les a envoyées dans les places de Champagne [illegible] à lui et à son frère. Les Espagnols ont aussi de beaucoup

renforcé la garnison qu'ils ont à Stenay. Les dames, sa femme et sa sœur de Longueville, sont à Montrond.

Le duc de Beaufort, retourné d'Anet, où il étoit allé prendre l'air, et tout guéri.

Bruit que le duc de Mercœur s'en est allé. Mais il est dans Paris secrètement, savoir chez la dame d'Ampus, sa cousine, ou ailleurs. Il a toujours sa chambre au Palais-Royal, qui est celle où logeoit mademoiselle Mancini, à présent sa femme.

Le duc de Vendôme est aussi en cette ville où il tâtonne voir si l'on romproit le mariage de son fils aîné par le défaut d'une cérémonie qui est celle des bans, lesquels n'ont point été publiés.

— Jeudi 17 au matin, le Roi a mandé au Parlement qu'il eût à lui envoyer ses députés; et le président de Guénegaud l'étoit de la troisième Chambre. Là le Chancelier, au lieu de parler, a baillé et fait lire par le comte de Brienne, secrétaire d'État, un écrit auxdits députés en forme de déclaration du Roi, contenant premièrement la confirmation des promesses que le Roi ci-devant a faites de ne rappeler jamais le cardinal Mazarin en France; puis passant à dire comme le prince de Condé, après avoir reçu la liberté du Roi, avoir été remis en toutes ses charges, avoir tiré de l'Epargne en assignations et fonds les plus clairs seize cent mille livres (ce nombre n'y est point spécifié, mais bien entendu, pour ceux qui le savent bien d'ailleurs, sous ces mots « sommes immenses »), ses frère et beau-frère en avoir eu de même et tous ses partisans et amis été comblés de grâces et bienfaits, avoir feint entreprise sur sa personne et mécontentement pour expulser et mettre hors du conseil du Roi ceux qui pouvoient servir Sa Majesté contre ses mauvais desseins, s'est retiré à Saint-Maur, ou est demeuré à Paris sans voir le Roi, contre l'expresse promesse que publiquement il avoit faite et fait faire en plein Parlement; a fait bravade et insulte à Leurs Majestés à la face dudit Parlement et de toute la ville; a fait afficher et débiter des placards séditieux (le mot de placard n'y est pas non plus exprimé, mais bien entendu sous autres mots; il fut rayé par M. d'Orléans, comme aussi l'article du Hâvre de Grâce ici dessus mentionné); a défendu à ses troupes de joindre notre armée et de servir le Roi, et a commandé ou souffert qu'elles fissent toutes les insolences et pillages qui se peuvent faire sur les sujets du Roi; a dépêché courriers vers l'Archiduc et le comte de Fuensaldagne et les ennemis pour traiter avec eux et les a fait escorter par sesdites troupes

ès passages ; a empêché que la garnison espagnole ne sortît de Stenay et l'a fait renforcer.

Le duc d'Orléans y étoit présent, ayant été averti dès hier au soir à six heures. Le prince de Conti s'y est aussi trouvé et a dit que M. son frère sauroit bien se justifier. La Reine a répliqué que s'il le peut faire il lui fera grand plaisir, et qu'elle ne souhaite rien plus qu'il se justifie bien et revienne à soi.

Ce jour, comme on a su depuis, la Noblesse étant assemblée en la ville de Chartres pour faire sa députation aux États Généraux, il y eut querelle avec les lieutenants criminels et particuliers dont le peuple se mêle, de sorte que le sieur de Roncières et deux autres gentilshommes furent tués, plus de vingt blessés, le reste battu, outragé, pillé par la populace.

Après dîner, les autres cours ont été mandées au Palais-Royal, et le Gouverneur, Prévôt des Marchands et Corps de la Ville. Les six corps des marchands furent chez le gouverneur de la ville l'assurer qu'ils étoient pour le Roi.

— Vendredi matin 18, émeute dans le Palais contre un homme qui parloit au désavantage du prince de Condé et qui eût été assassiné par les menus gens, s'il ne se fût sauvé dans un greffe de la Cour des Aides.

Autre honnête homme, nommé Rigaud, ami des commandeurs de Jars, de Souvré et d'Elbène, logeant dans le Temple, s'étant trouvé dans la salle du Palais avec quelques chevaliers et commandeurs de Malte, une dame Anne, femme des Halles, l'ayant aperçu a dit qu'il étoit le secrétaire du Mazarin ; et, aussitôt investi, a reçu cent coups et a été traîné à la Conciergerie, d'où il n'est sorti que la nuit suivante secrètement, en carrosse de ses amis.

Ce même jour, les imprimeurs ordinaires du Roi fournirent aux ministres secrétaires d'État et grands officiers de la couronne et de la justice l'écrit du Roi baillé aux députés des Corps dès hier. Il a été ensuite débité par la ville le lendemain par les colporteurs.

Le Parlement assemblé, a parlé de l'affaire des fermiers des entrées et de la remise que le Roi leur fait, sur la requête présentée par les créanciers du Roi intéressés aux prêts, complaignants, d'un arrêt du conseil d'État en faveur desdits fermiers et de la consomption et pure perte que le Roi fait de dix-sept millions par an.

M. le Prince fut pourtant au Parlement ce jour-là pour s'y

justifier, ce dit-il, des choses à lui imposées, et dont il prenoit à témoin M. le duc d'Orléans. On envoya donc promptement vers Son Altesse Royale l'inviter de venir au Parlement, dont il s'excusa sur une saignée que l'on lui venoit de faire pour raison d'un dévoiement qu'il avoit eu la nuit jusques au sang et crainte de dyssenterie.

— Samedi 19, le Parlement assemblé au matin et les princes de Condé et Conti s'y trouvent. M. le duc d'Orléans, s'excusant sur son indisposition, y envoie un écrit signé de lui et d'un secrétaire de ses commandemens. Le Premier Président ayant fait sa relation de la députation d'hier et lu l'écrit du Roi, a lu ensuite celui qui venoit d'être envoyé par M. le Prince, puis M. le Prince a parlé sur les points contenus en l'écrit du Roi, demandant à se justifier devant la Compagnie; et, après avoir parlé, a baillé un écrit pour réponse à celui du Roi, auquel celui de M. d'Orléans est de beaucoup différent et contraire, quoique celui du Roi ait été fait avec la participation de Son Altesse Royale, qui y raya même quelque chose avant que l'on le mît au net : puis demeura d'accord du reste, qui est à ce qui a été mis ès mains des députés du Parlement, et lu à eux premièrement en sa présence, sans qu'il y trouvât rien à redire.

Quant à l'écrit de M. le Prince, il y accuse M. le coadjuteur de Paris d'un conseil violent et dont ledit sieur Prince ne se voulut pas servir et qui est qu'à Pâques dernières, les Sceaux ayant été donnés au Premier Président sans la participation de M. le duc d'Orléans et de lui premier Prince du sang, le conseil, assemblé au Palais d'Orléans, la nuit même, ledit sieur Coadjuteur opina à ce que l'on fît mettre la ville en armes et que, de force, on allât au logis dudit Premier Président pour lui ôter lesdits Sceaux, ce que lui, Prince, n'auroit voulu faire.

A cela, ledit sieur Coadjuteur, là présent, a répondu qu'il est vrai que lui étant demandé son avis par Son Altesse Royale, sur ce sujet, il avoit dit que S. A. R. étant ce qu'il est, oncle du Roi et lieutenant général dans le Royaume, on ne pouvoit faire aucun changement ni établissement au conseil du Roi et ès offices de la Couronne, tel qu'est celui fait du jour précédent, au changement d'un Garde des Sceaux, contre le gré de Son Altesse Royale, non seulement contre le gré de sadite Altesse Royale, mais même sans son exprès consentement; et que, si l'on le vouloit faire, S. A. R. avoit assez de crédit en la ville de Paris pour l'empêcher ou rompre

et cesser ce qui en auroit été fait. M. le Prince a repliqué que ledit sieur Coadjuteur avoit opiné positivement qu'il falloit aller de force en la maison du Premier Président lui enlever les Sceaux; et qu'il s'en rapportoit au témoignage de ces trois Messieurs qui étoient lors audit conseil, en montrant et nommant les ducs de Brissac, de Beaufort et de La Rochefoucauld, là présents.

Le Coadjuteur a réparti qu'il s'en rapportoit à M. le duc d'Orléans, chez qui et en la présence de qui cela s'étoit passé.

Après cela, l'on a demandé aux gens du Roi, là présents, leurs conclusions qui ont été que les écrits tant de M. le Prince que de M. d'Orléans et celui de ce matin devoient être portés au Roi pour voir ce que l'on feroit là dessus; eux retirés, on a parlé de délibérer sur lesdites conclusions des gens du Roi, pour raison de quoi ils se sont retirés et aussi les princes de Condé et de Conti, et aussitôt on a commencé la délibération, dont la fin a été remise à lundi prochain.

Avant l'assemblée générale, les trois Chambres assemblées ont reçu le jeune président Le Coigneux en la place qu'il avoit en survivance de son père, qui est fort malade, a fait son testament et été saigné cinq fois hier. Ce jeune reçu au mortier étoit président ès Requêtes du Palais. — Cela a été dit; mais la vérité est que la réception, qui a été faite ce matin, est du fils aîné de M. de Mesmes d'Irval en la survivance de M. le Président, son père. Il s'appeloit M. de Cramailles et à présent M. d'Avaux, depuis la mort de son oncle.

Durant l'assemblée, les Prévôt des Marchands et échevins sont venus dire à la Compagnie, par ordre du Roi, que les États Généraux se tiendroient à Tours au temps promis. — Voyez la *Gazette* du 26 qui raconte ceci plus certainement et avec députation à faire en l'Hôtel de Ville pour lesdits États Généraux. — Pour laquelle députation, voyez ladite *Gazette* au vingt-quatrième jour.

A la sortie, quelque canaille a crié sur le coadjuteur de Paris « au Mazarin », et certaine dame Anne, des halles, à qui la Reine.....[1], à son retour dans Paris après le blocus et qui hante à présent chez M. le Prince, a dit tout haut qu'il se falloit prendre garde des Mazarins et du Premier Président qui étoit un traître.

— Dimanche 20 au matin, on a trouvé par la ville et sur les ponts de trois ou quatre sortes de libelles imprimés, l'un pour

1. Mots passés par le copiste.

avis aux bons Parisiens comme on faisoit encore toutes choses pour faire retourner le Mazarin en France, ce qui auroit été déjà fait sans l'opposition de M. d'Orléans et de M. le Prince; un autre contre le coadjuteur de Paris et le Premier Président, comme Mazarins; un autre, comme l'on vouloit chasser M. d'Orléans et M. le Prince qui sont de la maison Royale pour y faire régner les étrangers.

— Lundi 21, dès huit heures, le prince de Condé, accompagné de plus de cinquante gentilshommes de marque et force autre monde, est entré au Parlement. Le prince de Conti n'y étoit point. Le Coadjuteur y est aussi venu fort accompagné. Comme l'assemblée n'y a point vu M. d'Orléans, elle a témoigné qu'elle attendroit un autre jour qu'il vînt.

Cependant on a ouï bien du bruit et les huissiers ont rapporté qu'il y avoit forces épées tirées dans la Grande Salle. On a envoyé deux conseillers pour faire cesser le bruit et retirer ceux qui le faisoient. Là-dessus M. le Prince a dit qu'il y avoit quelques gens qui, sans être requis, mais par grandeur d'affection envers lui, l'avoient suivi; mais qu'il se faisoit tellement fort d'eux, qu'il s'assuroit et assuroit la Compagnie qu'aussitôt que lui, Prince, leur auroit fait dire de se retirer, ils le feroient.

Le Coadjuteur a dit qu'aucuns de ses amis l'avoient aussi suivi, malgré qu'il en eût, et qu'il n'assuroit pas qu'on les pût si légèrement apaiser; mais qu'il iroit voir et y donner ordre par soi-même. Là-dessus il s'est voulu lever : mais la Compagnie a fait rumeur et huée pour l'empêcher de sortir de sa place, où il s'est remis.

Lors, M. le Prince, reprenant ces paroles que ses amis ne s'apaiseroient pas si aisément, a dit : « Quoi donc! ils tiendront tête de la sorte? Or je ne sache homme en France, qu'après avoir rendu mes devoirs au Roi, à la Reine et à M. d'Orléans, je ne mette à bas d'un seul de mes regards. » Autres racontent cela plus vraisemblablement, et que le Prince a dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût en France personne après M. d'Orléans qui lui pût disputer le pavé.

Le Coadjuteur sortit à la fin et dit tout haut que, s'il y avoit là quelques-uns de ceux qui l'avoient accompagné, il les prioit de se retirer, ce qu'ils firent, et le marquis d'Alembon fut rencontré par le sieur de Masinghem, lui quinzième, tous gens de main, qui lui dit ce que dessus, et parloit comme s'il eût voulu y retourner.

Mais ledit Coadjuteur, après être sorti pour congédier ses amis, les épées venant à se tirer de part et d'autre, il se trouva dans la presse assez loin des siens et voulut rentrer en la Grande Chambre. Mais le duc de La Rochefoucauld, soit qu'il eût peur, soit qu'il le fît à dessein pour laisser exposer au danger ledit Coadjuteur, ferma la porte en laquelle il paroissoit, pour congédier aussi M. le Prince et rentra en la Grande Chambre, laissant dehors ledit Coadjuteur, qui rentra à peine et grondant comme si La Rochefoucauld eût fait cela pour le faire assassiner, tellement qu'ils s'en prirent de paroles, auxquelles le duc de Brissac, allié du Coadjuteur, se mêla fort avant et jusques à « poltron » et « fils de putain », se menaçant du combat. Mais M. d'Orléans les envoya quérir l'après-dîner et les accorda.

Le conseiller Foucaut, qui est un goinfre, a dit que durant la guerre de Paris on avoit qui vouloit de ces amis-là à quinze sols par tête tous les matins. On dit aussi, et peut-être l'invente-t-on, que le Prince a dit que c'étoit une douzaine ou deux des maçons qui travaillent au terrain de Notre-Dame qui avoient quitté leur atelier pour cette matinée. Mais la vérité est qu'il y avoit plus de gens en nombre pour le Coadjuteur qu'il n'y en avoit pour le Prince; et, entre eux, y en avoit force du Bas-Poitou, vers Retz, et aucuns aussi du Boulonois : et aucuns d'iceux de bonne qualité.

Après cela, dix heures ayant sonné, l'on s'est levé et les conseillers s'en sont retournés, chacuns en leurs chambres, avec leurs présidents, juger procès et tenir audience où il y en devoit avoir. L'assemblée remise à demain.

Le vieux président Le Coigneux étant mort à quatre heures du matin, son fils, de longtemps reçu en survivance, a pris sa place au Parlement, au moment que les présidents de Bailleul et de Maisons ou de Nesmond consultoient s'ils le laisseroient prendre possession et feroient point plutôt, par acte de démission, faire prendre possession à leurs fils, auparavant icelui Le Coigneux, après lequel il faudra qu'ils soient dorénavant. Les quatre présidents de la Grande Chambre sont : le Premier, messieurs de Bailleul, de Nesmond, de Bellièvre.

L'après-dîner, M. d'Orléans étant allé au Palais-Royal, le Roi lui a demandé s'il continueroit toujours à être contre lui pour son cousin le prince de Condé. M. d'Orléans lui a dit qu'il étoit pour Sa Majesté et seroit toujours, mais qu'il étoit nécessaire qu'il vînt au Parlement et même au Palais-Royal pour s'entre-

mettre à apaiser toutes choses et faire un bon accommodement : le Roi a repliqué qu' « *il ne s'en pouvoit pas faire à cause que son cousin le prince de Condé avoit trop offensé sa maman.* »

Le soir, on travaille à faire barrières de bois ès portes et avenues du Palais, pour empêcher d'entrer autres que ceux qui doivent avoir séance en l'assemblée des Chambres, car les deux conseillers députés ce jourd'hui pour faire retirer les querellants de la grande salle ne les ont pu faire sortir de la cour et enclos du Palais.

— Mardi 22, le Parlement assemble et le prince de Condé s'y trouve. M. d'Orléans n'y vient point et mande au Coadjuteur de n'y point aller. Lui s'en va faire la grande procession de l'octave de Notre-Dame, partant de l'église dédiée à Sainte Madeleine, allant chanter la messe aux Cordeliers. (Voyez la *Gazette* de samedi 26.)

Arrêt du Parlement que les trois écrits : celui du Roi, celui de M. le duc et celui de M. le Prince seroient reportés à Leurs Majestés en députation, pour là-dessus recevoir leurs ordres.

Cependant M. le duc d'Orléans supplié de s'entremettre pour accommoder tout.

Les portes du Palais étoient fermées toutes, fors celle de la rue Sainte-Anne, dans la cour du Palais, dont les avenues étoient gardées par les commissaires du Châtelet.

Il y avoit barrières gardées, par archers du guet, dont l'un, nommé Papillon, ayant voulu faire taire des laquais qui crioient « Vivent le Roi et les Princes, » a été par eux attaqué à coups de pierre et il en a bien battu un qui est au duc de La Rochefoucauld.

Comme M. le Prince s'en retournoit, une compagnie du régiment des gardes retournoit aussi par le quai des Augustins, et un coup de mousquet a été délaché ; ce qui a fait hâter le cocher, qui s'est avancé pour gagner l'hôtel de Nemours. Cela a fait courir le bruit que l'on avoit voulu arrêter M. le Prince et là-dessus force peuple du pont Saint-Michel s'est assemblé et allé vers lui qui leur a dit que ce n'étoit rien. De là, poursuivant son chemin, il a rencontré la procession où étoit le Coadjuteur, auquel ses pages et estafiers ont crié « au Mazarin ». Lui a mis la tête hors du carrosse pour les faire taire.

Ordonnance du Prévôt de Paris, ou son lieutenant civil, de ce jour, pour assembler les trois états de la prévôté et vicomté de Paris en la salle de l'Archevêché, le 4 septembre, afin de procéder à députation pour assister aux États Généraux à Tours.

— Mercredi 23, M. d'Orléans, au lieu de s'entremettre pour l'accommodement de M. le Prince avec la Reine, que madame sa femme avoit été voir l'après-dîner du jour précédent, s'en est allé du matin à Limours. La Reine témoigne désirer cet accommodement.

Le prince de Condé passant au pont Saint-Michel, un bahutier sortit de sa boutique et lui cria que c'étoit lui qui étoit hier sorti et avoit fait qu'autres aussi sortissent pour le secourir lorsque la compagnie des gardes passoit : M. le Prince lui jeta un louis d'or.

Arrêt du conseil d'État sur l'affaire avenue à Chartres le 17 dernier.

— Jeudi 24, le duc d'Orléans, retourné de Limours du soir précédent, va ce matin au Palais-Royal pour travailler à l'accommodement du prince de Condé avec la Reine.

Mort du sieur Gédoyn, jadis premier commis de l'Épargne sous M. de La Bazinière, et depuis quelque temps à demi retiré ; décédé en sa maison de Créteil, âgé de soixante-dix ans, laissant six fils vivants et cinq filles.

— Vendredi 25, jour Saint Louis, grande fête ès Jesuites, rue Saint-Antoine; le Roi y vint au sermon de l'abbé de Chanvallon, naguère archevêque de Rouen.

Feu d'artifice en l'Arsenal. (Voyez la *Gazette* du 26.)

Ce jour, la châsse du roi Saint Louis étant descendue et exposée, selon la coutume, en l'église de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, madame la comtesse de Brienne y est arrivée de la part de la Reine pour prier les religieux de laisser ladite châsse ainsi exposée, afin qu'elle invitât à prier Dieu incessamment jusques après la majorité du Roi, lequel elle a dit avoir dessein de faire son sacre en ladite abbaye.

— Samedi 26, à mi-relevée, le Parlement fit sa députation vers la Reine, suivant l'arrêté du 22, qui répondit qu'elle en communiqueroit à son conseil.

— Dimanche matin, M. d'Orléans, ayant eu le soir précédent brouillerie avec la Reine, qui ne lui veut pas accorder que les États Généraux se tiennent à Paris, s'en est allé se divertir à Limours sur les neuf heures. Et une heure ou deux après, M. de Châteauneuf, qui souvent vient en cour depuis quelques mois, est venu de la part de la Reine trouver madame d'Orléans, laquelle a dit qu'elle verroit la Reine après dîner.

Monsieur de Brienne, secrétaire d'État, obtient la survivance de sa charge pour son fils tout jeune.

Bruit qu'une lettre du cardinal Mazarin à la Reine a été interceptée par M. le Prince, et portoit qu'elle ne devoit jamais souffrir que les États Généraux se tinssent autre part qu'en quelque petite ville comme Pontoise : mais c'est une lettre supposée qui a été imprimée.

La Reine va au Palais Brion et y soupe avec le Roi dans la privauté de quelques particuliers qui sont couverts et assis. Elle va à la chasse au bois de Boulogne avec le Roi, où Mademoiselle mit pied à terre et, ayant quitté la première, courut légèrement.

M. le Coadjuteur, malade d'un choléra morbus, est purgé ce jourd'hui.

Le duc de Damville va de la part de Leurs Majestés à Limours pour inviter M. d'Orléans à retourner à Paris.

— Lundi matin 28, M. le Prince va en Parlement, qui pourtant n'a point assemblé. Il dit qu'il veut assembler et se justifier de l'accusation à lui faite par l'écrit du Roi envoyé au Parlement le 17 précédent; et a pour cet effet encore un autre écrit de M. d'Orléans fait en sa faveur.

— Mardi matin 29, le Parlement assemblé, M. le Prince présent, on lui a dit que l'on ne pouvoit rien faire pour la justification qu'il demande, que le Roi n'eût donné sa réponse sur la députation du 26. Or il ne peut pas rendre sa réponse qu'il n'ait pris conseil et il ne le peut prendre tant que M. d'Orléans sera à Limours. Les gens du Roi (le second avocat général, M. Bignon, car le premier, M. Talon, est malade), et le procureur général, M. Fouquet, ont été chez M. le Chancelier sur le midi, puis vers le Roi et la Reine après, d'où ils ont rapporté que leurs Majestés attendoient le retour de M. d'Orléans pour délibérer en leur conseil et former leurs réponses sur la députation du 26; et que demain elle envoiroit le comte de Brienne vers M. d'Orléans pour prendre son avis en ce sujet.

En cette même assemblée, la déclaration du Roi demandée par les Princes et le Parlement pour l'exclusion à jamais du cardinal Mazarin, a été lue en sa minute et corrigée pour être mise au net et expédiée au gré dudit Parlement et des Princes.

M. le Prince et le duc de Beaufort vont trouver M. d'Orléans à Limours; en retournent la nuit suivante.

Le Roi accompagne la Reine qui est allée aux nouvelles filles de Sainte-Marie de la Reine d'Angleterre à Chaillot; et lui, passe au bois de Madrid pour faire la chasse.

— Mercredi 30, la Reine envoie M. de Brienne Loménie, secrétaire d'État, à Limours vers M. d'Orléans, où Mademoiselle, par la même voiture et relais de la Reine, est aussi allée pour l'inviter à retourner ici, ou au moins lui envoyer son avis pour faire réponse aux députés du Parlement.

Ce matin, le Parlement étant assemblé à huit heures, le duc de Vendôme s'y est trouvé et a dit qu'en 1649, comme il revint d'un long exil à la cour, il fut requis de consentir au mariage du duc de Mercœur, son fils, avec la nièce du cardinal Mazarin, mademoiselle Mancini; qu'il en avoit parlé à M. d'Orléans qui l'avoit trouvé bon et à M. le Prince qui ne l'avoit pas trouvé mauvais. Que, depuis lors voyant le cardinal Mazarin en mauvais chemin, il n'en avoit point parlé et ne pouvoit dire s'il s'y seroit passé quelque chose. Cela dit, il s'est levé et retiré; et aussitôt son autre fils, le duc de Beaufort est arrivé qui a dit être revenu de Limours où M. le duc d'Orléans l'avoit chargé de dire à la Compagnie qu'il la prioit de ne pas discontinuer, mais au contraire continuer en la justification, quoique lui, qui y est désiré, en soit reculé ou absent. M. le Prince a confirmé cela, et a dit autres choses. On lui a dit que l'affaire n'étoit pas en pouvoir d'être avancée jusques à ce que le Roi eût donné sa réponse à leur députation du 26, et qu'il falloit arrêter, comme il a été, que les gens du Roi retourneroient ce soir au Palais-Royal pour prendre la réponse de Leurs Majestés avec celle de M. d'Orléans.

A la sortie du duc de Vendôme, la canaille a crié qu'il ne devoit pas souffrir l'alliance de Mazarin; on en a dit autant au duc de Beaufort; à M. le Prince, qu'il ne devoit pas jamais sortir de Paris et que le peuple est à lui et le protégera.

Au Premier Président ils ont crié : « Au Mazarin. »

Le président de Nesmond a dit hautement qu'il falloit faire descendre en bas, c'est-à-dire en prison, ces criards; l'un a répondu : « Tel menace qui a peur. » Le Premier Président s'est, auparavant la levée (qui a été à dix heures, après quoi les Enquêtes se sont retirées en leurs chambres pour faire leurs affaires), excusé longtemps de faire la relation de la députation du 26, disant qu'il falloit pour ce faire attendre la réponse promise par Leurs Majestés; mais à la fin, pressé, l'a faite.

— Jeudi 31, bruit que M. d'Orléans étoit de retour d'hier au soir; mais c'étoit seulement Mademoiselle, sa fille.

Le Palais gardé, le prince de Condé s'y est trouvé en l'assemblée qui a lu et corrigé pour la dernière fois la déclaration touchant l'exclusion éternelle du cardinal Mazarin, envoyée par la Reine en papier original, dont les gens du Roi ont été chargés pour la reporter à M. le Chancelier et la faire mettre en parchemin et sceller.

L'après-dîner, M. le comte de Brienne est retourné de Limours avec le duc de Damville.

Septembre.

— Vendredi (*fugit*), premier jour de Septembre, le Parlement n'assembla point et on fut seulement dire par les Enquêtes que le sieur de Sainctot avoit été en la Grande Chambre dire qu'à trois heures de relevée les députés du Parlement allassent pour prendre la réponse que le Roi donneroit à leur députation dernière du mois passé, suivant l'avis de M. d'Orléans, rapporté de Limours par le duc de Damville et le comte de Brienne, secrétaire d'État, retournés d'hier. C'est que la Reine voyoit par les suites et que le Roi seroit ravi de voir que M. le Prince se trouve net des choses dont on le peut soupçonner et desquelles il se peut laver en faisant cinq choses : 1° qu'il voie le Roi à l'ordinaire et se rende assidu près de lui ; 2° que ses troupes entrent et servent dans l'armée du Roi; 3° qu'il fasse sortir la garnison espagnole de Stenay ; 4° qu'il réduise les garnisons de toutes les places, qui sont sous son pouvoir, au nombre des soldats et officiers porté par les États du Roi ; 5° qu'il fasse cesser la fortification qu'il fait desdites places tant à Montrond qu'à Bellegarde, obéissant pour le sujet de celle-ci à l'arrêt que le Parlement de Dijon en a donné pour empêcher ladite fortification.

Les députés y ont donc été et, le

— samedi 2, le Parlement assemblé, le Prince de Condé présent, comme le Premier Président alloit faire la relation de la réponse de la Reine, aucuns ont proposé de ne point passer outre que M. le duc d'Orléans qui pourroit être ici et venir lundi pro-

chain au Parlement, n'y fût présent. Et ainsi a été arrêté; et deux ou trois conseillers, Doujat, Ménardeau-Champré et Meunier-Lartige, députés pour aller ce soir à Limours prier M. d'Orléans d'être lundi à l'assemblée.

Ce matin même du vendredi ou samedi, M. de Quendael, *vulgò* Candale, et de la Valette, a été reçu duc et pair. Quendael est en Angleterre, dont le duc d'Épernon se dit prince et en a fait faire monnoie ou médailles. La Valette est son ancienne seigneurie paternelle et a été ce nom appliqué à Villebois en Limousin, que l'on appelle duché de la Valette.

— Lundi 4 au matin, le duc d'Orléans, retourné de Limours du soir précédent, se trouve en l'assemblée du Parlement, où étoit aussi le prince de Condé. Le Premier Président ayant fait sa relation de la réponse que la Reine fit aux députés vendredi dernier, M. le Prince a nié tout ce qu'on lui imputoit, disant s'être offert à faire sortir la garnison de Stenay ou par traité ou par force, en lui donnant deux mille hommes de renfort; que les garnisons de ses autres places n'étoient plus grosses que suivant l'état du Roi; qu'il ne se faisoit point aucune fortification nouvelle à Bellegarde ni ailleurs. — Sur quoi le Premier Président a tiré un papier signé « François de Montmorency », portant ordre aux villages et endroits d'autour de Bellegarde d'envoyer hommes de corvée pour travailler aux fortifications de la place. — Et touchant ses devoirs à rendre près du Roi, a dit que ses ennemis jurés étoient dans le conseil du Roi, que c'étoit eux qui suggéroient à la Reine toutes ces choses à l'encontre de lui et qu'ainsi il n'y avoit aucune sûreté pour sa personne au Palais-Cardinal. Ce que M. d'Orléans a confirmé en mêmes ou plus forts termes en faveur dudit Prince, lequel, étant sorti de sa place pour laisser la Compagnie opiner librement en son affaire, est allé se mettre derrière les derniers bancs des conseillers, montrant seulement le haut de la tête qu'il ne pouvoit cacher pour voir et écouter ce qui se passoit et disoit.

Enfin il a été arrêté que l'après-dîner les gens du Roi iroient vers Sa Majesté la supplier de donner une déclaration conforme aucunement à ce que la Reine répondit vendredi, savoir qu'il paroissoit par les suites, que M. le Prince étoit net des choses dont il sembloit que l'on le soupçonnoit; laquelle déclaration seroit portée en Parlement, le Roi y séant, jeudi prochain, jour de sa majorité; et que cependant ledit sieur Prince seroit prié par la Compagnie de voir le Roi et la Reine.

Ce jour se publie par les colporteurs un imprimé intitulé : « Réponse de M. le Prince à l'avis désintéressé de M. le Coadjuteur ; » lequel « Avis désintéressé » est une pièce bien écrite contre lesdits Princes, désavouée néanmoins par ledit Coadjuteur ; la réponse est fort mal faite.

Ledit Coadjuteur ne va plus aux assemblées du Parlement.

Ce même jour fut publié un extrait de la déclaration du feu Roi, du mois d'avril 1643, vérifiée en Parlement le 22 dudit mois, audit an, portant que le sieur de Châteauneuf ne pourra être tiré de sa prison du château d'Angoulême qu'après la paix faite et pour être conduit hors ou dedans le Royaume ; ni à la duchesse de Chevreuse permis de retourner en France qu'aussi après ladite paix faite et à la charge de n'être jamais près de la cour.

Ce même jour, lundi 4, est arrivé un courrier de l'armée, ici, au Roi, apportant la défaite entière de six cents chevaux des ennemis.

Autres nouvelles bien contraires que les ennemis tout de bon assiègent Furnes et le prendront sur nous.

Ce jour, dès le matin, se tint assemblée en la grande salle de l'Archevêché, où les trois ordres se trouvèrent ; mais les Prévôt des Marchands et corps de Ville de Paris ont protesté qu'ils avoient privilège de faire assemblée desdits trois ordres sans participation de ceux de la prévôté et vicomté, pour lesquels se faisoient lors ladite assemblée en l'Archevêché ; sur quoi il y a eu un arrêt du conseil d'État, publié et affiché le sixième ensuivant, portant qu'il faut recommencer la députation lundi prochain 11 du mois, où il sera procédé à nouvelle élection pour le Tiers État ; et n'y assisteront aucuns bourgeois de Paris, ni personne de la prévôté et vicomté de Paris, autres que les deux échevins deputés par l'Hôtel de Ville.

— Mardi 5, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans a mandé qu'il y vouloit être ; et de fait y est arrivé un peu tard. Trois déclarations y ont été apportées : l'une de l'exclusion perpétuelle du cardinal Mazarin de jamais retourner en France, l'autre de la justification de M. le Prince, touchant les points et articles du 17 du mois d'août dernier, envoyés en Parlement, qui ont été lus et enregistrés ; et la troisième, contenant la continuation du Parlement, a été remise à demain, ou une autre fois, pour être enregistrée.

Ce jour, les colporteurs ont publiquement, par les rues, débité un arrêt du parlement de Bordeaux avec lettres au Roi, à la

Reine, aux duc d'Orléans et prince de Condé, touchant l'innocence dudit sieur Prince, datées du 30 août dernier.

Le président de Maisons-Longueil remet la surintendance des Finances à la Reine.

— Mercredi 6, M. le Prince et cinq ou six de ses plus privés partent du matin et vont à Trie, voir M. le duc de Longueville, ou à Chantilly. Cela est demeuré tout ce jour incertain, et même aucuns ont voulu dire qu'il alloit à Vallery près Sens; mais il est allé à Trie. Il prétend y demeurer durant l'action de la majorité du Roi et que le lendemain d'icelle, le Roi lui écrira une lettre de cachet lui ordonnant de le venir trouver et demeurer près de sa personne, où il aura toutes sûretés et tous honneurs dus à sa qualité.

Jeudi 7, le Roi ayant accompli treize ans dès le mardi 5 au soir, et étant, selon l'ordonnance du Roi Charles V, passée en loi fondamentale, de l'an [1374], devenu majeur, est sorti sur les neuf heures du Palais-Royal pour aller en Parlement, lui seul, à cheval, en habit et housse magnifique et royale, tenant à sa main droite une canne d'Inde noueuse et menue pour baguette, ses gardes du corps marchant immédiatement devant lui et jusques à lui, et quatre de ses écuyers de la grande écurie, dont le sieur Dauphin étoit l'un, à pied des deux côtés de Sa Majesté, suivie d'un gros de ducs et pairs tout à fait braves, après lesquels venoient les Suisses et François de la garde du corps de la Reine, précédant et environnant son carrosse, où étoit le duc d'Anjou, le duc d'Orléans et force princesses et dames. Puis les gens d'armes du Roi, ayant à leur tête le capitaine lieutenant comte de Miossens, faisoient la clôture.

Majorité du Roi. — Voyez la *relation* imprimée par le gazetier et une autre très succinte et sans auteur.

Tout au commencement du cortège, il y avoit bien deux cents gentilhommes volontaires à cheval, et environ cent sur chevaux harassés et en habit de campagne. On dit qu'ils étoient gentilshommes de Normandie venus exprès pour s'offrir au Roi, à qui le comte d'Harcourt les présenta.

La Reine d'Angleterre et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, étoient à une fenêtre de l'hôtel Schonberg à voir passer le Roi; et puis, par le derrière dudit hôtel, rue de Bailleul, sont aussi sorties et allées prendre leur place au Palais, en une lanterne de la Grande Chambre.

Le prince de Condé, parti d'hier matin pour s'en aller à Trie voir M. de Longueville, écrit au Roi. Et comme Sa Majesté montoit à cheval, le prince de Conti, arrivant en soutane, a présenté la lettre au Roi, qui, par la main du sieur Dauphin, l'un des écuyers de sa grande écurie, l'a consignée au maréchal de Villeroy, son gouverneur, sans l'ouvrir. Elle a été en ce même temps imprimée par Vivenay, dans l'hôtel de Condé, où il a son imprimerie, et criée, débitée par les colporteurs dans Paris dès l'heure du dîner.

— Vendredi 8, le Roi est allé en l'église Notre-Dame, au matin. — Voyez la *Gazette* du 9.

Au soir, le Roi envoye quérir M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et l'envoie chez M. le Chancelier lui demander les Sceaux et les apporter à Sa Majesté, qui tout aussitôt a lui-même scellé les lettres de duc et pair pour son gouverneur, le maréchal de Villeroy; une commission à M. de Châteauneuf pour être le Premier de ses conseils, fors en celui que le Garde des Sceaux tiendra : ce sera M. le Premier Président, que l'on a envoyé quérir pour prendre lesdits Sceaux, et cependant ledit sieur du Plessis a dit audit sieur Chancelier qu'il pourroit demeurer en cette ville s'il vouloit, ou bien s'absenter pour deux ou trois jours et puis revenir.

M. de Brienne, aussi secrétaire d'État, a été aussi chez M. le président de Maisons, lui annoncer la révocation de la surintendance, avec offre de le faire ministre d'État; et Gaboury, officier de chez la Reine, est allé quérir le marquis de La Vieuville.

— Samedi 9 au matin, tout le monde va voir le marquis de La Vieuville père comme surintendant, et ses lettres le soir en furent expédiées et signées par le sieur du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et à lui portées par le sieur de Lingendes, son premier commis, accompagnées de deux autres brevets, l'un pour le ministériat, auquel il a place, et l'autre de préséance ès conseils des finances et privé, avant tous conseillers d'État, et immédiatement après les officiers de la Couronne.

On va voir aussi le Premier Président, qui, dès le soir précédent, reçut les Sceaux de la main du Roi.

Le matin, le Roi a été à la messe et déjeuné, M. le duc d'Orléans l'accompagnant, selon la protestation qu'il a fait de n'assister plus au conseil à cause du Premier Président et autres qui y ont été sans sa participation. Ce qui a fait courir le bruit que Son Altesse

Royale étoit mal contente et s'en alloit retirer à Limours pour ne se plus mêler des affaires. Mais Mademoiselle sa fille est toujours fort affectionnée à la cour à cause du mariage d'elle avec le Roi, dont la Reine et toute la cour lui donnent force espérances.

Le prince de Conti et le duc de Nemours sont allés à Chantilly, où est le prince de Condé, et les bruits de sa retraite sont différents.

Avis que le maréchal de la Ferté-Senneterre qui avoit levé le siège de devant Châtel-sur-Moselle y est retourné et l'a pris, comme n'ayant reculé que pour mieux sauter.

Autre avis que Furnes est prise sur nous par le marquis de Sfondrate, en Flandres, près Dunkerque. — Autre avis, porté par le milord Germain, premier écuyer de la Reine d'Angleterre, au Roi et à la Reine ce matin, que le Roi d'Angleterre, ayant franchi les passages que l'on lui disputoit et défait ceux qui s'étoient opposés à sa marche, va grossissant son armée de troupes considérables qui s'y vont rendre de diverses parts et que le fils de milord Howard, du parti républicain, s'est venu rendre à Sa Majesté Britannique avec quatre mille hommes, dont le général Cromwell averti, s'en est en poste allé à Londres, pour se justifier de tout ce qui se passe et donner ordre pour empêcher les suites.

Le soir, direction des finances se tient chez M. de Châteauneuf, au logis du maréchal de l'Hôpital, où le nouveau surintendant assiste.

— Dimanche 10 au matin, on dit que le prince de Condé est à Saint-Maur et que M. d'Orléans l'est allé voir. Sur le soir, M. d'Orléans se trouve au Palais-Cardinal, où, sitôt qu'il voit entrer M. de Châteauneuf, il en sort et s'en va, selon qu'il a protesté qu'il ne veut plus assister au conseil. On dit alors que le prince de Condé et celui de Conti sont allés à Augerville, maison du sieur président Perrault, et qu'ils s'en vont en Berry tout à fait. Mais le prince de Conti est revenu coucher à Paris, et le lendemain,

— lundi matin 11, il est retourné vers son frère. M. d'Orléans, à son ordre, est allé au Palais-Royal voir le Roi.

Après dîner, le Chancelier est retourné d'Auteuil sous Boulogne, où il s'étoit, par ordre du Roi, retiré samedi matin, jusques à autre ordre. On dit qu'il tiendra les conseils des parties et des finances.

— Mardi 12, les maréchaux des logis de la cour ayant eu com-

mandement d'aller à Tours marquer les logis, ont été chez le surintendant pour avoir leur ordonnance et recevoir à l'Épargne de l'argent pour leur voyage. — M. le duc d'Orléans est allé à Limours, où les princes de Condé et de Conti le doivent venir trouver.

— Mercredi 13, on dit que les Princes sont à Limours avec M. d'Orléans; mais cela est faux, et le courrier que M. d'Orléans avoit envoyé à Augerville, vers M. le Prince, pour l'inviter à venir à Limours, ne l'y trouvant plus, l'a suivi et renvoyé à Son Altesse Royale l'avis de tout.

On dit que ce Prince est allé droit à La Charité, pour s'en saisir, — faux, — et avoir un passage sur la rivière de Loire. Le prieur et seigneur de cette ville-là, qui est le conseiller Deslandes-Payen, grand ami du Prince, y est depuis la majorité, ayant dit la veille d'icelle, lorsque les patentes du Roi pour la continuation du Parlement furent lues en pleines assemblées, portant défenses à chacun des présidents et conseillers, de s'absenter sans permission de la Compagnie, « Je la demande donc, monsieur, dit-il, à M. le Premier Président, car il faut que je m'en aille à La Charité, où j'ai nécessairement affaire. »

Le duc de Damville, que M. d'Orléans avoit mené quand et soi à Limours pour y être présent et témoin à tout ce qui s'y passeroit, M. le Prince y venant, est ce soir retourné, et a rapporté l'éloignement de M. le Prince, comme ci-dessus, avec une lettre qu'il écrit, s'excusant, à M. d'Orléans, qui l'a, pour sa justification, renvoyée au Roi. — Ladite lettre imprimée et débitée en la ville le 15 suivant.

— Jeudi 14, conseil d'en haut au soir, à la sortie duquel le Roi a dit tout haut : « *Eh bien, Messieurs, à jeudi prochain que nous partirons.* »

Le bruit donc s'est répandu que la cour s'en iroit de Paris à la huitaine, les uns ont dit que c'étoit à Tours, les autres en Normandie, où la nouvelle est que M. de Longueville remue et lève des troupes.

— Vendredi 15, le Parlement assemblé vérifia la déclaration que le Roi y envoya, révoquant la gabelle introduite en Poitou, dont le gouvernement a été vendu cent mille écus, par le duc de la Rochefoucauld au duc de Roannez. — Voyez la *Gazette* du 16 de ce mois.

Bruit qu'après la prise de Furnes par le corps flamand com-

mandé du marquis Sfondrate, il a pris aussi Mardick, d'autr disent Bergues.

M. le Prince supplie le Roi de trouver bon qu'il se retire « demeure en son gouvernement de Guienne et écrit à M. d'Orléans, l'appelant à témoin de ses déportements.

— Dimanche 17, bruit dès hier que le sieur de Lionne étoit de retour dans Paris, et que la demoiselle Mancini, autrement duchesse de Mercœur, y étoit aussi arrivée, avec escorte de soixante chevaux et son frère avec elle. — Faux.

Que le duc d'Anjou, frère unique du Roi, étoit déclaré gouverneur de Provence, et que le duc de Mercœur étoit son lieutenant. Le sieur Betaudier, syndic ou agent de Marseille en cette cour, m'a dit que M. d'Angoulême étoit encore en passe d'y retourner gouverneur, et n'y avoit que le seul Parlement d'Aix qui y apportât difficulté, et qu'en attendant qu'elle fût levée, le maréchal du Plessis-Praslin iroit gouverner par commission.

— Lundi 18, conseil d'en haut. Avis que le prince de Condé a fait faire dans Bourges le serment de fidélité au Roi et à lui. — Faux. — Qu'il s'en va de là à Bordeaux, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld avec lui, et laisse à Montrond sa femme, sa sœur et son frère, le prince de Conti, outre son fils, le duc d'Enghien, qui y est.

Le conseiller Fouquet de Croissy, que le duc d'Orléans avoit vers lui dépêché, retourne avec réponse qu'il ne pouvoit s'aboucher avec Son Altesse Royale, de peur de se nuire et donner soupçon à son parti ; qu'il ne demande rien pour lui, mais que l'on contente le prince de Conti son frère ; que l'on donne au duc de Nemours un gouvernement, et que l'on ôte du conseil du Roi les personnes qui y sont.

— Mardi et mercredi 19 et 20, grand bruit à Paris que le cardinal Mazarin est rentré en France, les uns disant qu'il est à Metz et les autres à Péronne.

Voyage du Roi et de la cour se devoit faire à Fontainebleau, le jeudi 21, et est différé à samedi 23. Là, ce dit le peuple, le Cardinal doit venir en cour.

Grand bruit qu'il est à Metz. Aucuns même disent à Péronne.

Notre armée de Flandres se débande, on ne voit que troupes de soldats par les champs.

Avis du sieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, par l'évêque de Condom, son frère, comme il y a douze frégates

armées au canal de cette ville-là qui empêchent les vivres, et comme les troupes de terre la bloquent et le fort de Mardick aussi.

— Jeudi 21, jour de saint Mathieu, le sieur Seguin, lieutenant des gardes de la porte au Palais-Royal, recueillit un billet en fort grosse et belle écriture, comme moulée, s'adressant au Roi et lui disant que s'il s'en alloit de Paris, il étoit mort ou il mourroit. Il fut baillé au capitaine comte de Nogent-Bautru, qui le porta à la Reine.

— Vendredi 22, le Parlement assemblé, les Enquêtes firent tout ce qu'elles purent pour faire délibération sur la retraite de M. le Prince et on fut prêt à députer vers lui. Enfin M. d'Orléans, qui là étoit, se chargea d'y envoyer, comme d'effet il y envoya l'un des jours suivants le sieur de Vousy, qui est a lui, dont le retour de Bordeaux est attendu pour la fin de la semaine prochaine.

— Samedi [23], dimanche [24], lundi [25], avis de la débandade de notre armée de Flandres; des desseins et entreprises des ennemis vers Bergues-Saint-Vinox, fort de Link, Mardick et Dunkerque.

Mauvais bruit aussi du général Marchin et qu'il auroit quitté la Catalogne pour aller à Bordeaux trouver M. le Prince.

Madame la Princesse et le duc d'Enghien aussi à Bordeaux, les princes de Conti et duchesse de Longueville à Montrond.

Divers bruits de la ville de Bourges. Aucuns disent que M. le Prince y a fait entrer garnison, autres qu'ils ont refusé de prêter le serment qu'il leur demandoit et qu'il est parti mal content d'eux.

— Mardi matin 26, les chambres du Roi et de la Reine partent pour Fontainebleau.

— Mercredi matin 27, le duc d'Orléans va au Palais-Royal, fort peu accompagné, parle assez longtemps à la Reine, et prend congé d'elle et du Roi, qui partent à neuf heures, M. d'Anjou en carrosse avec Leurs Majestés.

— Jeudi 28, M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, M. de Miossens, capitaine lieutenant des gendarmes du Roi, avec lui en son carrosse, partent de Fontainebleau; ledit sieur du Plessis devant retourner ici dimanche ou samedi, pour assister au conseil qui y demeure et en aller faire rapport à M. d'Orléans, qui en veut bien avoir la relation, quoiqu'il n'y veuille pas assister.

Ce jour de jeudi, la colonelle du régiment des gardes part de

Paris, conduite par le sieur René, lieutenant colonel et va coucher à Corbeil.

— Vendredi 29 et samedi 30, bruit de la mort du cardinal Mazarin, différemment racontée : des uns par une colique violente, des autres par assassinat commis de cinq ou six braves, et enfin des autres par un des siens propres, qui avoit été injurié de lui comme il lui demandoit de l'argent. On dit que ce fut le sieur Le Fèvre, conseiller au Parlement et commissaire ès Requêtes du Palais, qui fit courre cette nouvelle, pour ôter de l'esprit du peuple que ledit cardinal Mazarin fût à Paris, Péronne ou Metz, comme on disoit communément, ou qu'il dût venir en cour à Fontainebleau.

— Samedi 30, retour de Vousy, envoyé de M. d'Orléans au prince de Condé, duquel il rapporte une lettre de simple compliment à Son Altesse Royale, de sa propre main, contenant excuse s'il ne lui répond pas présentement sur l'état de leurs affaires (« sur l'état de *nos* affaires », dit la lettre, que M. d'Orléans a envoyée au Roi, datée du 22 septembre) : mais que ce sera dans cinq ou six jours qu'il lui dépêchera un courrier exprès.

Un député de ceux de la ville de Bourges arrive cependant à Fontainebleau et rapporte au Roi que le valet de pied dépêché par Sa Majesté vers eux, ayant été arrêté par le prince de Conti, ils étoient bien marris de n'avoir pas reçu la lettre de Sa Majesté et qu'ils venoient à elle savoir ce qu'elle leur commanderoit, l'assurant de leur affection, obéissance et fidélité, et la suppliant d'aller vers eux, les prendre en sa protection royale.

Le coadjuteur de Paris, à onze heures, travesti, s'en va dans un cabaret obscur, au quartier Saint-Honoré, trouver Ondédei, agent du cardinal Mazarin ; lequel, aussi travesti, il mène chez le Garde des Sceaux et puis chez le surintendant ; et demeurent trois ou quatre heures en telles conférences.

M. d'Épernon va en Bourgogne prendre possession de son gouvernement.

Octobre.

Secrétaire d'État en mois devroit être le sieur Le Tellier. Son premier commis M. Le Roi fait sa charge.

— Dimanche (*Atys*), premier jour, avis de Fontainebleau que le Roi et la Reine partent le lendemain de Fontainebleau, pour, par Gien, aller à Bourges.

Le comte d'Harcourt, déjà gouverneur d'Alsace, achète par cent mille livres le gouvernement de la place de Philipsbourg, au-delà du Rhin, du sieur de la Carrière.

Cependant la maréchale de Guébriant est ou va à Brisach, vers le lieutenant Charlevois, qui en a mis dehors le sieur de Tilladet, gouverneur en chef.

— Lundi 2, Leurs Majestés vont coucher à Montargis ; et M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, arrive de retour à Paris, le sieur de Ruvigny et autres avec lui. On dit néanmoins que le Roi ne fut qu'en l'abbaye de Ferrières, et le lendemain,

— mardi 3, à Montargis.

Ledit sieur du Plessis de Guénegaud vient ici près de M. le duc d'Orléans, pour assister, lui et le maréchal de l'Hôpital et le Garde des Sceaux, ès conseils et affaires qui se présenteront durant l'absence du Roi.

— Mercredi 4, le Roi fut à Gien, où il séjourna pour avoir nouvelles de Bourges.

Ce jour, le Parlement s'étant assemblé à neuf heures du matin, M. le duc d'Orléans dit avoir reçu lettres du Roi le soir précédent, par le sieur de Sainctot, qui en apporta aussi un paquet pour M. du Plessis-Guénegaud, et un pour M. le maréchal de l'Hôpital, comme Sa Majesté trouvoit bon qu'il négociât avec M. le Prince, duquel aussi il avoit reçu une lettre portant qu'il le prioit d'excuser s'il ne mandoit à Son Altesse Royale l'état de ses affaires et qu'il le feroit pour la fin de cette semaine. On a donc remis l'assemblée du Parlement à samedi prochain.

Sur la fin et à dix heures, le vieux conseiller Broussel a rapporté une requête d'aucuns gentilshommes poitevins, qui, non contents de la déclaration du Roi enregistrée le mois précédent pour l'exemption de leur gabelle, demandent encore quelque chose là-dessus. Mais le Premier Président et toute la compagnie ont trouvé à redire à ces secondes demandes et on s'est levé là-dessus.

Les trois maîtres d'hôtel de quartier, faits par M. le Prince, comme grand maître de France, à quoi la Reine n'a voulu toucher, sont du calcul, de la bûche et de la taille : le premier, un commis de l'Épargne de M. Jeannin, nommé Fleureau, le deu-

xième, marchand de bois, nommé Philippe, le troisième, le nommé Buterne, jadis valet de chambre de M. de Metz, et puis bâtisseur, entrepreneur de couvertures et charpentes, qui a fourni nouvellement à M. le Prince forces manœuvres pour faire bruit pour lui contre la Reine et le Coadjuteur, dans le Palais même et ailleurs partout. On dit que le Roi a défendu à celui-ci de servir.

Le coadjuteur de Paris ne va plus en Parlement depuis l'avertissement que M. le duc d'Orléans lui donna l'un des mois derniers passés, quand il eut prise avec M. le Prince et qu'il y eut rumeur dans la grande salle entre leurs amis.

— Jeudi et vendredi on est fort en doute du voyage du Roi et force méchants bruits en courent.

Vendredi 6, le père Jacques Sirmond, le plus bel esprit et des plus belles lettres des Jésuites, meurt au collège de Clermont et est enterré le samedi matin, ayant accompli quatre-vingt-douze ans de sa vie.

— Samedi 7 au matin, le Parlement assemble, où le duc d'Orléans dit qu'il avoit ample pouvoir de la part de M. le Prince de négocier et de tout faire pour son accomodement. Que de la part du Roi il avoit bien une lettre de cachet qui lui donnoit plein pouvoir de négocier et ramener le prince de Condé, avec assurance que tout ce qu'ils négocieroient seroit agréable au Roi et avoué pour bon ; mais que ce n'étoit pas assez et qu'il désiroit avoir un pouvoir plus ample et plus général en patente sous le grand Sceau, lequel il prioit la Compagnie de lui obtenir du Roi. Cela mis en délibération, la Compagnie ne trouva point à propos de s'immiscer de cela, ni se commettre entre l'oncle et le neveu, pour les conséquences qui en pouvoient venir et arrêta que M. d'Orléans seroit prié d'agir et écrire à M. le Prince, conformément à la lettre de cachet du Roi. Sur quoi, le duc d'Orléans dit tout haut : « Messieurs, je ne veux point vous tromper, je n'agirai ni écrirai que je n'aie un pouvoir tel que je le demande » ; et en sortant tout en colère, il dit aux siens : « Ils veulent que j'écrive et je n'en ferai rien, je ne suis pas leur valet. »

Le soir un courrier de Sainctot apporte à M. d'Orléans, que M. du Plessis fut aussitôt trouver, avis que le Roi devoit, ce soir là même, entrer dans Bourges, d'où le prince de Conti s'étoit retiré ayant emmené avec soi prisonnier dans Montrond le sieur de Saintonge-Maubranche, lieutenant général, qui n'avoit pas voulu

agir selon sa fantaisie, et n'ayant laissé que quatre hommes dans la grosse Tour, d'où il a retiré les munitions et fait emmener avec lui à Montrond.

Le sieur Perrault, président en la Chambre des Comptes et intendant des affaires de M. le Prince, a eu permission, par lettre de cachet du Roi, sollicitée par le sieur de Gilliers et apportée par le sieur Inselin, maître de la chambre aux Deniers, de venir à Paris et y demeurer, comme il y est venu et y demeure.

Le sieur de Bougy, maréchal de camp, défait ès environs de Bourges quelques gens de guerre qui se levoient en trois compagnies, dont il fait prisonniers aucuns officiers, entre lesquels est le capitaine Guépean, petit-fils d'un président Guépean.

— Lundi soir 9, courrier de M. de Bouillon arrive de Bourges, où il dit que le Roi est, et en apporte lettres du Roi à M. le duc d'Orléans et au maréchal de L'Hôpital.

— Mardi matin 10, le maréchal de L'Hôpital et M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, vont à Limours trouver M. le duc d'Orléans, qui y fait bâtir par le sieur Mansart et planter. M. du Plessis lui montre et lit la lettre qu'il avoit reçue de la cour, touchant l'entrée et réception du Roi dans Bourges. Ils en reviennent, par relais posés à Palaiseau le soir même et M. du Plessis descend chez M. le Premier Président, Garde des Sceaux, laissant aller et passer outre le maréchal de L'Hôpital, qui s'en va chez soi.

— Mercredi matin 11, nouvelles d'Allemagne portent que le duc de Bavière est mort; il étoit âgé de soixante-quinze ans.

— Jeudi 12, à midi, courrier arrive comme le général Marchin, vice-roi en Catalogne, l'a abandonnée et est, en Guyenne venu trouver M. le Prince avec douze cents chevaux; autres y ajoutent des gens de pied.

— Vendredi 13, l'avis de l'abandonnement que Marchin fait de la Catalogne continue.

Le duc d'Orléans vient de Limours dîner à Palaiseau et coucher à Paris pour être demain,

— samedi 14, à l'assemblée du Parlement.

Ont été lues deux lettres de cachet du Roi, de l'onzième, signées « de Loménie, » (pour l'absence de la cour de M. du Plessis de Guénegaud, à qui il appartiendroit de faire et signer les lettres adressées au Parlement de Paris, qui est son département de provinces), l'une à M. le duc d'Orléans, l'autre au Parlement même, portant en

même substance toutes deux que Sa Majesté donne plein pouvoir à Son Altesse Royale de négocier avec le prince de Condé pour le ramener à son devoir; et à cet effet se trouver, si bon lui semble, en lieu propre à cela et qui lui sera le plus commode et agréable; et nomme six personnes pour y assister Sadite Altesse Royale : le maréchal de L'Hôpital, les sieurs de la Marguerie et d'Aligre, conseillers d'État, les sieurs président de Mesmes et conseillers Ménardeau-Champré et de Cumont. Et sur ce que le conseiller Coulon a dit que le pouvoir du Roi à M. d'Orléans étoit un pouvoir ordinaire et pour une personne commune, et qu'il en falloit un autre beaucoup plus authentique et en différente sorte pour Son Altesse Royale, elle a répondu qu'elle se contentoit de celui-là et serviroit le Roi.

Là-dessus la Compagnie, qui avoit entre ses mains la déclaration du Roi contre M. le Prince prête à lire et à enregistrer, a été d'avis de surseoir et attendre que M. d'Orléans ait écrit à M. le Prince et eu sa réponse, pour savoir ses intentions.

Le sieur de la Serre-Aubeterre est dépêché de M. le duc d'Orléans pour aller vers M. le Prince lui offrir le choix de deux endroits, Châtellerault ou Loudun, afin de s'aboucher et traiter d'accommodement. Il retourna le 26 ensuivant.

Avis de Berry que le comte de Palluau est allé avec onze ou quinze compagnies du régiment des gardes et tout ce qu'il y a de cavalerie à la suite du Roi, prendre Saint-Amand et investir Montrond, d'où le prince de Conti et la duchesse de Longueville s'en sont allés en Guyenne.

Autre que le chevalier de La Rochefoucauld est mort dans Montrond, où les vivres se sont gâtés et empuantis, et Arnauld dans le château de Dijon.

Retour de M. de Verderonne de Madrid et Espagne, où il a eu permission de voir un jour entier M. de Guise et l'entretenir; mais n'a pu obtenir sa délivrance ni par échange ni même pour rançon.

— Dimanche, lundi et mardi 15, 16 et 17, bruit que don Estevan de Gamarra, avec les troupes du prince de Condé retirées de notre armée, couloit le long des frontières de Champagne pour s'en aller en Bourgogne. Après, on a dit que, repoussés par nos communes bien armées, ils avoient été dissipés.

L'abbé de Sillery, grand vicaire du prince de Conti, arrêté

près de Lyon par l'abbé d'Ainay, gouvernant en la place du marquis de Villeroy, son frère.

Lettre du Roi, de Bourges le 17, à M. de Montbazon, gouverneur de l'Ile-de-France, pour lui faire avoir soin d'empêcher toutes levées et mouvements.

— Mercredi 18 et jeudi 19, avis de Bourges, par lettres du 17, que les députés des pays de Saintonge et Angoumois et de la ville de la Rochelle étoient en cour, assurant le Roi de leur fidèle affection et l'invitant d'aller vers eux. Que les derniers ajoutent s'être saisis des deux tours de leur port, que le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage, avoit fait fortifier et bien munir.

Les nommés Sassier et Gentils, imprimeurs, et La Quenette, femme colporteuse ou vendeuse de libelles volants, sont constitués prisonniers par le lieutenant civil : et dit-on que c'est pour avoir imprimé et débité un libelle intitulé « Le mariage savoir du Cardinal avec la Reine. »

Bruit que le duc de Richelieu est mort de maladie en Brouage; que Marchin est à l'extrémité en Languedoc; autres disent que le Parlement y ayant donné arrêt qu'il seroit pris, y passant, vif ou mort, toutes les communes étoient en armes pour l'exécuter.

Le nommé Lenet, de Dijon, qui l'an passé fut près madame la princesse de Condé dans Bordeaux, y étant près du prince a présent, s'est embarqué par son ordre, pour aller ou en Angleterre ou en Espagne traiter.

— Vendredi 20 et samedi [21], le comte d'Harcourt part de Paris pour aller commander l'armée du Roi en Guyenne. Et cependant le marquis de Castelnau-Mauvissière ramasse les troupes du Roi de divers lieux et les mène à lui avec du canon; l'armée du maréchal d'Aumont ne bougeant de ses postes et frontières de Flandres et Artois.

Le voyage du Roi à Poitiers, conseillé par M. de Châteauneuf, qui a été malade et se porte bien à présent, n'est point encore résolu, M. de Senneterre proposant de retourner à Fontainebleau. Cependant tout le Poitou désire et attend la venue du Roi.

Le bruit de la mort du duc de Richelieu en Brouage continue, — est faux.

— Dimanche 22, M. d'Orléans retourne de Limours, ramenant les duc de Beaufort et sieur de Chavigny, chez lequel le sieur Tubeuf ayant gagné,

— lundi matin 23, trois cents pistoles, il les a reperdues chez soi, où M. d'Orléans s'est trouvé, contre ledit sieur de Chavigny.

Courrier de M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, retourne de Bourges, apportant lettres de la cour du samedi soir 21, comme la villette de Saint-Amand, où quelques officiers et soldats du régiment des gardes avoient été tués par la garnison de Montrond, qui commande au-dessus de ladite villette, étoit enfin réduite; et que le voyage du Roi en Poitou n'étoit pas encore résolu.

On prépare et accommode néanmoins les chemins devers Issoudun et Le Blanc en Berry, entre Bourges et Poitiers, pour les passages des rivières du Cher, de l'Indre et de la Creuse.

M. le comte de Hennin du Bourget passe à Chaillot, où il couche et en repart le lendemain,

— mardi 24, après dîner, pour aller coucher à Juvisy, avec deux carrosses de louage. M. le marquis et le baron son frère, les vicomte de Gand et comte de Beaussart avec lui.

Le sieur de la Serre-Aubeterre, envoyé de M. d'Orléans à M. le Prince à Bordeaux, rapporte que ledit prince y attend les prince de Conti et duc de Nemours et duchesse de Longueville, et que quand il aura conféré avec eux, il enverra sa réponse à Son Altesse Royale, ce qu'il espère faire en trois jours ci-après.

— Jeudi 26, avis que le Roi doit être parti pour Poitiers le jour précédent 25.

Lettres de cela à M. le duc d'Orléans, imprimées et publiées par la ville le 27 ensuivant.

— Les samedi et dimanche, 28 et 29, avis que les Flamands ont pris le fort de Link et tiennent Dunkerque bloqué par terre et le canal bouché par leurs vaisseaux et frégates;

Que Barcelonne est tout de même bloqué par les Espagnols;

Que le général Marchin a pris Moissac, ville entre Agen et Montauban et située entre les confluents du Tarn et du Dropt, rivières qui vont un peu au-dessous confluer aussi en Garonne.

Le maréchal de la Force fort ébruité d'être du parti de M. le Prince. Son fils, le marquis de la Force, qui est chassant en sa maison de La Boulaye, près Acquigny-sur-Eure, en Normandie, nie cela fort et ferme.

Courrier de M. le Prince arrive à Paris et découvert par aucuns, auxquels il dit aller trouver M. d'Orléans, puis, par eux

suivi, est trouvé remonter à cheval et aller la route de Flandres et Brabant.

Du Mesnil, jadis écuyer menant Madame la Princesse, la douairière, et puis capitaine des gardes du prince de Condé, durant le blocus de Paris, est arrêté sur le chemin de Bruxelles, où il alloit de la part des Princes. Autres disent que c'est Du Fay, lieutenant de Du Mesnil, — et est vrai. — Sa sœur, naguère mariée, sollicite à Paris pour lui.

Bruit que l'évêque de Rodez, précepteur du Roi, a eu congé de s'en aller de la cour pour avoir dit au Roi que le bruit étant à Paris que le cardinal Mazarin étoit revenu à Dinant, seize lieues de Sedan, rapprochant par ce moyen de la France, tellement que cela donnoit sujet à beaucoup de gens de croire et même de publier qu'il venoit à Sedan, cela nuisoit extrêmement aux affaires de Sa Majesté et donnoit avantage à M. le Prince. On veut croire que ce discours, fait au Roi par M. de Rodez, a été concerté par lui avec les maréchal de Villeroy et marquis de Châteauneuf.

Le Roi ne veut pas que son précepteur, évêque de Rodez, le quitte, et lui a dit qu'il vouloit étudier avec lui plus que jamais.

On commence à curer et approfondir les fossés de la ville, pour le dessein du canal nouveau proposé aux fins d'empêcher l'inondation de la ville par les crûes de la rivière de Seine, telles qu'elles ont été au commencement de l'an 1649 et dès la fin de 1650. On prend au bout du fossé et dernier bastion de l'Arsenal, et poursuivant par le grand boulevard de la porte Saint-Antoine. On suit le fossé par la porte du Temple. Six cents hommes y travaillent. On a, par arrêt du Parlement, établi une taxe sur toutes les maisons de Paris, sur le pied et de même que la taxe des boues, à la charge des propriétaires.

Novembre.

M. de Brienne-Loménie, en mois, fait la fonction de la guerre pour le manquement de M. Le Tellier, et de la Maison du Roi en l'absence de M. du Plessis-Guénegaud, lequel a eu ordre de la cour de se tenir à Paris près M. d'Orléans.

— Le premier, mercredi (*dindyma*), avis que le prince de Condé s'est saisi de la ville de Saintes.

Le nommé Du Fay, lieutenant des gardes du prince de Conti et autres six ou sept, arrêtés par les gens du prévôt de Lille, comme retournant de négocier des Pays-Bas.

Le vieux gazetier Renaudot se remarie à une jeune et agréable femme, ayant depuis quelque temps remis à son troisième fils le soin de son bureau d'adresse et de l'imprimerie des nouvelles et gazettes. Cette femme est veuve du sieur Noiron, exempt des gardes de la Reine, vieillard, père d'une belle et jolie fille, femme de chambre de la Reine en la place de sa défunte mère, qui l'étoit. Renaudot fait don de dix mille livres en argent à son épouse et lui assure mille livres de rente viagère dès à présent, pour entretenir une chaise à la porter en ville et autres siens menus plaisirs.

— Le 2, se publie une lettre très mal faite et dictée du Roi, signée « de Loménie, » datée du Blanc en Berry, du 29 du passé, à M. le duc d'Orléans, et lui donnant avis du passage du Roi en ce lieu là, pour Poitiers et de ce que la flotte d'Espagne paroit en la côte de Guyenne, prête à entrer dans la bouche de Garonne.

M. le duc d'Orléans part de Paris à dix heures du matin pour s'en aller à Limours y faire la Saint-Hubert et revenir à Paris dimanche soir.

— Dimanche matin 5, le bruit que le prince de Condé s'étoit saisi de Saintes à l'aide de la défection du prince de Tarente, aîné de la Trémoïlle, qui avoit levé deux ou trois mille hommes en Poitou, par commission et de l'argent du Roi. La reddition de Saintes vraie.

Qu'à Limours est arrivé un envoyé que l'on soupçonne être le président Viole, *incognito*, — mais qui se seroit bien hasardé, — du prince de Condé, pour traiter avec Son Altesse Royale, qui s'étoit plaint depuis quelques jours que madame de Longueville traitoit en cour sans participation. Cet envoyé se trouvera ci-après être le sieur de Vineuil.

Ce jour, M. d'Orléans retourne de Limours à Paris ; et n'y a personne arrivé vers lui de la part de M. le Prince.

— Mardi 7, avis que le sieur de Vineuil-Ardier, envoyé par M. le Prince à monseigneur d'Orléans, ayant été arrêté à Loches comme suspect, étoit, sur ordre venu de la cour, relaché et poursuivoit à ses journées son chemin en deçà.

— Mercredi 8, après dîner, le Prévôt des Marchands tient assemblée, ainsi qu'il a déjà fait ci-devant, quelquefois chez le

Garde des Sceaux, pour le paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville.

— Jeudi 9, les lettres du prince de Condé à M. d'Orléans sont lues chez Son Altesse Royale en plein conseil; le résultat duquel, avec lesdites lettres, sont envoyées en cour et portées par le sieur de Saumery.

— Vendredi 10, lesdites lettres imprimées et débitées par les colporteurs en ville le jour suivant.

— Samedi 11, le nommé Le Cochon, à cause du visage qu'il a de cochon, qui avoit été au chevalier de La Rochefoucauld et est capitaine au régiment de Conti, dans la ville de Damvillers, est arrêté à Paris, déféré comme espion et négociant, à Sillery, près Reims et ici à Paris, de la part du prince de Conti, par le cornette du comte de Grandpré, vers lequel il s'étoit adressé, demandant passeport et escorte pour s'en aller, disoit-il, trouver le prince de Conti, dont il passoit pour écuyer; mais, chemin faisant, avoit été découvert autre.

On dit qu'il y a aussi un baron de Gênes, liégeois, parent du général Marchin, qui est arrêté et prisonnier en la Bastille.

— Lundi 13, la messe se dit solennelle en la grande salle du Palais pour l'ouverture du Parlement. Le Premier Président fort chagrin et de mauvaise humeur. On le menace de le faire ôter. Il souhaite le retour du Roi à Paris. Le maréchal de La Mothe-Houdancourt part de Paris avec quatre cent mille livres pour aller vice-roi en Catalogne.

Au matin, on trouve billets semés par les rues portant que le peuple se doit armer et demander la suppression de tous les impôts.

Autres billets en gros caractères, imprimés comme les billets de semonce aux enterrements, portent que quiconque voudra obtenir quelque chose ès finances du Roi, il n'a qu'à s'adresser au sieur chevalier de La Vieuville et au sieur de Bordeaux, intendants, suivant le tarif du prix des expéditions qu'ils ont dressé.

— Mercredi matin 15, courrier de la cour dit que, partant de Poitiers, arrivoit le courrier du comte d'Harcourt qui, de Niort, s'étoit rendu à La Rochelle, et saisi des deux tours, faisant état d'aller à Cognac-sur-Charente pour en faire lever le siège ou combattre les duc de La Rochefoucauld et prince de Tarente qui sont devant.

Autre avis de la cour du 14 porte que M. d'Estissac est dans la ville de La Rochelle avec quatre compagnies du régiment des

gardes ; mais que les gens du comte du Daugnon sont encore dans les tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne, sans faire aucun acte d'hostilité contre la ville. Que le comte d'Harcourt marche vers Cognac. Qu'un soldat qui est au comte du Daugnon avoit tiré sur lui un coup de pistolet et avoit été pris. Que l'on ne parle point à Poitiers que le Roi en parte.

— Samedi 18, avis que deux mille chevaux des ennemis, venant du côté de Cambrésis et Hainaut, sont entrés entre Oise et Somme et venus jusqu'aux portes de Noyon, ayant brûlé fauxbourgs, villages et granges, plus de mille.

— Dimanche 19, à la nuit, billets imprimés jetés par la rue et demandant un autre surintendant que le marquis de La Vieuville, et qui soit hors du Mazarinisme.

— Lundi matin 20, les trois chambres assemblées, le Premier Président a mis en délibération de ce que l'on devoit faire d'un prisonnier (c'est le comte Pagano, napolitain réfugié en France) conduit hier au soir en la Bastille, sur la déclaration faite au maréchal de L'Hôpital par le sieur de Vineuil que cet homme lui avoit proposé de se défaire du Roi, de Monsieur son frère le duc d'Anjou, du duc d'Orléans et du duc de Valois son fils, et sans employer ni le fer ni le poison, mais par magie, afin de pacifier toute chose en laissant la place vide et la couronne libre à M. le Prince.

Après cela, toutes les chambres se sont assemblées, ceux du Parlement qui étoient allés aux champs s'étant, sur les billets à eux envoyés par les huissiers et secrétaire de la cour, rendus à Paris. La déclaration du Roi contre le prince de Condé et autres de son parti portée, M. le duc d'Orléans a dit qu'il ne falloit encore rien hâter, mais attendre l'arrivée pour ce soir du duc de Damville envoyé par le Roi, et le retour du sieur de Saumery, écuyer de Son Altesse Royale et gouverneur de Chambord, envoyé vers Sa Majesté dès le jeudi ou vendredi 10 passé. Ce qui fait remettre la partie à jeudi prochain.

M. d'Orléans a dit cependant que le cardinal Mazarin étoit à Dinant, prêt d'entrer en France avec un passeport, aucuns ajoutent qu'il a dit du Roi, les autres qu'il a dit ou voulu dire de l'archiduc, et que aucuns gouverneurs des places françoises l'étoient allé trouver. On dit que c'est le sieur de Bar, de Doullens et le comte Broglio, de la Bassée. De Bar il est faux, mais il est vrai de Navailles, gouverneur de Bapaume.

Après dîner, les Premier Président et président de Bailleul ont été en la Bastille pour interroger le prisonnier d'hier; les conseillers Le Nain et le vieux Broussel avec eux.

Deux pièces de canon tirées de l'Arsenal ont passé par le pont Notre-Dame, rue et porte Saint-Jacques, avec marrissement des marchands qui appréhendent la longue absence du Roi.

— Mardi 21, au matin, Lambert, courrier de M. de Brienne, secrétaire d'État, arrive, apportant lettres du Roi à M. d'Orléans et autres aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, avec une relation y jointe, le tout imprimé le lendemain,

— mercredi 22 et publié, portant que le comte d'Harcourt secourut Cognac sur la Charente, assiégée par M. le Prince, et lui fit périr sept cents hommes en sa présence; que le sieur d'Estissac, qui est dans La Rochelle, avoit pris la tour de la Lanterne et étoit près d'avoir celle de la Chaîne, à laquelle ses mineurs sont attachés.

Il y a une autre relation envoyée du 20, de Saint-Jean d'Angély, par le premier président de la cour des aides de Bordeaux, Pontac, réfugié et intendant de l'armée du comte d'Harcourt, qui y étoit lors, très particulière et exacte de tout ce qui s'est passé à Cognac.

— Jeudi 23, Parlement assemblé, M. d'Orléans dit et se fait fort de faire venir M. le Prince à un accommodement; promet lui envoyer M. de Chavigny pour l'y résoudre. On demande si là-dessus on surseoira le rapport et enregistrement de la déclaration du Roi contre M. le Prince. M. Ménardeau-Champré, qui en étoit saisi, déclare qu'il n'en est point rapporteur.

On propose de mettre en délibération s'il est compatible que M. Ménardeau, nommé par le Roi dans le pouvoir de Sa Majesté registré en Parlement, et envoyé dès le mois de septembre à M. d'Orléans pour traiter d'accommodement avec M. le Prince, pour assister, lui sixième, Son Altesse Royale, soit rapporteur de la déclaration du Roi contre M. le Prince proposée à enregistrer et demeure néanmoins commissaire de Sa Majesté pour l'accommodement déjà registré avec ledit Prince.

On propose encore si le Premier Président ayant, comme Garde des Sceaux, scellé la déclaration susdite proposée à registrer présentement, peut donner sa voix et être juge pour ledit enregistrement. L'affaire remise à demain,

— vendredi 24, que le Parlement s'assemble encore; mais il

est remis au mardi prochain, et, de ce mardi 28, au vendredi premier décembre.

Cependant M. d'Orléans dépêche M. de Verderonne en cour pour assurer qu'il portera M. le Prince à accommodement ou l'abandonnera; à l'effet de quoi il a chargé de faire trouver bon au conseil du Roi que M. de Chavigny soit employé et envoyé vers ledit sieur Prince pour le porter audit accommodement.

Ledit duc d'Orléans a encore envoyé un courrier en cour pour demander quinze jours de temps au Roi afin de ramener M. le Prince.

Cependant le duc de Damville demeure à Paris, où il fait enjoliver son Palais Brion, qui est un pavillon que le Roi lui a fait bâtir dans le jardin du Palais-Cardinal, et où il donne souvent à manger au Roi dans la familiarité et petit particulier.

On parle du mariage du duc d'York, qui se rend fort familier et ordinaire chez Mademoiselle, avec elle. Elle danse avec lui en grand bal chez elle. Le temps a découvert que c'est avec mademoiselle de Longueville.

Mauvais ménage de la duchesse de Chevreuse avec son mari, qui cherche à se séparer d'elle et lui ôter sa fille. La princesse de Guéméné tâche de les raccommoder.

— Mardi soir 28, lettres du 19 de Bordeaux portent que la nuit du 13 au 14, M. le Prince passa l'eau à la Bastide, les conseillers de Raymond et d'Espagnet, le vice-sénéchal de Guyenne, cinquante archers et deux bourreaux avec lui; qu'il les laissa à l'autre bord, et lui, sixième, prit la poste pour Cognac, où il arriva le 15, après avoir couru risque des eaux débordées par les pluies de six semaines et de la rencontre des gens du vicomte d'Aubeterre.

Il vit de la Charente le comte d'Harcourt défaire le régiment de Guyenne et faire lever le siège de deçà la Charente; — dont voyez les relations imprimées ici jointes et l'*Extraordinaire* très ample du bureau d'adresse publié dans Paris le 30.

Les Espagnols, entrés à Talmont et à Castillon de Médoc, s'y fortifient. Courriers entre eux et Bordeaux tous les jours. Cent mille écus demandés par le prince de Condé au Parlement, rejetés par arrêt d'[illegible] sur la ville. [Ce Parlement] ordonne que treize officiers de la cour des aides, restés dans la ville, sortiroient dans quatre jours avec toutes leurs familles, et qu'aussi les suspects du

Parlement et de la bourgeoisie seroient nommés par madame la Princesse pour être mis dehors la ville.

Avis de Provence que le commandeur de Chastell...[1] a pris en la côte deux galères chargées de six cents hommes de guerre, qui se sont fort défendus, et de la valeur de six cent mille livres en argent et munitions, qui alloient de Naples renforcer les Espagnols au siège devant Barcelone.

Le lendemain de la Saint-Martin, 12 novembre, se fait l'ouverture du Palais par une messe célébrée par un évêque en la salle, à l'autel de la chapelle ordinaire, avec musique. J'y en ai vu une fois jusqu'à huit chœurs séparés par les bancs et pilliers, et ce, vers l'an 1620 ou 1630. Quand le lendemain de la Saint-Martin est un dimanche, l'ouverture se fait le jour d'après. Ledit lendemain, à savoir le 13, tous présidents et conseillers y assistent d'ordinaire en robes rouges. Toutefois les présidents des Enquêtes n'y vont guère, à cause qu'ils n'y ont rang que selon l'ordre de leur réception.

Du jour de l'ouverture du Palais, il faut laisser accomplir huit jours francs jusqu'à l'ouverture des audiences, que le Premier Président fait à sa Compagnie en un lundi, et puis les gens du Roi parlent aussi, par la bouche du premier avocat général.

Le mercredi ensuivant, après l'ouverture des audiences, se tient la première mercuriale, où le Premier Président parle aux avocats et procureurs, leur remontrant ce qui est de leur devoir et leur faisant prêter nouveau serment. Les gens du Roi parlent aussi.

Cette année, la Saint-Martin étant un samedi, l'ouverture du Palais se fit le lundi 13, parce que l'ouverture des audiences ne se fit jamais qu'au lundi, quoique l'ouverture du Palais se fasse à tel jour et férie qui se rencontre au lendemain de la Saint-Martin, et que cette année cette férie ou jour de l'ouverture du Palais échut à un lundi. D'autant que de ce lundi 13 à l'autre prochain 20, il n'y a pas huit jours accomplis entre deux, comme il faut qu'il y ait pour l'ouverture des audiences, cette ouverture a été remise au lundi suivant 27, qu'elle a été faite; et le mercredi d'après qui fut le 29, se tint la première mercuriale où le

1. Nom incomplet au manuscrit.

Premier Président parla fortement sur les affaires du temps et les gens du Roi tout de même.

Cependant, dès le lundi 20, il se tint assemblée du Parlement pour travailler à l'enregistrement de la déclaration du Roi contre M. le Prince, qui fut remise à une autre fois. — Voyez cela aux premiers jours du mois prochain de décembre.

— Le 30, les lettres de Bordeaux du 23, et du 27 de Poitiers, portent que le parlement de Bordeaux poursuit l'exécution de son arrêt contre les conseillers et officiers de la cour des aides, et non seulement contre ceux qui restent encore en la ville, mais aussi contre ceux qui sont retirés à Libourne, d'où toutefois le peuple, qui gagne avec eux et seroit bien aise que cette cour fut chez eux établie, ne les veut point laisser sortir.

Que M. le Prince, ayant embarqué son infanterie, marche avec sa cavalerie de Tonnay-Charente vers La Rochelle au secours de la tour de Saint-Nicolas, et dit qu'il combattra le comte de Harcourt, lequel d'ailleurs est parti le 23 de Saint-Jean-d'Angély pour se rendre aussi à La Rochelle avec douze cents hommes de pied, mille chevaux et trois cents gentilshommes volontaires.

M. d'Estissac est toujours dans La Rochelle, assiégeant cette tour qui est aux abois.

Les troupes de Flandres, au nombre de quatre mille cinq cents, tant de pied que de cheval, étoient arrivées à Chizé-sur-Boutonne, quatre ou cinq lieues de Saint-Jean-d'Angély.

Décembre.

M. de La Vrillière en mois de secrétaire d'État.

— Le vendredi (*frangens*), premier jour de décembre, le Parlement assemblé, M. le duc d'Orléans dit que le duc de Damville, ci-devant envoyé vers lui de la part du Roi, avoit hier reçu une lettre de la Reine, comme il auroit à presser l'enregistrement de la déclaration du Roi; et ce, suivant et pour les raisons qu'elle écrivoit par le courrier qui suivoit à son frère le duc d'Orléans; partant, prioit de remettre l'assemblée à demain, que ledit courrier étant arrivé, il auroit la lettre de la Reine et pourroit faire

savoir à la Compagnie lesdites raisons pressantes pour l'enregistrement de la déclaration du Roi.

Le conseiller Coulon, qui n'est plus en charge, mais entre en l'assemblée comme vétéran, a fort parlé contre l'approche et entrée prétendue en France du cardinal Mazarin, qui est à Dinant.

— Le samedi 2, le Parlement assemblé, M. d'Orléans a dit avoir reçu lettres de la Reine, mais non les raisons que M. de Damville disoit y être pour l'enregistrement; et sur ce que le Premier Président et les gens du Roi ont insisté audit enregistrement, et que les gens du Roi ont dit avoir reçu, par un courrier inconnu et apposté, un paquet tout ouvert dans lequel il y avoit une lettre au Parlement, fourrée et remplie d'une remontrance de M. le Prince et manifeste de ses armes au Roi, M. d'Orléans a demandé à voir les registres des années 1615 et 1616, pour y voir comme tout s'étoit passé en l'affaire du prince de Condé, ce qui a consommé l'heure jusqu'à dix, que M. d'Orléans étoit hors de sa place et se promenoit par la Chambre.

Sur quoi quelques conseillers ayant dit que c'étoit une honte de s'assembler ainsi pour ne rien faire, et prié le Premier Président de reprendre sa place, et lui et eux s'étant rassis, le duc d'Orléans, voyant cela, s'est aussi remis en sa place. Et y a eu arrêt par lequel l'assemblée étoit remise pour tout délai à lundi prochain 4 du mois, pour y travailler depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, voire jusqu'à midi, s'il y a apparence de finir et conclure sur ledit enregistrement.

On dit que, vendredi au soir, une requête de récusation contre le Premier Président fut dressée, signée et mise ès-mains du conseiller de Longueil au Palais d'Orléans.

— Dimanche 3, au matin, courrier de M. de Brienne, secrétaire d'Etat, arrive de la cour à M. du Plessis de Guénegaud, autre secrétaire d'État, restant à Paris, qui tout aussitôt est allé chez le maréchal de L'Hôpital et de là chez le Garde des Sceaux. Le paquet porte que le comte d'Harcourt, étant arrivé dans La Rochelle, a fait passer en un bateau un mineur vers les cent cinquante officiers et soldats gardant la tour de Saint-Nicolas, et leur dire que la mine étant prête à jouer, il les faisoit avertir, étant marri s'ils se perdent, qu'après cela il n'y avoit plus de quartier; lequel il leur offroit cependant, s'ils se rendoient et contraignoient le commandant d'en faire autant. Ce qu'eux n'ayant pu gagner sur lui, ils l'ont tué et jeté par une ouverture

dans le fossé, d'où le peuple l'a retiré et traîné par les rues et mis en pièces. Le tout confirmé par une relation envoyée de la cour, fors l'article du peuple qui ne se confirme pas.

Lettres de la cour du 27 novembre arrivent ici. J'en ai du comte de Miossens-Albret.

Avis de Barcelone qu'une sortie des assiégés avoit enlevé tout un quartier et tué huit cents des assiégeants, qui, déjà incommodés des eaux en leurs logements, s'étoient retirés. — N'est pas tout vrai.

Avis que la garnison de Damvillers s'étoit, comme l'an passé, saisie du commandant et même l'avoit tué, puis crié : « Vive le Roi, » et envoyé vers Sa Majesté. — Faux.

Que les troupes venues de Flandres et conduites par Castelnau-Mauvissière sont jointes à celles du comte d'Harcourt. Il y a quatre mille cinq cents hommes.

Que le prince de Condé est à Saintes ou dans Brouage, où le comte du Daugnon le régale. — Ce dernier fort incertain ou faux.

— Lundi 4, M. d'Orléans n'est point allé au Parlement, mais y a envoyé son chancelier, M. de Choisy, pour l'excuser et lui dire que l'on eût à faire ce qui seroit expédient.

La requête de récusation contre M. le Premier Président n'a point paru. Il y a eu trente-sept ou trente-huit voix contre l'enregistrement. Le reste a été pour et a passé.

L'arrêt porte que, si ensuite il y a lieu de faire le procès aux dénommés en cette déclaration, les formes anciennes y seront gardées et ne pourra celui des princes du sang être fait, que les pairs, les autres princes et le Roi présents; celui des complices par le Parlement.

— Mercredi 6, nouvelles de Bordeaux ici manuscrites.

Autres de la cour du 2 de ce mois portent que l'armée du Prince, de neuf à dix mille hommes, ayant passé à Tonnay-Boutonne, étoit près du quai Charroux, grand marais du pays desséché, dit la Petite-Flandre; et celle du comte d'Harcourt, de sept à huit mille hommes, de toute autre valeur, de l'autre côté dudit quai, vers Surgères, où ledit comte avoit laissé ses bagages pour marcher et combattre plus légèrement, le Prince qui s'étoit retiré au delà de la Boutonne ayant fait rompre après soi le pont de Tonnay.

De relevée, qui fut belle, M. d'Orléans prêt à sortir en carrosse pour aller promener en plaine de Grenelle, une populace du

faubourg, en nombre de deux cents ou près, entrèrent en sa cour. L'un de leurs chefs s'approcha depuis et lui parla; puis le reste cria : « La paix, Monseigneur, nous mourons de faim. » Il leur dit qu'il y avoit fait tout son possible et n'y pouvoit faire davantage. Ils s'en allèrent adonc, disant qu'ils alloient voir la médaille (*sic*). Et en chemin, à ceux qu'ils accostoient, ils disoient que l'on les envoyoit chez le Premier Président, où ils furent, le conseil y étant indict pour le payement des Suisses dont le colonel général, maréchal de Schonberg, là présent, fit fermer les portes de la cour dudit Premier Président, qui les fit ouvrir, afin que, de cette populace, qui voudroient, entrassent; et lui se tint en une fenêtre, parlant à M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, résidant à Paris par ordre du Roi durant l'absence de Sa Majesté, et à d'autres, sans s'émouvoir.

Ceux de l'enclos du Palais vinrent lui parler avec émotion et lui ne leur en témoigna point et les renvoya tout en raillant.

Le maréchal de L'Hôpital sortit et fut en l'Hôtel de Ville pour y donner les ordres nécessaires. Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, arrivant chez lui, il lui dit : « Ces gens-là sont du faubourg Saint-Germain et songent à vous, comme ils font à moi. » Ils ne firent aucune insolence; mais comme le surintendant s'en alla, partie d'eux le guettoient à une des portes du Palais, que les laquais tinrent ouverte, et le carrosse qu'ils pensoient arrêter fut de toute sa roideur et leur échappa. Ils jetèrent coups d'épée, d'estoc et de taille, que les portières et le manteau de Garsalan, commis ès finances qui y étoit, reçut. Ils menacèrent que l'on les verroit samedi.

Dès le soir même, M. d'Orléans envoya faire compliment et s'offrir à M. le Premier Président, ce qui fut diversement interprété.

— Jeudi matin 7, arrêt du Parlement portant défenses, sur peine de la vie, de s'attrouper. Ordre à tous officiers, archers et sergents de se saisir des premiers attroupés, les conduire aux prisons pour y être leur procès fait et parfait sur-le-champ, et eux, comme criminels de lèse majesté et perturbateurs de l'État, punis du dernier supplice.

— Ledit arrêt imprimé, trompetté par la ville et affiché le vendredi 8.

— Le samedi 9, dès huit heures du matin, le Parlement assemblé avec grandes contestations, le duc d'Orléans représenta

que le cardinal Mazarin, par attentat contre les arrêts du Parlement et déclaration du Roi enregistrée au Parlement le 6 septembre, avant sa majorité, étoit sur la frontière pour rentrer dans le Royaume; demanda que les informations qui ont été faites par le sieur Broussel, conseiller de la Grande Chambre, fussent représentées et lues, ce qui a été fait et ne s'y est rien trouvé. On s'est levé à dix heures et remis la partie à lundi prochain.

Cependant on a crié par les rues une lettre de M. le Prince à Messieurs du Parlement; mais cela n'a point duré et peu de gens l'ont cru. On dit qu'elle a été portée à Messieurs du Parlement, qui ne l'ont point voulu voir, comme étant pièce fabriquée dans Paris. Autres disent que c'est la lettre avec les remontrances reçue dès le 2 de ce mois, lors de l'assemblée du Parlement, — et est vrai.

Dès le jour précédent, vendredi matin, M. d'Orléans envoya quérir M. d'Aligre, l'un des six commissaires nommés par le Roi en ses lettres de l'onzième octobre, lues en Parlement le 14, pour assister Son Altesse Royale en l'accommodement qu'il a pouvoir de faire pour M. le Prince avec Sa Majesté; et ce, pour le même sujet, et sur une lettre que Sadite Altesse Royale, à ce qu'on dit, a reçue pour cela de M. le Prince.

— Samedi 9, après dîner, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, assembla dans l'Hôtel de Ville les colonels et capitaines et autres officiers quarteniers et leurs subalternes, pour donner ordre aux assemblées et attroupements de la canaille, avec ordre aux bons bourgeois de se tenir prêts pour telles occasions, afin de réprimer le désordre et faire main basse, en cas de besoin, sur les séditieux.

— Lundi 11, le Parlement étant assemblé, M. d'Orléans a envoyé s'excuser sur la goutte qu'il a en la main; et l'assemblée a été remise à vendredi prochain.

Le nommé Maillard, chef de la canaille qui fut au Palais d'Orléans et puis chez le Premier Président mercredi 5 dernier, a été pris et amené aux prisons du Châtelet. Son propre nom est Le Fèvre; mais il a pris le nom de sa mère, par lettres du Roi, qui portent aussi anoblissement.

Le soir, à 5 heures, courrier de la cour arrive chez M. le Garde des Sceaux, apportant la défaite des troupes du prince de Condé, sa retraite par Tonnay-Charente, où il fait sauter la tour et rompre son pont de bateaux, que le comte d'Harcourt, survenant,

a fait refaire et passer son armée en Saintonge. La relation en fut aussitôt imprimée et débitée le lendemain par les colporteurs.

L'après-dîner, les colonels des quartiers envoient leurs ordres à leurs lieutenants et capitaines de leur quartier de venir le lendemain,

— mardi 12, à midi, au logis de chacun d'eux, pour aviser et établir l'ordre qu'il y a à prendre entre eux, afin de réprimer les assemblées de la canaille.

En ce moment, courrier arrive de Dijon apportant la reddition du château au duc d'Épernon, gouverneur de la ville et de la province, suivant la capitulation faite du commandant La Planchette avec le duc d'Epernon, dès le 8 dernier, imprimée à Paris, et débitée le

— mercredi 13, auquel jour, le matin à huit heures, le Parlement assemblé, le coadjuteur de Paris, qui recommença dès le samedi à venir au Palais, où il n'étoit point entré depuis qu'il y courut risque de sa personne, ayant en tête M. le Prince, il y a trois mois environ, lorsque tant l'un que l'autre allèrent accompagnés de leurs amis. Ce jour donc il s'y est trouvé et a longtemps parlé sur les calomnies basses dont on l'attaque. Après quoi, l'on est venu aux opinions sur la proposition faite dès samedi et les conclusions des gens du Roi. Et comme ça été au sieur de Fleury-Machault, conseiller ès Requêtes, il a dit force choses à l'avantage de M. le Prince, ainsi qu'il fit dès novembre, lorsque le sieur Gaumin parla aussi. Et a noté bien fort le Coadjuteur, sans pourtant le nommer, mais parlant généralement des choses qui se pouvoient interpréter de lui, qui, se sentant piquer, l'a interrompu. Lors s'est élevée grande rumeur, laquelle enfin le Premier Président, par signes, a apaisée et puis a dit que ce n'étoit point la coutume d'interrompre aucuns de la Compagnie; à quoi le Coadjuteur a réparti que l'outrage que l'on lui faisoit en présence, après s'être plaint de celui que l'on lui avoit fait en absence, ne le laissoient pas maître de soi-même; et que de ce transport il étoit marri et en faisoit excuse à la Compagnie. Ainsi Machault a repris son discours et a dit que ce n'étoient point calomnies, mais vérités très claires, et s'adressant à lui, lui a reproché la brigue qu'il faisoit du chapeau de cardinal, à l'aide du cardinal Mazarin et de sa cabale.

Lors le Coadjuteur l'a de rechef interrompu, disant en criant que c'étoit M. le duc d'Orléans qui lui avoit fait l'honneur de le

porter et assister de sa faveur au cardinalat; mais le murmure s'étant une seconde fois élevé plus fort que la première, on en a cette fois donné le tort à Machault, qui avoit nommé et trop outré le Coadjuteur.

On a poursuivi les opinions et un a dit que jadis on avoit mis à prix la tête de l'amiral Coligny, et que son avis étoit que l'on y mit celle du cardinal Mazarin. Un autre et puis un autre ont opiné qu'il le falloit condamner à la mort, et que tous ceux de la Compagnie qui étoient bénéficiers et ecclésiastiques eussent à sortir.

Le Premier Président a dit la différence qu'il y avoit pour l'amiral de Coligny, qui étoit rebelle, ennemi du Roi et de la Religion, l'un des chefs du parti contraire au royal, et à qui l'on avoit fait le procès par toutes les formes, et puis comme il fut condamné à mort et que l'on ne le pouvoit prendre, on mit sa tête à prix. Que le cardinal Mazarin n'étoit point condamné, et qu'il n'y avoit contre lui que de simples informations, sans autre procédure. On a cru que ces propositions de condamner un homme à mort sans preuves ni formes juridiques précédentes, et, qui plus est, le tenir et traiter déjà comme condamné, étoit un moyen inventé pour faire sortir le Coadjuteur de la Compagnie.

Enfin arrêt a été donné, suivant les conclusions des gens du Roi, tendant à députer vers le Roi pour lui faire très humbles remontrances pour maintenir sa déclaration du 6 septembre et empêcher le retour du cardinal Mazarin; à quoi les avis ont ajouté que Sa Majesté seroit suppliée d'écrire à tous les princes de la chrétienté les raisons qu'elle a eu d'exclure à jamais de retour le cardinal Mazarin; et M. d'Orléans vouloit aussi que le Roi leur écrivît de ne point recevoir et souffrir en leurs États ledit Cardinal, ni même recevoir aucune parole ou proposition de lui pour négocier et traiter ni de paix, ni de guerre, ni d'affaire quelconque qui concerne la France. Ce qui n'a pas été.

Les députés sont le président de Bellièvre, Meunier-Lartige et Sainctot, de la Grande Chambre, et de chacune des Enquêtes : un de la première, Sevin, jeune conseiller; de la deuxième, Voisin, d'âge vert; de la troisième Portail; de la quatrième de Brillac; de la cinquième, Caumartin, tout jeune.

Le sieur de Gaucourt va en cour ou vers M. le duc d'Orléans, en vertu du pouvoir de faire l'accommodement apporté de la cour à Son Altesse Royale par le sieur de Verderonne.

— Jeudi 14, l'arrêt du Parlement d'hier, imprimé, a été vendu et débité par la ville.

Mort de M. Dupuy l'aîné, conseiller d'État, garde du trésor des chartes et de la bibliothèque du Roi, rue de la Harpe, au-dessus de Saint-Côme.

— Vendredi et samedi 15 et 16, grand et commun bruit que le Cardinal revient; aucuns assurent qu'il est à Péronne. — Faux. Lettres de Dinant du 8, comme il y est; autres de Sedan du gouverneur, le sieur Fabert, du 12, parlant de lui comme étant à Dinant.

Lettre dudit Cardinal à M. d'Elbeuf portant qu'il a à sa dévotion cinq à six mille hommes, qu'avec son adresse et ses amis il a assemblés et levés et avec lesquels il peut entrer en France pour y servir le Roi, si ledit duc d'Elbeuf le lui conseille. A quoi ledit duc a répondu qu'il seroit toujours avoué et loué de conserver lesdites troupes au Roi et empêcher que nos ennemis ne s'en prévalent; mais que, quant à ce qu'il proposoit de les amener lui-même en France, il ne croyoit pas qu'il fût encore temps et ne lui conseilloit pas. Puis ledit duc a envoyé au Premier Président, Garde des Sceaux, à Paris, la lettre dudit Cardinal, avec copie de la réponse.

Mort de la marquise de Cœuvres, fille de la maréchale d'Estrées de son premier mariage avec le marquis de Thémines, dont elle étoit unique héritière. Elle a laissé trois enfants mâles pour tout. Le dernier, né depuis peu, dans sa maladie. On l'a ouverte et s'est trouvé son poumon tout pourri et plein de pus.

— Samedi matin 16, Lambert, courrier du comte de Brienne, secrétaire d'État, arrive à Paris, apportant dépêches.

Le bruit est que le Garde des Sceaux est mandé en cour. Le maréchal de L'Hôpital écrit pour empêcher cela.

Ce matin, le marquis de La Vieuville part en poste et va en cour.

Lettres de Bordeaux du 7, et de la cour du 13, comme le prince de Condé est en un château dit la Bergerie, à une lieue de Saintes, vers Brouage, et appartenant à un du nom de La Rochefoucauld; poste avantageux entre Talmont de Garonne, où les Espagnols sont fortifiés, et Saintes, et ayant Brouage derrière soi, tout proche, par où il se peut retirer, comme aussi le peut-il par Talmont, s'il se veut fier aux Espagnols.

Cependant les siens sont journellement aux escarmouches avec

ceux du comte d'Harcourt, dont il y avoit, selon le bruit de ce matin, faux et malignement supposé, deux mille défaits.

On fait l'armée du comte d'Harcourt de dix à douze mille hommes, grossie des transfuges de celle du prince de Condé et des nouvelles levées de toutes parts. Il y a encore cinq ou six régiments de l'armée de Flandres, naguères passés par les marches de Picardie et Normandie et près Paris, qui s'y en vont.

— Dimanche 17, M. le duc d'Orléans dépêche le duc de Damville pour s'en retourner en cour et le maréchal d'Estampes pour s'en aller vers M. le Prince, pour son accommodement. Mais le duc de Damville, emmenant avec soi le sieur de Saumery le père, part seulement lundi ou mardi 19, et le maréchal d'Estampes, encore retardé jusques après l'assemblée de mercredi 20 en Parlement.

— car dès lundi 18, les trois Chambres étant assemblées pour aviser à couper pied et arrêter l'énorme augmentation des monnoies, les députés des Enquêtes vinrent demander l'assemblée générale, sur une lettre du duc d'Elbeuf accompagnant une du cardinal Mazarin, qui témoignoit le désir qu'il a de rentrer en France.

Le Premier Président leur fit récit de cette lettre, disant que le Cardinal avoit écrit de Dinant-sur-Meuse, où il est, au duc d'Elbeuf en Picardie, comme il avoit des troupes allemandes toutes prêtes pour entrer avec lui en France au service du Roi, s'il le jugeoit à propos. Ledit duc lui avoit répondu que c'étoit bien fait de s'assurer des troupes, mais que de venir en personne avec elles et entrer en France il ne croyoit pas qu'il fut de saison, et ne lui conseilloit point.

La lettre du Cardinal, avec copie de la réponse du duc, envoyée par lui à Paris ont été envoyées en cour au Roi par le Garde des Sceaux, ainsi qu'il a dit auxdits députés, lesquels firent encore instance pour l'assemblée. Mais elle fut remise au lendemain,

— mardi 19, que M. d'Orléans n'y étant point venu, il fut arrêté que ce jour-là il seroit invité et prié de venir le lendemain

— mercredi [20], qui est ce jourd'hui, que le Parlement étant assemblé, le conseiller de Longueil a fortement parlé contre ceux que l'ambition fait agir au préjudice du bien public; a touché le cardinalat, et comme le Roi a privé justement les cardinaux du ministère d'État et de son conseil; et a dit force choses qui ont bien désigné le Coadjuteur, là présent, qui pourtant s'est à ce coup retenu mieux

qu'il ne fit contre Machault-Fleury le mercredi 13. Enfin a été arrêté, en la présence et de l'avis de M. d'Orléans, que commissaires du Parlement iroient en la frontière pour informer de la levée faite nouvellement de troupes : par qui, comment et pourquoi : exhorter les gouverneurs des pays et places de tenir la main forte et eux-mêmes avoir l'œil à ce que la déclaration du Roi du 6 septembre et les arrêts donnés contre le retour du cardinal Mazarin soient exécutés à la rigueur. — Voyez l'arrêt imprimé.

Le mardi 19, il fut encore parlé des monnoies ; auquel jour on publia un avis bien raisonné, sans auteur pourtant, contenant les raisons puis les moyens de réduire les monnoies à leur ancien pied.

Avis de conséquence, comme les troupes lorraines ont passé à Mariencourt, par le pont sur la Meuse, à Givet et de là tirent à Luxembourg vers Arlon, puis, descendant entre Metz ou Thionville, vont gagner les sources de Marne et les voisinages de la Saône pour entrer par le Bassigny en Bourgogne, pour l'affaire de Seurre-Bellegarde, que l'on dit être bloqué par le marquis d'Huxelles, lieutenant général sous le duc d'Épernon, pour le commandement des troupes du Roi.

Avis de dom Estevan de Gamarra du 16, de Bruxelles, à poste, à certains marchands (comme Plumers, etc.), Flamands habitués à Paris, fait à poste pour divulguer que le cardinal Mazarin a ses passeports de l'Archiduc et du Roi même pour entrer en France ; mais un chanoine de Cambrai, homme sincère et bien sensé, écrit du 18 au sieur Caverot ici, que le cardinal Mazarin est à Dinant, sans qu'il paroisse qu'il en doive partir ; et le bourguemestre de Dinant écrit du 12 au marchand Plumers, à Paris, que, quoi qu'on dise en France du cardinal Mazarin, ils le trouvent honnête homme et bonne personne, qui vit bien en leur ville, paie bien, ses gens bien doux et réglés, et qui font comme leur maître venir beaucoup de hardes et meubles de Paris pour s'accommoder en leur ville, ainsi que s'ils n'en devoient jamais partir.

— Vendredi 22, après le partement du maréchal d'Estampes, vint avis de la cour, par courrier de M. de Brienne, qu'il a rencontré en chemin M. Le Tellier, à trois carrosses, y allant ; que les Garde des Sceaux, surintendant des finances et M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, sont mandés aussi en cour pour ces fêtes prochaines.

Que les États se remuent à Tours, où les députés de Bretagne vont et ont leurs logis marqués.

— Samedi matin 23, on crie par les rues l'imprimé de l'arrêt donné contre le retour du cardinal Mazarin, mercredi dernier 20.

Ce jour, du matin, ou dès le soir précédent, arrive Pierrot, jadis laquais, pour le présent valet servant de courrier au comte de Brienne, secrétaire d'État, qui envoie de la cour étant à Poitiers, l'ordre au Garde des Sceaux d'y aller avec tout le Conseil.

Le soir arrive Hairon, courrier en titre d'office dudit comte de Brienne, apportant dépêche à M. du Plessis, secrétaire d'État, laquelle ayant vue, il est dès le soir même allé chez le maréchal de L'Hôpital, et, dit-on, que leur partement, qui se devoit faire jeudi prochain est retardé jusqu'au dernier jour de cette année ou au deuxième jour de l'an 1652.

— Samedi 23 arrive de la cour le sieur de Brégy, jadis ambassadeur en Pologne, et apporte au Garde des Sceaux, surintendant des finances et secrétaire d'État resté à Paris, les ordres verbalement réitérés et recommandés de la part de la Reine pour se rendre à Poitiers.

— Lundi 25, jour de Noël, au soir, arrive le courrier du surintendant des finances qui lui apporte ordre et au Garde des Sceaux et au secrétaire d'État restés à Paris, M. du Plessis de Guénegaud, qu'il faut partir sans délai mercredi prochain.

— Ainsi se passe en apprêts le mardi 26.

— Et le mercredi 27, avant jour, le surintendant sort à cheval, lui quatrième en son carrosse, avec ses commis suivant; et sort par la porte Saint-Jacques.

A dix heures, le Garde des Sceaux sort en carrosse.

M. du Plessis, secrétaire d'État, pense aussi à sortir; mais, arrêté par affaires domestiques, demeure secret et enfermé jusqu'à samedi 30, qu'il sort en carrosse à six heures du matin et va à cheval à Châtres prendre son carrosse de relais, parti le vendredi matin avec les sieurs de Mergey et Thonnier.

— Vendredi matin 29, le duc d'Orléans fut à l'assemblée du Parlement, où le deuxième président de Bailleul tint la place du Premier. Et sur ce que ledit duc assura avoir certain avis que le cardinal Mazarin étoit dans Sedan du jour de Noël, le conseiller Fouquet de Croissy ouvrit l'avis proposé dès le mercredi 13 ci-devant, portant que la tête du cardinal fût mise à prix, comme avoit été jadis celle de l'amiral de Coligny, dont il a cité l'histoire tirée de M. de Thou[1].

---

1. [Note de Dubuisson :] Aug. Thuani historia L. XLV. C. 23. ad

Sur quoi le coadjuteur de Paris et les autres conseillers clercs et bénéficiers de Paris se sont levés de leurs sièges et retirés au milieu de la chambre.

Les conclusions des gens du Roi se trouvant conformes, a été arrêté que, nonobstant la lettre de cachet du Roi, dont l'ouverture et la lecture a été faite après que les gens du Roi l'ont eu présentée, portant que Sa Majesté dispensoit les députés nommés le mercredi 13 pour aller vers elle, parce qu'elle entendoit tenir sa parole, et tout ce qu'elle avoit promis touchant le cardinal Mazarin tiendroit, les députés ne lairoient pas d'aller, avec retranchement[1] aux président de Bellièvre, conseillers Sainctot, de Brillac et Coinard, des Requêtes du Palais (ils s'assemblèrent à l'issue chez le président de Bellièvre, qui ce jour-là même alla coucher à Berny, sa belle maison, à quatre lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans, vers la cour, et les autres résolurent de l'y aller joindre le lendemain) ; que les commissaires ordonnés par la cour le 20 dernier iroient sur les frontières pour empêcher l'entrée et retour dudit Cardinal, et que la bibliothèque et les meubles restant au palais dudit Cardinal seroient vendus, pour y être pris dessus, préférablement à tous créanciers, la somme de cent cinquante mille livres, afin de faire fonds à la récompense de celui ou ceux qui représenteroient à justice ledit Cardinal.

L'arrêt imprimé a été débité par les rues le dimanche 31. — Voyez-en le sommaire dans la *Gazette* du 30 et l'exemplaire entier imprimé et publié.

— Dimanche 31, et dernier jour de ce mois et an, dès le matin, le président de Bellièvre et les conseillers codéputés sont partis pour aller en cour.

Bruit que le cardinal Mazarin, qui étoit à Sedan le 25, en est

annum 1569. — Paulo ante idus septembris, in Senatu, Ægidio Burdino, cognitore regio, postulante in Gasparem Colinium, tanquam perduellem et læsæ Majestatis reum peractum, sententia lata, quæ ille ad mortem damnatus, præmiumque quinquaginta millia aureorum ei constitutum, qui virum stitisset. Postea, quarto calendas octobris, eodem Burdino postulante, ut omnis ambiguitas et dubitandi occasio tolleretur, decretum utidem de eo intelligeretur, qui Colinium occidisset, sive is externus sive indigena esset, cui et præter præmium si in idem crimen incurrisset, gratia delicti fieret. Eadem in Joannem Ferrerium, Carnutum vice dominum et Gabrielem comitem Mongomerium sententia lata est ; quorum, ut et Colinii effigies ignominiose in plaustro traductæ et publice patibulo affixæ sunt.

1. *Sic.* Il faut comprendre sans doute : *la députation se réduisant aux...*

parti pour aller en cour, lui seulement douzième, et ainsi a pas à Saint-Seine pour gagner la rivière de Loire. Autres disent qu' avoit quatre-vingts chevaux de sa troupe autour de lui et deu cents qui le suivoient, et que toutes ses forces ensemble sont d trois mille hommes. Que le maréchal d'Hocquincourt est allé au devant de lui, conduisant lesdites troupes et se déclarant hautement pour lui.

Ledit maréchal a acheté le gouvernement de Ham pour cent mille livres.

Avis que le cardinal Mazarin coucha encore le 28 à Sedan et que les princesse Palatine et duchesse de Chevreuse sont parties de Paris pour l'aller trouver en Champagne, où il doit entrer.

Pour la duchesse de Chevreuse, il est certain qu'elle est allé au Pont-aux-Dames, abbaye de filles en [Brie].

ANNÉE 1652.

L'an 1652, bissextile. — Lettre dominicale G., depuis le 1er janvier jusqu'au 24 février; compris que F. l'est pour le reste de l'an.

Épacte 29, cycle lunaire 19, solaire 9.

JANVIER.

M. du Plessis-Guénegaud, parti de Paris dès le samedi 30 décembre pour aller en cour, entre en mois de secrétaire d'État.

Capitaine des gardes du corps du Roi : entre en quartier, en la place du marquis de Chandenier disgracié, le sieur de Villequier.

Maître de la garde-robe...[1].

Maître d'hôtel : celui qui défendit longtemps Mouzon l'an 1650, Mason...[1].

Gentilshommes servants, quatre gendarmes du Roi.

— Lundi, premier jour de l'An (*Acri*), M. le duc d'Orléans, contre sa coutume, ne fut point aux vêpres ou autre service du nom de Jésus, ès Jésuites de la rue Saint-Antoine. — Grand bruit et trémoussement en son palais pour l'entrée du cardinal Mazarin en France.

Mademoiselle de Longueville est allée ou s'en va vers M. son père en Normandie.

— Mardi matin 2, après l'audience tenue en la Grande Chambre, se tint l'assemblée du Parlement, où M. d'Orléans se trouva et dit qu'il avoit avis certain comme le cardinal Mazarin, parti de Sedan, étoit arrivé à Épernay, pour passer la Marne, et que trois à quatre mille hommes, conduits par le maréchal d'Hocquincourt, s'avançoient là pour l'escorter.

Ce jour, le nommé Théophile, breton de nation et prince de faction, ayant pris créance avec la populace, crocheteurs, porteurs, bateliers, etc., a été pris avec eux par Saint-Amour, exempt des

1. Ces blancs sont au manuscrit.

gardes, qui l'a mis dans le carrosse de Marsillac et emmené au Grand-Châtelet. Chez lui, l'on a trouvé de la fausse monnoie, de l'arsenic et autres poisons et des mémoires : les moyens d'établir la sûre liberté dans Paris sous le gouvernement de vingt-six personnes. Il est avocat de profession.

— Mercredi 3 et jeudi 4, lettres de Rethel, comme le cardinal Mazarin a été reçu avec merveilleuse allégresse et y a séjourné un jour, et comme le nommé Talon, qui est à lui de longtemps, lui a procuré dans la ville de Châlons deux mille rations de pain pour ses troupes, lesquelles néanmoins on fait monter à cela d'infanterie ou de dragons et à quinze cents chevaux en outre.

Bruit que le Cardinal arrive ce jour à Méry, pour passer la Seine, — faux; — autre qu'il est à Sillery, entre Reims et Châlons; — autre qu'il est à Epernay ; — autre qu'il a reçu dépêche et ordre de la cour de s'en retourner d'où il est venu.

M. d'Orléans met la main sur la recette générale des finances de Paris, dont le receveur est le sieur Marin, qui est en cour, et son premier commis le sieur de La Croix, resté à Paris; mais ledit sieur de La Croix s'en est excusé.

Les troupes du duc d'Orléans, au nombre de deux mille hommes, s'étendent en la Brie et jusqu'à Lagny et Corbeil. Mais Melun leur a refusé les portes; comme on dit aussi que Fontainebleau, où ils vouloient loger, a fait.

— Samedi 6, jour des Rois, auquel le Roi boit, de la veille a été transféré à cause du charnage. Mademoiselle a bal chez madame d'Orléans, sa belle-mère, où M. son père étoit; et les Roi d'Angleterre et duc d'York dansèrent à force et le premier fort bien.

M. d'Orléans traite avec M. de Longueville par l'entremise de Chamboy.

— Dimanche 7, les commissaires établis pour la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin y furent, et le sieur Naudé, bibliothécaire, les harangua, leur disant s'il étoit raisonnable qu'eux, gens de lettres, ruinassent en trois jours un trésor des lettres amassé par dix-sept ans, avec tant de soins et de dépenses, etc., qu'ils appréhendassent le jugement des autres hommes de lettres et françois et étrangers, et ce que la postérité diroit d'eux. Ce qui n'empêcha pas que, dès le lendemain, lesdits commissaires n'en vendissent pour quinze cents livres.

— Lundi 8 et mardi 9, bruit que le cardinal Mazarin est passé

à Pont-sur-Seine et tire le chemin de Pont-sur-Yonne, pour gagner Loire et la passer, ou à Gien, ou au port Saint-Thibaut sous Sancerre. — La vérité est qu'il a passé à Méry-sur-Seine.

Grand et subit bruit que M. le Prince est arrivé le soir du mardi à Paris chez les Prud'homme, les baigneurs.

Ce soir même, le maréchal d'Estampes retourne à Paris de Poitiers, qu'il n'a point passé depuis le mois de décembre 1651, que M. d'Orléans l'y envoya pour traiter de l'accommodement de M. le Prince et aller pour cela jusqu'à lui.

— Mardi 9, assemblée au Parlement, où le sieur [Gilbert] Vialet, trésorier général de France à Moulins, présenta requête pour être reçu à acheter la bibliothèque du cardinal Mazarin en bloc, et y coucha enchère de trente mille livres; sur quoi, fut arrêté surséance à la vente encommencée dès le lundi, ordonné que ceux qui avoient eu des livres les rapporteroient durant trois jours, que tous enchérisseurs en gros seroient reçus; ce qui étant su par les Enquêtes, les a fort remuées, et tant qu'elles ont résolu de s'assembler au lendemain.

Lettres du cardinal Mazarin au Prévôt des Marchands de Paris, que l'on n'a pas souffert d'être imprimées, oui bien celles au Roi et à M. le duc d'Orléans, que l'on ne croit pas être fidèlement et mot pour mot empruntée de l'original, comme l'est celle au Roi.

— Mercredi 10, les trois chambres étant à donner un arrêt provisionnel (attendant un édit du Roi), qui fixe les louis d'argent à 3 liv. 8 s., les louis d'or à 11 liv. 10 s. et les pistoles d'Espagne à 11 liv. 6 s., les Enquêtes survinrent, disant vouloir aussi connoître dudit règlement; puis proposèrent l'affaire de la bibliothèque, sur laquelle fut enfin arrêté que les conseillers Doujat, Baron, Portail, Petau, etc., commissaires pour la vente d'icelle, la feroient ou en gros ou en détail, ainsi qu'ils jugeroient être le plus à propos.

M. le duc d'Orléans n'y étoit pas.

— Jeudi 11, comme les Chambres toutes assemblées délibéroient sur la plainte rendue par requête du sieur Vialet contre le commissaire Portail, conseiller en la troisième des enquêtes, de ce que le jour d'hier il l'avoit traité de Mazarin et mis sa personne en danger du peuple, et ordonnoit que ladite bibliothèque seroit incessamment vendue en gros et en détail, M. d'Orléans est survenu et a été par quelques-uns parlé d'ordonner audit sieur duc

aucuns deniers et droits royaux des recettes et fermes pour lui aider à lever nouvelles forces.

Sur quoi est entré un envoyé de M. le Prince avec lettre de sa part au Parlement, requête signée Bourdon, qui est le procureur dudit Prince en Parlement, et la créance de lui par écrit, tout cela conforme et portant que tout ce que M. le Prince avoit fait jusqu'ici n'étoit que pour le bien de l'État, afin de servir le Roi et empêcher le retour du cardinal Mazarin en France; mais que cependant ledit Cardinal étoit retourné, ce qui justifioit les justes oppositions dudit Prince; il supplioit le Parlement de donner surséance au terme d'un mois, porté par la déclaration du Roi, enregistrée contre lui avant la fin de l'an dernier passé, jusqu'à ce que l'autre déclaration de Sa Majesté, enregistrée le 6 septembre précédent, contre ledit Cardinal, fut pleinement exécutée.

Les opinions n'étant achevées et la chose remise au prochain jour d'assemblée, est, pour troisième incident, comparu certain homme, soit disant officier dans les troupes de M. le duc d'Orléans, et que, comme il avoit été laissé commandant la garnison de cinquante hommes dans Pont-sur-Yonne, s'y seroit présenté le maréchal d'Hocquincourt avec les troupes conduisant le cardinal Mazarin, qui, sur ce que ledit commandant n'avoit voulu lui ouvrir le passage, et même faisoit rompre le pont, les habitants se seroient accordés avec ledit maréchal, auquel ils auroient donné des otages et ensuite pris les armes contre la garnison, qui se défendoit, et contraint ledit commandant de se retirer, comme il auroit fait. Mais, comme il sortoit de la place pour s'en venir ici, il auroit rencontré des cavaliers menant prisonnier le sieur Chisey-Bitaut, conseiller, député du Parlement de Paris, avec le sieur du Coudray-Genier, autre conseiller; lequel ledit Bitaut auroit dit être tué, ce qui l'auroit occasionné d'envoyer ici donner avis.

Notez qu'en entrant au Palais, il auroit crié au peuple que le conseiller Genier auroit été tué et le conseiller Bitaut bien blessé et emmené prisonnier par les troupes de Mazarin; ce qui fait croire à plusieurs que c'est une machine pour exciter le peuple ou obliger le Parlement de donner à la chaude quelque arrêt de prise de corps contre le maréchal d'Hocquincourt et autres officiers dans lesdites troupes, ce qu'aucuns conseillers ont proposé, mais n'ont été suivis, non plus que ceux qui ont proposé de donner les droits et deniers royaux à M. d'Orléans, qui, voyant que

tout alloit avec poids et mesure, s'est levé tout le premier, comme l'on en opinoit encore, entre trois et quatre heures de relevée, jusques où l'assemblée a duré, depuis le matin huit heures.

Ledit seigneur duc d'Orléans a dépêché un trompette vers le maréchal d'Hocquincourt pour faire donner liberté au conseiller Bitaut.

Ce jour, la lettre du cardinal Mazarin au Roi, imprimée, a été vendue publiquement par les colporteurs; mais suspecte d'être fausse, comme l'est celle qui fut hier débitée, comme si c'étoit la lettre qu'il a écrite à monseigneur d'Orléans. Celle au Prévôt des Marchands ne se débite pas.

— Vendredi 12, dès le matin, le Parlement reçoit, par un courrier de Sens, lettres du conseiller Le Coudray-Genier. Pendant que son collègue et lui alloient le long de la rive gauche d'Yonne pour donner ordre qu'il n'y eût là passage pour les troupes du Cardinal, ils auroient été investis par aucunes, passées plus loin (c'étoient dragons du comte Broglio), Bitaut, renversé et pris. Lui, son cheval ayant été tué et son valet aussi, auroit pris un autre cheval d'un cavalier tué par son valet et se seroit sauvé à Sens.

Arrêt portant entérinement de la requête de M. le Prince; surséance à lui donnée du terme d'un mois porté par la déclaration du Roi donnée contre lui, le 11 novembre, à Poitiers, enregistrée au Parlement le 4 décembre ensuivant, jusques et à ce que celle dudit seigneur Roi, donnée à Paris contre le cardinal Mazarin, enregistrée le 6 septembre précédent, ait été pleinement et entièrement exécutée, avec les arrêts du Parlement aussi contre lui donnés.

On fait dessein de se saisir de l'abbé et autres fils du maréchal d'Hocquincourt, étudiant au collège de Navarre; mais leurs oncles les en retirèrent et mirent en sûreté.

Cependant la comtesse d'Harcourt, de qui le mari commande les troupes du Roi en Poitou, a été enlevée de son logis et conduite comme prisonnière en la maison de Ville. Aucuns disent qu'elle étoit sortie pour se retirer aux champs. Et est vrai qu'en passant elle envoya dire à M. de Beaufort qu'elle alloit voir ses enfants qui sont à Beaumont, et que lui envoya promptement des hommes qui l'attrapèrent à la sortie du faubourg et la ramenèrent en l'Hôtel de Ville; ce que le maréchal de l'Hôpital ayant su, il a été chez M. d'Orléans qui lui a dit ne savoir ce que

c'étoit, et le duc de Beaufort se trouvant là, est soudain allé à l'Hôtel de Ville, d'où son carrosse l'a ramenée chez elle, où elle a persisté à déclarer qu'elle s'en iroit de la ville.

— D'effet, elle s'en alla le lendemain matin, samedi 13, à Beaumont, abbaye qui est à l'un de ses fils et où il est avec les autres enfants, non loin de Chantilly et de Senlis.

Divers avis touchant la marche de la personne et des troupes du cardinal Mazarin; divers écrits aussi publiés dans Paris de part et d'autre : les lettre, requête et créance envoyées par M. le Prince au Parlement et y reçues et enregistrées le vendredi 12.

— Lundi 15, M. le duc d'Orléans envoie des gardes chez le sieur Des Martins, banquier au quartier des Halles, pour lui faire avouer qu'il avoit fait sortir de l'argent dans une charrette couverte de fiens, et que c'étoit pour amener au cardinal Mazarin. Des Martins n'ayant pas fait de cas de ces questions, les gardes allèrent chez un commissaire du quartier pour le faire aller chez ledit Des Martins et l'interroger. Le commissaire refusa, s'il n'avoit ordre de ce faire, exprès et par écrit de M. d'Orléans. Eux étant retournés au Palais d'Orléans, le sieur Portail, conseiller de la troisième des enquêtes, s'y trouva et s'offrit d'aller, comme en effet il alla, chez ledit Des Martins, auquel il fit prêter serment et aussi au sieur Pidou, jadis premier commis du sieur Barbier, qui s'y rencontra, et qui répondirent ne savoir rien de cet envoi d'argent, ni de la prétendue charrette de fiens. Mais le mardi 16, le corps des négociants, ayant appris ceci, s'assembla et en fit beaucoup de bruit.

— La nuit du dimanche au lundi 15, ou plutôt le matin dudit lundi, entre deux et trois heures, M. de Lingendes, premier commis de M. du Plessis, secrétaire d'État, couché près de sa femme, se trouva mal et fut trois heures combattant; puis tout à coup, se sentant pressé, demanda son chirurgien pour être saigné, qui vint comme il espéroit. Il eut l'absolution par un ecclésiastique de ses voisins en cette extrémité.

— Le matin du mardi 16, à dix heures, le duc d'Orléans fut au Parlement et l'assembla pour dire que le trompette, qui avoit été par lui envoyé au maréchal d'Hocquincourt, étoit de retour avec réponse dudit maréchal qu'il s'étonnoit que M. d'Orléans s'attachoit et adhéroit si fortement au Parlement et non pas au Roi, qui étoit son neveu et son souverain; que pour le conseiller Bitaut il le tenoit honnêtement et sans qu'il lui soit fait déplaisir;

mais qu'il ne le pouvoit pas rendre qu'il n'en eût ordre exprès du Roi, qu'il alloit trouver. Là-dessus a été arrêté que M. d'Orléans seroit prié de la Compagnie de renvoyer vers ledit maréchal, et qu'il seroit écrit aux députés du Parlement qui sont en cour et au Garde des Sceaux, Premier Président, de faire office près du Roi pour la liberté dudit Bitaut, leur confrère.

— Mercredi 17, avis qu'il y a des Anglois armés à Bordeaux; les uns disent un seul vaisseau qui en promet d'autres; les autres quarante, etc.; que le prince de Condé est fort et tient la campagne dont il est maître, le comte d'Harcourt se contenant à Saint-Jean-d'Angély; que l'on parle d'accommodement et que le sieur de Ruvigny vient de la cour à Paris proposer au duc d'Orléans que le cardinal Mazarin se retirera seul avec sa famille en une ville de sûreté dont il sera convenu, et n'entrera point dans les affaires, ni ira en cour, pourvu que M. le Prince mette les armes bas et renvoie chez eux les étrangers qui sont venus à son secours.

Ce soir, arrive le sieur de Ruvigny, chargé de traiter comme ci-dessus. Les lettres qu'il apporte de la cour sont du 14 au soir et portent que le 13 précédent cinq régiments de cavalerie du prince de Condé furent au-delà de la Charente, où il est repassé, et vers Pons, défaits par le maréchal de camp Bougy, qui a pris et tué quatre cents chevaux et trente officiers prisonniers.

— Jeudi 18, arrêt du Conseil d'État tenu à Poitiers, le Roi y étant, portant cassation de celui du Parlement de Paris du 29 décembre dernier, par lequel la bibliothèque du Cardinal doit être vendue avec ses meubles, et, sur cela, prise par préférence aux créanciers la somme de cent cinquante mille livres pour donner à celui ou ceux, ou aux héritiers d'iceux, qui amèneront ledit Cardinal vif ou mort à justice; icelui arrêt du Conseil d'État lu, publié et affiché, imprimé à Poitiers, d'où il a été envoyé à Paris aux gens du Roi pour le signifier au Parlement.

Avis que le marquis de Sourdis, avec quelques gens du duc d'Orléans, s'étant jetés dans Gien pour tenir le passage contre le cardinal Mazarin, les habitants les ont fait retirer par la rivière en une cabane, ayant vu l'ordre du Roi, ont ouvert le passage audit cardinal Mazarin et à ses troupes conduites par le maréchal d'Hocquincourt, qui ont passé par-dessus le pont, les 12 et 13 de ce mois, l'infanterie désertant un peu, mais la cavalerie se maintenant bien.

Le sieur de Ruvigny voit M. d'Orléans et lui délivre une lettre de cachet du Roi dont il fit quelque excuse à Son Altesse Royale. Elle porte qu'il ait à mettre ses troupes, qui rôdent, pillent et ruinent tout, par la Brie, Hurepois, Gâtinois, etc., dans les quartiers d'hiver; et que pour faire nouvelles levées ou recrues on y pourvoiera quand il sera temps.

— Vendredi matin 19, M. de Nemours est arrivé en bateau par Seine en baissant, venant de Bordeaux par l'Auvergne. La duchesse sa femme arriva d'un autre côté, venant de Vendôme chez sa mère.

— Samedi 20, M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, part après dîner pour aller coucher en sa maison de Chilly; et le lendemain 21, il prend la poste pour la cour.

Montreuil, courrier ordinaire en titre d'office de M. du Plessis, secrétaire d'État, arrive au matin de la cour à Poitiers, dépêché par lui.

Les avis sont que M. le Prince est malade, retiré dans Pons, ayant mis son infanterie dans Taillebourg et Saintes, et sa cavalerie vers la Garonne, laquelle on croit qu'elle aura repassé dans le Médoc et Bordelois, trouver sûreté et vivres.

Lettre de cachet du Roi à M. de Chavigny-Bouthillier, avec ordre de s'en aller en cour pour être ministre d'État, comme ci-devant.

— Dimanche 21, le président de Bellièvre et ses co-députés retournent de la cour à Paris.

Lundi 22, matin, le Parlement s'assemble pour ouir ses [illegible]; mais M. d'Orléans mande qu'il n'y pourroit aller et qu'il étoit empêché tout ce jour-là. Il a été prié que ce fut donc [illegible] demain; mais il n'a pas promis ni répondu là-dessus. Ainsi l'assemblée a été remise on ne sait pas à quand.

Mardi 23, la Grande Chambre travaille à la satisfaction de M. le duc de Bouillon, en lui donnant, pour la récompense de [illegible], le duché d'Évreux, etc.

Cependant le courrier de M. de Brienne apporte des lettres de [illegible] du 23, portant que le prince de Condé a quitté Pons, [illegible] le chevalier d'Albret s'est saisi; que ledit prince s'est retiré dans [illegible] ou dans Bourg. Que la dame de Jonzac, assistée de ses domestiques et vassaux, a coupé la gorge à trois cents [illegible] de Prince qui y étoient mal sur leurs gardes, après trop [illegible] chère. Que Barbezieux s'est rendu, et le marquis de

Lévis-Charlus, qui y commandoit pour M. le Prince, est prisonnier de guerre avec trois ou quatre cents officiers et soldats, et que force autres châteaux se sont ainsi libérés de leurs garnisons. Que deux régiments, les meilleurs du Prince, Mazarin et Balthazar, ont été tout à fait défaits par le comte d'Harcourt; que ce qui reste de cavalerie du Prince s'est retiré au-delà de la Dordogne, et le reste de l'infanterie est dans Saintes et dans Taillebourg, places que le comte d'Harcourt presse et que l'on croit qui se rendront.

Avis du sieur d'Eyquem qu'il y a grand remuement dans Bordeaux, et que, sur l'avis du renfort du cardinal Mazarin et d'un autre de M. de Saint-Luc, que l'on dit être aussi de six mille hommes, les Bordelais sont en terrible alarme.

Ce jour, le duc de Nemours devoit partir de Paris pour aller, disoit-on publiquement, aux Pays-Bas pour y commander les troupes que le prince de Condé y a jointes aux Espagnols. Mais il demeura caché encore ce jour chez des baigneurs. Il a été encore plus de quatre jours dans Paris.

— Mercredi matin 24, le Parlement fut assemblé et eurent les députés retournés de la cour leur audience. Le président de Bellièvre fit le récit de leur voyage et de tout ce qui s'y est passé avec témoignage d'y avoir été bien traités. Qu'il est vrai que le Roi leur dit qu'ils n'auroient pas dû mettre à prix la tête du cardinal Mazarin, ni de qui que ce soit, qu'ils ne lui eussent auparavant fait son procès par bonnes informations, témoignages suffisants et avec toutes les formes; que Sa Majesté les excusoit pourtant en ce qu'ils avoient sans doute cru que ledit Cardinal auroit fait ses levées de troupes et son entrée au Royaume sans permission ou ordre de Sadite Majesté, laquelle à présent déclaroit que tout s'étoit fait par son ordre.

Après cela, l'on a lu lettres du parlement de Toulouse à celui-ci, portant qu'il avoit donné pareil arrêt contre le Cardinal à celui de Paris, et avoit conformément envoyé des députés pour cela au Roi. — Item autres lettres du parlement de Rouen portant qu'il avoit aussi donné arrêt à ce que, par députation, ses humbles remontrances seroient faites au Roi sur les conséquences du retour du cardinal Mazarin en France. — Enfin les troisièmes ont été du parlement de Rennes, qui ne disoient mot de cette affaire, mais seulement remercioient ce Parlement de Paris de la part qu'il lui avoit donné à Rennes de ce qui se passoit à Paris,

et que, par revanche, lui, désirant aussi faire part de ce qui se passe à Rennes, il l'informoit des insultes et bravades que lui auroit fait le maréchal de La Meilleraye, qui étoit venu prendre séance en Parlement avec ses gardes et serviteurs, le plus fort (*sic*); que, sachant donc qu'il se devoit faire recevoir duc et pair en celui de Paris, il le prioit qu'il le refusât jusqu'à ce qu'il eut satisfait celui de Rennes.

Les gens du Roi ayant donné leurs conclusions à ce que députation nouvelle fut faite au Roi pour réitérer les humbles remontrances sur le retour et emploi en cour du Cardinal, comme l'on opinoit, M. le duc d'Orléans s'est levé, après dix heures sonnées, et a remis l'affaire à demain.

On dit que ledit duc d'Orléans n'a point signé l'union avec M. le Prince et l'Espagne, que le duc de Nemours a ordre de lui persuader de faire; mais il est vrai qu'il l'a, ce soir même, signée avec M. le Prince, M. de Nemours en étant, avec exception qu'il n'entreroit point avec l'Espagnol ni l'Anglois, et que s'il se faisoit accommodement avec la cour, ce seroit lui qui en conviendroit et M. le Prince ne pourroit demander aucune chose particulière ni pour lui ni pour les siens.

On a envoyé vers M. de Longueville pour le faire signer; il a demandé temps jusqu'à ce qu'un sien envoyé fût de retour de la cour. Autres disent que si.

— Le comte de Fiesque, arrivé en cette ville avec une lettre de créance de M. le Prince au Parlement, s'y trouve inconnu et secret en l'assemblée tenue le jeudi 25, que l'on a été jusqu'à midi.

On y a résolu que la lettre du parlement de Rennes à celui-ci seroit mise en registre pour servir d'opposition de duc et pair au maréchal de La Meilleraye, et que dorénavant il ne se feroit plus aucune réception de duc que les Chambres assemblées, ni tandis que le cardinal Mazarin seroit en France, sans expliquer si [l'on entendoit les trois grandes seulement, ou si toutes les Enquêtes aussi.

Sur les conclusions des gens du Roi prises hier, il a été arrêté [illegible] remontrances seroient faites au Roi et de vive voix [illegible]. Mais le second, qui y a opiné, a dit son avis être que [illegible] tous les arrêts ci-devant donnés seroient exécutés, ce [illegible] passé en arrêt. Sur quoi mention ayant été faite de [illegible] décembre, qui met à prix la tête du Cardinal, le [illegible] de Paris et tous les conseillers, clercs et bénéficiers

sont sortis. Mais ils n'ont pas été longtemps dehors qu'ils ont été avertis que l'on traitoit dedans une autre proposition de l'union du Parlement avec M. le Prince. Sur quoi, le conseiller Le Prévost-Saint-Germain, abbé de Samer, étant rentré, a dit au nom de tous que ce n'étoit point la forme de faire une proposition pour faire sortir les clercs, pour, durant leur absence, travailler sur une autre proposition ; que lui et tous les autres clercs s'opposoient à ce qu'il y eut aucun arrêt sur ce sujet, et que, si aucun y avoit, ils en protestoient comme de chose nulle.

Quatre régiments viennent pour le duc d'Orléans, tous quatre étrangers, allemands. On dit aussi que les troupes lorraines viennent.

Le duc de Bouillon et toute sa famille, sollicité de l'union par le duc d'Orléans, se retire de nuit et ne laisse rien en sa maison. On croit qu'il est allé en cour.

Un secrétaire de M. d'Orléans vient tenter Mademoiselle sa fille pour voir si elle voudroit vendre ou engager de son bien pour assister Monsieur son papa. Elle répond que si c'étoit lui qui lui en parloit, elle sait le respect avec lequel elle lui répondroit; mais qu'elle trouvoit fort mauvais qu'un autre que lui tâchât à la persuader de lui ôter le bien qu'elle a, qui ne feroit point grand secours à Monsieur son papa, et qui l'incommoderoit très fort, elle, dont Monsieur son papa seroit un jour marri tout le premier.

— Samedi au soir 27, le conseiller Coudray-Genier, camarade de Bitaut, et s'étant sauvé des dragons de Broglio de Pont-sur-Yonne, ès Sens, puis de la ville, où l'on fait perquisition de lui, en une maison secrète de la campagne, retourne à Paris.

— Lundi matin 29, comme le sieur de La Vieille-Tour et un autre gentilhomme provençal, tous deux gens de crédit en la côte de leur pays, particulièrement à Toulon, que, pour cet effet, M. de Beaufort a fait rechercher et qui n'ont voulu se détacher de M. d'Angoulême, étoient à cheval et par la rue, afin de s'en aller en Provence, le nommé Vaubelle ou Valbelle, de Marseille, parlementaire, qui les guettoit, assisté des gens du duc de Beaufort susdit, a crié sur eux « Aux Mazarins qui s'en vont trouver le « Cardinal!... Arrête, arrête les Mazarins! » De sorte que ces gens, qui étoient déjà les plus forts à l'aide de quelque canaille qui s'est encore amassée, les ont menés prisonniers en la Conciergerie, dont toutefois La Vieille-Tour, par son assurance et le grand bruit qu'il a fait en montrant ses hardes, lettres et papiers

pour justifier qu'il s'en alloit en sa maison en Provence pour ses affaires particulières, a été relâché; l'autre, qui ne s'est pas si bien aidé, est demeuré prisonnier.

Février.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Premier jour de février, jeudi (*Danubium*), belle et claire journée, sèche gelée, et le lendemain deuxième jour, de même, et encore le troisième.

— Le 2, le cardinal Mazarin fut pour la première fois au conseil du Roi.

— Le 4, qui est dimanche, il dégèle et le temps se met à pluie.

Ce jour, au matin, aux poteaux et aux coins des maisons du Pont-Neuf et du Pont-Marie, et autres plusieurs endroits de Paris, des placards imprimés en une grande feuille intitulés : « Avis à « Messieurs de Paris, » et portant que le Cardinal a dessein de ruiner la ville et se venger des Parisiens en se défaisant des principaux, commençant par M. le duc d'Orléans, puis le duc de Beaufort, M. de Chavigny, etc., comme il a déjà attenté à la vie de M. le Prince par le nommé du Mas, qui, avec un des Salles (?) tous deux, ou l'un d'eux, conseillers en la Cour des Aides de Guyenne, réfugiés à Libourne, ont été conduits à Bordeaux pour y être punis. Qu'il faudroit faire à Paris comme on a fait à Bordeaux : chasser tous les suspects, comme le coadjuteur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, le marquis de Chandenier, et piller les maisons et les familles des ducs d'Elbeuf, comte d'Harcourt, maréchaux d'Hocquincourt, etc., Guénegaud, Doujat, le conseiller de la Grande Chambre, et autres.

Les avis de la cour sont du 31 janvier; que le Roi doit partir de Poitiers pour aller en Anjou le 3 février, qui étoit hier samedi; que le duc de Rohan envoie en cour faire soumission de remettre le Pont-de-Cé et autres places par lui saisies, entre les mains de qui il plairoit au Roi, s'il plait à Sa Majesté avouer et agréer qu'il retienne par devers lui quarante-cinq mille écus qu'il a employés à faire la dépense desdites places saisies, qu'il a crû être du service de Sa Majesté, et lui continuer au reste ses charges,

gouvernement, et l'honneur de ses bonnes grâces; [il] obtient ces choses de Sa Majesté. Elle est pour aller droit à Tours, le voyage de Cognac ayant été changé depuis l'arrivée du cardinal Mazarin.

Que M. de Châteauneuf faisant instance de se retirer, a enfin eu congé de s'en revenir ici à Montrouge près Paris.

Ce soir, le duc de Beaufort devoit partir d'ici pour aller commander les troupes de M. le duc d'Orléans vers Anjou, auquel effet ledit duc d'Orléans a emprunté cent mille livres aux cautions de son chancelier et de ses deux trésoriers, de son intendant et de ses deux secrétaires, dont le sieur Goulas s'étant un peu fait tirer l'oreille, a été traité de mauvais serviteur et ingrat par ledit duc d'Orléans, et Madame et autres de la maison, qui enfin l'ont caressé et amadoué, après qu'il a eu contribué pour sa part quinze mille livres.

Ce même soir, il y a eu assemblée, qui a encore continué le lendemain,

— lundi 5, en présence de M. d'Orléans, par les sieurs comte de Fiesque et de Cumont, conseiller du Parlement, de religion huguenote, de la part de M. le Prince, avec le Coadjuteur de l'archevêché, pour ajuster leurs différents; ce qui est cause que le duc de Beaufort n'est point encore parti, parce qu'il sert aussi à cet accommodement prétendu.

Le lieutenant civil de Paris se présente en la Grande Chambre du Parlement et y fait verbalement la requête, remontrance et plainte sur la licence qu'il y a de faire et afficher placards, publier et débiter libelles diffamatoires et chanter ès carrefours chansons scandaleuses et séditieuses; qu'il a plusieurs fois appréhendé des colporteurs, imprimeurs et débiteurs de telles choses et fait condamner au Châtelet, dont ayant appelé à la Tournelle, ils auroient été absous ou relachés; qu'il demande à ce qu'il lui soit permis d'appréhender tels chansonniers, colporteurs, vendeurs et imprimeurs susdits, trouvés saisis et pris sur le fait, et de les faire punir sur-le-champ, même à l'instant, par le carcan, le fouet et autres peines qui seront méritées, souverainement et sans appel. Arrêt, selon sa demande, qui a été lu, publié et affiché le lendemain,

— mardi 6, auquel jour le Parlement étant assemblé pour délibérer ce que l'on pourroit faire pour la délivrance de M. François Bitaut, sieur de Chisey, conseiller en la troisième des enquêtes, emmené de dessous la rivière d'Yonne, où il fut pris

par les troupes du maréchal d'Hocquincourt, lesquelles y passèrent vers le 8 et 9 janvier dernier.

M. Fouquet, procureur général, a présenté requête aux fins de s'opposer à la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin, comme en ayant charge de la part du Roi, dont il a représenté une lettre de cachet. Sur quoi grand bruit s'est élevé, les Enquêtes voulant que l'on achevât la délibération pour leur confrère, sur quoi, l'heure étant passée, on s'est levé et on a remis la délibération à

— mercredi matin 7, que M. d'Orléans, envoyé prier de s'y trouver, y est venu. Le duc de Beaufort y étoit. Et a le procureur général insisté par sa requête, représentant encore la lettre de commandement qu'il en a de la part du Roi, qui dit vouloir faire une bibliothèque qu'il donnera au public, de celle qui se vend à présent et dont il défend de continuer la vente. Mais les Enquêtes ont persisté, et, sur la contestation, l'heure aussi s'étant passée, l'affaire a été remise à samedi prochain.

Le soir du mardi 6, il y a eu bal chez Mademoiselle, qui le donne trois fois la semaine. Le duc de Beaufort n'y étoit point, ce qui a fait dire qu'il étoit parti : la vérité est qu'il n'a pas accoutumé de s'y trouver souvent.

Avis de la véritable reprise de Pons sur le chevalier d'Albret, qui y est demeuré prisonnier, par le prince de Tarente.

Lettres de Nontron près Périgueux, de l'abbé de La Pérouse, qui a son abbaye dans Périgueux, et d'aucuns gentilshommes de la campagne réfugiés en ladite villette de Nontron, du 27 janvier, portant que M. le Prince y est venu pour assister le sieur de Bourdeilles, gouverneur, et le reste de son parti, contre le parti royal, et que le comte d'Harcourt le suivant, est en même temps arrivé à une lieue de ladite ville de Périgueux, avec toute l'armée du Roi, qui est de douze mille hommes, ce qui sera cause que M. le Prince, qui ne se voudra pas laisser assiéger, se retirera. Et là-dessus, aucuns veulent que, comme le duc de Nemours, il s'en vienne secrètement et inconnu à Paris. Les autres croient qu'il se retirera à Bergerac et de là à Libourne ou à Bordeaux.

Les livres manuscrits du recueil de M. de Loménie, au nombre de trois cent cinquante volumes in-folio ou environ, et vendus au feu Roi pour vingt mille écus, mis en la bibliothèque du feu cardinal de Richelieu, et, après sa mort, transportés en celle de

M. le Chancelier, d'où ils avoient été mis en celle du cardinal Mazarin, en ont été séparés, par le soin particulier du procureur général, qui les a fait porter au Trésor des Chartes du Roi, dans la Sainte-Chapelle. Le reste de la bibliothèque est comme vendu; et y en a bien pour vingt mille écus; sur quoi, il faut prendre les frais des commissaires qui vont à 10 livres[1] chacun par jour; et sont trois conseillers, Petau, Pithou, Portail; puis des huissiers et greffiers et des priseurs libraires. Il reste quelques livres manuscrits et des langues étrangères dont le sieur Naudé offre deux mille écus.

— Jeudi matin 8, le Parlement assemblé a travaillé pour les rentes sur l'Hôtel de Ville, à la réquisition du Prévôt des Marchands, et donné arrêt, portant ordonnance de prendre les fonds du Roi et d'en faire le paiement desdites rentes avant toutes choses, même avant l'Épargne, c'est-à-dire la propre Maison du Roi, et défenses à tous receveurs généraux de payer que pour lesdites rentes.

— Vendredi 9, comme trente mille écus de la recette des Gabelles, conduits vers Paris, en étoient proches, et ce, pour les fonds destinés au paiement des rentes, le duc d'Orléans les a fait arrêter comme argent destiné pour le Mazarin. On dit pourtant qu'il les enverra à la maison de Ville aux rentiers, comme les leur donnant.

Ce soir, fut lu en l'Hôtel de Ville l'arrêt du Parlement donné pour le paiement des rentes.

Le matin, arrêt du Parlement portant défenses à qui que ce soit de faire levée des gens de guerre que par l'expresse commission du Roi, dont il y eut grand bruit parmi le Palais d'Orléans.

Le vicomte d'Hostel, capitaine des gardes du duc d'Orléans, pensant entrer dans Béthune, dont il étoit gouverneur, Montgobert, lieutenant audit lieu, lui a refusé la porte par ordre du maréchal d'Aumont, et ledit vicomte s'étant retiré en Arras, y a été arrêté par ordre de la cour, et ensuite d'Amilly, son secrétaire, aussi retenu prisonnier[2].

Le comte d'Harcourt est venu en cour, d'où il s'en est retourné en l'armée non satisfait.

---

1. Au-dessus de 10 le copiste a écrit 18, sans doute parce qu'il hésitait entre ces deux chiffres.

2. On trouvera à l'*Appendice* plusieurs documents relatifs au maréchal d'Aumont dans cette campagne et principalement à l'affaire de Béthune.

— Samedi 10, matin, il n'y a point eu d'assemblée en Parlement, sur l'avis que le conseiller Bitaut étoit en liberté, et à la suite de la cour, sur sa parole; autres disent qu'il s'en va même à quelque sienne maison.

Le soir, courrier de la cour avec lettres, comme elle est arrivée le 5 à Loudun, ayant passé à Mirebeau, et tardé audit Loudun le 6, pour aller le 7 à Saumur. Que le sieur de Sennecterre est allé à Angers, vers le duc de Rohan, pour le réduire à obéir au Roi.

— Dimanche au soir, en divers lieux de la ville, petits ballets et comédies, comme chez la dame de La Trousse, rue Michel-le-Comte, et chez madame d'Ecquevilly, dans l'Ile Notre-Dame.

Placard affiché en certains lieux, comme ès coins près l'hôtel d'Orléans, portant un imprimé intitulé : « Avis de Monseigneur « l'archevêque de Paris, comme M. l'archevêque de Corinthe, « son neveu, et reçu son coadjuteur en l'archevêché de Paris, ne « l'est plus, et est, quant à présent, coadjuteur de M. de Château- « neuf au pays de Rhodes; » ce que les malins interprètent comme étant le Coadjuteur à présent devenu amoureux et favori de la dame de Rhodes, fille de la feue maréchale de L'Hôpital, qui a été tout cet an passé la favorite du Garde des Sceaux Châteauneuf.

— Lundi soir 12, lettres de Tours, où le surintendant et tous ceux des finances sont, dès le 8, logés au quartier Saint-Saturnin; la cour à Saumur, d'où elle part le 9 pour la Flèche, où le Roi attendra la réponse du duc de Rohan par M. de Sennecterre, qui y est allé.

Cependant le comte Broglio conduit et commande deux mille cinq cents hommes des troupes que le Cardinal a amenées; et on en attend encore d'autres avec le maréchal de La Meilleraye, qui vient du côté de Bretagne, avec quatre pièces de canon, pour faire obéir ledit duc de Rohan.

M. de Châteauneuf est resté à Tours.

M. Bitaut, conseiller, ci-devant prisonnier, mis en liberté, ayant pris congé du cardinal Mazarin dont il se loue fort.

Le maréchal d'Hocquincourt et le sieur de Bar s'en sont retournés en leurs gouvernements. M. de Châteauneuf est à Tours, dont il ne bouge.

Pour les deux premiers, cela est faux et sont employés près du Roi, l'un pour commander l'armée contre le duc de Rohan à Angers, l'autre comme son lieutenant général.

— Mardi soir, autres lettres de Saumur du 9, comme cinq compagnies du régiment des gardes, conduites par le sieur de Bar, lieutenant général, sont parties le matin pour aller forcer le passage de Forges au confluent de l'Authion à la Loire, au-dessus du Pont de Cé et à deux lieues d'Angers; mais qu'ils l'ont trouvé forcé par soixante hommes du régiment de Médavy, qui ont, que tué, que pris, que chassé les gardes et soldats, au nombre de quatre cents hommes, du duc de Rohan qui le gardoient.

Le duc de Damville, à Paris, mené souper chez Mademoiselle, où l'on a dansé jusqu'à quatre heures du matin du mercredi.

Il sollicite Son Altesse Royale à toute heure et n'en a point de réponse. Il lui offre de la part du Roi tout ce qu'il sauroit demander et désirer, pourvu qu'il se raccommode avec le cardinal Mazarin; et il dit qu'il fera tout ce qu'il plaira au Roi pourvu qu'il chasse le cardinal Mazarin.

— Jeudi 15, le Parlement assemblé sur la lettre de cachet du Roi, du 11 février, signée de Guénegaud, et portant que Sa Majesté étoit venue en Anjou pour réprimer la rébellion du duc de Rohan, de laquelle il espéroit, avec l'aide de Dieu, venir en bref à bout et aussitôt s'acheminer, de retour en sa bonne ville de Paris, de laquelle il avoit sujet de se contenter et louer jusqu'à présent.

Les Enquêtes ont prétendu connoître de deux arrêts : l'un donné en la Grande Chambre vendredi dernier et l'autre le jour suivant, comme je crois, en la Tournelle, où, sur requête présentée par le sieur Boislève, évêque d'Avranches, complaignant contre le duc de Rohan de ce qu'il auroit emprisonné et détiendroit dans le château d'Angers, comme gouverneur de la ville et de la province, le sieur Boislève, son frère, lieutenant général, auroit été arrêté que procès-verbal seroit fait sur les lieux susdits par deux conseillers du Présidial et ici envoyé, et cependant le lieutenant général Boislève mis en liberté.

M. d'Orléans a, là-dessus, montré une lettre du duc de Rohan (laquelle il a fait imprimer par de La Caille, imprimeur ordinaire du Roi), et dit que ce qu'il en avoit fait étoit pour servir l'État, à cause que le lieutenant Boislève favorisoit le cardinal Mazarin et ne déféroit point aux arrêts du Parlement donnés contre lui. Mais le président de Novion et les conseillers de la Tournelle ont défendu leur arrêt et maintenu qu'étant souverain, il n'étoit pas sujet à revue par les autres chambres.

Quant à l'arrêt de la Grande Chambre, il porte défenses à toutes personnes, de quelque condition et dignité qu'elles soient, de faire aucune levée de gens de guerre sans l'expresse commission du Roi, sous le grand sceau. Mais cet arrêt n'ayant point été signé et comme c'est une matière d'affaire publique et qui regarde l'État, les Enquêtes demandent que l'on délibère tout de nouveau là-dessus. Le président de Bailleul, qui, comme second président, fait la fonction du Premier absent, a rendu les raisons de cet arrêt à M. d'Orléans; et les gens du Roi, sortis puis rentrés, ont dit, par la bouche de M. Talon, que, pour ce qui est de la discipline et mutuelle prétention des chambres entr'elles, ils ne donnoient point de conclusions si la Grande Chambre seule pouvoit donner tels arrêts ou si les Enquêtes avoient droit d'y être présentes, comme aussi en la Tournelle, ès choses qui touchent l'État; mais qu'ils avoient autre chose à dire à savoir qu'il se faisoit ici des assemblées d'aucuns évêques aux fins de faire des remontrances au Roi, sous le nom du Clergé, contre le Parlement, comme étendant, sans y avoir droit, sa juridiction trop avant et sur l'honneur et vie des ecclésiastiques; qu'ils requéroient que tels évêques fussent congédiés de Paris et renvoyés chacun en son diocèse. De plus, ils ont dit qu'étant, comme ils sont, les gens du Roi, ils ne pouvoient passer les bruits qui couroient de l'entrée des troupes espagnoles en France, sous la conduite de quelqu'un qui, d'ici, les seroit aller quérir; qu'ils requéroient qu'il fût, par un sévère arrêt, fait très expresses défenses à toutes personnes, de quelque état et qualité qu'elles soient, gouverneurs de provinces, villes, places, châteaux et communes, de recevoir lesdites troupes et leur prêter ou donner vivres, aide et confort; mais qu'au contraire il leur fût très expressément enjoint et ordonné de leur courir sus et les repousser en toutes manières, comme ennemis du Roi et de l'État.

M. d'Orléans a dit que ce n'étoient point Espagnols, mais Allemands, qui venoient comme amis pour servir en France, et qu'ils le pouvoient, puisqu'il y en étoit bien venu avec le cardinal Mazarin. Et il a fait le récit de toutes les offres que le duc de Damville lui fait de la part de la cour, pourvu qu'il consente au retour dudit Cardinal.

Après cela, l'on a parlé d'opiner; mais le doyen, qui est M. Chevalier, et autres conseillers, ont emporté qu'étant plus

de onze heures, il falloit remettre la partie à demain. Autres disent que ce fut l'opinion du vieux conseiller Broussel.

On lut toutefois la lettre du parlement de Rouen, portant qu'il avoit donné arrêt conforme, à savoir que très humbles remontrances par écrit seroient faites au Roi.

Grande alarme de l'entrée des Espagnols en France, au nombre de neuf mille, ou, selon la plus commune voix, six mille, — fausse. — Même, par les lettres de Bruxelles et du Rhingrave Frédéric, gouverneur de Maëstricht, qui parlent de ces six mille hommes, comme des plus chétives troupes qui furent jamais, et comme encore rôdant dans les environs de la Meuse. Ces lettres sont du 10, et celles de Cambrai, du 11, portent que le duc de Nemours est encore à Bruxelles, que les troupes s'apprêtent pour être par lui conduites en France, et qu'il y a ordre de cuire deux cent mille livres de biscuit pour leurs vivres.

— Vendredi 16, M. d'Orléans ne vint point au Palais, disant n'être pas en état pour cela, ce qui fut remis au lendemain

— samedi 17, auquel M. d'Orléans, parlant contre les conclusions des gens du Roi, a dit que les troupes qui entroient en France avec M. de Nemours n'étoient point des Espagnols, mais des Allemands, non ennemis de cette couronne, et qui venoient pour la servir contre le Mazarin.

Après cela, sur ce que le Prévôt des Marchands s'est présenté et a remontré qu'il y avoit un arrêt du Conseil d'État par lequel tous les fonds ci-devant affectés au payement des rentes et des gages des cours souveraines étoient arrêtés, au préjudice des arrêts du Parlement, ci-devant, portant qu'en tous les bureaux l'argent seroit pris préférablement à l'Épargne pour le payement des rentes, on a opiné et arrêté que le Prévôt des Marchands et échevins assembleroient les rentiers en l'Hôtel de Ville, et que, tout de même en même temps, le Parlement inviteroit les autres cours souveraines à s'assembler avec lui en la chambre Saint-Louis, où se tient l'ordinaire audience de la Tournelle. Cependant défenses sont faites à tous receveurs, fermiers et commis ès bureaux des recettes de vider leurs mains des deniers qui y sont ou doivent être, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom, etc., que N. et N., trésoriers de France à Lyon, auront *veniat* à la cour, pour rendre raison d'une ordonnance d'eux émanée en vertu dudit arrêt du Conseil d'État.

Et n'a été parlé d'aucune autre chose de celles qui auroient été proposées le jeudi 15.

Avis que le comte de Rieux-Elbeuf étoit déclaré pour le parti des Princes et entré dans Angers pour le défendre avec trente gentilshommes; qu'Angers se défend et incommode les assiégeants avec deux pièces de canon qui tirent sur leur poste incessamment.

Les maîtres des Comptes bien intentionnés pour le service du Roi, prévenant les autres, ont dépêché un homme bien entendu pour aller en cour avec les instructions et protocoles nécessaires pour faire que le Conseil d'État donne un autre arrêt que celui qu'il a ici envoyé et qui donne lieu à l'assemblée des rentiers en l'Hôtel de Ville et des cours souveraines en la salle Saint-Louis pour lundi et mardi prochain. Et cependant ont envoyé quérir les fermiers des gabelles et les ont instruits des moyens et passeports qu'ils doivent prendre de M. d'Orléans et de M. le Prince pour faire venir du sel de Brouage et d'ailleurs sûrement, pour continuer le payement des rentes et des gages desdites cours.

Ce jour même, M. d'Orléans fut à l'Arsenal visiter les munitions qu'il y a et choisir, des pièces de canon, ce qu'il en a de besoin pour ses troupes qui sont à Montargis et environs, conduites par le duc de Beaufort. Mais il n'y a rien trouvé de prêt.

— Dimanche 18, quelque désordre à Mantes par les troupes du duc d'Orléans, qui y veulent entrer de force.

Le soir arrive à Paris Montreuil, courrier en titre d'office de M. du Plessis, secrétaire d'État, avec lettres de la cour, qui toujours est à Saumur, du 16, lesquelles disent que le maréchal d'Hocquincourt est avec deux mille chevaux (autre lettre met mille seulement) allé amont la rivière de Loire pour empêcher que le duc de Beaufort ne secoure Montrond; que le maréchal de La Meilleraye arrive avec troupes et canon devant Angers, où le duc de Rohan a demandé que le comte de Quincé entrât pour à lui parler, ce qu'il a fait. La duchesse sa femme a écrit à de ses amis en cour qu'elle n'avoit pu jusqu'à cette heure gagner son esprit, mais que si l'on vouloit envoyer quelqu'un dans la ville vers lui, elle s'emploieroit pour le porter à traiter.

Des lettres du 17 de la cour ajoutent qu'Angers parlemente, et de Tours, que la ville est rendue et qu'il n'y a plus que le château qui tienne, le gouverneur y étant, à qui l'on ne veut faire aucune grâce. Que le Pont-de-Cé est aussi rendu au maréchal de

La Meilleraye, qui est venu avec deux mille cinq cents hommes et six pièces de canon.

Ledit courrier a apporté un arrêt du Conseil d'État par lequel le Roi donne main levée aux fermiers des gabelles et autres recettes de leurs deniers et effets arrêtés par autre arrêt sur eux; et ordonne qu'ils en vident leurs mains pour le payement des rentes et autres charges; mais l'envoyé de la Chambre des Comptes en doit apporter un autre qui sera fait sur son protocole plus exact que celui-là.

Grand bruit, sur lettres diverses, de Tours, que la ville d'Angers est rendue à discrétion au Roi, et qu'il n'y a plus que le château qui tienne; aucuns même voulant que le gouverneur s'en soit secrètement enfui, lequel bruit court principalement le

— lundi 19, auquel jour il y eut assemblée au Parlement toute prête; mais M. d'Orléans, ayant mandé qu'il ne pouvoit venir, elle ne tint point.

Avis de la mort du baron de La Tour en son gouvernement et ville d'Arras. Il étoit gentilhomme de Caux en Normandie et y avoit été gouverneur de Dieppe et puis de Casal. Homme de rare probité et de service exemplaire en France, il avoit depuis peu épousé une fille de Sainte-Mesme-l'Hôpital, nièce de M. de Morangis-Barillon.

— Mardi 20, le Parlement étant assemblé, M. d'Orléans absent, on y a lu les lettres du Parlement de Rennes (il y en a eu aussi du Parlement d'Aix-en-Provence) portant remerciement à celui-ci de la part qu'il lui donne de ce qui se passe. Qu'il a, conformément à lui, donné arrêt de faire très humbles remontrances au Roi sur le retour du cardinal Mazarin, et que, cependant, pour conserver la Bretagne en repos et sûreté, il a fait très expresses défenses de faire, sous quelque prétexte que ce soit, aucune levée ni marche de gens de guerre par ladite province, sans l'expresse commission et lettres patentes du Roi, sous le grand sceau, et même sans l'attache de la Reine, gouvernante de la province, et enfin sans que lesdites lettres du Roi et attache de la Reine eussent passé par le Parlement.

Là-dessus, les gens du Roi ont remontré qu'il leur est préjudiciable que le parlement de Bretagne prévienne celui de Paris ès choses qui sont et de justice et du service du Roi; et, partant, requièrent qu'il soit incessamment délibéré sur les conclusions

par eux prises jeudi 15 dernier contre les troupes étrangères qui prétendent entrer et marcher en ce royaume.

Le président de Bailleul a dit que M. d'Orléans sera de rechef invité de se trouver à l'assemblée demain; et, s'il diffère encore, demain, jeudi l'on délibérera. Le Clerc de Courcelles-Boisrideau a voulu contredire le président, qui lui a dit qu'il ne l'empêcheroit pas de faire ce qu'il falloit et ne le craignoit point.

Aucuns frondeurs ont aussi fait bruit quand les gens du Roi ont fait leur réquisition.

En cette même assemblée ont été reçus conseillers honoraires les sieurs d'Aligre, premièrement conseiller au Grand Conseil, puis maître des Requêtes, ambassadeur à Venise, conseiller d'État ordinaire et enfin directeur des finances, et Barillon de Morangis, aussi jadis maître des Requêtes, puis conseiller d'État ordinaire et enfin second directeur des finances; ce qui ne s'est pas passé sans rumeur et allégation qu'il falloit voir et faire un règlement pour lesdits conseillers honoraires et jusqu'à quel nombre ils pouvoient être reçus.

Ce jour, plusieurs carrosses de voiture [envoyés] à Tours partirent pour y conduire et charrier les procureurs et avocats, greffiers et solliciteurs du Grand Conseil qui y est mandé par le Roi. Les présidents et conseillers y sont allés en leurs propres carrosses, les clercs à cheval.

Ce jour a été publié la censure de l'archevêque de Bordeaux et autres évêques et docteurs de théologie, donnée à Poitiers le 27 janvier dernier contre un libelle fait et imprimé à Bordeaux, intitulé : « Question canonique : Si M. le Prince a pu prendre les « armes, etc. »; icelle censure premièrement imprimée, publiée et affichée à Poitiers et partout où elle l'a pu être dans la province d'Aquitaine bordelaise.

Le coadjuteur de Paris a remandé l'abbé Charrier, qui, depuis plusieurs mois, sollicitoit à Rome le chapeau pour lui; mais le pape s'est déclaré contre lui, et disent aucuns que c'est lui qui a fait dire à l'abbé Charrier de s'en aller. Il a envoyé en cour demander l'évêché de Poitiers pour l'abbé de Chailly, frère de madame de Rhodes.

M. de Longueville envoie Prioleau, son secrétaire, à la cour à Saumur, pour y témoigner et assurer que la Normandie est tranquille.

— Mercredi matin 21, M. d'Orléans n'est point venu en Parle-

ment, où l'assemblée n'a pas parlé que de certains arrêts fraîchements donnés au Conseil d'État et envoyés ici, où ils sont imprimés et publiés de ce jour même, pour la sûreté des rentes sur l'Hôtel de Ville et des gages des officiers. Le sieur d'Aligre, conseiller d'État, directeur des finances et reçu d'hier conseiller honoraire au Parlement, a dit que, si lesdits arrêts ne satisfaisoient pas la Compagnie, le Conseil d'État en donneroit d'autres.

On a publié par les colporteurs ce matin une « Relation véri« table de tout ce qui s'est passé à Angers jusqu'au 17 du cou« rant, » mais on doute que ce titre lui convienne; elle est [publiée], ce dit la veuve Guillemot, l'imprimeresse qui n'a point de privilège, par ordre de Son Altesse Royale. Elle donne souvent des pièces de cette sorte d'aveu.

Ce soir, on a les lettres de Cambrai, du 18, qui portent l'arrivée du duc de Nemours là avec le comte de Fuensaldagne et l'approche des troupes, au nombre de six mille hommes, qu'ils doivent conduire en France, après que les mille ou douze cents du comte de Tavanes les auront jointes [1].

---

1. A Cambray, le 18 février 1652.
(Reçue à Paris le 21.)

Monsieur, nous avons ici le duc de Nemours depuis le jour de mardi gras, qu'il y arriva avec le comte de Fuensaldagne et quantité d'officiers; nous avons aussi toute l'armée qui doit être livrée à ce duc, logée ici aux environs, du côté du Cateau-en-Cambrésis. Cette armée est composée d'Allemands et Lorrains, c'est-à-dire de ceux qui sont à la solde du Roi; car de ceux qui sont à la solde du duc de Lorraine, il n'y en a point. Tous ces gens sont commandés par le baron de Clinchamps. On fait état que cette armée est de six mille soldats, partie infanterie et partie cavalerie, avec quatre pièces de canon. Outre cela, il y aura les François, commandés par le comte de Tavanes, qui ne sont point encore arrivés au rendez-vous.

Hier se fit la revue générale de toutes les troupes à deux lieues d'ici; et le duc de Nemours et comte de Fuensaldagne sortirent pour aller voir cette revue. On croit que demain ou après-demain ils entreront dans la France tous ensemble, et que le comte de Fuensaldagne ira jusqu'à la frontière pour livrer l'armée au duc de Nemours, puis arrêtera ici quelques jours et de là s'en retournera à Bruxelles.

On doit donner une montre à l'infanterie et demi-paye à la cavalerie; et, pour cela, il est arrivé ici force argent, dont on dit que le duc et ses officiers ont déjà touché une bonne partie.

Entre les officiers qui sont ici avec lui, il y a le comte de Coligny,

Lettres du 19, de Boulogne, portent que, dès le 8, le lieutenant de Roi au gouvernement de Béthune, sieur de Montgobert, avisé que le prince de Ligne, avec troupes, s'approchoit de là (il est depuis allé vers le Boulonnois pour occuper le maréchal d'Aumont) parce que le vicomte d'Hostel venoit pour mettre Béthune en ses mains, comme ville d'otage, auquel effet un capitaine du régiment d'Hostel étoit allé à Douai traiter avec le gouverneur, comte de Roeux, s'assura des officiers de la garnison, particulièrement des Ecossois, qui firent tenir leur régiment quatre jours sous les armes et jusqu'à ce que le maréchal d'Aumont, mandé, y fut arrivé pour donner ordre, comme il fit. Et ledit vicomte, étant contraint de se retirer d'auprès Béthune, sans y entrer, en Arras, il y fut arrêté par le gouverneur, M. de La Tour, depuis décédé, et Sainte-Agathe (*sic*) mis en prison étroite[1].

---

le marquis de Villars, Chavagnac, d'Aiguillon et autres; on doit aussi donner des habits aux soldats, et force provisions de biscuits et d'avoine les doivent accompagner.

Outre ces troupes, il y en a d'autres qui sont entrées dans le Boulonnois, commandées par le prince de Ligne, pour faire diversion et occuper le maréchal d'Aumont, afin qu'il ne puisse donner quelque empêchement au passage de ses troupes. On dit ici que le maréchal étoit arrivé à Arras avec deux cents chevaux, et qu'il avoit été prendre prisonnier à Béthune et conduit à Arras le gouverneur dudit Béthune, du parti des Princes, qui avoit tâché d'attirer sa garnison du même parti, à quoi cette garnison se seroit opposée et auroit pris les armes contre son gouverneur.

Les François, commandés par le comte de Tavanes, qui doit venir joindre le duc de Nemours, sont au plus de mille à douze cents gens, à ce qu'on dit, fort défaits.

On croit maintenant que le maréchal d'Aumont, dans le Boulonnois, est pour donner quelque empêchement au prince de Ligne.

Toutes ces troupes qui doivent entrer en France doivent, à ce qu'on dit, aller rencontrer en chemin l'armée du duc d'Orléans.

Pour ce qui est de leur route, on en parle diversement. Nous verrons si ces braves gens feront des merveilles et s'ils chasseront le Mazarin. Dieu veuille qu'ils nous puissent bientôt procurer une bonne paix.

Voilà ce qu'il se passe en cette frontière. Je suis, etc.

[Cette lettre est transcrite par Dubuisson, Bibl. Mazarine, manuscrit n° 2786^{F}, p. 557. Elle paraît lui avoir été adressée par quelque correspondant de l'entourage des Bournonville.]

1. Voir à l'*Appendice*.

— Jeudi matin 22, assemblée en Parlement, où le duc d'Orléans n'étoit point; et y a été arrêté, nonobstant le contraste de plusieurs des Enquêtes, que samedi on s'assembleroit, quoique M. d'Orléans n'y fût pas, pour délibérer sur les conclusions prises par les gens du Roi dès le jeudi 15, réitérées mardi dernier 20. Et cependant on a arrêté que les arrêts du Conseil d'État des 10 et 16 de ce mois, et naguères lus en l'assemblée du 21, seroient enregistrés, et que, chez le président de Bailleul, se feroit ordinaire assemblée des Prévôt des Marchands, échevins, dix-huit députés des rentes et deux directeurs des finances, là présents, et offrant, de la part du Roi, toute satisfaction à la ville et Parlement de Paris, pour aviser et résoudre des arrêts, que l'on pourroit en outre demander au Conseil d'État pour plus grande sûreté, des rentes de l'Hôtel de Ville et gages des cours souveraines; et que cependant il ne seroit plus parlé durant huit jours de tenir aucune assemblée à la chambre Saint-Louis.

Lettres de ce jour, à Saumur, de la part du Roi, aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, imprimées le 26 ici, portant l'avantage remporté par les troupes de Sa Majesté sur le prince de Tarente, près Saintes.

— Vendredi 23, le duc d'Orléans dit avoir reçu lettres du duc de Rohan comme il tiendra éternellement; et que toute la négociation qu'il a soufferte n'est que pour amuser le Cardinal.

— Le baron de Sirot part de Paris pour servir avec le duc de Beaufort en la conduite des troupes du duc d'Orléans, samedi 24, jour du bissexte [1].

Ce matin, assemblée au Parlement, où M. d'Orléans s'est trouvé. Et sur ce que l'on a voulu parler de faire délibération sur les conclusions prises par les gens du Roi, dès le jeudi 15, contre la levée et marche des gens de guerre qui se fait par le royaume sans l'expresse commission du Roi, et contre l'entrée que le duc de

1. Nam illo die, qui inter vigesimum tertium et vigesimum quartum diem februarii, id est inter septimum Calendas martii et sextum, collocatur, more antiquo romano, et proinde bissextus Calendas martii numeratur. Et pro eodem die civili ac sextus Calendas reputatur in Jurisprudentia et Theologia quoque Romana, apud nos numeratur vigesimus quartus, qui erat vigesimus quartus in illo mense, festus divi Mathiae, numeratur vigesimus quintus, ut sic eo anno habeamus viginti novem dies in februario, cum nusquam plures Romani habuerint quam viginti octo.

[Cette note avait été intercalée par Dubuisson dans le texte même.]

Nemours y veut faire faire aux troupes espagnoles, M. d'Orléans a dit qu'il répétoit ce que, dans les autres assemblées, il avoit dit et déclaré savoir que ce n'étoient point Espagnols, mais Allemands, non ennemis de la Couronne, et qui là venoient servir contre le cardinal Mazarin; puis ceux des Enquêtes, qui sont à lui, ayant fait un grand bruit et donné ordre que le Prévôt des Marchands se présentât pour l'affaire des rentes, il a parlé; et puis on a délibéré sur cette matière et remis à continuer à lundi prochain.

— Dimanche 25, bruits tout contraires que le siège étoit levé de devant Angers; que l'archidiacre d'Angers négocioit pour le duc de Rohan en cour, faisant des demandes grandes et honteuses au Roi; que les bourgeois d'Angers étant sortis sur les assiégeants, ils avoient été tous tués ou pris, sans qu'un seul d'eux fût rentré dans la ville.

— Lundi 26, assemblée au Parlement, où M. d'Orléans ne fut point, s'en étant retourné de moitié chemin. On n'y parla que du moyen de faire payer les rentes et les fermiers des aides qui promirent payer un quartier resté dû dès le temps de la guerre et un demi-quartier arriéré depuis peu.

Grand bruit que les ennemis sont près Noyon et Compiègne, conduits par le duc de Nemours.

M. d'Orléans prend soixante mille livres sur les reliquats dûs des tailles de 1647, 1648, 1649, 1650, ès élections de Meaux et de Senlis, pour être reçus à Dammartin par le sieur Jacques Cailly, commissaire des guerres, et employées à la levée d'un régiment de cavalerie de huit compagnies, à sept mille cinq cents livres par compagnie.

Ce jour, maître François Bitaut, sieur de Chisey, conseiller en la troisième des Enquêtes et nouvellement retourné de la suite de la cour, où il étoit premièrement sous sûre garde et puis sous sa parole, se trouva en l'assemblée et remercia la Compagnie des soins qu'elle avoit pris de lui durant sa détention et des devoirs qu'elle avoit fait pour sa liberté; parla avec gratitude et éloge du Premier Président, Garde des Sceaux, qui s'est tout à fait employé pour lui entre ses amis; et dans toutes conversations particulières se loue du traitement que lui a fait le cardinal Mazarin, lequel il a vu et a été de lui familièrement entretenu par deux fois et a reçu des siens toutes faveurs et honneurs.

— Mardi 27, assemblée en Parlement, où M. d'Orléans n'étoit point. On y a lu une lettre de cachet du Roi, du 22, à Saumur,

comme il donne avis au Parlement de l'entreprise que le duc de Nemours fait d'amener les Espagnols en France; veut qu'il en soit informé et procédé contre lui et ses complices, comme criminels de lèse-Majesté, et que le Parlement donne ordre à ce que l'on s'oppose auxdits étrangers, jusqu'à ce que Sa Majesté, ayant réduit la ville d'Angers, puisse, comme est son intention, venir en deçà soi-même, s'opposer auxdits étrangers.

— Mercredi 28, Monsieur vient en Parlement, et là continue à avouer et déclarer que c'est lui qui fait venir les troupes conduites par le duc de Nemours, comme troupes de nation non ennemie et qui sont libres et serviront l'État et le Parlement pour en faire exécuter les arrêts, conformément aux déclarations du Roi, contre le cardinal Mazarin, lequel il entend chasser hors de France. Il a voulu empêcher que l'on délibérât là-dessus.

M. Talon, pour les gens du Roi, a insisté sur l'effet de ladite déclaration et sur leurs conclusions prises dès le 15. Il y a eu grande contestation, et les présidents même n'étoient pas trop d'accord entre eux. Enfin, la chose a été remise à vendredi.

Avis des Pays-Bas que le mariage du roi de Hongrie est fait avec l'infante Marie d'Espagne et publié dans Vienne.

Avis de Fribourg-en-Brisgau et puis de Fribourg en Suisse, le 10 février, du père jésuite Sébastien Grandmont, recteur du collège de ce dernier Fribourg en Suisse, comme les Lorrains étant entrés dans le Sundgau, les gouverneurs d'Altkirch nommé Petz, de la forteresse de Lanser, qui a trente villages de ce pays-là engagés au sieur Herwart, intendant des finances à Paris, de Sennen nommé Schomberg, de Thann nommé Rosen, cousin de Rosen, colonel et général pour le Roi en ce pays-là, et d'autres places, s'y opposent avec les forces du pays. Il y a là une guerre aussi forte qu'elle y ait point encore été.

Le père Dotri, en la maison professe de Saint-Louis des pères jésuites à Paris, tient correspondance avec ledit P. Grandmont en Suisse.

Lettres de ce jour, écrites à Montauban, touchant ce qui s'est passé entre les armées du marquis de Saint-Luc pour le Roi, et des princes de Condé et de Conti, jointes. — (Voyez les au commencement du mois de mars.)

Mars.

M. le comte de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Vendredi, premier jour de mars (*domuit*), assemblée du Parlement remise de mercredi. M. d'Orléans dit qu'il ne falloit plus avoir croyance aux lettres de cachet du Roi, comme étant fabriquées par le Mazarin. Le conseiller du Coudray-Genier dit qu'il falloit travailler au procès-verbal fait de ce qui s'étoit passé en leur commission, sur la rivière de Somme ce mois de janvier dernier, lorsque lui fut contraint de se retirer à Sens, et Bitaut arrêté et emmené prisonnier par les troupes du maréchal d'Hocquincourt, conduisant le cardinal Mazarin. Un autre a dit qu'il falloit poursuivre et achever l'affaire des rentes. Un autre a dit une autre chose, et le tout s'est passé en désordre et en confusion, sans que l'on ait parlé de délibérer sur les remontrances et conclusions des gens du Roi prises dès mardi 27 et remises du mercredi 28 à cejourd'hui.

Tout le Vexin françois en armes à cause de l'approche des troupes étrangères conduites par le duc de Nemours, au nombre de trois mille chevaux et quinze cents fantassins.

— Samedi 2, le duc de Nemours se saisit des avenues de Mantes, dont les habitants refusèrent l'entrée au colonel Digby, qui étoit avec son régiment de cavalerie à Verneuil, près Senlis, ès environs, et reçurent Saint-Quentin, lieutenant des gardes du duc d'Orléans, qui y entra avec tous les gardes ordinaires et officiers du Palais d'Orléans et peut-être cent volontaires du faubourg Saint-Germain, qui, sous la conduite d'un maître tireur d'armes, s'étoient le vendredi, de relevée, allés offrir au Palais d'Orléans à Son Altesse Royale, qui les accepta et leur donna une pistole (*quod ridicule refertur*) pour aller boire à l'heure même ou le lendemain sur le chemin des douze lieues qu'ils avoient à faire. Il y a eu aussi quelque capitaine des quartiers et colonelles de Paris qui s'y est allé offrir avec aucuns bourgeois de sa compagnie.

Le duc de Sully, gouverneur de Mantes, s'y jeta; sa femme et son beau-père le Chancelier sont à Paris. Depuis il est revenu, ne se trouvant en sûreté à Rosny, ceux de Mantes étant mal contents de lui.

— Dimanche 3, le maréchal d'Aumont pensant se jeter dans Mantes et la sachant occupée par le parti contraire, se retira dans Poissy. Milord ou colonel Digby le joint. On dit qu'il avoit parole du duc de Sully, qui avoit reçu l'ordre de la cour et s'y étoit engagé, pour recevoir les troupes du Roi dans Mantes. On dit qu'il se ravisa la veille, que le Chancelier son beau-père lui envoya cinquante hommes et ses domestiques et son suisse, et que M. d'Orléans y envoya aussi Saint-Quentin, lieutenant de ses gardes, ses ordinaires et officiers, et force filoux et volontaires du faubourg Saint-Germain, qui l'intimidèrent et induisirent les Mantois à laisser passer le duc de Nemours.

Bruit dans Paris que la capitulation du duc de Rohan est feinte, et pour amuser le Cardinal. Autres, qui la savent véritables, disent qu'il a trahi pour de l'argent.

— Lundi 4, bruits contraires; aucuns tenant la réduction d'Angers véritable, selon les avis arrivés le jour précédent par paquet du Roi, apporté par la poste ordinaire avec lettres du 28, qui disent que le sieur de Castelnau, retourné d'Angers à Saumur en cour, y disoit avoir vu signer le traité par lequel le duc de Rohan, à la vue du canon prêt à faire brèche et du mineur attaché à la muraille, avoit capitulé de sortir du château et de la ville, lui et tous les siens, pour s'en aller où bon lui sembleroit, et qu'amnistie seroit pour les habitants; moyennant quoi, le lendemain 29, l'armée du Roi entreroit dans la ville et le château.

La lettre du Roi au maréchal de l'Hôpital, de Saumur, du 29 février, a été imprimée et vue à petit bruit ce jourd'hui. Elle est fort bien faite et digne d'un bon Roi; il n'écrit point au Parlement. — Voyez la relation à part, en papier volant.

Au soir, avis que les troupes du sieur de Vaubecourt, au nombre de trois mille hommes, ont couché la nuit précédente à la Ferté-sous-Jouarre et à la Ferté-Milon. Le comte de Grandpré est joint à lui et leurs coureurs ont poussé Châteauvert, bâtard de Montauron, qui étoit dans le Meldan, levant des soldats, par ordre de M. d'Orléans, afin de cueillir la taille par les paroisses.

— Mardi 5, dès 7 heures, on a crié partout l'imprimé de la défaite de Saint-Luc par les princes de Condé et de Conti, à Miradoux, le 22, quoique les lettres de ce jour-là, de delà, et de Montauban le 24, portent que le sieur de Saint-Luc s'est retiré, et que celles de Saumur, du 29 février, assurent qu'il est joint au comte d'Harcourt.

Autres lettres de Montauban du 29 février, et du 4 mars de Bordeaux, portent qu'il y a eu quatre cents chevaux poussés de l'arrière-garde de Saint-Luc, commandée par le sieur Marin, qui s'est retiré dans Miradoux, où le prince de Conti le tient assiégé.

Le comte d'Harcourt lui va au secours, ayant passé les rivières d'Isle à Vergt-sur-Périgueux, de Vézère à Terrasson et de Dordogne à Domme, pour passer celle du Lot à Cahors, le 24 ou 25, et puis la Garonne, le 27 ou 28, à Auvillars, non loin de Miradoux.

Ce jour, le duc de Nemours n'ayant pas beaucoup avancé les troupes qu'il conduit, revient à Paris, quarante ou cinquante braves avec lui et se fait voir dans l'hôtel d'Orléans, où tout le monde est gai.

— Mercredi 6, lettre du Roi, de Saumur, le 29 février 1652, inscrite « A mon cousin le sieur de l'Hôpital, maréchal de France, « mon lieutenant général de ma bonne ville, prévôté et vicomté « de Paris; » fort douce et raisonnable, témoignant comme Sa Majesté avoit arrêté l'ardeur et l'indignation de son armée, animée au sac de la ville d'Angers, pour s'être obstinée et avoir enduré le canon, et pleine de la tendresse d'un bon Roi pour ses sujets. On ne l'a point osé crier par la ville; beaucoup de gens du parti des Princes ont crié contre elle comme contre une lettre fausse; et de la canaille a menacé l'imprimeur Rocolet.

— Jeudi 7, avis que le duc d'Elbeuf étoit hier ès portes et environs de Pontoise avec deux mille hommes qui, ayant fait désordre en un faubourg, la ville prit les armes et ne voulut laisser sortir M. d'Elbeuf, qui y étoit entré, lui trentième, qu'il n'eût fait réparer le dommage.

Le sieur de Vaubecourt, qui étoit arrivé lundi soir vers Senlis et à Baron-la-Montagne-sur-Nonnette, au-dessus de l'abbaye de la Victoire, s'en recula le lendemain, et étoit le mercredi à Rully-Raray et occupant depuis Nanteuil-le-Haudouin jusqu'au Pont-Sainte-Maxence, avec trois mille hommes auprès; les paysans en disent deux fois autant.

Le comte de Grandpré, selon l'avis d'aucuns, est encore à part; autres assurent que le marquis d'Huxelles vient du côté de Bourgogne encore avec deux mille hommes, et le maréchal de La Ferté-Senneterre avec autant de gens et deux pièces de canon. *Item*, le régiment royal et autres troupes venant du Bourbonnois et Auvergne, que l'on dit avoir leur rendez-vous toutes à Montereau.

Ce soir, Mademoiselle donne le plaisir d'un ballet dansé par le sieur Séguier, fils du feu président, de Rancé et autres jeunes gens, chez elle, au baron de Clinchamps, lorrain[1], et autres officiers des troupes étrangères qui sont à Nogent-le-Roi, leur rendez-vous pour leur jonction avec le duc de Beaufort; lesdits officiers venus à Paris vers le duc d'Orléans avec le duc de Nemours.

Le régiment royal, qui est de cavalerie et étoit en garnison à Vichy d'Auvergne, vient trouver le Roi en toute diligence, et le comte de Palluau amène aussi la cavalerie qu'il tenoit au siège de Montrond.

On dit que le Roi sera à la tête de toutes ses troupes.

— Vendredi 8, au matin, il y a eu assemblée au cabinet de la première chambre des Enquêtes et députation de là aux autres chambres des Enquêtes pour les inviter à s'assembler toutes en la Grande et délibérer sur ce que l'on dit que demain les boulangers de Gonesse ne viendront point apporter de pain à Paris, à cause des gens de guerre qui sont vers Senlis; car déjà, dès mercredi dernier, ils étoient venus peu à cause des soldats de Fougerolles et de Châteauvert, qui s'assembloient, de l'ordonnance de M. d'Orléans, et alloient par l'élection de Senlis, comme en celle de Meaux, pour lever les tailles.

Ce jour, un officier servant dans les troupes du Roi, — on dit que c'est au régiment de Saint-Aignan, — et nommé d'Espiès, a été arrêté par ordre de M. d'Orléans, aucuns disent dans Paris, aucuns dehors et prêt à être mis prisonnier s'il ne donnoit sa parole de ne point s'en aller; il l'a donnée adonc de ne point s'en aller jusqu'à ce que, dans le conseil de M. d'Orléans, il ait été jugé s'il est de bonne prise ou non.

Le soir, Mademoiselle fait tant vers les sieurs de Rancé, Séguier et Perrot-Saint-Dié, fils du président, et autres jeunes gens, qu'ils dansèrent chez elle, où il y eut bal toute la nuit, un ballet pour donner du plaisir aux chefs des troupes flamandes, entre lesquels, Clinchamps, général des Lorrains, épousa le lendemain mademoiselle de Brionne, ce que toutefois la comtesse de la Suze, sa tante, ne veut point avouer. La vérité est qu'elle est seulement accordée, pour se marier après Pâques.

1. Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamps, était normand, mais commandait un corps de troupes dans l'armée du duc Charles de Lorraine, au service d'Espagne.

Le duc de Rohan est attendu ce soir en son logis, rue de l'Echelle-du-Temple, en l'hôtel de Saint-Denis. Il n'est arrivé ou apparu que lundi matin, onzième ensuivant.

Le comte de Tavanes, avec des écharpes rouges, dans Paris.

Avis de la prise du Pont-de-Cé par force. Les Polonois y ont donné les premiers et pris les dehors avec perte de trente des leurs.

— Vendredi 8, mademoiselle de Linières-Nangis, héritière de vingt-cinq mille livres de rentes, et à qui M. de Humières avoit dessein, est enterrée, ayant été malade trois semaines.

Mariage du comte d'Olonne-La-Trémoïlle avec mademoiselle de La Loupe, fort sur les rangs.

— Samedi 9, le Parlement s'assemble pour les rentes. Les délibérations sur la lettre de cachet du Roi, du 22 février et sur les conclusions des gens du Roi, prises dès ce temps-là et depuis, sont cessées, aucuns frondeurs disant hardiment que, si on délibéroit, il passeroit au contraire et le Roi en auroit l'affront.

— Dimanche matin 10, partirent du Palais d'Orléans deux pièces de canon, tirées de l'arsenal par M. d'Orléans, il y a plus de dix jours, et fait monter dans la cour du monastère de l'Ave-Maria, puis de là conduites audit Palais d'Orléans.

— Lundi 11, le Parlement s'assemble encore pour les rentes sur l'Hôtel de Ville, non qu'il ne soit content de l'arrêt pour ce donné par le Conseil d'État; mais, comme les fermiers du Roi, tant pour les aides que pour les gabelles, ont fait leurs déclarations et offert de remettre leurs fermes, on se trouve bien empêché à trouver des fonds.

Aucunes femmes des rentiers se sont présentées, demandant que l'on s'assemble, et le corps de Ville aussi, dans la chambre Saint-Louis, qui est destinée pour assembler toutes ou plusieurs des cours souveraines et des corps différents, quand il y a lieu de se joindre ensemble pour l'intérêt qui les peut concerner les uns et les autres ensemble.

Le Prévôt des Marchands demande d'ailleurs qu'il lui soit permis d'assembler en l'Hôtel de Ville tout le corps d'icelle et les rentiers, afin de faire en leur présence sa déclaration et obtenir sa décharge.

Avis que les troupes du Roi, qui sont venues de devers la frontière de Picardie et Champagne pour suivre en queue celles des Pays-Bas, conduites par les duc de Nemours, comte de Tavanes et baron de Clinchamps, comme elles ont fait jusqu'à Mantes, et qui étoient répandues depuis Meulan, Poissy et Pontoise par les

contrées de Senlis, Dammartin et Nanteuil-le-Haudouin, s'en vont passer la Marne à Lagny, au pont qui y est, ou plus haut, au bac, à Trilbardou — (on s'est mépris et c'est à Trilport, entre Meaux et Monceaux, où il y a un pont de bois, où elles sont passées le 10)—, afin de leur ôter tout moyen de faire désordre à la vue de Paris et de cacher le plus qu'on pourra leur passage. Elles vont vers Montereau pour y passer la Seine avec quatre ou cinq mille autres venant de Bourgogne et du marquis d'Huxelles, de Lorraine, du maréchal de La Ferté, de Bourbonnois et d'Auvergne pour, par le Gâtinois, tirer en Beauce et y joindre l'armée du Roi.

Grands et communs avis de l'accommodement du duc de Lorraine avec le Roi, qui lui doit rendre son pays dans deux ans, moyennant quoi, ce duc donne à Sa Majesté ses troupes, qui sont en Alsace et vers le Rhin, au nombre de six mille hommes.

Lundi au soir, quelques-uns des gens du duc d'Orléans amènent de la campagne dix ou douze prisonniers des troupes du Roi. Déjà l'on en avoit amené, que le duc d'Orléans avoit commandé de relâcher.

Le sieur d'Argenteuil, envoyé en cour par le coadjuteur de Paris, n'y a point vu le cardinal Mazarin et est de retour à Paris au même temps que Villecourt, gentilhomme du bailli de Valençay, ambassadeur pour le Roi à Rome, ayant passé en cour pour y donner l'avis de la promotion dudit Coadjuteur au cardinalat, suivant la nomination du Roi, est aussi arrivé à Paris; depuis quoi, le Coadjuteur s'est laissé voir à ses amis.

La duchesse de Rohan, suivant de près son mari, arrive à Paris.

La foire Saint-Germain encore continuée par Mademoiselle en faveur des chefs étrangers qui sont ici.

— Mardi matin, 12, le Parlement assemblé pour les rentes; et sur la réquisition hier faite par le Prévôt des Marchands, il y a eu trois avis, l'un, de soixante-dix ou quatre-vingts environ, tendant à s'assembler seulement en la Chambre Saint-Louis, la Ville avec le Parlement; l'autre de quarante ou cinquante, tendant à faire les deux assemblées et au Parlement et en l'Hôtel de Ville, où le Parlement enverroit ses députés vers le Prévôt des Marchands et Échevins; et l'autre, de vingt-cinq ou trente, qu'il n'y auroit point pourtant d'assemblée pour la Ville.

Comme ça été à réduire les trois avis à deux, comme c'est la coutume, et l'on ne s'accordoit pas, le président Le Coigneux a dit, en voulant opiner à son rang, que c'étoit chose étrange d'em-

ployer tant de temps à des questions dont on ne vidoit point, et d'abandonner la principale chose qui étoit la tranquillité publique et la paix, sans laquelle tous les moyens que l'on cherchoit pour payer les rentes demeuroient inutiles, à cause que, par la guerre civile, les fonds à cela destinés devenoient taris; que la Compagnie avoit donc à s'appliquer soigneusement à trouver les moyens de pacifier les affaires et de faire que cette armée étrangère qui, de quelque façon qu'il en arrivât, mettoit l'État en évident péril, se retirât, de peur que, si elle étoit victorieuse, elle ne nous mît en ses fers et que le peuple n'eût liberté d'exercer sa fureur contre les magistrats; et que, si le Roi étoit victorieux, le Ministre, qui se rétablissoit de la haute lutte, au déplaisir de tant de gens, n'exerçât sur eux sa violence. Que l'on se pouvoit souvenir du temps de la Ligue et qu'il y en avoit eu du Parlement même qui avoient été pendus; et qu'il y en avoit en la Compagnie à qui l'on ne sait pas si cela ne pourroit point arriver.

Auquel mot s'est élevé un grand bruit, qui a duré longtemps, et le Président ayant dit que cela étoit reçu et en terme précis dans l'histoire, il n'y a pas eu de cesse et l'on s'est séparé qu'il étoit plus de midi. Et aucuns disent que le président Charton lui dit pouilles et puis se mit à rire, et tous les Frondeurs de même à lui faire la huée.

Le duc d'Orléans, arrivant chez madame sa femme, la tira à part et lui dit assez haut pour le faire entendre à la maréchale d'Estampes et à la marquise d'Estampes qui y étoient : « Eh bien, « madame, les quatre mille hommes que monseigneur de Lorraine « devoit bailler aux Mazarins sont avortés ; il a tout de nouveau « traité avec l'Archiduc. »

Avis de Rouen que le Parlement y donna le jour, d'hier 11, un arrêt conforme à celui du parlement de Rennes, et portant défenses à qui que ce soit de lever ni faire marcher troupes par la province sans expresse commission du Roi, sous le grand sceau et enregistrement au Parlement.

Les marquis de Beuvron et sieur de Matignon, tenus pour constants serviteurs du Roi, ont dit que Sa Majesté leur envoie des brevets de ducs.

Même arrêt décrété contre aucuns trésoriers de France à Caen pour avoir, sur l'ordonnance de monseigneur d'Orléans, travaillé aux étapes et à la subsistance des troupes.

— Mercredi matin 13, le duc de Nemours part de Paris pour s'en aller à l'armée étrangère qui est ès environs de Montfort-

l'Amaury, dont elle a tiré quatre mille livres par forme de contribution, sauf à recommencer ; et de Nogent-le-Roi, dont elle a eu autant ; et de Houdan, où tout est absolument désolé.

Ce matin, à l'assemblée du Parlement, il a passé que demain on s'assembleroit en la Chambre Saint-Louis où les députés des cours souveraines se trouveroient, pour le sujet de leurs gages et des rentes de l'Hôtel de Ville. Et sur la plainte qui a été faite des désordres des gens de guerre, ici ès environs, le maréchal de l'Hôpital a dit qu'il se faisoit fort et répondoit qu'aucun soldat du Roi ne se trouveroit dix lieues à la ronde autour de Paris, pourvu que, des étrangers ou d'autre part, il n'y en eût pas non plus. Il a été dit que M. d'Orléans sera invité de se trouver à la délibération qui sera faite là-dessus.

Courrier arrive ce soir, disant avoir vu partir le Roi de Tours hier matin et que la nouvelle étoit en Cour, par un envoyé exprès, comme le comte d'Harcourt avoit passé la Garonne, fait lever le siège de Miradoux et poussé l'armée des Princes jusques à Agen. Ce courrier est le chevalier de Fourilles.

M. Bouthillier, jadis surintendant des Finances, meurt ; son corps est, le troisième jour après, porté à Saint-Paul. On croit que ce n'est qu'en dépôt et en attendant qu'il soit porté à Pont-sur-Seine.

Députés de la ville de Chartres arrivent vers M. d'Orléans, qui a envoyé M. de la Frette leur gouverneur, sur ce que l'armée des Pays-Bas demande cette ville pour retraite et sûreté.

— Jeudi 14, en l'assemblée du Parlement, les présidents Le Coigneux, qui a repris de bonne grâce ce qu'il avoit hier dit, de Mesmes d'Irval et de Novion surtout, ont dit merveilles sur le péril de l'État et cette armée étrangère qui met l'État en si grand péril, soit qu'elle subsiste contre le Roi, soit qu'elle soit dissipée ; et ont conclu d'empêcher qu'elle ne combatte ni s'établisse parmi nous ; mais que l'on députe pour cela vers le Roi et que l'on agisse en remontrances par écrit incessamment ; à quoi les gens du Roi ont aussi conclu et a été ainsi ordonné.

M. d'Orléans ne s'est point expliqué.

Et sur la proposition faite hier de ne point souffrir de gens de guerre dix lieues à la ronde autour de Paris, on a voulu délibérer et donner arrêt pour cela, selon que les gens du Roi y concluaient ; mais M. d'Orléans ne l'a jamais voulu, et a toujours dit qu'il donnoit sa parole que cela seroit de sa part et que l'on le mît dans les registres de la sorte ; néanmoins il y en a eu un arrêt depuis imprimé.

Chambre de Saint-Louis ne se tient que les après-dîner et par les députés des cours souveraines y assemblées pour les affaires qui les regardent en commun.

— Vendredi 15, après midi, les députés des cours souveraines, qui sont deux de chacune des sept chambres du Parlement, en comptant les deux des Requêtes du Palais pour une seule, deux de chaque des trois chambres de la Cour des Aides et huit en tout de la Chambre des Comptes, ont convenu et arrêté, pour cette fois seulement, que désormais ils s'assembleroient pour voir, par ensemble, les moyens de faire aller et subsister le paiement de leurs gages et des rentes sur l'Hôtel de Ville, sans qu'il y puisse être faite entre eux aucune autre proposition, pour quelque cause et occasion que ce soit.

Mais comme, à l'arrivée des députés de la Chambre des Comptes, ceux du Parlement ne se levèrent point pour les accueillir, et que l'ancien des quatorze, le sieur Ménardeau-Champré, de la Grande Chambre, leur dit le Parlement les avoir fait venir pour, après avoir entendu leurs sentiments, ordonner ce qui seroit nécessaire pour le fait de leurs gages et des rentes sur l'Hôtel de Ville, lesdits huit députés, dont le sieur des Brosses-Guénégaud, maître des Comptes, étoit l'un, étant retournés à la Chambre et y ayant fait leur rapport comme le tout s'y étoit passé, la Chambre ordonna qu'ils n'y retourneroient plus; et, de fait, ils n'y sont plus retournés que le mardi 19; et ce fut non pour assister à aucune délibération, mais seulement pour s'excuser et faire entendre aux députés du Parlement et de la Cour des Aides qu'ils n'y retourneroient plus.

— Dimanche 17, nouvelles que le Roi, parti du 15 d'Amboise pour Blois, doit y être encore le 16 et jours suivants.

— Lundi matin 18, nouvelles arrivées de la nuit comme le chevalier d'Albret est venu en Cour apporter l'avis de la reddition de Saintes, faite le 12 au sieur Du Plessis-Bellièvre, l'assiégeant pour le Roi. Elles sont de Blois le 16 et ajoutent que trois à quatre mille hommes de l'armée de Saintonge viennent en deçà joindre le Roi[1].

---

1. A Amboise, le 15 mars 1652. — (Reçue à Paris le 18.)

Je vous demande mille fois pardon si j'ai été si longtemps sans vous rendre grâce très humble de l'honneur que vous m'avez fait de vous souvenir de moi; je suis dans un chagrin si prodigieux qu'à peine puis-je parler et m'acquitter des plus étroites obligations de la vie. C'est excuser une sottise par une autre; mais comme je sais que vous avez assez de bonté pour moi pour me souffrir dans mes défauts, je

Lettre du Roi pour cela au maréchal de L'Hôpital, du 16 susdit, imprimée et publiée en la ville.

Le Roi n'écrit plus au Parlement depuis sa lettre du 22 février, sur laquelle ils n'ont point voulu délibérer, contre M. de Nemours.

Ce matin est parti de Paris le comte de Fiesque pour aller, de la part de M. d'Orléans, à Orléans faire tenir une assemblée géné-

---

ne fais pas difficulté de vous les dire et de vous faire un mauvais discours de ma mélancolie.

M. de Mergey vous a rendu compte du paquet qui étoit dans le mien, et M. votre neveu du soin que je pris de lui rendre celui qui s'adressoit à lui. Vous ne devez pas douter que je reçoive avec joie toutes les commissions que vous me donnerez et que je ne les exécute très ponctuellement.

Nous partons pour aller coucher à Blois, où nous séjournerons demain pour voir passer les troupes de Palluau qui vont se joindre à celles du maréchal d'Hocquincourt.

On l'avoit sollicité d'aller commander sur la frontière et de laisser au maréchal de Turenne le commandement de l'armée; mais il l'a refusé tout net et l'on croit que cela fera résoudre S. E. à aller à l'armée pour y mener ce maréchal et ne prendre le jour et l'ordre de la bataille que l'on veut donner aux rebelles que de ses conseils et de sa conduite.

Il y a deux jours que le Roi pleure de ce que la Reine ne veut pas qu'il y aille; il lui dit en colère qu'il ne vouloit plus aller qu'à la tête de son armée et qu'il vouloit apprendre à la commander. On s'étonne de cette fantaisie que l'on ne hait pas dans l'âme d'un jeune prince qui apparemment aura besoin de courage et de conduite.

On croit M. de Longueville déclaré, et cependant Priolo, qu'il avoit ici, a encore ce matin assuré M. le Cardinal que cela n'étoit pas et a reçu des ordres de lui pour aller retrouver son maître. Si cette affaire ne rompt point notre marche, nous allons droit à Fontainebleau, et même à Paris, si l'on suit tels sots qui vont là tant qu'ils peuvent; peut-être que le reste n'est pas dans le même sentiment, mais on aura peine à s'en défendre.

Faites-moi la grâce de faire mes excuses à notre cher ami, M. Huguenot, de ce que je ne le remercie pas de toutes les obligations que je lui ai; je lui prépare une corvée par la première commodité qui m'en donnera lieu; cependant je suis son très humble serviteur et à vous, monsieur, plus qu'à personne du monde.

Avec votre permission, que je mette ici ces paquets pour notre ami Me Pierre et pour M. de Poix. M. de Mergey vous prie de prendre cette lettre pour sa part et M. Huguenot aussi.

[Cette lettre doit être de Fauvelet du Toc.]

rale du peuple, où il soit arrêté que le cardinal Mazarin sera exclu de l'entrée de leur ville[1]. On dit qu'il porte quelques sacs de monnoie pour répandre aux bateliers, portefaix de l'étape et populace jusques à sept ou huit mille livres.

— Mardi 19, matin, le Parlement s'assemble et l'on y fait diverses propositions pour le paiement des rentes et sur la rupture de la chambre Saint-Louis par les députés de la Chambre des Comptes; pour voir le procès-verbal fait par le conseiller du Coudray-Genier sur la prise du sieur Bitaut par le maréchal d'Hocquincourt et l'évasion de lui à Sens et de Sens à la campagne; pour les remontrances que l'on doit faire au Roi de la part du Parlement et dont M. de Broussel est chargé, et ne se trouve prêt; enfin pour la harangue du sieur archevêque de Rouen, Chanvallon, faite naguères au Roi, en Cour, contre l'arrêt du 29 décembre qui proscrit la tête du cardinal Mazarin. Les gens du Roi ont été chargés de s'en instruire et en faire leur rapport au Parlement.

— Mercredi 20, M. d'Orléans est venu en l'assemblée du Parlement, où d'abord il a proposé d'y recevoir duc et pair M. de Rohan-Chabot. On lui a dit qu'il y avoit des arrêts contraires : à savoir celui du 25 janvier dernier, portant qu'il ne seroit reçu

---

1. Du 18 mars.

J'irois savoir moi-même ce qui se passe au Parlement si ce n'étoit la pluie. Je vous prie de me faire la faveur de me le mander. M. le comte de Fiesque est parti cette nuit pour Orléans; je ne sais si c'est pour aider au marquis de Sourdis ou pour commander dans la ville, Son Altesse Royale témoignant en être très mal satisfait. D'autres m'ont dit qu'il incommode ici le cardinal de Retz et qu'il a été bien aise de l'éloigner. Il est impétueux ; il ne tiendra pas à lui qu'il ne se fasse sédition dans la ville. J'attends avec impatience comme il aura été reçu et ce qui aura été arrêté à l'assemblée de ville qui, assurément, s'est tenue à son arrivée. Tout mon bien est quasi aux environs d'Orléans : l'on s'intéresse à moins!

Je suis votre très humble servante.

[Ce billet non signé, adressé à Dubuisson, est certainement de Mme Cornuel, dont les lettres sont si rares. Elle tenait de son père, Jacques Bigot, secrétaire de la Chambre du Roi, la seigneurie des Gaschetières, paroisse de Lailly, près Beaugency (Cabinet des Titres, *Carrés d'Hozier*, vol. 203). — Plus loin, au 2 avril, Dubuisson cite « des lettres adressées d'Orléans à Mme Cornuel » (p. 196) parlant des ravages commis autour de Lailly, comme elle le redoutait.]

aucun duc et pair en Parlement, jusques à ce que le cardinal Mazarin eût vidé le royaume. Il a dit que, cela étant, il n'en vouloit plus parler, pour ce que son désir étoit que tous les arrêts fussent exécutés et que lui-même y tiendroit la main et s'emploieroit pour les faire exécuter.

Après, on a remis sur le tapis ce qui y avoit été mis hier touchant le paiement des rentes et la chambre Saint-Louis; sur quoi l'on a dit qu'il y avoit nombre de gens qui n'y avoient que faire, ou n'y faisoient qu'incommoder; que cela commençoit à passer en coutume d'y venir pour voir et écouter, comme si c'étoit un lieu public et ouvert à tout le monde.

Le conseiller Foucault a dit cela, désignant le comte de Châteauvieux, qui étoit là venu à la prière du duc de Rohan et pour assister à sa prétendue réception en duc, et avec l'agrément de M. d'Orléans, chez qui ledit comte ne va plus à cause de son gendre, depuis que le père de ce gendre est surintendant des Finances.

Les huissiers ont donc commencé à faire sortir; et le conseiller Foucault, voyant assez près de lui le comte de Châteauvieux, lui a dit de se retirer. Celui-ci, qui a eu quelque chose autrefois à démêler avec le conseiller, a pris cela de mauvaise part et n'a point voulu sortir, mais a répondu là-dessus quelque chose de fier, même a usé de quelque reproche et menace au conseiller, qui, tout sur-le-champ, s'est levé et a demandé réparation à la Compagnie.

Deux derniers présidents, Le Coigneux et de Mesmes, sont sortis de leurs places pour aller faire sortir de la Chambre ceux qui n'avoient pas obéi; après quoi, ledit conseiller Foucault, étant ressorti du barreau où il étoit entré, s'est retiré derrière et a demandé qu'il lui fût permis de faire sa requête en justice, comme il l'a faite sur-le-champ verbalement, demandant que Châteauvieux fût condamné à lui faire réparation et satisfaction, lui qui est beau-père du marquis de la Vieuville et vient là pour écumer ce que fait la Compagnie et en faire son profit en Cour. A cela quelques-uns opinoient, autres à ce que Châteauvieux fût ouï par devant deux conseillers, commissaires choisis du Parlement, mais M. d'Orléans a terminé cela, s'étant chargé de faire envers Châteauvieux qu'il contenteroit le conseiller Foucault, qui y a donné les mains et a remis tous ses intérêts entre icelles de M. d'Orléans, ayant auparavant refusé de les remettre entre celles du maréchal de L'Hôpital.

Sur cela, l'on a fait un règlement général portant que défenses sont faites à toutes personnes, si elles ne sont nécessitées pour affaire, ou permises d'entrer en la chambre, lorsque le Parlement y est assemblé, sur peine de trois cents livres d'amende, payables sur-le-champ, par emprisonnement, et applicables, partie aux prisonniers, partie à l'Hôtel-Dieu. Cet arrêt, imprimé, a été affiché le lendemain aux portes du Palais.

Après cela, l'on a ordonné que les gens des Comptes seroient de rechef invités d'envoyer leurs députés en la chambre Saint-Louis et, qu'en cas de refus, les autres députés ne laisseroient pas de s'y assembler demain. Ils se sont levés à midi.

— Jeudi 21, le Parlement assemble et l'on y a fait deux choses : l'une est lecture des remontrances que le Parlement a ordonnées dès le 14 et dont M. de Broussel l'ancien est chargé et fut requis mardi 19. Et comme elles se sont trouvées avec des injures contre le cardinal Mazarin, basses et non assez fortes, on les a remises à samedi prochain, afin de les amender cependant, ou en faire d'autres ; et c'est pour ouïr cette lecture que M. d'Orléans y est venu.

L'autre chose que l'on y a faite est aussi la lecture d'un arrêt imprimé et signifié à un procureur qui l'a baillé à un conseiller, lequel l'a opposé et lu à l'assemblée ; il est du Grand Conseil et donné à Tours, et porte commission d'assigner par devant lui, en vertu d'une évocation générale que le Roi a donné au cardinal Mazarin de toutes ses causes et affaires de tous parlements, le syndic des créanciers dudit Cardinal pour procéder sur la requête présentée par ledit Cardinal, tendante à ce que mainlevée lui soit accordée des fruits saisis de ses bénéfices. Cet arrêt, agité en l'assemblée, aucuns ont été d'avis de le casser. Enfin il a été arrêté que défenses sont faites audit syndic et créanciers de procéder ailleurs qu'au Parlement avec commission pour l'y assigner.

L'auteur des remontrances injurieuses contre le cardinal Mazarin est le sieur de Saint-Germain-Morgues, prévôt de Pignan, homme obligé de bénéfices à la Cour, s'il y a homme en France qui le puisse être, mais méchant auteur et incapable d'écrire qu'en injures et satires.

Le Grand Conseil est, par ordre du Roi, allé à Tours il y a un mois. Quand la Cour y a passé, lui seul de tous les corps n'a point été voir le cardinal Mazarin. Il est demeuré à Tours pour y achever son semestre jusques à Pâques.

Le soir, avis d'Orléans, de la part du comte de Fiesque et du sieur de Gramont, que cette ville-là se pourroit tout à fait réduire à l'obéissance de M. le duc d'Orléans si Mademoiselle sa fille y alloit, menant avec elle le maréchal d'Estampes pour agir avec le peuple.

— Vendredi 22, point de Palais à cause de la procession qui se fait ce jour-là solennellement et à laquelle assiste le Parlement pour la réduction de Paris hors la main des Espagnols et Ligueurs au Roi Henri IV, qui y entra et s'en rendit maître en l'an 1594.

Bruit que le Roi doit être ce jour dans Orléans ; — faux.

Les trente hommes du colonel Digby, restés au château de Dammartin en Goële, où il a tenu quelques jours garnison et rompu le bureau des troupes du duc d'Orléans et des tailles à lever par elles sur le peuple, sous la charge de Fougerolles, vendent ce qu'ils y avoient de provisions, et s'en vont joindre leur colonel qui est avec le reste de son régiment dans Mantes, de la part du Roi, pour la conserver à Sa Majesté.

Le comte d'Orval est aussi dans Chartres pour y commander de la part du Roi, à ce que l'on dit.

— Samedi matin 23, assemblée en Parlement, où le maréchal de l'Hôpital, montant au palais avec M. d'Orléans, un homme l'a accosté et morgué, l'appelant Mazarin.

On a lu les remontrances ; et, pour les aller porter au Roi, ont été députés les président de Nesmond ; conseillers : M. Benoise (autres disent Charpentier) et Meunier-Lartige pour la Grande Chambre, Bitaut et Lotin pour les Enquêtes, Boulanger pour les Requêtes. En somme, ce sont deux de la Grande Chambre, deux des Enquêtes et un des Requêtes. Ils ont été assemblés chez le président-député pour revoir, corriger et amender les remontrances qu'ils doivent porter en Cour. On y a jeté aussi quelque mention de cette harangue de l'archevêque de Rouen, dont fut fait mention le mardi 19 ; mais cela n'a point de suite, faute d'avoir en main ladite harangue.

A la sortie, s'est trouvé le comte de Fiesque retourné d'Orléans, qui a dit que le duc de Beaufort est dans cette ville-là ; et l'a dit si haut à M. d'Orléans, que beaucoup de gens l'ayant ouï, le bruit en a tout aussitôt été répandu par le Palais.

Après cela l'on a ouï un grand bruit vers l'entrée de la Galerie des Merciers, de garçons criant : « Au Mazarin, » ou bien : « Point de Mazarin. »

Le soir, gens de conditions ont publié que le duc de Beaufort n'étoit plus dans Orléans et s'en étoit allé à Jargeau, appelé par les habitants pour se saisir du passage; mais il revint tout court l'ayant trouvé saisi par le comte de Palluau, et retourna en son armée, où fut tenu conseil et envoyé le résultat, par courrier arrivé à M. d'Orléans ce soir à six heures, puis reparti avec deux lettres, l'une : « A mon neveu le duc de Beaufort, » l'autre : « A mon neveu le duc de Nemours. »

On dit néanmoins qu'à minuit de cette nuit même le duc de Beaufort vint à Paris inconnu et fut chez madame de Montbazon tout le reste de la nuit jusqu'au dimanche.

La vérité est que le duc de Beaufort fit amener cinq cents fantassins et cinq cents cavaliers de son armée vers Jargeau pour s'en saisir du côté du pont qui est de pierre, refait de bois en quelques arches jadis rompues. La ville est sur la rive gauche de Loire, par où le comte de Palluau y est venu lui douzième, ses troupes, de trois régiments, environ cinq ou six cents hommes, étant auprès.

— Dimanche 24, matin, résolution que Monsieur iroit à Orléans et mèneroit jusque là les députés du Parlement. Le soir il change et fait résoudre Mademoiselle sa fille d'y aller et à quoi faire elle s'apprêta et tint prête tout le 25 ; ce qui fut arrêté par le conseil chez lui, où les sieurs de Chavigny et autres de la Fronde furent d'avis et soutinrent avec grande instance et crierie que Monsieur devoit aller à Orléans ; mais le coadjuteur de Paris, depuis peu cardinal de Retz, l'emporta, Madame favorisant son avis et M. d'Orléans même y ayant de l'inclination.

— Lundi 25, appel du sieur de Brancas au duc de Beaufort, son cousin-germain, dès le matin ; dont on dit que M. d'Orléans a été offensé jusques à dire que si Brancas étoit là, il le feroit jeter par les fenêtres.

Ayant aussi vu La Quillet, secrétaire du maréchal d'Estrées, il lui a défendu d'y venir désormais, lui reprochant que son maître, lui ayant jadis promis que si le cardinal Mazarin retournoit en France, il seroit contre lui pour S. A. R., il lui avoit à présent manqué, s'étant saisi de Soissons et le tenant pour la Cour, qui est le même reproche que le duc de Beaufort a fait à Brancas de leur oncle, maréchal susdit, avec injures contre lui et menaces ; sur lesquelles, ledit Brancas a pris sujet d'appeler ledit duc de Beaufort, quoique l'on en croie une autre raison plus essentielle,

savoir que ce duc auroit empêché que Brancas ne fût lieutenant général en l'armée du parti.

Sur le midi, carrosses de Mademoiselle en la cour du Palais d'Orléans prêts pour la campagne et elle en habit gris, tout couvert d'or, pour s'en aller à Orléans.

Elle est donc partie à trois heures, menant avec elle les ducs de Beaufort et de Rohan et la dame de Bréauté, la comtesse de Fiesque et dame de Frontenac. Force cavalerie a été envoyée sur le chemin pour l'escorter.

Le duc de Beaufort n'est parti de Paris que le lendemain mardi 26, avant jour, afin de se trouver à joindre Mademoiselle à son délogement du premier gîte de Linas ou Châtres. Elle est sans relais et n'arrive que mercredi à Orléans.

Lettres du 23 de la cour, à Blois, comme les députés d'Orléans y sont retournés protester d'obéissance au Roi, le suppliant néanmoins de considérer la défense que M. d'Orléans leur fait de ne point recevoir le cardinal Mazarin. — Que les troupes de Vaubecourt et autres seront toutes jointes en corps d'armée le 26 qui est demain. — Que l'on a envoyé à M. de Longueville un brevet du Roi pour être dorénavant traité et considéré comme prince du sang. — Que l'on a proposé de mettre les ducs de Vendôme et de Bouillon dans le conseil du Roi et les faire ministres, comme aussi le maréchal du Plessis-Praslin. Mais que le prince d'Harcourt, ayant représenté les services de M. d'Elbeuf, son père, et prié le Roi qu'il fût déclaré du Conseil du Roi, ainsi que ces trois autres, on lui auroit répondu que cela n'étoit point fait pour les autres.

— Mardi matin 26, par arrêt du Parlement, à la réquisition du Procureur Général, furent brûlées en la cour du Palais, par la main du bourreau, trois pièces des plus séditieuses qui aient point encore été faites, savoir : « La franche Marguerite, » « Le point de l'ovale » et « La décadence visible de la Royauté. » Toutefois on dit qu'il n'y eut que les deux premières, la troisième n'étant si séditieuse que les deux autres, dont on soupçonne auteurs les conseiller de Longueil, abbé de Varennes, et l'avocat Piocher, tous trois conjurés.

— Mercredi 27, autres lettres de la cour à Blois, du 24 au soir, portant que ce jour-là autres députés de la ville d'Orléans y étoient arrivés, faisant les mêmes offres et protestations que ci-devant. Que Vaubecourt étoit joint et que l'on n'attendoit plus que le

gros de Palluau, lequel, pour sa personne, étoit dans Jargeau, dont il s'étoit saisi avec partie de ses troupes, et que huit cents hommes du duc de Beaufort s'y étant présentés pour entrer, avoient été repoussés et plusieurs d'eux tués et arrêtés prisonniers.

Ce matin tous les députés du Parlement se doivent être trouvés chez leur chef, président de Nesmond, pour partir ensemble et aller à leur députation en Cour; mais ils ont remis à demain.

Avis que Mademoiselle, ayant rencontré un courrier de la Cour, l'auroit dévalisé et pris toutes les lettres sur le chemin d'Orléans.

Elle a été refusée aux portes d'Orléans, où, s'ennuyant et désespérant d'entrer, elle mit pied à terre, puis fait dire aux bateliers, s'ils rompoient certaine porte condamnée en la ville et dite la *Porte brûlée*, qu'elle donnoit une bourse qu'elle leur offrit de cent cinquante pistoles s'ils la faisoient entrer. Ils lui plantèrent aussitôt une échelle, à l'endroit d'un trou qu'ils firent en ladite porte, par où elle monta et ses femmes seulement et deux ou trois de ses hommes. Le marquis de Sourdis, averti de tout, courut et, l'ayant trouvée entrée, lui dit que si elle eût eu un moment de patience il lui auroit ouvert.

Cependant ledit jour 27 mars, Mademoiselle arriva à Orléans où, selon la lettre qu'elle en écrivoit le soir même à M. son père, elle fut trois heures en la méchante hôtellerie du *Port-de-Salut*, ayant laissé le duc de Beaufort et toute son escorte de cavalerie entre Artenay et Orléans, en s'ennuyant, quoique le sieur de Flamarens, qui étoit sorti d'Orléans pour la venir trouver lui conseillât, aussi bien que faisoit le comte de Fiesque — (car pour le duc de Rohan elle l'avoit fait demeurer à Artenay, dont il revint à Paris deux jours après, sur ce que Pradines, lieutenant des gardes de M. d'Orléans, lui vint dire là, de la part de la ville, qu'elle prioit Son Altesse de ne point venir ce jour-là à Orléans et de demeurer à Artenay, faisant la malade, afin de laisser passer le Roi, qui étoit à Cléry et voudroit peut-être venir à Orléans, s'il savoit que la ville eût reçu Mademoiselle; et qu'aussi bien, quand elle y seroit reçue, le duc d'Orléans n'y entreroit jamais) — de ne point se commettre à se montrer à la porte de la ville.

Croissy, conseiller, ayant tenu cette action pour moins périlleuse qu'ils ne la faisoient, et pour indifférente, Mademoiselle fut de son avis et, de sa tête, fut à la porte de la ville à pied, n'ayant avec elle d'hommes que de Lan, de Visé, exempt de ses gardes, le nommé Dominique et un chevau-léger qui l'avoit priée qu'il

eût permission de la suivre. Il n'y est point parlé du conseiller Bermont, qui pourtant y étoit avec Mademoiselle.

Le peuple du faubourg la suivant crioit au peuple qui étoit sur le rempart de la ville qu'il eût à ouvrir à Mademoiselle, les gens de qui et elle-même aussi crioient de même et « Point de Mazarin. »

Elle fit un demi-tour du fossé de la ville, tirant vers la porte de Bourgogne, et comme elle fut au bord de la rivière, où il y a une porte condamnée, dite *la Brûlée*, elle fit parler aux bateliers. On dit qu'elle fit donner une bourse de 100 ou 200 pistoles pour rompre cette porte et la faire passer par là, ce qu'ils firent, la faisant passer en bateau le fossé de la ville, où l'eau de la rivière regorge et passer avec une échelle par le trou qu'ils firent dans cette porte, la dame de Bréauté criant fort contre elle, qui fut suivie des comtesse de Fiesque et dame de Frontenac et de ces trois ou quatre hommes ci-dessus.

Le petit Gramont étoit dans la ville, qui lui aida à passer par le trou et la mettre dans une chaise.

Le lieutenant criminel vint au devant d'elle la bien veigner[1].

Le marquis de Sourdis, gouverneur, et le maire et quelques échevins, ayant achevé leur délibération de ville, lui allèrent aussi au-devant, faisant excuses et disant que si elle eût un peu attendu ils lui alloient ouvrir une porte et porter les clefs. Elle soupa chez ce marquis, dont elle vit les enfants et reçut ses protestations, comme la harangue de l'évêque d'Elbène, chez qui le lendemain elle dîna, puis tint conseil de Ville, pensant faire entrer les ducs de Nemours et de Beaufort, qui étoient, dès le soir précédent 27, arrivés au faubourg ; et, ne pouvant l'obtenir de la ville, elle fut audit faubourg tenir conseil avec eux[2].

— Jeudi 28, les députés du Parlement sont partis assez tard. Le soir, le bruit a couru que Mademoiselle étoit entrée à Orléans, elle seule et ses carrosses, et non point son escorte. Que le Roi étoit passé à Sully, où il couchoit, pour repasser la rivière de Loire entre Jargeau et Gien, pour tirer à Fontainebleau.

Ce jour, au soir, madame du Plessis fut, pour la première fois,

---

1. *Sic*. Lui souhaiter la bienvenue.

2. Tout ce passage depuis « *Cependant ledit jour 27 mars* » avait été transposé au manuscrit et transcrit après le 1er avril par suite de l'inadvertance du copiste.

coucher en son hôtel de Nevers, où le lundi en suivant, elle accoucha d'une fille à onze heures du soir.

— Vendredi 29, lettres de la Cour des 20 et 27 derniers, portant que ledit 27 elle en partit et alla coucher à Cléry, pour le lendemain 28 être à Sully, villette sur la rive gauche de Loire, et en Sologne, entre Gien et Jargeau, au-dessus d'Orléans, où Mademoiselle est arrivée dès mercredi.

Le maréchal de Turenne commande les troupes de Vaubecourt, celles de Bourgogne et de Bourbonnois qui sont venues et viennent, et le maréchal d'Hocquincourt celles qu'il a toujours commandées devant Angers et les Ponts-de-Cé. Ces deux corps observeront les deux commandés par les ducs de Beaufort et de Nemours.

On parle de quatre nouveaux ministres d'État : les ducs de Vendôme et de Bouillon, le prince Thomas et le maréchal du Plessis-Praslin. M. d'Elbeuf prétend d'en être aussi, et son fils, le prince d'Harcourt, y a l'œil.

Le cardinal Mazarin marie son neveu Mancini à mademoiselle de La Trémoïlle ; sa nièce, seconde du nom de Martinozzi, au prince de Talmont, jadis comte de Laval, et, entre deux, novice ès Pères de l'Oratoire, et la troisième, plus jeune, au fils aîné du duc de Bouillon.

On dit que dix-sept vaisseaux de guerre s'apprêtent ès côtes de Bretagne pour joindre cinquante pinasses de la côte de Gascogne et Biscaye.

Avril.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.
Capitaine des gardes en quartier : M. le comte de Charost.

— Premier jour d'avril (*Gota*), lundi, gens retournant d'Orléans et de Sully rapportent avec certitude que le Roi, parti le 27 mars de Blois, étant à Cléry à coucher, le Garde des Sceaux et tout le conseil se présenta au Portereau, faubourg au delà du pont d'Orléans, et on lui refusa l'entrée de la ville. Il ne trouva là aucuns lits ni vivres.

Le lendemain, de grand matin, ou dès le soir, il retourna à

Cléry vers le Roi qui, le lendemain 28, passa le long d'Orléans et fut coucher à Sully.

Avis que ledit premier jour ces deux généraux se querellèrent et y eut démenti donné et épée tirée, sur ce que Nemours vouloit conclure à mener l'armée au secours de M. de Prince et Beaufort à demeurer en deçà, pour servir S. A. R. et empêcher le retour du Roi et du Cardinal vers Paris.

Que le 30 le Roi partit de Sully pour aller à Gien, où son armée doit passer la Loire; mais, le bagage étant chargé, il fut déchargé et le Roi demeura à Sully pour y passer la Pâque.

Cependant les Princes attaquent encore le pont de Jargeau, où Sirot, leur lieutenant général et brave officier, reçut une mousquetade à la bouche. Le comte de Palluau fit rompre les arches du pont, qui étoient déjà refaites de bois, et repoussa les Princes qui firent tourner leurs troupes vers Montargis.

Que le 31, ou premier avril l'armée du Roi devoit passer de delà la Loire et de Sologne en deçà en Beauce, sur le pont de Gien. Enfin on a su depuis qu'elle n'étoit passée que le quatrième jour ou environ d'avril.

Autre avis, ledit jour lundi premier, sur le midi, que M. le Prince arriveroit ce soir-là même dans Paris. La duchesse de Chevreuse aussitôt retourna à Dampierre, à six lieues de là, où elle étoit allée la veille de Pâques. On fit porter cet avis au gouverneur, maréchal de l'Hôpital, et au Prévôt des Marchands, M. Le Fèvre, qui haussèrent les épaules; et, pressés de dire s'ils recevroient le Prince, comme il appartient, répondirent toujours qu'ils ne croyoient pas qu'il vînt. On fit en la maison de Ville une délibération sur ce que M. d'Orléans demandoit réception et sûreté à M. le Prince dans Paris, pour vingt-quatre heures seulement; ce que le corps de Ville accorda et fut trouver S. A. R. à qui il le dit; mais S. A. R. le gourmanda, disant que c'étoit bien borner un Prince du Sang que de ne lui donner que vingt-quatre heures au lieu de vingt-quatre jours que peut-être il lui faudroit.

Le soir, à onze heures, madame du Plessis accouche d'une fille.

La nuit, grande feuille imprimée et plaquée à plusieurs poteaux, au bout du Pont-Neuf et aux carrefours des rues, intitulée : « Advis aux Parisiens, » disant en substance : « Messieurs, vous saurez que M. le Prince ayant eu certain avis que le cardinal Mazarin, renforcé d'une puissante armée, venoit droit pour bloquer Paris, a quitté sa famille et la province de Guyenne, à qui il a tant d'obli-

gations, pour se venir jeter dans votre ville et la défendre. Apprêtez-vous à le bien recevoir et prenez garde à votre gouverneur, qui est Mazarin et qui tient des assemblées de Ville pour desservir les Princes et l'État ; empêchez ses desseins pernicieux et vous trouvez tous à deux heures, ce jourd'hui, sur le Pont-Neuf, y voir et servir M. le Prince et Son Altesse Royale. »

Cette nuit, ou matin du mardi, un envoyé de M. le Prince, feint ou vrai, arrive à M. d'Orléans, portant que M. le Prince, ayant de Périgueux passé par le Limousin et Auvergne, où il s'étoit embarqué sur l'Allier à Maringues, étoit entré en Loire et venu par le canal de Briare à Châtillon-sur-Loing, où, ayant appris que l'armée du parti n'étoit qu'à trois lieues de là, il s'y étoit rendu pour s'en servir à combattre l'avant-garde des Mazarins (ainsi appellent-ils l'armée du Roi), qui passoit la Loire à Gien, et qu'après cela il viendroit à Paris.

Une lettre supposée dudit sieur Prince en a été imprimée et par les colporteurs débitée le jeudi matin 4, pleine d'injures, de « coquin, faquin, tyran, etc. », contre le cardinal Mazarin, et contenant les mêmes choses aussi contre le maréchal de l'Hôpital que le placard, dont il se dit que le chevalier de Saint-Simon est l'auteur.

— Mardi 2, toute la canaille s'est donc amassée sur le Pont-Neuf depuis deux heures de relevée, arrêtant les carrosses, faisant descendre ceux qui étoient dedans, prenant aux uns des manteaux, aux autres autre chose, et menaçant de les jeter dans la rivière s'ils ne crioient : « Vivent le Roi et les Princes, — point de Mazarin. » Ce qu'ils firent à la maréchale d'Ornano, tante et mère adoptive de la comtesse de Rieux-Elbeuf, laquelle ils arrêtèrent et lui brisèrent son carrosse, le pillant et emportant par pièces ; elle et ses gens se sauvant à pied comme ils purent. Mais le comte de Brancas eut bien plus d'affaire en sa personne, qui fut traîné, gouspillé, ses rabats et manchettes emportés, son habit dechiré, ses cheveux arrachés, pour avoir naguère appelé M. de Beaufort, et prêt à être jeté en la rivière, sans la belle madame de Châtillon, qui, passant là, lui fut au secours, priant la canaille de le laisser aller, ce qu'elle fit.

Ensuite ils furent à l'hôtel de Nevers, où madame du Plessis-Guénégaud, femme du secrétaire d'État, est demeurante du Jeudi Absolu, au soir, 28 mars dernier, et accouchée du jour précédent, lundi, à 11 heures du soir; son enfant, qui est une fille,

venant d'être rapportée du baptême de Saint-André-des-Arts, sa paroisse.

Le jour précédent le suisse, maître Pierre, et le Béarnais, grand garçon sortant de laquais, avec un grand laquais de cette dame, nommé Gaston, avoient ôté des quilles à certains belîtres jouant dans les places vagues autour de cet hôtel et y appartenant, sur ce que la menue canaille, là amassée à voir jouer, s'étoit mise à se fronder et jeter pierres, dont l'une avoit atteint Roger, deuxième fils de la maison. Ces quilles appartenoient à trois savetiers et à un éperonnier de la rue Dauphine, gens qui, gagnant peu en leurs boutiques, vivent avec les filoux et joueurs de tourniquet, tel qu'il y en avoit eu un aussi pris sur eux avec les quilles.

Plusieurs autres femmes arrêtées à qui la canaille fit de force dire : « Foutre du cardinal Mazarin » ; entre autres la jeune et jolie dame de Montlouet-Bullion, et celle du sieur Paget, maître des Requêtes. Celle-ci, comme on l'arrêta, dit qu'elle étoit femme d'un conseiller. A cela quelqu'un des séditieux dit : « Tant mieux ! « ils sont cause de toute notre pauvreté ; il vous faut jeter et eux « aussi dans la rivière. »

La dame de la Grange-Le-Roy et la belle demoiselle de Monchal, sa nièce, dirent aussi : « Vivent le Roi et les Princes et point de « Mazarin »; et n'en furent pas quittes pour cela, aucuns de ces coquins les voulant piller nonobstant et les arrêtant à diverses boutades.

M. d'Orléans fut en carrosse par la ville et au jardin de Morin, rue de la Descente, entre celle de la Perle et de Saint-Louis, où il dit qu'il auroit bientôt quinze mille hommes.

Le lendemain donc, qui est le jour de mardi 2 avril, les coquins, prenant l'occasion de l'amas du peuple sur le Pont-Neuf, vinrent remettre leurs quilles ès places du pourpris de cet hôtel où le suisse, le Béarnois et Gaston et quelques autres laquais ne manquèrent pas de les aller dénicher ; et sur la résistance de la canaille la poursuivirent jusques dans la rue Dauphine, où certain filou, s'étant joint à la canaille, blessa le Béarnois à la tête, puis le suisse, d'un estramaçon sur le gros du genou, le fit aller par terre et on le prit et amena dans l'hôtel de Nevers, où il ne fut pas plus tôt que la canaille du Pont-Neuf vint à la foule, disant que l'on avoit tué l'un des leurs et que c'étoient Mazarins là-dedans et gens qu'il falloit piller et brûler.

Cela commença sur les cinq heures et dura jusques à ce que les

places, avant-cour et environs de l'hôtel furent remplies de cette canaille, les uns disant qu'il falloit mettre le feu et les autres cependant avec haches, marteaux, sapes et grès, tâchant de rompre et faire ouverture à la porte de la vraie cour du logis, et à la muraille et petite porte de la basse-cour; ce qu'ils achevoient de faire, quand une vingtaine de gardes et suisses de M. d'Orléans, envoyés par les maréchal et maréchale d'Estampes, beau-frère et sœur de la dame assiégée, et du commandement de la propre bouche de S. A. R., arrivèrent par la porte du jardin. Et lors, la canaille cessa ; et au bout d'une demi-heure il n'y eut plus quasi personne, tellement que madame de Guénégaud et M. le président son fils, qui étoient assiégés avec ladite dame du Plessis, femme du fils et frère d'eux, sortirent aisément avec leurs carrosses, et s'en revinrent chez eux, en la rue des Francs-Bourgeois, après huit heures du soir.

Les gardes et suisses de S. A. R. couchèrent là pour la sûreté de l'hôtel et le lendemain il y en resta encore deux. Les autres s'en allèrent le matin au palais d'Orléans. Le sieur de Hautefeuille-Bragelonne, enseigne des gardes, y étoit, et le..... des Suisses, le sieur.....[1].

L'aîné des enfants du logis, nommé Gabriel, qui avoit la fièvre dès avant cela, eut peur de ceci, les filles et femmes de sa chambre l'ayant effrayé : ce qui lui fit redoubler la fièvre et donner continue.

Lettres arrivent de M. du Plessis à ladite dame sa femme, du 30, de Sully, portant que le Roi y étoit et y passoit les fêtes, tandis que son armée passoit à Gien sur le pont.

Autres lettres d'Orléans, du premier avril, à madame Cornuel, contenant les excès horribles, violements, sacrilèges et impiétés commises vers Lailly et autres lieux circonvoisins de cette ville-là[2].

M. de Châteauneuf, jadis garde des sceaux, arrive de Tours, où il a eu l'entrevue de M. le Cardinal, à Montrouge-lès-Paris.

— Mercredi 3, à trois heures après-midi, le Pont-Neuf encore chargé de canaille (où ils avoient semé des billets portant qu'il falloit aller piller l'hôtel de Nevers, le logis du Premier Président et celui du maréchal de l'Hôpital, aussi l'hôtel d'Elbeuf), qui arrêtent le carrosse de mademoiselle de Guise vers la Samaritaine, où, par la sagesse de son écuyer La Chapelle, elle se démêla et passa

1. Ces blancs sont au manuscrit.
2. Voyez la lettre du 18 mars de Mme Cornuel et la note, page 184.

outre au Palais d'Orléans, où elle parla fort en princesse outrée à M. et madame d'Orléans.

La compagnie du conseiller Le Comte, sieur de Monteglan, étant de la colonelle de M. de Sève-Châtignonville, se mit en armes devant son logis, au quai des Augustins; une autre compagnie du sieur Labbé, de la même colonelle, fut aussi en armes; les tambours battirent. Les bourgeois prirent aucuns de cette canaille écartés et les menèrent à la Conciergerie. Les boutiques de l'île du Palais furent fermées et les chaînes tendues, et les orfèvres et autres marchands furent trouver le Prévôt des Marchands et lui firent plainte de ce que leur trafic cessoit, étant contraints de tenir leurs boutiques fermées, et que même ils couroient risque d'être pillés.

En ce même temps le Corps de Ville s'assembla et donna une ordonnance, dont copies signées « Le Maire » furent envoyées à tous les colonels, qui en firent faire autres copies et les envoyèrent à leurs capitaines et officiers pour faire tenir sous les armes leurs compagnies à toutes occasions que la canaille s'assemblera, afin de la réprimer et se saisir des séditieux.

Cette relevée même, ils arrêtèrent mademoiselle de Guise qui, par doux parler d'elle et de son écuyer La Chapelle, sortit de leurs mains, puis fut au Palais d'Orléans, où elle déchargea son cœur devant Madame, qui prit son parti contre la canaille, vers M. d'Orléans, qui proposa au maréchal d'Estampes de monter à cheval, sans effet.

Le soir, la canaille prit le tambour d'une compagnie bourgeoise et fut repoussée, aucuns arrêtés et menés prisonniers.

Le tambour a sonné sur le Pont-Neuf ou environs à diverses reprises ce soir. Trois coquins, prisonniers entre les mains du bailli du Palais, furent par lui jugés, sa sentence au plus près confirmée.

— Le jeudi 4, matin, le Parlement étant assemblé sur le sujet de ces placards et séditions, donne avis que les trois compagnies du chevalier du guet, du Prévôt des Marchands et du Prévôt de l'Isle auroient chacune leur corps de garde des deux bouts et milieu du Pont-Neuf pour réprimer la canaille, sauf au Prévôt des Marchands d'y apporter les ordres et secours nécessaires. Et sur l'intervention du lieutenant criminel, prétendant que aucuns prisonniers lui devoient être rendus, nonobstant qu'ils aient été pris sur le territoire du Bailliage du Palais, à cause que c'est pour sédition,

qui est un fait de police, dont les cas appartiennent à sa juridiction, a été arrêté qu'ils seront menés au Châtelet et jugés par ledit lieutenant criminel souverainement.

Le soir, sur les six heures, tambours ont battu et une compagnie bourgeoise s'est mise en haie au bout du Pont-Neuf, du côté des Augustins, ayant de chaque côté, dans le passage bas du pont, des sentinelles avancées jusques au milieu dudit pont et vis-à-vis du Cheval de Bronze; à l'embouchure de la place Dauphine, un corps de garde d'archers, avec leurs hallebardes; à l'autre bout il n'y avoit rien. Mais un capitaine des bourgeois de l'École, nommé des Coustures-Parrain, signalé depuis les barricades comme un homme déterminé, même contre la Cour, se promenoit à cheval en housse d'un bout du pont à l'autre, par lesdits deux corps de garde.

— Vendredi 5, sur les cinq heures, des trois prisonniers jugés dès le jeudi matin ci-dessus par le bailli du Palais, deux furent conduits, l'un, nommé Pierre Louis, maçon de la rue des Jardins, pour être pendu à la pointe de l'île du Palais sur le Pont-Neuf, et l'autre, marin d'Acqueville, banni pour trois ans, pour être présent à l'exécution de l'autre.

Comme Louis fut tiré de la Conciergerie, un sien camarade se trouva là, aida à le mettre en la charrette, le conduisit à la potence et nonobstant l'effort et les coups même que firent les archers et bourreaux, s'approcha du pendart au pied de l'échelle, puis feignant l'embrasser pour lui dire adieu, lui coupa la corde dont il avoit les bras liés et lui dit qu'il se sauvât, lui mettant son chapeau sur la tête nue et le poussant loin du pied de l'échelle. Mais celui-ci retenu et relié et puis exécuté à mort, l'autre pris et lié à la charrette et conduit en prison.

A cette exécution au bout du Pont-Neuf assistèrent compagnies bourgeoises.

L'évêque de Bayeux, trésorier de la Sainte-Chapelle, mort il y a trois jours, ce dit-on, mais on ne l'a su que ce jourd'hui. Il étoit fils aîné du Premier Président et Garde des Sceaux.

Ce jour, une déclaration du Roi touchant les monnoies, dont parle aussi la *Gazette*, vérifiée en la Cour des Monnoies, a été imprimée et publiée. Mais un arrêt dudit jour 6, aussitôt imprimé et publié, a empêché l'effet de celui de la Cour des Aides.

— Samedi 6, les compagnies bourgeoises continuèrent d'être, toute la relevée, jusques à sept heures, ès bouts du Pont-Neuf et le

corps de garde au milieu, dans l'embouchure de la place Dauphine.

Le nonce du Pape va trouver M. d'Orléans et, de la part de Sa Sainteté, fait plainte à S. A. R. qu'il a souffert que le Parlement de Paris donnât un arrêt de mort contre un homme qui n'a pu être coupable de quoi que ce soit, par toutes les informations et recherches que l'on a pu faire contre lui, et qui, quand il seroit coupable, n'est point leur justiciable : c'est le cardinal Mazarin.

— Le dimanche 7, auquel jour on étoit averti que les séditieux, gens loués à dix sols par tête pour le commun et ordinaire, devoient faire leur effort pour mettre Paris en soulèvement et s'adresser principalement au gouverneur, maréchal de l'Hôpital, six compagnies bourgeoises furent commandées pour tenir toute la relevée, jusqu'à la brume, les bouts et avenues du Pont-Neuf, et le maréchal de l'Hôpital se trouva à leur tête.

— Le lundi 8, on a recommencé le Palais; quoique dès le jeudi précédent la Grande Chambre tienne même, cette année. Le Parlement s'est assemblé.

Le même lundi 8, éclipse commence un peu après neuf heures et finit peu après onze. Les observateurs du Palais d'Orléans, où le sieur de la Motte-Goulas avoit fait machine propre, et le sieur Morin y assista avec autres astrologues et mathématiciens, ne s'accordent pas qu'à cinq ou six minutes près sur le commencement de l'éclipse avec le sieur Bouillaud, observateur chez M. de Thou, et le sieur Petit qui l'observa chez soi; les uns le mettant à 9 heures 20, les autres à 25 et les autres à 30. Le Petit en a semé beaucoup de choses de vanité dangereuse, comme si elle signifioit la ruine de la Royauté, la subversion d'État, etc., et que telle prédiction en avoit été faite par divers astrologues d'Italie, Allemagne, etc. Le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, étoit chez ledit Petit.

Après midi, la colonelle du président de Guénegaud fut par lui conduite du quartier Saint-Antoine, et encore la compagnie du sieur Malo, conseiller, étant du même quartier et dépendance de ladite colonelle, furent garder le bout du Pont-Neuf, du côté de la Vallée-de-Misère et quai de la Mégisserie, jusqu'à la nuit. Et autres compagnie et colonelle furent à l'autre bout et en droit dudit Pont-Neuf.

Cependant le coquin qui avoit pensé sauver le pendu de vendredi dernier a été lui-même pendu et étranglé près du grand Châtelet.

Avis par lettres et gens venant de la Cour que le Roi est à Gien de samedi ; que toute son armée, au nombre de dix mille combattants, étoit à deux et trois lieues de là, comme à la Bussière, etc., vers Montargis, dans laquelle ville le prince de Condé s'étoit mis, s'en étoit saisi et avoit le reste de son armée à Lorris et environs, entre les rivières de Vernisson, de Ouanne et de Bizonde, confluant au Loing audit lieu de Montargis, tellement qu'il ne peut pas être forcé de combattre.

Ce soir, Le Picard, valet de pied du Roi, vient de la Cour et apporte les lettres du Roi au Parlement pour lui envoyer les charges et informations faites par ses commissaires contre le cardinal Mazarin. — Voyez au vendredi 22.

Le paquet du Roi présenté par les gens du Roi en l'assemblée du Parlement.

Le soir, tout tard, bruits courent de différentes sortes, les uns disant qu'il y avoit eu combat où le Prince avoit gagné, mais M. de Nemours étoit blessé ; les autres que les Royaux avoient enlevé le quartier de M. de Nemours qui y avoit été blessé.

Les lettres de Rome portent que le royaume de Naples est partout sur le point de se révolter ; qu'à Palerme en Sicile, il y a soulèvement et qu'en Sardaigne le peuple a pris les armes et tué leur vice-roi, don Bertrand de Guevarra.

Ce matin, à 8 heures, le sieur de Champlâtreux, fils du Premier Président, Garde des Sceaux, qui étoit ici à cause de la mort de son frère aîné, évêque de Bayeux et trésorier de la Sainte-Chapelle, s'en est retourné de Paris en Cour.

Le soir arrivent en extrême diligence valets de chambre de M. de Nemours apportant avis à madame sa femme que leur maître avoit enlevé quatre ou cinq quartiers du maréchal d'Hocquincourt, et pris son bagage et mis le reste en fuite ; mais qu'il y avoit été blessé d'un coup de pistolet au bas ventre, tellement que ladite dame s'en est partie dès le soir même, menant Le Large, chirurgien, et autres pour traiter son mari, qui a été porté à Châtillon-sur-Loing.

— Mardi 9, matin à 7 heures, le valet du sieur de Maré-Medavy, vient à Paris quérir médecin et chirurgien pour son maître, blessé au gras de la cuisse. — Il a confirmé l'enlèvement des quartiers de Noailles et autres, et la fuite du maréchal d'Hocquincourt, qu'il a augmentée de la survenue de M. le Prince, qui avoit suivi la victoire et défait deux mille hommes, dont il avoit tué quatre

ou cinq cents et pris six ou sept cents prisonniers, l'artillerie et bagage.

Ce même soir, lettres du 7 au soir, à Gien, écrite par M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, comme les quartiers de Noailles et d'Hocquincourt avoient été enlevés par le duc de Nemours et du bagage pris, ledit duc blessé d'un coup de pistolet au ventre.

M. de Turenne, bien posté, incommode de son canon M. le Prince qui suivoit la pointe de M. de Nemours et a blessé mortellement le comte de.....[1].

Relation de cela envoyée par lui, de l'ordre du Roi, au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, pour la faire imprimer.

— Jeudi 11, à midi[2], avis à M. d'Orléans que M. le Prince venoit, au devant duquel allèrent les maréchal d'Estampes, marquis de Mauny et comte de Chavigny, puis S. A. R. qui revint à cheval, amenant le Prince descendre au Palais d'Orléans, dont il fut par le Pont-Neuf, tout couvert de monde, chez les Prudhomme, où il coucha et quitta sa crasse et sa grande barbe; mais soupa chez M. de Chavigny.

Le soir, feux de joie sur le Pont-Neuf et environs, avec force pétards, boîtes et coups de fusils et « Vive le Roi, » que l'on cria aussi lorsque M. le Prince passa, les ducs de Beaufort et de la Rochefoucauld avec lui.

— Vendredi 12, assemblée au Parlement, où le président de Bailleul, faisant comme le plus ancien la fonction de Premier, dit à M. le Prince que la Compagnie le recevoit bien, avec l'entier respect dû à sa qualité et à son mérite, mais étoit marri de ne le pouvoir faire aussi avec la joie entière, vu l'état des choses et

---

1. Blanc au manuscrit.

2. Dubuisson s'était transporté à l'hôtel de Nevers dans les journées des 11 et 12 avril. Il fut donc, à partir de cette date, témoin oculaire de ce qui se passait sur le Pont-Neuf; les fenêtres de son appartement donnaient sur le quai. Il mentionne en ces termes, dans la *Morbi relatio*, son changement d'habitation : « *In hospicium Nivernensem transivi, frigidiore a Sequana aere ; et cubiculo usus, tussivi per intervalla.* » Cette nouvelle résidence lui fut en effet funeste; son logement était froid : il s'en plaint souvent; il fut repris d'accidents du côté de la poitrine et il ne sortit plus de sa chambre jusqu'à sa mort. — On trouvera à la fin de l'Introduction (t. I, p. xlviij à lij) la description très détaillée que Dubuisson donne de son appartement à l'hôtel de Nevers dans le second codicille de son testament.

ce qui s'étoit passé tout fraîchement. Sur cela, toute la Fronde s'écria pourquoi il disoit cela et qui lui en avoit donné charge.

M. d'Orléans réitéra la protestation que dès ci-devant il avoit faite, que lui et M. le Prince faisoient tout ce qu'ils faisoient pour le seul service du Roi, le bien de l'État et afin de parvenir à la paix. M. le Prince le confirma et ajouta qu'il mettroit bas les armes aussitôt que le cardinal Mazarin et ses adhérents seroient chassés. Aucuns doutent de ce mot d' « adhérents », comme étant de trop grande suite ; il est néanmoins vrai.

Le président de Nesmond fait relation de sa députation vers le Roi à Sully, où elle fut ouïe très particulièrement, le capitaine des gardes même n'y étant pas, mais bien M. du Plessis, secrétaire d'État, et dont elle n'est de retour que de samedi dernier 6. Il lut la réponse que lui fit et puis lui donna par écrit le Garde des Sceaux, et se plaignit de ce que le Roi ayant, de sa main propre, pris les remontrances qu'il avoit par écrit, elles ne furent point lues, quelques instances et répliques qu'il fît là-dessus ; et que le Roi seulement lui dit qu'il les feroit lire et verroit en son conseil et y feroit réponse après que le Parlement lui auroit envoyé les charges et informations faites par les commissaires contre le cardinal Mazarin, et ensemble la déclaration de Sa Majesté contre le même Cardinal, registrée le 6 septembre.

Les gens du Roi présentèrent une déclaration ou patente du Roi, datée du 2 mars, portant que le Parlement eût à lui envoyer les charges et informations faites contre le cardinal Mazarin, ensemble la déclaration de Sa Majesté contre lui, registrée le 6 septembre ; et conclurent à ce qu'il soit écrit par le Parlement au Roi, comme c'est des formes ordinaires que les remonstrances soient lues au Roi ; que le procès n'a pas été fait au Cardinal sur lesdites informations, mais sur la déclaration de Sa Majesté, registrée le 6 septembre ; que l'on lui enverra et les arrêts du Parlement sur ce même cas.

Le conseiller Deslandes-Payen voulut rapporter une requête des habitants d'Angers plaintifs de l'exaction que sa garnison fait de certaine somme à laquelle ils sont engagés par le traité de la reddition. Mais on lui a dit qu'il y avoit d'autres affaires à présent et celle d'Angers seroit pour une autre fois.

On a délibéré sur trois chefs : le premier, la plainte du président de Nesmond touchant la non lecture de ses remontrances et les conclusions des gens du Roi d'en écrire à Sa Majesté ; le

deuxième, la réponse du Garde des Sceaux faite aux députés et contenant, outre plusieurs reproches au Parlement, d'avoir laissé entrer les forces espagnoles dans le Royaume, passer à côté de Paris et la Seine à Mantes, sans s'y opposer et convoquer le ban et arrière-ban, laissé prendre le canon du Roi dans l'Arsenal, rouler par les rues de Paris et mener en cette armée espagnole pour tirer contre le Roi; celle de n'avoir voulu délibérer sur les conclusions des gens du Roi, et la résolution que le Roi ne répondroit à leurs remontrances qu'après qu'il auroit reçu du Parlement les informations concernant le cardinal Mazarin. Le troisième, sur ce que les gens du Roi ont présentement exhibé une patente du Roi pour avoir les charges et informations faites contre ledit Cardinal; et ensemble la déclaration de Sa Majesté contre le même, faite et registrée le 6 septembre, veille de sa Majorité.

On délibéra; mais comme ce fut au président Molé de Jusanvigny, les onze heures étant sonnées, on remit au lendemain,

— samedi 13, où les déclarations des duc d'Orléans et prince de Condé, registrées, furent lues; et le prince de Condé, qui vit que l'on trouvoit à redire sur ce mot d' « adhérents », dit que, si l'on vouloit, il l'ôteroit et réduiroit sa déclaration aux purs termes de celle de M. d'Orléans.

Enfin il y eut arrêt que les mêmes remontrances que ci-dessus seroient faites au Roi, en y ajoutant remontrance nouvelle sur ce qu'elles n'auroient pas été lues; que les cours souveraines seroient invitées d'en faire de même et qu'il y auroit assemblée du Corps de Ville où MM. d'Orléans et de Condé assisteroient et inviteroient ladite ville, où les plus notables bourgeois et les jurés ou maîtres des six corps de marchands assisteroient, de faire députation vers le Roi et remontrances pareilles à celles des Cours Souveraines.

Beaucoup de gens ont trouvé à redire sur ces mots : « qu'il y auroit assemblée en l'Hôtel de Ville » en disant qu'il n'appartenoit point au Parlement d'ordonner à la Ville de s'assembler; mais le conseiller Doujat, un des députés de la Grande Chambre pour ladite assemblée, dit qu'il fournira plusieurs arrêts du Parlement en vertu desquels la Ville s'est assemblée.

— Lundi matin 15, grande troupe de populace en Grève, devant l'Hôtel de Ville, croyant qu'il y dût avoir assemblée et que les Princes y vinssent.

Lettres, par l'ordinaire courrier de la Cour, de Gien, le 13, que

le Roi y étoit encore, attendant les troupes qui lui viennent de Saintonge et ne peuvent arriver plutôt que mercredi ou jeudi, 17 ou 18. — Que le maréchal de Villeroy conseille de s'en venir en deçà et à Paris, le maréchal Du Plessis d'aller en Berry prendre Montrond, qui n'en peut plus, et qu'une lettre du marquis de Persan, gouverneur, à M. le Prince, interceptée, dit n'avoir plus que cent-vingt hommes et tous les vivres être corrompus par les coups de canon.

Autres disent qu'il faut que le Roi repasse la Loire et laisse son armée de l'autre côté où elle est, afin que, si elle avoit échec, le Roi ne laissât pas d'être en sûreté.

Avis de Bordeaux que le peuple, irrité de voir le comte d'Harcourt, maître d'Agen et jusques à leur ville, après avoir fait payer deux cent mille écus à l'Agenois et Albret, leur en demander cent mille, et, pour les y forcer, menacent de ravager leurs vignobles et maisons, et être entrés dans le pays d'Entre-Deux-Mers, avoit mis hors de la ville le prince de Conti qui s'étoit retiré à Bergerac, vers le maréchal de la Force et les princesse de Condé, duchesse de Longueville, toute leur suite et toute la Fronde qui s'étoient retirées à Libourne; que le Plessis-Bellière assiégeoit Talmont sur les Espagnols; que les conseillers royalistes et la plus grande comme la plus saine partie du Parlement étoit déjà à Libourne pour y tenir leur séance, suivant la déclaration du Roi.

Les Chambre des Comptes et Cour des Aides demandent au Parlement, sur l'invitation à elles par lui faite, l'arrêt qu'il a de ce donné samedi dernier 13, les remontrances de sa part faites tant par le président de Bellièvre que par celui de Nesmond, tout nouvellement.

— Mercredi matin 17, les duc d'Orléans et prince de Condé sont venus à l'improviste en Parlement, qui s'est assemblé pour cela, et là ont dit la grande pitié que c'est de voir périr le royaume ainsi qu'il périt, y ayant nouvelle que l'archiduc assiège Gravelines et a déjà pris un bastion; puis ont pressé le Parlement de faire tenir cette assemblée de Ville dont fut parlé dans l'arrêt de samedi dernier.

Le Prévôt des Marchands mandé, a dit qu'il assembleroit dès l'après-dîner le Corps de Ville, s'assurant bien qu'il ne feroit difficulté de déférer beaucoup aux sentiments du Parlement sans faire brèche aux lois et libertés de la Ville, ce qu'il a dit, parce que l'arrêt de samedi porte, en manière impérative, qu'assemblée

sera faite en l'Hôtel de Ville, etc. Or le Corps de la Ville ne dépend ni s'assemble point de l'ordre du Parlement, mais seulement de son propre mouvement ou par commandement du Roi. Or y en a-t-il qui disent y avoir lettre de cachet du Roi qui défend ladite assemblée, — et est vrai.

L'après-dîner, s'est tenue assemblée en l'Hôtel de Ville par le corps d'icelle, où il a été résolu que l'on s'assembleroit le lendemain ou vendredi prochain et que les Princes y assisteroient et qu'il y seroit invité de tous les corps souverains et autres de la ville. En effet on a invité de la part dudit corps de Ville les Cours Souveraines, les chapitres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, la Sorbonne et Université (à cause que ladite Sorbonne et Université prétendent précéder les chapitres), les chartreux et célestins, les notables bourgeois de chaque quartier et les six corps des marchands.

Il y a eu deux députés de tous les corps qui ont été, à la réserve des notables bourgeois, dont il y a eu huit de chaque quartier qui sont 128 notables, entre lesquels il y avoit aucuns colonels, comme M. le président de Guénegaud, colonel au quartier Saint-Antoine, et aucuns conseillers de la Cour comme M. Ménardeau-Champré. Or du Parlement il y avoit quatre députés de la Grande Chambre, deux de chaque chambre des Enquêtes et deux de celles des Requêtes; de la Chambre des Comptes huit, de la Cour des Aides six, des notables bourgeois cent vingt-huit et douze des six corps des marchands; puis le Gouverneur, Prévôt des Marchands, Échevins, etc.

Ce jour 17, jusques à neuf heures du soir, il y avoit sur le Pont-Neuf beaucoup de menu peuple parlant du loyer des maisons; dès hier, après dîner, il y eut de cette populace qui voulut s'assembler dans la rue de la Lingerie et autres du voisinage des Halles; mais les bourgeois des boutiques sortirent sur eux et les chassèrent. Cela vient de ce que le menu peuple, étant allé la semaine passée, la force à la main, chez le lieutenant civil, vers qui le Parlement avoit renvoyé la requête tendant à être exempts de payer le terme de Pâques pour leurs louages, y fit vacarme et força ledit lieutenant civil de lui donner une ordonnance sur cela, laquelle il mit en galimatias pour s'en défaire; mais tous les jours ils se veulent rassembler et menacent les propriétaires.

Ce jour, la maréchale de Rantzau se fait vêtir religieuse ès filles bleues Annonciades de la Couture de Sainte-Catherine.

— Jeudi 18, au matin, sur les neuf à dix heures, tambour bat au quartier du Pont-Neuf pour lever soldats pour M. le Prince, qui les envoie à Saint-Maur-des-Fossés, où il en a déjà bien trois cents; car hier la caisse battit tout de même au quartier Saint-Antoine.

Lettres de Gien du 16, portent que les troupes amenées de Saintonge par Genlis ont, ce jour-là, passé le pont, le Roi les ayant reçues, puis marché vers Briare, y joindre l'armée du Roi.

Sa Majesté et toute la Cour va le 17 coucher à Saint-Fargeau et le 18 à Auxerre; puis, par Sens, tire incessamment à Paris.

Parlement assemblé et le Prévôt des Marchands y vient, qui dit que l'assemblée étoit résolue en l'Hôtel de Ville pour le lendemain vendredi 19, à deux heures après midi; ce qui fut rapporté à M. d'Orléans, au prince de Condé et au duc de Beaufort, qui étoient ledit matin 18 en la Sainte-Chapelle, attendant pour être conduits en Parlement par les députés, à l'ordinaire; mais, ayant su ce qu'ils désiroient, ils s'en retournèrent.

— Ce jour donc de vendredi 19, M. d'Orléans fut en l'Hôtel de Ville assis en une chaise élevée sur des marches, sous le dais, ayant à sa gauche M. le Prince, aussi assis; et aux pieds de Son Altesse Royale étoit aussi assis, sur ces marches, le sieur de Saint-Quentin, lieutenant de ses gardes. Il dit, comme il a dit en Parlement, être là venu pour déclarer que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour le service du Roi, le bien de l'État, la tranquillité publique et la paix générale, ce qu'il espéroit obtenir par la chasse ou retraite du cardinal Mazarin. M. le Prince confirma cela, parlant avec assez de peine et de perturbation; et ajouta qu'aussitôt que le cardinal Mazarin seroit chassé, il mettroit les armes bas. Ils dirent aussi que pour laisser la liberté entière à l'assemblée, ils s'en alloient se retirer, comme ils firent jusqu'à la fin de l'assemblée.

Aucuns trouvèrent fort à redire, car, au moins, ils se devoient tenir derrière l'assemblée et ne paroître pas au rang des assemblées.

Comme les Princes se retiroient, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, entra; lors le Prévôt des Marchands dit qu'ils s'étoient assemblés, suivant qu'un arrêt du Parlement leur avoit donné sujet de ce faire sur l'état des affaires présentes, et que, pour y bien délibérer, il falloit commencer par la lecture dudit arrêt et des autres pièces contre le cardinal Mazarin, que le Parlement avoit envoyé à la Ville; puis, par celle des noms et surnoms

de ceux qui avoient été députés par les corps invités ou invités particulièrement de la part de la Ville, et ceux qui se trouveroient absents, rayés de sur la liste pour les exclure ès assemblées suivantes. Tout cela étant fait, il se trouva deux heures de temps consommées, et le sieur Piètre, procureur du roi en l'Hôtel de Ville (et aussi procureur général de M. d'Orléans), ayant bien doctement harangué, montrant que la Ville pouvoit faire députation au Roi, qu'elle en avoit faite en 1597 au roi Henri IV, pour la réformation des finances, et à Henri III pour l'expulsion du duc d'Épernon et autres favoris qui, comme sangsues, tiroient le sang du peuple, par édits nouveaux et impositions qu'ils inventoient. Il conclut à ce que très humbles supplications seroient faites au Roi, qu'il lui plût renvoyer le cardinal Mazarin et rendre au plus tôt la présence de Sa Majesté en sa bonne ville de Paris. Puis, comme il étoit plus de six heures, on sortit.

A cet instant arriva un courrier avec lettres de cachet du Roi, portant avis au maréchal de L'Hôpital et au Corps de Ville comme le Roi, parti de Gien, tiroit vers Paris à dessein de s'y rendre et défenses de faire aucune assemblée de Ville que Sa Majesté ne fût arrivée pour y être en personne.

— Le lendemain samedi 20, au matin, il y eut assemblée en Parlement, où les lettres du Roi, hier apportées en l'Hôtel de Ville, furent exhibées par le Prévôt des Marchands.

A deux heures, on se rassembla en l'Hôtel de Ville et y eut trois avis. Le premier fut de cinq ou six personnes qualifiées, le président Aubry, des Comptes, qui y étoit comme le plus ancien ou plus qualifié conseiller de Ville, et dit que le Corps de Ville pouvoit, de son chef, députer vers le Roi et lui faire requêtes sur les réformations et affaires occurrentes, sans qu'il fût besoin que le Parlement ou autres s'en mêlassent, et fut d'avis que le Roi fût très humblement supplié de retourner en sa bonne ville de Paris, et, qu'à cet effet, les Princes y contribuassent en mettant les armes bas.

L'un des seize députés du Parlement, le sieur Doujat, trouva fort à redire à cela, et je lui ai depuis ouï dire qu'il fut prêt à interrompre ledit sieur Aubry et lui alléguer cinq ou six arrêts par lesquels il a été dit que le Corps de Ville s'assembleroit.

M. Ménardeau-Champré fut de même avis que le sieur Aubry, M. Prévost, abbé de Samers, conseiller du Parlement en la Grande Chambre, aussi, et M. de Comtes, doyen de Notre-Dame et député

de son Chapitre, qui fit un long et beau discours, disant, qu'étant ecclésiastique, il frémissoit d'horreur d'ouïr dire que deux armées chrétiennes, toutes deux françoises et toutes deux se disant au service du Roi et de l'État, fussent en présence au cœur du Royaume, à commettre toutes sortes d'excès et d'hostilités, à la ruine du Roi et de son État et aux mains l'une contre l'autre, répandant le sang qui devroit être réservé pour une bonne guerre.

Le deuxième avis fut de faire supplications au Roi qu'il lui plût expulser du Royaume le cardinal Mazarin et retourner en sa bonne ville de Paris.

Le troisième fut ouvert par un échevin nommé Desnoës, apothicaire, semblable au deuxième, mais ayant de plus : que lettres circulaires de la ville de Paris seroient envoyées à toutes les villes épiscopales de France pour les inviter de faire députation et supplication au Roi conforme à la leur. Il parla avec véhémence.

Le prince de Condé dit à M. d'Orléans qu'il vouloit connoître cet homme et l'envoyer quérir, afin d'avoir un clystère de sa main; ce qui a donné sujet de faire des vers qui finissent ainsi :

O merveilleux apothicaire !
Je veux de toi prendre un clystère ;
M'en dût-il coûter un écu,
Je n'en plaindrai pas la dépense.
Si tu m'as montré ta science,
Je te veux donc montrer mon c...

Six heures étant passées, comme aucuns faisoient instance de continuer, le maréchal de L'Hôpital se leva et rompit l'assemblée.

— Le lundi 22, à deux heures de relevée, elle s'acheva et y eut du troisième avis soixante et onze voix comptées, du deuxième, auquel le premier se réunit, 127 qui l'emporta.

Le matin, les Princes furent en la Chambre des Comptes, où nul des présidents ne se voulut trouver, fors le sieur Perrault, qui fit tant que le Premier s'y trouva. Et fut M. d'Orléans assis entre les deux et y eut arrêt pour faire remontrances au Roi d'éloigner le cardinal Mazarin et d'en écrire à toutes les Chambres des Comptes de France, comme le Parlement en a écrit à tous les Parlements de France pour les inviter à faire pareilles remontrances.

Dès le soir dudit 22, il y eut quelque avis que le roi étoit arrivé à Melun et avoit envoyé ordre au maréchal de L'Hôpital et au Corps de Ville de l'y venir trouver. En effet, cela avoit été écrit

d'Auxerre le 29, et monseigneur d'Orléans, qui le savoit, avoit envoyé quérir le Prévôt des Marchands dès le matin, qui lui avoit dit n'avoir reçu ledit ordre. En effet, il n'arriva que le soir.

— Le mardi 23, dès le matin, on sut qu'il y avoit ordre du Roi, apporté par un valet de pied du Roi, aux Gouverneur et Corps de la Ville de Paris.

Les Princes furent en Parlement déclarer et avertir qu'il y avoit des troupes du Mazarin en dedans dix lieues proches de Paris, contre la teneur de leur arrêt du mois précédent; et que, s'il n'étoit exécuté de cette part, ils n'entendoient l'exécuter aussi de la leur.

Le bruit a couru que compagnies des gardes suisses du Roi étoient venues à Corbeil pour s'en saisir et avoient été refusées. Ce qui est certain est que le prince de Condé ayant, au son du tambour, publiquement levé dans Paris cavalerie et infanterie qu'il envoyoit à Saint-Maur, ces gens de guerre, au nombre de cinq ou six cents (aucuns disent douze cents, autres deux mille), étoient allés par la Brie, portant l'épouvante partout et même arrêtant les bateaux sur les rivières.

Ce même matin, les Princes ont aussi été en la Cour des Aides, où le sieur Amelot, premier président, a dit au prince de Condé et lui a déclaré le dire de son chef, et sans concert de la Compagnie, que c'étoit de l'honneur que le premier Prince du Sang faisoit à la Compagnie d'y venir; mais il ne savoit comme il y venoit, après avoir attaqué les troupes du Roi et avoir tout fraîchement levé des troupes dans cette ville et environs, sans ordre de Sa Majesté. Le Prince a nié d'avoir fait telles levées (à cause qu'elle est prohibée par l'arrêt susdit du Parlement et par la parole que M. le duc d'Orléans en donna pour cela) et le président le lui a maintenu. M. d'Orléans y a mis le holà, et l'arrêt s'en est ensuivi à son désir: que très humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'expulsion du cardinal Mazarin.

Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, s'est trouvé en l'Hôtel de Ville, où il a dîné avec les Prévôt des Marchands et échevins, qui ont tous délibéré sur l'ordre venu de la part du Roi, qu'ils ont tenu fort secret.

Les marquis de Noirmoutiers et sieur de Laigues sont allés de Paris trouver le Roi de leur chef.

— Mercredi 24, à midi, lettres du 23 de Melun au matin, comme la cour en partoit pour aller à Corbeil; puis, ledit 24 au

soir, autres lettres dudit 23 à Corbeil au soir, comme le Roi étoit arrivé audit lieu de Corbeil.

Le maréchal de L'Hôpital et le Prévôt des Marchands mandés d'aller trouver le Roi, n'y sont point allés, de peur qu'abandonnant la ville, il n'y arrivât désordre.

L'abbé Fouquet a été pris sur le chemin de Corbeil, le 24, et mené prisonnier dans l'hôtel de Condé, saisi d'une lettre à demi en chiffre, qui donne avis au Roi d'entrer par la porte Saint-Honoré à Paris et au Cardinal d'entrer aussi en même temps par la porte de la Conférence. L'abbé n'a jamais voulu dire de qui la lettre étoit et est sorti, avec éloge du prince de Condé, de l'hôtel dudit Prince, où il étoit gardé, le vendredi 26, par le sieur de Gaucourt, chez le Procureur Général son frère, en carrosse, à sept heures du soir.

Force cavalerie pour les Princes est sortie par le côté de l'Université et s'en est allée à leur armée, qui est vers Milly et la Ferté-Alais.

Le duc de Beaufort s'y en est retourné.

Le prince de Condé est toujours à Paris.

Ès marchés, au matin, on a eu quelque appréhension du manquement du pain de Gonesse, qui ne vint pas du matin, selon l'ordinaire; mais, après dîner, on en a eu de reste en abondance.

La reine d'Angleterre et le roi son fils sont priés, de la part du Roi et de la Reine, d'aller loger au Palais-Royal, parce que le Roi logeroit au Louvre et la Reine aussi et le Cardinal.

Avis que le sieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, ayant fait sauter le fort de Mardik par mines, avoit jeté trois cents bons hommes et trente braves officiers dans Gravelines. — Que la flotte des Anglois faisoit voile comme pour sortir de la Manche, ce qui rassuroit Calais. — Que le duc Charles en personne entroit en Thiérache et étoit, le 23, passant vers Reims et tirant vers Châlons, pour y joindre Fauche, général des troupes lorraines, venant d'Alsace. On dit de plus que, par ordre du Roi, on lui fait des étapes.

Ce jour 24, le roi d'Angleterre fut à Corbeil et proposa un accommodement que la Reine dit qu'elle accepteroit à conditions raisonnables. Le cardinal Mazarin se trouva indisposé. Le bruit étoit qu'ils iroient coucher à Chilly, mais ils ne bougèrent et furent encore,

— le lendemain jeudi 25, à Corbeil.

Le roi d'Angleterre ayant, à son retour de Corbeil, dont mon neveu vint ici, informé la Reine sa mère, elle fut trouver M. d'Orléans, qui accepta aussi l'accommodement, mais dit qu'il ne le pouvoit traiter qu'avec la participation du Parlement.

Ce jour, ou dès le précédent 24, comme je crois plus certainement, les gens des champs amenant leur blé, vins et bétail en sûreté à Paris, furent arrêtés à diverses portes par les commis des entrées et du pied fourché; mais ils forcèrent à la porte Saint-Antoine lesdits commis, où il y eut quelqu'un tué et pillèrent leurs bureaux, nonobstant le secours qui y vint des archers de la Ville. Mais le Corps de la Ville, puis après, y fut et ordonna que ceux qui se réfugioient à Paris ne paieroient rien pour l'entrée de leurs denrées.

Il y eut, après dîner, assemblée en Ville.

Ce même jour il y eut aussi une ordonnance de par le Prévôt des Marchands et échevins de la Ville, comme, sur l'avis des bons bourgeois, qu'il y avoit gens armés qui faisoient rompre les ponts de Saint-Maur et de Charenton, à la faveur des gens de guerre, et empêchoient les passages, logés ès villages voisins importants, à la ville, qui en recevoient vivres, etc., ils ordonnent à N... (*sic*), le maître des œuvres de la ville, de travailler incessamment à la réfection desdits ponts, défendant, sur peine de la vie, à toutes personnes de l'empêcher et ordonnant aux communes de s'armer et assembler pour courir sus à ceux qui l'empêcheroient.

Le soir, la comtesse de Brienne, femme d'un secrétaire d'État, M. de Loménie, revient de Corbeil, où elle étoit allée pour persuader la Reine d'entendre à un accommodement.

— Vendredi 26, M. d'Orléans fut en Parlement assez tard, à cause de la réception qui se faisoit d'un conseiller, à onze heures; il y est entré en l'assemblée et y a exhibé la lettre à moitié chiffrée dont l'abbé Fouquet a été pris saisi dès le 24 au fin matin. Il a dit aussi que la reine d'Angleterre lui avoit fait ouverture pour s'accommoder avec la Cour.

Le Prévôt des Marchands y a fait plaintes de la rupture des ponts.

Le soir, avis que les sieurs de Chavigny et Goulas, avec le duc de Rohan, vont en Cour pour traiter d'accommodement de la part des Princes.

Le Roi va coucher à Chilly, pour de là passer à Saint-Germain-en-Laye.

Compagnies, de quarante à cinquante cavaliers à la fois, sortent

de Paris sur les sept à huit heures pour tirer et battre l'estrade vers le chemin de Chilly.

Tous ces soirs, force coups de mousquet et fusil se tirent en l'air vers le Pont-Neuf.

Ce soir, M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, arrivé de Corbeil à Paris, où madame sa femme, au vingt-cinquième jour de ses couches, se portoit un peu mieux, après trois ou quatre jours d'un mal de rate et de bile, dont elle a été purgée par une infusion de rhubarbe; et le dimanche, elle a réitéré, s'est encore tenue au lit et demeure indisposée jusqu'à jeudi 2 mai.

— Samedi 27, le Roi va coucher à Saint-Germain-en-Laye.

M. le Prince, les ducs de Beaufort et de Rohan et le sieur Goulas dînent chez M. de Chavigny et, à l'issue de dîner, les duc de Rohan et sieurs de Chavigny et Goulas partent, députés des Princes, pour se rendre à Saint-Germain-en-Laye, près du Roi, pour l'accommodement.

Mort de messire Jean-Pierre Camus, jadis évêque de Belley, et, depuis peu, nommé par le Roi à l'évêché d'Arras, âgé de soixante-huit à soixante-dix ans, ayant, l'an passé, vu mourir sa mère, madame de Saint-Bonnet, en Beauce, près Mérobert, âgée de quatre-vingt-huit ans ou environ.

Le soir, ordre de la Ville à tous les quarteniers de se tenir prêts pour se mettre en armes au premier mandement; et, le lendemain matin,

— dimanche 28, pareil mandement.

Lettre du Roi, signée de Loménie, donnée à Saint-Germain, au Corps de Ville, pour la garde et réfection des ponts de Saint-Maur et de Charenton.

Ce jour, les députés, qui étoient dès le soir précédent du samedi à Saint-Germain, furent, après dîner, à leur audience en la chambre de la Reine, où la foule étoit grande, et furent reçus dans la balustrade du lit.

Le duc de Rohan fit son compliment au Roi et à la Reine, puis M. de Chavigny prit la parole et parla très bien, disant au Roi qu'il lui demandoit, de la part des Princes, des Parlements et de toute la France, la paix, qui étoit aisée et comme à la main par une seule condition.

Le Roi répondit qu'il la désiroit, la vouloit et l'accorderoit à quelque condition que ce fût, pourvu qu'elle ne fût pas contre son honneur, son autorité et sa conscience; et là-dessus leur

ordonna d'en conférer avec le cardinal Mazarin, qui étoit son Premier Ministre, et celui en qui il se confioit le plus et reposoit de toutes ses affaires.

Ils s'en excusèrent, disant n'avoir aucune charge de le faire de la part des Princes, et que ce qu'ils en feroient pourroit peut-être nuire à la paix.

Le Roi répliqua, et avec la meilleure grâce et manière qu'il se peut, qu'ils ne devoient ni ne pouvoient s'exempter de faire ce qu'il faisoit lui-même, et qu'il ne croyoit pas qu'ils se pussent exempter de le suivre. Et ainsi, les invitant d'aller avec lui, il les mena dans le cabinet où il les mit aux mains du cardinal Mazarin, puis les y laissa, s'en allant à la chasse et la Reine à vêpres.

Lors, le cardinal Mazarin prit la parole et leur dit qu'ils demandoient avant toutes choses qu'il eût à se retirer; mais qu'il ne le pouvoit et ne le feroit jamais, parce que, quand bien il le voudroit faire et y tâcheroit, la Reine, et le Roi plus que la Reine, le lui défendroient et l'en empêcheroient. Et, sur ce propos, il parla le mieux et le plus sensément qu'il se peut dire, leur déduisant l'état des affaires, les intérêts du Roi et les siens le mieux du monde, sur l'union des Princes qu'il tient lui être très avantageuse et leur en dit les raisons. Et sur tout ce qu'ils lui répondirent pour le persuader à se retirer, lui montrant que, sans cela, il ne pourroit jamais avoir de paix en l'État, il répondit très bien. Et ainsi se séparèrent.

Le 26, messire Pierre Camus, évêque de Belley, meurt dans l'hôpital des Incurables, où il est enterré le 28 entre les pauvres, selon son testament du 7 mars dernier, depuis imprimé[1].

— Lundi 29, à une heure après midi, les députés des Princes revinrent à Paris sans avoir pris congé de la Reine ni du Roi; ils firent revenir leur équipage quatre ou cinq jours après.

La reine d'Angleterre part à onze heures du matin et va à Saint-Germain, bien escortée. M. du Plessis-Guénegaud retourne en cour par cette occasion; elle revient à Paris le soir même.

La nuit précédente, grand bruit de gens de guerre et voleurs dans les faubourgs de Saint-Victor et Saint-Marceau; les bourgeois s'assemblèrent au son du tambour pour y résister.

Force coups de fusil et mousquet et grand bruit de gens amas-

1. Dubuisson a déjà annoncé cette mort à la page précédente.

sés à la Grenouillère, vers la porte de Nesle, Pont-Neuf, École et Mégisserie.

La nuit suivante, Juvisy, Athis et autres villages de ce côté-là, au-dessus de Paris, vers Corbeil, pillés par gens de guerre.

Petit-Bourg attaqué et défendu par l'abbé de La Rivière.

Religieuses de toute part se réfugient à Paris. On ne voit autre chose qu'elles par les rues, à pied et en carrosses. *Item* des ménages tout entiers.

Les bourgs d'alentour de Paris, désertés par les habitants, qui se réfugient avec leurs meubles et bestiaux à Paris.

Le pont de Saint-Cloud rompu en certain endroit; celui du Pecq, au-dessous de Saint-Germain-en-Laye, brûlé, ceux de Chatou, Saint-Maur, Charenton, etc., défaits.

— Mardi 30, après neuf heures du matin, les Princes vont au Palais en l'assemblée du Parlement. Le duc de Beaufort, qui n'a bougé d'ici, y étoit. M. d'Orléans a dit que leurs députés étoient retournés de devers le Roi dès hier et avoient rapporté que le cardinal Mazarin ne se retireroit point, mais étoit résolu à demeurer; qu'il étoit venu pour en donner part à la Compagnie; et là-dessus s'est levé.

Le prince de Condé n'a pas dit un mot et paroissoit inquiet.

Au sortir, il y a eu encore quelque propos de pique avec le président de Novion. Il devoit aller, comme il va souvent, dîner chez M. de Chavigny, et pourtant il n'y a pas été, mais il y est allé après dîner.

Auquel temps, le Procureur Général, le sieur Fouquet, est parti pour s'en aller en Cour, à Saint-Germain, demander au Roi l'audience pour les députés du Parlement, à faire les remontrances par écrit, qui ont déjà été faites à Sully, le Roi y étant, à Pâques dernières, et les lire en présence du Roi, n'y ayant pas été lues, et ce, suivant l'arrêté fait en Parlement ce matin.

La même après-dînée, les colonels et capitaines de Paris ont été mandés au Palais d'Orléans, de la part de Son Altesse Royale, et y ont été pour prendre l'ordre de faire corps de garde le lendemain aux avenues des marchés.

Le Prévôt des Marchands y allant, fut accueilli d'injures, comme Mazarin, par la canaille assemblée; et, comme il en sortit, contre l'avis de beaucoup de gens qui lui conseilloient de se tenir encore là jusque dans la nuit, il fut attaqué avec pierres et bâtons et fut contraint de se sauver, abandonnant son carrosse, qui fut

mis en pièces. Il n'osa s'en aller en sa maison et coucha à l'Hôtel de Ville.

Tambour bat dès le soir au quartier du Pont-Neuf pour avertir les compagnies bourgeoises à se tenir prêtes le lendemain.

Mai.

M. Duplessis de Guénegaud en mois de secrétaire d'État.

Le premier jour de mai, mercredi (*Barbarus*), le pain de Gonesse vient en abondance, et, néanmoins, comme on avoit appréhension de sédition, les compagnies bourgeoises ont été mises par escadres et comme par corps de garde ès marchés où aucuns d'iceux jusqu'à mi-relevée.

Le soir, comme il étoit fête, aucuns de ces bourgeois revenant gais de leur garde, se trouvèrent au quartier du Palais, en une échauffourée de menu peuple, qui arrêtoit deux charrettes pleines d'armes et de munitions de guerre que le président de Bailleul avoit achetées du nommé Bénicourt, quincaillier-armurier, demeurant rue Saint-Barthélemy, dite de la Barrière, au coin de la rue de la Pelleterie, ou, comme autres veulent dire et que la populace estimoit, que ledit Bénicourt envoyoit à Saint-Germain-en-Laye, ou autre quartier, pour les troupes du Roi. Ceux donc qui les arrêtèrent crioient « Au Mazarin, » et Bénicourt averti, y accourut avec aucuns de ses amis pour dégager ses charrettes; sur quoi, il y en a eu qui tirèrent coups de mousquet dont aucuns furent tués : le nommé Morinière, marchand linger, tout voisin, qui alloit pour le secourir; De Lestre aussi, fils d'un orfèvre sur le pont Saint-Michel, est blessé d'une mousquetade. Après, la populace investit la maison de Bénicourt, la voulant saccager et brûler, et M. d'Orléans y envoya de ses suisses pour la préserver.

Le duc Charles de Lorraine étoit le 29 ou 30 d'avril à Sainte-Menehould, ayant avec soi des trésoriers généraux de France de Châlons, qui lui faisoient faire des étapes sur la route. On dit qu'il les a depuis congédiés et renvoyés, en se déclarant pour les Princes; et l'on a publié à Paris une lettre sous son nom sur ce sujet.

Le Procureur Général retourne ce jour de Saint-Germain, ayant

l'audience qu'il demandoit pour le Parlement assignée à lundi prochain, autres disent qu'il revint sans l'avoir obtenue, mais que le conseil du Roi fit... Sainctot vint après à Paris et apporta ladite assignation d'au... à lundi[1].

Les équipages du duc de Rohan, comte de Chavigny, etc., sont ramenés de Saint-Germain à Paris; cela fait croire et désespérer beaucoup de gens de l'accommodement, comme étant abandonné.

— Jeudi 2, il n'y a point eu de Palais à cause qu'il étoit la saint Gatien, patron de Tours, où, du temps de la Ligue, le Parlement royaliste se réfugia.

De nuit, force décharges de mousquet se font par les environs du Pont-Neuf, et le tambour bat jusqu'après dix heures pour faire corps de garde par les quartiers devant les maisons des capitaines de la compagnie qui est en faction.

M. le Prince, qui monte souvent à cheval durant les nuits, est, cette-ci dernière, allé battre l'estrade avec huit cents chevaux du côté du pont de Neuilly, que ses troupes ont rompu (comme ceux de Chatou, du Pecq et de Saint-Cloud) et tiennent, exigeant force argent de ceux qui passent au bac. Ils avoient crainte que les troupes du Roi, qui sont au-delà de la rivière, les vinssent attaquer. — C'est la commune opinion que l'on a de M. le Prince, qui est fausse; il n'est pas encore sorti de nuit.

— Vendredi 3, assemblée en Parlement, où le Prévôt des Marchands et le Gouverneur de la ville se sont trouvés, et non les Princes. Il y a eu arrêt contre l'accusation intentée audit Prévôt des Marchands, qui en a été absous; et sur la réponse par lui présentée, en forme de plainte, de ce qu'il fut guetté et assassiné, le mardi 30 avril dernier, il a été ordonné qu'il en seroit informé, et l'affaire, pour ce, renvoyée à la Tournelle.

Après dîner, le Corps de Ville résolut de faire faire la garde aux portes, avec permission du Roi, qui l'accorde.

Tambour bat jusqu'à dix heures de nuit ès quartiers du Pont-Neuf.

Par lettres d'Arles, du 30 avril, on apprend à Paris que le duc de Mercœur, qui est parti de la cour lors de son chemin de Gien à Montereau, avec lettres de commission pour le gouvernement

1. Cette phrase est écrite en marge, et les deux mots remplacés ici par des points ont été coupés à la reliure du manuscrit.

de Provence, étoit arrivé en Avignon ledit jour 30 avril et devoit être à Aix au 4 mai.

— Samedi 4, pain de Gonesse en abondance.

On appréhendoit une sédition ; corps de Garde en aucuns endroits de la ville. Tambour bat sur les dix heures de nuit ès quartiers du Pont-Neuf.

Mademoiselle, fille aînée du premier lit de M. le duc d'Orléans, arrive de la ville d'Orléans en celle de Paris au Palais d'Orléans, accompagnée des prince de Condé et duc de Beaufort. M. de Nemours l'est venu voir et a été porté en chaise dans le Palais d'Orléans, où il a marché à pied, comme étant encore foible. Mademoiselle de Longueville y est aussi soudain allée sur les cinq heures de relevée. Elle envoya demander passeport au maréchal de Turenne, dont les troupes sont vers Châtres et Linas ; il répondit que, de son chef, il ne pouvoit pas et qu'il ne lui appartenoit pas de donner passeport à une si grande princesse ; mais qu'il dépêcheroit au Roi qu'il plût à Sa Majesté d'en commander un, ce qui fut aussitôt exécuté.

Tambour bat ce soir, comme les précédents, vers le quartier de Saint-Honoré.

— Dimanche 5, avis que le maréchal de Turenne a défait deux mille hommes de l'armée des Princes, soit ceux qui étoient restés en leurs quartiers vers Étampes, et qu'il va pousser le reste. On envoie du Palais d'Orléans chercher M. de Chavigny et madame d'Aiguillon en toutes parts sur ce sujet, ladite dame étant entremetteuse du traité d'entre la Cour et les Princes.

Le Roi a écrit de cette défaite au maréchal de L'Hôpital du 6 mai ; la lettre contresignée de Guénegaud.

Le soir, la garde se commence à faire aux portes de la ville ; celles de Nesle et de Bussy demeurent fermées nuit et jour, ce que le bas peuple trouve à redire, principalement pour la porte de Nesle, accusant de ce madame du Plessis de Guénegaud comme ayant obligé le quartenier à cette closion, pour garder son hôtel de Nevers et empêchant, par là, la navigation de la rivière en amont.

— Lundi 6, les députés du Parlement vont de grand matin à Saint-Germain, où ils ont accueil et audience favorables. Leurs remontrances par écrit sont lues devant le Roi et sont les mêmes qu'ils portèrent à Pâques au Roi, à Sully, mais que Sa Majesté ne permit point d'être lues. Elles ont depuis été imprimées.

Ils s'en vont de Saint-Germain à Maisons voir les bâtiments du président de Longueil et ne retournent à Paris que le lendemain mardi 7. Le Conseil du Roi leur répondra par écrit.

La Chambre des Comptes eut aussi son audience le même jour, et M. Nicolaï, premier président, harangua à son ordinaire, c'est-à-dire tout à fait bien, pour obliger le Roi à ordonner la paix et faire du bien à son peuple, sans parler ni près ni loin du cardinal Mazarin.

Le soir, M. d'Orléans étant au lit, comme malade de goutte, M. le Prince, auprès de lui, envoya quérir M. de Sève-Châtignonville, colonel, et les capitaines et quarteniers du faubourg Saint-Germain, et leur dit avoir avis que le maréchal de Turenne venoit avec toutes ses forces pour se saisir du faubourg, et qu'il y avoit du canon arrivé déjà dans Palaiseau et de la cavalerie jusqu'à Montrouge, ce qui fit faire grosse garde cette nuit vers les Carmes et Palais d'Orléans et partout ledit faubourg, même en celui de Saint-Jacques, où les chaînes furent tendues.

Les Chartreux ont cent hommes armés pour leur garde. On va faire une fausse porte ou barrière bien forte de travers de la rue d'Enfer, au-dessus de leur porte et entrée.

Un gros de cavalerie sort de Paris pour aller battre l'estrade par la porte Saint-Michel.

— Mardi 7, la Cour des Aides et le Corps de Ville vont à Saint-Germain à leur audience.

Le Prévôt des Marchands y a, avec véhémence et répétition, harangué contre le cardinal Mazarin. Le Roi l'a réprimandé, par la bouche du Garde des Sceaux, de n'avoir pas fait cesser l'assemblée de Ville sur la lettre de cachet que le Roi y envoya le 19 avril.

Au président d'Orieux, portant la parole pour la députation de la Cour des Aides, il reprocha que cette cour n'avoit fait aucun devoir vers le président Garnier-Maurivet, qui avoit été comme intendant de Justice en l'armée des Princes, comme le jour précédent, il avoit reproché au premier président de la Chambre des Comptes d'avoir reçu et assis entre les présidents les Princes, qui n'y furent jamais sans en avoir une particulière commission de Sa Majesté.

Madame de Bouillon, en pensant, avec le passeport qu'elle avoit, aller à Saint-Germain, a été arrêtée hors le faubourg Saint-Germain, dans les Incurables, où elle attendoit la duchesse d'Aiguillon pour aller de compagnie; et elle et son carrosse, avec un

chariot de bagage, menée par la garde bourgeoise au Palais d'Orléans, où M. le Prince a parlé pour elle, qui a été renvoyée sur sa parole en l'hôtel de La Trémoïlle; mais cela n'a été que,

— le mercredi 8 mai, de bon matin; et, dit-on, que ça été le duc de Beaufort qui l'a envoyée prendre en dépit de ce qu'ayant en Cour demandé un passeport pour le marquis de La Boulaye à venir à Paris, on le lui a refusé.

La duchesse d'Aiguillon ne laisse pas d'aller à Saint-Germain.

Ce même matin, la porte de Nesle a été ouverte et la garde y posée par le sieur...[1], capitaine du faubourg Saint-Germain.

Le sieur de Langeron, envoyé par M. d'Orléans au duc Charles pour le faire avancer.

Le même mercredi matin 8, et le troisième des Rogations, les Enquêtes obtiennent l'assemblée en Parlement et font parler les gens du Roi sur la désolation des villages et lieux des environs de Paris par les gens de guerre; requérant que le Roi en soit averti et très humblement supplié de les faire retirer. Sur quoi, et pour y aviser, a été ordonnée une assemblée à vendredi prochain, à laquelle les Princes seront invités.

Ce jour, la duchesse d'Aiguillon négocie à Saint-Germain pour les Princes. Elle soupe chez M. du Plessis, secrétaire d'État, et elle y dîne plus splendidement.

— Le jeudi 9, jour de l'Ascension, on ne voit point encore clair en l'accommodement des Princes.

Cette nuit, l'Isle Adam, où les gens du Prince étoient, et de là faisoient courses aux environs, a été prise par les gens du Roi, qui en feront autant de Montmorency, Chantilly, Écouen et autres lieux du Prince, où il tient des gens de guerre qui incommodent le pays.

Ce jour, les bateliers célébrant leur fête, viennent en corps à l'hôtel de Nevers voir madame du Plessis et lui offrir de leur pain bénit, un bouquet et leur service; disant que M. le maréchal de L'Hôpital les avoit fait avertir de venir voir M. du Plessis le dimanche 28 avril, qu'il étoit à Paris.

Nouvelles que Montrond est aux abois et tout prêt à se rendre aux gens du Roi, qui depuis si longtemps l'assiègent.

Que le maréchal de La Mothe a secouru Barcelone de vivres et d'hommes par les montagnes et s'y est jeté dedans en personne.

---

1. Blanc au manuscrit.

Que Gravelines aussi est secouru et que la contagion se met parmi les assiégeants.

— Vendredi matin 10, gens apostés ont été par certaines boutiques dire qu'on eût à les fermer, et qu'autrement elles pourroient être pillées, et qu'il y devoit avoir sédition.

Le duc de Beaufort a dit aussi aux marchands du Palais de fermer, ce qu'ils ont fait, et, à leur exemple, toutes les rues voisines de même.

On a tendu les chaînes jusques sur le pont Notre-Dame.

Le Parlement a commis deux conseillers, Ménardeau et Doujat, pour assurer le peuple et lui dire qu'il pouvoit ouvrir les boutiques. Il les a renvoyés, criant « Aux...[1] » et « Aux Mazarins. »

M. d'Orléans, indisposé et, pour goutte, gardant le lit, n'a pu venir au Palais. Le prince de Condé y est venu et le duc de Beaufort.

Il a été ordonné que le Procureur Général et un des avocats du Roi iroient à Saint-Germain demander la réponse promise aux remontrances par écrit que les députés du Parlement y lurent et laissèrent lundi dernier.

Le Procureur Général est parti sur les cinq heures, ayant avec soi M. Bignon, second avocat général, et a pris son chemin par les portes de Neuilly. Le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, s'est mis avec eux.

Le Corps de Ville, sans le Prévôt des Marchands qu'on dit être malade, s'étant présenté à la porte de la Grande Chambre, la canaille s'est jetée dessus les archers, qui étoient une douzaine ou environ, et leur a ôté leurs hallebardes.

La canaille a rompu les prisons et s'en sont sauvés quarante prisonniers du préau et chambres libres.

Madame du Plessis, avec bon et ample passeport, est allée voir M. son mari, incommodé de sa santé, et a pris l'occasion de se mettre au Roule dans le carrosse de M. Fouquet, procureur general du Roi.

Après dîner, il y a eu grand peuple au Palais d'Orléans, et quelques-uns assurent qu'il y avoit mille bons bourgeois qui avoient dit à M. d'Orléans que, s'il falloit faire la guerre, ils lui fourniroient dix mille hommes et de l'argent, de quoi les soudoyer. Autres particularisent ceci, disant que le sieur Denis,

1. [illegible] au manuscrit.

limousin d'origine, jadis secrétaire de M. de Barrault, ambassadeur en Espagne, où, après son départ, lors de la rupture entre les Couronnes, y demeura pour affaire et y fut même emprisonné, qui, depuis, fut envoyé à Cologne, l'an 1643, pour le testament de la feue Reine mère, et qui s'est habitué à Paris et est homme d'intrigue, s'est mis à la tête de sept à huit cents bourgeois de toutes sortes et a extorqué de voir M. d'Orléans malade en son lit, où il lui a dit, parlant au nom de tous, qu'ils lui venoient demander la paix ou la guerre, l'une ou l'autre; que l'on disoit qu'il y avoit quelque traité secret; qu'ils n'ignoroient pas que Son Altesse Royale ne s'accommodât et sortît d'affaires toujours quand il voudroit; mais que ce seroit grand'pitié d'abandonner le peuple, qui s'étoit donné et fié à lui.

A cela, M. d'Orléans a dit que l'on avoit parlé d'accommodement, qu'il n'y avoit rien de fait; qu'il étoit arrivé quelque bagarre à Étampes; que le duc de Lorraine venoit pour la cause commune et que tous ne tendoient qu'à chasser le Mazarin.

— Samedi 11, dès le matin, il y a eu des corps de garde posés par les carrefours et principales places de la ville, à cause du pain de Gonesse qui est fort bien venu; les portes de la cour du Palais gardées par compagnies bourgeoises et fermées, au guichet près, et les chaînes tendues ès environs. A la sortie de l'enclos du Palais, les présidents de Novion et de Mesmes étant en même carrosse, un savetier, avec une hallebarde, les a arrêtés et, regardant dans leur carrosse, leur a dit ce qu'il a voulu.

M. Jeannin, trésorier de l'Épargne, passant avec passeport à la Porte-Neuve de la Conférence, la garde bourgeoise a fait insulte à ses gens, dont il y a eu deux tués et autres blessés.

A la porte Saint-Denis, le sieur Dupré, lieutenant du sieur de Montifaut-Lézardière, prévôt de la Connétablie, passant avec quinze ou vingt de ses archers, en vertu d'un passeport de M. d'Orléans, la garde lui a fait refus et insulte et en a tué et blessé plusieurs.

Cependant, l'avis a été par toute la ville que le maréchal de Turenne attaquoit Saint-Cloud, sur les gens des Princes, qui le tiennent; et est vrai qu'il l'a pris.

Force cavalerie est sortie de Paris au secours; perpétuel tambour dans la ville.

Le prince de Condé est aussi sorti et a fait faire l'exercice à cinq escadrons de cavalerie et à cinq ou six compagnies d'in-

fanterie de nouvelles levées, et où plusieurs volontaires étoient accourus. Puis, au lieu de les mener à Saint-Cloud, il les a fait marcher au port de Neuilly, et, à dix heures du soir, à Saint-Denis, qu'il a pris d'emblée et par escalade, et en a ramené quelques cinquante Suisses qui y étoient de la part du Roi en leur poste ordinaire, prisonniers dans Paris, où l'on a aussi ramené quelques-uns de ses gens morts et blessés dans des charrettes.

— Le dimanche matin 12, la ville de Saint-Denis fut d'abord au pillage, que les chefs firent puis après cesser; les assaillants en ont rapporté force butin et amené même des chevaux. Le Prince y a laissé garnison de sa milice.

La Reine envoie quérir à Paris les maréchaux de L'Hôpital et d'Estampes, et M. de Rohan-Chabot; et autres disent d'autres.

Le duc de Damville est à Paris; on croit qu'il négocie. Le milord Montaigu va et vient aussi pour négocier.

— Le lundi 13, matin, le maréchal de L'Hôpital et le comte de Béthune sont partis pour aller trouver le Roi à Saint-Germain et négocier.

Cependant le bruit court, dès le fin matin, que Saint-Denis a été repris par les troupes du Roi. Ça été le comte de Miossens, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi, qui y a commandé ou paru des premiers. La garnison du prince de Condé s'est retirée au nombre qu'elle a pu dans le clocher de l'abbaye, dont aussitôt les degrés ont été interrompus; et néanmoins, les moines, contre leur promesse, y ont, par cordes dévalées, envoyé des vivres.

Force gens de Paris sont tumultuairement sortis comme pour aller secourir ceux de Saint-Denis; mais de la cavalerie contraire venant à eux, ils se sont mis en fuite et y en a eu beaucoup de blessés et de tués.

Le duc de Beaufort sortit, mais ne mit guères à rentrer.

Le peuple de Paris menace la comtesse de Miossens, qui loge chez madame de Guénegaud, sa mère, à cause de la prise de Saint-Denis. Mais on a su qu'il avoit empêché tout désordre, et l'on l'en a aimé depuis et loué.

Lettre de cachet du Roi au Corps de la Ville de Paris, comme il a fait reprendre Saint-Denis pour tenir ce passage libre à sa bonne ville, aux bourgeois de laquelle, s'ils y veulent aller ou en garnison, il la veut remettre. Le Garde des Sceaux en a écrit une en même substance au président de Bailleul, laquelle a été imprimée.

Assemblée de Ville, sur la lettre de cachet du Roi, offrant aux

bourgeois de Paris de retirer de Saint-Denis ses troupes et leur laisser cette ville à tenir, ou aux habitants de Saint-Denis même, ce que Paris a accepté et résolu d'en remercier le Roi et de le prier que les fortifications de Saint-Denis fussent démolies.

— Lundi 14, au matin, les ducs d'Orléans, prince de Condé, etc., furent à la Sainte-Chapelle, où s'est fait un service anniversaire pour les rois Louis XIII et Henri IV, derniers, morts à tel jour, l'un en 1610 et l'autre en 1643, tous deux à mi-relevée, à jour de vendredi. On en a dû faire un pareil en l'abbaye Saint-Denis, où l'on dit que MM. d'Orléans et de Condé ont mandé aux assiégés, dans la tour de l'église, qu'ils se rendent.

De là, ils ont été au Parlement assemblé, et là M. d'Orléans a dit qu'il voyoit avec peine et regret beaucoup d'assemblées, d'entreprises et de choses se faire dans Paris; mais que, dorénavant, il prendroit le soin qu'il ne s'y passât et entreprît rien sans ses ordres. Et sur ce que la Compagnie lui a dit que, s'il empêche que la canaille ne s'assemble dorénavant au Palais, comme elle a fait ci-devant plusieurs fois, pour les troubler, il les oblige fort; et lui, répliquant qu'il prendroit soin de toutes choses désormais, sans que le gouverneur ni le Prévôt des Marchands s'en mêlassent, et la Compagnie se regardant sans rien répondre, il s'en est allé soudainement sur les onze heures, disant aux merciers du Palais, en passant, qu'ils pouvoient, en assurance, tenir leurs boutiques ouvertes, et qu'il venoit en l'assemblée prendre la ville à ses soins et protection.

L'après-dîner, il a envoyé quérir les échevins et leur a dit que, dorénavant, au lieu d'envoyer leurs ordres aux colonels et autres leurs officiers pour la garde des portes et autres affaires de la Ville, ils le vinssent voir et les lui apportassent, parce qu'il les vouloit faire exécuter; qu'il étoit aussi bien aise d'être informé de ce qui s'étoit hier passé en l'assemblée de Ville et de ce qui se passeroit en telles rencontres désormais.

Le Palais étoit gardé par compagnies bourgeoises en armes, et les boutiques, pour la plupart, toutes ouvertes, autres à demi ouvertes.

Les suisses des gardes du Roi, amenés prisonniers de Saint-Denis en l'hôtel de Condé à Paris, sont relâchés, moyennant que la garnison de Saint-Denis fût aussi relâchée par les gens du Roi.

On apprend de Saint-Germain que le cardinal Mazarin y a reçu une lettre du duc Charles, portant qu'ayant appris comme

l'armée des Princes avoit reçu quelque échec à Étampes, il ne pouvoit pas avancer ni envoyer vers Son Éminence son secrétaire lorrain, de peur que l'on ne crût qu'il prît cette occasion de faire insulte aux Princes; mais qu'il se reculoit vers les frontières pour une autre occasion de servir Leurs Majestés et Son Éminence. — On a supposé et fait courir dans Paris une toute contraire dudit duc Charles à madame d'Orléans, sa sœur. — (Voyez au 21 de ce mois.)

Ce soir, madame du Plessis retourne de Saint-Germain, où elle alla coucher vendredi 10; les gens du Roi en reviennent aussi et les maréchal de L'Hôpital et comte de Béthune.

— Le lendemain, mercredi 15, le duc de Damville s'en retourne coucher à Saint-Germain.

Mercredi 15, au matin, le Parlement s'est assemblé pour ouïr la relation des gens du Roi. Et sur ce que M. d'Orléans a mandé qu'il ne pouvoit pas venir, l'assemblée a été remise à demain avec ordre d'y inviter M. d'Orléans, et néanmoins résolution de passer outre, encore qu'il n'y vint point.

Quelques suisses de M. d'Orléans se sont trouvés dans la Salle du Palais comme pour la garder. La populace n'y a fait aucun amas; et quoique le pain ne soit pas venu ni de Gonesse ni de Saint-Denis, il n'y a eu aucune rumeur.

Les troupes du Roi se sont retirées de Saint-Denis à Argenteuil, et puis de là vers Montfort-l'Amaury.

Le cardinal de Retz a été encore, cette après-dîner, au Palais d'Orléans, où quelque populace lui criant « Au Mazarin, » il les a traité de coquins et dit que c'étoient ceux qui leur donnoient de l'argent pour lui faire insultes qui étoient les vrais Mazarins et seuls empêchoient qu'il ne fût chassé de France.

Le parlement de Rouen assemblé, M. de Longueville y présente arrêt que très humbles remontrances seront faites au Roi pour la retraite du cardinal Mazarin; mais le Premier Président empêcha qu'il ne fît union avec celui de Paris, suivant le désir des lettres de celui-ci.

— Jeudi 16, on fait courir le bruit que deux mille hommes de l'armée du Roi ont été battus par le comte de Tavannes et troupes des Princes, et qu'il est ensuite venu se saisir de Corbeil; — faux, — et au contraire cent vingt chevaux ont été pris des troupes des Princes par celles du Roi.

Pain de Gonesse, qui ne vint pas hier, est venu ce jourd'hui en médiocre quantité.

Avis de Saint-Germain que le cardinal Mazarin y est indisposé et au lit, et au surplus la cour y vit fort aisément et y passe bien son temps.

Ce matin, les Princes sont venus à l'assemblée en Parlement, où M. de Nesmond a fait la relation de sa dernière députation à Saint-Germain le lundi 6 de ce mois; puis les gens du Roi font la leur de leur envoi et de leur séjour audit lieu près du Roi, depuis le vendredi 10 au soir, jusqu'au mardi 14, qu'ils en partirent après dîner.

On a délibéré et a été résolu que députés iroient vers Sa Majesté, à savoir deux présidents : de Nesmond et de Maisons, quatre conseillers de la Grande Chambre et deux de chacune des autres chambres, pour prendre la réponse aux remontrances par ledit président de Nesmond portées ledit 6 de ce mois, et faire en outre ce qu'il appartiendra pour le bien de l'État.

Le duc de Damville revient de Saint-Germain à Paris; le milord Montaigu va sans cesse aussi et revient pour l'accommodement.

M. d'Orléans refuse un passeport au sieur de Montifaut, prévôt de la Connétablie, qui vouloit hasarder encore, comme il fit samedi dernier, de faire passer une douzaine de ses archers pour aller en l'armée du Roi.

— Vendredi 17, le duc de Damville, encore à Paris, après M. d'Orléans, afin d'obtenir de lui la conférence, moyennant laquelle le cardinal Mazarin espère demeurer.

Le soir, grand feu et son de mousquet au quartier du Pont-Neuf.

Force bruits divers touchant cinq cents chevaux du duc de Lorraine avancés vers Troyes en Champagne; les uns disant que c'est pour y prendre et escorter jusqu'en Alsace et Brisach la comtesse d'Harcourt, qui est présentement à Paris, où elle s'est retirée de Savigny-Lanlève, depuis le passage du Roi de Corbeil à Saint-Germain.

Ce bruit, accompagné d'un autre, portant que le comte d'Harcourt, mécontent de la cour, qui auroit eu dessein de l'arrêter à cause du traité qu'il a fait avec Charlevoy, qui s'est démis à lui du gouvernement de Brisach, contre l'intention du cardinal

Mazarin, a quitté la Guyenne et, par chemins détournés, s'en va aussi en Alsace et que la ruse du duc de Lorraine favorise tout cela.

L'armée du Roi se retire des environs de Paris et marche vers la Beauce; on dit à Étampes.

Les troupes des Princes abandonnent le pont de Neuilly et autres portes.

Paris donne ordre pour la réfection des ponts et passages au-dessus et au-dessous de la ville. — Voyez la *Gazette* de demain.

— Samedi 18, ordre du Prévôt des Marchands et échevins de la ville aux gardes des portes, pour laisser passer tous allants et venants sans aucun passeport.

Ce jour, de relevée, jusqu'à six heures, il y eut au-dessous du Pont-Neuf et porte de l'École grande fréquence et bien du bruit et happement des bateliers et officiers s'exhortant à donner ordres et dépêche à l'embarquement de trois cents personnes destinées pour le Cap Nord, en la terre ferme de la côte orientale de l'Amérique, à deux degrés boréaux de l'équinoxial, dont le chef et capitaine général et vice-roi désigné est N. Le Roux, seigneur de Royville, gentilhomme du pays de Caux, et l'évêque et patriarche désigné de cette mission étoit l'abbé de Marivaux, N. de l'Isle, frère du sieur de Marivaux, dont le père étoit lieutenant du Roi au gouvernement d'Amiens, et l'un des oncles, le brave Marivaux, qui fit ce mémorable coup de lance par défi avec M. de Marolles, père de l'abbé de Villeloin, encore plus brave et heureux que lui. L'autre des oncles, et l'aîné de la maison, M. de Marivaux, chevalier des ordres du Roi et lieutenant du Roi au gouvernement de l'Ile-de-France, tué au siège de Laon, 1594, et dont la fille, mariée au sieur de Bournonville-Lameth, fut mère de la dame d'Auteuil-Combault.

— Cet abbé, savant en géographie et en astronomie, même en astrologie judiciaire, et portant avec lui ses livres et instruments propres à telles sciences et pour faire belles observations qu'il nous avoit promises en Europe, voulant le lendemain 19 mai, jour de Pentecôte, à trois heures du matin, passer en bateau, où il étoit en un autre voisin, soit le pied, soit la vue qu'il avoit basse, qui lui manqua, tomba en l'eau et ne put jamais être garanti d'être noyé. Autres disent que ce fut le soir même du 18, sur les cinq ou neuf heures, et que ce fut le lendemain 19 qu'il fut pêché. La nouvelle en fut sue à Paris sur les

sept à huit heures de ce matin. Cela arriva vis-à-vis de la porte neuve de la Conférence, où ceux de la garde arrêtèrent lesdits bateaux pour savoir ce que c'étoit, et l'abbé se présenta pour parler à eux; aucuns disent qu'il avoit des mules de chambre qui lui tournèrent au pied et le firent tomber; autres qu'il avoit un des pieds sur le bord d'un autre bateau joignant et contigu, mais qui, venant à branler et s'éloigner, le fit choir entre les deux bateaux.

Environ ce même jour, trois ou quatre académistes des sieurs du Gast et Coulon, en l'académie de Memont, voulant aller sur la rivière promener à Chaillot, la garde de la porte de la Conférence neuve, vis-à-vis de laquelle ils passoient, cria qu'ils arrêtassent et abordassent, et comme ils ne purent pas faire sitôt, à cause du fil de l'eau qui les emportoit, la garde tira sur eux et y en eut un, de la maison de Mérode, qui reçut un coup de mousquet à travers des tempes et fut tué tout roide, sans qu'il en ait été parlé plus outre.

— Le 18, le duc de Damville s'en retourne en cour, après que les Princes lui eurent ici montré leur traité signé avec le duc Charles, qui promet les venir joindre et dégager leur armée, moyennant Clermont en Argonne, que M. le Prince lui vend.

— Lundi 20 mai, de relevée, le carrosse du sieur de Sainte-Croix-Molé, fils du Premier Président, Garde des Sceaux, est pillé dans le faubourg Saint-Germain, tout au bout à la barrière, près les Incurables, et lui, assisté d'un exempt et de quatre gardes de M. d'Orléans, s'est retiré dans une maison où la canaille l'a assiégé longtemps. Des compagnies bourgeoises sont allées à son secours et l'ont tiré de là et conduit à sûreté dans le Palais d'Orléans, où la canaille a suivi et fait effort d'entrer. Les gardes et suisses de Son Altesse Royale étant sortis, ont été poussés et ont été contraints de se retirer dans la cour du Palais et en fermer les portes, contre laquelle la populace a tiré coups de pierre et de mousquet ou fusil.

M. Goulas a mis M. Molé, évêque de Bayeux[1], à demi étourdi

---

1. Dubuisson a rapporté la mort d'Edouard Molé, évêque de Bayeux, au 5 avril précédent (voy. p. 198 de ce vol.), et cette date est exacte. Il ne peut être question ici, comme il résulte du reste de l'alinéa précédent, que de son frère, François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, qui put porter lui aussi le titre d'évêque de Bayeux; car il fut nommé à cet évêché après la mort de son frère et donna sa démission quelque temps après.

dans son appartement. M. d'Orléans veut casser l'exempt et les gardes qui l'ont escorté. — Madame d'Orléans opinoit que l'on le rendît au peuple pour le contenter.

A la même barrière des Incurables, le carrosse de M. de Béringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi, et qui, par conséquent, a l'un des carrosses de Sa Majesté avec les pages et valets de pied de ladite petite écurie, étant arrêté et près d'être pillé, s'est rédimé par dix ou douze pistolets qu'il a secrètement et adroitement donnés aux chefs et plus mauvais de la canaille, qui l'ont laissé passer, « à cause, » ont-ils dit, « des livrées du Roi. »

En même temps, le carrosse de la comtesse de Miossens, voyant l'arrêt de celui du Roi, au lieu de s'opiniâtrer à passer avec lui, pour Saint-Germain, a rebroussé chemin et heureusement s'est tiré et revenu à Paris. Celui de M. du Plessis-Guénegaud, son frère, secrétaire d'État, où étoit le sieur du Toc-Fauvelet, son commis, et le nommé Rivière, son tapissier, qui en étoient sortis, ayant déjà été arrêtés à la Grenouillère, pensant aussi se retirer de ladite barrière des Incurables, où il étoit allé se présenter, pensant mieux réussir pour sortir qu'il n'avoit fait à la Grenouillère, et se voyant suivi de la canaille, s'est jeté dans le logis du sieur comte de Flamarens, parent et ami de M. de Miossens, où la canaille d'abord l'a assiégé. Enfin, sur la brume, vers les huit à neuf heures, il en est sorti et est revenu au logis.

Tout ce monde-là avoit passeport de M. le duc d'Orléans, qui a déclaré ce soir qu'il n'en donneroit plus à qui que ce soit, ni prêteroit aucuns de sa livrée, auxquels il a été à ses gardes et officiers très expressément défendu d'escorter qui que ce soit. De plus, il a envoyé ordre à toutes les portes et barrières de la ville et faubourgs de ne laisser passer aucun carrosse ni bagage contre la teneur de l'ordonnance de Messieurs de la Ville, du 18 mai dernier.

— Mardi matin 21, les charrettes de M. du Plessis sont passées à la porte Saint-Honoré, après quelque visite et retardement à elles faits de la part de la garde; elles étoient vides, et les charretiers ont dit qu'ils s'en alloient au Roule quérir des meubles pour ramener dans Paris.

A la porte Saint-Antoine, il y a eu bagarre et des gens tués, sur ce que les messagers du Bourbonnais, Auvergne et Lyon, s'étant joints avec leur monde, au nombre d'environ quarante ou cin-

quante, la garde a voulu les empêcher de sortir, disant que c'étoient Mazarins.

Avis que le duc Charles est à Fîmes et s'en vient, par la Ferté-Milon, vers le Parisis ou la Brie.

Ce jour arrive à Saint-Germain un nommé Rolin, secrétaire (attendu dès le 14) du duc de Lorraine, qui, pour lors, s'en excusa par lettres, comme nous y avons dit.

Sur ce soir aussi arrivèrent les roi d'Angleterre et duc de Damville, venant de Paris, ce qui fait croire que l'accommodement des Princes n'étoit pas encore tout abandonné; mais ces venues n'empêchent pas la résolution et préparatif de la Cour à partir de Saint-Germain, le lendemain,

— mercredi 22, de fort grand matin, pour aller coucher, comme elle fit, à Corbeil, où, tout le soir, il n'y eut aucun bruit de paix, quoiqu'à Paris on la publiât faite partout, et même les articles en furent trois jours après imprimés.

Château de Coucy entre Noyon et Soissons, assiégé sur le parti des Princes par le maréchal d'Estrées, où l'abbé son fils a eu le soin et intendance des vivres et munitions du camp. Il a été secouru par le duc Charles de Lorraine, qui a envoyé cinq cents chevaux, à ce que l'on dit.

Bruits divers de la reddition et non reddition de Gravelines à l'archiduc. Les lettres des Pays-Bas l'assurent arrivée le 18 dernier. — Il est vrai.

On parle aussi de celle de Trin en Piémont par les Milanois.

— Jeudi 23, quelque bruit que le duc Charles de Lorraine auroit reculé de Fîmes et Basoches, où il étoit, et s'en seroit retiré sur la frontière de Luxembourg ou Ardennes; autres disent qu'il est allé prendre la maison de Cœuvres, appartenant au maréchal d'Estrées, à cause qu'il s'est saisi de Coucy sur le parti des Princes.

Ce jour, la dame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, emmenant avec elle mademoiselle de Saint-Mégrin et autres, et de Visé, exempt des gardes de la Reine, nonobstant le passeport et suisses de M. d'Orléans qu'elle avoit, et des gens de M. le Prince qui l'escortoient, fut arrêtée par la garde à la porte Saint-Martin, et y eut résistance et conflit avec deux ou trois hommes de tués à son passage.

Vendredi 24, lettre de Corbeil, de la nuit précédente, portant que le Roi y tarderoit encore deux jours; que le marquis de

Mortemart et la duchesse de Châtillon travailloient fort à l'accommodement.

Le duc d'Aumale, archevêque de Reims, frère du duc de Nemours, et l'évêque de Glandève, y sont aussi allés ensemble de Paris.

Assez de gens tiennent que M. le Prince veut l'accommodement et la demeure du cardinal de Mazarin, à laquelle M. d'Orléans et les parlementaires ne consentent point, et Madame d'Orléans l'empêche tant qu'elle peut. Elle est de correspondance avec le cardinal de Retz, et puis elle est sœur du duc Charles.

Il se tient assemblée du Corps de Ville pour donner ordre aux excès qui se commettent à la garde des portes, où ceux qui y vont, valets ou gens loués, sont insolents et commettent toutes sortes de violences, pillant les hardes de ceux qui passent et les battant outrageusement, jusqu'à en avoir tué quelques-uns qui contestoient.

— Samedi 25, l'accommodement s'assuroit et publioit fait, et ce, durant tout le jour.

— Dimanche 26, l'accommodement se publie rompu.

La Cour ne bouge de Corbeil.

— Lundi 27, ordonnance du Prévôt des Marchands et échevins de la Ville, portant que les bourgeois aient à courir sus et faire main basse à tous ceux de la populace qui se verront assemblés; défendant en outre à tous chefs de famille d'envoyer désormais à la garde aucuns laquais, valets et gens mal conditionnés et indisciplinés, à cause des excès et désordres que telles gens tous les jours commettent ès portes de la ville, où ils vont en garde.

Le prince de Condé va le matin au Pré-aux-Clercs faire la revue des gens qu'il a loués ou fait venir dans Paris. On dit qu'il y a quinze cents hommes en tout, dont trois cents sont allemands et deux cents espagnols; mais je crois que ce ne sont que wallons.

— Mardi 28, avis de Corbeil que le Roi en est parti avant jour, le cardinal Mazarin, les duc de Bouillon et maréchal de Villeroy avec lui, pour aller au Mesnil-Erouard, Cornuel ou Coulon, trois lieues d'Étampes, y voir son armée; et que Rolin, secrétaire du duc Charles de Lorraine, en partit hier, emportant un traité signé pour son maître, à qui le Roi rend son pays moyennant quatre cent mille francs que ce duc paye comptant au maréchal de la Ferté-Senneterre pour en sortir.

M. de Reims, duc d'Aumale, retourne de Corbeil à Paris, ce

jour, où Gabriel de Tolède, qui étoit à Paris dès dimanche, venu vers les Princes, s'en retourne. Il y a apparence qu'il passe par où est le duc Charles, parce que le sieur de Brégy, qui en revenoit de la part du Roi, le rencontra vers Meaux, et aussi Rolin, secrétaire de ce duc.

Milice des Princes à Paris se met en armes, tant cavalerie qu'infanterie, pour sortir, comme s'ils vouloient l'envoyer au secours d'Étampes, et se voit depuis le Palais d'Orléans jusqu'aux Carmes déchaux.

Le lendemain matin, il y a eu aussi de la cavalerie, que le bruit vulgaire met à quatre mille, les gens plus modérés à deux mille. Je crois qu'il y en peut avoir quinze cents.

— Mercredi 29, beaucoup de gens opiniâtrent que l'accommodement est fait pour les Princes.

— Jeudi 30, Fête-Dieu, bruit d'une sortie de ceux d'Étampes, faite par le colonel Olhac et Ravenel-Poictevin, que l'on dit à Paris avoir défait en deux fois plus de mille hommes du Roi ; les marquis de Vardes blessé au poignet, Genlis au bras, comte de Grandpré au ventre, chevalier de La Vieuville et autres.

— Vendredi 31, les députés du Parlement partent de grand matin et vont coucher à Melun pour retourner sur leurs pas demain matin, 1er juin, à Corbeil, trouver le Roi, y retourné du Mesnil-Racouin, autrement dit Erouard, Cornuel et Coulon, du nom des maîtres à qui il fut et est de présent.

Six vingts chevaux, de la milice des Princes, sortent de Paris par la porte Saint-Antoine pour aller à Lagny s'en saisir. — *Item*, douze ou quinze cents hommes de pied de la même levée des Princes, faite à Paris, pour aller au-devant du duc de Lorraine, que l'on dit qui vient.

Juin.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Le samedi, premier jour de juin (*Ense*), fusées sur le Pont-Neuf, escopeteries continuelles ès gardes et partout, et réjouissance par tout le peuple de la venue du duc de Lorraine, Charles, comme s'il venoit pour faire la paix.

Les Enquêtes s'assemblent avec les trois chambres dans la Grande, à l'ordinaire et tumultuairement, pour renouveler l'arrêt du 29 décembre 1651.

Les députés du Parlement vont de Melun ou de Brie-Comte-Robert, où ils ont couché, à Corbeil, vers le Roi; autres disent qu'ils sont mandés de demeurer à Melun.

— Dimanche 2, à Paris, grands feux par les gardes en divers lieux et une escopeterie continuelle, fusées sur le Pont-Neuf et cris d'allégresse. On dit que le duc Charles est, en personne, arrivé dans Paris, — et est vrai.

Les Princes furent hors la ville au-devant de lui et vinrent tous ensemble, au nombre de trois cents chevaux.

Il vint à cheval, entre le duc d'Orléans et le prince de Condé, descendre et loger avec et chez M. d'Orléans. Il avoit un grand buffle, comme une innocente, ou long justaucorps, un chapeau gris à la flamande.

Il dit tout haut à Madame d'Orléans qu'il venoit pour servir M. son mari et faire la paix. Le peuple est persuadé de cela et ainsi se réjouit de sa venue.

Le Prévôt des Marchands reçoit, selon que l'on dit, lettre de cachet du Roi, portant que la Ville eût à recevoir le duc Charles, qui y devoit arriver.

— Lundi matin 3, le duc Charles fut vu, vêtu de l'habit noir, qui n'est point de la mode, et d'un habit à la françoise, mais fort mal fait, et qui lui venoit mal. Il montra le traité qu'il avoit du Roi tout signé, et dit que, nonobstant cela, il avoit mieux aimé venir servir M. d'Orléans.

Son avant-garde logea le soir à Claye-sur-Brevène, quatre lieues de Paris, vers Meaux.

Il courtise fort madame de Montbazon.

Son armée est de cinq à six mille combattants au plus, et elle traine plus de vingt mille bouches, qui mangent ou emportent tout.

Ce matin, onzième de l'alitement de mon neveu, il fut saigné pour la troisième fois, et le 12, à sept heures du soir, parlant, demandant à manger, et, s'étant levé pour aller au bain, meurt entre les mains de la servante ou garde; est enterré le mercredi soir 5 du mois, à Saint-Etienne-du-Mont, paroisse de M. Le Breton, chez lequel il logeoit depuis le vendredi matin 26 avril,

qui sont quarante-un jours. J'en ai payé quarante-deux à M. Le Breton.

— Mardi 4, bruit secret que le maréchal de Turenne fait état d'être maître d'Étampes dans jeudi prochain; autre bruit qu'il en a été repoussé avec perte.

Avis de la maréchale d'Estrées, écrit à Paris, qu'il y a encore deux mille hommes de parti espagnol entrés en France et passant par ces quartiers-là, pour suivre et joindre le duc Charles. C'est cavalerie du duc de Wurtemberg.

Le duc Charles va visiter la duchesse sa femme, que, par moquerie, il appelle « dame Nicole ». Il fut demi-heure avec elle, la traitant de cousine.

— Mercredi 5, au matin, placards imprimés se voient affichés, ès coins des rues, comme au coin de la place Dauphine, vis-à-vis du cheval de bronze, contre le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, la duchesse de Chevreuse, aucuns conseillers du Parlement non nommés, comme déserteurs du bon parti, et qu'il faudroit exterminer. On dit que Madame d'Orléans y est même désignée. — « Avis aux Bourgeois de Paris : le Coadjuteur est le seul qui « empêche la paix, etc. Il a engagé avec lui douze conseillers, « quatre ducs et plusieurs comtes et marquis, etc.; il a, pour cet « effet, emprunté jusqu'à quatre millions, etc. » Ces placards furent arrachés par gens qui étoient forts et sans peur.

Ce soir, les députés du Parlement, qui étoient à Melun dès le ...[1] mai, en sont retournés avec réponse du Roi, que leur compagnie envoie en Cour des commissaires et députés avec pleins pouvoirs, et les Princes aussi y envoient pour eux. Le Roi en nommera de sa part; et, tous ensemble, ils feront l'accommodement de toutes choses pour la réunion et concorde dans l'État.

Le Roi en a écrit au Parlement et à M. d'Orléans.

Moitié de l'armée du duc Charles, passée à Lagny, va passer la Seine au pont de bateaux, pour ce dressé à Choisy, entre Athis et Vitry, où Mademoiselle fut vue aller et venir à cheval sur le pont, le vendredi 7. A cause de quoi les Princes y étant allés avec le duc Charles et deux grands bateaux chargés de vivres et munitions, aux dépens de M. d'Orléans, partis de la Tournelle pour ladite armée, laquelle ne les voulut, suivant l'ordre du duc

1. Blanc au manuscrit.

Charles, accepter; et remercia, et ne passa point encore la rivière, mais resta en Brie.

Le Parlement, qui s'étoit assemblé pour ouïr le récit de ses députés, a remis la partie à demain,

— samedi 8, qu'il n'y a rien eu, sur l'avis arrivé qu'il y avoit cessation d'armes pour six jours entre les armées de dedans et de dehors Étampes, et que celle-ci s'étoit élargie de ses postes et retiré à Étrechy. C'est ce que nous sûmes seulement après dîner; toutefois, on eut les lettres que la reine de Suède écrit au Parlement, pour porter les choses en pacification et accommodement, apportées par le sieur Palbeki, exprès envoyé par cette reine, et qui a été à Melun, dès la semaine passée, porter celles qu'il avoit pour le Roi, la Reine, etc.

— Dimanche 9, le duc Charles ayant été voir son armée campée en Brie, entre le pont de Lagny-sur-Marne, qu'elle tient avec garnison, et celui qui a été fait sur Seine, vis-à-vis de Choisy, sous Athis, donna matière à plusieurs soupçons de lui dans le Palais d'Orléans et par Paris, où ceux qui sont éclairés voient bien qu'il amuse tous les deux partis, son dessein n'étant autre que d'empêcher qu'ils ne s'accommodent et ainsi balancer le foible avec le fort et nous tenir en guerre.

Le soir, on le vit aux jardins des Tuilleries et du sieur Renard, vêtu de gris malproprement et faisant plusieurs bouffonneries et batelleries en présence des ducs d'Orléans, de Beaufort, etc., et de Mademoiselle, en présence de qui il étoit toujours nu-tête.

Son armée est de cinq à six mille soldats et de trente à quarante mille bouches. Il y a quinze à vingt mille vaches et moutons et grand nombre de chariots de blé et de vin. Les soldats donnent, pour des bottes, baudriers, habits, chapeaux et autres choses que les gens de Paris leur portent, des vaches à très vil prix en paiement.

Grand Conseil arrivé et établi à Mantes, où le présidial fait le procès au maire qui donna le passage à l'armée amenée par le duc de Nemours il y a deux ou trois mois.

Lettres de Melun portent que l'on y attend en Cour le duc Charles, ce qui donne à rêver au parti d'Orléans à Paris.

— Lundi 10, au matin, le Parlement assembla et les Princes y furent; on sut les lettres ou réponses du Roi aux remontrances par écrit du Parlement, Sa Majesté disant qu'il renvoyât vers elle des députés avec pleins pouvoirs de terminer toutes choses;

que les Princes y envoyassent les leurs de même, et qu'eux ensemble, avec ceux que le Roi donneroit de sa part, tiendroient conférence et accommoderoient les affaires.

M. d'Orléans ne vouloit point que l'on envoyât des députés, mais que l'on fît savoir au Roi comme il déclaroit, et les autres Princes avec lui, là présents, qu'ils ne demandoient choses quelconques, sinon que le cardinal Mazarin fut éloigné, et que, par ce moyen, toutes choses étant apaisées et accommodées, il ne resteroit plus rien à faire, sinon que le Roi et la cour revinssent ici.

Nonobstant lequel avis et déclaration du duc d'Orléans, la Compagnie n'a pas laissé de délibérer et arrêter que les mêmes députés retourneront vers le Roi mercredi et déclareront à leur arrivée avoir plein pouvoir d'accorder toutes choses aux désirs de Sa Majesté, quand il lui aura plu d'accorder aussi l'effet de leurs remontrances, qui est l'éloignement du cardinal Mazarin.

Il y fut aussi fort insisté à faire éloigner l'armée du duc Charles de Paris, à trois lieues, près de qui elle campe en Brie, contre la parole de M. d'Orléans et la teneur de l'arrêt donné il y a deux mois et plus, lorsque le duc de Nemours amena celle des Pays-Bas passer à Mantes; mais M. d'Orléans déclara qu'elle ne pouvoit s'éloigner, pour le bien public, de quelques jours encore.

Ce matin vint alarme redoublée à la Compagnie assemblée, que les prisonniers de la Conciergerie du Palais faisoient effort de se sauver, comme autres firent durant telle assemblée, il y a quelque temps, et la Compagnie pria M. d'Orléans de prêter ses gardes pour défendre les portes et prêter main forte aux guichetiers, dont il s'excusa. Elle le pria donc qu'au moins ils prêtassent leurs carabines pour, par les huissiers du Palais, faire tirer au préau sur lesdits prisonniers que l'on y verroit être en rumeur et état de faire effort, dont il s'excusa encore; ce que la Compagnie ayant trouvé étrange, dit que le Roi, s'il étoit là, ne leur refuseroit pas telle demande, et se leva pour s'en aller elle-même voir et apporter l'ordre nécessaire. Mais l'alarme se trouva fausse, au moins crut-on que c'étoient gens appostés pour faire le bruit, à dessein d'empêcher la délibération de l'assemblée.

Cependant le conseiller Molé, sieur de Sainte-Croix, avoit envoyé quérir les quinze ou vingt hommes qu'il a chez lui, en la maison du Premier Président, son père, pour sa conservation, et, eux venus, firent retirer les autres, qui, par l'ouverture de la galerie des prisonniers, leur jetoient des armes.

Les prince de Condé, duc de Beaufort et maréchal d'Estampes y étant allés, rapportèrent que c'étoit une Mazarinade et gens de Mazarin qui faisoient ce bruit. Mais le conseiller Sainte-Croix dit comme la chose alloit; le président de Novion la confirma, et toute la Compagnie fut contre les Princes pour cela.

Cette relevée, le peuple de Paris remplit le Palais d'Orléans pour y voir le duc Charles qui se montroit ès fenêtres.

— Mardi 11, fête saint Barnabé, la riche châsse des reliques de sainte Geneviève, qui a été descendue la nuit précédente en une messe célèbre et fameuse chantée par les abbé et religieux à minuit, avec une extrême presse du peuple et gens de toutes qualités, est portée en procession le matin, à commencer sur les dix heures, par la rue Saint-Jacques, à Notre-Dame, l'archevêque Jean-François de Gondy, qui se fit porter en chaise découverte à quatre estafiers de livrée, donnant ses bénédictions au peuple innombrable amassé sur la rue, ès échaffauts, boutiques et chambres, et l'abbé régulier triennal de Sainte-Geneviève marchant à la droite dudit archevêque, suivant la coutume et privilège de ce jour, à pieds nus, revêtu pontificalement, donnant aussi et plus continuellement ses bénédictions.

Le surplus de cette procession se verra écrit amplement par le sieur Renaudot en ses *Gazette* et *Nouvelles extraordinaires* de cette semaine, le vendredi 14 juin, numéro 71; et ne sera pas à négliger de les conférer avec la relation d'une semblable procession et descente de la châsse sainte Geneviève, accompagnée de celle de saint Marcel et saint Médéric, faite le 6 juillet 1625, pour obtenir la cessation de pluies nuisibles aux fruits, rapportée par Godefroy en son *Cérémonial françois*, in-fol.

Cette descente et procession est faite pour obtenir la paix de Dieu.

Est à noter que le duc d'Orléans, oncle du Roi, s'est trouvé à la sortie de la procession hors l'église Sainte-Geneviève pour en être, voulant marcher seul avec sa garde, comme le Roi; on lui a offert place entre deux présidents, ce qu'il a refusé et s'est retiré. Le prince de Condé s'est adonc présenté, qui a marché immédiatement après l'abbé de Sainte-Geneviève, ayant à sa gauche le duc de Beaufort, marchant immédiatement après l'archevêque, tous deux devant lesdits présidents. Et comme la procession est arrivée à la porte de l'église Notre-Dame, alors ledit prince de Condé l'a quittée, et, sortant de son rang, s'est mis à part et de côté, laissant passer tout le corps du Parlement, auquel il a fait l'honneur

entier, saluant tous les présidents et conseillers, comme ils passoient devant lui, qui s'est ensuite retiré.

— Mercredi 12, le duc d'Orléans, assisté des prince de Condé, duc de Beaufort, etc., et escorté de trois à quatre cents chevaux, alla voir le camp du duc Charles, qui tient tout le bas de la Brie, depuis le pont et ville de Lagny-sur-Marne, par les Princes et par lui occupés, jusqu'au pont de bateaux par lui et les Princes bâti sur Seine, entre le Port-à-l'Anglois et le village de Choisy, et aboutissant à la maison du sieur Ménard.

Ils trouvèrent le duc Charles logé à Sainte-Placide, qui est une maison isolée et environnée de canaux et naguères appartenant à certain riche limousin qui en fit don au monastère de Saint-Germain-des-Prés par son testament.

Là, d'abord, le duc Charles leur fit reproche de ce que, lundi 10, ils avoient protesté au Parlement qu'ils ne demandoient chose au monde, sinon que le Mazarin s'en allât, et qu'aussitôt qu'il s'en seroit allé, ils poseroient les armes. « Que deviendrai-je donc, « moi? » leur dit-il, « si le Cardinal s'en va ; mon affaire en « demeurera là, et ma personne, au milieu du Royaume, exposée « à toutes les extrémités. Une armée du Roi plus forte que la « mienne devant, une autre qui vient derrière, les communes et « noblesse de toutes parts ès environs en armes, et par où me « sauver? »

Alors ils lui parlèrent en particulier et puis enfin signèrent une union avec lui, qu'aucuns veulent pourtant n'être que pour quinze jours.

Ils dînèrent ensemble et burent d'autant; puis coururent à pied par défi à travers des eaux et des fanges et à cheval ; aucuns d'eux qu'il fallut secourir promptement, tombés dans des fossés ou demeurés dans la boue.

Après cela, ils virent l'armée sous les armes : toute l'infanterie, de deux à trois mille hommes, bordant la rive intérieure brioise de la Seine par longueur de deux lieues, et la cavalerie étant par escadrons au milieu des terres, au nombre de trois ou quatre mille chevaux combattants, car il y a dans l'armée bien quinze mille chevaux de bouches de suite, et autant de gouges, goujats, vivandiers, etc.

Après cela, le prince de Condé prit les devants et le duc d'Orléans fut reconduit jusqu'à demi-lieue, près de la porte Saint-Bernard, par quatre ou cinq cents cavaliers lorrains, tous comme

ils étoient sous les armes, le pistolet en une main et l'épée nue en l'autre.

— Ce même mercredi 12 et le jeudi 13, arrêts donnés : le premier, qui est du 12, que mardi prochain 13 les députés du Parlement s'assembleroient à deux heures de relevée en la chambre Saint-Louis, où ceux des autres cours souveraines seroient invités; et s'y trouveroient le Corps de Ville, les autres corps des marchands et communautés laïques et ecclésiastiques, même réguliers, pour aviser à la nourriture et subsistance des pauvres honteux que l'on compte dans la ville et faubourgs jusqu'à quarante mille, aucuns doublant ce nombre. Le second, que les gens de Champagne et autres, par où les armées des Pays-Bas et de Lorraine ont passé, auront répit pour un an entier et ne pourront être contraints de payer leurs créanciers. Le troisième, qui fut imprimé, publié et affiché le lendemain et samedi, qu'il est permis et ordonné aux communes de se mettre en armes dans les dix lieues autour de Paris pour courir sus aux armées et troupes étrangères qui s'y trouveront. — Cela regarde les Lorrains, et est d'interprétation et conséquence grande contre les Princes.

Nombre de paysans et même de bourgeois vont au Parlement et encore à la Chambre des Comptes faire leurs plaintes du pillage et de la violence des Lorrains, qui forcent leurs filles et femmes et les emmènent avec eux.

Ce même jour, le Corps de Ville assembla en son hôtel et furent aucuns des échevins suivis de plus de deux cents notables personnes du Parlement et Cour des Aides, maîtres des Requêtes et des Comptes (entre lesquels estoit le sieur de Coulanges, la maison duquel à Sussy-en-Brie, une lieue ou deux par delà Saint-Maur, la plus jolie poupine maison de France, a été pillée, jusqu'aux gouttières et canaux de plomb, couvertures et murailles, toute gâtée et délabrée par les Lorrains), nobles et riches bourgeois, porter leurs plaintes au Palais d'Orléans des pillages, ravages et excès commis par les Lorrains.

Son Altesse Royale leur demanda s'ils vouloient qu'il allât se rendre, la corde au cou, aux Mazarins, et les renvoya comme cela.

Les députés du corps de la Religion vont en Cour demander l'observation des Édits, ce que l'on ne leur a pas refusé, eux méritant tout bon traitement.

— Vendredi 14, le Parlement s'assembla pour recevoir deux conseillers, dont l'un, nommé Martin, est huguenot et a la charge

du sieur Sarrau. C'est lui qui consulta cet hiver les ministres de Charenton, de la part du maréchal de La Force, et à qui ils répondirent que ce maréchal ne pouvoit en conscience entrer dans le parti du Prince, et que, s'il le faisoit, ils l'interdiroient de leur communion.

— Samedi 15, les deux récipiendaires, qui s'étoient présentés dès le jour précédent, furent reçus, les chambres assemblées, comme il est accoutumé.

Après midi, avis que le maréchal de Turenne, ayant quitté tout à fait Étampes, étoit ce matin passé à Corbeil avec l'armée du Roi, qui est seulement de huit mille hommes, pour être entre la Cour, qui est à Melun, et le camp du duc de Lorraine, qui s'est un peu remué, s'étant resserré sur une éminence dite de Montgeron, près de Crones, au-dessus de la rivière d'Yerre et près des bois.

On dit que les troupes du duc de Wirtemberg, dont les Princes faisoient peur à Paris, comme si elles eussent été déjà à Dammartin, sont encore à Fîmes et à Pontavert; autres assurent qu'elles sont encore plus loin et sur les frontières. La vérité est qu'elles sont encore dans les Pays-Bas, où l'on apprête trois mille hommes pour être conduits en France par le comte de Pas-Feuquières.

— Dimanche 16, de grand matin, bruit à Paris qu'il y a eu grand combat entre les armées, et que la lorraine est en route. La vérité se trouve à midi, que le duc Charles, ayant, il y a quelques jours, fait son traité avec la Cour, est décampé à l'approche de l'armée du Roi, soit que cela soit ainsi convenu, soit qu'il ne se fie à la Cour que de bonne sorte. Il doit être hors de France dans quatre jours.

Le duc de Beaufort y étoit lors et a eu loisir de se retirer à Paris.

— Lundi matin 17, le prince de Condé, à la tête de l'armée sortie d'Étampes, rapproche de Paris, et le duc d'Orléans monte à cheval pour aller ès quartiers, ès côtés de Meudon; autres ont dit que c'étoient quatre régiments qui gardoient le pont et passage de Lagny pour le duc de Lorraine; autres enfin ont donné l'alarme, en disant que l'armée des Princes étoit dans les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marceau et Saint-Jacques, et demandoit passage par là pour aller tenir le poste de Charenton, — et cela faux.

Le duc Charles s'en va par Trilport passer la Marne.

Ce jour, les députés du Parlement ont à Melun leur congé et

réponse du Roi par écrit, et, partant dès le lendemain matin, cheminent toute la journée et la nuitée en caravane de quatre ou cinq cents chevaux et plusieurs carrosses, entre lesquels étoit celui du comte ou abbé de La Vieuville. Ils passent à travers l'armée du Roi, postée à Villeneuve-Saint-Georges, et puis à travers les troupes des Princes, qui tiennent Charenton et ont rompu le pont, où on ne passe que sur des planches qu'ils y ont mises. On dit que le carrosse de M. Tallemant y est tombé du haut en bas dans la rivière. Les gens des Princes ont ôté des chevaux de valeur à ceux qui les montoient de cette caravane.

— Il étoit mardi 18, deux heures après minuit, quand ils sont arrivés à la porte Saint-Antoine, où la garde les a laissés passer et entrer; mais les autres de l'escorte ont été arrêtés sur le pavé jusqu'à 8 ou 9 heures de ce matin.

— Mercredi 19, le Parlement vouloit tenir son assemblée; mais M. d'Orléans y a envoyé le sieur Le Fèvre, commis de Fromont, l'un des secrétaires de ses commandements, pour la faire remettre à demain ou à vendredi.

Cependant, le prince de Condé, avec les troupes sorties d'Étampes, s'est allé saisir du château de Meudon et des lieux en suivant, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes, Neuilly, etc.

— Jeudi 20, le Parlement assemblé et les députés ayant fait leur récit et produit la réponse par écrit que le Roi leur a faite à Melun, le duc d'Orléans a, de rechef, réitéré la première protestation, savoir qu'il mettroit les armes bas aussitôt que le cardinal Mazarin s'en seroit allé hors du Royaume.

On n'a pas laissé de délibérer. Le doyen, M. Chevalier, a dit qu'il étoit d'avis que l'on suivît les offres et réponses du Roi; le vieux Broussel, que l'on exécutât les arrêts contre le cardinal Mazarin; ceux qui ont suivi ont été de l'avis du doyen. Mais M. d'Orléans a dit qu'il se trouvoit mal et M. le Prince qu'il avoit affaire à Saint-Cloud, et s'en sont allés; l'affaire remise, le conseiller Prevôt, abbé de Samer, criant à quoi [bon] tant de longueur, et qu'il falloit finir.

— Vendredi 21, le Parlement s'est encore assemblé, mais n'a rien fait, sinon qu'il a ordonné la résidence aux évêques.

Au sortir, Vassan, jeune conseiller, a été tiré et outragé par la canaille qui l'eût mis en pièces sans le duc de Beaufort. Et, sur le quai des Orfèvres, le président de Thoré, voyant arrêter son carrosse, s'est jeté dehors et sauvé dans la prochaine maison. Beau-

coup d'autres conseillers se sont de même mis à terre et se sont retirés à pied.

Le prince de Condé est venu retirer le président de Thoré de la maison où il étoit enfermé et observé par le peuple, auquel il a dit que ce président étoit bon homme et que c'étoient seulement les Mazarins qu'il falloit jeter à la rivière.

A mi-relevée, M. le Prince et le président Viole (qui s'est retiré de Bordeaux et rendu en cette ville depuis quelques semaines, pour y servir M. le Prince) se sont arrêtés sur le Pont-Neuf à haranguer la populace; puis, comme ils s'en sont allés par la Croix-du-Tiroir, on les y a vus rire ensemble de cette populace.

Le duc de Beaufort, en même temps, ayant fait assemblée du peuple à la place Royale, leur a dit qu'il avoit une liste de tous les Mazarins, lesquels il falloit aller piller.

— Samedi matin 22, le Parlement n'a pas voulu s'assembler, entendant fort bien que le discours du duc de Beaufort étoit pour empêcher d'opiner en gens de bien.

Arrêt du parlement de Rouen de faire aucune levée de deniers, etc., sans ordre du Roi.

— Dimanche matin 23, la garde est établie à la porte de Nesle, où elle n'avoit point encore été; mais, le soir, à 7 heures, elle s'en retira, et fut la porte fermée.

Grand bruit que l'accommodement des Princes est fait avec le Roi.

M. d'Orléans continue toujours à voir le cardinal de Retz et lui faire visite, même chez lui.

— Lundi 24 se passe de même.

— Mardi 25, le Parlement assemblé, les Princes réitérèrent leurs protestations de mettre les armes bas aussitôt que le cardinal Mazarin se seroit retiré. Le président de Guénegaud, en opinant, dit que ce n'étoit pas assez et qu'il falloit qu'ils déclarassent aussi, suivant le mémoire ou réponse du Roi par écrit, s'ils demandoient aussi, en cas que le cardinal Mazarin se retirât, quelque chose pour eux ou pour les leurs; à quoi ayant répondu que non, la Compagnie a dit qu'il falloit joindre et comprendre cet article en leur délibération. — A dit ledit sieur président de plus, que poser les armes bas étoit une déclaration trop vague pour répondre articulément au mémoire du Roi, et qu'il falloit que MM. les Princes déclarassent s'ils n'entendoient pas faire exécuter tous et chacun les points portés audit mémoire des intentions du Roi.

Et en furent les Princes et tout leur parti fort irrités. Sur la fin, ils l'ont ainsi déclaré, et l'arrêt, sur ce intervenu, le porte.

Le seul conseiller Coulon a voulu parler de l'union de la Compagnie avec les Princes, et a été sifflé. Portail, conseiller en la troisième, a dit que le cardinal Mazarin, étant postillon de son premier métier, il le falloit envoyer [avec] la réponse que la Compagnie devoit faire en Suède à la lettre qu'elle en avoit reçue le 8 dernier de la reine de ce pays-là.

Les conseillers, à la sortie, furent tous maltraités par la canaille, et les présidents s'étant retirés chez le Premier Président jusqu'à cinq heures, comme ils pensèrent sortir, trouvèrent encore cette canaille assiégeant les portes de la cour du Palais, tellement que le président Le Coigneux fut contraint de mettre pied à terre et l'épée à la main pour se faire passage; et deux garçons de boutique lui tirèrent chacun un coup de pistolet. Mais un sergent, se trouvant là, avec une hallebarde, fit faire place au président, qu'il reconnut, et qui passa de la sorte.

Aucuns conseillers se jetèrent en boutiques de merciers et y furent jusqu'à ce que l'on vît la canaille retirée; comme le conseiller Le Vasseur chez un mercier, au pont Notre-Dame.

Ce matin même, il y eut un grand conflit sur le quai des Orfèvres, où étoit postée une compagnie pour eux[1]. Le secrétaire du conseiller Ménardeau-Champré, craignant que son maître, qui, dans la populace, passe pour Mazarin, ne fût maltraité à la sortie, alla quérir la compagnie du sieur Le Sec, qui est l'une de sa colonelle, et qu'il avoit conduite, venant le matin au Palais. Cette compagnie vint, et l'enseigne, maître de salle d'armes de sa profession, se postant audit quai des Orfèvres, vers la petite porte de la cour du Palais, qui est vis-à-vis de celle du Premier Président, quitta la pique, et, prenant la hallebarde, en fit un jeu, montrant son adresse à faire faire place à la populace pour la compagnie. Les orfèvres lui dirent qu'il n'avoit que faire là où étoit leur poste, lequel ils gardoient bien sans lui. Il répondit qu'il étoit mandé là et s'y tiendroit. Ainsi, des paroles ils en vinrent aux coups et y en eut plusieurs tués de pique et de mousquet, entre lesquels se trouve le maître de salle.

Ledit président de Guénegaud, étant sorti sur une heure après midi, par la vis secrète qui donne auprès de la chambre de la

1. Pour la garde des orfèvres.

Tournelle, a dévalé dans le jardin du Premier Président et sortit par la porte qui est sur le quai du grand cours de Seine. Il fut arrêté par la sentinelle de la compagnie là posée en haie. Il dit qu'il s'en alloit chez soi là auprès, pour se reposer, au logis d'un de ses amis. La sentinelle le conduisoit, et un notaire, Bellache, qui se trouva là aussi, au bout dudit quai, la canaille s'amassant et criant « au Mazarin, » qu'il falloit jeter en l'eau; mais étant assez bien escorté de huit à dix des siens, armés, il se retira dans la rue de la Monnoie, au logis de M. de Sève, conseiller d'État, jadis président à la Cour des Aides, son beau-frère.

On dit que cinq ou six conseillers, en un carrosse ou deux, qui sortirent après, pressés de la canaille qui se vouloit jeter sur eux, furent contraints de se jeter dans le Grand-Châtelet, où M. Miron, avec sa compagnie, qui est de la place au Chevalier-du-Guet, les vint dégager, les faisant sortir de là travestis l'un après l'autre.

On tira aussi des coups de mousquets sur le président de Mesmes, et y eut de ses gens tués à ses côtés, étant à pied.

Les Princes ne sortirent qu'à trois heures et les présidents après cinq.

Après dîner, le Corps de Ville s'assemble en son hôtel et y fait introduire un homme, disant s'appeler Olivier et être aumônier du Roi et avoir charge de Sa Majesté de dire au Premier Président de la Cour des Aides que, ce soir, Sa Majesté coucheroit à Saint-Denis.

— Jeudi matin 27, les députés du Parlement sont partis, et, avec passeport du Roi, sont allés à Brie-Comte-Robert attendre les ordres de Sa Majesté.

Cependant, bruit par la ville et de tous côtés que l'accommodement des Princes est fait avec le Roi.

Autre avis, de devers Périgueux, que le colonel Baltazard a défait le marquis de Montausier, resté blessé de deux coups de pistolet en un bras et d'un de sabre à la tête. — Vrai.

— Vendredi 28, grand bruit et toutefois secret, que la paix est faite, que le Roi a couché au Chemin, maison du président Viole, à la porte de Lagny, dans la Brie, et que ce soir il vient coucher à Saint-Denis, — ces deux derniers articles vrais. — Et, pour le premier, le cardinal Mazarin étoit d'accord de se retirer, à condition de retour à la Cour dans un certain temps, pour donner cette satisfaction au peuple de la part des Princes, quand il a su par lettres du marquis de Châteauneuf (qu'il a montrées à

Gaucourt, l'homme du prince de Condé, caché dans Melun, dans le logis du duc de Bouillon, jusqu'à la signature de leur traité) que ledit Prince n'étoit point intentionné de tenir la parole touchant cedit retour limité, et que le cardinal de Retz agissoit aussi près de M. d'Orléans à ce qu'il ne tînt pas non plus cette parole de retour. — Bruits inventés.

Le maréchal de La Ferté-Sennecterre est arrivé avec quatre mille des plus lestes soldats que l'on ait jamais vus; et toute l'armée du Roi, en deux corps, dont celui du maréchal de Turenne est de dix mille hommes, tient toute la campagne entre Seine et Oise, par derrière Saint-Denis.

— Samedi 29, le Roi, à Saint-Denis, envoie ses trompettes et quelque escorte de sa garde à cheval pour conduire le pain de Gonesse à Paris, ce qui attendrit beaucoup de bonne bourgeoisie, ressentant, disoient-ils, les soins de notre bon Roi.

— Dimanche 30, madame Du Plessis de Guénegaud et madame de Brienne de Loménie vont ensemble, avec passeport de M. le duc d'Orléans, à Saint-Denis voir leurs maris, secrétaires d'État, qui y sont près du Roi. Elles retournent le soir, amenant avec elles le comte de Miossens, par un très fort orage, sur les sept à huit heures du soir; le peuple criant, des portes des maisons : « Voilà des Mazarins bien accommodés » par moquerie, car leur carrosse étoit dégoûtant de pluie et de crotte.

Juillet.

Marquis de Gesvres en quartier de capitaine des Gardes du Corps.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Lundi, premier jour de juillet (*Grandævam*), les députés du Parlement vinrent d'Argenteuil à Saint-Denis, où la Reine leur fait bon accueil et entretien. Madame du Plessis, avec autres dames, retourne encore à Saint-Denis et revient aussi le soir.

Cependant, un pont de bateaux s'étant fait sur la rivière de Seine, au-dessous de Saint-Denis, vers Épinay, le maréchal de Turenne y a fait passer l'armée du Roi pour attaquer celle des

Princes, qui se fortifioit au bout du pont de Neuilly à Suresnes, dans les bourgs de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.

— Mais elle a passé l'eau vers Paris et s'est retirée dans les faubourgs Saint-Denis, Saint-Laurent du Temple, Saint-Antoine, le mardi matin 2, que celle du Roi l'a poursuivie et lui en a tué beaucoup, entre lesquels est le comte de Flamarens, chambellan de M. d'Orléans, cousin-germain et ami intime du comte de Miossens, qui étoit lors dans Paris depuis dimanche soir, et l'a fort regretté.

Le duc de La Rochefoucauld y a été blessé d'une mousquetade, prenant au-dessous de l'un des yeux et passant à travers du nez pour ressortir au-dessous de l'autre œil, dont on ne croit pas qu'il meure ni qu'il perde la vue. Il a été porté, tout à travers la ville, sur un cheval, accompagné d'une douzaine de ses gens, jusqu'à l'hôtel de Liancourt, rue de Seine, où il est pansé, et ce, devant midi.

Le comte de Bossut, des Pays-Bas, blessé, est mort chez le chirurgien d'Alencé, en la Coûture-Sainte-Catherine.

Sur les quatre heures, les troupes ont passé sur le Pont-Neuf, jusqu'à six heures, infanterie et cavalerie, tambours, timbales et trompettes sonnant, au nombre d'environ trois mille hommes, chétive infanterie.

De la cavalerie les écharpes étoient bleues, mais il y avoit des cornettes blanches et autres noires où étoit la croix de Saint-André rouge, qui est Espagne; et y avoit aussi des drapeaux blancs et noirs, et autres, où étoit ladite croix rouge de Bourgogne. Le peuple courant çà et là et criant par reprises des « Vive le Roi, » mais si confusément que l'on n'y comprenoit que fort peu.

On a nouvelles que le marquis de Saint-Mégrin avoit, par trop d'abandonnement de sa personne, été tué. Il étoit capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, comme aussi de ceux de la Reine, et depuis quelques années marié à la demoiselle de Savigny-Le Féron, qui lui avoit apporté trois à quatre cent mille livres. Son corps a été enterré dans l'abbaye Saint-Denys. Son père vit encore, demeure en Limousin et s'appelle M. de La Vauguyon; leur nom est Stuer, que par adresse ils ont fait Stuard, comme s'ils étoient de cette grande maison royale d'Écosse, dont les sieurs d'Aubigny en France sont.

Le Roi étoit en personne au-dessus de Charonne, regardant l'attaque que son armée faisoit, principalement à Picpus, où le

prince de Condé étoit, et M. de Nemours, qui fut blessé à la main et reçut plusieurs coups en ses armes.

Le régiment des gardes y a bien perdu des hommes; ils venoient jusqu'à une barricade près des halles du faubourg Saint-Antoine, où les troupes des Princes et le prince de Condé en personne étoient en défense avec du canon; mais forcés par les autres et entièrement défaits, si l'on ne les eût reçus dans la ville (avec quelque répugnance du Prévôt des Marchands et échevins, comme étant chose qu'ils avoient promise au Roi de ne point faire; mais Mademoiselle y fut à cheval et fit tant qu'elle extorqua d'eux un ordre pour cela), à travers de laquelle ils passèrent, la cavalerie ayant l'épée nue en une main et le pistolet en l'autre, et furent conduits hors la porte Saint-Victor, vers Ivry et Vitry, où ils ont campé cette nuit; l'infanterie tiroit continuellement en passant.

M. le Prince, monté au clocher de Saint-Antoine, voyant les troupes du Roi gagner par les jardins et devers la rivière, vers la porte Saint-Antoine, pour y devancer les siennes et leur couper le chemin de la retraite, les fit promptement entrer dans la ville, où un capitaine de la colonelle de.....[1] les laissa entrer, et ce fut lors, que Mademoiselle, montant à la Bastille, fit tirer du ravelin qui est devant, sept ou huit coups de canon sur les gens du Roi qui venoient tirer mousquetades jusques dans la porte Saint-Antoine.

— Mercredi matin 3, nouvelles de Saint-Denis, où l'on est fort étonné de ce que la ville de Paris a fait, en donnant, contre sa promesse, retraite aux troupes des Princes; et néanmoins le Roi n'a pas laissé de faire venir encore ce matin le pain de Gonesse, même en jour extraordinaire, qui fut jeudi matin; mais les boulangers l'ont vendu au triple et jusqu'à 10 et 12 sols la livre.

Le petit pain en ville est aussi devenu si rare que l'on n'en a pu avoir à certains jours, les boulangers le vendant 2 sols et 6 blancs du poids de 2 onces. (Voyez aux 8 et 9 et au 20 de ce mois.)

— Jeudi 4, après dîner, grande assemblée en l'Hôtel de Ville, où sont invitées douze personnes de chaque quartier, à savoir six officiers du Roi ès cours souveraines, et six notables bourgeois.

Ce matin on a trouvé placard sanglant portant que M. le Prince, ayant fait voir, ces jours, comme il expose sa personne pour le salut de la Ville, elle doit aussi s'exposer pour lui et

1. Blanc au manuscrit.

courir sus à tous ses ennemis, la Chevreuse et le Coadjuteur, qui pervertit même M. d'Orléans, qui est si lâche que d'abandonner ce Prince en ses généreuses résolutions, et, qu'en un mot, il faut faire main basse à tous les Mazarins.

Certains séditieux sont aussi allés au Palais d'Orléans dire à Son Altesse Royale que le président de Guénegaud étoit Mazarin, et que, comme il est l'un des colonels de la ville, il avoit promis à son beau-frère, le comte de Miossens, ici venu ces jours derniers, exprès à cet effet, de livrer un poste de la ville à l'armée du maréchal de Turenne, et que, pour témoignage de cela, le jour du combat, qui fut mardi, il n'avoit que vingt hommes à sa garde à la porte Saint-Antoine, afin que les gens du maréchal s'en pussent plus aisément saisir. M. d'Orléans leur a dit que ni ledit président ni son frère aîné, quoiqu'il fût près du Roi, n'étoient point Mazarins. Eux, s'en retournant mal contents, disoient qu'il falloit commencer par l'exécution, puis alléguer leurs raisons.

Cette après-dîner même s'est introduite la manière de se déclarer non Mazarin, en portant sur la tête un bouquet de paille. Ceux et celles qui n'en avoient pas étoient dans la rue arrêtés par la canaille avec menaces de mort. Les carrosses même en avoient, et, dit-on, que c'est Mademoiselle qui a commencé d'en porter. Le signal par un bouquet de paille fut donné par le capitaine de la compagnie bourgeoise, gardant l'Hôtel de Ville, et étant posté à l'entrée d'icelui, sur les degrés montant dans la cour, tous les soldats en avoient en leurs chapeaux et mousquets, et lui au sien, et en donnoit à tous ceux qui entroient pour être de l'assemblée, en leur disant : « Point de Mazarin. »

L'assemblée de Ville se tenant en son hôtel, sur la Grève, les Princes s'y rendirent. On y lut la lettre du Roi portant plainte de ce qu'on avoit, le mardi soir, reçu les troupes des Princes en retraite dans la ville, contre l'expresse promesse qu'on avoit faite du contraire, et ajoutant que Sa Majesté croyoit certainement que ç'avoit été le canaille et non l'ordre de la Ville et la bonne bourgeoisie qui avoit donné cette retraite; qui n'empêcheroit point que Sadite Majesté ne continuât ses bonnes volontés à sadite bonne ville, l'assurant qu'elle lui feroit monter des vaisseaux chargés de grain et venir le pain des environs à l'ordinaire.

Le procureur du Roi et de la ville, le sieur Pietre, parla sur la lettre du Roi devant la venue des Princes, et conclut que, pour le vrai et seul remède aux maux, il falloit aller vers le Roi derechef

le supplier de venir à Paris. Les frondeurs, là-dessus, firent grand bruit et le contraignirent de s'expliquer et dire s'il entendoit que ce fût sans Mazarin.

Les Princes sortirent là-dessus, et aucuns de leur suite — on dit que ce fut le comte de Béthune — dirent à la populace assemblée en Grève que ces Messieurs assemblés demandoient encore huit jours de temps et de délai pour faire l'union qu'ils avoient promise aux Princes, et que, partant, c'étoit au peuple à faire ce qu'il aviseroit là-dessus. — Et cependant la veuve Guillemot a imprimé un placard et libelle de l'union comme faite entre les Princes et la Ville, ce jour-là, qui est faux.

Notez que ce peuple étoit persuadé que l'assemblée se tenoit pour faire ladite union.

Alors la canaille commença à crier qu'il falloit égorger et brûler les Mazarins. Et aucuns des plus forts et robustes prirent sur leurs épaules des solives, qui sont d'ordinaire posées à terre près le pied de la croix de la Grève, vers la rue de la Tannerie, où l'on met hors de la fange les sacs des échantillons de blé exposés aux marchands, et s'efforcèrent de rompre avec lesdites solives la grande porte de l'hôtel, tandis que les fusiliers et mousquetaires tiroient aux fenêtres; mais ladite porte se trouvant forte, ils eurent recours à la paille et aux fagots et mirent le feu, tant à ladite grande porte qu'aux deux petites, qui furent bientôt consumées.

Cela commença sur les quatre ou cinq heures après midi, que l'on vit la fumée de toutes extrémités de Paris, où l'on dit que c'étoit pour brûler les Mazarins.

Le sieur du Buys, avocat au conseil du Roi, voyant de chez la dame Compagnon, tante de sa femme, chez Bourdelas, chirurgien, mettre le feu à l'Hôtel de Ville, se sauva avec un sien parent, et, trouvant dans la rue de la Verrerie un grand homme d'apparence accompagné et ayant un haussecol doré, dit exprès : « Voilà grande pitié de laisser périr tant d'honnêtes gens que l'on « pourroit sauver, s'il y alloit au secours seulement une escouade « de chacune des compagnies de la colonelle de ce quartier. » A quoi cet homme à haussecol, qui, sans doute, étoit exprès pour cela, répondit : « Mort Dieu, il faut que désordre arrive! »

Il dit avoir vu arriver en Grève par la rivière, avant le désordre, un bateau plein des soldats des Princes, qui se mêlèrent avec la canaille en la place; et un conseiller de ville, nommé de Bourges,

a dit affirmativement à M. d'Orléans qu'il y avoit reconnu des officiers, et entre eux le major du régiment de Languedoc, assurant de plus que ceux qui le sauvèrent et reconduisirent chez lui pour de l'argent étoient soldats des troupes des Princes. Ledit de Bourges donna cent écus.

Un M. Poncet, officier de cour souveraine, donna cent louis écus d'argent au trompette du régiment de Valois, qui entreprit de le sauver, comme il fit.

La grande bourgeoisie, là postée, par ordre de la Ville, pour la conservation de l'assemblée, fut la première qui, se mêlant avec la populace, tira mousquetades dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville, ce que le sieur Duret, trésorier de France à Moulins, qui étoit de l'assemblée comme notable bourgeois, m'a dit avoir éprouvé, comme il pensa se sauver du côté du Saint-Esprit, et que l'on le fit rentrer au trou, par où il sortoit, à coups de mousquet. Ce que l'assemblée voyant, quitta ladite salle et se retira, se barricada contre les portes où le feu avoit été mis, jeta force billets par les fenêtres, portant comme elle avoit résolu et conclu l'union avec les Princes, selon le désir du peuple; mais il ne s'y arrêta point et continua le désordre, voulant tuer et piller.

Ladite assemblée aussi cria « Union! Union! » dès la sortie des Princes, se doutant bien qu'ils étoient malcontents. Elle tenoit même ès fenêtres de la salle où elle étoit un drap blanc, au lieu de drapeau en signe de paix, que la canaille trouva moyen d'abattre; et, l'ayant visité, s'il y auroit point d'argent noué ès coins, le brûla.

Du commencement, elle se défendit et tua plusieurs de la canaille à coups de fusils que tirèrent gens du maréchal de L'Hôpital. Et, s'il y eût eu bons mousquets et grenades, ils eussent fait retirer la canaille.

La grande porte brûlant lentement, les petites furent bientôt consumées. On y mit aussi le feu du côté du Saint-Esprit (voyez au 21 de ce mois), et ainsi la foule entra.

Le maître des comptes Miron, grand frondeur, y fut tué, et le sieur de Janvry, jeune conseiller, fils du vieux conseiller de la Grande Chambre Ferrand; il étoit marguillier à Saint-Étienne-du-Mont.

Un marchand de fer de la même paroisse, et aussi marguillier, demeurant en la place Maubert, un nommé Yon, épicier, et autres y ont été tués.

Le sieur Le Gras, maître des Requêtes, meurtri de plusieurs coups, en est mort le lendemain.

Le sieur Doujat, conseiller en la Grande Chambre, et qui cheminoit avec ledit sieur Le Gras, fut enlevé dans une maison tout joignant, et là promit dix louis d'or si ceux qui le tenoient le rendoient sain et sauf chez soi, ce qui fut fait.

Le sieur Le Grand, fils unique d'un procureur de la Chambre des Comptes, fort riche avocat en Parlement et bailli de Saint-Victor, fut tué, se retirant de la rue de la Tixeranderie, où il étoit, vers son logis, rue Barre-du-Bec.

Le maréchal de L'Hôpital donna de l'argent aux plus hardis des séditieux qui le sauvèrent.

Le président de Guénegaud promit dix pistoles à d'autres, qui le tirèrent de là; mais, au premier corps de garde du carrefour des rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet et Jean-de-l'Épine, etc., ils le perdirent et furent contraints de l'abandonner ès mains d'autres plus forts, qui le menèrent par la place aux Veaux, et du Chevalier du Guet vers la Monnoie, où, ce voyant, il leur persuada de le mettre en maison bourgeoise (qui fut chez M. de Sève-Plotard) plutôt que dans un cabaret, où ils le pensoient mener; mais il leur fallut encore composer et doubler la dose, et ainsi ils eurent deux cents livres et bien à boire; et les premiers avant eux lui avoient pris son chapeau et un manteau et pourpoint de taffetas rayé, lui baillant haillons, au lieu de cela, pour le déguiser et faire passer pêle-mêle avec ceux qui étoient par tous les corps de gardes, qui étoient très fréquents, et, sans cela, ils ne l'eussent jamais pu faire passer ni conserver à eux.

Il étoit le troisième recommandé au sacrifice des Princes, après et avec le Gouverneur de la ville et le Prévôt des Marchands.

A la fin, sur les dix à onze heures, le duc de Beaufort y fut, qui fit tirer des pièces de vin dudit hôtel et rouler au loin au bout de la même Grève, où, tandis que la canaille s'enivra, il fit sortir ceux qu'il voulut.

Mademoiselle y fut aussi et sauva, dit-on, le Prévôt des Marchands, qui étoit caché dans une chambrette, à la charge de donner sur-le-champ sa démission de la Prévôté des Marchands, ce qu'il fit volontiers. Il fut indiqué par Lallemand, conseiller des Requêtes, à la charge qu'il ne lui seroit fait aucun mal, ni à lui aussi.

Le maréchal de L'Hôpital se sauva en habit de l'un de ses

gardes, lesquels gardes firent défenses et en tuèrent plus de vingt; mais, n'ayant plus de quoi tirer, cessèrent et se retirèrent des portes et cours au dedans, où il n'y eut personne tué ni blessé que Le Maire, greffier, qui a quatorze ou quinze coups, sans que pourtant l'on désespère de sa vie.

Premier médecin du Roi, le sieur Vautier, meurt dans Paris avec beaucoup de bénéfices. On dit que le sieur Valot a sa place.

Quelque bruit que le Roi va loger à Madrid ou à Chaillot; sans apparence.

Autre qu'il va à Senlis, duquel côté son armée tirera, pour s'opposer à la venue de l'Archiduc, après s'être assuré des postes de Meaux et de Lagny pour l'empêcher d'y passer.

— Vendredi 5 et samedi 6, la marque de la paille continue. Aucuns particuliers allant par les rues à pied et même en carrosse, ont, faute d'en avoir, été attaqués et tués, ou fort maltraités par la canaille.

— Samedi 6, matin, placards en divers lieux, comme la Ville avoit fait son union avec les Princes, ce qui est faux, et daté du 4, qui est le jour que la populace mit le feu à l'Hôtel de Ville, parce que l'on n'avoit pas fait ladite union.

Le maréchal de L'Hôpital n'étant plus en sûreté dans Paris, où, comme gouverneur, depuis longtemps il s'expose pour la Cour, qui néanmoins n'est pas contente de lui, se veut retirer dans sa maison à Bein, sept lieues d'ici, y manger d'excellents lapins; mais, quoiqu'il eût passeport, et même un carrosse de M. d'Orléans, il a été arrêté par la garde de la porte et n'a pu passer.

Ce jour, dès le matin, tous les échevins, conseillers, quarteniers, dixainiers et cinquanteniers de la ville étant assemblés en l'hôtel de ladite Ville, le vieux conseiller Broussel y a été élu Prévôt des Marchands avec la démission du sieur Le Fèvre, qui s'est retiré près du Roi avec son fils, et le duc de Beaufort s'est chargé du gouvernement de la ville; le prince de Condé présent. Puis ils ont mené ledit Broussel au Palais d'Orléans prêter le serment entre les mains de Son Altesse Royale, et de là ramené à l'hôtel susdit y prendre possession de sa place, sur les sept heures du soir.

L'élection d'un Prévôt des Marchands et des échevins ne se fait à Paris que le 16 août et avec participation, ordre et lettre du cachet du Roi.

Le président de Novion, avec sa femme et enfants, est sorti de Paris et s'est retiré à Saint-Denys près du Roi.

Le maréchal de L'Hôpital est enfin sorti de Paris la nuit entre samedi et dimanche.

— Ce dimanche matin 7, mulets et trois chevaux chargés du bagage du Roi et de la Reine ont été pris par la milice des Princes et amenés dans Paris, y en ayant eu de part et d'autres beaucoup de tués. On dit qu'ils alloient vers Corbeil et Melun, postes dont le Roi s'est saisi.

On dit que le Roi a fait défenses de plus porter pain ni denrée à Paris sans passeport, et exprès congé de Sa Majesté.

On dit que la duchesse de Chevreuse, d'une part, et M. de Châteauneuf, d'autre, sont sortis de Paris et ont été conduits par le duc de Beaufort.

Milice de Paris sortie ce matin sur le chemin d'Orléans pour y rencontrer et escorter de là un convoi de vivres pour les Parisiens.

Ordonnance de M. d'Orléans affichée dans Paris, portant que tous boulangers aient incessamment à faire du pain, en sorte que la ville n'en manque point.

Les députés du Parlement qui, dès que le Roi partit de Melun, l'ont suivi pour lui faire leur députation, écrivent d'Argenteuil à leurs amis à Paris que tout va fort bien et y a espoir d'accommodement, et que demain lundi ils doivent aucuns d'eux aller conférer avec leur Premier Président, Garde des Sceaux, à Saint-Denys.

Nouvelles que Montrond est rendu, par le sieur de Persan au sieur de Palluau, qui s'en vient avec son petit corps de deux mille hommes joindre celui du Roi près Paris; — faux, mais vrai que cette place est fort pressée.

— Lundi matin 8, assemblée en Parlement, où les Princes étoient, et s'y sont trouvés quatre-vingts conseillers.

Le président de Guénegaud, que l'on n'a pourtant pas destitué de sa charge de colonel, quoique l'on l'en menaçât, mais qui reçut comme tel, hier encore, les ordres de la Ville et les donna à sa colonelle, n'a point voulu ce jourd'hui assister au Parlement, non plus que beaucoup d'autres, dont tous les présidents se sont trouvés absents, celui de Bellièvre, seul en cette ville, malade des yeux, les autres retirés près du Roi ou en leurs maisons des champs, hors MM. de Nesmond et de Maisons, qui sont encore en députation vers le Roi. Tout s'y est passé paisiblement. M. Chevalier, comme doyen des conseillers, y a présidé, etc. (Voyez au 15 de ce mois.)

Le procureur général, M. Fouquet, s'est aussi absenté et retiré en Cour. M. Talon, avocat général, est ou se feint malade. M. Bignon, deuxième avocat général, va toujours au Palais.

Arrêt a été donné qu'aucun de la Compagnie ne désemparera de la ville; qu'une chambre de Police sera établie pour être tenue par Messieurs; et que, cependant, le lieutenant particulier Ferrand fera la charge du lieutenant général civil d'Aubray, qui s'est absenté; et, qu'à cet effet, il viendra demain recevoir les ordres de la Compagnie : il fut en Parlement avec tous les commissaires du Châtelet et y recut les ordres du Parlement; que le procès sera fait et parfait à deux séditieux prisonniers en la Conciergerie du Palais, l'un nommé de Guelphe et l'autre Jean Michel (voyez au 17 et au 23 de ce mois), qui ont voulu outrager le sieur Gervaise, notable bourgeois et officier de la maison de Ville. Et sont à cette fin nommés MM. Laisné et Gilbert-Voisins pour commissaires.

Le pain ramende à Paris de la moitié; le petit pain a été ci-devant vendu jusqu'au prix de vingt et vingt-quatre sols la livre; maintenant, le gros pain, qui alloit à plus de douze sols la livre, revient à sept ou huit sols. Le setier de blé revient à trente-six livres. Le beurre commun a valu jusqu'à dix-huit et vingt sols la livre. Le quarteron de vieux œufs vingt-cinq sols, les frais trois sols pièce. Le lait jusqu'à cinq sols la pinte. La viande a été modérée et n'a pas passé sept sols la livre. (Voyez au 4 et 20 de ce mois.)

— Mardi 9, lettres de Saint-Denys et, de bonne part, de la Cour, qu'elle déloge de là. On croit qu'elle retourne à Melun ; cela différé.

Autre avis que la charge de capitaine lieutenant de la compagnie des chevau-légers du Roi est donnée à Mancini, neveu du cardinal Mazarin, dont ceux de la compagnie sont très malcontents.

Que le marquis de Gesvre, capitaine des gardes du corps en quartier, a rompu hautement avec ledit Cardinal; et Gadagne, très brave lieutenant-colonel du régiment de la marine, dont Mancini est colonel et qui fit merveilles à cette occasion dernière du faubourg Saint-Antoine, et à qui ledit Cardinal avoit promis quatre mille livres de pension sur les premiers bénéfices vacants, comme sont ceux de feu M. Vautier.

Les lettres des gens de la Cour donnent toujours quelque espoir d'accommodement.

Alarme cette nuit dans le faubourg Saint-Germain : M. d'Or-

léans ayant fait mettre tout le monde sous les armes, comme ayant avis qu'il y avoit, de la part du maréchal de Turenne, entreprise sur ledit faubourg.

Le Parlement envoie lettres à ses députés, qui sont à Argenteuil, par l'entremise de M. d'Orléans, à ce qu'ils aient à retourner à Paris dans deux jours, soit qu'ils aient fait quelque chose près du Roi à Saint-Denys, soit qu'ils n'aient rien fait.

— Jeudi 11, les députés du Parlement doivent avoir leur audience du Roi à Saint-Denys, où il y a quelque espérance d'accommodement, selon que l'on écrit de là. En effet, ils ont une réponse, ici en papier à part, comme le Roi offre la retraite du cardinal Mazarin.

Le Parlement s'étant assemblé le matin pour recevoir duc et pair M. de Rohan-Chabot, contre la teneur de l'arrêt, qui porte que nul sera reçu duc et pair jusqu'à ce que le cardinal Mazarin soit hors de France (voyez au 13 de ce mois), il a été arrêté que, samedi, ils s'assembleroient au cas que leurs députés ne revinssent pas demain, pour aviser à les faire revenir et pourvoir à tout sur ce sujet.

Le président de Guénegaud ne s'y trouve point.

L'armée des Princes, campée vers les poudrières et Port-à-l'Anglois, hors la porte Saint-Bernard, pille le village de Vitry.

L'après-dîner, tous les officiers et colonels de la Ville en l'hôtel d'Orléans pour tirer au sort et changer leurs postes ordinaires à la garde des portes.

Le président de Guénegaud n'y a point été, mais y a envoyé son lieutenant-colonel.

Force gens tiennent l'accommodement des Princes ou fait, ou fort prêt à être fait, le conseil du Roi ayant fait entendre au cardinal Mazarin qu'il n'y avoit aucun autre moyen de tirer le Roi et le royaume de péril que par son éloignement.

Il fut trouver le Roi, qui, boudant et fâché, se retira en son cabinet où la Reine le fut trouver et résoudre, et le cardinal Mazarin y fit aussi les instances pour se retirer; à quoi le Roi enfin consentit que le Garde des Sceaux fît sa réponse aux députés.

Grand bruit, de par les partisans des Princes, que l'avant-garde de l'Archiduc, venant pour les secourir, est à Beauvais. Courrier pour cela a passé au Palais d'Orléans et lettres supposées de toutes parts.

Autres du sieur de La Roque, capitaine des gardes du prince

de Condé, de Cambrai le 7, portant qu'il y a vingt mille hommes prêts d'entrer des Pays-Bas en France, par au-dessus de Fonsommes, dès le lendemain au soir 8.

Autres des gens des Pays-Bas à leurs correspondants à Paris que le comte de Fuensaldagne est à Valenciennes avec grosses troupes et grand attirail, comme pour faire un siège. On désigne la Bassée ou Dunkerque.

Neuf fonfets, qui sont très grands bateaux, venant à contremont de l'eau et de devers Normandie, chargés de seize ou dix-huit mille muids de blé, arrêtés vis-à-vis de Saint-Denys depuis quelques jours, sont permis de monter à Paris pour secourir la ville. Mais on dit qu'il y en a encore sept à venir avec quelques petits bateaux de compagnie, outre ceux qui sont déjà venus avec les neuf grands susdits.

On pose des moulins à bras, pour la commodité publique, à moudre les blés des bourgeois qui en ont provision, ainsi que l'on fit du temps du blocus de Paris en 1649, comme au cimetière Saint-Jean, etc., dans l'enclos des Petits-Augustins du faubourg Saint-Germain, où un cheval fait moudre un setier de blé par heure et gratis, etc. Il y a des moulins à bras en plusieurs maisons particulières; et la plupart de la bourgeoisie use du pain ainsi moulu et de sa propre cuisson, qui est un peu pesant à ceux qui n'y ont pas l'estomac fait.

— Vendredi matin 12, on a la réponse faite de la part du Roi par écrit aux députés du Parlement, qui doivent demeurer en Cour jusqu'à ce que les Princes aient envoyé les leurs pour régler le licenciemeut ou éloignement des troupes et arrêter les ordres nécessaires pour rétablir le calme en l'État. Quoi faisant, le cardinal Mazarin se retirera, et, dit-on, qu'il ira à Turin ou à Pignerol.

Force gens de condition s'étant retirés ces jours de Paris, comme le sieur de la Bazinière et le sieur Cha.....[1], son commis; autres continuent, comme les dames leurs femmes, la dame de la Bazinière, celle du sieur de Nouveau, la comtesse de Miossens, ce vendredi matin 12, toutes par adresse, y ayant ordre depuis trois jours de M. d'Orléans de ne laisser ès portes passer aucun carrosse de gens de condition. Vingt gendarmes du Roi l'escortèrent à sa sortie[2]; mais, étant pris par gens des Princes, furent amenés avec

1. *Sic.* Le nom est à moitié en blanc au manuscrit.
2. C'est-à-dire escortèrent madame de Miossens.

elle à Paris, où, se trouvant avoir passeport du comte de Tavanes, eux et elle ont été laissés retourner en Cour.

Le comte de Miossens a un démêlé en Cour avec le marquis de Roquelaure, sur ce que celui-ci, parlant des intérêts du feu marquis de Saint-Mégrin, son neveu, n'a pas trouvé l'autre être tout dans ses sentiments.

Quelques conseillers des députés du Parlement renvoyés d'Argenteuil par les présidents de Nesmond et de Maisons et autres leurs codéputés, sont ce soir arrivés à Paris pour apporter la réponse du Roi à leur Compagnie et aux Princes, et les informer de tout.

Assemblée au Palais d'Orléans entre les Princes pour résoudre s'ils enverront des députés vers le Roi, selon le désir et teneur de sa réponse de jeudi 11.

— Samedi matin 13, le Parlement assemblé arrêta que l'on écriroit au président de Nesmond, chef de ses députés, de remercier encore le Roi, de la part de la Compagnie, de la volonté qu'il témoigne avoir de renvoyer le cardinal Mazarin et le supplier que cela soit exécuté au plus tôt, selon la teneur des déclarations de Sa Majesté et arrêts de la Compagnie. Que M. d'Orléans et M. le Prince écriront audit président comme ils persistent en la déclaration qu'ils ont toujours faite de poser les armes aussitôt que le cardinal Mazarin sera hors du royaume, et d'en assurer de leur part le Roi, et qu'ils recevront et exécuteront ses ordres touchant l'éloignement et le service des troupes qui sont à eux. Que ledit sieur président suppliera le Roi de trouver bon que lui et ses codéputés retournent à Paris lundi prochain, pour faire leur relation en l'assemblée, qui se tiendra mardi, pour résoudre de toutes choses.

Force canaille au Palais crie l'union. On dit que le marquis de La Boulaye avoit distribué quelque argent pour cela, comme le duc de Beaufort en distribua, il y a quelques semaines, en la place Royale.

— Dimanche 14, madame du Plessis va à Saint-Denis avec madame de Beringhen, sous passeport de M. d'Orléans ; revient le soir même, et, le lundi matin 15, retourne avec madame de Brienne et eurent peine à passer. Le chariot du bagage pour le comte de Brienne, qui suivoit, n'ayant pu passer le soir, eurent peine à rentrer et gagner leur logis, étant poursuivies par la canaille aux cris « Aux Mazarines. »

— Lundi matin 15, le duc d'Orléans va en Parlement, et le prince de Condé, et y font recevoir duc et pair M. de Chabot-Rohan. (Voyez au samedi 11 de ce mois.)

M. Chevalier, doyen du Parlement, faute de président, y présida et en a eu deux bassins d'argent en présent, pour sa présidence.

Bruit à Paris que ceux de Dijon ont chassé le duc d'Épernon de leur ville, pour ses violences, et que le Roi s'y en va; — faux. Il y a bien eu quelque différend entre lui et le Parlement, pour raison de la création d'un maire ou d'un procureur syndic (voyez au 25 de ce mois); mais, cela bien apaisé, comme appert par une lettre dudit maire du 23 juillet.

Avis que Mancini, neveu du cardinal de Mazarin, qui ne s'étoit pas senti de sa blessure à la cuisse et alloit comme un autre homme, la balle lui étant descendue à l'étroit de quelques nerfs ou tendons, qui en auroient été foulés ou écorchés, la gangrène s'y étant mise, étoit à l'agonie, et que l'on n'attendoit que sa mort. Les marquis de Roquelaure, comtes de Navailles et du Lude sont contendants à qui aura la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers du Roi.

— Mardi matin 16, assemblée en Parlement remise par les Princes à demain, sur l'avis qu'ils y ont eu que les députés reviendroient ce soir d'auprès du Roi.

— Mercredi matin 17, avis, de la part des députés du Parlement, comme ce matin le Roi est parti de Saint-Denys pour aller à Pontoise, d'où il leur enverra sa réponse et volonté, qu'ils attendront là jusqu'à jeudi midi; sur lequel avis le Parlement, en présence des Princes, a arrêté que nouveaux députés iront ce soir, de cette part, vers lesdits anciens députés à Saint-Denys, pour les sommer, de la part du Parlement, de retourner à Paris jeudi après midi, suivant l'avis qu'ils en ont donné, avec offre, de la part de M. le prince de Condé, de les aller quérir et escorter, afin de les ramener ici en sûreté, s'il en est besoin.

On ajoute que le Chancelier, tous les ducs et pairs ecclésiastiques et laïques, l'archevêque de Paris et tous conseillers honoraires du Parlement seront invités, comme en effet ils l'ont été incessamment tout aujourd'hui, de se trouver demain en leurs places à l'assemblée du Parlement.

Le prince de Condé va à Saint-Denys voir les députés du Parlement et les inviter à retourner (au moins est-ce le prétexte de son voyage) à Paris. Eux le prient qu'ils attendent là l'ordre du Roi,

avec lequel ils seront demain jeudi à sept heures de relevée à Paris, et, pour lors, ne refusent escorte.

Ledit Prince s'en revint à Paris et mit entre Saint-Denys et Pontoise quelques troupes.

— Jeudi matin 18, le Parlement assemblé, où ni Chancelier ni pairs ecclésiastiques n'assistèrent. Les Princes, ayant ouï la lecture de la lettre y écrite de Saint-Denys par le président de Nesmond, chef des députés, portant qu'il envoyoit la lettre de cachet du Roi par laquelle Sa Majesté les invitoit et leur ordonnoit de se rendre à Pontoise, pour leur y communiquer d'une affaire de très grande importance, ladite lettre de Pontoise signée de Guénegaud et accompagnée d'une propre et particulière lettre du même secrétaire d'État, sieur du Plessis-Guénegaud, portant qu'il les exhortoit de sa part, et selon qu'il savoit être le désir du Roi, de se rendre audit lieu de Pontoise. Il a été arrêté que les Princes iroient quérir lesdits députés et les ramener à Paris.

Le duc de Beaufort s'y est rendu dès midi, à leur dîner; le prince de Condé quelques heures après et M. d'Orléans peu de temps ensuite; mais ils ont prié les Princes de ne les pas faire partir qu'après trois heures, parce qu'ils avoient promis au Roi d'attendre sa réponse jusqu'à cette heure-là. Après cela, ils sont tous revenus à Paris.

Ce matin ont été, en la chambre de Tournelle, — où le vieux conseiller Broussel, sous-doyen de la Grande Chambre, présidoit, faute de président, comme plus ancien conseiller qui y fût, — condamnés à être pendus et étranglés en Grève les deux coquins qui avoient menacé le sieur Gervaise, marchand quincaillier de la rue de la Ferronnerie, faute qu'il ne leur payoit pas l'argent qu'ils disoient leur avoir été par lui promis, pour le sauver du boute-feu récent de l'Hôtel de Ville (voyez au 8 de ce mois); mais ils ne l'ont point été jusqu'au mardi 23 de ce mois (voyez au 8 aussi).

Le sieur Gervaise étoit enfermé et barricadé avec M. de Verthamon, le sieur Duret, trésorier de France à Moulins, et une dizaine d'autres notables de l'assemblée, en une chambre de l'Hôtel de Ville, que ces deux coquins enfoncèrent, demandant effrontément de l'argent; mais les plus assurés des notables s'étant réclamés et fait forts de M. de Beaufort, celui qui veut passer pour être à lui alla dehors et leur amena le marquis de La Boulaye, qui les tira tous de là, à sûreté.

— Ce jeudi soir 18, avis à Paris que Mancini, neveu du cardi-

nal Mazarin, est mort le matin de la blessure qu'il reçut au combat du faubourg Saint-Antoine, le mardi 2 de ce mois.

Ce jour 18 fut donné à Pontoise un grand arrêt au conseil d'en haut, sur le sujet de l'attentat commis en la maison de Ville, le 4 du mois, et le 6 ensuivant, touchant la destitution du sieur Le Fèvre, Prévôt des Marchands, etc. Et, le 23 ensuivant, il y eut encore audit conseil d'État un autre arrêt, en conséquence de celui-ci, et cassant celui de la lieutenance du duc d'Orléans et du prince de Condé, des 2 ou 10 juillet dernier, en Parlement.

— Vendredi matin 19, le Parlement y étant assemblé et la relation par les députés faite, quelques-uns ont trouvé à redire qu'ils s'en fussent revenus nonobstant la lettre que le Roi leur avoit écrite et celle de M. du Plessis, secrétaire d'État, portant qu'il y avoit une affaire de très grande conséquence à leur communiquer, pour laquelle le Roi désiroit qu'ils se rendissent dans Pontoise, où le Roi les attendoit pour cela.

Sur le sujet de l'assemblée, au fond, le vieux conseiller Broussel a opiné à déclarer M. le duc d'Orléans Régent; Lallemand, conseiller ès requêtes, quoique prince de faction, a soutenu hautement que l'on ne pouvoit point faire de Régent ni de lieutenant général de l'État; sur quoi plusieurs de cette faction se sont écriés contre lui et aucuns jusqu'à dire qu'il le falloit jeter par les fenêtres.

Meunier-Lartige, qui étoit l'un des députés à Saint-Denys, a opiné qu'il falloit écrire au Roi.

— Samedi matin 20, l'assemblée du Parlement a fini par un arrêt de ce jour portant : après le récit fait dès le jour d'hier, par M. le président de Nesmond, de ce qui s'est passé en sa députation, et de M. le président de Longueil et des conseillers de la cour vers le Roi, le Roi n'être en liberté et être sa personne détenue par le cardinal Mazarin, et que M. le duc d'Orléans sera prié, de la part de ladite cour, d'employer l'autorité dudit seigneur Roi et la sienne pour mettre la personne du Roi en pleine liberté et se servir pour cet effet de tous moyens justes et légitimes, etc., prendre la qualité de Lieutenant Général du Roi dans l'étendue du Royaume, terres et seigneuries de son obéissance, et en faire toutes les fonctions; ordonne qu'il sera reconnu en ladite qualité par tous les sujets de Sa Majesté, tant et si longuement que ledit Cardinal sera en France et jusqu'à ce que la déclaration dudit seigneur Roi contre lui soit exécutée; et le sieur prince de

Condé aussi prié d'accepter, sous l'autorité dudit sieur duc d'Orléans, le commandement et conduite des armées, etc.

Notez : « le sieur prince de Condé » simplement; et ci-devant M. le président de Nesmond : « M. le président de Longueil, » ce qui est de même, et tout au long « M. le président de Nesmond, » dans l'arrêt du 13 dernier. Mais, dans un autre imprimé, fait par la veuve Guillemot, il y a « Monsieur le prince de Condé » au commencement, et non pas « le sieur », comme en l'imprimé des libraires imprimeurs du Roi.

Cet arrêt imprimé et débité dès le soir même par les imprimeurs ordinaires du Roi, avec privilège de Sa Majesté.

— Dimanche 21, lettres de la Cour, qui est à Pontoise toujours, comme il y a quelque négociation d'accommodement sur le tapis.

Ce jour, ont été au prône des paroisses de Paris publiés monitoires pour avoir révélation de l'incendie, massacre, rançonnement et excès commis contre l'assemblée de l'Hôtel de Ville, et l'Hôtel même, le soir du jeudi 4 de ce mois.

Lettres de Rouen dudit jour 21, arrivées le lundi 22, portant que, samedi 20, ayant le Parlement été assemblé et donné arrêt que le Roi seroit invité de venir en leur ville et y seroit reçu en la manière et ainsi qu'il plairoit à Sa Majesté, M. de Longueville auroit dit au peuple amassé dans la cour du Palais, que le Parlement avoit ordonné que le Roi seroit reçu en la ville avec le Mazarin, ce qui auroit occasionné le peuple de s'émouvoir et aller au carrosse du Premier Président, qu'il auroit mis en pièces. — Cela tout faux, — même la délibération — faux.

— Mardi 23, bruit faux court à Paris que la populace de Rouen a brûlé la maison du Premier Président.

A Paris, les audiences et cours ordinaires du Palais.

Ce jour 23, lettre circulaire de M. d'Orléans aux gouverneurs des provinces (voyez au 2 août).

Mardi 23, sur les trois heures de relevée, en une potence double en la cour du Palais, fermée et gardée, ont été pendus le nommé Guelphe, de race de perruquiers, jeune homme hardi qui s'est fort débattu et défendu du bourreau, disant qu'il étoit innocent et n'avoit assisté à l'incendie, mais que Jean Michel et autres l'avoient prié de monter chez M. de Verthamon, conseiller en la première des Enquêtes, tandis qu'iceux autres étoient en bas, à la porte, pour lui demander l'argent qu'il leur avoit promis pour le sauver de la chambre où il étoit caché, avec d'autres, en l'Hôtel de

Ville, le mardi 2 du mois, la déposition du sieur de Verthamon conforme. Après lui, a été exécuté Jean Michel, aide de cuisine chez le prince de Condé, confessant son crime et fort repentant. (Voyez au 8 et au 17 de ce mois.)

Ce jour 23, au soir, souper d'une douzaine des plus proches parents du comte de Selles, fils aîné du comte de Béthune et de mademoiselle Marie d'Estampes, fille aînée de M. le marquis d'Estampes, conseiller d'État, en la maison dudit M. d'Estampes, d'où ils menèrent les deux fiancés marier en l'église Saint-Jean-en-Grève; d'où, à une heure après minuit, du mercredi 24, ils les ramenèrent en la même maison coucher ensemble.

— Mercredi 24, assemblée en Parlement où étoient les Princes, ducs et pairs. — Le président de Guénegaud et quelques autres, non.

Arrêt que la somme perçue de la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin (qui se montoit à cinquante mille livres environ, dont on a pris beaucoup pour les frais des députations du Parlement, depuis survenues) sera parachevée jusqu'à cent cinquante mille livres, que porte l'arrêt du 29 décembre 1651, et, qu'à cet effet, sera prise sur la Ville une année de la taxe des boues des rues, montant à cent trente mille livres; et que, dès aujourd'hui, après dîner, il sera procédé à la vente du reste des meubles du Palais Mazarin; pour, cette somme de cent cinquante mille livres étant amassée, être mise entre les mains des plus célèbres et solvables banquiers de Paris, obligés à la payer comptant ici et partout ailleurs à celui ou celle qui aura exécuté ledit arrêt du 29 décembre dernier. Et a été le nommé Lecomte, qui a eu emploi et charge en l'économie et recette des biens et revenus de ce Cardinal, envoyé quérir et, comparu, fait jurer devant la Compagnie pour dire quels deniers il a audit Cardinal; a dit n'en avoir aucuns et a été envoyé au parquet des gens du Roi. Et, cependant, garnison de la part du Parlement demeure en sa maison.

Il y a, de ce jour même, encore un autre arrêt, portant qu'il sera fait assemblée en l'Hôtel de Ville pour la sûreté d'icelle et éloignement du cardinal Mazarin.

— Jeudi matin 25, M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, sort de Paris avec toute sa famille par la porte de la Conférence même, où le conseiller Genier, sieur du Coudray, capitaine de la colonelle du Marais, étoit de garde; et s'en va à Rouen, avec

madame sa femme, laissant ses enfants et le reste de sa famille à Paris.

Secrétaire du maréchal de L'Hôpital arrêté dans la rue de la Boucherie, au faubourg Saint-Germain, mené dans une écorcherie, contraint, pour sauver sa vie, d'envoyer chercher mille écus qu'il paye à ses assassins, si aises de voir compter cette somme, qu'ils oublièrent de prendre une promesse qu'ils lui demandoient aussi, faite par lui à l'un de ces bouchers.

Au sieur Courtois, prêtre sacristain de la paroisse Saint-Gervais, un filou s'adresse à l'heure qu'il n'y avoit plus personne en l'église et lui demande vingt pistoles, payables dans le Palais d'Orléans, en tel endroit, le lendemain à telle heure; ou, autrement, qu'il n'étoit rien de sa vie. Ledit Courtois n'a pas été conseillé de porter ses vingt pistoles.

Lettres de Dijon, comme M. d'Épernon y est retourné d'Autun le 16; et comme il y avoit quelque différend entre lui, qui avoit déposé le procureur-syndic, installé dès le gouvernement du prince de Condé, et le Parlement. Ce différend adouci, le Parlement lui envoya ses députés pour le conjouir de son retour et l'assurer que, s'il avoit mis hors d'office, avant le terme ordinaire expiré et contre les formes, le procureur-syndic, pour raison du service du Roi, il avoit fait chose que le Parlement avoit très agréable. Et, comme un procureur de la Chambre des Comptes, ayant été convaincu d'avoir insolemment parlé du Roi, de la Reine et du cardinal Mazarin, avoit, par arrêt du Parlement, été condamné à faire amende honorable et être pendu et étranglé; son procès, pour en éteindre la mémoire, brûlé au pied de la potence. — Cela exécuté.

— Vendredi 26, le Parlement assemblé, M. d'Orléans a dit que, puisqu'il avoit écrit au Roi touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, pour une dernière fois, et qu'il n'en avoit point de réponse, il acceptoit la lieutenance que l'on lui avoit offerte par l'arrêt du 20, et demandoit un conseil; et que le Chancelier fût invité d'en être et assister en Parlement. La Compagnie a répondu à M. d'Orléans qu'il choisît lui-même son conseil et qu'il envoyât aussi vers le Chancelier lui faire entendre ce qu'il lui plairoit. M. le Prince a aussi accepté la lieutenance générale ès armées, sous M. d'Orléans.

Lettres de Mantes, du 25, d'un premier président du Grand Conseil, M. de Pomereu, quoique hors de semestre, comme le

Roi (qui est à Pontoise) convoque audit lieu de Pontoise son Parlement, où les présidents de Novion et Le Coigneux sont déjà; le premier desquels présidera, si celui de Bailleul, qui est indisposé en sa maison de Soisy près Corbeil, ne peut se rendre à Mantes. Que le Grand Conseil néanmoins ne bougera pas de la ville, étant assez grande et capable pour y loger toutes les deux compagnies.

Le président de Guénegaud ayant, à l'Hôtel de Ville, envoyé, par Damoiseau, son secrétaire, sa démission de colonel du quartier Saint-Antoine, à cause qu'il est royaliste et suspect aux Princes, les échevins et conseillers de Ville ne l'ont pas voulu accepter, témoignant avoir très bonne opinion de sa personne. — Enfin, il y fut le lendemain, samedi 27, en personne, et on le pria de demeurer encore en fonctions pour quatre ou cinq jours et jusqu'à ce que la Ville pût faire choix de quelqu'un digne d'être en sa place. Enfin, il en a été exempté; et à sa place a été mis le sieur de Brévannes-Aubry, doyen des Requêtes du Palais, qui, la première fois de sa fonction, a tué ou blessé l'un de ses soldats, ce qui a fait fort regretter ledit sieur président.

Ce jour, l'assemblée en l'Hôtel de Ville délibère touchant les taxes pour les boues, pour les faire sortir et les mettre entre les mains des banquiers, pour parfournir la somme de la vente des livres et meubles du cardinal Mazarin, jusqu'à cent cinquante mille livres, suivant l'arrêt du 24 dernier; *item*, rétablir les entrées, faire payer les rentes, etc., taxer les portes cochères à vingt-cinq écus.

Ils font état d'un fond de huit cent mille livres pour la guerre.

Cette assemblée fut effectuée seulement lundi 29. (Voyez la délibération imprimée.)

Lettre des maire et échevins de Dijon aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris.

— Lundi 29, placard de défenses aux soldats de la milice d'aller picorer et ravager les villages du voisinage de Paris, et à toutes personnes d'acheter rien d'eux; mais, ce même matin, ils décampèrent des saulaies et marais du faubourg et des logements que leurs officiers avoient audit faubourg, où partout ils ont fait grand dégât et ravage aux jardinages et laissé grande ordure et puanteur.

Ils sont allés vers Juvisy et Corbeil, beaucoup diminués de nombre et cousus d'or et d'argent de leurs pillages.

A Corbeil, les habitants rompent leur pont pour en détourner le passage des armées.

Bruit que le maréchal de Turenne, voyant Fuensaldagne [et ses troupes], après avoir pillé Chauny, Genlis, Blérencourt, etc., retirés dans leurs frontières, s'en est revenu au pays Meltien et fortifie Lagny-sur-Marne.

Ce matin, les Princes sont allés en la Chambre des Comptes et Cour des Aides, où ils ont fait leurs déclarations et acceptations, comme en Parlement, et demandé personnes de conseil qu'ils ont choisies : les présidents Aubry et Larcher, de la Chambre des Comptes, et les présidents Le Noir et d'Orieux, de la Cour des Aides.

— Mardi 30, sur le dîner, un soi-disant marquis de Villars, dauphinois, de la part du duc de Nemours, appelle le duc de Beaufort, pour vider leur vieux différend, du commandement et leur nouveau, de séance au conseil de la lieutenance générale, qui s'établit au Palais d'Orléans. Il y avoit le comte de Bury, le sieur d'Héricourt et deux autres, qui en voulurent être et eurent tous du pire dans le Marché aux Chevaux, où ils se battirent, jusqu'à ce que le duc de Beaufort, que Nemours, après l'avoir failli du pistolet, pressoit de l'épée et avoit blessé à la main, l'asséna de son pistolet réservé dans la gorge et à l'épaule, dont tombant, il fut remporté en son carrosse et expira près des Petits-Pères. Sa femme, inconsolable, s'en alla, le mercredi matin 31, retirer chez les filles de Sainte-Marie.

Ce jour, après midi, au conseil en l'Hôtel d'Orléans, le prince de Tarente s'étant placé où devoit être le comte de Rieux-Elbeuf, et celui-ci voulant déplacer l'autre, le prince l'en a empêché et s'est déclaré contre Rieux, auquel même, sur quelque parole, il a donné un soufflet et fait mettre prisonnier.

— Le 31 juillet, le Roi donna un arrêt et règlement pour lever les denrées ès environs de Paris avec un tarif (voyez le 14 août).

Ce jour-là, mercredi 31, le Corps de Ville fut en l'assemblée que l'on tint pour cessation de l'audience en la Grande Chambre; les Princes absents.

Aoust.

M. de la Vrillère en mois de secrétaire d'État.

— Jeudi (*Cybelen*), premier jour d'août, il y eut audience au Palais; et la distribution des procès y fut remise au lendemain, sans que l'on y ait plus parlé de la délibération qui y fut faite hier, 31 juillet, en laquelle il fut arrêté que le supplément de la somme de cent cinquante mille livres, pour le prix de la tête du cardinal Mazarin seroit prise, non sur la taxe des boues de la ville, comme on avoit proposé, mais sur les huit cent mille livres, à quoi se monte la taxe que lundi 29, après dîner, l'on fit en l'Hôtel de Ville, des portes cochères de la ville et faubourgs, à 25 écus chacune; et des petites portes, celles qui sont accompagnées d'une boutique, à 9 écus blancs ou louis d'argent; les autres, sans accompagnement, à 5 (autres disent, et l'imprimé, ci-devant ajouté, le porte, 10 écus pour les unes et 5 pour les autres, tout juste 30 et 15 livres).

Avis de Pontoise que le duc de Bouillon y est malade au septième jour de crise, et le sieur des Fougeretz, médecin fameux de Paris, y appelé.

Le cardinal Mazarin a la goutte.

A Paris, le vieux Broussel est saigné pour la quatrième fois, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

M. de Brienne-Loménie, secrétaire d'État, aussi fort malade en Cour.

Sainctot, maître des cérémonies, meurt assez subitement à Paris, paroisse Saint-André, en sa maison, où il s'étoit fait amener de Saint-Denys, où il étoit indisposé chez un sien frère, ancien religieux de l'abbaye, lorsque la Cour s'en alla de là à Pontoise.

Ce jour, on sait par le sieur des Fougeretz, célèbre médecin et ordinaire chez M. de Nemours, qu'il fut tué sur-le-champ, de trois balles perçant sous la mamelle gauche et trouvées dans les lombes. Ils se battoient à pied avec le pistolet et l'épée; les marquis de Villars, Flisk[1] et deux autres, et pour M. de Beaufort, le comte de Bury, Héricourt, jadis capitaine ou lieutenant de ses

---

1. On ne peut lire que ce nom, qui ne répond à celui d'aucun des acteurs de ce duel célèbre. Dubuisson renvoie, pour ce passage, à un billet trans-

gardes, etc., qui ont été blessés. Son corps fut porté en l'hôtel de Condé, et le lendemain 31, en son hôtel de Nemours, où il fut visité et embaumé pour être porté à Annecy-en-Genèvois.

M. d'Aumale, archevêque de Reims, se retire chez les Jésuites, dans le Collège de Clermont.

Ce même jour, on a su le démêlé du comte de Rieux avec le prince de Condé, qui fut pour le rang, prétendu au conseil de guerre, qui se va établissant au Palais d'Orléans, par ledit comte, comme prince de la maison [de Lorraine], par-dessus tous autres, après M. d'Orléans et M. le Prince susdit; dont ayant, à l'issue du dîner, entretenu le duc de Rohan, qu'il trouva arrivant dans la galerie dudit Palais, et puis ensuite le duc de Tarente, qu'il avoit croyance le lui disputer, sous la protection dudit prince de Condé, ce Prince passant là et voyant ce comte parler à cet autre prince de Tarente avec chaleur, dont le duc de Rohan lui dit la cause, s'y en alla pour empêcher qu'ils ne se querellassent. Mais le comte de Rieux, s'emportant encore plus, disant au prince de Condé qu'il étoit pour sa partie et ne seroit jamais son serviteur, lui fit de plus certain signal et extension de la main par mépris, dont le prince de Condé ému lui donna un fort grand soufflet, auquel le comte, voulant répartir, ne put que donner du poing à l'épaule par devant au Prince; et puis, voulant tirer son épée, fut saisi au corps par le duc de Rohan, le prince de Condé cherchant aussi une épée au côté d'un gentilhomme là présent à une fenêtre, Millanges, jadis lieutenant du Roi à Sedan, qu'il ne put avoir, vint donner plusieurs gourmades et coups de pied à ce comte, ce que fit aussi le président Viole, criant : « Un bâton! »; ce qu'on dit que Vineuil cria tout de même. Le prince de Condé lui saisit son épée, en se coupant pourtant un peu à la main, et puis lui en donna de la garde dans les dents, en fut chercher un autre, et puis revint à Rieux. Sur quoi M. d'Orléans vint, qui commanda

---

crit dans ses pièces justificatives, qui lui avait été transmis par son ami Trémollière, premier commis du secrétaire d'État de Brienne :

« Noms des combattants : — M. de Beaufort, M. de Ri, M. Brillet, M. Bury-Rostaing, M. d'Éricourt; — M. de Nemours, M. Lusech, M. La Chaise, M. Campan, M. de Villars, neveu de l'archevêque de Vienne, qui a fait l'appel.

« Je suis très humble serviteur de M. Trémollière; j'ai grande joie de lui rendre ce petit service. Je souhaiterois qu'il m'employât tous les jours. — *De la Germondière.* » (Bibliothèque Mazarine, H 2786*f*, p. 1271.)

que l'on menât le comte prisonnier à la Bastille et envoya quérir M. le Chancelier et quelques conseillers du Parlement pour lui faire son procès, le prince de Condé le priant que cela ne fût point.

— Vendredi, deuxième jour d'août, le Parlement assemblé, les Princes présents, ordonne la levée effective du supplément de la somme de cent cinquante mille livres, pour le prix de la tête du Mazarin. Et une pièce de tapisserie à fond d'or a été apportée du Palais Mazarin au Palais, étendue et exposée en une chambre, à côté de la troisième des Enquêtes, pour servir de montre et échantillon de la vendue. — *Item*, cette fameuse montre ou horloge que l'on dit avoir coûté 7,000 pistoles et valoir cinquante mille écus. — *Item*, casse les arrêts du Conseil d'État donnés à Pontoise, le Roi présent (attendu qu'il n'est pas libre), le 18 du mois dernier et le 23 ensuivant, et fait très expresses défenses aux payeurs de rentes de s'emparer de la ville de Paris, ni de vider leurs mains des sommes destinées au payement desdites rentes, qu'en l'Hôtel de la Ville, à la manière ordinaire.

Ce jour, se publie la lettre circulaire de M. d'Orléans écrite à tous les gouverneurs des provinces, sur le sujet de sa lieutenance générale pour le Roi en tout le Royaume. — Elle est datée du 23 juillet.

Avis que Montrond est battu à outrance et que le comte de Palluau se promet de le faire rendre dans le 10 du mois. Le colonel Balthazar va de Guyenne à son secours, à grandes journées. — Celui-ci faux.

Villeneuve-d'Agénois, toujours assiégé par le comte d'Harcourt, qui y a encore six mille bons hommes, mais en perd beaucoup par la grande résistance de Théobon et des habitants, excellents tireurs, qui sont irrités du sac de Lauzerte.

Il n'y a plus que vingt-deux officiers du Parlement dans Bordeaux; le reste chassé par l'armée, qui est maîtresse même des jurats et Maison de Ville.

Lettres d'Aix-en-Provence, du 22 juillet, que, ce soir-là, l'accommodement de la ville de Toulon avec le duc de Mercœur devoit être fait ou failli; mais on l'espère fait, à cause que Toulon, comme le château de Tarascon, n'avoient tenu contre ce duc que sous l'espérance de la venue du duc d'Angoulême, qui, ayant été arrêté par le comte de Palluau à Saint-Benoît-du-Sault, en Berry, par où il pensoit gagner l'Auvergne et son comté de ladite, et de là se rendre en Provence, vers ses partisans, et conduit à Saint-

Amand, où il est gardé prisonnier. Toulon et tout le parti a perdu toute l'espérance de subsister, le président de Cormis, le plus puissant esprit de Provence, y agissant pour la Cour.

Lettre des maire et échevins de Dijon aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, touchant la fidélité des Bourguignons envers le Roi.

— Lundi 5, on va au Palais pour la distribution des procès; et le conseiller Guénegaud, deuxième président en la troisième des Enquêtes, y a été pour cela, remettant pourtant sa distribution à faire demain, de relevée, en son logis, comme il le peut.

Cependant, sur ce que le parquet du Roi, portant translation du Parlement de Paris à Pontoise près du Roi, est arrivé à Béchefer, le plus ancien substitut du Procureur Général, et faisant ici sa fonction, il y a eu rumeur par les chambres. En la Grande, il y a eu arrêt portant défenses aux avocats, procureurs et clercs d'iceux, huissiers, greffiers, etc., de désemparer; et l'assemblée de toutes indicte à demain en la troisième des Enquêtes. Les conseillers Portail, Bitaut, Dorat, Tronson et autres, entre lesquels le plus bruyant a été Le Boindre, jusqu'à douze ou quinze, vouloient obliger par écrit toute leur chambre de ne point désemparer, avec grosse peine à ceux qui désempareroient; mais Thoré, premier président, et le deuxième, item les conseillers Hervé, Guillon et autres, jusqu'à sept ou huit, ne l'ont voulu et ont néanmoins promis de ne point s'en aller, pourvu que les choses demeurent dans l'ordre, et qu'il y ait sûreté de demeurer à Paris.

M. Bignon, avocat général second, doit être parti cejourd'hui pour aller, pour sa santé, aux eaux. M. Talon, premier avocat général, se tient au logis comme malade, et ne va point au Palais. M. Fouquet, procureur général, est de longtemps sorti de Paris et en Cour.

— Mardi 6, assemblée en Parlement, où les ducs d'Orléans et prince de Condé étoient, et, par l'avis du conseiller Feydeau de Brou, nouvellement de la Grande Chambre, il a passé que le paquet du Roi, que l'on dit porter la translation du Parlement de Paris à Pontoise, demeurera au greffe de la Cour, sans être ouvert, jusqu'à ce que le cardinal Mazarin soit sorti hors de France. — *Item*, a été arrêté que nul de la Compagnie ne désemparera, sous peine dont on n'a pu convenir lors; qu'aucun ne prendra commission de servir qu'où la Compagnie aura ordonné, et que ceux de la Compagnie qui ont déjà désemparé seront ou invités

ou condamnés à retourner, dont on n'a pas non plus convenu, les voix étant tellement partagées, que de cent neuf, il s'en est trouvé jusqu'à cinquante-quatre du plus foible côté. — Et il étoit une heure après midi.

L'arrêt de la taxe des portes des maisons de la ville affiché par les carrefours de Paris.

Le cardinal Mazarin, à la Cour, s'appelle le cardinal de Metz, depuis qu'il a traité de cet évêché. — Il traite avec le marquis de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV; — il traite aussi du gouvernement de la ville et citadelle de Metz avec M. de Schonberg; mais cela n'est pas encore bien achevé.

L'après-dîner, les présidents des Enquêtes se sont trouvés dans la troisième, pour là distribuer tous les procès de leurs chambres, à cause que le président de Guénegaud, deuxième président de ladite troisième, avoit la distribution des sentences pour sa part à faire.

Le duc de Beaufort est passé sur le Pont-Neuf, ayant été au Palais d'Orléans, lui et tout son train en grand deuil. M. le Prince a pris aussi le deuil en serge, et de même M. d'Orléans.

Ce jour, à Pontoise, la patente du Roi pour la translation de son Parlement près sa personne a été lue en son logis, en présence de toute la Cour, pour être enregistrée le lendemain,

— mercredi 7, en la première séance et ouverture du Parlement, qui se tiendra là.

Ils étoient dix conseillers, deux présidents et le Premier: ce sont treize en tout. Ils ont signé par entre eux que, si le cardinal Mazarin ne se retire à Metz, lors et ainsi qu'il les a assurés qu'il feroit, ils s'en retourneroient en leurs maisons. Ménardeau-Champré et Rocquemont-Tambonneau, n'ont point voulu signer.

Cependant, Bartet, retourné de l'armée des ennemis, assure que le duc Charles ne veut plus se venir joindre ou commettre avec les Princes ici, et que le comte de Fuensaldagne, qui, d'ailleurs, est mal de sa personne, ne se trouvant pas assez fort seul, s'est retiré dans sa frontière, et le duc Charles resté vers Rethel.

En cette première séance du Parlement à Pontoise, le Procureur Général conclut à ce que le Roi fût très humblement supplié de congédier M. le cardinal Mazarin, pour ôter tout prétexte de guerre en son État. — *Item*, que défenses fussent faites de faire aucune taxe sur les maisons et bourgeois de Paris, sur peine de la vie; ce qui a été arrêté.

Il y avoit trois présidents, en comptant le Premier, dix con-

seillers, deux pairs ecclésiastiques et trois maréchaux de France.

— Jeudi 8, à Paris, l'assemblée en Parlement achève l'arrêt, les Princes absents, qu'ils avoient hier commencé, contre les sieurs Forcoal, détenus prisonniers, et ayant présenté requête; sur laquelle a été arrêté que plus amplement seroit informé par M. Laisné, conseiller, sur le fait des devoirs affectés aux rentes que l'on leur impose avoir divertis.

Ce jeudi, troisième jour de la lune épactale de septembre, madame du Plessis ayant été baignée trois ou quatre jours, soir et matin auparavant, s'en va à Pontoise voir Monsieur son mari, d'où elle ne retourne qu'à la fin de l'autre semaine et au bout de dix jours. Son cinquième fils, Emmanuel, ayant été sevré quatorze jours justement auparavant ce jourd'hui, c'est-à-dire le 26 juillet, elle retourne le vendredi soir, 16 ensuivant, à Paris, avec opinion de force gens qu'elle négocie entre la Reine et les Princes.

— Vendredi 9, au matin, les Princes vont en Parlement, où l'assemblée a cassé et annulé tout ce qui a été fait dans l'auditoire de Pontoise, le Garde des Sceaux, ci-devant Premier Président au Parlement de Paris, y présidant; ordonné que le Procureur Général viendra dans lundi ici, en rendre raison, et, à faute de ce faire, sera commis en sa charge; et que les huissiers iront par les maisons de ceux qui ont assisté à Pontoise audit jugement, reprendre les sacs de procès dont ils sont saisis, pour les rapporter au greffe de la cour; et que ceux aussi qui ne sont pas à Pontoise, mais restent à Paris, sans assister aux assemblées du Parlement, perdront leurs gages, qui seront saisis pour être distribués au pain des prisonniers.

Le sieur Pithou, conseiller de la deuxième des Enquêtes, des plus ardents frondeurs, et l'un des commissaires pour la vente de la bibliothèque et meubles du cardinal Mazarin, a été par toutes les chambres et y a fait, par ordonnance particulière, arrêter que les présidents desdites chambres, qui sont à présent retirés à Pontoise et ne retourneront ici qu'après la paix, quand, rétablis en leurs charges, ils voudront donner des audiences, tous les conseillers se lèveront et s'en iront. — *Item,* que les conseillers desdites chambres, aussi à présent retirés à Pontoise, quand, après un accommodement, ils reviendront, auront perdu le rang de leur réception et seront les derniers de leursdites chambres, voire traités en nouveaux officiers intrus, qui n'auront point de part aux rapports des procès des autres.

De relevée, le duc de Beaufort va en l'Hôtel de Ville, et là est reçu pour gouverneur de Paris.

— Samedi 10, à midi, lettres de Pontoise, de la fine Cour, portent que l'affaire de Metz, pour le cardinal Mazarin, n'est faite, nonobstant qu'à Paris, on tienne le contraire, et qu'il s'en va; mais que l'on ne partira qu'après la Notre-Dame; — que Bartet s'en retourne vers le duc Charles; — qu'il y a négociation de tous les partis; — que le duc de Bouillon est mort et le comte de Brienne fort en péril, étant tombé en léthargie.

Ce matin est mort, sur les sept heures, au Palais d'Orléans, le petit duc de Valois, fils unique de Son Altesse Royale, qui n'a pas laissé d'aller ouïr la messe à Notre-Dame; et madame d'Orléans s'étant laissé voir à son lever, sur les six heures du soir, à porte ouverte en sa chambre, est descendue, grosse, comme elle est de six ou sept mois, ce dit-on, avec une simarre, portée en sa chaise en son parc, où elle a mis pied à terre et a marché appuyée sur deux écuyers d'une façon fort langoureuse et avec un visage défait et malade. L'enfant est mort d'un dévoiement qui, du commencement, a été négligé.

Ce même jour, M. d'Orléans a envoyé quérir tous les imprimeurs du Roi demeurant à Paris et leur a très étroitement défendu d'imprimer l'arrêt donné à Pontoise en la première séance et ouverture du Parlement qui y est, et portant remontrances et supplication au Roi d'éloigner de la Cour le cardinal Mazarin.

L'envoyé des Pays-Bas passe ici, inconnu, vers l'Espagne, pour le sujet de la paix recherchée de la France. C'est de la part du comte Garcia, gouverneur de Cambrai, qui a le fin du cabinet et conseil d'Espagne pour les affaires de police et de paix, comme le comte de Fuensaldagne l'a pour la guerre.

Le premier président de la Cour des Aides, sieur de Beaulieu-Amelot, s'étant mis mal avec le prince de Condé, lorsqu'au commencement de son arrivée dans cette ville il alla en ladite Cour des Aides faire ses civilités et demandes, et appréhendant, par les insultes depuis faites à quelques-uns du Parlement et à l'Hôtel de Ville en l'assemblée y tenue le 4 juillet, que ledit Prince ne lui en fît aussi quelqu'une, s'est retiré de Paris; et ayant envoyé sa femme et Doujat, son homme de lettres, avec elle, par un chemin à Blois, dont elle est originaire, lui, prit le chemin de Chartres, où, appréhendant d'être arrêté par le sieur de La Frette, ci-devant

capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, et qui en est gouverneur, s'en sauva travesti dans le château de Courville, de bonne défense, et appartenant au comte d'Orval-Béthune, où il est demeuré malade. Le reste de sa famille et petits-enfants sont demeurés à Paris en sa maison, rue Dauphine.

— Lundi 12, Parlement assemblé, les Princes absents, délibère d'exclure de sa Compagnie ceux qui se sont retirés à Pontoise.

Les sieurs de Blancmesnil-Potier, président en la première des Enquêtes (lequel, à ce que l'on dit, s'est retiré dès la nuit suivante à Pontoise), et de Thoré-Particelli, président de la deuxième, sortirent, le premier, à cause du président de Novion, son cousin, et le deuxième, à cause de son beau-frère le président Le Coigneux; mais, on les a envoyés quérir pour opiner, l'affaire passant les considérations de parentèle; et eux voyant que les voix qui les précédoient étoient toutes pour ladite exclusion, ont opiné du bonnet.

Il a été ordonné députation pour se condouloir, au nom du Parlement, à M. d'Orléans, sur la mort de son fils unique.

Le président de Novion écrit au président de Nesmond, qui, comme plus ancien, préside à Paris, que ce qu'il s'est retiré à Pontoise avec ses confrères n'est point pour se séparer, mais pour être à la Cour plus à la main et à l'occasion de trouver le biais d'accommoder les affaires, qui autrement s'en vont perdues.

— Mardi 13, M. d'Orléans, soit d'indisposition ou tristesse, soit de bienséance, à cause de la mort de son fils, n'est point allé à l'assemblée, où le prince de Condé s'est trouvé. Et y a été arrêté que, si, dans huit jours, ceux du Parlement retirés à Pontoise ne se rendent à Paris, ils seront déclarés exclus et déchus et incapables de la fonction de leurs charges et rayés de la matricule.

Les ducs de Joyeuse et de Damville viennent, de la part du Roi et de la Reine, vers le duc d'Orléans lui faire condoléance sur la mort de son fils.

Le Roi et toute la Cour prend le petit deuil, en camelot d'Hollande à petits grains, pour le duc de Valois.

Le baron de Lanques-Choiseul, qui commandoit le régiment du prince de Condé, Clairambault, qui pour lui avoit tenu Lagny et Charenton, Chavagnac et autres le quittent mal satisfaits; et Tavanes en veut faire autant.

Lettres de Pontoise, écrites du 12, comme, ce jour-là, le Roi, conformément aux remontrances de son Parlement là séant, ce jour-là faites, a signé le congé et retraite du cardinal Mazarin.

Est imprimée sous le titre de « Réponse du Roi aux remon« trances de son Parlement séant à Pontoise, le 12 août, etc., » signée de Guénegaud.

Que le comte de Brienne-Loménie, secrétaire d'État, se va guérissant.

Ce lundi, l'on fut par la ville demander la taxe des portes, M. d'Orléans ayant donné quinze pistoles pour la sienne, afin de commencer et montrer le chemin aux autres qui n'en payent que la moitié, ou soixante-quinze livres.

Un dixainier du pont Saint-Michel vint à la porte de Nesle, y demander, en l'hôtel de Nevers, chez M. Feydeau et autres. Et, comme chez le sieur Damoiseau il fut reçu un peu brusquement, il dit n'être pas venu pour contraindre, mais seulement savoir si l'on vouloit payer ou non. On répondit que l'on feroit comme les autres.

Ce même lundi 12 arrivèrent à Paris trois paquets du Roi, l'un au sieur Le Camus, surintendant des Bâtiments du Roi, afin qu'il s'en aille au Palais Mazarin s'opposer à la vente que les commissaires du Parlement font des bustes et statues antiques que le Roi a déclaré déjà et déclare encore cette fois être à lui et non au cardinal Mazarin; l'autre, au président de Guénegaud, où il y avoit quelques passeports, etc.; le troisième, au sieur Pietre, procureur du Roi et de la Ville, pour y assembler et faire que les anciens échevins allassent en Cour y trouver leurs anciens Gouverneur et Prévôt des Marchands, avec défenses de procéder à l'élection de nouveaux échevins le lendemain de la Notre-Dame d'août.

Le soir du lundi, le cardinal de Retz fut visiter son oncle, l'archevêque de Paris, fort malade, et le prier de lui pardonner s'il avoit emporté le cardinalat sans sa participation; mais cela se trouve faux, car l'archevêque a officié la veille à Notre-Dame, à vêpres, en son église, en pleine santé.

— Mardi 13, lettre de cachet du Roi à M. Talon, premier avocat général, qui est malade, qu'il communiqua à deux conseillers, qui lors se trouvèrent en sa visite.

Autres paquets du Roi à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides et aux bureaux des trésoriers généraux des finances, ce qui met les Parisiens en cervelle pourquoi le Roi les mande.

— Mercredi matin 14, en la Grande Chambre, sont venus les échevins de la Ville apportant le paquet du Roi reçu par eux le

jour précédent, sur lequel ils demandent conseil; à quoi la Grande Chambre a répondu qu'elle n'avoit point de conseil à leur donner et qu'ils savoient bien ce qu'ils avoient à faire en telles conjonctures.

— Jeudi 15, fête de Notre-Dame, à cause de la pluie qui se fit de relevée, la grande et solennelle procession, que le feu Roi institua, il y a environ quinze ans, en mettant son royaume en la protection de la Vierge, ne s'est faite que dans l'église; le vieux conseiller Broussel y assistant à la tête du Corps de Ville comme Prévôt des Marchands.

Le Marché Neuf avoit été tendu de tapisseries sur la croyance que ladite procession y passeroit, comme les autres années.

— Le 16, jour Saint-Roch, à dix heures du matin, l'assemblée de Ville tint; où, contre la défense portée par la lettre de cachet du Roi (ils disent avoir en leurs registres de la Ville exemple, qu'en 1603, nonobstant pareille défense du roi Henri IV, ils ne laissèrent pas de faire leur élection), on élut les deux échevins de l'année qui étoient en leur rang pour cela; savoir : Gervais, marchand grossier de la rue de la Ferronnerie, dont est faite mention ci-devant en juillet, ensuite de l'incendie de l'Hôtel de Ville, et Orry, marchand de la place Maubert. Il n'est point parlé du Prévôt des Marchands et semble que l'on s'en est tenu à l'élection faite du vieux conseiller Broussel, le 6 ou 8 juillet, par la démission et retraite en Cour du sieur Le Fèvre, qui l'étoit.

Le comte de Miossens, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi et maître de la garde-robe du duc d'Anjou, malade; on lui envoie des cordiaux de Paris et un passeport pour s'y faire apporter. Cependant, le cardinal le visite deux fois et on l'assure du bâton de maréchal de France et du payement des gages, dès à présent, avec le brevet.

Le Chancelier de France, M. Séguier, voyant, comme il est vraisemblable, la lieutenance générale de M. d'Orléans cessante, les armes des Princes à bas et leur crédit à bas dans le Parlement de Paris, où la meilleure partie passera à l'autre déjà établie à Pontoise par le départ du cardinal Mazarin, et qu'ainsi il ne pourroit pas y faire faire la vérification du duché-pairie de Saint-Liébaut[1], qui est à lui, qui lui étoit promise, écrit une grande lettre de soumission au Roi qui lui fait réponse par M. Le Tellier, secré-

1. Appelé plus communément Villemor.

taire d'État, que volontiers il lui pardonne et oublie tout ce qui s'est passé (c'est qu'il a, cet hiver, favorisé et moyenné, par son gendre le duc de Sully, le passage à Mantes des troupes des Princes et nouvellement s'est fait de leur conseil), pourvu qu'il aille en Cour le trouver, où il l'assure qu'il recevra tout bon traitement.

Le Chancelier, ayant montré cette lettre à M. d'Orléans et prié de lui donner un passeport, Son Altesse Royale l'a fait, sous prétexte d'en conférer avec M. le Prince, différer jusqu'à

— dimanche 18, que, l'après-dîner, ledit Chancelier l'étant allé revoir, Son Altesse Royale lui a dit qu'il auroit son passeport pour demain.

Ce jour, lettres de la fine Cour, de Pontoise, portant que le cardinal Mazarin y donne à dîner pour l'adieu au Roi, et que Sa Majesté a fait dire au Parlement, qui est là, qu'ils aient à venir sur les six heures du soir prendre congé de Sa Majesté, qui doit partir le lendemain matin pour Liancourt, afin de trouver à cette heure-là du soir le cardinal Mazarin parti.

— Lundi 19, avis que toute la Cour est partie de Pontoise, Leurs Majestés ayant pris le chemin de Liancourt pour y coucher. Aucuns publient que le cardinal Mazarin s'est séparé pour aller par Château-Thierry et s'aboucher avec le duc Charles.

Les troupes des Princes, réduites à quinze cents hommes presque tous vérolés, sur l'appréhension de l'approche de celles du Roi, se sont ce matin rendues à leur ancien poste, joignant le faubourg Saint-Victor.

Grand bruit que Montrond est pris; il a capitulé de se rendre à sept heures du matin, au premier septembre, s'il n'est secouru.

Ce matin, le Parlement assemblé a demandé au sieur de Laffemas qu'il eût à remettre le petit sceau de la Chancellerie de France, qui sert aux expéditions du Palais, entre les mains de celui des maîtres des Requêtes, qui le suit en rang, selon l'ordre des mois. Sur quoi, ayant déclaré qu'il l'avoit rendu au Roi, qui le lui avoit demandé, on a commencé d'aller aux opinions, remises à la proche assemblée.

Le parti des Princes fait courir le bruit que le Roi veut bloquer Paris, tandis qu'il éloigne le Cardinal de soi, qu'il emmène et retire ses troupes après sa personne, qui est à Liancourt, et sera demain à Compiègne. C'est afin que l'on n'oblige lesdits Princes à poser les armes aussitôt que le Cardinal seroit hors de la

Cour, que les Parisiens souffrent leurs troupes à leurs environs et à leurs portes, et que cependant ils payent leurs taxes faites sur les portes et boutiques de leurs maisons.

Ce jour, le dixainier, marchand de bas sur le pont Saint-Michel, va depuis la porte de Nesle, le long du quai, pour la deuxième fois, demandant la taxe des portes des maisons.

— Mardi 20, l'assemblée du Parlement, suivant ses errements d'hier, veut condamner le sieur Laffemas, maître des Requêtes, à restituer le sceau de la petite Chancellerie, qu'il tenoit en son mois de rang, dans trois jours, à faute de quoi il demeurera interdit (c'est-à-dire d'avoir séance en Parlement); et que la Cour se saisira cependant du sceau des Requêtes de l'Hôtel ou de celui des Requêtes du Palais. Il est vrai que ce dernier est déjà en son pouvoir, et ça été l'avis du vieux conseiller Broussel, qui a fort extravagué, parlant du Roi, jusqu'à dire : « Qu'est-ce que le Roi ? » Mais le sieur Sevin a pris la parole et a dit que le sieur de Laffemas feroit tout devoir possible pour rapporter et remettre en la petite Chancellerie entre les mains de celui qui lui succède en mois, à la garde d'icelle, le sceau du Palais; mais qu'il y avoit autre chose de plus grande importance, sur laquelle il falloit délibérer, à savoir le moyen et les voies de contenter le Roi et d'avoir la paix, puisque lui-même avoit contenté son Parlement et son peuple avec les Princes, en congédiant le cardinal Mazarin, lequel étant parti de la Cour, séparé du Roi pour s'en éloigner, il falloit que la Compagnie travaillât à se rapprocher et venir avec Sa Majesté; et, à cette fin, étoit d'avis que, dès demain ou après demain au plus tard, cela fût délibéré et résolu en une assemblée qui se tiendra sans faute, en laquelle MM. les Princes seront avertis, non pas invités par députation, mais seulement par aucuns de MM. les présidents et de leurs amis, de se trouver.

Ce matin même, le sieur de Soisy de Bailleul, conseiller reçu en survivance du président de Bailleul, son père, deuxième en rang des présidents, décédé cette nuit, en cette ville de Paris, a été reçu président en chef, contre la teneur de ses lettres qui portent qu'il ne pourra être reçu en chef qu'après dix ans de service en survivance, n'y ayant pas encore dix ans qu'il a été reçu en ladite survivance; et aussi contre la teneur de la déclaration du Roi, registrée en son Parlement de Pontoise et imprimée, aujourd'hui publique à Paris, par laquelle le Roi déclare tous offices vacants

et supprimés et toutes survivances abolies, si ceux qui les possèdent ne se rendent en son Parlement, à Pontoise.

Le Cardinal, partant hier lundi, fut coucher à Goussainville, où est le corps principal et quartier de l'armée du Roi, qui, cependant, fut coucher à Liancourt, d'où, ce jourd'hui, il doit être allé à Compiègne et le Cardinal à Meaux.

Les bourgeois de Paris s'assemblent les uns sous les charniers Saints-Innocents, les autres près la Halle, au cloître Saint-Jacques de l'Hôpital, les autres au Mail, etc., et concluent d'aller vers M. d'Orléans, pour lui faire congédier les troupes d'alentour de la ville, supplier le Roi d'en éloigner les siennes et de revenir en sa bonne ville de Paris et lui accorder une amnistie.

On dit que huit cents chevaux de ces troupes sont partis pour aller secourir Montrond et que le reste y suivra, fors les chefs, dont les principaux quittent; mais il y a douze cents chevaux de celles du Roi qui les suivent en queue.

— Jeudi 22, les Princes furent en l'Hôtel de Ville après avoir été par les cours souveraines faire leur ancienne déclaration et protestation, ci à part en deux cahiers, imprimée par la veuve Guillemot, avec queues et conditions dont ci-devant ils n'avoient point fait mention. Celle qui est imprimée en une seule feuille ou cahier par.....[1] est conforme, mais il y en a d'autres qui sont falsifiées, avec ces mots : « Pourvu que la retraite dudit Cardinal soit sans apparence de retour. »

Arrêt du Parlement, que le Roi sera très humblement supplié d'éloigner les troupes, de donner une amnistie générale et de retourner en la bonne ville de Paris.

La Chambre des Comptes ordonne une députation de douze maîtres vers le Roi pour le remercier de l'éloignement du cardinal Mazarin et le supplier de considérer, touchant leur translation à Pontoise, l'incommodité et l'embarras que ce leur seroit de transporter leurs registres et bureaux.

Avis de Melun que huit cents chevaux de troupes de Rose y seroient passés, prenant les devants des troupes du prince de Condé, qui vont pour secourir Montrond, qui a capitulé de se rendre le premier septembre, s'il n'est secouru, sans que la garnison du dedans, qui n'est plus que de cent vingt hommes, puisse

1. Blanc au manuscrit.

sortir pour aider ledit secours, s'il se présente. Il n'y a plus de vivres dans la place.

— Lundi 26, aucuns fripiers des Halles furent à main forte chez le nommé Bourgeois, épinglier, étalant au portail Saints-Innocents et demeurant en chambre là auprès; et, l'ayant pris en son lit, le lièrent et menèrent prisonnier, de leur autorité privée au fort aux Dames, petite prison au quartier Saint-Merry; puis le voulant transporter de là en Hôtel de Ville, comme ils étoient en rue, eurent soupçon que l'on le vouloit secourir et le tuèrent, portant son corps mort audit Hôtel de Ville. Ce fut, dit-on, pour ce qu'ayant vu dimanche passer quelques compagnies desdits fripiers, il avoit dit : « Voilà Messieurs de la Synagogue. »

— Mardi 27, les Princes en l'assemblée du Parlement. M. d'Orléans y lit une lettre, de lui écrite au duc de Damville, du 23, pour avoir passeport aux maréchal d'Estampes, comte de Fiesque et sieur Goulas, députés de sa part vers le Roi, avec la réponse négative dudit Damville. — *Item,* un extrait de l'édit ou déclaration d'amnistie envoyée par le Roi en son Parlement à Pontoise, et là registrée le 26. — *Item*, une lettre que cejourd'hui il écrit derechef au Roi sur ce sujet, par un dépêché de sa part exprès; et l'assemblée remise à vendredi.

Lettres du 23, d'Igny, arrivent ce jour, du comte de Hennin, maréchal de bataille général, colonel d'un régiment d'Allemands et général de toute l'infanterie allemande dans le corps commandé par le duc de Wirtemberg, joint à celui du duc Charles, qui a mis un pont à Tours-sur-Marne pour y passer toutes ses troupes là, qui font dix mille hommes, comme les envoyés des Princes sont là sollicitant lesdites troupes de s'avancer vers Paris par la Brie, pour y tenir main-forte auxdits Princes.

Le cardinal Mazarin, en ces quartiers-là se doit aboucher à Damery, chez le sieur de Baradat, sur Marne, près de Tours et au-dessus de Château-Thierry, avec le duc Charles. Il a passé outre sans abouchement et ils se sont visités par leurs gentilshommes.

Ce jour, l'édit du Roi pour l'amnistie a été rendu publiquement dans Paris, y ayant été secrètement imprimé, ou plutôt envoyé de Pontoise.

Grand bruit que Montrond est secouru; le comte de Palluau y ayant, par éloignement, apporté ce qu'il falloit de facilité; ce qui

fait croire l'accommodement qu'il y a entre le prince de Condé et le Cardinal. — Faux.

Lettres du duc d'Orléans au duc de Damville pour avoir liberté et passeport d'envoyer ses députés en Cour, avec la réponse imprimée à Compiègne et réimprimée à Paris, se débitent.

— Le jeudi 29, sont publiées autres lettres dudit duc d'Orléans au Roi pour le même sujet, lues en l'assemblée dernière en Parlement, imprimées par la veuve Guillemot, se débitent aussi. Sur quoi plusieurs assemblées de particuliers bourgeois se font ès places et rues de Paris, disant : « A quoi bonnes tant d'écritures et députations ; que n'allons nous prier le Roi de venir en sa ville de Paris. » Aucuns mêmes des plus hardis ont dit aux Princes qu'ils iroient demander au Roi ses forces pour chasser de Saint-Cloud, Suresnes et toute cette vendange-là leurs troupes qui la ruinent, si eux-mêmes ne les en ôtent. Et mercredi 28, plus de trois cents du peuple furent au palais d'Orléans demander qu'ils puissent faire leurs vendanges. On les renvoya avec belles paroles.

Lesdites troupes des Princes se débandent toutes et les officiers mêmes quittent, les Rennepont entr'autres.

Les paysans des environs viennent depuis quelques jours au duc de Beaufort, comme gouverneur de Paris et au vieux conseiller Broussel, demander avec hardiesse que l'on les délivre de ce reste d'étrangers qui les dévore, autrement ils joueront à la désespérade et s'en déferont.

Les marchands drapiers s'assemblent en leur nouvel hôtel des Carneaux, rue des Déchargeurs, près les Charniers Saints-Innocents et continuent encore le vendredi 30, pour voir d'aller vers le Roi le supplier de retourner en sa bonne ville de Paris.

On dit que des six corps de tous les marchands, aucuns pressent, aucuns reculent pour la députation.

Le chapitre de Notre-Dame, aussi assemblé dès le 28 ou 29, député pour aller vers Sadite Majesté, l'inviter, au nom de son corps, de vouloir retourner à Paris ; et doivent lesdits députés partir d'ici le 30 ou 31.

Le duc d'Orléans reçoit de la Cour une grande lettre fort sevère et qui lui refuse des passeports et la faculté d'envoyer ses députés en Cour, lesquels on lui avoit, le Roi étant à Saint-Denys, plusieurs fois en vain demandés, pour terminer dès lors avec ceux du Parlement qui y étoient et ceux que le Roi destinoit et avoit

prêts, toutes choses pour le licenciement et retraite, route et étapes des troupes des Princes, la liberté de la campagne et de tout commerce, avec l'entier rétablissement de la tranquillité publique, avec le départ de la Cour et éloignement hors du Royaume du cardinal Mazarin, ce qu'il n'est plus temps de remettre sur les rangs, puisque ledit Cardinal s'est en effet éloigné ; ne restant plus, sinon que les Princes mettent les armes bas, ainsi qu'ils ont toujours protesté qu'ils feroient ci-devant.

Quant au prince de Condé, qui avoit aussi écrit en Cour, on lui en a renvoyé sa lettre toute fermée, sans que l'on l'ait voulu voir.

Il n'y a point eu d'assemblée en Parlement, quoi qu'elle y eût été indicte et remise de jeudi 29.

La milice des Princes, sortant de ses postes de Saint-Cloud, Suresnes, etc., prend, partie par derrière les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, vers Villejuif, où elle tue et pille ce qu'elle rencontre ; et puis descend où jadis elle étoit, ès saulayes et salpêtrières ; partie par l'autre côté ; et se loge au faubourg Saint-Antoine, où elle prend force moutons, et au Port au Plâtre, entre le fossé de l'Arsenal et Bercy ; dresse un pont sur la rivière pour la communication des deux parties.

Plaintes contre cette milice par les paysans des environs, qui crient après leurs vendanges, et par les bourgeois aussi de la ville.

— Samedi 31, les Princes assemblés en Parlement, où l'on étoit pour délibérer sur un arrêt de Pontoise, portant cassation de toutes procédures, assemblées, etc., faites au Palais à Paris et défenses à tous avocats, procureurs, etc., d'y procéder sous peine de crime de faux, à tous messagers d'y apporter affaires, sur peine de la vie. Et sur le fait aussi des gens de guerre des Princes, dont chacun demande l'éloignement, ils ont prié et obtenu que l'on remît à lundi, parce que cejourd'hui il leur falloit aller en la Chambre des Comptes et en la Cour des Aides, comme ils y ont été, et trouvé les auditeurs de celle-là prétendant délibérer sur leur vacation, translation hors de Paris et députation pour remontrances vers le Roi, à quoi la Chambre incline, résolue pourtant à obéir en toute extrémité et ainsi remise à mardi prochain.

Grande expectation sur ce qui se doit être passé ce jourd'hui par le secours prétendu de Montrond, qui, faute de ce, doit être demain rendu par le marquis de Persan, y commandant, au comte de Palluau assiégeant, bien campé, fortifié de mille chevaux de l'armée

du Roi, à lui menés de deçà de l'armée du Roi et de trois belles compagnies franches, y envoyées de Saintonge.

Lettres de Compiègne, comme le maréchal d'Estrées y est arrivé de Soissons, sa femme avec lui, et a été fait ministre d'État.

Vendredi au soir 30, la milice des Princes ayant quitté ses postes de Saint-Cloud et environs, se vint rendre à six heures ès faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, voulant y loger. Il y eut barricades et résistance des habitants, même d'aucuns bourgeois, qui, de la ville où ils logent, viennent auxdits faubourgs où ils ont des maisons, prêter secours, comme le sieur du Vaussel, marchand linger et dixainier d'entre les deux portes du Palais, qui, ce jour, et le lendemain samedi soir, qu'il y eut à pareille heure pareille alarme par ladite milice, en grand devoir de la repousser, et fut trouver S. A. R., à qui il fit ses plaintes. Et le prince de Condé y fut le lendemain dimanche et fut prendre deux soldats français qui avoient l'un arraché une porte d'une maison et l'autre fait vanterie d'avoir tué les jours précédents des bourgeois (entre lesquels, peu en nombre, le nommé Aimé, apothicaire à Saint-Marcel, a été fort regretté) et les livra entre les mains du prévôt des bandes pour être exécutés le lendemain lundi; même reprimanda le sieur de Valon et tira l'épée sur lui pour n'avoir pas réprimé ses soldats.

Avis que le corps de l'armée des Pays-Bas du duc de Wirtemberg est près Sésanne en Brie. Le comte de Hennin-Bournonville, maréchal général de bataille, commande l'infanterie allemande; ses deux frères cadets, vicomte de Barlin et baron de Capres, y ont chacun, comme lui, un régiment.

Le chevalier de Guise, ayant déserté la Cour, s'est jeté avec le duc Charles, qui fait diverses propositions pour ses intérêts.

Instructions au baron de Saint-Romain, envoyé auxdites troupes des Pays-Bas pour les amener vers Paris, portant de s'en aller trouver l'Archiduc pour l'assurer que, nonobstant la retraite du cardinal Mazarin à Bouillon, il ne posera point les armes.

La jeunesse, qui est distribuée par les quartiers et colonelles de la ville dans les compagnies, se trouve toutes les fêtes et dimanches, depuis quelques semaines, dans le Pré-aux-Clercs et plaine de Grenelle, où ses officiers lui font faire l'exercice.

SEPTEMBRE.

M. du Plessis-Guénegaud en mois de secrétaire d'État.

— Dimanche, premier jour de septembre (*fugit*), le président de Mesmes-d'Irval, ayant couché, avec sa femme (qui a perdu sa mère, la vieille dame Broussel) et son fils, le comte d'Avaux, conseiller en Parlement, à Fresnes-Guénegaud-lez-Marne, confluent de la Beuvronne, se trouve en Cour à Compiègne, dont ils se doivent rendre en leur séance au Parlement à Pontoise, le mardi soir 3 ensuivant; ils venoient de Cramayel, leur terre en Brie.

Le maréchal de L'Hôpital veut être reçu dans Troyes par le sieur Denyse, maire et les habitants, au son de douze canons mis sur les remparts, comme seul lieutenant général au gouvernement de Champagne, quoique le marquis de Praslin, gouverneur de la ville et bailliage de Troyes, ait aussi qualité de lieutenant du Roi en ladite province. Il est là pour assembler la noblesse et les communes et s'opposer aux troupes des Pays-Bas qui sont vers Sézanne, Provins, Méry, etc.

On signifie à la Cour des Aides en général et à tous les officiers en particulier, dans leurs maisons, la translation que le Roi en a faite à Pontoise, avec jussion de Sa Majesté de sortir de Paris, en date du 29 août dernier.

— Lundi 2, assemblée en Parlement, continuée au mardi 3, où les Princes ont persisté à leur nouvelle déclaration, exhibée le lundi et dressée, dit-on, par Fouquet, sieur de Croissy, conseiller de la troisième, de leur cabale; et y a eu arrêt imprimé.

Ladite déclaration des Princes aussi imprimée.

Lettre du Roi au duc d'Orléans, lue en Parlement le lundi, a été publiée, imprimée en la ville. Elle revient à l'instruction envoyée au baron de Saint-Romain, qui est l'un des envoyés des Princes vers les ducs Charles et de Wirtemberg, qui sont avancés jusqu'à Sézanne-en-Brie, seize lieues de Paris.

Le duc de Wirtemberg y est en personne; le comte de Hennin-Bournonville y est maréchal de bataille général, et commandant l'infanterie allemande; son troisième frère y est colonel d'un régiment allemand entretenu, s'appelle vicomte de Barlin, ayant pour l'un de ses capitaines son frère cadet, le baron de Capres.

— L'avis de la rendition de Montrond, du premier septembre,

porté par courrier à la Cour, arrive de Compiègne à Paris le mercredi matin 4 de septembre.

Les Princes, fort déchus dans l'opinion de toute la ville vont en la Chambre des Comptes, — d'où le procureur général va en Cour sur le sujet de la translation, et cependant la Chambre cesse toute fonction dès à présent, — et en la Cour des Aides, résolue à sa translation et à obéir à l'arrêt.

Ce jour, les douze chanoines de Notre-Dame, députés de leur chapitre, devoient partir pour aller à Compiègne supplier le Roi de retourner en la ville de Paris; mais leurs passeports ne sont pas encore venus de la Cour.

Les six corps des marchands travaillent fort à faire semblable députation; celui des lingers, entre autres, insiste à cela tout à fait.

La milice des Princes achève son pont de communication par bateaux du Port-au-Plâtre, faubourg Saint-Antoine, à la bouche de Bièvre, et campement ès saulayes et poudrières, derrière le Jardin des Plantes Royales et de M. Mélian. Ce pont n'a pas été tout clos et achevé et n'a rien duré.

Force officiers quittent. Le sieur de Valon, gourmandé par le prince de Condé et foulé même par Mademoiselle, non recous par le duc d'Orléans, à qui il est, se voit aussi nécessité à la retraite.

Avis qu'il y a trêves pour huit jours entre l'armée du Roi, sous le maréchal de Turenne, en Brie, au travers de Lagny et Corbeil, et les Lorrains et Wirtembergeois, qui sont vers Sézanne.

On dit que les ordres sont à Montrond pour la démolition : et néanmoins M. d'Angoulême, qui étoit dans Saint-Amand, a été mis dedans Montrond, où il est gardé.

Jeudi matin 5, bruit que le maréchal de Turenne s'étant écarté, les Lorrains et Wirtembergeois se sont avancés jusques vers Créteil et Charenton; — en partie vrai.

Ce matin, le Parlement à Paris assemblé, sur ce que Béchefer, substitut du Procureur Général, a représenté qu'il y avoit un paquet du Roi mis en sequestre au greffe dès le mois dernier, jusqu'après la retraite du cardinal Mazarin, a été ledit paquet ouvert et [trouvé] contenir la translation du Parlement à Pontoise; sur quoi on a délibéré et remis à demain.

L'après-dîner, assemblée en l'Hôtel de Ville, où les Princes ont été; et y a été résolu que députation du Corps de ladite Ville seroit faite vers Sa Majesté par deux échevins, conformément à l'arrêt du Parlement du 3 septembre dernier, et que le procureur du

Roi de la Ville iroit en Cour pour en rapporter les passeports pour ce nécessaires.

Ce soir, l'on fait des feux de joie et d'artifices pour le jour natal du Roi au quartier de la Croix-du-Tiroir, où le duc de Beaufort passa; et, disent aucuns, qu'il n'en témoigna pas être content.

La nuit, les prince de Condé et duc de Beaufort ont passé par leur pont des saulayes ou camp de Saint-Victor au faubourg Saint-Antoine, et fait marche avec leur milice (au moins l'allemande) par Charenton ou Saint-Maur, en Brie, jusqu'aux troupes de Wirtemberg.

— Cependant, le duc de Lorraine, les ayant rencontrés, est arrivé dans Paris vendredi 6, matin, et a dîné au Palais d'Orléans, en l'appartement du maréchal d'Estampes, auquel il a donné la bonne place pour éviter contestation avec le Prince, qui y a dîné aussi. Le reste du jour s'est passé en conférence, et le Prince s'en étant retiré, M. de Châteauneuf s'est montré et a conféré; puis, le lendemain matin, samedi 7, on a fait faire une course à Compiègne par un exprès, dépêché du sieur Goulas, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale.

Ce matin, le Parlement à Paris continuant son assemblée d'hier, aussi sans les Princes, a arrêté que très humbles remerciements seront faits de leur part au Roi pour l'éloignement du cardinal Mazarin, et très humbles remontrances à Sa Majesté sur le sujet de leur translation; a ordonné que, durant le temps de vacation, qui commence demain 7, il y aura toutes les semaines deux assemblées audit Parlement pour les affaires publiques.

Lettres de Compiègne, du jour d'hier 5, portant que le Chancelier de France ayant longtemps attendu à Paris les passeports de M. d'Orléans, s'est évadé et rendu à la Cour, où il est; et que le président de Mesmes-d'Irval en étoit, ce matin-là, parti, pour se rendre le soir même à Pontoise, au Parlement qui y est.

— Samedi 7 se publie en ville la harangue faite par les femmes à Son Altesse Royale. Il y a quatre ou cinq jours qu'elles le furent trouver, lui demandant la paix et le retour du Roi. Mais lui leur dit qu'il ne leur pouvoit donner qu'une paix fourrée, et qu'il valoit mieux n'en avoir point du tout.

Les fanfares des trompettes du duc de Lorraine sonnent sur le Pont-Neuf, à huit heures du matin. Ses troupes sont vers Villeneuve-Saint-Georges; celles du maréchal de Turenne occupent

depuis Créteil par la hauteur de Valenton, poste qu'elles tenoient dès l'autre fois qu'elles firent retirer celles de Lorraine, le Roi étant à Melun. Toutefois, on me vient de dire qu'elles sont toutes du côté gauche de la rivière, sur les côteaux de Longboyau.

Ce jour est le dernier des séances du Palais et avec lequel il cesse jusqu'à la Saint-Martin, commençant ses vacations le lendemain 8.

Ce même jour, à sept heures du matin, M. le président de Guénegaud, de la troisième des Enquêtes, est, sans passeport et sans façon, sorti par la porte du Temple avec ses valets, comme bourgeois allant à pied au faubourg pour affaire; et a trouvé en l'hôpital Saint-Louis le sieur de Benard-Resay, conseiller en la quatrième, un peu devant sorti, et qui l'attendoit. De là à pied, vêtus en bourgeois, sont passés par traverse, de marais en marais, à la Villette et de là à la Chapelle, où ils ont attendu le coche de Pontoise, où ils avoient quatre places retenues, et s'en sont ainsi allés à Pontoise, se rendre à la séance y établie de la part du Roi.

Le soir, sur les cinq heures, Emmanuel de Guénegaud, cinquième et dernier fils en l'ordre des vivants, très beau brun, sevré à seize mois le mois précédent, par la grossesse survenue à sa nourrice, est mort; et, le lendemain matin 8, ouvert par Claquenelle, chirurgien, présents les MM. Rencas et du Clos, s'est trouvée la moitié gauche de la tête molle et pourrie comme charpie, le cœur tout flétri, le poumon sec, le foie beau, mais le cystis plein d'eau blanchâtre, le bas-ventre et.....[1] intérieurement gangrenés. Il y a plus d'un mois que la servante des enfants, Jacqueline, le laissa aller en descendant d'un carrosse; mais il ne tomba point jusqu'à terre et n'en pleura point; on a voulu dire que sa tête en avoit été offensée. Il a été mis en carrosse, porté à cinq heures du soir à Saint-Paul, y reçu par six enfants de chœur et treize prêtres, qui, après louanges à Dieu, l'ont fait mettre en la cave de la chapelle des Guénegaud, un cercueil de bois en attendant un de plomb pour demain. Il y a été porté sans écriteau.

— Dimanche au soir, sur les six heures, le camp du Prince aux saulayes, poussé par gens du Roi, qui, passés quatre cents chevaux par un pont subitement fait à Villeneuve-Saint-Georges, éminence de qui le maréchal de Turenne occupe, poussèrent les gens des Princes avec leur bagage jusqu'à la porte Saint-Bernard;

1. Blanc au manuscrit.

mais la garde ne les a pas laissés entrer en la ville. Elle tua une femme allemande qui s'y jetoit de force et fit passer Rochefort, valet de pied, courrier, avec les livrées du Roi, dans la ville.

Force volontaires sont sortis de Paris pour les soutenir, et même le conseiller Portail fut faire tirer deux volées de canon de la Bastille ou boulevard de l'Arsenal sur les gens du Roi, qui se retirèrent.

Divers bruits du maréchal de Turenne, aucuns soutenant qu'il ne peut subsister en vivres en son poste de Valenton ou de Montgeron, et qu'il faut qu'il se retire par défilé, où le Prince de Condé l'attend; autres, qu'il est bien résolu de combattre et le Prince et le duc Charles et les forces des Pays-Bas, quoique plus faible de trois mille hommes.

— Lundi 9, sur les trois heures, la milice des Princes passa du faubourg Saint-Victor, où elle avoit couché dans les fossés de la ville, par la porte Saint-Bernard, et, à travers l'île Notre-Dame, gagna la rue Saint-Paul, et, passant par la porte Saint-Antoine et faubourg, s'en alla, vers Charenton et Saint-Maur, se joindre au corps de Wirtemberg. Le régiment allemand du comte de Hélai, qui les menoit en personne en buffle brodé d'or, à cheval, et les troupes de Tavanes, quelques femmes allemandes à cheval et garces françoises en chariots, valets et goujats faisoient environ deux mille personnes, autres disent six cents.

Ce matin lundi 9, à sept heures, est sorti le cardinal de Retz pour aller en Cour vers le Roi à Compiègne, bien escorté de gens, même à cheval. Il y avoit vingt-huit carrosses à six chevaux pour la députation du chapitre de Notre-Dame de dix-sept chanoines et dignitaires, des curés, dix-neuf, et même des maisons religieuses de Paris, comme Saint-Victor, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs.

La cérémonie, que M. de Berlise fit, d'aller prendre en un carrosse du Roi le camérier du Pape avec le cardinal de Retz, auquel il a apporté le bonnet rouge, et comme il le mit entre les mains du Roi, avec le bref de Sa Sainteté, et que le Roi les remit audit Cardinal, et le reste de tout cela, qui s'y passa le 11, est raconté dans *la Gazette* de samedi prochain 14.

— Mardi et mercredi 10 et 11, le maréchal de Turenne tenoit la Villeneuve-Saint-Georges, où il avoit de la cavalerie et un pont de bateaux qu'il ne tient pas tout clos, et y laisse du passage vide. Il est campé à la hauteur au-dessus, qui s'appelle Montgeron,

lieu rocheteux où y a vignoble. Il est très fortement posté, mais il n'a pas bien des vivres, principalement pour la cavalerie, jusques et depuis Valenton vers Brevannes et Crosnes, tirant vers le parc de Grosbois, par la grange du milieu ou de Chevery; et là est le maréchal de la Ferté-Sennecterre, qui le serre et clot, tous deux retranchés et munis de tout, particulièrement de bons canons; plus outre, et dans Grosbois même, loge le duc Charles, puis les Wirtembergeois, deçà la rivière et vallée d'Yerre, y occupent par Villecresne jusqu'à Montgeron et à la Seine, où ils ont leur pont, vis-à-vis d'Ablon.

Le prince de Condé est parmi eux, avec ce qu'il avoit de milice et bagage à Paris, qui y alla lundi. Il parle fort d'attaquer les maréchaux et se plaint du duc Charles, qui semble n'y être pas porté. On dit que la Cour lui a envoyé pouvoir de faire sa paix, même celle d'Espagne, à très avantageuses conditions, pourvu qu'il se retire vers la frontière.

Paris regarde cela d'une sorte et d'autre, selon les intérêts et différentes passions.

Avis de Compiègne que M. de Vendôme, qui y étoit, en est parti pour s'en aller à Calais, où son armée navale se doit être rendue, ou rendre au plus tôt, pour le secours de Dunkerque; qu'il n'a point voulu du ministériat, mais que M. d'Elbeuf le poursuit et qu'il y aura différend entre lui et le prince Thomas pour la préséance.

— Jeudi 12, le Parlement à Paris s'assemble, comme il a résolu de faire, deux fois la semaine pour les affaires publiques, durant les vacations. Le duc d'Orléans s'y est trouvé, qui a dit attendre son courrier de Compiègne, et la remise a été à lundi. Il y a lu une lettre que tout nouvellement il a écrite au Roi. Il dîne chez M. de Chavigny et va au camp, où il mène — remène, car il est à Paris dès hier, et y fut chez la duchesse de Chevreuse, — le duc Charles et le ramène le soir coucher à Paris.

M. le Prince demeure au camp, à Grosbois, et les siens doutent si son traité pour Stenay, Jametz et Clermont est achevé avec le duc Charles, qui, sans cela, s'en veut retourner.

Lettres du duc de Damville, que la Reine est fort adoucie et disposée à toutes conditions d'accommodement supportable; que l'on parle que la Cour retournera bientôt à Saint-Germain-en-Laye, et qu'il y a ordre déjà aux pourvoyeurs.

On attend le retour et l'effet du voyage du cardinal de Retz en Cour et de la députation du Clergé.

Le duc Charles, ayant couché la nuit chez les Plessis, baigneurs étuvistes au coin de la rue des Quatre-Fils-Aymon, près le carrefour de la Perle et des comédiens de l'Egoût-du-Marais, fut, ce jeudi, à son lever, chez le duc d'Orléans lui faire sa cour, le mena dîner chez M. de Chavigny et de là au camp, d'où il le ramena.

Ce même matin 12, la Chambre des Comptes, les semestres assemblés, résolut de se transférer à Pontoise et ferma sa Chambre, envoyant ses députés en Cour pour y témoigner cette obéissance.

Avis que le cardinal Mazarin est dans Bouillon; autre, du 7, de Sedan, qu'il y est encore.

Ce soir, le comte de Hennin, maréchal de bataille général du corps de Wirtemberg, décampe d'une ferme d'au delà de la rivière d'Yerre, et, tirant vers Paris, vient camper à Boissy. Trois cents chevaux turennois furent pris au fourrage.

— Vendredi matin 13, gens de Turenne, passés à leur pont de Villeneuve-Saint-Georges, vont à Ablon, en chassent la garnison que le prince de Condé y tenoit et se rendent maîtres du château et cours, où le gentilhomme, sieur de Montigny, brave huguenot, avoit exactement resserré ses moissons bien conservées avec celles de ses paysans.

Lettre de Compiègne de ce jour, comme le précédent 12; le cardinal de Retz avoit eu son audience publique, où il avoit conjuré le Roi de retourner au plus tôt dans sa ville de Paris; à quoi Sa Majesté avoit répondu tel être son désir, et que, pour l'effectuer, elle s'en iroit à Saint-Germain-en-Laye en peu de jours. Les sieurs Servien et Le Tellier ont fait la réponse à cette harangue et la font imprimer pour être envoyée à Paris débiter.

Le soir, ce cardinal eut son audience secrète dans l'oratoire de la Reine, où il fit grandes protestations de fidélité au Roi et d'affection au cardinal Mazarin.

L'abbé Fouquet, en pourpoint de toile blanche, l'épée au côté à l'heure du dîner.....[1].

— Vendredi 13, ledit cardinal et les députés vont coucher à Senlis pour être à Paris le...[2] au soir.

Vendanges ouvertes à Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes,

---

1. *Sic.* La phrase est restée inachevée.
2. Blanc au manuscrit.

Ruel, Nanterre et toute cette contrée. On en amène le vin à mesure qu'il est mis aux muids, voire étant encore dans les cuves, à sauveté dans Paris, à cause du retour des gens de guerre que l'on dit être prêts à y retourner.

— Dimanche 15, le curé de Saint-Jean-en-Grève, l'un des curés députés de Paris, témoigne en son prône l'inclination que la Reine a de voir tout pacifié et le Roi dans Paris.

Ce jour, le duc Charles étoit à Paris et passa sur le Pont-Neuf, seul en un carrosse de M. d'Orléans. Quelques bourgeois alloient disant hautement qu'il le falloit jeter dans la rivière.

Le cardinal de Retz fait, ce jour, sa visite à M. d'Orléans avec camail et rochet et sa grande chappe rouge et le bonnet de cardinal, qui a semblé fort petit. Il s'est couvert avec Son Altesse Royale.

Lettres de Son Altesse Royale au Roi du 7, à Paris, avec une réponse du Roi du 12, à Compiègne, très précise et sévère, et parlant en Roi, se voient à Paris cejourd'hui, imprimées à Compiègne toutes deux.

M. le baron de Capres-Bournonville, amené malade d'une petite fièvre en cette ville, rue du Mail-Montmartre, au logis du duc son frère, y guérit dans trois jours — (le vicomte de Barlin son frère, plus âgé, et colonel d'un régiment allemand entretenu, y vient aussi du camp de Boissy le 19), — me vient voir le 18. Le 19, M. le comte de Hennin, son frère aîné, arrive à Paris et me vient voir dès le soir et m'apprend toutes les particularités des postes et forces des deux partis.

— Lundi 16, publication de la harangue faite au Roi à Compiègne, le 12, par le cardinal de Retz, qui est une pièce vraie et bonne, venue deux jours après une fausse et supposée, fort méchante.

Assemblée au Parlement de Paris, où le duc d'Orléans se trouve et où il y a eu tant de divers avis s'entrechoquant, qu'enfin l'on en est demeuré à celui du maréchal d'Estampes, que Le Boindre, conseiller de la troisième, a relevé et poussé, qu'il falloit attendre le retour de Rolin et de Joyeuse, envoyés de M. d'Orléans en Cour depuis deux jours, avec lettres de sa part; et que, en attendant leur retour, il écriroit et y enverroit encore presser qu'il plût au Roi recevoir les députés de deçà pour l'accommodement.

Le bruit continue que les Princes ont envoyé des troupes pour reprendre les postes de Saint-Cloud et des environs; pour cela, l'on hâte tant qu'on le peut la vendange.

Ce jour, Mademoiselle fut voir les camps de Lorraine et de Wirtemberg. Madame du Plessis de Guénegaud, qui y fut par cette occasion, entretint fort, de la portière de son carrosse, le comte de Hennin-Bournonville, dont elle a une estime incroyable; duquel, ce même jour, je reçus lettres contenant quelques particularités de la précédente dernière visite que M. d'Orléans fit en son camp, qui fut de faire attaquer escarmouches et tirer force volées de canons d'un camp dans l'autre; car ils sont près l'un de l'autre.

M. le Prince donna à Mademoiselle à dîner dans Grosbois.

Le maréchal de Turenne, si bien posté, retranché et muni, que plus de vingt mille hommes ne le sauroient forcer, au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges, où il a triple pont sur Seine, quand il n'en avoit que quatre mille; mais il en a plus de six mille, et le maréchal de la Ferté-Sennecterre plus de deux mille.

— Mardi soir 17, force fusées sur le Pont-Neuf.

Ce soir, sur les dix heures, les camps des armées prirent l'alarme; M. le Prince, qui est à Boissy et à Limeil, mêlé au corps de Wirtemberg, qui est de plus de quatre mille hommes, et le sien avec celui de M. d'Orléans, commandé par le duc de Beaufort, de plus de trois mille, sans M. de Lorraine, qui en a sept mille, à savoir quarante cornettes de cavalerie, qui font quatre mille et huit, et dix escadrons d'infanterie, chacun de trois à quatre cents hommes.

L'armée de nos deux maréchaux est de huit mille, le tout, de confession mutuelle et constante entre les deux partis.

En cette alarme, le marquis de Lauresse-Montmorency fut tué par le grand feu des lignes des maréchaux, et Saint-Ybar blessé, ce qui fit retirer M. le Prince; mais les maréchaux, craignant qu'il ne retournât à l'attaque, prirent encore l'alarme à minuit, sans que le Prince, se contentant de sa perte et de cinquante chevaux de plus, se remuât.

Le duc de Wirtemberg, malade à Paris en l'hôtel de Condé. Son corps d'armée est posté à Boissy et Limeil, ou Limey, avec celui des Princes, commandé par le duc de Beaufort, qui a réputation d'être fort sur ses gardes, vigilant et continuellement faisant

patrouille, dont M. le Prince, qui y est aussi d'ordinaire, parle assez souvent.

Le duc Charles à Paris, logé chez les Plessis, baigneurs, près les Comédiens du Marais.

Les étrangers et Princes ont leur poste plus proche de Paris, et leur pont aussi passant sur une île en Seine vis-à-vis de Choisy.

— Jeudi et vendredi, divers bruits du secours de Dunkerque par l'armée navale du duc de Vendôme; et au contraire, de la prise de cette armée, au passage de Calais, par les Anglois, et de la reddition de Dunkerque aux Flamands, qui vont assiéger La Bassée.

Barcelone se perd et Casal est fort pressé.

Les Lorrains portent l'écharpe jaune, les Princes et tous François et Lorrains, Wallons, Allemands de Tavanes et Clinchamp, la portent bleue. Wirtemberg a quitté la rouge et n'en porte point du tout. M. le Prince a donné des galons bleus aux écharpes jaunes des Lorrains, et le duc Charles des galons jaunes aux écharpes bleues des François et première armée des Wallons, Lorrains et Allemands des ducs de Nemours et Beaufort, Clinchamp et Tavanes.

Mademoiselle et toutes les filles et femmes qui l'accompagnèrent prirent des galons bleus et jaunes.

— Jeudi 19, en assemblée qui tint au Palais, à Paris, on ne parla que de paix. En celle de l'Hôtel de Ville, après dîner, tout de même, le président ès Comptes Aubry, homme royal, et de son naturel hardi, le premier et doyen des conseillers de Ville, insista qu'il falloit faire députation et instance continuelle au Roi pour l'obliger à revenir en sa ville de Paris; aucuns rebatant cela, demandant que cette délibération fût remise à lundi prochain, comme elle a été, et celle aussi du Parlement, afin que M. d'Orléans y puisse être. Ledit président a dit qu'il falloit donc trouver les moyens de chasser les armées étrangères qui étoient à la vue de Paris et dévoroient, non seulement la campagne, mais aussi la ville (car la ville leur fournit des vivres, nonobstant l'opposition d'aucuns échevins), laquelle il falloit empêcher qu'elle ne leur fournît plus de vivres, lesquels, à la fin, nous affameroient; cela tirant de long, comme il y a apparence, attendu que le Parlement n'a plus d'entremise vers le Roi, ni de pouvoir pour l'accommodement.

Sur lesquelles paroles, le conseiller Quélin, à présent de l'Édit, s'est levé et a appelé ledit président mal avisé et l'a voulu comme frapper. Un échevin s'est mis entre deux et a dit que M. d'Orléans l'avoit envoyé quérir et dire qu'il désiroit de se trouver à l'assemblée, et qu'il prioit que l'on la remette à lundi prochain.

— Samedi 21, ordre de M. le Prince, qui est demeuré au camp, tandis que les ducs de Lorraine et de Wirtemberg sont à Paris, et même le comte de Hennin et le vicomte de Barlin, son frère, qui n'en partira que demain, après avoir dîné chez le duc de Sully, de s'y rendre demain,

— dimanche 22, sous peine de perdre leurs charges.

On croit qu'il y aura quelques remuements des camps.

Hier 21, le maréchal de Turenne chassa, défit et prit mille chevaux du Prince, dont on supprime la nouvelle à Paris; mais il n'y en a, à la vérité, tant.

C'est le maréchal qui s'est saisi du passage et environs de Lagny avec quinze cents chevaux, et court dans la Brie, où il prend les fourrageurs des ennemis; et, d'une autre part, le long de la rive droite de Marne, vient enlever ceux qui, par Charenton et bois de Vincennes, vont à Paris recevoir les vivres que l'on leur y fournit.

Hier, M. d'Orléans se laissa persuader d'écrire à la Reine une lettre, dit-on, pleine de douceurs et de soumissions.

— Lundi 23, assemblée au Palais à Paris, où l'abolition que M. d'Orléans a fait donner au duc de Beaufort pour son duel avec le duc de Nemours, qu'il a tué, a été enregistrée, quoi qu'elle ne soit pas scellée. C'est comme lieutenant général du Roi et de l'État, ou comme généralissime des armes et général du parti, dans lequel le cas s'est commis, entre chefs qui étoient sous lui. Elle a été, disent les autres, expédiée en la forme de celles du Roi, mais en la petite Chancellerie du Palais.

Arrêt de la Cour des Aides pour sortir de Paris et obéir à la translation de leur séance dans Pontoise.

— Mardi matin 24, assemblée de trois à quatre cents personnes, simples et notables bourgeois, dans le Palais Royal, maison du Roi, méditée dès hier. Le maréchal d'Estampes y étant allé, de la part du duc d'Orléans, savoir quelle étoit cette assemblée et sous quelle autorité elle se faisoit, ils lui ont répondu que c'étoit sous celle du Roi, et pour le ramener en sa bonne ville de Paris, afin

qu'il lui donnât la paix. Et lui ont montré en leurs chapeaux des petites enseignes de papier, disant que la paille étoit rompue.

Aucuns m'ont dit qu'on a crié : « Point de Princes! Vive le « Roi, notre seul souverain. »

Autres disent que Mademoiselle y passa, fit ôter le papier et reprendre la paille, et qu'aucuns bourgeois délibèrent de se jeter sur cette assemblée, qu'ils appelèrent Mazarins.

Le conseiller de la Grande Chambre, le sieur Prévost, abbé de Samer et chanoine de Notre-Dame, y étoit comme chef ou notable. Ils parlent de se rassembler vendredi prochain.

— Mercredi 25, on dit que M. d'Orléans a fait cette nuit prendre quelques-uns de l'assemblée d'hier, ce qui ne se confirme pas.

Avis de Pontoise que les sieurs Fraguier, conseiller en la première, et Godard-Petit-Marais sont arrivés à Pontoise, en leur séance.

— Ce soir, le jeune duc de Bournonville arrive à Paris; et, le lendemain matin, jeudi 26, l'abbé Fouquet, après avoir été trois heures en conférence avec le sieur Goulas, en est parti pour la Cour avec un trompette de Son Altesse Royale.

Le Roi, parti de Compiègne le 23, couche à Creil-sur-Oise et tire à Mantes.

M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, couche à Pontoise, avec M. le président son frère, le 24.

Avis que l'avocat Constant, bordelois, fort habile homme et royal, est parti de Compiègne avec force dépêches; et que le duc de Candale en est aussi parti le 21, pour aller en Guyenne commander l'armée, que l'on a nouvelles être toute jointe.

— La Cour écrit, du vendredi 27, de Mantes, que le lendemain 28, au soir, elle sera à Pontoise.

— La nuit du 27 au 28, le premier imprimeur du Roi, A. Estienne, allant avec ses gens par les rues, affichant en placard une déclaration nouvelle du Roi donnée ce 26, à Mantes, par laquelle le Roi lève la.....[1] et modification apposée à l'édit de son amnistie par son Parlement séant à Pontoise, en réservant les cas commis les 25 juin au Palais et 4 juillet ensuivant derniers,

1. Blanc au manuscrit.

en l'Hôtel de Ville, pour tous bourgeois et habitants de Paris, sans parler en aucune manière des Princes ni de leurs gens.

Le paquet de hardes, où il y avoit une belle robe de chambre en petit gris, un habit complet noir de beau drap d'Espagne, le manteau de panne, porté par le coche de Pontoise à M. le président de Guénegaud, lui a été volé.

Ici finissent les Mémoires ou Journal de Monsieur Dubuisson-Aubenay; du moins, c'est tout ce que nous en avons[1].

---

1. Cette note est de l'écriture de Le Breton fils, prêtre de Saint-Sulpice, exécuteur testamentaire de Dubuisson.

Nous avons déjà fait observer que Dubuisson avait poussé jusqu'à l'avant-veille de sa mort la rédaction de son journal. On a vu en effet dans la *Notice* en tête du premier volume qu'il mourut à l'hôtel de Nevers le 1er octobre 1652, à onze heures du matin.

APPENDICE.

I.

Lettres de Dubuisson-Aubenay a d'Hozier et a Godefroy.

1634-1647.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Je vous aurois rendu mes debvoirs de lettre depuis que je suis par deçà, si je n'avois espéré de vous y veoir, une fois que nous avons sceu que vous veniez jusques à Monts en Haynaut, et desespéré, ou pour le moins tenu fort difficile de vous faire tenir de nos nouvelles une autre fois que le Roy allant à Chasteau-Thierry et de là en Lorraine, je ne sçay quelle opinion me vint que vous seriez du voyage.

Depuis que je suis en ceste ville, j'ay fait deux divers voyages aux champs, aux terres les plus voisines que M. le duc de Bournonville ayt icy, et je pars dans six jours sans faute pour l'aller trouver à Lille, où je seray justement à temps pour y recevoir l'honneur de vos com-

---

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 81.

Les trois premières lettres à d'Hozier sont certainement de 1634. — La première lettre, malheureusement mutilée, est antérieure à la fuite de Bournonville de Lille qui eut lieu au milieu de cette année. Elle fait allusion à la mission secrète de d'Hozier aux Pays-Bas pour décider le retour de Gaston, à l'expédition en Lorraine de Louis XIII et à la soumission définitive du duché cette même année. — La seconde, datée du 19 octobre, se rapporte à la rentrée de Gaston, à son passage à La Fère et au voyage de Bouthillier au-devant du prince jusqu'à Soissons en octobre 1634. — La troisième, du 7 décembre, parle du siège de Maestricht par les Espagnols et de l'arrivée du Cardinal Infant qui prit le gouvernement des Pays-Bas tout au commencement de 1635.

mandements, si tant est que vous m'en vouliez charger par le courier de Lille, qui part comme celuy de Brusselles et n'a qu'un mesme et seul facteur, au « *Fer à cheval.* » Vous l'addresserez chez M. Desprais-Salomé, vis-à-vis de Saint-Maurice, à Lille, parce que toute la famille de M. le duc est à Bondu, une lieue à costé.

Les nouvelles icy ne sont pas gayes depuis la rendition de.....[1] le retour du Roy, qui emmène à Paris.....

Le fort de la Philippine que l'on pensoit.....

Don Gonçales et le comte de la Feira..... estoient allés avec force monde dem..... Hollandois qui l'ont incroyablement rendu plus fort en moins de rien, et ont repoussé et battu iceux des nostres qui le vouloient approcher.

Ce que l'on peut faire, c'est un contrefort pour brider leurs sorties et courses vers Gand.

Leur armée de terre a passé la Meuse et tire vers Luxembourg, ce qui fait croire qu'elle se grossira du licenciement de la françoise pour, puis aprez, entreprendre par Namur ou Juilliers ou mesme par Thionville et Luxembourg.

L'armée de deçà, commandée par le marquis d'Ayetona, est vers Namur et Liège, qui suit l'autre et ne l'esloigne guères de place, non plus qu'elle a fait jusques à icy de puissance; mesme on tient icy constamment qu'elle est plus forte que l'autre depuis que la cavalerie suédoise s'est retirée. On croit que c'est pour estre ou au siège de Constance, pour le subject duquel les Suisses catholiques et protestans sont divisés et prests de s'entrebattre, ou en Suabe, sur le passage du duc de Feria, que l'on croit debvoir estre dans peu de jours à Brissac.

Quelques soldats à cheval retournés par deçà et à grandes journées, comme ils m'ont raconté, ont asseuré que Schaffenbergh, lieutenant d'Aldringer, avoit deffait mille chevaux du parti suédois dont les quatre cents estoient françois et puis avoit joint le duc de Feria. Je m'asseure que vostre *Gazette* conte le contraire.

Obligez M. le duc de vos nouvelles, car je les luy feray.....[2] comme vostres et surtout n'oubliez l'arrivée du..... de Lorraine.

Vous me permettez bien de baiser les mains à Madame vostre femme, et à me dire comme je suis véritablement

Vostre très humble et affectionné serviteur.

Du Buisson.

Je vous escris du lict, où une legère..... m'a condamné depuis quelques jours.

---

1. Le feuillet est écorné par en bas, de sorte que les cinq dernières lignes de la page sont tronquées.

2. Même observation.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Je vous ay escrit samedy dernier et vous ay mandé l'arrivée et séjour de Monsieur, frère du Roy, à la Fère, et comme M. le duc de Bournonville l'avoit esté veoir, ce que je vous prie ne dire point qu'entre nos amis. Depuis cela, il est parti pour Soissons, où M. Bouthillier doibt, à ceste heure, l'avoir vu. On croit qu'il prend le chemin de Touraine.

Cependant l'Infant Cardinal est arrivé à Cologne, et, croit-on, que dans peu de jours il sera à Brusselles.

Les Impériaux se remettent bien en Allemagne, où quantité des troupes de deçà tirent. De dix-huict compagnies d'infanterie, qui estoient en ceste ville en garnison, cinq du régiment de Praslin partirent lundy pour aller à Péronne; reste icy encore une du régiment mesme, commandée par le chevalier de Praslin; puis les douze, ou régiment entier de Brasens, qui partent l'un de ces jours pour aller en Allemagne. En sa place, nous aurons celuy de Genlis, ou partie avec d'autres.

Nous avons quelques nouvelles des Pays-Bas par exprez de divers endroicts, dont je vous ay fait icy un billet à part, pour autant que nous croyons à propos qu'elles soient dans la *Gazette* et que vous pourrez donner ledit billet à M. Renaudot, comme vous venant du lieu dont il est daté, affin qu'il l'insère en sa *Gazette*. Vous obligerez le sieur Renaudot, comme je pense, et, comme je vous asseure, les cavaliers et tout le monde de deçà, à qui j'ay fait entendre que vous estiez l'homme du monde le plus accort et le plus propre pour faire ceste affaire-là; vous les obligerez donc extrêmement que cela soit dans la *Gazette* prochaine ou dans le premier *Extraordinaire*.

Je prendray aussy très grande et principale part en ceste obligation que nous vous aurons tous ensemble et demeureray,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

D. B.

Mes très humbles baise-mains à M. Bourdelot.

De Saint-Quentin, le 19 d'octobre [1634].

A d'Hozier[2].

Monsieur,

C'est pour me revancher de l'obligation que je vous ay de vos

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 21, p. 102.
2. *Id., ibid.*, t. 22, p. 84.

premières lettres et tascher d'en mériter de secondes. Les gens de guerre sont à ceste heure une notable partie des hommes de deçà. Toutes les villes en sont pleines et force villages mesme en ont en garnison. J'ay veu trois cens hommes logés en un hameau de trente maisons, c'est pour vous dire la presse qu'il y a et comment la frontière est petite pour tout le monde. Nous apprenons que, vers Bouillon et Charleville, sur les passages de Liège et de Luxembourg, il n'y en a pas moins, et que le marquis de la Force y est avec un corps d'armée de dix mille hommes.

On travaille aussy partout aux fortifications, et s'il y en a quelques-unes qui aillent lentement, ce ne sont pas les nostres. Nostre garnison est d'un régiment et demi d'infanterie. Les troupes de cavalerie sont dans les villages dessus les deux rivières d'Oyse et de Somme, affin de faire garde aux bouts aux entre deus et par les passages desdites rivières.

Ceux de Cambresis, en contrebatterie, ont levé cinq cents hommes de cheval en leurs pays, et ceux de Hainaut et d'Artois ne manquent pas de garnison.

Un exprez hier nous apporta nouvelles comme on entre librement dans Maestricht, quoyque les Espagnols tiennent tousjours lesdits forts qu'ils ont faits et occupés au-dessous et au-dessus. En beaucoup de lieux, il se dit que l'Infant Cardinal ne passera pas à cause des armées de France qui marchent au-devant. Mais les affectionnés à Bruxelles escrivent, sous caution, qu'il a eu une seconde victoire sur les Suédois, que tout le pays de Wirtembergh est gaigné et que l'armée catholique va assiéger Francfort.

Mes humbles baise-mains à M. Bourdelot. Prenez y part, la prenez bonne pour vous, vous asseurant que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Du Buisson.

De Saint-Quentin, le 7 décembre [1634].

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Le lendemain que j'arrivay ici, je vous escrivys les raisons de mon retardement et les longueurs de mon voyage. Depuis lors, je ne vous ay rien dict, parce qu'il n'y a rien eu à vous dire, si ce n'est comme nous avons passé le carnaval parmi les festins et les courses de bague dont il s'est icy imprimé un récit que j'ay envoyé à M. Bourdelot; et pour cela je me suis dispensé de vous faire couster du port pour

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 82.

chose qui ne vaut rien qui vaille, et que d'ailleurs vous avez veue sans doute entre les mains du petit cousin, et encor en celles de M. de Boissenie, à qui un pareil a esté envoyé, et qui n'aura pas manqué de vous en faire part.

Depuis ce temps-là, j'ay désiré de vos nouvelles et je n'en ay pas eu; mais pour ce que la saison commence à nous en aporter de loin, je ne veux pas attendre les vostres et vous veux encor ceste fois prévenir par les miennes.

Nous avons celles de la bataille donnée par le duc de Weymar à Jean de Werth, dont je ne vous dys rien, parce que nous n'en avons pas encor constamment toutes les particularités, et que peut estre vous les avez mieux que nous. On fait préparatifs de tous costés, et nos desseins pour ceste année ne sont point moindres qu'ils ont esté cy devant par les années les plus signalées.

Nos troupes, nouvellement levées en Liège, où est encor vostre bon amy le sieur d'Aiguebelle, sont fort belles, et les soins que nous avons apportés par deçà à les monter des bons chevaux de ce pays, avec les pouvoirs que nous en avons sollicités à outrance et obtenus avec importunité du Prince et des Estats, n'y ont pas peu servi.

M. de Turenne est à ceste heure là, ayant dimanche et lundy derniers esté icy, venant de Sedan, et couché céans. On parle que les ennemis veulent assiéger Aix-la-Chapelle, qui n'est pas une fort bonne place et de grande conséquence, et toutesfois elle sera pourvue, si le cas y eschet.

Il y a eu une entreprise sur Maëstricht, descouverte par un soldat pris par soupçon, qui en a accusé un bourgeois et quelques religieux.

En Poméranie, les Suédois font tousjours fort bien, et M. d'Avaux, par un heur qui luy est ordinaire, a conclu avecques eux le traicté cy devant commencé à Vismar, suivant lequel ils ne peuvent désormais traiter de trêve ni de paix, sinon par nous ou avecques nous.

Le bruit a esté grand que le comte Henry de Berghe avoit esté pris à la chasse près de la maison de Scheremberghe, ès quartiers d'Emrick; et nous l'avons en ceste ville, où les santés au reste sont fort bonnes et les divertissements de diverses sortes; et, dans la Cour, qui est aussy grosse qu'elle sçauroit estre, et, dans les promenades qui se font, par les beaux jours, que nous avons icy à souhait, et dans les comédies, qui ne nous manquent point d'un seul jour, si ce n'est le dimanche, par la troupe de Guérin, dit l'Espérance, les deux Barres, la Fontaine et son fils, et Cossart, dit docteur Fariolo, qui font du mieux qu'ils peuvent pour le théâtre qu'ils se sont basti dans le manège du Prince.

Tout presentement nous avons de Cologne les particularités de la victoire de Weymar, qui a pris prisonniers tous les colonels de Jean

de Werth et lui même en personne avec le prince Savelli. Le seul Lamboy s'est sauvé.

Ceste nouvelle occupe maintenant toute ceste Cour; aussy, après elle, je ne vous en diray plus, le porteur de la présente en pourra savoir davantage. Il va, poussé de sa curiosité et de celle d'un curieux et sçavant homme de ces provinces et personne de condition, pour faire recherche de ce qu'il y a de plus rare dans les grandes librairies de l'Europe et du monde.

Entre les pièces pour lesquelles ses soins travaillent, sont les soixante et dix livres qu'Esdras escrivit par le commandement de Dieu, pour estre gardés entre 204 livres que, par le mesme commandement il avoit composés, comme luy mesme l'a raconté au 14e chapitre du livre 4e d'Esdras, qui se trouve en aucunes Bibles, quoy qu'il ne soit pas canonique. Si ces quatre livres d'Esdras, dont les deux premiers seulement sont canoniques, sont du nombre de ces 204, il en reste encor deux cents que nous n'avons pas et, entre iceux, les soixante-dix que je dys, qui furent recomandés par Dieu mesme et qui sont ceux que ce curieux recherche.

A cest effect, il a eu agréable que je luy donnasse vostre addresse et que je vous priasse, comme je fais de tout mon cœur, que vous le vouliez servir en cela, ainsy qu'il le mérite, et qu'il m'est très particulièrement commandé et recommandé par les plus chers et intimes que j'aye par deçà.

Je ne sçay si M. Bourdelot luy en pourroit donner enseignement; je luy en escrys un mot et vous prie encor de luy en parler favorablement et comme vous avez de coutume pour vos amis. J'en escrys aussy à M. Gaffarel, auquel je vous prie d'addresser le porteur, et, au cas que ledit sieur Gaffarel ne fust pas à Paris, je vous prie de faire vers le jeune Cramoisy, que j'ay veu icy, passant sur son retour d'Hambourg, à qui je baise les mains, comme à M. son père et son oncle, que le porteur puisse veoir dans les livres manuscrits de la Librairie de Monseigneur le Cardinal s'il y trouveroit ce qu'il cherche.

J'espère ceste faveur de vostre courtoisie ordinaire, et, dans ceste attente, je m'offre à vous servir par deçà et par,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

DUBUISSON.

De La Haye en Hollande, le 21 de mars 1638.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Vostre lettre du 3e du courant m'aprend une vieille nouvelle, qui m'a bien plus estonné, de la perte de M. Bourdelot, que vous ne l'avez sans doute esté de ma recouvrance.

Vous jugerez aisément comment, jusqu'à ceste heure, j'ay ignoré ce malheur, encor que je vous vays advouer que, depuis mon arrivée en France, je n'ay rencontré un seul homme qui m'ait peu parler du deffunct.

Je m'imagine assez combien l'Académie a esté affligée; et j'estime, qu'en vostre particulier, vous en avez eu un extrême marrissement, sur ce qu'il vous regardoit d'un œil particulier, et qu'il avoit certaine extrémité d'amour pour vous qu'il n'avoit pas pour tous les autres. Voilà pourquoy c'est à vos yeux que je veux s'écouler ma douleur en complaisant à la vostre, et remanier ceste playe à demy fermée pour vous et saignante pour moy, qui en fais mon mal propre, et qui ne puis croire que personne ait plus de subjet que moy de le ressentir, comme je fais; car, je sçay qu'il m'aymoit avec tendresse, et, j'en ay tant de tesmoignages vrais, qu'il faudroit que j'eusse les entrailles de bronze et la poitrine dure ainsy que l'acier pour n'en estre pas émeu ou atteint d'un sensible et amer desplaisir.

Ce triste entretien ne m'empeschera point pourtant et le propos au contraire me maine et me conduit à vous rendre les actions de grâces que je vous doys pour l'assistance, qu'il vous a pleu prester au cavalier d'Hollande. Son mérite et une curiosité, de la sorte que la sienne est, auroient toujours eu assez de pouvoir sur vous pour le traiter fort favorablement; mais la considération de vos amis par dessus cela vous a porté à l'obliger tout à fait avec eux.

C'est ceste même considération que vous avez pour ceux qui vous honorent, comme je fais, qui vous fait dire du bien d'eux, comme vous en dites de moy, et vous souvenir de leurs interestz et de leurs plaisirs, maisme ainsy que vous vous estes souvenu des miens auprez du démon du levant, que vous me mandez s'estre logé vers celuy du midy et par delà la zone torride, où vostre courage, je m'asseure, affermi par vos connoissances naturelles et acquises, aura de la force assez pour vous faire passer.

Quand je sçauray son retour à Paris et l'enseigne de sa demeure, je luy escriray, et je pense que ce sera de remerciement et de conjouissances des despouilles qu'il a rapportées de delà les Alpes et les Apennins.

---

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 83.

Et vous, cependant, serez au delà des Pyrenées qui emporterez l'Andalousie, pour la conqueste de laquelle je vous laisse faire, afin que, tout seul, vous en ayez l'honneur, puisque l'unique advis et le premier dessein que j'ay eu pour elle est venu de vous seul.

Lorsque vous escrirez à MM. de Messirien, de Vieuchastel et Vymart, vous leur direz ce que vous sçavez de moy, qui ay le mesme désir d'avoir de leurs nouvelles, qu'ils ont d'ouïr parler de moy. Mais, quant au comte Alexandre, je suis ravy que vous vous soyez lié d'entretien avec luy, qui est bien, comme vous reconnoissez, un des gentilz cavaliers qui se puisse veoir de son aage et de sa naissance.

Je déplore fort généralement pour eux tous l'estat de leurs affaires; mais je me passionne particulièrement pour cest esprit qui n'a pas l'employ qu'il faudroit au rang que sa condition luy ordonne et que les qualités maismes du corps reprochent à sa fortune. Je vous suplie de luy faire par vostre première lettre mention de moy, ès termes que vous sçavez que j'ay esté et que je suis. Je ne sçay par quelle addresse de Paris vous viennent ses lettres, si c'est tout droit que de Lyon elles arrivent chez vous, ou si elles passent par les mains de M. Compagnon, advocat en Parlement. M. du Franc-Meurier qui m'en a autrefois fait tenir quelques-unes de Thonon et à qui j'escrivys en mesme temps qu'à vous pour avoir part à celles que luy et sa femme reçoivent de ces quartiers là, car elle est mère de M. Quatrehomme, mon intime amy, qui sert au dit seigneur de gentilhomme.

Pour revanche de toutes vos nouvelles, vous n'aurez de moy que ce qu'on m'escrit de Provence du beau traitement que reçoit et du beau prospect dont jouit à Salon de Crau le prince Casimir de Pologne, dont la prise n'est autrement referée que en porte vostre *Gazette*.

Le bruit a sourdement couru quelques jours par ceste ville que M. de Longueville avoit eu du pire et que maisme il auroit esté blessé. Dieu veuille que ce prince ait plus de bonheur par de là la Bidassoa qu'il en a eû le long du Doubs.

Et sur ce souhait accompagné de mille et mille autres de succez pour nos amis, je finys de ma plume aussy bien que de mon papier en vous baisant les mains et à Mademoiselle, comme,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Du Buisson.

De Rouen, chez M. Happedé, le 6e jour d'aoust 1638.

Mandez par de çà, je vous supplie, le retour du Roy et si les frères de Valençay sont à Paris.

Cette lettre ayant été interrompue lors de la signature et datée par compagnie survenante, puis après fermée à la haste sans la regarder,

j'ay esté contraint de la rouvrir pour y mettre la subscription et la date.

[Au dos est écrit :] A Monsieur, Monsieur d'Hozier, gentilhomme de la chambre du Roy, rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis de la *Botte royale* et du *Très-bien-Venu*, à Paris.

Port, deux sols.

A Godefroy[1].

Monsieur,

J'ai reçu vos mémoires qui sont à l'ordinaire, c'est-à-dire très judicieux. Il ne faut pourtant point vous relascher, s'il vous plait, d'aucune poursuite vers les Médiateurs à ce que nous obtenions sinon tout, au moins les principales choses de nos demandes, puisque M. de Longueville trouve bon d'insister à ravoir le gouvernement de M. de Bournonville, quand ce ne devroit être que pour l'honneur seulement et non pour la jouissance.

Les avis de M. le comte de Hennin touchant cela et les rangs de luy avec les autres ducs et comte d'Egmont sont fort raisonnables; vous y aurez, s'il vous plaît, tout égard.

J'escriray la semaine prochaine à mondit sieur le comte de Hennin et à M. le comte de chez M. de Longueville, à qui je baise les mains, comme à M. Stenglin[2].

Je n'ay pas un moment de reste à présent et puis il faut que nous donnions ordre, pour les lettres que vous demandez du Roy, à ce qu'il y ait un article à part et exprès pour M. de Bournonville.

Cependant j'ay eu d'une personne de très haute condition l'extrait d'un article couché dans le projet de la paix de France avec Espagne, qui est en ces propos tenu :

« De plus, la France fait instance, afin que le prince d'Espinoy, le « duc de Bournonville et le comte d'Egmont et autres subjects du roy « d'Espagne, « *coupables* » et lesquels se sont retirés en France, soient « restablis en leurs honneurs et dignités. »

On trouve le mot de *coupables* fort rude, et que ce soit la France qui le porte et le souffre. Pour moy, je doubte fort que cela soit tout à fait authentique; ou bien il faut que ce soit un grossier esboschement des choses. Vous en pourriez faire part à M. le comte d'Hennin avec préface, comme j'ay dit que je lui escriray la semaine prochaine,

1. Bibliothèque de l'Institut. — Fonds Godefroy. Portefeuille 273, pièce n° 399.

2. Plénipotentiaire de Francfort au congrès de Münster.

n'ayant, pour cette heure, le loisir que d'achever ce mot qui est pour vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Du Buisson.

J'ay receu toutes les lettres jointes à vos mémoires. Puisque MM. d'Hollande ne veulent pas comprendre en leur traité M. de Bournonville, au moins comme médiateurs, ils doivent favoriser les intérests et particulièrement la restitution de Tamise ou Temsche à laquelle même ils ont intérest à cause de Halst. Et c'est à quoi vos soins, representations et remonstrances iront s'il vous plaît dorenavant.

Paris, 1er février 1647.

[Adresse] : — Monsieur de Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils et de l'ambassade de Sa Majesté pour la paix générale à Munster.

II.

État des commissaires désignés par le Parlement pour le logement des gens de guerre dans les faubourgs pendant le blocus de Paris.

Janvier 1649 [1].

Ce jour toutes les chambres réunies pour pourvoir aux logemens des gens de guerre pour la deffense de la ville de Paris à ce qu'ils soient logés dans les fauxbourgs, payant leur despense, que les levées soient incessamment faictes et avoir l'œil à tout, et que police soit exactement faicte et gardée, en sorte qu'il ne soit faict aucune violence et que les habitans n'en soient incommodez, a commis et commet les conseillers de ladite cour cy après nommez.

Sçavoir :

Pour le fauxbourg Saint-Antoine [2] : — Me Edouard Grangin, Me Claude Aubry et Me Jacques Pelletier.

Pour le fauxbourg Saint-Martin : — Me Hugues Grosseteau, Me Pierre Broussel, des Requestes et Me François de Machault.

Pour le fauxbourg Saint-Denis : — Me Claude Foucault et Me Galliot Mandat.

Pour le fauxbourg Saint-Honoré : — Me Jacques Camus et Me Mathurin Malbranche.

Pour le fauxbourg Saint-Germain : — Me Charles Brisart et Me Imbert de Sève.

Pour le fauxbourg Saint-Jacques : — Me Charles de la Nauve et Me Jacques du Tillet, de la quatriesme.

Et pour le fauxbourg Saint-Victor : — Me Charles Perrot et Me Jean du Bois.

Et ce qui sera par lesdicts conseillers fait et ordonné, executé nonobstant oppositions ou appellations quelconques faictes et à faire.

---

1. Archives nationales, U. 28, fol. 324.
2. La liste semblable, qui se trouve dans U. 185, dit *faub. S.-Michel.*

III.

État des conseillers au Parlement, commissaires dans les quartiers pour la levée des taxes pendant le blocus de Paris en janvier 1649[1].

Ce jour, la Cour, toutes les chambres assemblées pour l'exécution de l'arrest du vingt-huitiesme de ce mois et an et faire payer incessamment le plus facillement et promptement que faire se pourra les taxes faictes par les deputés des compagnies et ce qui reste de celles des cent cinquante livres et trente livres sur les particuliers habitans de cette ville, pour employer au payement des frais de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffense de cette ville, a commis et commet les conseillers cy après nommés.

Sçavoir :

Pour le quartier de Tartarin : — Place Royalle. — Me Nicolas le Vasseur et Me François de Guenegauld.

Pour le quartier [de Philippe] : — Rue de la Mortellerie. — Me Claude le Clerc et Me Guillaume Poille.

Pour le quartier de Monthers : — Cimetière Sainct-Jean. — Me Jacques Renard et Me Charles Benoise.

Pour le quartier de Souplet : — Marais du Temple. — Me Jean Sevin et Me Pierre de Longueil.

Pour le quartier de Santon : — Rue Sainct-Martin. — Me Jacques Grossetau et Me Denis Baron.

Pour le quartier de Le Vieux : — Rue Sainct-Denis. — Me Pierre Lallemant et Me Charles Racine.

Pour le quartier d'Eustache : — Les Halles. — Me Henry de Refuges et Me Denis Palluau.

Pour le quartier de la Porte : — Rue de Montmartre. — Me Gatian Menardeau et Me Louis Faure.

Pour le quartier de Prévost : — De Saint-Honoré. — Me Philippes Genoust et Me Vincent le Bret.

Pour le quartier Gervais : — Saincte-Opportune. — Me Jean le Boulanger de la cinquiesme et Me René Davy.

Pour le quartier Hamonin : — De Sainct-Germain de l'Auxerrois — Me Jacques Camus et Me Michel d'Aligre.

---

1. Archives nationales, U. 28, fol. 325. (Cf. U. 185, f. 222.)

Pour le quartier Cottart : — De la Porte de Paris. — Me Nicolas Chevallier et Me Gabriel Boislesve.

Pour le quartier de Rousseau : — De la Cité. — Me Charles Hervé et Me Pierre Charlet.

Pour le quartier de Boucot : — De Sainct-Severin. — Me Pierre Gilbert et Me Alexandre Petau, Me Nicolas Roujault et Me Jean le...

Pour le quartier de Saulnier : — Place Maubert. — Me Clement le Meusnier et Me Michel Ferrand.

Et pour le quartier de Voisin : — De la Grève. — Me Paul Portail et Me Antoine Aymond Regnauld.

Et ce qui sera fait et ordonné par lesdicts conseillers, exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

IV.

Division de la ville de Paris en quartiers.

Janvier 1649[1].

I. — Quartier de Monsieur Tartarin — [Place Royale] — Depuis la porte Baudoyer jusques à la porte Anthoine des deux costez. — Vieille rue du Temple des deux costez, depuis les coings des rues du Roy-de-Cicille et de Bercy aux fossez. — Rue de Bercy. — Rue du Roi-de-Cicille, du costé de Sainct-Anthoine, tout du long. — Rue de l'Hostel-de-Lorraine et d'Angoulesme. — Rue des Francs-Bourgeois, depuis et compris M. de Guénegault, jusques à la place Royalle. — Rue des Trois-Pavillons. — Rue de Monsieur Bordier. — Rue Saincte-Catherine. — Rue...[2] entre celle des Trois-Pavillons et Saincte-Catherine. — Rue Neufve-Sainct-Louis, depuis celle de Monsieur Bordier, d'un costé tenant à la place Royalle et toutte entière du costé des Minimes, jusques au Calvaire. — Toutes les rues adjacentes du mesme costé : Rue Royalle. — Place Royalle. — Rue des Tournelles. — Rue du Petit-Musc ou des Celestins. — Rue de la Cerisaye. — Rue Neufve-Sainct-Paul. — Rue des Lions. — Rue du Beautreillis. — Rue de Sainct-Paul. — Rue des Jardins. — L'Arcenal et quay des Celestins, jusques devant l'Ave-Maria.

II. — Quartier de Monsieur Philippe — [la Mortellerie] — Tout le quay, depuis la Croix-Noire vers le Port Saint Paul jusques à la Grève. — La rue de la Mortellerie, à commencer devant l'Ave-Maria jusques à la Grève. — La rue de Jouy, jusques à la rue des Jardins des deux costés. — La rue du Figuier. — La rue des Fauconniers. — Rue des Nonnains-d'Yerre. — Rue Geoffroy-Lasnier. — Rue des Barres. — Rue du Monceau Saint Gervais, du costé de l'eaue, et les rues adjacentes jusques à la Grève.

---

1. Archives nationales, U. 185, folios 216 à 221. — Ce précieux document est malheureusement incomplet; il a été inséré dans le registre U. 185 à l'envers, en sorte que les quartiers s'y présentent en sens contraire. Le scribe a négligé en plusieurs endroits de donner le détail de la division, il s'en est tenu à une indication sommaire pour les quartiers du cimetière Saint-Jean, de la rue Saint-Denys et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

2. Blanc au manuscrit.

III. — Quartier de Monsieur de Monthers — [Cimetière Saint-Jean] — Rue des Mauvais-Garçons, près le cimetière Saint-Jean.....

IV. — Quartier de Monsieur Souplet — [Marais-du-Temple] — Le cloistre Sainct-Merry, y comprises les deux petites rues aboutissantes en la rue Neufve-Sainct-Merry, dictes rues Brise-Miches et Taillepain. — La rue de la Verrerie, depuis le coing, vers la rue de Lombars jusques au coing de la rue des Billiettes, du costé de Sainct-Merry seullement. — La rue du Regnard, des deux costés. — La rue Barre-du-Bec, des deux costez. — La rue Saincte-Avoye, des deux costez, depuis le carrefour, vers la Barre-du-Bec, jusques et vis-à-vis l'hostel de Montmorency exclus. — La rue du Temple, des deux costez, depuis et compris l'hostel de Montmorency et vis-à-vis et jusques au delà de la porte du Temple. — Les rues des Gravilliers, Trace-Nonain et des Vertus. — La rue Porte-Foing, dicte des Enfans-Rouges. — La rue Patourelle. — La rue des Vieilles-Haudriettes ou de l'Eschelle-du-Temple. — La rue de Braques. — La rue du Grand-Chantier, jusques à la rue du Chaume. — La rue de Paradis. — La rue des Quatre-Fils. — La rue d'Orléans, jusques au coing des Capucins et vis-à-vis la rue du Perche. — La rue de la Corderie, le long des murs du Temple. — La rue de Bretagne. — Touttes les rues aboutissantes en ladite rue de Bretagne, du costé du rempart, qui sont les rues de Beaujolois, Angoumois, Xaintonge et Périgueux, le Petit-Marché et la rue Charlotte, la rue de Bery, depuis le Petit-Marché jusques à la rue d'Orléans. — Ladicte rue d'Orléans jusques aux Capucins et vis-à-vis la rue de Tenon. — La rue de Poictou jusques à la vieille rue du Temple. — Les rues aboutissantes en ladicte rue de Poictou, tant d'un costé que d'autre, qui sont les rues de Limoges, de la Marche et de Touraine. — Portion de la vieille rue du Temple, depuis le rempart, vis-à-vis du Calvaire, jusques au coing de la rue du Perche ou des Capucins, dudict costé seullement. — La vieille rue du Temple, depuis le coing de la rue de la Croix-Blanche, jusques au coing de la rue du Perche, et de l'autre costé depuis le coing de la rue du Roi-de-Cecille jusqu'au coing de la rue de la Perle. — La rue des Francs-Bourgeois, jusques au coing de la rue des Trois-Pavillons et vis-à-vis. — La rue Barbette. — La rue des Trois-Pavillons, du costé de ladicte rue Barbette seullement. — La rue de la Perle. — La rue du Parc-Royal, du costé de monsieur Bordier seulement. — Portion de la rue Neufve-Sainct-Louis, sçavoir depuis le coing de ladicte rue du Parc-Royal jusques au rempart, du costé de ladicte rue du Parc-Royal seulement. — Partie de la vieille rue du Temple, sçavoir depuis ledict rempart jusques au coing de ladicte rue de la Perle, dudict costé seulement. — Plus toutes les rues comprises entre les susnommées, sçavoir : portion de la rue de Poictou, depuis ladicte vieille rue du Temple jusques à ladicte rue Neufve-Sainct-Louis. — Les rues Sainct-François, Sainct-

Gervais, Sainct-Anastase, des Coustures-Sainct-Gervais ou des Morins. — Les rues des Blancs-Manteaux, des Singes, du Puis, de l'Homme-Armé et du Chaume. — La rue Saincte-Croix-de-la-Bretonnerie. — La rue Bourtibourg. — La rue de la Croix-Blanche, du costé de ladicte Croix-Blanche seulement. — La rue des Roziers. — La rue des Escouffes. — La rue des Juifs. — La rue du Roy-de-Cecille, depuis le coing vers la vieille rue du Temple jusques et compris l'hostel de Chavigny, du costé dudict hostel, et de l'autre costé, depuis le coing et vis-à-vis ledict hostel de Chavigny jusques à la porte du Petit-Sainct-Anthoine seulement. — La rue Pavée jusques à l'hostel d'Angoulesme exclus.

V.— Quartier de Monsieur Samson — [Rue Saint-Martin] —. Depuis la porte Sainct-Martin jusques à la rue Aubry-le-Bouché, d'un costé et à la rue de la Verrerie de l'autre et tout le faulxbourg. — La rue Neuve-Saint-Mederic, des deux costés. — Rue Sainct-Avoye, d'un costé, depuis ladicte rue Neufve-Sainct-Mederiq jusques à la rue Simon-le-Franc. — Rue Beaubourg et les petites rues adjacentes. — Rue Grenier-Saint-Lazare. — Rue Michel-le-Comte. — Rue de Montmorency. — Rue du Cimetière. — Rue Chappon. — Rue Omer. — Rue Darnetal. — Rue du Huls[1]. — Rue Bourg-Labbé. — Rue du Verbois. — Rue aux Ours. — Rue Quincampoix. — Rue Saint-Leu-Sainct-Gilles. — Rue Philipot. — Rue Neufve-Saint-Laurent.

VI. — Quartier de Monsieur Le Vieux — [Rue Saint-Denis] — Rue Trousse-Vache . . . .

VII. — Quartier de Monsieur Eustache — [Les Halles] — Rue Au fevre. — La Cossonerye. — Rue des Prescheurs. — La Chanverrerye. — La Truanderye grande et petite. — La rue du Signe. — Rue Mauconseil. — Rue Contesse-d'Artois jusques à l'hostellerye de la Bouteille, d'un costé et à ladite rue Mauconseil. — La Fromagerie. — Cordonnerye. — Friperie grande et petite. — Lingerie. — Et toutes les halles, jusques à Sainct-Jacques-de-l'Hôpital.

VIII.—Quartier de Monsieur de la Porte — [Rue de Montmartre] — Depuis la porte de Richelieu, en venant regaigner le logis de monsieur le Surintendant. — La rue des Petits-Champs. — La rue Cocquillière. — La rue des Vieux-Augustins. — Rue Cocheron. — Rue du Bouloir. — Rue de Grenelle. — Rue du Four. — Rue du Jour. — Rue de Montmartre, jusques à la Tonnellerye. — La Tonnellerye. — Rue Montorgueil, d'un costé jusques à la Bouteille incluse et de l'autre jusques à la rue Opposilz (*sic*) excluse. — Rue Ticquetonne. — Rue du Bout-du-Monde. — Rue du Petit-Lion ; et touttes les autres rues au-dessus, qui vont de la rue Sainct-Denis à la rue Montorgueil. — Rue des Deux-Escus.

---

1. *Sic.* Il faut lire du Huleu.

IX. — Quartier de Monsieur Prevost — [Saint-Honoré] — Contient toutte la rue Sainct-Honoré, depuis Sainct-Innocent d'un costé et depuis la rue Tirechappe de l'autre jusques au Roulle. — Toute la rue de l'Arbre-Sec, des deux costés. — La rue des Fossez-Sainct-Germain. — Le Louvre. — La rue des Poulies. — La rue de Bailleul. — La rue du Louvre. — La rue Frementeau. — La rue Sainct-Thomas. — La rue des Bons-Enfans. — La rue Vivien, et tout le surplus du costé de la rue Sainct-Honoré. — Les Tuilleryes.

X. — Quartier de Monsieur Gervais — [Sainte-Opportune] — Rue de la Feronnerye. — Rue des Lavandières. — Chevalier-du-Guet. — Place-aux-Chats. — Rue des Deux-Boules ou de Bethisy.

XI. — Quartier de Monsieur Hamonin — [Saint-Germain-l'Auxerrois] . . . .

XII.—Quartier de Monsieur Cottart — [La Porte de Paris] — La rue des Lombartz, des deux cotez.— Rue des Arcis, du costé de Sainct-Jacques à la rue de Gesvre. — Rue Sainct-Jacques de la Boucherie. — La porte de Paris. — La moictié du Pont-aux-Changes et la rue Sainct-Denis des deux costés jusques à la maison qui fait le coing du bout de rue qui va à Sainte-Opportune, d'un costé et à ladicte rue des Lombards, de l'autre. — La rue Vieille-Monnoye, des deux costez jusques à la porte de Paris, le cloistre Sainct-Jacques et rue du Crucifix, et la rue de la Heaumerie.

XIII. — Le Quartier de Rousseau — [La Cité] contient — Depuis le petit Chastellet jusques au bout et tout le pont Nostre-Dame entier; tout ce qui est appelé la Cité, à prendre depuis le Cheval-de-Bronze jusques au terrain, la moictié du Pont-au-Change, jusques à la moictié du pont Sainct-Michel, le faulxbourg Sainct-Jacques entier et le faulxbourg Sainct-Michel, du costé dudict faulxbourg Sainct-Jacques.

XIV. — Le Quartier de Monsieur Boucot — [Saint-Severin] — contient : Depuis la porte Sainct-Jacques jusques au Petit-Chastelet, du costé de Sainct-Benoist et de Sainct-Severin. — Toute la rue de la Huchette, remontant jusqu'au milieu du pont Saint-Michel. — Tout le long du quay des Augustins, porte de Nesle. — Tout le faulxbourg Saint-Germain entier, jusques et compris la moictié du faulxbourg Sainct-Michel, du costé du Luxembourg. — Et toutes les rives comprises en ce circuit.

XV. — Le Quartier de Monsieur Sonnins — [Place Maubert] — Depuis la porte Sainct-Jacques, jusques au Petit-Chastellet, jusques à la porte Bernard-Sainct-Victor et Sainct-Marcel, en dedans la ville. — Et tout le faulxbourg Sainct-Marcel, à prendre depuis la poincte de l'Estrapade jusques à la porte, tout le long de la grande rue, jusques à la faulce porte et revenir jusques à la Santé et ladite poincte de l'Estrapade. — Plus il contient l'Isle-Notre-Dame entière.

XVI. — Quartier de Monsieur Voisin — [La Grève] — Tout le

dedans de la Grève.—La rue Planche-Mibray du coté d'amont. — Rue de la Tanerye.—Rue de la Vannerye.—Rue de la Coustellerye.—Rue Jean-de-Lespine. — Rue du Mouton, en revenant vers la rue Jean-Pain-Molet, dans la Tixeranderie. — Rue Jean-Pain-Molet, du costé de la rue de la Tascherie. — Rue de la Tascherie. — Rue des Arcis, du costé de ladicte rue de la Tascherie, jusques et compris la petite ruelle qui va à Sainct-Bon. — Et la rue Sainct-Bon, du costé de ladicte ruelle, en revenant vers la rue Jean-Pain-Molet. — Plus il contient tout le faulxbourg Sainct-Victor, depuis la porte, tout du long remontant jusques aux Pères de la Doctrine, dans la rue du Puis-de-Fert, tout du long sur le fossé, jusques à la porte des Bernardins et tout le long de l'eaue en amont.

V.

Roles des taxes levées par ordre du Parlement pour l'armement et l'entretien des troupes chargées de la défense de Paris pendant le blocus.

Janvier-mars 1649[1].

Du jeudy, vingt uniesme janvier mil six cens quarante neuf, de rellevée, en la maison de monsieur le Premier President du Parlement: Messieurs Molé, chevalier, premier president, M. Aubry, président des comptes, Tallemant, maistre des requestes, M. Le Noir, président en la Cour des Aydes, Messieurs H. Crespin, J. Viole, C. le Prevost, Potier, Bragelogne, P. Viole, Reboult, Charton, Grasseteau, De Saveuses, conseillers du Parlement, Chaillou, Almeras, de la Grange, Merault, maistres des comptes, Clément, Gourdau (?) conseillers aux aydes, Hardy et de Varoquier, tresoriers de France.

Ce jour, messieurs dessus nommés, depputés du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes, assemblez, suivant les arrestz et arrestez de ladicte cour de Parlement, avec deux tresoriers de France, ont commis pour greffier la personne de Me Gilles Boileau, commis au greffe du Parlement, à la charge du Conseil, pour dresser, signer les ordonnances, actes et jugemens qui seront faicts et donnez par lesdicts sieurs commissaires.

Ce jour, les commissaires du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes avec deux trésoriers de France, commis et deputez par arrestz, après avoir delibéré sur les propositions faictes et des moiens necessaires pour recouvrer promptement deniers suffisans au paiement de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffense de ceste ville de Paris, ont faict et dressé le rolle et estat contenant les noms des personnes qu'ils ont taxées, dont la teneur ensuit.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 100.

I. — *Estat et roolle d'aulcuns particuliers contribuables au paiement des taxes pour emploier aux frais de l'armement et subsistance des gens de guerre de ceste ville de Paris*[1].

[Rôle du 21 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
Mme	De Bretonvilliers,	iiij m. l.	m. l.
MM.	d'Astrie,	m. l.	v c. l.
	Hinselin,	m. l.	iij c. l.
	Le Charron,	iiij m. l.	m. l.
	De Sarcelles de Neufbourg,	v c. l.	c. l.
	Grouin, d'Alençon,	xvj c. l.	l. l.
	Grouin, marchand de Châlons,	c. l.	l. l.
	Grouin des Bordes,	ç. l.	l. l.
	Monerot-Bretonvilliers,	iij m. l.	m. l.
	Gilliers,	iij c. l.	c. l.
	De Bordeaux, secretaire du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Galand, secretaire du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Des Fontaines Bouer,	m. l.	ij c. l.
	Bordier, secretaire du Conseil,	iiij m. l.	m. l.
	Petit, des Rentes,	vj m. l.	ij m. l.
	Chabenat,	iij m. l.	v c. l.
La veufve de La Bazinière,		iij m. l.	m. l.
M.	La Bazinière,	iij m. l.	v c. l.
La veuve Fieubet,		iij m. l.	v c. l.
MM.	Des Hameaux,	iij m. l.	v c. l.
	De Villesavin,	iij m. l.	v c. l.
	Deslandes-Phelippeaux,	ij m. l.	iij c. l.
	Le président Gobelin,	iij m. l.	v c. l.
Mme	La maréchalle d'Effiat,	iij m. l.	m. l.
MM.	Housset,	iij m. l.	v c. l.
	Picart,	v c. l.	c. l.
	Catelan,	vj m. l.	ij m. l.
	Lefebvre,	iij m. l.	v c. l.
	Tabouret,	iij m. l.	v c. l.
	Jouvenot, du Greffe,	iij m. l.	v c. l.
	La Raliere, des Aydes,	iij m. l.	v c. l.
	Launay Gravé,	iij m. l.	v. c. l.
	Vanol, trésorier,	ij m. l.	ij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 100 v°.

MM.	Marin, recepveur general à Paris,	iij m. l.	v c. l.
	Bonneau,	iij m. l.	v c. l.
	Fralin,	v c. l.	c. l.
	Cantarini.	vj m. l.	ij m. l.
	Servantoni,	iij m. l.	v c. l.
	Lagarde,	iij m. l.	v c. l.
	Lempereur,	ij m. l.	iiij c. l.
	Morin le Juif,	iij m. l.	v c. l.
	Messac,	iij c. l.	l. l.
	Goblin, conseiller d'État,	ij m. l.	iij c. l.
	De Vic,	iij c. l.	c. l.
	Gargan,	ij m. l.	ij c. l.
	Des Combes,	iij m. l.	. . . .
Mme	la présidente Boullanger,	iij m. l.	v c. l.
MM.	De Fourcy,	ij m. l.	iij c. l.
	Gobelin du Quesnoy,	iij m. l.	v c. l.
	Ollier, grand audiencier,	v c. l.	l. l.
	De Lyonne, grand audiencier,	iij m. l.	v c. l.
	Payen, trésorier de France,	iiij m. l.	m. l.
	De Lyonne, secretaire des commandements de la Reyne,	iij m. l.	v c. l.
	Petit, secretaire du Roy,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Vasseur Sainct-Vrin,	iij m. l.	vj c. l.
	Le Vasseur, de la rue Saint-Louis,	m. l.	iij c. l.
	De Bordeaux, recepveur général des finances de Tours,	m. l.	iij c. l.
	Loppes,	vj m. l.	ij m. l.
	D'Hemery,	ix m. l.	iij m. l.
	Bautru,	iij m. l.	v c. l.
	Le comte de Nogent,	iij m. l.	v c. l.
	Fleureau,	m. l.	ij c. l.
	Fleureau Lambert,	m. l.	ij c. l.
	Charron, de l'Artillerie,	m. l.	ij c. l.
	Barbe,	iij m. l.	v c. l.
	Le Clerc, de l'Extraordinaire,	iij m. l.	v c. l.
	Boulin,	v c. l.	c. l.
	Longuet,	iij c. l.	ij m. l.
	Dufos, secretaire du Roy,	ij m. l.	iij c. l.
	De Loynes, des saisies réelles,	iij m. l.	iij c. l.
	Tallemant,	ij m. l.	iij c. l.
	De Rambouillet,	ij m. l.	iij c. l.
	Tallemant le jeune,	vj c. l.	c. l.
	Des Courtilz le jeune,	ij m. l.	iij c. l.
	Asseré,	ij m. l.	iij c. l.

MM.	Dalibert,	iij m. l.	v c. l.
	De Choisy de Camp,	iij m. l.	v c. l.
	De Caumartin,	m. l.	ij c. l.

Les commissaires depputez du Parlement, Chambre des comptes et Cour des Aydes, avec deux trésoriers de France, suivant les arrests, ont ordonné et ordonnent que les desnommés au roolle et estat cy-devant transcript seront tenus, dans le jour de la signiffication qui leur sera faicte de l'extraict dudict estat et roolle, paier entre les mains des sieurs Cramoisy, rue Sainct-Jacques, Faverolles, rue Sainct-Denis, et Forné, rue Pourpoincterie, bourgeois de Paris, ou de l'un deux les sommes auxquelles ils ont esté taxés et cottizés, le premier moys par advance, pour subvenir au paiement des frais de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffence de la ville de Paris, dont sera faict et dressé estat; et faute de faire ledict paiement dans ledict jour, seront les refusans tenus paier le double et à ce faire seront contraincts par toutes voies deues et raisonnables; et seront tenus lesdicts Faverolles, Cramoisy et Forné paier et distribuer lesdicts deniers, suivant ledict estat qui sera dressé, selon et ainsy qu'il sera ordonné par maistre Pierre Viole, conseiller en la Cour et président ès Enquestes, et Charles de la Grange, conseiller et maistre des Comptes; ce qui sera executé, nonobstant oppositions et appellations quelconques, par le premier des huissiers de la Cour de Parlement ou autre huissier ou sergent royal sur ce requis : et sera faict deduction à chacun particullier des sommes de cent cinquante livres et trente livres qui se trouveront avoir esté par eulx paiées.

En oultre, arresté que l'estat des taxes sera continué suivant les arrests sur les rolles qui seront baillés par les Quarteniers.

II. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*[1].

[Rôle du 23 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
MM.	Alix,	ij m. l.	iij c. l.
	Aubert,	iij m. l.	v c. l.
	Alix,	ij m. l.	iij c. l.
	Angran, recepveur des Consignations cy-devant,	ij m. l.	iij c. l.
	Auger, traictant,	m. l.	iij c. l.
	Larcher, secretaire de Mademoiselle,	v c. l.	c. l.
	De Chalus,	ij m. l.	iij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 294.

MM.	Le Brun, du Sceau,	iij m. l.	v c. l.
	Le Begue,	m. l.	cl. l.
	Brageloigne, cy-devant trésorier de l'Extraordinaire des guerres,	ij m. l.	ij c. l.
	Boiteux, recepveur et payeur des rentes sur le sel,	iij c. l.	l. l.
	Benard, controleur des guerres,	m. l.	c. l.
	Bullion, le cappitaine,	iij m. l.	v c. l. l.
	Berlize, introducteur,	iiij m. l.	m. l.
	Boulart, recepveur général des finances à Orléans,	ij m. l.	iij c. l.
	Berault, du Sceau,	m. l.	c. l.
	Borin, des Menus,	v c. l.	l. l.
La	vaifve Brageloigne, de l'Ordinaire des guerres,	m. l.	c. l.
La	veufve Brageloigne, conseiller au Grand Conseil,	m. l.	c. l.
	Berault Sauvat,	m. l.	c. l.
	Bigot Canonville,	v c. l.	l. l.
	Du Boys, de la rue Sainct-Martin,	v c. l.	l. l.
	Bautru de Seran fils, conseiller d'Estat,	iij m. l.	m. l.
Mme	la Lieutenante civille Moreau,	iij m. l.	v c. l.
MM.	Ratabon, intendant des Bastimens,	iij m. l.	v c. l.
	De la Croys, commis du sieur Marin,	m. l.	cl. l.
Mme	De Miramion, veufve,	iij m. l.	v c. l.
	D'Ableige, veufve,	m. l.	cl. l.
MM.	De Miramion, conseiller de l'Extraordinaire des guerres,	ij m. l.	ij c. l.
	La Briffe Sainct-Brice,	iij m. l.	v c. l.
	Camus, contrôleur général des Finances,	iiij m. l.	m. l.
	Camus, surintendant des Bastimens,	iij m. l.	v c. l.
	Place, conseiller à Rouen,	iij m. l.	v c. l.
	Le Camus, cy-devant procureur général en la Cour des Aydes,	ij m. l.	v c. l.
	Le Camus, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	Le Camus, ecclésiastique,	m. l.	cl. l.
	Le Roux, cy-devant maistre des requestes,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	Chauvelin, veufve du maistre des requestes,	ij m. l.	iij c. l.
	Bourneuf, veufve du payeur des rentes assignées sur le sel,	m. l.	c. l.
	Guital de la Marche, comme tutrice des enfans de feu M. Boyer,	iij m. l.	v c. l.

Mmes	La Présidente Seguier,	iij m. l.	v c. l.
	Malo, veufve, demeurant rue Saint-Anthoine,	m. l.	cl. l.
MM.	Tufany.	iij m. l.	v c. l.
	Du Tremblay, cy-devant gouverneur de la Bastille,	m. l.	cl. l.
	Janin, trésorier de l'Espargne,	iij m. l.	v c. l.
	De Guénegaud, trésorier de l'Espargne,	iij m. l.	v c. l.
Mme	De Guénegaud, veufve,	iij m. l.	v c. l.
MM.	De Flandres, trésorier des Partyes Casuelles,	iij m. l.	v c. l.
	Pavillon, demeurant au Marais,	ij m. l.	iij c. l.
	Verdier, son beau-frère [1],		
	Brossamin,	ij m. l.	iij c. l.
	De Meulle, trésorier de l'Ordinaire des guerres,	iij m. l.	v c. l.
	Peirat de Seve,	iij c. l.	l. l.
	Des Martins, banquier,	m. l.	cl. l.
	Faure père, du Conseil,	m. l.	cl. l.
	De Flandres, au nom et comme tuteur des enfans de feu M. Garnier [2],		
La succession du feu sieur Garnier, trésorier des Partyes Casuelles,		iij m. l.	v c. l.
M.	De Nouveau, général des Postes,	iij m. l.	v c. l.
Mmes	Le Gras, veufve,	ij m. l.	iij c. l.
	Mallier du Houssay, veufve,	ij m. l.	iij c. l.
MM.	De Miromény, cy-devant intendant de justice,	ij m. l.	iij c. l.
	Guillard, cy-devant trésorier des Escuries,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Erbault, conseiller d'Estat,	ij m. l.	iij c. l.
	Le comte de Brienne, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	De la Vrillière, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	De Guénegaud, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	Le Tellier, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	Tubeuf, intendant,	iij m. l.	v c. l.
	De Mauroy,	iij m. l.	v c. l.
	Le Charon,	iij m. l.	v c. l.
	De Monerville,	iij c. l.	v c. l.
	De la Picardiere,	ij m. l.	iij c. l.
	De Mons, greffier du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Carré,	ij m. l.	iij c. l.

1. Rayé à la minute.
2. Rayé à la minute.

MM.	Potel,	ij m. l.	iij c. l.
	Forcoal.	iij m. l.	v c. l.
	Martin, controlleur des Escuries du Roy,	m. l.	cl. l.

Somme totalle : c iiij^{xx} iij^{m} viij^{c} l l.

Les Commissaires depputés, etc..... A Paris, le xxiij^{e} janvier M VI^{c} XLIX.

III. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*[1].

[Rôle du 25 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
MM.	Du Four, recepveur général de Rouen,	m. l.	cl. l.
	Senamis, cy-devant seigneur (?) de la Barre,	v c. l.	l. l.
	Portail, de la rue des Blancs-Manteaux,	iij m. l.	v c. l.
	De Pontchartrain,	iij m. l.	v c. l.
Mme	La Présidente Lescalopier,	iij m. l.	v c. l.
M.	Lescalopier, cy-devant conseiller,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	La Présidente Maupeou, veufve du Président des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	De Claye, veufve du feu s^{r} de Claye, trésorier de l'Ordinaire des guerres,	ij m. l.	iij c. l.
Mlle	Baussan, veufve du feu s^{r} Bossan, advocat en Parlement,	m. l.	cl. l.
M.	De Thelis, cy-devant conseiller de la Cour,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	Du Vaurouis, veufve,	m. l.	cl. l.
	De Brou, veufve,	m. l.	cl. l.
	Mandat, veufve du maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Feron, veufve du maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
Mlle	La Riviere Couaquo,	ij m. l.	iij c. l.
M.	D'Espinoy, cy-devant maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
Mme	De Vassan, veufve du feu s^{r} de Vassan, trésorier des Partyes Casuelles,	ij m. l.	iij c. l.
MM.	De Richebourg, des Gabelles,	iij m. l.	v c. l.
	Scaron Vaure, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Pelletier, cy-devant maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	Mirault, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Rolland, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Rollot, de l'Espargne,	m. l.	cl. l.
	De Lingendes, premier commis,	iij c. l.	l. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 290.

MM.	De Jehan, commis de l'Espargne,	vj c. l.	c. l.
	Gédouin, commis de l'Espargne,	ij m. l.	iij c. l.
	Chahu, commis de M. de la Bazinière,	m. l.	cl. l.
	Brizacier, premier commis de M. de Brienne,	m. l.	cl. l.
	Varin, de la Monnoye,	ij m. l.	iij c. l.
	Burin, de la Poste,	m. l.	cl. l.
	Boret, des Coches,	ij c. l.	l. l.
	Lumagne,	iiij c. l.	l. l.
	Ligourt,	ij m. l.	iij c. l.
	Cartier, de l'hostel d'Espernon,	ij m. l.	iij c. l.
	Coqueret,	m. l.	c. l.
Mme	Ninan, veufve,	m. l.	cl. l.
MM.	De Léon, doyen du Conseil,	ij m. l.	iij c. l.
—	De Bellievre,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Bret,	ii m. l.	iij c. l.
	De Cormoulin,	ij m. l.	iij c. l.
	Favier,	m. l.	cl. l.
	De Chaumont,	m. l.	cl. l.
	De la Poterie,	m. l.	cl. l.
	De la Marguerie,	m. l.	cl. l.
	De Moric,	ij m. l.	iij c. l.
	De Machault,	ij m. l.	iij c. l.
	De Lezeau,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Ormesson,	ij m. l.	iij c. l.
	Huguet, des Gabelles,	iij c. l.	c. l.
	De Sainct-Jouin,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Aligre,	ij m. l.	iij c. l.
	De Morangis.	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	De Mancy, veufve,	m. l.	cl. l.
	Fayet, présidente,	m. l.	cl. l.
	La présidente Barillon,	m. l.	cl. l.
MM.	De Vilemontée,	m. l.	cl. l.
	D'Estambes,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Irval,	ij m. l.	iij c. l.
	De Vertamont,	m. l.	cl. l.
	De Beljambes,	m. l.	cl. l.
	De Laubardemont,	m. l.	cl. l.
	De Priouzac,	iij c. l.	c. l.
	D'Argenson,	ij m. l.	iij c. l.
	Bouthillier de Rancé,	ij m. l.	iij c. l.
	Fabry,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Picart,	m. l.	cl. l.
	Rebours, cy-devant procureur en la Cour des Aydes,	m. l.	cl. l.

MM.	Des Yveteaux,	m. l.	cl. l.
	De Castille Villemareuil,	m. l.	cl. l.
	De la Terriere, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	De Chaulnes,	m. l.	cl. l.
	De Saint-Paul Comartin,	m. l.	cl. l.
	Yvon de Lozières,	m. l.	cl. l.
	De la Porte, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	De Paris,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Bret de Flacour,	m. l.	cl. l.
	De Bellesbat,	m. l.	cl. l.
	De Beauvais,	m. l.	cl. l.
	De Choisy, chancelier de M. le duc d'Orléans,	ij m. l.	iij c. l.
	De Romilly,	m. l.	cl. l.
	Olivier Prélabé,	v c. l.	c. l.
Mme	De Ragny, veufve du conseiller de la Cour,	vj c. l.	c. l.
MM.	Corberon, des Ligues,	vj c. l.	c. l.
	Camus, cy-devant maistre des Comptes,	vj c. l.	c. l.
	De Bezons,	m. l.	cl. l.
	Colbert de Saint-Pouange,	m. l.	cl. l.
	Colbert de Mery,	m. l.	cl. l.
	Colbert, commis de M. le Tellier,	m. l.	cl. l.
	Longuet, commis de M. le Tellier,	m. l.	cl. l.
	Perrochon,	iij m. l.	v c. l.
	De Champigny Saron,	m. l.	cl. l.
	De Sève Chatignonville,	ij m. l.	iij c. l.
	De Sève Plotard,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Gros, partisan,	m. l.	cl. l.
	De Gazeau, cy-devant conseiller au Grand Conseil	m. l.	cl. l.
	Phelypeaux du Verger	m. l.	cl. l.
Mmes	Girard, veufve du procureur général de la Chambre des Comptes,	iij m. l.	v c. l.
	Vialart, veufve du président,	ij m. l.	iij c. l.
	Bourgoin, veufve du Conseiller de la Cour des Aydes,	v c. l.	l. l.
M.	Saulnier cy-devant conseiller,	v c. l.	l. l.
Mme	De Forest, veufve, belle-sœur de M. D'Argenson,	vj c. l.	l. l.
M.	Chatelain Poulaillon,	m. l.	cl. l.
Mme	De la Trousse, veufve,	m. l.	cl. l.

M.	D'Agamy, des cinq grosses fermes,	v c. l.	l. l.

Somme totalle : cent soixante et neuf mil trois cents cinquante livres.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le vingt cinquiesme janvier mil six cens quarante neuf.

IV. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*

[Rôle du 27 janvier 1649 [1].]

		pour l'armement	par moys
MM.	De Cugy, advocat au Conseil, rue de la Verrerie,	vj c. l.	c. l.
	De Cugy [d'Orgeval, son frère] [2],	vj c. l.	c. l.
	Rousselet, procureur du Roy aux requestes de l'Hostel,	ij c. l.	c. l.
	Bodinet,	v c. l.	l. l.
	De Sainct-Martin, rue de la Verrerie,	v c. l.	l. l.
Mme	Andras,	m. l.	cl. l.
MM.	Drouart, rue de la Verrerie,	vj c. l.	c. l.
	Guillemeau, secrétaire du Roy, pour la subsistance par moys,		l. l.
	Mase, fermier des Aydes,	v c. l.	l. l.
	Coiffier,	iij c. l.	l. l.
	Tubeuf, abbé,	ij m. l.	iij c. l.
	Joly,	iij c. l.	l. l.
	Morlon, cloistre Saint-Jean,	m. l.	cl. l.
	L'abbé Poncet,	iij c. l.	c. l.
	D'Yvry, secretaire du Roy,	iij c. l.	c. l.
Mme	Avril, veufve, par moys.		xij. l.
Mlle	Demay, veufve du trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
MM.	Berlagre, docteur en droit,	vj c. l.	l. l.
	Du Fresne, cy-devant recepveur des amendes,	iij c. l.	l. l.
	Richard, fermier des Aydes,	v c. l.	l. l.
	Royer,	m. l.	cl. l.
	De Cuissy, trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
	Carly, — par moys,		xij. l.
Mlle	Brice, veufve du receveur des Tailles,	iij c. l.	l. l.
MM.	Damon, secretaire du Roy,	iij c. l.	l. l.
	De Lorme, secretaire du Roy,	iij c. l.	l. l.
	Desplace, secretaire du Roy,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 286.
2. Les mots entre crochets sont rayés à la minute.

MM.	Lefevre, conseiller des Monnoyes,	v c. l.	l. l.
	De la Brosse,	ij c. l.	xxx. l.
	Du Jardin, trésorier de Mlle de Guize,	v c. l.	l. l.

Les commisaires depputez, etc..... A Paris, le vingt septiesme janvier mil six cens quarante neuf.

V. — *Estat et rolle d'aucuns particuliers contribuables, etc.*

[Rôle du 29 janvier 1649[1].]

Quartier de Souplet [Marais du Temple].

		pour l'armement	par moys
MM.	Le Fèvre Chantereau,	iij c. l.	l. l.
	Le Fort et Soutrain, de la rue Bourtibour,	v c. l.	lxxv. l.
Mme	Baudet, veufve,	iij c. l.	l. l.
MM.	Geoffroy, appotiquaire,	ij c. l.	xx. l.
	De Marnay, grand maistre des Eaux et Forêts,	v c. l.	l. l.
	Godier,	iij c. l.	l. l.
	De Bourlemas,	v c. l.	c. l.
Mme	De Bugnons, veufve,	iij c. l.	l. l.
M.	Petit,	iij c. l.	l. l.
Mme	Faret,	iij c. l.	l. l.
MM.	Du Chalart,	ij c. l.	xxx. l.
	Bunot,	ij c. l.	xxx. l.
Mme	De Neubourg, veufve,	viij c. l.	l. l.
Mlle	Berthelin, veufve,	v c. l.	lxxv. l.
Mme	Bigot, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
MM.	Tonnelier, cy-devant auditeur des Comptes,	v c. l.	l. l.
	Huault, père du conseiller du Chastelet,	v c. l.	l. l.
	D'Andilly,	iij c. l.	xl. l.
	De Vitry,	iiij c. l.	l. l.
	De Saint-Aulbin,	v c. l.	l. l.
	Potart, secretaire de M. de Lezeau,	v c. l.	l. l.
	Le Jay, bourgeois,	iij c. l.	xxx. l.
	L'abbé de Saint-Mandé,	iij c. l.	xxx. l.
	De Serre, maistre d'hostel de chez le Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	Aubry, veufve du maistre des Comptes,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 280.

MM.	De Coste de Lezé,	iij c. l.	xxx. l.
	L'abbé Chaufe, conseiller en la Chancellerie,	ij c. l.	xxx. l.
	Bertault, recepveur des consignations des requestes du Pallais,	m. l.	cl. l.
	Berthault père,	v c. l.	l. l.
	Berthault, grand maistre des eaues et forests,	v c. l.	l. l.
Mmes	De Salo, veufve d'un conseiller de la cour,	ij m. l.	l. l.
	De Chaze, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Lesné, rue [de la] Verrerie,	v c. l.	l. l.
Mlle	Le Gauffre,	v c. l.	l. l.
MM.	Pallu, payeur des rentes,	iij c. l.	xxx. l.
	D'Orsay,	ij c. l.	xx. l.
	Haumonté, commis du recepveur des consignations,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes	De Genier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	La marquise de Boisy, veufve.	m. l.	cl. l.
MM.	Rousselet,		xx. l.
	Racine [1],		xxx. l.
	Cadeau, trésorier de la Maison du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
	De Bezanson,	m. l.	cl. l.
	Bordier, recepveur des tailles,	ij c. l.	xx. l.
	Veillart, frère du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
	Sanguin, pour tous,		l. l.
	D'Aremont,	ij c. l.	xx. l.
	Poussepin [2],	v c. l.	xxx. l.
	Sève,	iij c. l.	xx. l.
	Cornuel, de l'Extraordinaire des guerres,	v c. l.	xxx. l.
	L'abbé de la Victoire,	v c. l.	l. l.
Mme	Duriu, veufve,	ij c. l.	xx. l.
M.	De Rantilly, cy-devant trésorier des Partyes Casuelles,	v c. l.	l. l.
Mmes	Parfaict, veufve du conseiller,	iij c. l.	xxx. l.
	Du Puy,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	Godefroy, trésorier de l'artillerie,	m. l.	cl. l.
	Berruyer,	iij c. l.	xl. l.
	De Lagebaston,	ij c. l.	xx. l.
	Talon, trésorier provincial,	v c. l.	l. l.

1. Rayé à la minute.
2. Rayé v c. l.

Mlle	De Lorme[1],		
	La succession de feu Juvenot, commis au greffe du Conseil,	vj m. l.	m. l.
MM.	Le Franc,		xx. l.
	De Creil,	iij c. l.	xxx. l.
	De Rubri,		xx. l.
	Margueval, cy-devant maistre des Comptes,	m. l.	cl. l.
Mme	Frideau,	v c. l.	xxx. l.
MM.	Ferary,	iij c. l.	xxx. l.
	Clerget, commis,	ij c. l.	xx. l.
	L'abbé de Bullion,	m. l.	cl. l.
	L'abbé de Valchrestien,	iij c. l.	xxx. l.
	Le Franc,	iij c. l.	xxx. l.
	De Margonne,	v c. l.	l. l.
	De Ledeville,	ij c. l.	xxx. l.
	De Mizé,	xx. l.	
Mmes	De Muy, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	De Gives, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	De Berzeau, veufve du Président,	v c. l.	l. l.
	Bouin, veufve du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
	Luillier, veufve de l'auditeur des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.
	Dorat, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
	Godefroy, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
	De Breteuil, veufve,	v c. l.	l. l.
MM.	De Chomontel,	iij c. l.	xxv. l.
	De la Tuillerie,	xiiij c. l.	c. l.
Mmes	Du Vouldy,	v c. l.	xxx. l.
	Roche,	xxx. l.	
MM.	Lambert, cy-devant président en la Chambre,	v c. l.	xxx. l.
	De Menivillete, recepveur general du clergé,	m. l.	cl. l.
	Lamy, trésorier de la maison du Roy,	v c. l.	xxx. l.
	Versoris,	ij c. l.	xx. l.
	Pinon, conseiller d'Estat,	xiiij c. l.	c. l.
	L'abbé de Saint-Germain Beaupré,	ij c. l.	xx. l.
	De Mascarany, intendant de la maison de M. le duc d'Orléans,	v c. l.	xxx. l.

Somme totalle : l^{m} lxx l.

1. Rayée à la minute.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le vingt neufviesme janvier mil six cens quarante neuf.

VI. — *Estat et rolle de moderation, formé par les Commissaires deputez des Compagnies des taxes pour l'armement et subsistance des gens de guerre pour la défense de ceste ville de Paris, desquelles taxes les particuliers demeureront deschargez, payant les sommes auxquelles ladite moderation a esté faicte selon et ainsy qu'il ensuit.*

[Rôle du 30 janvier 1649[1].]

MM.	De Bezon, par moderation,	vj c. l.	c. l.
	Charon, de l'extraordinaire, modéré à	m. l.	cl. l.
	Grouin d'Alençon, modéré à	iij c. l.	l. l.
	Housset, modéré à	m. l.	c. l.
	Le président Gobelin, comme président des Comptes,	ij m. l.	cl. l.
	Du Quesnoy, modéré à mil livres, cy	m. l.	cl. l.
	De Lezeau, comme maistre des requestes,	xij c. l.	
	De Léon, doyen du Conseil,	xij c. l.	
	De Paris, conseiller au Conseil,	xij c. l.	
	De la Poterie,	v c. l.	l. l.
	Le Clerc, tresorier de l'extraordinaire,	m. l.	cl. l.
	De Fourcy, à	m. l.	cl. l.
	De Brageloigne,	ij c. l.	l. l.
Mme	De Brageloigne, veufve du conseiller du grand Conseil,	ij c. l.	l. l.
MM.	Morin le Juif, moderé à	ij m. l.	iij c. l.
	Du Four, moderé à	v c. l.	lxxv. l.
	Le Clerc,	viij c. l.	c. l.
Mme	De Nogent,	m. l.	c. l.
M.	De Bordeaux,	m. l.	cl. l.
Mme	De Hersé,	m. l.	cl. l.
M.	Pelletier, prebstre,	viij c. l.	cl. l.
Mme	Phelippes, veufve,	viij c. l.	c. l.
MM.	Tallemant,	m. l.	cl. l.
	De Rambouillet,	m. l.	cl. l.
	De Combes,	xij c. l.	cl. l.
	De Bordeaux, secretaire du Conseil,	xv c. l.	c. l.
	Faure, père du conseiller,	vj c. l.	lx. l.
	Le Vasseur, l'esné,	viij c. l.	c. l.
	Le Vasseur, son frère,	iiij c. l.	l. l.
	Gargan,	iiij c. l.	l. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 274.

M. De La Rivière, cy-devant tresorier de la cavalerie legère,	v c. l.	c. l.
Mmes Du Houssay-Mallier, veufve,	m. l.	c. l.
De Bourneuf,	v c. l.	l. l.
MM. Lambert,	iij m. l.	m. l.
D'Emery,	iij m. l.	m. l.
Mme Boullanger, xvj c. l., oultre iiij cl. l. qu'elle a payées à M. Prevost comme veufve d'un conseiller à la Cour,	xvj c. l.	
MM. De Bullion, cappitaine,	viij c. l.	c. l.
Du Fresne — (M. Almeras[1]),	cl. l.	x. l.
Barbe — (M. Fraguier),	iiij c. l.	xxx. l.
D'Alibert — (M. le Conte dict Boullanger),	xiiij c. l.	
Forcoal, secretaire du Conseil — (M. de Grieux),	xv c. l.	ij c. l.
Mmes Mandat, veufve — (M. Mandat),	v c. l.	l. l.
Aubry, veufve — (M. Pinon),	v c. l.	l. l.

Moderation du premier febvrier 1649.

M. Le Camus, cy-devant maistre des Comptes,	ij c. l.	xx. l.
Mme De Miramion, veufve — (M. Chaillou),	m. l.	cl. l.
De Choisy de Camp — (M. Chaillou),	xij c. l.	cl. l.
Lione, grand audiencier,	xv c. l.	cl. l.
Mme De Brou — (M. le Boux),	v c. l.	l. l.
MM. Favier, conseiller d'Estat,	iij c. l.	xl. l.
Le Gros, partisan,	v c. l.	lx. l.
Roger — (M. Clemens),	v c. l.	l. l.
De la Porte, cy-devant maistre des requestes,	vj c. l.	lx. l.
Du Jardin — (M. Almeras),	ij cl. l.	xxx. l.
L'abbé Poncet — (M. le président de Brageloigne),	c. l.	xxx. l.
Tallemant Bonneau,	ij c. l.	xxx. l.

Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.

[Rôle du 30 janvier 1649[2].]

MM. De l'Aulne,	m. l.	c. l.
De la Croix, interessé avec Catelan,	m. l.	c. l.

1. Les noms placés entre parenthèses sont en marge dans les rôles. Ce doit être ceux des personnages intervenus pour obtenir la modération ou de ceux sur le rapport desquels cette modération fut accordée.

2. Archives nationales, U. 185, fol. 272.

MM. Le Clerc, greffier des commissaires extraordinaires vers l'hostel de Sully,	viij c. l.	c. l.
Didier Viart, près Catelan,	xv c. l.	vj c. l.
Roger, des Postes d'Auvergne,	m. l.	c. l.
Morice Passart,	m. l.	cl. l.
De Creil, cy-devant greffier du Conseil,	m. l.	cl. l.
Chenelong, commis au Conseil,	m. l.	cl. l.
Le Roy, premier commis de M. Le Tellier,	m. l.	cl. l.
De Chavigny,	iij m. l.	v c. l.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le trentiesme janvier mil six cens quarante neuf.

Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.

[Rôle du 3 février 1649 [1].]

Quartier Sainct-Paul, — le quartenier Tartarin.

Le Sepulchre,	vij c. l.	
MM. Le Clerc, président aux monnoyes,	m. l.	c. l.
Blanchet, maistre des eaux et forests à Bloys,	vj c. l.	c. l.
Claude Laurens, commandant les gendarmes de la Reyne, et son frère,	viij c. l.	c. l.
Le Noir, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
L'abbé Ardier,	iij c. l.	l. l.
Ratouin, commissaire des guerres et receveur des Tailles,	v c. l.	l. l.
Lutrat, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
De Saint-Memin, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Jehan de la Grange, cy-devant conseiller à Metz,	m. l.	cl. l.
Mme Annapier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Larche, sr de Fontenelle,	iij c. l.	xxx. l.
Foret, bourgeois de Paris,	c. l.	x. l.
Mme De Bretinière, veufve du procureur général du Parlement de Normandie,	m. l.	cl. l.
MM. De Larche,	iij c. l.	
Luillier, cy-devant conseiller au grand Conseil,	vj c. l.	c. l.
De Brageloigne, contrôleur général des guerres,		xv. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 264.

Mme	D'Orville, veufve du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
MM.	De Fortras, trésorier de France à Limoges,	iiij c. l.	xl. l.
	De Vineuil,	iiij c. l.	xl. l.
	De Fieubet de Caumont, trésorier de France à Bordeaux,	iiij c. l.	xl. l.
Mme	Guillemin, veufve,	iiij c. l.	xl. l.
M.	Le Gendre, contrôleur général des Gabelles,	xij c. l.	ij c. l.
Mme	De Beauregard Ardier, veufve du tresorier de l'Espargne,	ij m. l.	iij c. l.
M.	Ribaudon, commis de M. de Mourville, intendant,	iiij c. l.	xl. l.
Mme	D'Espesses, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
Mlles	Deschamps et Le Maire,	v c. l.	xl. l.
Mme	Marie du Tremblay, veufve de feu M. Granger Soucarière,	v c. l.	xl. l.
M.	Tardif, trésorier de France à Orléans,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	Nicolle Carte, veufve de feu M. Patroville,	ij c. l.	xx. l.
M.	Maignan, garde de l'artillerie,	c. l.	x. l.
Mmes	Le Roy, veufve de feu Le Roy, secretaire de M. le Conte,	ij c. l.	xx. l.
	Bazancour, veufve du maistre des Comptes,	v c. l.	xl. l.
	De Moucy, veufve du trésorier de France à Châlons,	iiij c. l.	xl. l.
	De Tigery,	- m. l.	cl. l.
MM.	De Coulange, fils du payeur des rentes,	iiij c. l.	xl. l.
	Adée et Don, son gendre,	iiij c. l.	xl. l.
Mme	Fremin, veufve, et MM. ses enfans,	vj c. l.	lx. l.
MM.	Duret, trésorier de France à Moulins,	ij c. l.	xxx. l.
	Go, trésorier de France en Languedoc,	iij c. l.	xxx. l.
	Le Grand, marchand de vin,	iiij c. l.	xl. l.
	De la Forteresse,	iiij c. l.	xl. l.
	Le Vasseur, contrôleur de la Bûche,	iiij c. l.	xl. l.
	Le sr Rainteuil, recepveur du prieur de Sainte-Catherine,	iij c. l.	xxx. l.
	Dolu,	ij c. l.	xx. l.
	Du Boullay,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	De Perusse, veufve,		xx. l.
MM.	De la Mormandière,	ij c. l.	xx. l.
	De Prévalon,	m. l.	cl. l.
	Colart, contrôleur de chez la Reyne,	iij c. l.	xxx. l.

MM. Bontemps,	iij c. l.	xxx. l.
Mazel, trésorier de l'Argenterie et commis aux Ponts et Chaussées,	m. l.	cl. l.
Tillevault d'Argouges, intendant de la maison de la Reyne,	v c. l.	xl. l.
Romanesque,	iij c. l.	xxx. l.
Mme D'Argouges, veufve,	ij c. l.	xx. l.
MM. Senocq, des viij millions,	ij c. l.	xx. l.
De Vouillac,	iij c. l.	xxx. l.
Girardin,	ij c. l.	xx. l.
Cazel,	iij c. l.	xx. l.
Faure,	iij c. l.	xx. l.
De Brageloigne, chevallier,	v c. l.	xxx. l.
De Louvencourt,	iij c. l.	xx. l.
De Gastines, cy-devant maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
L'abbé d'Effiat,	vj c. l.	lx. l.
De Saint-Remy,	vj c. l.	lx. l.
Mme Blondeau,	iij c. l.	xx. l.
MM. Godefroy Boisanval,	iij c. l.	lx. l.
Noiron, me d'hostel du Roy,	ij c. l.	xxx. l.
Mme La baronne du Chatelier Barlot,	v c. l.	lx. l.
M. Olivier, cy-devant conseiller, de Saint-Try et Mlle du Moutier,	iij c. l.	xx. l.
Les locataires des maisons de M. Petit, rue Royalle,	m. l.	cl. l.
MM. De Saint-Felix,	iij c. l.	xxx. l.
D'Elbene,	iij c. l.	xxx. l.
Donon et de la Montagne,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Dofin,	c. l.	x. l.
MM. Ladvocat,	ij c. l.	xxx. l.
Damblin, conseiller en la cour des Monnoyes,	iij c. l.	xxx. l.
Citoys, cy-devant commis des Ponts et Chaussées,	v c. l.	l. l.
Les religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Anthoine,	iij c. l.	xxx. l.
M. Piroux,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Fleury,	ij c. l.	xx. l.
MM. De Marandé,	ij c. l.	xx. l.
Bizeman, commis,	iij c. l.	xl. l.
De Castille,	vj c. l.	lx. l.
Ollier de Nointel, cy-devant conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.

Dame Nicollas, veufve de Miraumont, drapier,	iij c. l.	xxx. l.
Dame Agnès Rozier, veufve d'un marchand de boys,	ij c. l.	xx. l.
Mme Ollier Verneuil, veufve du conseiller d'Estat,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle Du Buisson, veufve de l'auditeur,	ij c. l.	xx. l.
MM. Pierre François, traictant des maîtrises,	iij c. l.	xxx. l.
Gabriel Chouart,	iij c. l.	xl. l.
Mme De Saint-Anthoine, abbesse dudict lieu,	ij c. l.	xl. l.
M. Mansart, architecte,	xv c. l.	ij c. l.

[Du 4 février 1649.]

Phelippes, quartenier du Port au foin.

	pour l'armement	par moys
M. Le Clerc, poissonnier,	iiij c. l.	l. l.
La veufve Hurlot,	iiij c. l.	l. l.
MM. Blavy, marchand de poisson,	iiij c. l.	l. l.
Le Prebstre, bourgeois de Paris,	iiij c. l.	l. l.
Robinet, marchand de vins,	iiij c. l.	l. l.
Godefroy, marchand de vins,	iiij c. l.	l. l.
Tampon, tinturier sur l'eau,	iij c. l.	xxx. l.
Toussaint Prestat, commis aux Aydes,	iiij c. l.	xxx. l.
Mme Bourier, veufve,		xx. l.
En ladite maison, M. Mason, commissaire à l'Extraordinaire des guerres,	iij c. l.	l. l.
Mme Hardy, femme de M. Hardy, cy-devant maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
MM. Le Tanneur, cy-devant trésorier de France,	iiij c. l.	l. l.
Arondeau, trésorier de France,	iiij c. l.	l. l.
De Montebize, payeur des rentes,	vj c. l.	lx. l.
Damours, rue des Barres[1],	iij c. l.	xx. l.
Tousty, contrôleur des guerres,	iij c. l.	xx. l.
Du Fay, filz du maistre d'hostel,	m. l.	cl. l.
Mlle De Saint-Gobert,	iij c. l.	xx. l.
MM. Jehan Poullet, commis de M. de Guenegault,		xx. l.
François Chatelier, recepveur des tailles à Reins,	v c. l.	l. l.
Aubert, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
Dame Marie Charlet, veufve de feu M. Masparault, cy-devant conseiller de la Cour,	iij c. l.	xxx. l.

1. Les mots « *rue des Barres* » sont biffés.

M.	Guetat,		xv. l.
Mme	Scaron, veufve du conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.
MM.	Picot, sr de Lestang, frère de l'auditeur,	iij c. l.	xxx. l.
	Bove, bourgeois et juge des Consuls,	iij c. l.	xxx. l.
	Deschamps, recepveur des rentes des III millions,	iij c. l.	xxx. l.
	Parfait, cy-devant auteur des comptes,	iij c. l.	xxx. l.
	Poussepin, sr de Monbrun, trésorier de France,	ij c. l.	xx. l.
	De la Poterie, procureur du Roy aux Eaux et Forests,	ij c. l.	xx. l.
	De Villiers, advocat au Conseil[1],	ij c. l.	xx. l.
	Chenal, président au Grenier à sel de Lizy,	ij c. l.	xx. l.
	Damours, cy-devant conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.
Mme	De Saint-Gilles, veufve,	iiij c. l.	l. l.
MM.	Picot, trésorier de la maison de M. le duc d'Orléans,	ij c. l.	xx. l.
	Miclaho, commis de l'Espargne,	ij c. l.	xx. l.
	Le Clerc, trésorier de France,	iij c. l.	xxx. l.
	Oger, cy-devant maistre d'hostel de M. Bouthillier,		xv. l.
Mme	Bernard,	ij c. l.	xx. l.
MM.	Huron et La Mare, demeurans dans le bureau des Aydes,	vj c. l.	lx. l.

Somme totalle de l'armement : cinquante quatre mil trois cens livres.
Somme totalle de la subsistance : six mil deux cens cinq livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme fevrier mil six cens quarante neuf.

[Rôle de modération du 3 febvrier 1649[2].]

Mme	Malo, veufve — (M. de Grieux),	v c. l.	l. l.
MM.	Des Places — (M. Le Roux),	iij c. l.	l. l.
	Dorat, secrétaire du Roy — (Id.),	iij c. l.	l. l.
	Monnerot — (M. Clemens),	viij c. l.	l. l.
Mmes	De Vassan — (M. Talman),	m. l.	cl. l.
	De Commartin, veufve — (Id.),	vj c. l.	lx. l.
M.	Boulin,	ij c. l.	xxx. l.

1. Veu la quittance par laquelle il paroist qu'il a payé comme advocat de la cour. — Deschargé.

2. Archives nationales, U. 185, fol. 235. — Voyez la note 1, p. 327, pour l'explication des noms entre parenthèses.

MM. Guetat, comme tuteur des enfans mineurs de feu M. Royer,	xv c. l.	cl. l.
Tufany, de l'Espargne,	xv c. l.	cl. l.
Bordier — (M. Talman),	xv c. l.	ij cl. l.
Le Feron, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xxx. l.
Mignier d'Alençon,	ij c. l.	xx. l.
Talon,	cl. l.	xx. l.
De Lagebaston, même maison,	cl. l.	xx. l.
Bouthillier de Rancé — (M. le Président Charton),	xij c. l.	cl. l.
Pinon, cy-devant président à Metz — (M. Violle),	vj c. l.	lx. l.
Olivier, sieur de Belabre,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Du Vouldy, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Thelis, cy-devant conseiller — (M. Charton),	m. l.	cl. l.
Richard, cy-devant commis des Aydes,	iij c. l.	xxx. l.
Margone,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Le Feron — (M. Viole),	viij c. l.	c. l.
Mme Fieubet,	m. l.	cl. l.
MM. Chenelong, commis au greffe du Conseil,	iij c. l.	l. l.
Le Gendre, commissaire général des Gabelles,	viij c. l.	lxxx. l.

[Modération du 9e febvrier 1649.]

MM. Massy — (M. le Président du Pui),	m. l.	cl. l.
Bonneau,	m. l.	cl. l.
Potel, greffier du Conseil,	vj c. l.	lx. l.
Mmes De Bretonvilliers,	ij m. l.	iij c. l.
Moreau et la lieutenante civille,	xij c. l.	ij c. l.
M. De Chabenat[1],	ij m. l.	iij c. l.
Mme De Moucy, veufve du trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
M. De Marguenat, cy-devant Me des Comptes,	vj c. l.	lx. l.
Mme De Grave, veufve du Président,		

Somme totalle de l'armement, vingt deux mil cinq cens cinquante livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : deux mil neuf cens quarante cinq livres.

---

1. Rayé.

[Rôle du 6 febvrier 1649[1].]

Quartier du Louvre — Le Prevost quartenier.

	pour l'armement	par moys
MM. L'abbé Charlet, intendant de M. le cardinal Mazarin,	iij m. l.	v c. l.
De Balincourt, maistre des Eaux et Forêts de Normandie,	m. l.	cl. l.
Mme De la Riviere, veufve,	v c. l.	l. l.
MM. De la Garve, secretaire du Roy,	iiij c. l.	l. l.
Du Fresne, intendant de M. de Retz,	c. l.	x. l.
De la Plante,	m. l.	cl. l.
De la Planche,	m. l.	cl. l.
Capet, orfèvre du Roy,	v c. l.	l. l.
Renault, chirurgien du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Rimbert,	ij c. l.	xx. l.
Du Puy, trésorier de France,	iij c. l.	xxx. l.
Duret, commissaire des Guerres,	iij c. l.	xxx. l.
De Cezille, prevost de la Monnoye,		xx. l.
Largentier,	v c. l.	l. l.
Les chanoines de Saint-Honoré (de leur consentement),	vj c. l.	
MM. Monnerot, recepveur général des rentes,	m. l.	cl. l.
Du Tronchet, cy-devant grand audiancier,	iij c. l.	xxx. l.
De Lozon, conseiller d'Estat,	xij c. l.	ij c. l.
Mme Reno, veufve d'un bourgeois de Paris,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Thevenin, operateur du Roy,	v c. l.	l. l.
De Luines, secretaire de la marine,	ij m. l.	iij c. l.
Le général Parfaict,	iij c. l.	l. l.
D'Orval,	viij c. l.	c. l.
D'Esponty, cy-devant recepveur des tailles,	iij c. l.	xxx. l.
Roullier, cy-devant secretaire du Roy,	iiij c. l.	l. l.
Mmes Roullier, veufve du maistre des Comptes,	v c. l.	l. l.
Du Val, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Le Grand, secretaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
Chenard, secretaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
Le Mercier, architecte du Roy,	v c. l.	l. l.
Baranjon, appotiquaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
De Capedeville, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Chazan,		xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 260.

Mme De Caudé, veufve de l'intendant de feu M. le duc de Luynes,	ij m. l.	c. l.
MM. De Chenailles-Mérouville,	m. l.	cl. l.
Poitevin, abbé des Vaux,	iij c. l.	xx. l.
Sebert, secretaire du Roy,	m. l.	cl. l.
Dodidier, advocat au conseil,	iij c. l.	xxx. l.
Sabran,	ij c. l.	xx. l.
Du Four, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Aubry, paveur,	v c. l.	l. l.
Picot,	iij c. l.	xxx. l.
De Fonteine, contrôleur de la Maison du Roy,	ij c. l.	xx. l.
De Verton, maistre d'hostel du Roy,	iiij c. l.	xl. l.
Mme De Lagrange, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. L'abbé de Chailly,	v c. l.	l. l.
L'abbé de La Vergne,	v c. l.	l. l.
Ollivier, bourgeois de Paris,	ij c. l.	xx. l.
Desgranges, commissaire des guerres,	iij c. l.	xxx. l.
Mme D'Arsens,	v c. l.	xx. l.
MM. De Pontac,	v c. l.	l. l.
Bonnot,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Desroches, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. L'abbé de Chantelou,	iij c. l.	xxx. l.
De Verton, trésorier,	v c. l.	l. l.
Prevost, commissaire de l'artillerie,	ij c. l.	xx. l.
Mme Lucas, veufve du secretaire du Cabinet,	v c. l.	l. l.
MM. De Boisjulay,		xx. l.
Baudoin, chef du Gobelet[1],	v c. l.	l. l.
Baudoin, conseiller-clerc d'office[2],	v c. l.	l. l.
Desnoyers fils,	ij m. l.	iij c. l.
De Beauce, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xx. l.
Reperan, bourgeois,	ij c. l.	xx. l.
Du Berin,	ij c. l.	xx. l.
L'abbé Lucas,	iij c. l.	xxx. l.
L'abbé de la Fontaine,	iij c. l.	xxx. l.
De la Polinière,	iij c. l.	xxx. l.
De Clerizy, officier de Mademoiselle,		xx. l.
Renard des Tuilleries,	v c. l.	xxx. l.
Lescuyer des Tuilleries,	ij c. l.	xx. l.
De Beauvais, architecte,	iij c. l.	xxx. l.
Monin,	m. l.	cl. l.

1. Rayé.
2. Id.

Morel, bourgeois,	v c. l.	l. l.

Somme totalle de l'armement : trente six mil deux cens livres.

Somme totalle de la subsistance : quatre mil cinq cens cinquante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme febvrier mil six cens quarante neuf.

[Rôle du 6 febvrier 1649 [1].]

Quartier de la Porte. Rue Sainct-Denys et ès environs.

	pour l'armement	par moys
MM. Bossuet,	iij m. l.	iij c. l.
Redemont de Castille,	ij m. l.	iij c. l.
Coquet Bullion,	iiij c. l.	l. l.
Oursel, commis de M. de la Vrillière,	m. l.	cl. l.
Courtin,		xl. l.
Charlot, premier président aux Monnoyes,	vj c. l.	c. l.
Colbert père,	m. l.	cl. l.
Fremont, commis de Catelan,	vj c. l.	c. l.
Cuigy, cy-devant intendant de M. de Bellegarde,	m. l.	cl. l.
Le Secq, trésorier de la bourse des Estats,	m. l.	cl. l.
Bousselin,	iiij c. l.	xl. l.
De la Serre,	v c. l.	xl. l.
Longuet, rue de la Plastrière, qui a la party des moulins du Boys,	vj c. l.	c. l.
Lefevre, des Gardes,	iij m. l.	v c. l.
Du Boys,	vj c. l.	c. l.
Tanier, des Gabelles,	vj c. l.	c. l.
Sainct-André,	vj c. l.	c. l.
De Machault,		l. l.
Du Brocq,	iij c. l.	xxx. l.
La fabrique Saint-Eustache,	ij m. l.	iij c. l.
La fabrique Saint-Merry,	xij c. l.	ij c. l.
La fabrique Saint-Nicollas-des-Champs,	viij c. l.	c. l.

Somme totalle de l'armement : vingt un mil deux cens livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : trois mil cens cinquante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme febvrier mil six cent quarante neuf.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 258.

[Rôle du 9 febvrier 1649[1].]

Quartier de Rousseau. — En la Cité.

		pour l'armement	par moys
Mlle	Parizot, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes	Du Fossé, veufve,	cl. l.	xv. l.
	Saulnier, femme du conseiller du Parlement[2],		
	Danese, veufve du conseiller du Parlement,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Binicourt,	m. l.	xxx. l.
Mme	Cottart, veufve du marchand du Pallais,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Jehan Gillot, lieutenant au baillage du Pallais,	cl. l.	x. l.
François Lescot, marchand orfèvre de *la Fleur de lys*,		v c. l.	l. l.
MM.	De la Haye, ancien eschevin,	v c. l.	l. l.
	Charles de la Haye, marchand orfevre,	c. l.	x. l.
	De Saint-Martin,	iij c. l.	xxx. l.
	Sagot, greffier au Chastelet,	iij c. l.	xxx. l.
Le sr	Hoyaux, marchand,	iiij c. l.	xxx. l.
Le sr	le Fevre, marchand orfèvre,	ij c. l.	xx. l.
Mme	Brou, veufve du clinquaillier,	vj c. l.	lx. l.
M.	Picard,	iiij c. l.	xxx. l.
Mlle	Lusson, veufve,	iiij c. l.	xxx. l.
M.	Chabru, docteur,	v c. l.	xl. l.
Mme	Benoist, veufve du maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
Mlle	Charlet, veufve,	v c. l.	xl. l.
Mme	Desbordes, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	Brossamin, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xx. l.
	Melinet,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	De Fler, veufve du conseiller,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle	Du Peché, veufve,	iiij c. l.	xl. l.
MM.	Pinette, trésorier de M. le duc d'Orléans,	m. l.	cl. l.
	De Mesgrigny, cy-devant maistre des Comptes,	iiij c. l.	lx. l.
	Chaliveau, lieutenant general des Eaux et Forets,	vj c. l.	lx. l.
Mlle	Le Conte, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
M.	De Vertamont, tresorier de France,	iiij c. l.	xl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 256.
2. Taxée ailleurs.

Mme De Vertamont, veufve du conseiller,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Marcilly, grand maistre des Eaux et Forests,	vj c. l.	c. l.
De Sancy, cy-devant trésorier de l'Ordinaire des Guerres,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Frezon, veufve du correcteur,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Lesné, cy-devant auditeur des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.
De Ligny, cy-devant conseiller de la cour,	m. l.	cl. l.

Somme totalle de l'armement : quatorze mil trois cens cinquante livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : quinze cent cinquante cinq livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le neufviesme février mil six cens quarante neuf.

Rôle du 9 febvrier 1649[1].

Quartier de Sanson [Saint-Nicolas-des-Champs].

	pour l'armement	par moys
Mme De Saintin, veufve,	vj c. l.	c. l.
M. Courtin, maistre des Comptes à Montpellier,	vj c. l.	c. l.
La veufve Lignage,	vj c. l.	c. l.
Le sieur Loré, beau-frère du sieur Forcoal,	vj c. l.	c. l.
MM. Colbert Vandières,	vj c. l.	c. l.
Brion, cy-devant président en la cour des Aydes	m. l.	cl. l.
Mmes La présidente Loysel,	vjc. l.	c. l.
De Verderonne, veufve,	m. l.	cl. l.
Le prieur de Saint-Martin, iij m. l. et v c. l. par moys, payable par le recepveur dudict Prieuré,	iij m. l.	v c. l.
MM. L'abbé de Saint-Vincent,	ij m. l.	iij c. l.
Bachelier, beau-frère de M. Camus,	v c. l.	l. l.

Somme totalle de l'armement : xj m. c. l.

Somme totalle de la subsistance par mois : xvij c. l. l.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le neufviesme février mil six cens quarante neuf.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 254.

Rôle du 10 febvrier 1649[1].

Quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois. — M. Amonin, quartenier.

	pour l'armement	par moys
MM. Moreau, premier vallet de garderobbe du Roy,	v c. l.	l. l.
De Saint-Ange, premier maistre d'hostel de la Reyne,	m. l.	cl. l.
La fabrique de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois,	xij c. l.	ij c. l.
Les doyens chanoines et chapitre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois,	xij c. l.	ij c. l.
MM. Chubéré,	v c. l.	l. l.
Le Roux, lieutenant du grand prevost,	iiij c. l.	xl. l.
De Canes,	iij c. l.	xxx. l.
Ribier,	iij c. l.	xxx. l.
La veufve Payen,	ij c. l.	xx. l.
MM. De Pontevault,	iij c. l.	xxx. l.
De Suilly,	v c. l.	l. l.
Jullien,	v c. l.	l. l.
Destouches,	ij m. l.	cl. l.
De la Pomme, traictant,	ij m. l.	cl. l.
De Tournus, traictant,	ij m. l.	cl. l.
Monsais, l'esné,	v c. l.	xl. l.
Mmes Des Boys,	iij c. l.	xxx. l.
De Lubert veufve,	ij c. l.	xx. l.
Des Boys,	ij c. l.	xx. l.
MM. Des Bordes,	iiij c. l.	xl. l.
Bertin,	iij c. l.	xxx. l.
Roullier de Manbrelles,	v c. l.	l. l.
La dame de la Pompe,	ij c. l.	xx. l.
MM. Le Bret, l'esné,	vj c. l.	lx. l.
De Luciennes-Sospite,	iiij c. l.	xxx. l.
Le Leu cy-devant recepveur du domaine,	vj c. l.	lx. l.
De Beaumont, trésorier de la Maison du Roy,	v c. l.	l. l.
De la Noue,	iij c. l.	xxx. l.
Torel,	iij c. l.	xxx. l.
Amat, proche la grande escurie,	iij m. l.	v c. l.
Patin, médecin, pour la subsistance,		l. l.
Languet, advocat au Conseil,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 252.

Quartier de Eustache, quartenier.

Le sieur Coltot, traictant,	vj c. l.	lx. l.
Le sieur Viart, secrétaire du Roy,	iiij c. l.	xl. l.
Le sieur Forest, advocat au Conseil, rue des Prouvelles,	iiij c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xx m. ij c. l.

Somme totale de la subsistance par mois : ij m. iiij c. lx. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le dixiesme février mil six cens quarante-neuf.

[Du 10 febvrier 1649[1].]

	pour l'armement	par moys
MM. Maillard, payeur des officiers de la maison du cardinal Mazarin,	ij m. l.	iij c. l.
Gerbe, cy-devant pourvoyeur et maistre d'hostel dudict sieur Cardinal,	ij m. l.	iij c. l.
Charles, employé à la conduitte des troupes et commissions extraordinaires,	ij m. l.	iij c. l.
Persan, employé comme dessus,	ij m. l.	iij c. l.
De la Fontaine,	vj c. l.	lx. l.
Pallu, traictant de touttes les fermes de Picardie,	ij m. l.	iij c. l.
Bardon, rue Sainte-Avoye,	v c. l.	xl. l.
Menant, intéressé aux Aydes,	xv c. l.	ij c. l.
Canto, beau-frère de Tabouret,	ij m. l.	iij c. l.
Herbin, huissier du Conseil,	vj c. l.	lx. l.
Oget, cy-devant intendant de la musique du Roy,	m. l.	c. l.
Cordier, cy-devant controlleur de la buche, rue de la Mortellerie,	v c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xvj m. v c. l.

Somme totalle de la subsistance par moys : ij m. iij c. lx. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le dixiesme febvrier mil six cens quarante-neuf.

Du 13 febvrier 1649[2].

Quartier de Souplet, quartenier. — Dixaine de Regnault.

Rue de Bracque.

	pour l'armement	par moys
MM. Flotte,		x. l.
Guillet,	ij c. l.	xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 250.

2. *Id.*, *ibid.*, fol. 248.

	De Seve,	iij c. l.	xxx. l.
	Chesnay,	ij c. l.	xx. l.
	Rue des Vieilles-Audriettes.		
MM.	Cossart,	iij c. l.	xxx. l.
	Marie,	ij c. l.	xx. l.
	Rue Pastorelle.		
MM.	Bourgeois,	ij c. l.	xx. l.
	Payen,	ij c. l.	xx. l.
	Rue du Grand-Chantier.		
MM.	Robineau et Le Maire,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes	De la Tour,	ij c. l.	xx. l.
	Charlot,		xx. l.
	Danès,	ij c. l.	xx. l.
	Rue des Quatre-Filz.		
M.	Duplessis,	iij c. l.	xxx. l.
	Dixaine de Bourlon.		
	Rue Saincte-Croix.		
Mme	Paris,	ij c. l.	xx. l.
M.	Fenix,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	Sainct-Yon,	iij c. l.	xx. l.
M.	De Villefoy,	ij c. l.	xx. l.
	Dixaine de Le Bray.		
	Rue Sainct-Avoye.		
Mmes	De Machault et de la Garde,	iiij c. l.	xl. l.
MM.	Camus,	iij c. l.	xxx. l.
	Messart,	iij c. l.	xxx. l.
	Navarrot,	iij c. l.	xxx. l.
	Duret,	iij c. l.	xxx. l.
	Genier,	iij c. l.	xxx. l.
	Dixaine de Cressay.		
	Rue du Plastre.		
MM.	De Beauvais-Limay,	iij c. l.	xxx. l.
	De Saint-Martin,	iij c. l.	xxx. l.
	Hardouin et du Bouillay,	iij c. l.	xxx. l.
	Rue de l'Homme-Armé.		
M.	Doublet,	iij c. l.	xxx. l.
	Rue du Chaume.		
Mme	Gastreau,	ij c. l.	xx. l.

Rue des Blancs-Manteaux.

MM.	Doublet,	iij c. l.	xxx. l.
	Cousinet,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Desrocques, commençant à la Tournelle du Temple.

Rue de Bretagne.

. . . .

Rue de Périgueux.

M.	De Neufbourg,	iij c. l.	xxx. l.

Rue d'Angoulmois.

M.	Piry,	iij c. l.	xxx. l.

Rue du Parc-Royal.

M.	Benoist, commis de M. Bordier,	ij c. l.	xx. l.

Rue Neufve-Sainct-Louis.

MM.	Le Clerc, commis de M. de Guenegaud,	ij c. l.	xx. l.
	Morée et Bordet,	iij c. l.	xxx. l.
	Langlois,	ij c. l.	xx. l.

Rue de Poictou.

MM.	Vaze et Five,	ij c. l.	xx. l.

Rue Saint-Gervais.

M.	Descouais,	ij c. l.	xx. l.
Mme	De Tiange,	ij c. l.	xx. l.
M.	De la Jurie,	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Broc.

Rue des Gravilliers.

M.	Dupuy, boucher,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Regnault.

Rue Saint-Avoye

MM.	Bardon (taxé),		
	De Villebouzin,	v c. l.	l. l.
	Perrel, payeur de rentes,	iij c. l.	xxx. l.
	Fleuriau,	iij c. l.	xxx. l.
	Du Metz, conseiller à Metz,	ij c. l.	xx. l.
Mme	De Bruselles, veufve du conseiller,	m. l.	c. l.

Dixaine de Du Vignau.

Rue d'Anjou.

MM.	De Montbrung,	v c. l.	c. l.
	Le comte de Nogent (taxé),		

MM.	Allix (idem taxé),		
	Tourton et le Franc,	iij c. l.	xxx. l.

Rue d'Orléans.

M.	De Bourdeaux, receveur général de Tours (taxé),		
Mme	Le Comte,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Berault,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de Berry.

MM.	Le Vasseur (taxé),		
	Sanguin de Livry,	iij c. l.	xxx. l.
	Saint-Brisson,	vj c. l.	lx. l.
Mlle	Le Meau,	ij c. l.	xx. l.
M.	Savinien, marchand de bois,	ij c. l.	xx. l.

Rue de Poictou.

M.	De Mauroy,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de Touraine.

Mme	Cellier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	Barantin et de Bucan,	ij m. l.	iij c. l.
Mme	De Clermont,	iiij c. l.	xl. l.
M.	Pascal,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de la Marche.

MM.	Colbert,	iij c. l.	xxx. l.
	D'Angerville,	ij c. l.	xx. l.
	Bourlon,	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Millet.

Rue Bourtibourg.

M.	L'abbé de Coursant,	v c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xix m. vj c. l.

Somme totalle de la subsistance par mois : ij m. c. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le treisiesme febvrier mil six cens quarante-neuf.

Du 13 febvrier 1649[1].

M. le président de Bellièvre.

Rue Plastrière, derrière l'hostel d'Epernon.

		pour l'armement	par moys
M.	Mallet, qui a traicté sous le nom de Prevost et Graillet de la création de plusieurs officiers aux eaux et forêts,	ij m. l.	iij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 246.

MM. Pineau, rue de Seyne, près le « *Mortier d'Or*, » traictant avec Tabouret,	m. l.	iij c. l.
Bigny, aultre traictant avec Tabouret, rue Montmartre, près la rue Quiquetone,	v c. l.	l. l.
De la Fosse, aultre traictant, rue Traversine, près les Quinze-Vingts,	v c. l.	l. l.
Fourcroy, rue de la Cossonerie, près les Quatre filz Edmond,	v c. l.	l. l.
Marsault, vers l'hostel de Soissons,	v c. l.	l. l.
De Fromont, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans,	v c. l.	l. l.
De Bezançon, rue Barre-du-Becq (taxé ailleurs),	ij m. l.	iij c. l.
Monguet, rue Neufve-Saint-Paul, vis-à-vis M. le président Gobelin,	vj c. l.	lx. l.

Somme totalle de l'armement : huict mil cent livres.
Somme totalle de la subsistance par moys : mil soixante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le treiziesme février mil six cens quarante-neuf.

Du 20 febvrier 1649[1].

Quartier de Sanson.

	pour l'armement	par moys
MM. Helye Bucheres, rue des Vieilles-Estuves, proche Saint-Julien-des-Menestriers,	ij m. l.	iij c. l.

Quartier de Tartarin,

MM. Chapue, jadis commis des partyes casuelles, rue de la Cerizaye, proche le petit Arsenal,	ij m. l.	iij c. l.
Dimier, président des esleus en Auvergne, rue de Jouy, proche Saint-Paul,	ij c. l.	xx. l.
Le Clerc, secrétaire du Roy et payeur de leurs gaiges,	m. l.	cl. l.
Nolet, commis de M. Jeannin, trésorier de l'Espargne,	v c. l.	l. l.
Guillart, cy-devant trésorier des escuries (taxé cy-devant).		

Somme totalle pour l'armement : v m. vij c. l.
Et pour la subsistance : viij c. xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 244.

Les commissaires depputez, etc....., le 20[e] février mil six cens quarante-neuf.

Du 20 febvrier 1649[1].

Quartier de Rousseau. — Cité et faubourg Saint-Jacques.

A la dixaine de Bertault.

Le couvent du Val-de-Grâce.....

Dixaine à Baudin.

Le couvent du Port-Royal,	ij c. l.	
M. Le Camus, aux religieuses Carmelites,		
Le couvent des religieuses Carmelites,	ij c. l.	

Dixaine de la Hogue.

Le couvent des Pères de l'Oratoire,	ij c. l.	

Dixaine de Avillon.

Le couvent des religieuses Ursulines,	ij c. l.	
M[me] Turpin, vefve du conseiller d'Estat,	vj c. l.	c. l.

Somme totalle pour l'armement : xiiij c. l.
Et pour la subsistance : c. l.

Les commissaires depputez, etc....., donné à Paris le vingtiesme février mil six cens quarante-neuf.

Par ordonnances desdits commissaires,
Boileau, greffier commis.

[Rôle du 22 febvrier 1649[2].]

Quartier de M. Gervais. — Sainte Opportune ou chevalier du Guet.

Dixaine de Bonnement.

	pour l'armement	par moys
MM. Boucher, secrétaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Fardoil, président à Metz,	iij c. l.	xxx. l.
De Jouis, receveur des Tailles de Normandie,	ij c. l.	xx. l.
De la Douesne,		
De Bourges, secrétaire,	v c. l.	l. l.
Longuet, secrétaire (rayé),		
De Cormoulen, conseiller d'Estat,	ij m. l.	iij c. l.
L'abbé de Saint-Malau (exempt),		

1. Archives nationales, U. 185, fol. 242.
2. *Id.*, *ibid.*, fol. 240.

Mme	La marquise de Laverdein (id.),		
	La [succession] de M. du Bruelle Royer (taxé ailleurs),		
M.	L'abbé de Mauregard,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle	Du Jardein,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Prou, banquier,	iij c. l.	xxx. l.

Rue des Deux-Boulles.

MM.	De Lesseville, conseiller au parlement de Metz,	v c. l.	l. l.
	Du Repas, secrétaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
	Bonnet,	ij c. l.	xx. l.
	Larché (taxé),		
	Pourselet (rayé, mort),		
	Tourte, huissier au Conseil,	v c. l.	l. l.

Rue des Mauvaises-Parolles.

MM.	Sibour, conseiller au parlement de Rouen,	m. l.	cl. l.
	Perain, secrétaire du Roy (néant),		
	Caseaux, marchands associez,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Labbé.

Rue Tirechape.

MM.	Pied-du-Four (absent),		
	De Bellièvre père et fils, présidents (taxé),		
	Maillard,	ij c. l.	xx. l

Rue Thibautaudée.

MM.	Dufaux, secrétaire du Roy (taxé ailleurs),		
	L'abbé de Gyachinthe (taxé),		
Mme	La présidente Sanguin, veufve,	ij c. l.	xx. l.
MM.	Rossereau (taxé),		
	De Laistre, secrétaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
	Bouin, maistre de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
	Thouzet, essayeur de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
	Bourgouin, garde de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
	Charlot, advocat au Conseil,	ij c. l.	xx. l.
	Gerin, premier huissier à la Cour des monnoyes,	c. l.	x. l.
	Du Plessis-Picard, conseiller d'Estat,	vj c. l.	lx. l.

Dixaine de Chopin.

Rue des Deschargeurs.

MM.	Langlée (rayé),		
	D'Interville,	iij c. l.	xxx. l.
	Chéron, rue Neufve-de-Gesvre,	xij c. l.	c. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le xxij février mil six cens quarante-neuf.

Du 2 mars 1649 [1].

Quartier de Gervais. — MM. le Boulanger et d'Assy.

	pour l'armement	par moys
MM. Coltet, traictant rue des Deux Boulles,	vj c. l.	lx. l.
Languet, avocat au Conseil en ladite rue [2],	vj c. l.	lx. l.

Quartier d'Amonin.

MM. Viart, secrétaire du Roy, rue Bertin-Poirée,	iiij c. l.	xl. l.
De Tournus, traictant rue des Lavandières,	m. l.	cl. l.
M. Torel, professeur sur le quay ou rue Saint-Germain,	iij c. l.	xxx. l.

Faict et arresté par les commissaires depputez des compagnies souveraines. A Paris, ce deuxiesme mars mil six cens quarante-neuf.

Boileau, greffier commis.

[Rôle du 4 mars 1649 [3].]

Rolle extraordinaire.

Quartier de Boucot. — Saint-Severin, faubourg Saint-Germain.

M. le président de Bellièvre.

Dixaine de la Grange.

Rue du Viel-Colombier.

	pour l'armement	par moys
La maison en laquelle demeurent messieurs du Seminaire de l'Eglise Saint-Sulpice, porte cochère,	vj c. l.	lx. l.
La maison en laquelle demeure M. le marquis de Bazoche, porte cochère (rayé),		

Rue du Pot-de-Fer.

La maison en laquelle demeure M. le marquis de Braseur, porte cochère (rayé),		
La maison en laquelle demeurent MM. de Monstreuil et Codonny,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 239.
2. Ces deux premiers taxés sont biffés à l'original.
3. Archives nationales, U. 185, fol. 233.

Rue de Mézières.

Mme La marquise de Quelvenault, porte cochère,		

Rue Cassette.

MM. L'abbé de Condé,	v c. l.	l. l.
Tera, trésorier de Son Altesse,	v c. l.	l. l.

Rue de Vaugirard.

MM. De Bacqueville, grand maistre de la garde-robbe de Son Altesse,		
Le comte de Brionne (rayé),		
Sauve, intendant de Mme la duchesse d'Esguillon,	v c. l.	l. l.
Mme D'Hoquincourt (néant),		
Le Noviciat des Jésuistes (rayé),		

Dixaine du sieur Rocher. . .

Rue Férou.

M. De Rubentel, maistre d'hostel de la Royne,	iij c. l.	xxx. l.

Rue des Prestres.

M. Sanguin, maistre d'hostel de Son Altesse,		

Rue de Vaugirard.

Les religieuses du Calvaire,	ij c. l.	xx. l.

Rue Garancière.

MM. Des Maretz, intendant des affaires de feu M. le cardinal de Richelieu,	ij c. l.	xx. l.
Goulas, secrétaire des commandemens de Son Altesse,	m. l.	cl. l.

Somme totalle de l'armement : quatre mil quatre cens livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : quatre cens quatre vingt dix livres.

Les commissaires depputez, etc....., le quatriesme mars mil six cens quarante-neuf.

[Rôle du 4 mars 1649[1].]

Quartier de Boucot. — Saint-Severin.

M. le Président de Bellièvre.

Dixaine de Girard.

		pour l'armement	par moys
Mme	De Villeray,	vj c. l.	l. l.
M.	Bonigal, thrésorier des ponts et chaussées,	iiij c. l.	xxx. l.
Mlle	Huet,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	Cousinot, vefve,	vj c. l.	lx. l.
M.	Bauldry, avocat au Conseil,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Mareschal.

M.	Cornillot, cy-devant conseiller au Chastelet,	iij c. l.	xxx. l.
Les religieux Mathurins,			

Dixaine de d'Assy.

M.	Le marquis de Nesle, rue Dauphine,		
Mme	Du Fautray, vefve du conseiller à la Cour,	vj c. l.	lx. l.

Dixaine de Haslé.

MM.	Le marquis de Royan,		
	Sainctot, maistre des Cérémonies,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Dupuis.

Mme	La baronne d'Anneval, veufve,	iij m. l.	v c. l.
M.	De Ligours, maistre des Eaux et Forets,	m. l.	cl. l.
Mme	De Berulle, veufve du maistre des Requestes	iij c. l.	xxx. l.
MM.	L'archevesque de Tours (rayé),		
	Le marquis de la Basoche,	vj c. l.	lx. l.
Mme	Du Pré, veufve du maistre des Requestes,	v c. l.	l. l.

Dixaine du sr Hallé.

MM.	Le comte de Chateauvieux, rue Saint-André (rayé),		
	Le comte de Moucy (rayé).		

Dixaine de Hévin.

Mme	La marquise d'Arsé,		
M.	Du Tronchet, président aux Enquestes,	m. l.	cl. l.
Mme	La présidente de Hersé,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 229.

MM.	Kervel,	v c. l.	l. l.
	Le Gros, trésorier de France (taxé ailleurs),		

Dixaine de Petit.

MM.	Davioud, bailly du Pallais	iij c. l.	xxx. l.
	Du Chemin, trésorier de Mademoiselle,	iij c. l.	xxx. l.
	Le Brun, bourgeois,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Beaumont.

Mme	De Fleury,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Beauregard,	v c. l.	l. l.
Mme	Tronson, vefve,	v c. l.	l. l.
MM.	Fremont, secrétaire du Cabinet (taxé ailleurs),		
	De Treville (rayé),		
	De Sainct-Aignan (rayé),		
	Chanteclerc,	vj c. l.	lx. l.
Mmes	La duchesse d'Anville (rayé),		
	La duchesse de Vantadour (rayé),		
M.	Du Vigean (rayé),		

Dixaine de Cauvin.

Mme	De Sainct-Bonet, vefve,	v c. l.	l. l.
M.	Le comte de Montignac (rayé),		

Dixaine du sr Cottier.

M.	L'abbé de la Rivière,		
Mlle	Francière,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Guillebault,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	De la Trimouille (rayé),		
	Le vicomte d'Hostel (rayé),		
	Le Noir,	iij c. l.	xxx. l.
	Du Lac, thrésorier de France à Poictiers,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Lyenard.

MM.	Crestet, boucher,	vj c. l.	lx. l.
	L'abbé de Maltant,	iij c. l.	xxx. l.
	Ferrand, president à la Chambre des Comptes à Dijon,	xvj c. l.	lx. l.
	Tourville (rayé),		
	Marbault,	vj c. l.	lx. l.
	Illerain, maistre d'hostel du Roy,	xv c. l.	c. l.
	Faverolles,	v c. l.	l. l.

M.	Le bailly de Sainct-Germain,	ij c. l.	xx. l.
Mme	De Lafons,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Gillet, cy-devant conseiller,	vj c. l.	lx. l.

Dixaine de Trubert.

MM.	Brissonnet de la Chaussée,	vj c. l.	lx. l.
	Des Ruaulx,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Chalumeau.

Mme	Bonneuil, vefve (rayé),	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Louis.

M.	De Bullion, sieur de Longchesne,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Gridé.

MM.	De Lievaust,	v c. l.	l. l.
	De Sinetaux,	v c. l.	l. l.
	Le Comte de la Noix (rayé),		
	La vefve de M. le président Boulanger (taxée ailleurs),		
	Brisacier (taxé ailleurs),		
	De Montozier,		
Mme	Du Lac, vefve du maistre des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Tayne.

M. L'évesque de Babillonne,

Somme totalle de l'armement : vingt cinq mille cent livres.
Somme totalle de la subsistance par mois : deux mille sept cent livres.

Les commissaires depputez, etc., le quatriesme mars mil six cens quarante neuf.

[Rôle du 10 mars 1649[1].]

Quartier de Sonier, quartenier.

		pour l'armement	par moys
Mme	Bouchu, vis-à-vis le collège de Navarre,	vj c. l.	lx. l.
Mlle	Dupuis,	iiij c. l.	xl. l.

Place Maubert.

M.	Menard,	iiij c. l.	xx. l.

Rue des Noyers.

M.	Gaultier, receveur,	vj c. l.	lx. l.

Rue Saint-Nicolas-du-Chardonneret.

M. et Mme	Guyet,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 225.

Rue du Pin.

M.	Fremin, conseiller de Metz,	ij m. l.	iij c. l.
Mme	Bazin,	iij c. l.	xxx. l.

Rue des Bernardins.

MM.	Noyau,	vj c. l.	lx. l.
	Gousseault,	m. l.	c. l.
	Bourgon,	v c. l.	l. l.
	De Lestan,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	De la Broustière, vefve,	iij c. l.	xxx. l.

Sur la Tournelle.

Mme	Dubuc,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	De Bussy,	vj c. l.	lx. l.
	Belier,	iiij c. l.	xl. l.
	Cordeau,		
	De Soufart,	iiij c. l.	xxx. l.
	Texier,	iiij c. l.	xxx. l.
	Gaillart,	iij c. l.	xxx. l.
	Gaignot,	m. l.	c. l.

Rue Saint-Victor.

M.	Chauvelin,	m. l.	c. l.

Rue de Bièvre.

MM.	De Saint-Georges,	xij c. l.	c. l.
	Didier,	vj c. l.	lx. l.
Mme	Chomalus,	m. l.	lx. l.
MM.	Bouchet,	vj c. l.	lx. l.
	Bonnot,	v c. l.	lx. l.

Rue Perdue.

Mme	Philippes,	m. l.	c. l.
M.	De la Rivière,	xv c. l.	c. l.

Rue de la Bucherie.

M.	Ozanet,		l. l.

Rue du Plastre.

M.	Rozée,		l. l.

Dans l'estendue du sr Voisin, quartenier.

Fauxbourg Saint-Victor.

MM.	Penné,	v c. l.	l. l.
	De Launay l'Evesque,	v c. l.	l. l.
	Alexandre Boucher,	iiij m. l.	xxx. l.

Sur le fossé de la porte Saint-Victor et Saint-Marcel.

MM.	Marescot,		xx. l.
	Philippes, marchand de bois,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle	Villevode, à Saint-Jean de Latran,	xij c. l.	lx. l.
M.	Nau et M. du Nouveau, son gendre, demeurant à la montagne Sainte-Geneviève,	xij c. l.	lx. l.
MM.	Pioline, cy-devant procureur aux Bernardins,	vj c. l.	lx. l.
	Desgranges, trésorier du Roy, sur la Tournelle,		ij m. l.
Mlle	Chauvelin,	iiij c. l.	xxx. l.
MM.	Regnard, dans les Bernardins,	iiij c. l.	xx. l.
	Ravet, rue des Bernardins,	ij c. l.	xx. l.
Mlle	Clermont, mesme rue,	iij c. l.	lx. l.
M.	Verger, advocat,		lx. l.
Mme	Langlois, place Maubert,	iiij c. l.	lx. l.

Les commissaires depputés, etc....., à Paris, le dixième mars 1649.

Les commissaires deputez du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides avec deux trésoriers de France, après avoir veu les quarante six roolles et estats dressez, contenant les noms des particuliers y desnommez et les taxes portées par iceux; comme aussi après avoir veu les roolles et estats contenant les taxes cy-devant faites ;

Ont ordonné et ordonnent que lesdits quarante six roolles, arrestez et dattez de ce jour et an, seront signez, cottez et paraphez par maistre Gilles Boileau, commis au greffe du Parlement, à la charge du Conseil, nommé pour greffier par lesdits commissaires, et que les particuliers denommez en tous lesdits roolles seront contraints payer entre les mains de chacun quartinier les sommes y contenuës, savoir : presentement, ce qui est pour l'armement, ensemble le premier mois par avance, à commancer du premier de ce dit mois et an et continuer de mois en mois pour la subsistance; et, ce fait, seront lesdits deniers deslivrez par lesdits quartiniers entre les mains de Sébastien Cramoisy, demeurant rue Saint-Jacques, et Jean-Baptiste Forné, demeurant rue de la Pourpointrie, ou de l'un deux; et le tout employé aux frais de l'armement et subsistance des gens de guerre levez pour la défense de Paris, par l'ordre et suivant les ordonnances des commissaires à ce commis; ce qui sera exécuté suivant les arrests des neuf, dix-neuf, vingt-un, vingt six, vingt huict, vingt neuf et trentième janvier et ordonnances desdits commissaires données en conséquence, nonobstant oppositions et appellations.

A cette fin et pour exciter tous lesdits particuliers au payement et y pourvoir, seront lesdits estats et roolles mis entre les mains des conseillers commis par l'arrest du trentième dudit mois de janvier et après seront lesdits estats et roolles par lesdits quartiniers rapportez et remis ès mains dudit Boileau, greffier commis. Fait et donné à Paris le dixième fevrier mil six cent quarante neuf.

Par ordonnance desdits sieurs Commissaires,

Signé : Boileau.

VI.

Rôle des Compagnies de la garde bourgeoise de Paris.

Au 10 octobre 1649.

Roolle de tous messieurs les Colonels et Cappitaines de Paris, semblable à celluy qui a esté donné au secrétaire de son Altesse Royalle.

10 octobre 1649[1].

[Quartier de la place Maubert et faubourg Saint-Michel.]

M. de Thellys, conseiller en Parlement, colonel au quartier de la place Maubert et fauxbourg Sainct-Marcel. — MM. de Vaurouy, lieutenant, — Godeffroy, enseigne.

Cappitaines soubz ladicte colonelle dans la ville : MM. Champront, — Violle, sieur de Guermande, — Charton, — de Condé, — de la Planche, — de la Hogue, — Pietre, — Cramoisy, — Mathieu, — Chaillou.

Cappitaines audict fauxbourg : MM. de Mouchy, — Millochau l'aisné, — du Crocq, — Masson.

Colonelle de M. de Sève, s[r] de Chastignonville.

Est composée de partie de l'Université du costé du fauxbourg Saint-Germain et dudict fauxbourg : MM. de Sève, colonel, — Tronson, lieutenant, — .....

Cappitaines en la colonelle dudit sieur de Sève : MM. de Meneville, — de la Noue, — Bourlon, — Bollard, — Tallon, — Labbé, — Ravot, — Guillemain, — Biterne, — Montoglan, — Boivinet, — de Bocquemarre, — Collin, — Ebuterne, cappitaine d'une nouvelle compagnie fauxbourg.

[Quartier et faubourg Saint-Antoine.]

Monsieur de Guénegaud, secrétaire d'Estat, colonel au quartier Sainct-Anthoine. — MM. de Tillevault, lieutenant, — Hamelin, enseigne.

---

1. Archives nationales, H. 1903.

Cappitaines : MM. Philippeaux, s[r] d'Arbault, — de Bragelongne, — Aubery, s[r] de Brevanne, — Gobelin, — Malo, — Leclerc, — Argot, — Gervasot, cappitaine au fauxbourg Sainct-Anthoine.

Colonelle de M. Myron, quartier du Chevalier du guet.

MM. Myron, colonel, maistre des Comptes, — Myron, son frère, conseiller au parlement de Rouen, lieutenant, — Moreau, enseigne.

Cappitaines en ladicte colonelle : MM. Vedeau, sieur de Grandmont, — Parmantier, — Descoutures.

Colonelle de M. le Président Le Féron, Prevost des Marchands, quartier de la Grève et fauxbourg Saint-Victor.

MM. le Président Le Féron, colonel, — Bertault, lieutenant, — Desportes, enseigne.

Cappitaines : MM. Barillon, — Godard, s[r] du Petit Marais, — Hulot, — le président de Bragelongne, — Hallé, — le président Nicolay, — Josset, — le Blanc.

Cappitaines au fauxbourg Saint-Victor : MM. de Bray, — Masson.

Quartier Saint-Denys et fauxbourgs Saint-Denys et Saint-Lazare.

MM. de La Moignon, maistre des Requestes, colonel, — Bodeau, lieutenant.

Cappitaines : MM. Doubleau, — Pocquelin, — Charchemont, — Berthemer, — Lefebvre, — Lenoir.

M. Braconnier, cappitaine, fauxbourg Sainct-Denis, — le s[r] Claude Peu, cappitaine d'une nouvelle compaignie fauxbourg Saint-Lazare.

Quartier du Louvre et Sainct-Honoré.

M. le Président Tubeuf, colonel.

Cappitaines : MM. Michel, — Dulaurier, — Haligre, conseiller en Parlement, — Morienne, — Berreau, — Fournet, — Raguenet, — Resneau.

M. Odeau, cappitaine fauxbourg Saint-Honoré, — M. Chéré, maistre des Comptes, cappitaine d'une nouvelle compagnie, — le sieur de la Motte, cappitaine aussy d'une compagnie nouvelle, Butte Sainct-Honoré.

Quartier du Cimetière Sainct-Jean.

MM. d'Estampes, s[r] de Valencé, conseiller d'Estat, colonel, — Luthier, s[r] de Sainct-Martin, lieutenant colonel, — Lambert, s[r] de la Motte Rochemont, enseigne.

Cappitaines : MM. Amaury, — de la Place, — Fromentin, — Foing, — Hubert.

Quartier de la rue de la Mortellerye.

MM. Scarron, s^{r} de Vaure, colonel, — Scarron, filz, s^{r} de Vaujour, lieutenant colonel, — Duclos, enseigne.

Cappitaines : MM. Lefebvre, conseiller en Parlement, — le sieur Marin Pageois, — Portail, — Cordier, — Amblard.

Quartier des Halles.

M. Thibeuf, s^{r} de Bouville, conseiller en Parlement, colonel.

Cappitaines : MM. Logeois, — Perichon, — Jouan, — Gourlin, — Celoron, — Gervais.

Quartier Sainct-Martin.

MM. Favyer, conseiller d'Estat, colonel, — Lalleman, lieutenant, — Bernard, enseigne.

Cappitaines : MM. Le Camus. s^{r} de Pontcarré, conseiller en Parlement, — Melliand, — Mandat, — Lebret, — Lemaistre, — Laisné, — Boisnard, s^{r} de Mincé, — Brice, payeur des gaiges de Messieurs du Parlement, — D'Amblainvilliers, — Amaury, — Charpentier, — Le Peu, — le sieur François Gaudry.

M. Mesnageot, cappitaine au fauxbourg Sainct-Martin.

Quartier du Marais du Temple.

MM. Talleman, maistre des Requestes, colonel, — Crespin, lieutenant colonel, — Doynet, enseigne.

Cappitaines : MM. Haguenin le Duc, s^{r} de Vilvaudé, — Coullon, — du Coudray, — le président de Grieux, — le sieur François Coiffier.

Quartier de la rue Montmartre.

M. Menardeau, conseiller en Parlement, colonel.

Cappitaines : MM. Lescuyer, maistre des Comptes, — Le Secq, — le Cointre, — Faure, — Brigallier, conseiller en la Cour des Aydes, — Boucher, — Bourgouin, maistre des Comptes, — de Bourbonne, — Henry.

Le s^{r} François Lefevre, cappitaine d'une nouvelle compagnie au fauxbourg de Montmartre et Porcherons. — Le s^{r} Martin, cappitaine en la nouvelle France.

Quartier de la Cité et fauxbourg Sainct-Jacques.

M. de Champlatreux, maistre des Requestes, colonel[1]. — M. Rocollet, lieutenant. — Le sieur Patin, enseigne.

---

1. Nouveau colonel le 8 février en remplacement de Desroches. — Voy. *Journal des Guerres Civiles*, à la date.

Cappitaines : MM. Broussel, — Prevost, — Goujon, — Messier, — Chevallier, — Lescot, — Frezon, — Hellyot.

Cappitaines audict fauxbourg Sainct-Jacques : MM. Peché, — Chevauché.

Quartier de ...

M. de Maisons... colonel. — M. ... — M. ...[1].

Cappitaines : MM. Boutillier, — Ribier, — Viset.

Quartier de Sainct-Jacques de la Boucherye.

MM. Boucher, greffier en chef de la Cour des Aydes, colonel, — Maurice, lieutenant, — Langlois, enseigne.

Cappitaines : MM. Gerbault, — Sellier, — Denison, — Chantereau, — le Houx.

Et M. de Henain, cappitaine sur le Pont au Change.

---

1. Ces blancs se trouvent au rôle original.

VII.

Correspondances relatives aux événements de 1651-1652.

Anne d'Autriche au maréchal d'Aumont[1].

Mon cousin, les nouvelles que m'a apporté de vostre part le comte de Quincey, de la fidelité inesbranlable et du zèle de toute l'armée pour le service du Roy, monsieur mon fils, m'ont esté tres agréables; mais elles ne m'ont point du tout surprise, tant pour la bonne opinion que j'ay de tous ceux qui y commandent sous vos ordres, que parce que je suis tout à faict persuadée que les choses iront tousjours fort bien où vous aurez la première authorité. Comme cette action de l'armée est de grand esclat et de la dernière conséquence en ces conjonctures cy, je ne puis, ce me semble, vous tesmoigner assez combien je vous suis obligée des sentimens que vous inspirez par vostre exemple à tout ce grand corps que vous commandez. Aussy me contenteray-je de vous asseurer que j'en conserve en mon cœur tout le ressentiment possible et que le Roy, Monsieur mon Fils et moy, recognoistrons particulierement ce service par des marques solides de nostre estime et bonne volonté. — Je me remets pour le surplus à la depesche du s[r] de Brienne et à la vive voix dudict comte, vous priant de me croire tousjours

Vostre bonne cousine,

Anne.

A Paris, le premier jour d'aoust 1651.

[Au dos est écrit :] — A mon cousin le mareschal d'Aumont.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, à mon arrivée à la Cour, un de mes premiers soins a esté de vous en donner part. Vous scavez d'ailleurs le bon accueil que j'ay receu du Roy et de la Reyne. Je m'asseure que vous n'en

---

1. Cf. *Journal des Guerres Civiles*, t. II, p. 78. Cette lettre est entièrement autographe, sauf la date et la suscription. — Archives du palais de Monaco; Fonds d'Aumont; *Papiers d'Antoine I[er], duc d'Aumont.*

aurez pas peu de joye et puis dire aussy que c'est avec raison, puisqu'il ne me sçauroit desormais ariver aucun advantage qui ne rejaillisse sur vous et sur les vostres. J'ay entretenu monsieur vostre fils et me remetz à luy de beaucoup de choses, vous priant de croire qu'en vostre absence je n'oublièray rien pour luy tesmoigner à quel point je suis uny d'amitié avec vous.

Au reste, l'on envoye d'icy des ordres du Roy à M. d'Elbeuf, conformes à ce dont on a raporté, que, par l'entremise de M. le prince d'Harcourt et de M. de Mondejeux, vous estiez demeurés d'accord. Je ne puis que je ne me resjouisse de cette bonne intelligence pour le bien et l'advantage que j'espère qu'elle aportera au service de Sa Majesté. Cependant, je vous conjure derechef destre persuadé que vos intérêts me seront tousjours plus chers qu'à qui que ce soit, et qu'on ne sçauroit estre plus que je suis,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et tres véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY[1].

A Poitiers, le 29 janvier 1652.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, Gravet m'a rendu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 10e du mois passé, et m'a rapporté aussy ce que vous luy aviez donné charge de me dire, à quoy je n'ay rien à respondre, puisque vous aurez desjà veu par mes précédentes qu'on n'a faict qu'exécuter icy ce dont nous avons appris que vous estiez convenu sur les lieux.

Je vous rends grâce du soing que vous avez pris d'escrire à vos amis en Normandie; je voudrois bien pouvoir faire donner des recrües aux regiments en faveur desquels vous m'escrivez, connoissant assez que ce seroit l'advantage du service du Roy et souhaitant avec passion de servir ceux qui les commandent, qui sont de mes meilleurs amys; mais il n'y a pas un sol aux coffres de Sa Majesté; et, à moins qu'il se trouve quelqu'expédient pour y suppléer d'ailleurs, il n'est impossible de satisfaire à ce que ces messieurs désirent, et que par toutes sortes de raisons je dois désirer encore plus qu'eux.

Au surplus, nous avons advis que les Espagnols, en exécution du traicté que M. le Prince a faict avec eux, doivent envoyer trois mil hommes au comte de Tavannes pour les joindre aux troupes qu'il commande et entrer promptement en France; je sçay bien que vous n'estes pas en estat de faire grand chose avec les seules trouppes que vous avez; mais on croit aussy que, vous entendant bien avec M. le

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem*.

maréchal de la Ferté-Seneterre, en ce vous entreassistans selon les occurrences, vous pouvez l'un ou l'autre, ou tous deux ensemble, vous poster en tel lieu d'où vous viendrez à bout d'empescher la jonction de ce corps avec celui de M. le duc d'Orléans, ce qui seroit un service de la dernière importance; vous verrez ce que M. Le Tellier vous en escrit.

On nous mande aussy que leur dessein est d'attaquer Dunkerque dans le mois prochain, et qu'ils doivent faire venir par canaux toute leur artillerie et tout ce qui est nécessaire pour cet effect; c'est pourquoy je vous prie de songer de bonne heure à tout ce que vous jugerez pouvoir faire dans cette entreprise, et favoriser la rigoureuse deffense que fera M. d'Estrades; vous jugerez bien quel advanture ce nous seroit si, ayant d'ailleurs tant d'affaires sur les bras, il nous povoit réussir de les faire eschouer en celle là; aussy, je suis asseuré que vous n'oublierez rien, ny aux occasions dont je parle ci-dessus, ny en aucune autre, pour signaler de plus en plus vostre zèle au service du Roy. — Et sur ce je demeure,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY.

A Loudun, le 5e février 1652.

Après avoir escrit ce que dessus, comme le service du Roy et vostre satisfaction me touchent au dernier point, j'ay redoublé mes efforts afin d'avoir quelque petit fond pour donner moyen à ces messieurs, dont vous m'escrivez, et desquelz je fais une estime particulière, de remonter leurs cavaliers et de les assister de quelque chose; M. le Surintendant, qui est allé à Tours, me l'a faict espérer; je l'en presseray incessamment.

Quant à vos compagnies d'augmentation, je vous en feray expédier les commissions. Je souhaiterois bien pouvoir vous envoyer en mesme temps quelque assistance pour les mettre promptement sur pied; mais il faudroit tascher à trouver quelque expédient sur les lieux, par le moyen duquel on puisse supléer au défaut des finances qui n'ont jamais esté en plus misérable estat; néantmoins, je ne laisseray pas de faire tout ce qui me sera possible pour obliger M. le Surintendant à vous donner quelque fond, afin que votre régiment puisse estre au plustost en bon estat.

Je vous conjure de ne perdre pas un moment de temps à prendre les résolutions que vous jugerez les meilleures pour, de concert avec M. le mareschal de la Ferté, vous opposer à l'entrée des troupes ennemies qui se doivent joindre à celles de S. A. R. Vous voyez mieux que personne qu'on ne sçauroit rendre un service plus important à l'Estat dans la conjoncture présente que d'empescher cette jonction.

L'advis que nous avons de ce desseing des ennemis est infaillible; c'est pourquoy il n'y a pas un moment à perdre.

Je vous prie d'asseurer madame la maréchalle de mon très humble service, et de croire que je ne perdray jamais le souvenir des marques obligeantes que vous m'avez données de vostre amitié au fort de mes malheurs, ainsy que je tesmoigne souvent à M. vostre fils.

[Au dos est écrit :] — Monsieur le maréchal d'Aumont, général de l'armée du Roy de Flandres[1].

Le Roi à la ville de Béthune.

De par le Roy.

Chers et bien amés, ayans tout subject de ne pas nous confier presentement au vicomte d'Hostelz, gouverneur de Béthune, ny en ceux qui déppendent de luy, de la garde et conservation de ladite place en nostre obéissance, nous ordonnons au sr ..... [2] maréchal de noz camps et armées d'en prendre le commandement et d'y faire les establissemens necessaires pour la conservation de la place; mesmes de licencier le regiment d'infanterie dudit vicomte d'Hostelz, les deux compagnies de chevaulx légers et celle de carabins estans soubz sa charge, et d'establir un sergent major au lieu du sr de Roncières qui faict à présent cette charge; ce que nous avons bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre et vous ordonner de recongnoitre désormais ledict maréchal de camp et luy obéir en toutes les choses qu'il vous ordonnera pour nostre service et pour la conservation de nostredite ville de Béthune soubz nostre obéissance, vous deffendant tres expressément de plus recongnoistre ledit sieur vicomte d'Hostelz, ny ledit de Roncières, mesmes de faire tout ce qui vous pourra estre commandé par ledit maréchal de camp pour les faire sortir de Béthune s'ilz y sont, ou pour leur en empescher l'entrée s'ilz s'y présentoyent, et pour tout ce qui sera à faire en exécution de ce qui est en cela de notre vollonté, ce que nous promettanz de votre fidellité et bonne conduitte accoustumée, nous ne vous ferons la présente plus longue ny plus expresse. — N'y faictes donc faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Saumur le VIIIe febvrier 1652.

Louis.

Le Tellier.

[Au dos est écrit :] — A noz chers et bien amés les Eschevins et habitans de notre ville de Béthune[3].

---

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*
2. Le nom est resté en blanc à l'original.
3. Cf. *Journal des guerres civiles*, t. II, p. 161. — Archives de Monaco; — *Ibidem.*

Gaston, duc d'Orléans, à Mongobert, lieutenant au gouvernement de Béthune.

Monsieur de Mongobert, la lettre que vous avez escrite au sieur comte d'Hostelz, par laquelle vous luy faictes sçavoir que vous attendez les ordres du mareschal d'Aumont pour le recevoir dans Bétune, m'a donné d'autant plus d'estonnement que je ne vous eusse jamais cru capable d'une ingratitude si extraordinaire. C'est ce qui m'a obligé de vous dépescher ce courrier pour vous dire que, si ceux qui vous y ont porté vous ont persuadez, à leur exemple, de préférer l'interest à l'honneur, il est temps encore de réparer la chose et de prévenir la honte que vous recevrez, si vous en usez autrement. Vous pouvez bien croire que, si vous persistez dans vostre premier dessein, j'en auray un tel ressentiment, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous imprimer les marques de mon indignation et pour faire concevoir aux autres de l'horreur de tomber dans une infidelité pareille à la vostre. Je suis,

Monsieur de Mongobert,

Vostre bien bon amy,
GASTON.

De Paris, ce XI[e] de febvrier 1652.

[Au dos est écrit :] — A monsieur de Mongobert, mon conseiller et premier chambellan d'affaires, lieutenant au gouvernement de Béthune[1].

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je n'ay pas moins de confusion que de ressentiment de tant de marques obligeantes que vous me donnez en toutes rencontres de votre amitié. Aussi vous puis-je asseurer que j'aurai une joie extrême quand je pourrai vous donner de nouvelles preuves de la mienne. Vous sçavez les engagements que l'on a avec M. de Mondejeux, depuis longtemps, pour le gouvernement d'Arras, qu'il avoit permission de récompenser; et aussitôt que le bruit a couru icy de la mort de M. de la Tour, la Reyne s'est souvenue de luy; et ainsi, quand le cas seroit arrivé, je me serois trouvé dans l'impuissance de vous y servir, comme j'aurois faict de tout mon cœur sans cet obstacle. Je croy que, M. de la Tour se portant mieux, M. d'Elbeuf aura jugé à propos de s'en revenir pour ne l'allarmer pas. Pour ce qui est du

1. Cf. Souscription et signature autographes. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem*. — Alexandre de Joyeuse, seigneur de Montgobert, lieutenant du gouvernement de Béthune, bailly de Lens, mourut sans enfants de Marie de Fontaine, qu'il avait épousée le 6 février 1639.

régiment de ..... [1] et des autres qui ont quitté et de vous fortifier de nouvelles troupes, je me remets à ce que M. Le Tellier vous en mandera et je suis persuadé autant que vous que plus les corps qui sont soubz vostre nom seront bons, plus le service du Roy en recevra d'advantage puisque vous etes incapable d'y jamais manquer. Je parleray fortement à Mrs des finances pour bien asseurer le fond du pain de munition, de sorte que les munitionnaires n'ayent aucun prétexte de manquer à la fourniture. Mais je vous advoue que la nécessité est si grande qu'on ne sçait où donner de la teste. Je vous remercie de ce que vous me mandez de M. de Puységur; je le feray remercier de la manière dont il a servi. Je vous conjure de donner à M. d'Estrades toutes les assistances qui dépendront de vous pour Dunkerque.

En me remettant du surplus à la dépesche de M. Le Tellier et à la vive voix de cet officier, je demeure

Monsieur,

Votre très affectionné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazariny.

A Saumur, les 13e febvrier 1652.

Je crois que ce sera M. de Manicamps qui vous donnera cette lettre; et, étant informé de touttes choses, je me remets à sa vive voix. Il y a apparense que le corps que les ennemis ont résolu de faire entrer en France par la Picardie, aura à présent comencé sa marche et que vous, de concert avec M. le maréchal de la Ferté, n'aurez rien oublié pour lui donner des embaras, quoyque je sache fort bien le peu de monde que vous avés et que je ne doute point que les enemis, pour favoriser l'entrée dudit corps, ils n'ayent fait quelque diversion du costé de la mer et dans le Bolenois; mais en ce cas j'espère que vous aurés laissé quelqu'un en ce pays-là pour empêcher les courses, faisant prendre les armes aux habitants et que vous vous serez avansé avec le monde que aurez pu ramasser pour faire le plus d'obstacle aux ennemis qui vous aura esté possible. J'espère aussy que monsieur le duc d'Elbeuf aura fortifié les troupes du Roy en faisant prendre les armes aux paisans de la frontière et particulièrement du costé de Péronne et de la Tiérache; et que la bonne intelligence qui est entre vous produira des effects avantageux au service du Roy en ce rencontre.

Le roy s'en ira vers Orléans après avoir donné ordre à la sédition que M. de Rohan a faicte dans la ville d'Angers; et, comme cela, en nous approchant plus de la frontière, on pourra mieux y envoyer les asistences necessaires. Je travaille à trouver un fond capable de remonter au moins les cavaliers démontés qui sont dans les régiments qui

---

1. On ne peut lire que *Nester* ou *Vester* à l'original.

ont quartier en Picardie. — Et vous conjurant de m'aymer tousjours, je vous seray tres obligé si vous prenez la peine d'asseurer madame la maréchalle de mon très humble service.

Je vous prie de faire tenir la lettre cy joincte à M. d'Estrades[1].

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, j'ay esté tres ayse de recepvoir de voz nouvelles par le sieur d'Allembon, comme aussy de tout ce qui se passe sur la frontière. L'entrée des ennemis dans le Royaume est de telle importance que je ne doubte pas que vous ne vous applicquiez, avec vostre zèle et chaleur ordinaire pour le service du Roy, à faire valoir tous les moyens qui vous restent, soit par le moyen de la noblesse du pays et des communes pour les empescher, *ce que je m'asseure que M. d'Elbeuf contribuera tout de son costé.* Je ne vous diray pas davantage, parceque vous sçavez comme moi l'importance de cette affaire, et que je suis très persuadé que vous mettrez en pratique tout ce que vostre pouvoir et le crédit que vous avez dans la province vous pourra fournir.

J'ai fait expédier et mettre entre les mains dudit sieur d'Allambon tous les ordres que vous m'avés demandé pour les régiments de Cimetière et de Ravenel; et, sur ce dernier, je vous conjure de bien considérer qu'il y a grand danger que les cavalliers ne vous quittent et ne retournent trouver leur premier colonnel quand ils seront en liberté, et il n'y a icy aucun officier de troupes qui ne soit de cet advis et qui ne juge plus à propos de prendre les chevaux et pistollets des cavalliers et les licentier; le Roy s'en remet entierement à vous pour faire ce que vous estimerez le meilleur. Je fais aussy donner la commission pour une compagnie franche audit sieur d'Allambon et j'escris à M. le Surintendant, qui est à Tours, de luy donner une assignation sur l'eslection de Beauvais. Je vous envoie aussy le brevet de maréchal de camp pour le sieur de Colomberg et je me remetz à M. Le Tellier pour ce qui regarde le pain de munition des places. Je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné et véritable serviteur,

Le Cardinal Mazariny[2].

A Saumur, ce 14 febvrier 1652.

[Au dos est écrit :] — A Monsieur, Monsieur le mareschal d'Aumont, général de l'armée du Roy en Flandres.

---

1. Signature et post-scriptum autographes. Cf. *Journal des Guerres Civiles*, t. II, pages 161 et 170. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

2. Le passage en italique est autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, j'ay receu vos deux lettres du XIe de ce mois et celle que M. de La Tour vous avoit escrite, que je vous renvoye. Sa Majesté a approuvé tout ce que vous avés fait pour la sureté de Béthune et a tesmoigné autant de reconnoissance que de satisfaction du zèle avec lequel vous allez au devant de tout ce qui regarde le bien de son service. Elle sçait aussy beaucoup de gré à M. de Montgobert et aux gardes Escossoises de la conduite qu'ilz ont tenue en cette rencontre; elle le leur fait connoistre par la lettre qu'elle leur escrit sur ce sujet, en attendant qu'elle ayt occasion de le faire plus solidement. On vous donnera toutes les assistances possibles pour vous opposer aux desseings des ennemis. Et, me remettant là dessus à la dépesche de M. Le Tellier et à la vive voix de ce gentilhomme, je demeure,

Monsieur,

Vostre très affectionné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazariny[1].

A Saumur, le 19e febvrier 1652.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je suis très aise d'avoir prévenu vostre désir par les ordres du Roy que je vous ay fait envoyer, de vous en retourner à la frontière pour vous opposer à ce que les ennemis y voudroient entreprendre. L'on est icy très persuadé que vous avez fait tout ce qui estoit dans la possibilité pour empescher le passage de ceux qui sont venus en deçà. L'on se prépare à les aller chercher et il y a tout sujet d'espérer qu'ilz ne s'en trouveront pas bons marchands. Cependant, comme Sa Majesté retient M. le comte Broglio pour la servir en ces quartiers cy et que cela l'empesche de pouvoir retourner à la Bassée, je vous conjure, et pour le service du Roy et pour l'amour de moy, ledict comte estant, comme vous sçavez, de mes meilleurs amys, de vouloir prendre un soing particulier de sa place et de l'assister en cas que vous sçeussiez que les ennemis eussent quelque pensée de ce costé là. Sur ce je demeure,

Monsieur,

Vostre très affectionné et très véritable serviteur.

Le Cardinal Mazariny.

A Blois, le 17e mars 1652[2].

---

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

2. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

Anne d'Autriche à M. de Matignon[1].

Monsieur de Matignon, je suis si bien persuadée que vous ne manquerez jamais à vostre parolle ny à la fidélité qui est deue au Roy, que je n'ay pas attendu que vostre lettre me fust rendue pour croire ce que vous m'en avez escrit. Mais si j'ay cette opinion-là de vous, vous me devez cette justice en eschange, d'estre persuadé de la mesme fasson de la continuation de la bonne volonté que je vous ay promise et croire que ce sera avec grand'joye que je proffitteray de toutes les occasions qui se présenteront de vous en donner des marques effectives. C'est aussy de quoy j'ay été bien aise de vous asseurer encore de nouveau par cette lettre que je finis en priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Matignon, en sa sainte garde. Escrit à Sully, le 30e mars 1652.

ANNE.

[Au dos est écrit :]

Monsieur de Matignon, lieutenant général pour le Roy Monsieur mon Fils en Normandie.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je vous suis obligé de ce que vous m'escrivés sur la blesseure de mon neveu. Elle s'est trouvée mortelle et il ne luy reste plus que trois ou quatre jours à vivre. Vous pouvez juger si cette perte m'est sensible, et je croy que vous en serez touché, non seulement par l'amitié que vous avez pour moy, mais parce que monsieur vostre fils et luy en avoient lié une très estroite. Ce sont des coups qu'il faut recevoir de la main de Dieu avec résignation. Ce qui me console le plus c'est qu'il meurt pour le service du Roy.

On a donné ordre pour tout ce que M. de Villequier a demandé de vostre part et je n'oublieray rien pour vous servir toujours de plus en plus en toutes les choses qui pourront contribuer à vostre satisfaction. Je me remets à luy pour toutes nos nouvelles. Je ne doute point que vous n'ayez assemblé le plus de monde que vous aurés pu pour former des obstacles aux desseings des ennemis.

---

1. A la date du 12 mars 1652, Dubuisson-Aubenay rapporte le bruit d'après lequel le marquis de Beuvron et M. de Matignon auraient reçu des brevets de ducs; l'événement ne vérifia pas l'exactitude de ce bruit qui était cependant basé sur les dispositions très favorables de la cour à cette époque en faveur de ces deux seigneurs. La lettre ci-jointe se rapporte à ces bruits. La signature est autographe. — Archives du palais de Monaco; Titres de Matignon : *Lettres des Rois et Reines.*

L'on a résolu le secours de Dunkerque et, pour cet effet, on y envoye toute l'armée navale. Je vous prie de vostre costé de voir si nous pourrions faire préparer à Bologne du mouton, de la vache, du fromage, un peu de vin et ce qu'il faut pour faire de la bière et de me mander quelle despense il faudroit faire pour cela. Cependant je demeure,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et tres véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINI.

A Saint-Denis, le 15e juillet 1652.

Je me remets sur touttes choses à monsieur vostre fils, luy en ayant parlé avec une entière ouverture de cœur. Il est fort affligé de l'état où il laisse mon neveu et avec raison, puisqu'il y avoit une dernière amitié entr'eux. Il faut se rassiner à la volonté de Dieu [1].

---

1. Signature et post-scriptum autographes. — Archives du palais de Monaco; Fonds d'Aumont : *Papiers d'Antoine Ier, duc d'Aumont.*

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

A

B

D

E

F

G

H

I

N

O

P

S

T

W

X

Y

Z

ERRATA.

TOME I.

Page x, ligne 33, Valson de la Colombière, *lisez* Vulson.
— xv, note 1, l. 1, constituée, *lisez* continuée.
— xxii, note 2, Valançay, *lisez* Valençay.
— xxix, l. 31, Espinay, *lisez* Espinoy.
— xxix, note 1, La naissance de Louis XIV est du 5 septembre et non du 5 octobre 1638.
— xxxix, l. 24, 1550, *lisez* 1650.
— xli, l. 17, 1551, *lisez* 1651.
— xli, l. 25, 1653, *lisez* 1652.
— xlii, l. 16, 25 septembre, *lisez* 28 septembre.
— xliii, l. 31, qui est à cour, *lisez* qui est à la cour.
— xlv, l. 10, 25 septembre, *lisez* 28 septembre.
— lii, dernière ligne, Charles de Saint-Jean, *lisez* Charles.— De Saint-Jean.
— 6, l. 27, ducs de Damville, *lisez* duc.
— 24, l. 3, Goiset, *lisez* Goisel.
— 25, l. 10, Pont-Neuf. Au Change..., *lisez* Pont-Neuf-au-change.
— 29, l. 27, La dame d'Ableige fut enlevée par son *père*, et non par son frère.
— 29, l. 39, de Lonzat, *lisez* du Lonzat.
— 38, l. 19, Le Tellier, maître des requêtes, *lisez* Le Tillier.
— 60, l. 30, Goiset, *lisez* Goisel.
— 62, l. 15, Moledo... de Caña, *lisez* Toledo... d'Acuña.
— 75, l. 7, Chambre Saint-Denis, *lisez* Saint-Louis.
— 87, l. 7, Morangis, Barillon, *lisez* Morangis-Barillon.
— 107, l. 15, ils essaient la tâche de leurs charges, *lisez* ils effacent la tache.
— 119, l. 1, du Plessis du Verne, *lisez* du Vernet.
— 128, l. 27, porte de Nesles, *lisez* Nesle.
— 135, l. 15, leurs Majesté, *lisez* Majestés.
— 135, l. 35, billets, *lisez* billots.
— 145, l. 7, La Rivière, *lisez* la Louvière.
— 148, l. 22, maréchale d'Effiat, *lisez* maréchale d'Estrées.
— 170, l. 40, Chauvine, *lisez* chanoine.
— 177, l. 7, rencontrées, *lisez* rencontrés.
— 208, l. 22, les ducs de Bouillon et de Turenne, *lisez* les duc de Bouillon et [vicomte] de Turenne.
— 218, l. 36, Charleroy, *lisez* Charlevoix.

Page 225, l. 36, Rocheservien, *lisez* Roqueservière.
— 254, l. 28, *Barbacus*, *lisez* *Barbarus*.
— 258, l. 5, Montigot, *lisez* Monsigot.
— 313, l. 15, Fieublet, *lisez* Fieubet.
— 328, l. 23, députés d'Orléans, *lisez* Bordeaux.
— 343, l. 25, Châtillon-sur-Loire, *lisez* sur-Loing.
— 345, l. 28, Id. — Id.
— 350, l. 28, Id. — Id.

TOME II.

Page 25, ligne 4, Fouquet de Croisy, *lisez* Croissy.
— 32, l. 17, Scarron de Vanves, *lisez* de Vaure.
— 47, note, l. 11, comte de Maillé, *lisez* Meille.
— 59, l. 33, Bethume, *lisez* Béthune.
— 62, l. 18, Mergdy, *lisez* Mergey.
— 128, l. 2, Prevôt de Lille, *lisez* de l'Isle (de France).
— 132, l. 34, Castillon de Médoc, *lisez* Castelnau.
— 177, l. 18, Fougerolles, *lisez* Fouquerolles.
— 177, l. 35, comtesse de La Suze, *lisez* comtesse de Suze (voir la table alphabétique).
— 177, note. Le baron de Clinchamps, général lorrain, est ici identifié par erreur avec Bernardin de Bourqueville, qui était mort dès 1649 (voir la table alphabétique).
— 240, l. 16, Fromont, *lisez* Frémont.
— 251, l. 24, Bein, *lisez* Beine.
— 267, l. 15, de s'emparer de la ville de Paris, *lisez* de désemparer.
— 268, l. 11, Parquet du roi, *lisez* Paquet.
— 297, l. 16, Brasens, *lisez* Brazeux.
— 304, l. 10, Halst, *lisez* Hulst.
— 305, l. 13. Grangin, *lisez* Grangier.
— 305, l. 15, Grosseteau, *lisez* Grasseteau.
— 306, l. 22, Id. — Id.
— 306, l. 21, Santon, *lisez* Samson.
— 317, l. 38, Le Roulx, *lisez* Le Boultz.
— 321, l. 6, Saint-Paul-Comartin, *lisez* Saint-Port-Caumartin.
— 325, l. 7, Margueval, *lisez* Marguenat.
— 327, l. 23, Tallemant-Bonneau, *lisez* Boisneau.
— 332, l. 7, auteur, *lisez* auditeur.
— 332, l. 32, Le Roux, *lisez* Le Boultz.
— 335, l. 1, Caudé, *lisez* Candé.
— 335, l. 13 et 24, Verton, *lisez* Vertou.
— 335, l. 37, Clerisy, *lisez* Cherisy.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR


Stanford University Libraries
3 6105 008 505 765



